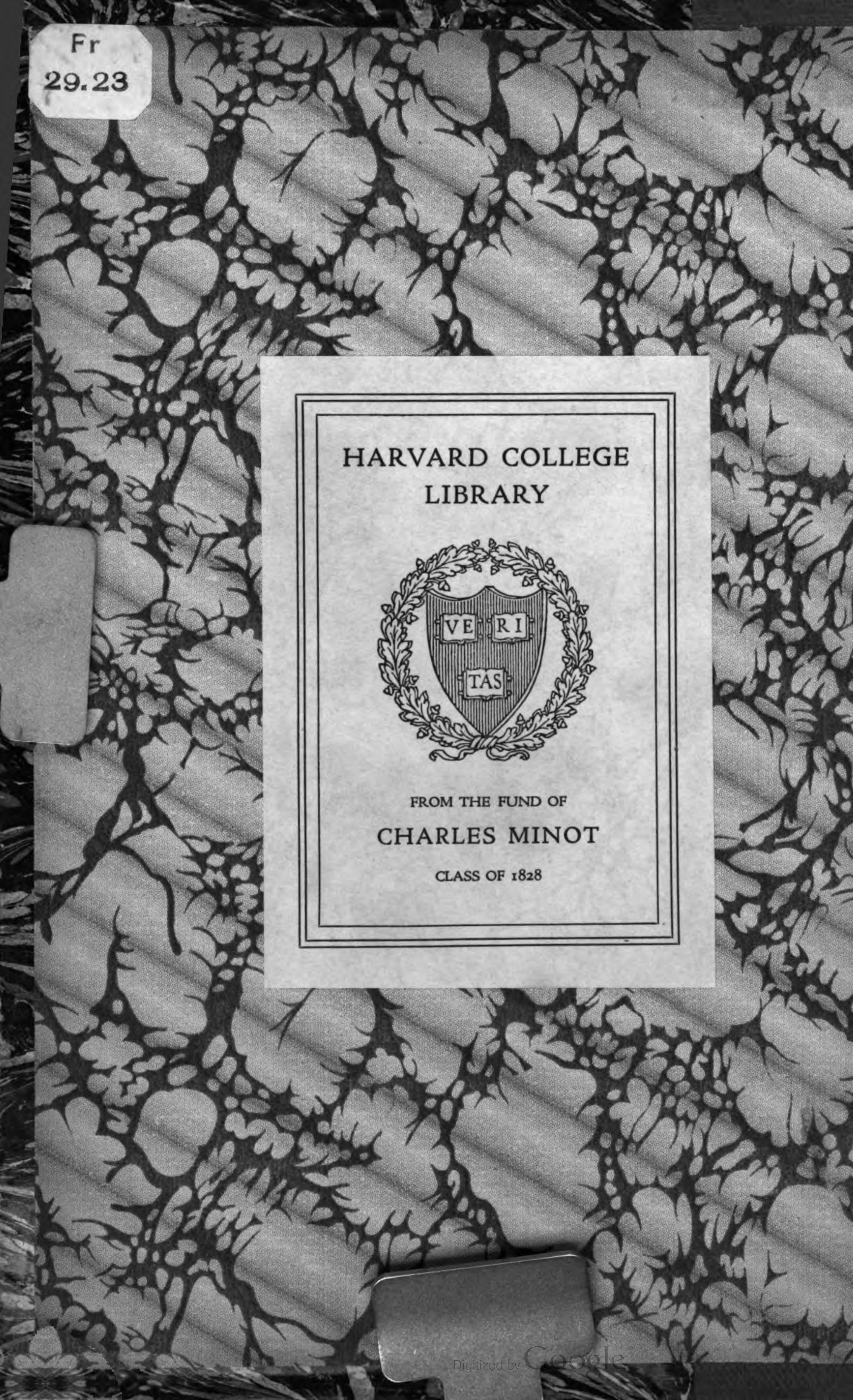
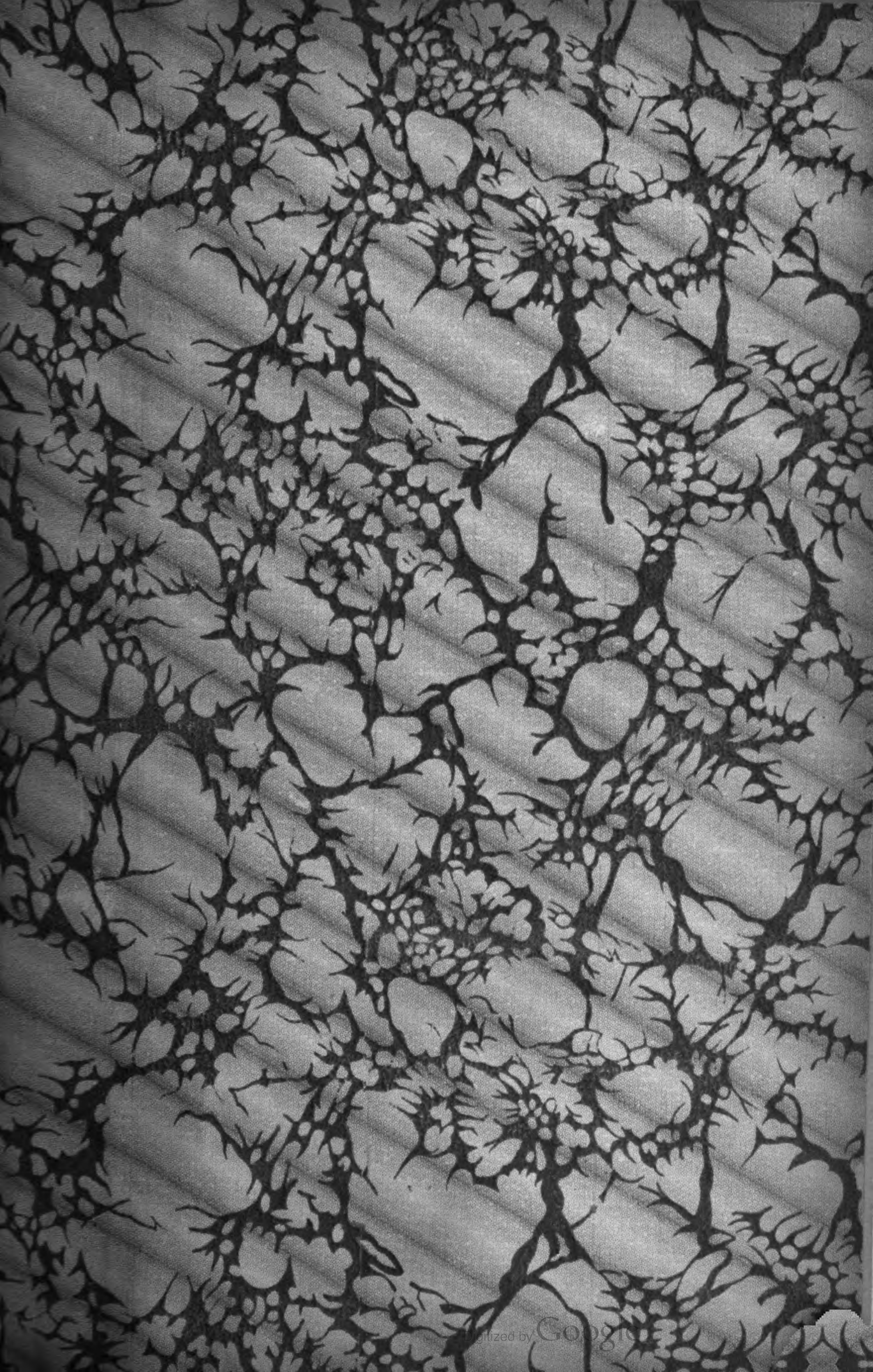



Fr
29.23
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828
Digitized by Google



BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE



Angoulême, Imprimerie Charentaise de G. Chasseignac,
rempart Desaix, 26.



BULLETIN

ET

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

ANNÉE 1892

SIXIÈME SÉRIE — TOME II



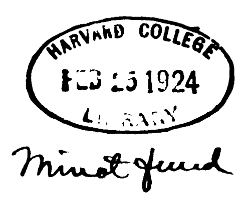
A ANGOULÊME

CHEZ L. COQUEMARD

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

M DCCC XCIII





La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises dans les travaux insérés au *Bulletin*.

(Article 21 du Règlement.)



AVANT-PROPOS

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1892

BUREAU

MM.

Président. — Touzaud.

Vice-Président. — Boissonnade.

Secrétaire. — Warisse.

Secrétaire adjoint. — Deserces.

Trésorier. — J. Callaud.

Conservateur du Musée. — Émile Biais.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — Albert Cochot.

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX
DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861....... Ch. DE CHANCEL, ✱.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868........ Ernest GELLIBERT DES SEGUINS, ✱, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877....... Gustave BABINET DE RENCOGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... Joseph CASTAIGNE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... A.-F. LIÈVRE.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... Paul DE FLEURY.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885.... G. CHAUVET.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886.... A.-F. LIÈVRE, O. A.
8 décembre 1886 — 10 décembre 1890... Paul DE FLEURY.
10 décembre 1890 — .... Daniel TOUZAUD.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853............. Jean - Claude - Zadig RIVAUD, ✱.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862......... François MARVAUD.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864...... Eusèbe CASTAIGNE.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867.... Claude GIGON.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874.... Amédée CALLANDREAU
17 février 1875 — 12 décembre 1877...... Joseph CASTAIGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879.... A.-F. LIÈVRE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... Paul DE FLEURY.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883.... G. CHAUVET.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885..... Joseph CASTAIGNE.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886..... Paul DE FLEURY.
8 décembre 1886 — 12 décembre 1888... Daniel TOUZAUD.
12 décembre 1888 — 10 décembre 1890... MALARD, O. I.
10 décembre 1890 — 14 décembre 1892... G. CHAUVET, O. A.
14 décembre 1892 — .... BOISSONNADE.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

12 janvier 1887 — .... A.-F. LIÈVRE, ✱.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe CASTAIGNE.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859........... Eusèbe CASTAIGNE.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862...... Edmond SÉNEMAUD.

28 janvier 1863 — 16 décembre 1868..... Gustave Babinet de Rencogne.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871..... A. Trémeau de Rochebrune.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872..... Eugène Carissan.
8 janvier 1873 — 13 octobre 1874........ L'abbé Jules Denise.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. Lièvre.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1884... Abel Sazerac de Forge.
10 décembre 1884 — 10 juin 1885........ Puymoyen.
9 décembre 1885 — .... Warisse, O. A.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858........... Paul Sazerac de Forge.
Décembre 1858 — 8 août 1860............ Alexis de Jussieu.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864.... Claude Gigon.
14 décembre 1864 — 4 février 1867....... Henri Léridon.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868.... A. Trémeau de Rochebrune.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile Biais.
12 décembre 1877 — 13 novembre 1878... A. Pichon.
11 décembre 1878 — 14 décembre 1881... G. Chauvet.
14 décembre 1881 — 13 décembre 1882... Sardou.
13 décembre 1882 — 10 décembre 1884... É. Puymoyen.
10 décembre 1884 — 9 décembre 1885.... Warisse, O. A.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1888... Malard, O. A.
12 décembre 1888 — .... Deserces.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853........ Alexis Callaud.
Mars 1854 — 4 février 1867.............. Adhémar Sazerac de Forge.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874....... Georges Mathé-Dumaine.

Une commission, composée de MM. Briand, du Maroussem et Joseph Castaigne, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — .... J. Callaud.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — 20 mai 1856............. John Bolle.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864........ Trémeau de Rochebrune père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — .... Émile Biais.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — janvier 1857............ Trémeau de Rochebrune père.

Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.

17 décembre 1866 — 31 décembre 1874... Frédéric de Chergé.
14 avril 1875 — 14 décembre 1881....... V. Sauquet.
14 décembre 1881 — 10 décembre 1884... Warisse, O. A.
10 décembre 1884 — .... Albert Cochot.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

} En vertu de l'article 5 du règlement.

1869. (*) Bonnassieux, ✱, membre de l'Académie des beaux-arts, 11, rue Saint-Simon, à Paris.

1865. Delisle (Léopold), C. ✱, O. I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

1890. Castaigne (Joseph), ancien président, à Fromonger, Angoulême.

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

MM.

1890. Ouvaroff (la comtesse), née princesse Scherbatoff, président de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou.

1891. Lasteyrie (comte Robert de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême.
Le Président du Consistoire de l'Église réformée.
L'Architecte diocésain.
} En vertu de l'article 4 du règlement.

1890. Apcher (l'abbé Maurice), curé de Gourville (Charente).

1876. Archambaud (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1888. Arnaud (Alcide), propriétaire, à Ruffec (Charente).

1889. Arnous (Eugène), député de la Charente, conseiller général, 56, avenue Montaigne, à Paris.

1883. Audoin (J.), propriétaire, membre de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, à La Talonnière, par Luxé.

1888. Audoin (J.), notaire, à Aunac (Charente).

1869. Augeraud (l'abbé), O. A., aumônier du lycée, à Angoulême.

1886. Aulard (Alphonse), ✱, O. I., inspecteur d'académie honoraire, bibliothécaire de la ville, 73, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1886. Auteville (Maurice d'), 41, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1877. Babinet de Rencogne fils (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1891. Barraud (Léopold), libraire, 23, place Marengo, à Angoulême.

1889. Bastide (Paul de La), ancien conseiller général, à Saint-Quentin de Chabanais (Charente).

1890. Bastier (François-Gustave), ancien notaire, maire d'Édon, 1, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1891. Beauregard (l'abbé André), aumônier du Patronage, rue Fénelon, 13, à Angoulême.

MM.

1866. Bénard, ✻, ancien président du tribunal civil, 37, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1892. Bérauld (Gustave), directeur-gérant de l'*Ère nouvelle*, 31, rue de l'Ile-d'Or, à Cognac.

1890. Bermond (Alexandre), négociant, boulevard Caudéran, à Bordeaux (Gironde).

1872. Bessette (le docteur Edmond), ✻, 23, place du Parc, à Angoulême.

1863. Biais (Émile), O. A., archiviste de la mairie, conservateur du Musée, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

1887. Blanchet (l'abbé), directeur de l'École Saint-Paul, 28, rue d'Épernon, à Angoulême.

1891. Boilevin (Abel), rue du Minage, 47, à Angoulême.

1886. Boissonnade, professeur d'histoire au lycée, rampe des Bezines, à Angoulême.

1887. Boiteau (Léonce), négociant, place de la Commune, à Angoulême.

1889. Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, à Saint-Projet (Charente).

1887. Bouchaud-Praceiq, comptable, rue de Saintes, à Angoulême.

1885. Bouillon fils, propriétaire, à Mansle (Charente).

1875. Bouraud (Marc), 24, rue d'Iéna, à Angoulême.

1889. Bourdier (l'abbé), doyen de Blanzac (Charente).

1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.

1878. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1891. Boyer (l'abbé Henri), curé de Verdille (Charente).

1867. Brémond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, conseiller général du Finistère, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, au château de La Porte-Neuve, par Riec (Finistère).

1889. Brumauld de Villeneuve (Henri), à Poursac, par Verteuil (Charente).

1890. Buirette de Verrières (Maximilien), 53, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1890. Caille (Ernest), avocat, à Aigre (Charente).

1887. Callandreau, notaire, à Cognac.

1867. Callaud (Jules), trésorier de la Société, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

MM.

1888. Chaillot (Élie), pharmacien, 37, rue du Minage, à Angoulême.

1883. Chamborant de Périssat (baron Albert de), ✱, 19, rue Bassano, à Paris.

1879. Chassbignac (Georges), 28, rue d'Iéna, à Angoulême.

1890. Chassbignac (Georges) fils, 4, rue de Vaugirard, à Paris.

1878. Chauveau aîné, président de la chambre de commerce, à Maumont (Magnac-sur-Touvre, par Ruelle).

1869. Chauvet (Gustave), O. A., ancien président de la Société, notaire, à Ruffec (Charente).

1886. Chauvin, O. I., directeur de l'École normale d'instituteurs, à Angoulême.

1890. Chergé (Ferdinand de), à La Fayolle, par Nanteuil-en-Vallée (Charente).

1890. Choime (l'abbé), curé de Cherves de Cognac (Charente).

1882. Cochot (Albert), architecte, bibliothécaire de la Société, 123, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1885. Coindreau (Raoul), 6, place de Beaulieu, à Angoulême.

1883. Coquemard (L.), libraire de la Société, 9, rue du Marché, à Angoulême.

1888. Courivault de La Villate (l'abbé), secrétaire général de l'Évêché, 109, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1877. Dampierre (vicomte Guillaume de), au château de Saint-Cybard, à Angoulême.

1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac.

1877. Débouchaud (Georges), négociant, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1889. Decescaud (Louis), agent général d'assurances, 60, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Delage (Anatole), maire, à Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1865. Delamain père (Henri), négociant, à Jarnac (Charente).

1868. Delamain (Philippe), négociant, à Jarnac (Charente).

1877. Delamain (Louis), ✱, négociant, à Jarnac (Charente).

1874. Delaunay (Arthur), ancien notaire, 176, rue de Belleville, à Bordeaux.

1883. Delavergne (François), notaire, à Aigre (Charente).

1869. Denise (l'abbé Jules), curé-doyen de Rouillac (Charente).

1886. Deserces (Henri), avoué, docteur en droit, 14, rue de l'Évêché, à Angoulême.

MM.

1890. Desjoncherets (Jules), 101, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Desmazeaud (Marcel), avoué, 28, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1889. Desmiers de Chenon (comte Eugène), à Chenon (Charente).

1890. Desmiers de Chenon (marquis René), château du Terrier, commune d'Allouis, par Mehun-sur-Yève (Cher).

1875. Dubois (Léon), propriétaire, 14, rue Froide, à Angoulême.

1878. Ducasse (Louis), négociant, 18, place du Parc, à Angoulême.

1888. Dufourneau (Alexandre), rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1888. Durandeau (G.), banquier, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1892. Durand (l'abbé Marcel), aumônier de l'Hôtel-Dieu, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1886. Favraud, inspecteur primaire, 120, rue de Périgueux, à Angoulême.

1890. Feuillet (l'abbé), aumônier à Puypéroux, par Montmoreau (Charente).

1877. Fleury (Paul de), archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, ancien président de la Société, 131, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Fourgeaud (l'abbé), curé d'Ansac (Charente).

1877. Fournier (le docteur Louis), ❋, O. A., 19, rue de Bélat, à Angoulême.

1879. Fragonard (Paul), négociant, à Cognac (Charente).

1890. Furaud (Ludovic), avocat, à Ruffec.

1889. Fusil (Théophile), négociant, 4, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1889. Galot (Ernest), directeur du Comptoir d'escompte, 43, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1888. Gautier (Étienne), à Germeville, commune d'Oradour d'Aigre (Charente).

1891. Gautier (Henri-Dyke), négociant, à Cognac (Charente).

1869. Gellibert des Seguins (Étienne), ancien député, membre du Conseil général de la Charente, 8, rue des Saints-Pères, à Paris, ou à Champrose, commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, par Montmoreau (Charente).

1887. George, receveur municipal, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

MM.

1882. GERMAIN (Henri), négociant, à Cognac (Charente).

1887. GIGOU (Adrien DE), au château de Nanteuil, par Dignac (Charente).

1892. GIRAUDIAS (Albert), avoué, 14, rue du Petit-Saint-Cybard, à Angoulême.

1891. GUÉRIN-BOUTAUD, notaire, rue de la Gendarmerie, 2, à Angoulême.

1880. GUIMBERTEAU (Léonce), ancien magistrat, à La Dourville, près Blanzac (Charente).

1879. HEDDE (Ivan), directeur de la compagnie du gaz, 5, rue de Bordeaux, à Angoulême.

1889. HÉMERY (Pol D'), conseiller général, à Bioussac (Charente).

1890. HÉRIARD (Maurice), 19, rue d'Iéna, à Angoulême.

1869. HINE (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).

1889. HORRIC DE LA MOTTE-SAINT-GENIS (comte Anatole), docteur en droit, château de Goursac, par Chasseneuil (Charente).

1888. HUET (l'abbé), curé d'Esse (Charente).

1883. HYRVOIX (Albert), ancien sous-préfet, 19, Grand'Rue, à Fribourg (Suisse).

1879. JARNAC DE GARDÉPÉE (Maurice DE), propriétaire, à Cognac (Charente).

1886. JAVANAUD (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.

1892. JEANSOULIN (Ulysse), ancien négociant, 10, rampe des Bezines, à Angoulême.

1889. JOURDAIN DE LA SEGUINIE (M.), banquier, à Ruffec (Charente).

1887. JOUZIER, négociant, 19, rue du Marché, à Angoulême.

1887. LABROUSSE (l'abbé), curé de Saint-Ausone, à Angoulême.

1867. LACROIX (Paul DE), propriétaire, 46, rue Neuve-d'Angoulême, à Cognac.

1876. LAFITTE (Hilaire), au château de Chalais, à Chalais (Charente).

1888. LAFORGE (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy de Confolens (Charente).

1889. LAJEUNIE (François), conseiller général, à Saint-Quentin de Chalais (Charente).

1891. LAMETH (comte Alfred DE), au château de Londigny, près Ruffec (Charente).

1886. LAPORTE, négociant, maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).

MM.

1891\. Laroche-Joubert (Edgard), député, conseiller général, manufacturier, 5, place du Parc, à Angoulême.

1878\. Lecler (le docteur Alfred), médecin, à Rouillac (Charente).

1887\. Legrand (l'abbé), curé de Bouteville (Charente).

1890\. Léridon (Georges), propriétaire, 1, rue Saint-Cosme, à La Rochelle.

1887\. Lescure, 3, rue Vauban, à Angoulême.

1874\. Lièvre (Auguste), ✠, O. A., président honoraire de la Société, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, associé-correspondant de la Société des antiquaires de France, bibliothécaire de la ville de Poitiers.

1875\. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868\. Lurat (Aristide), percepteur des contributions directes, à Châteauroux (Indre).

1879\. Lussaud (Alexis), docteur en droit, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887\. Maistre du Chambon (Anatole), rampe des Bezines, à Angoulême.

1885\. Malard, O. I., professeur d'histoire au lycée, à Angoulême, villa de la Chaume (Sillac).

1889\. Maratu (l'abbé), curé-doyen de Montmoreau (Charente).

1887\. Marchais (Henri), à La Rochefoucauld (Charente).

1887\. Marot (J.-G.), président du tribunal de commerce, rue du Marché, à Angoulême.

1866\. Martell (Édouard), sénateur, à Cognac (Charente).

1889\. Martin (l'abbé), curé-doyen de Châteauneuf (Charente).

1889\. Martin (Henri), conducteur des ponts et chaussées, licencié en droit, 178, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1892\. Martin (Paul-Rémy), négociant, à Lignères de Rouillac (Charente).

1891\. Mascureau de Sainte-Terre (comte Marcel de), au château de La Grollière, par Alloue (Charente).

1892\. Mathey (Adalbert), commissaire-priseur, 27, rue d'Austerlitz, à Angoulême.

1891\. Mathieu (Ernest), licencié en droit, 171, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1867\. Mathieu-Bodet, ✠, ancien ministre des finances, ancien député, 1, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.

1876\. Maurin, conseiller municipal, à Fouqueure, par Luxé (Charente).

MM.

1887. Méaudre-Dassit (Joseph), à Confolens (Charente).

1889. Meilhaud (l'abbé), curé de Bors de Montmoreau (Charente).

1861. Mercier (Paul), ancien juge au tribunal civil, à Cognac (Charente).

1887. Mesnard (Arsène), docteur-médecin, 18, rue du Val-de-Grâce, à Paris.

1889. Mesnard (l'abbé), chanoine honoraire, 24, rue Froide, à Angoulême.

1877. Mignon (Alexandre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887. Mimaud (Jules), juge au tribunal civil de Ruffec (Charente).

1888. Mondon (l'abbé), curé de Chazelles (Charente).

1890. Morel (Maurice de), secrétaire à la direction des affaires départementales du Crédit lyonnais, 59, rue de Lille, à Paris.

1892. Morichaud (l'abbé), pro-secrétaire de l'Évêché, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1890. Mourou (Eugène), avoué, à Ruffec (Charente).

1888. Mourrier (Paul), élève-architecte, 121, boulevard Thiers, à Angoulême.

1888. Nanglard (l'abbé), vicaire général, 22, rue d'Épernon, à Angoulême.

1879. Parenteau-Lameulière (Édouard), 18, rue Vauban, à Angoulême.

1865. Pasquet de Laurière (Jules), O. A., inspecteur général de la Société française d'archéologie, 7, rue d'Aguesseau, à Paris.

1887. Pautier (Nelson), docteur-médecin, à Aigre (Charente).

1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal civil, à Barbezieux (Charente).

1886. Picat (Léon), libraire, à Ruffec (Charente).

1887. Plauchut, négociant, port de L'Houmeau, à Angoulême.

1888. Poute de Puybaudet (Guy), licencié en droit, 68, boulevard Malesherbes, à Paris.

1887. Pouzet, notaire, à Confolens (Charente).

1872. Préponnier, architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1879. Prieur (Clément), maire d'Anais, conseiller général, secrétaire général de la Société d'agriculture, à Anais, par Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

MM.

1879. Puymoyen (Émile), avoué-licencié, 10, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1892. Puymoyen (Nicolas-Émile), géomètre, aux Blanchettes, près Angoulême.

1891. Raballet (Ferdinand), agrégé de l'Université, chef d'institution, 36, rue du Minage, à Angoulême.

1883. Rabec, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Cognac.

1862. Rambaud de Larocque, ✱, président du Conseil général de la Charente, 19, rue d'Iéna, à Angoulême.

1883. Rempnoulx du Vignaud (André), propriétaire, à Champagne-Mouton (Charente).

1887. Ribérolle (de), au château de Ribérolle, commune de Rivières (Charente).

1883. Ricard (Ernest), propriétaire, 89, chemin de la Colonne, à Angoulême.

1886. Richard (Léon), propriétaire, à Segonzac (Charente).

1879. Richard (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).

1891. Richard (Jules), propriétaire, à Châteauneuf (Charente).

1889. Riffaud (l'abbé), curé de Saint-Martial, 9, rue Fanfrelin, à Angoulême.

1886. Rochefoucauld (comte Aimery de La), 93, rue de l'Université, à Paris, au château de Verteuil (Charente), et villa Valentine, à Arcachon (Gironde).

1887. Roffignac (comte Jules de), 3, rue Saint-Martin, à Angoulême.

1883. Rousiers (Paul de), au château du Rhus, par Confolens (Charente).

1887. Rousselot (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, rue de Vaugirard, à Paris.

1875. Sardou (Fernand), négociant, à Pons (Charente-Inférieure).

1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, 27, rue d'Iéna, à Angoulême.

1887. Sémoret (Pierre), rue Saint-Martin, 31, à Angoulême.

1875. Sevenet (Paul), avoué-licencié, 4, rue d'Iéna, à Angoulême.

1887. Sochal (l'abbé), curé de Saint-André, à Angoulême.

1891. Souchet (Joseph), bijoutier, rue du Marché, 7, à Angoulême.

1888. Surun, notaire, à Mansle (Charente).

1889. Texier (l'abbé), curé de Bassac (Charente).

1889. Thuret (Edmond), ancien élève de l'École des beaux-arts, à Sers (Charente).

MM.

1875. Touchimbert (le marquis de), maire de Londigny, au château de Londigny, par Ruffec (Charente).

1883. Touzaud (Daniel), lauréat de l'Institut, docteur en droit, avoué, 50, rue de Bélat, à Angoulême.

1888. Tricoire (l'abbé), curé de Moulidars (Charente).

1891. Triou (Léon), licencié en droit, secrétaire particulier du préfet de la Charente, 32, rue Saint-Gelais, à Angoulême.

1890. Veillon (Pierre), avocat, à Angoulême.

1887. Vergnaud, négociant, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1878. Vignerон (René), ancien secrétaire général à Auch, 8, place du Marché-Neuf, à Angoulême.

1863. Warin (Édouard), architecte, inspecteur des édifices diocésains, 48, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1880. Warisse, O. A., professeur de dessin au lycée, secrétaire de la Société, 15, rue Buffechauve, à Angoulême.

1890. Werner (Auguste), docteur-médecin, 12, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., chanoine de Limoges, 11, rue de la Corderie.

1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.

1855. Auriac (Eugène d'), ✻, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, 27, rue Saint-Honoré, à Paris.

1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), G. C. ✻, O. I. ⚜, chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, à Poitiers.

1889. Baye (baron J. de), 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.

1866. Boreau-Lajanadie, ✻, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, ancien député de la Charente.

1879. Chabaneau (Camille), correspondant de l'Institut, professeur de langue romane à la Faculté de Montpellier.

1844. Chasteigner (le comte Alexis de), 7, rue de Grassi, à Bordeaux.

1890. Croix (le R. P. Camille de La), à Poitiers.

1875. Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, 105, rue de Paris, à Périgueux.

MM.

1876. Dulignon des Granges, rue de Cheverus, à Bordeaux.
1886. Fleury (Louis de), à Lomza (Pologne).
1884. Gontier, à Dorgeville (Charente).
1855. Jussieu (Alexis de), ✻, O. I., ancien secrétaire adjoint de la Société, archiviste de la Savoie, à Chambéry.
1869. Lucas, O. I., architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.
1868. Meschinet de Richemond, O. I., O. ✻, archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.
1878. Millien (Achille), lauréat de l'Institut, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1883. Moreau (Frédéric) père, ancien membre du Conseil général, à Fère-en-Tardenois (Aisne).
1879. Pichon (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.
1873. Sadoux (Eugène), dessinateur, rue des Martyrs, à Paris.
1886. Testut (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires....................	9
Membres titulaires......................	188
Membres correspondants................	21
Total..............	218



OUVRAGES REÇUS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE

Aisne	Société archéologique de Saint-Quentin.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Allier	Société d'émulation.
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts de Nice.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts.
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
Charente-Inférieure	Revue de Saintonge et d'Aunis.
	Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.
Cher	Société archéologique des antiquaires du Centre, à Bourges.
Constantine	Société archéologique.
	Académie d'Hippone, à Bône. *Bulletin.*
Corrèze	Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
Côte-d'Or	Académie des sciences de Dijon.
	Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune. *Mémoires.*
	Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon.
Creuse	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Dordogne	Société archéologique de Périgueux.
Doubs	Société d'émulation.
	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme	Société d'archéologie et de statistique.
Eure-et-Loir	Société dunoise.
	Société archéologique d'Eure-et-Loir.
	Monographie de la cathédrale de Chartres.
Finistère	Société académique de Brest.
Gard	Académie de Nîmes.
	Société scientifique et littéraire d'Alais.
Garonne (Haute-)	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
	Société archéologique du midi de la France.
Gironde	Société archéologique de Bordeaux.
	Ville de Bordeaux (bibliothèque), *Bordeaux*, 1892, 3 vol. et atlas.
Ille-et-Vilaine	Société archéologique.
Indre-et-Loire	Société archéologique de Touraine.
Isère	Académie delphinale de Grenoble.
Landes	Société de Borda, à Dax.
Loire-Inférieure	Société archéologique de Nantes.
Loiret	Société archéologique de l'Orléanais.
Maine-et-Loire	Société d'agriculture d'Angers.
Manche	Société académique de Cherbourg.
Marne	Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.
Marne (Haute-)	Société historique et archéologique, à Langres.
Morbihan	Société polymathique.
Nord	Société dunkerquoise.
Oise	Société académique d'archéologie.
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne.
Pas-de-Calais	Société académique de Boulogne.
	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.
Pyrénées (Basses-)	Société des sciences de Pau.
	Société des sciences et arts de Bayonne.
Rhône	Académie de Lyon.
	Société littéraire, artistique et archéologique de Lyon.
	Annales du Musée Guimet, à Lyon.

Saône-et-Loire....... Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société éduenne.

Sarthe.............. Société d'agriculture, sciences et arts.
Revue historique et archéologique du Maine, au Mans.

Savoie............... Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société savoisienne d'histoire.

Seine................ Société des antiquaires de France.

Seine-et-Oise......... Société des sciences morales, lettres et arts.
Société archéologique de Rambouillet.

Somme................ Société des antiquaires de Picardie.
Société d'émulation d'Abbeville.
Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

Tarn-et-Garonne..... Société archéologique.

Var.................. Société académique du Var.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Vienne............... Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin, Mémoires.*

Vienne (Haute-)...... Société historique et archéologique du Limousin.
Société des amis des sciences, à Rochechouart.

Yonne............... Société des sciences historiques et naturelles.
Société archéologique de Sens.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Journal des Savants, 1892.
Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques :
Histoire et Philologie.
Archéologie.
Bibliographie des Sociétés savantes.
Bibliographie des Travaux historiques.
Répertoires des Travaux historiques.
Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Belgique.... Bibliothèque royale de Belgique.
Brésil..... Archives du Musée national de Rio-de-Janeiro.
Danemark... Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
États-Unis. Smithsonian Institution, Washington.
Davenport Academy.
Suède...... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, à Stockholm.
Suisse...... Société de géographie de Genève.

PUBLICATIONS DIVERSES.

E. Chantre : *Premier âge du fer.*

Barbier de Montault (Mgr) : *Œuvres complètes,* t. V.

Favraud : *Le Noël de Theuet;*
— *Poésies patoises.*

F. Moreau : *Supplément à l'album Caranda :* Les Fouilles de 1891 aux grévières de Ciry-Salsogne et dans le parc de Fère-en-Tardenois.

M. de Laurière : *Étude sur une mosaïque chrétienne des îles Baléares.*

A. de Brémond d'Ars : *Le Capitaine Satre.*

G. Chauvet : *Notes sur une classification industrielle des temps quaternaires.*

Libraire de la Société, M. L. Coquemard.
Lithographe id., M. Javanaud.



PROCÈS-VERBAUX

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 13 JANVIER 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CHAUVET, COCHOT, BOILEVIN, FAVRAUD, DE FLEURY, FUSIL, BASTIER, MOURRIER, l'abbé MONDON, l'abbé LEGRAND, l'abbé SOCHAL, DUFOURNEAU, BIAIS, VEILLON, DELAUNAY et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT communique les démissions de MM. Cochot et Biais, nommés à la précédente séance, le premier, conservateur du musée ; le second, conservateur-adjoint et bibliothécaire.

Il est immédiatement procédé au scrutin pour leur remplacement.

Sont élus :

Conservateur du musée : M. Biais.

Conservateur-adjoint et bibliothécaire : M. Cochot.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion; il signale :

1° Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* pour le troisième trimestre 1891, une discussion sur les puits funéraires. A propos de dix puits dont l'existence a été constatée sous le sol de l'église des Jacobins de Thouars, notre confrère, M. Lièvre, a rappelé les fouilles par lui faites en Charente et qui l'ont amené à reconnaître que les puits dits funéraires correspondaient aux puits perdus modernes. Divers autres membres de la Société des antiquaires ont émis l'avis qu'en général « ces excavations, de forme ovoïde, plus profondes que larges, et dont l'ouverture était recouverte de pierres plates, étaient plutôt des silos destinés à cacher les approvisionnements et les objets précieux en temps de guerre »;

2° Dans le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure,* livraison de janvier 1892, une étude historique intitulée : « La Saintonge sous la domination anglaise ». A partir de 1259 et durant deux siècles entiers, la Saintonge a souffert des luttes auxquelles se livrèrent la France et l'Angleterre. Pendant une première période, la Charente servit de limite septentrionale aux possessions anglaises, et la partie nord de la province devint le champ de bataille des deux nations. En 1360, le traité de Brétigny livrait la Saintonge tout entière aux Anglais. En ces temps calamiteux, souvent les marchands et même les cultivateurs occupés à l'enlèvement des récoltes ne pouvaient circuler dans les campagnes que pourvus de saufs-conduits et à la condition de ceindre une écharpe qui en était le signe; seul, le respect accordé aux pèlerinages permettait de voyager plus librement; encore fallait-il, outre l'écharpe, prendre le bourdon et tenir le cierge à la main. C'est ainsi qu'on se

rendait à Saintes « par le pèlerinage de Monsieur Saint-Eutrope, pour ce que aux pèlerins allant audict Sainct-Eutrope, rencontrant les ennemis ne mesfaisoient... pourvu que à aller et venir portassent chandelle, escharpe et bourdon »;

3° Dans le quatrième *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, une biographie de Mme de La Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec, extrait d'un ouvrage contenant « l'histoire abrégée de cet établissement et de la colonie française du Canada ». L'entreprise de Madeleine de Chauvigny, veuve de Charles de Gruel, seigneur de La Peltrie, a ceci de particulièrement intéressant qu'elle se rattache étroitement, avec plusieurs autres fondations semblables, aux premières tentatives de colonisation du Canada, alors que la France colonisait encore; c'était au commencement du XVIIe siècle.

On peut rapprocher les fondations pieuses ainsi connues de l'œuvre à laquelle s'est voué notre éminent compatriote le cardinal Lavigerie, qui, à la congrégation des Pères blancs, missionnaires proprement dits, a joint l'institution des « Frères armés du Sahara », chargés de défricher le sol d'Afrique et d'y implanter la civilisation chrétienne par la colonisation agricole.

M. le Président annonce la mort de M. de Thiac, membre de la Société. M. de Thiac était trop éclairé et trop attaché à cette région pour ne pas s'intéresser à nos travaux. Aussi, lorsqu'en sa qualité de président de la Société d'agriculture, il eut à prononcer l'éloge de M. Gellibert des Seguins, qui avait réuni la présidence des deux sociétés, il sut rendre un juste hommage à l'archéologue aussi bien qu'à l'agronome.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Philippe Delamain, dans laquelle notre confrère de Jarnac, désireux de tenir la Société au courant des fouilles qu'il

fait exécuter dans la nécropole barbare de Biron, l'informe que ces fouilles donnent d'excellents résultats. On y a déjà trouvé des bijoux analogues à ceux d'Herpes, des vases et des verreries à peu près identiques et, en outre, une grande épée franke à deux tranchants, avec un angon en bon état de conservation.

L'épée était supportée par une superbe boucle en cristal de roche taillé, avec un ardillon en fer damasquiné d'or et orné de pierres. M. Mourrier a pris le dessin de cette boucle.

Une monnaie barbare, trouvée avec ces objets et que M. Prou, de la Bibliothèque nationale, a bien voulu déterminer, permet d'assigner à cette sépulture la même époque que celle d'Herpes, c'est-à-dire approximativement la fin du VIe siècle.

M. Delamain fait soumettre à l'examen des membres présents deux pièces concernant la Charente :

1° Un reçu en date de 1455 de l'écuyer tranchant du comte d'Angoulême ;

2° Un assignat particulier à la Charente et qui, suivant l'avis de notre confrère, est assez rare.

M. Biais annonce qu'il a réuni un certain nombre de documents sur le papier-monnaie mis en circulation en Charente pendant la période révolutionnaire, et il espère utiliser ces documents, bien qu'ils soient postérieurs à 1789.

M. l'abbé Mondon continue la lecture de son Histoire de la baronnie de Marthon. Il énumère les différents droits dont jouissaient les seigneurs de Marthon et donne sur eux des détails intéressants. Il constate que Marthon avait pour mesurer les grains trois boisseaux de différentes grandeurs : le Renturier pour le froment, le Méturier pour le seigle et la méture et le Civadier pour l'avoine.

Afin que ces mesures ne pussent varier, les seigneurs

de Marthon avaient fait faire deux boisseaux renturiers en pierre dure destinés à servir d'étalons. L'un deux fut placé dans la ville de Marthon, l'autre à l'extrémité de leur châtellenie, près d'un hameau de la paroisse de Dirac, qui s'est pour cela appelé le Boisseau.

Enfin, M. l'abbé Mondon termine par une description des églises de Marthon : l'église Saint-Martin, qui est l'église paroissiale; l'église Saint-Jean, qui était la chapelle du château; l'église Saint-Nicolas, dont on voit encore les restes, et la petite chapelle de Notre-Dame.

M. l'abbé Mondon fait passer sous les yeux des membres présents à la séance quelques pièces de monnaies dans lesquelles M. Biais déclare reconnaître des crurades des colonies des Indes du Portugal. Notre confrère fait observer que ces monnaies sont généralement frustes.

A propos de la discussion au sujet des puits funéraires, M. le Conservateur du musée rappelle qu'il y a près de vingt-cinq ans, M. Victor Bujeaud avait découvert sous les murs de la ville, proche la grotte de Saint-Éparche, dans le sol de la principale grotte de son jardin, trois ou quatre silos piriformes, où l'on a trouvé des tessons d'amphores et des petites mottes de sable chargés de grains décomposés.

M. le Président dépose sur le bureau un ouvrage intitulé : *Choses d'art,* et relatif aux dernières eaux-fortes de M. O. de Rochebrune, d'après les deux façades du château de La Rochefoucauld; hommage de l'auteur, M. R. Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou.*

La Société adresse ses remerciements au donateur.

M. Biais demande la parole au sujet du compte-rendu de l'excursion faite par la Société et publié à la suite du procès-verbal de la séance de novembre 1891. Il remercie M. Veillon d'avoir bien voulu citer une de

ses notices à propos du cavalier mutilé de la façade de l'église de Châteauneuf (*Bulletin*, 1878-1879).

M. Biais rappelle qu' « il a eu l'honneur de soutenir, « avec pièces à l'appui, une interprétation différente de « celle émise par un des maîtres de l'archéologie reli- « gieuse en France, M. l'abbé Michon ». Précisément au sujet des *statues équestres sculptées aux façades de certaines églises romanes*, il demande la permission de rappeler la réponse de l'érudit abbé Michon et la réplique que notre confrère a dû lui faire (*Bulletin*, 1880. Séance de novembre).

M. Biais ajoute que « depuis près d'un demi-siècle que Michon avait dressé sa magistrale *Statistique monumentale de la Charente*, les archives sont sorties de leur chaos et que les chercheurs ont fait, eux aussi, des découvertes iconographiques précieuses. Telle est la fresque du Temple, près Blanzac. M. Michon s'était nettement prononcé pour l'origine civile baronale de ces statues; M. Biais y voit le triomphe du christianisme sur le paganisme.

Dans un autre ordre d'idées, notre confrère croit devoir signaler une grossière erreur commise par des chroniqueurs peu clairvoyants ou mal renseignés.

Plusieurs *Guides*, notamment la Géographie de la Charente, fort bien faite d'ailleurs, en dehors de ce qui concerne certains monuments et certaines œuvres d'art, citent comme un ouvrage artistique « d'un beau travail » une statuette de la Vierge placée dans l'église de l'Isle-d'Espagnac. Or, rien n'est plus inexact; il suffit de voir ladite statuette pour reconnaître qu'elle est d'un travail fort grossier, sans caractère aucun, ni style même barbare. M. Biais a eu l'occasion de l'examiner récemment, lors d'une excursion faite par lui pour une étude sur le marquis Voyer-d'Argenson, dont l'aïeul, Houlier, possédait le château de L'Isle-d'Espagnac, et

le résultat de cet examen est que l'opinion qu'il vient d'émettre est la seule juste. Il déclare qu'il ne connaît rien de pire que ce bloc de pierre presque informe.

Il est procédé au vote pour la composition du Comité de publication : MM. de Fleury et l'abbé Blanchet sont élus.

MM. Guerry-David, Mesnard et l'abbé Maridat donnent leur démission de membres titulaires.

La Société, en vue de procurer aux membres du dehors la facilité d'assister à quelques-unes de nos réunions, et sur la demande qui lui en est faite par un certain nombre de sociétaires, décide que la prochaine séance aura lieu le mardi 9 février, à deux heures de l'après-midi.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 9 FÉVRIER 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CHAUVET, BIAIS, COCHOT, l'abbé NANGLARD, l'abbé BLANCHET, l'abbé COURIVAULT DE LA VILLATTE, MALARD, BOILEVIN, WERNER, l'abbé SOCHAL, de GIGOU, l'abbé MONDON, LAFFITTE, BÉNARD, BASTIER, LECLER, GERMAIN, FAVRAUD, MATHIEU, GEORGE, DELAUNAY et P. VEILLON.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu, mis aux voix et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il signale dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme* une notice sur l'*influenza,* qui, en 1580, avait fait de nombreuses victimes. Les symptômes sont les mêmes que de nos jours : frissons, pesanteur de tête, faiblesse dans tous les membres, feu sur la poitrine. « Cette maladie était redoutable par la rapidité de ses progrès et la vitesse avec laquelle elle se communiquait ». Suivant l'auteur de la relation, les saignées et les purgations furent plus nuisibles qu'utiles, et ceux qui négligèrent le mal s'en trouvèrent bien. — Il est curieux, après trois siècles d'intervalle, de constater la réapparition de la même maladie.

M. G. Chauvet dépose pour la bibliothèque, de la part de l'auteur, le texte de l'ouvrage de M. Ernest Chantre, sous-conservateur du Musée de Lyon : *Premier âge du fer,* études paléoethnologiques dans le bassin du Rhône.

Parmi les usages dont l'introduction coïncide avec l'arrivée du fer dans la vallée du Rhône, il faut citer tout d'abord la création des grandes nécropoles et des tumulus. Ces sépultures n'ont pas servi aux populations qui ont habité les palafittes.

M. Chantre donne à ce sujet d'intéressantes indications :

A) Les palafittes (âge du bronze) contiennent divers instruments caractéristiques qui ne se trouvent pas dans les tumulus ou les nécropoles de l'âge du fer, notamment :

1° Instruments tranchants en bronze (haches, couteaux, faucilles) ;

2° Flèches, épées ou poignards en bronze à poignée pleine ;

3° Bracelets en bronze ouverts ;

4° Moules d'objets en bronze.

B) Les tumulus et les nécropoles (âge du fer) contiennent les objets ci-après, qui ne se rencontrent pas dans les milieux appartenant à l'âge du bronze :

1° Bracelets en bronze *fermés,* annelés, creux, avec renflements ou enroulements;

2° Fibules (en bronze) creusées, spatuliformes ou à chaînettes;

3° Brassards creux en bronze ou en jayet;

4° Ceintures en bronze, vases en feuilles de bronze laminées et estampées;

5° Ustensiles, outils, armes et quelques objets de parure en fer.

C) Quelques objets (en bronze) de transition peuvent se rencontrer dans les tumulus et les palafittes; ce sont :

1° Les fibules à arc, torques, rasoirs, épées à voie plate ou à antennes;

2° Représentations animales, spirales, swastika;

3° Or, ambre, jayet, verroterie;

4° Fer en garniture de bronze, étain en garniture de poterie.

A l'une de nos dernières séances, M. Favraud nous a montré un rasoir en bronze venant de la station de Vilhonneur.

Il est peut-être utile d'indiquer les renseignements que M. Chantre donne sur les objets analogues.

D'après lui, le rasoir qui s'est montré à la fin de l'âge de bronze, avec le cortège des types qui accompagnent la première apparition du fer, est très fréquent dans les tumulus de Bourgogne; il manque en Franche-Comté, Jura, Suisse; il n'existe pas non plus dans les tombeaux du Rhin et du Danube; on ne l'a jamais découvert dans les nécropoles des Alpes. C'est en Italie qu'il abonde dans les palafittes, les terramares, les anciennes nécropoles du Bolonais et de la Toscane; l'Italie centrale est son plus grand point de développement.

M. le docteur LECLER présente un ouvrage intitulé : *Progrès de la chirurgie en France,* par le citoyen Imbert Delonnes, docteur en médecine et en chirurgie, officier de santé supérieur des armées, imprimé à Paris en nivôse an VIII.

Dans cet ouvrage se trouve la relation d'une opération pratiquée le 16 brumaire an VII sur Périer de Gurat, ancien maire de la ville d'Angoulême, par le chirurgien Imbert Delonnes, avec un portrait représentant M. de Gurat avant l'opération : les tumeurs sont situées sous le nez, pèsent environ deux livres et sont d'un volume tel qu'elles cachent entièrement la bouche.

Imbert Delonnes ne reproduit pas le portrait de Périer de Gurat après l'ablation des tumeurs, « parce que, dit-il, les circonstances s'y sont refusées ».

Le docteur La Charlonie estime que les circonstances qui s'y sont refusées viennent des difficultés du règlement des honoraires après guérison. M. de Gurat avait fait prix pour 4,000 ᵗᵗ, et comme il avait été guéri au bout de quarante jours, il trouvait que le chirurgien avait gagné trop vite son argent. Mais le docteur Lecler a pu se procurer à Lyon une photographie de M. de Gurat après l'opération, photographie qu'il montre à la Société et qui prouve la pleine réussite de cette ablation.

Périer de Gurat était âgé de cinquante-neuf ans et avait été détenu pendant vingt-deux mois dans la tour d'Angoulême sous la tyrannie de Robespierre.

M. H. LAFFITTE communique un outil trouvé dans le souterrain de Bosseau.

M. Hardy prétend que l'outil appartient au IVᵉ siècle avant Jésus-Christ.

M. CHAUVET fait remarquer qu'il serait intéressant de savoir si cet outil a été trouvé dans un milieu daté,

et, au nom de la Société, serait heureux que M. Hardy fournît une note à l'appui de son opinion.

M. Laffitte montre également une clé trouvée à l'abbaye de La Couronne, qui remonte au XVIe siècle.

M. Bastier communique un émail sur cuivre dont le sujet représente Jésus et la Samaritaine. Cet émail est d'un dessin très pur et d'un coloris très fin : les mains de la Samaritaine notamment et l'écharpe qui l'entoure sont d'une grande perfection. Cet émail, signé I. L., est l'œuvre de Jacques Laudin, un des plus habiles artistes de Limoges aux XVIe et XVIIe siècles.

M. Biais fait remarquer que l'émail a dû faire partie d'un bénitier.

M. Bastier raconte comment il est en possession de cet objet précieux. Il lui a été cédé par un vieillard qui y tenait beaucoup, avait maintes fois refusé les meilleures occasions de s'en dessaisir et le conservait en souvenir de sa mère, à qui il avait été donné par une grande dame dans des temps très malheureux.

M. Bastier a découvert que la mère du vieillard avait été la nourrice de Pauline de Tourzel, fille de Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, Madame Royale et Louis XVII. Cet émail provient donc de Mme de Tourzel, dont la fille, devenue comtesse de Galard de Béarn, a habité quelque temps Angoulême.

M. l'abbé Nanglard, vicaire capitulaire, annonce une longue et importante étude qu'il avait abordée autrefois sur les conseils de Mgr Cousseau et qu'il a reprise dans ces derniers temps. Il s'agit d'un Polyptique ou Pouillé historique du diocèse d'Angoulême.

Cette étude sera divisée en trois parties, comprenant : la première, l'ancien diocèse d'Angoulême jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; la deuxième, les parties des diocèses voisins entrées dans sa composition actuelle jus-

qu'à la même époque; la troisième, le diocèse actuel depuis la restauration du culte en France.

La première partie comprendra neuf titres :

1° Diocèse et évêché (géographie, histoire, liste des évêques), vicariat, secrétariat, officialité, avec liste des titulaires, chambre ecclésiastique et décimes;

2° Chapitre cathédral, origine, histoire, organisation, dignités, offices, stalles, bas-chœur et ses divers services : vicaires de chœur, choristes, grand-autel, sacristanie, psallette, orgue, chapellenies, receveurs du chapitre, listes du personnel, cathédrale;

3° Chapitres collégiaux;

4° Abbayes, histoire, état et personnel des bénéfices et de leurs dépendances;

5° Prieurés conventuels simples, commanderies et préceptoreries;

6° Paroisses, état par archiprêtrés, avec celui des chapellenies, stipendies et confréries rattachées à leurs églises ou existant sur leurs territoires;

7° Couvents divers;

8° Séminaires, préceptoriales et collèges;

9° Aumôneries, hôpitaux, maladreries et léproseries.

Cette première partie fera connaître l'existence d'environ 600 bénéfices ou titres ecclésiastiques et de plus de 12,000 titulaires.

M. le vicaire capitulaire commence la lecture de son travail. Il donne la composition, d'après les listes dressées à l'occasion de la convocation des États généraux de 1614 et 1789, de la province de l'Angoumois, à laquelle appartient, sauf quelques paroisses, le petit diocèse d'Angoulême, et en fait sommairement l'historique. Puis il aborde l'histoire même du diocèse, qui souffrit pendant mille ans des invasions successives des Ariens, des Maures, des Normands et enfin des

Anglais, mais dont la foi résista à de si longues et cruelles épreuves.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. l'abbé Nanglard de son intéressante communication et espère qu'il voudra bien continuer la lecture de l'important ouvrage qu'il prépare.

M. Biais demande qu'une notice soit consacrée à M. de Thiac, pris surtout comme amateur d'œuvres d'art, dans le prochain *Bulletin*. Sur le désir exprimé par M. le Président, M. Biais se charge de la rédiger.

La séance est levée à trois heures et demie.

Pour le Secrétaire :

Pierre Veillon.

SÉANCE DU MERCREDI 9 MARS 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Biais, Chauvet, Malard, l'abbé Blanchet, Veillon, l'abbé Mondon, l'abbé Nanglard, Boilevin, Favraud, Mourrier, George, Dufourneau, Bastier, Sevenet, Delaunay, Deserces et Warisse, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de février est lu, mis aux voix et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance; il signale :

1° Dans le *Bulletin archéologique et historique* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, une notice de M. du Faur, intitulée : « *La Charte d'Escazeaux, 1271* ». Il s'agit d'une des nombreuses chartes qu'avaient obtenues les populations du midi.

Mme de Rencogne a offert à la Société archéologique de la Charente, après le décès de son regretté président, un magnifique spécimen de ces documents historiques d'un si haut intérêt, sous le titre de : « *Le Livre juratoire* de Beaumont-de-Lomagne, cartulaire d'une Bastide de Gascogne transcrit et annoté par M. Gustave Babinet de Rencogne », où se trouvaient reproduits « les coutumes, privilèges et franchises concédés aux habitants de La Bastide de Beaumont-sur-Gimone, par le roi Philippe le Hardi, tant en son nom qu'au nom de l'abbé et du monastère de Granselve, le 8 août 1278 ».

M. du Faur raconte comment il a découvert la charte d'Escazeaux (1) dans la salle du conseil municipal de cette commune : « Pendant que M. le maire exposait les motifs de l'impôt projeté, j'aperçus à l'extrémité de la table un vieux parchemin enfumé, qui avait reçu plus d'une blessure à la bataille et que chacun écartait avec soin de sa présence ; ainsi poussé d'étape en étape, la vieille peau arriva jusqu'à moi.

« C'était la charte d'Escazeaux, écrite en latin, et, de plus, en fort mauvais état, qui fut donnée au village de ce nom en 1271 par le vicomte de Gimois. »

M. du Faur cite les dispositions suivantes de cette charte :

« Art. 6. — Les habitants sont autorisés à conduire librement les animaux dans les propriétés de la ville et dans celles du seigneur.

« Art. 7. — Tous les habitants sont autorisés à couper dans les forêts seigneuriales le bois nécessaire au chauffage et celui qui sert à la fabrication des meubles, planchers et vaisseaux vinaires, soit pour leur utilité, soit pour vendre aux habitants de la ville, le tout sans payer aucun droit.

(1) Escazeaux (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Castel-Sarrazin, canton de Beaumont-de-Lomagne, 531 habitants.

« ART. 13 et 44. — Le seigneur est le protecteur assuré, dans quelque affaire que ce soit, de ceux qui lui paient des droits. De leur côté, les habitants s'engagent, pour le cas où le vicomte de Gimois serait attaqué dans ses vastes possessions en dehors de la seigneurie d'Escazeaux, à fournir le service militaire. Toutefois, partis le matin, ils devront être de retour le soir dans leurs foyers.

« ART. 46. — Lorsqu'une succession devient vacante, la moitié appartient au seigneur, l'autre moitié est donnée aux pauvres.

« ART. 48. — Chacun a le droit de chasser les lapins chez soi, et même d'avoir un terrier sur son bien; tout propriétaire a aussi le droit de chasser les perdreaux chez lui, en tout temps avec des filets. »

2° Dans le *Bulletin* de la Société archéologique de la Corrèze (siège à Brive) :

A) Le compte-rendu d'une exploration des igues et grottes du Causse de Gramat (Lot). Il s'agit, suivant l'expression de M. Martel et de ses confrères, de véritables « campagnes souterraines ». Les hardis explorateurs descendent par des puits ou « igues » à ciel ouvert, et s'engagent sur des cours d'eau semés de « gours » et de cataractes coulant à travers des grottes souterraines : c'est, évidemment, sur une grande échelle, le fait que reproduisent la Tardoire et le Bandiat, se perdant dans le sol pour reparaître aux gouffres qui forment les sources de la Touvre;

B) Le « Pouillé de Nadaud », extrait concernant les paroisses composant le diocèse de Tulle. Dans l'archiprêtré de Brive, figure « *Obazine,* ordre et fille de Citeaux », fondée par saint Étienne et unie à Citeaux en 1140, sous le patronage de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, des saints Pierre et Paul et de tous les saints.

Ce document rapporte les noms de cinquante-quatre abbés réguliers ou commendataires, tandis que le *Gallia* n'en compte que quarante-trois.

Obazine nous intéresse doublement, puisque l'abbaye de Grosbost, près Charras, en était un membre dépendant, et que N.-D. d'Obezine, à Angoulême, y rattache aussi son origine, ainsi que l'ont établi Mgr Cousseau et après lui M. de Rencogne (*Bulletin* de 1875).

M. l'abbé NANGLARD, vicaire capitulaire, poursuit la lecture de son Pouillé historique.

Après un exposé de l'histoire des hérésies, il aborde l'organisation du diocèse. On ne saurait dire à quelle époque il fut délimité; mais il n'a subi, à cet égard, aucune modification. Ici, comme ailleurs, l'évêque a son *presbyterium,* qui devient le chapitre cathédral et sert de modèle aux collèges et couvents se créant dans la suite sur divers points du territoire, appelés, les uns abbayes, les autres prieurés, d'autres enfin chapitres collégiaux. Cela s'applique à l'évangélisation des peuples. Mais il faut à l'évêque, administrateur du diocèse, d'autres auxiliaires. C'est ainsi qu'il s'attache des chorévêques, qui sont remplacés dès la fin du VIIIe siècle par l'archidiacre. Celui-ci ne suffisant plus, on institue des archiprêtres. L'archidiacre reste auprès de l'évêque et est, après lui, le chef du *presbyterium.* Les archiprêtres vont s'installer dans les vigueries, *vigeria, vicaria,* que viennent de créer les rois carlovingiens.

Il n'y a qu'un archidiacre à Angoulême. Il est le seul vicaire de l'évêque à titre général et permanent jusqu'au XIVe siècle, sous l'évêque Ayquelin.

La curie épiscopale, de laquelle est née l'officialité, commence au VIIIe siècle. C'est vers cette époque que la dîme de quelques produits du sol est à peu près universellement affectée à la subsistance du clergé et à l'entretien du culte. Ces innovations et les mesures

relatives à l'impôt levé sur les bénéfices ecclésiastiques amènent, au Xe siècle, l'institution du *synode diocésain* qui se tient à Angoulême deux fois par an, et trois siècles plus tard, celle de la chambre *ecclésiastique* ou *bureau des décimes*.

On connaît à Angoulême trois corps de statuts synodaux publiés par l'évêque Antoine d'Estaing, de 1506 à 1523; par François de Péricard, le 6 avril 1655, et par Amédée de Broglie, le 15 octobre 1780.

Le concile de Trente a été reçu à Angoulême et notre liturgie a été réformée en 1610.

L'évêché, *domus episcopales*, a été joint dès le début à la cathédrale, qui occupe encore son emplacement primitif. Il fut reconstruit en même temps qu'elle, de 1113 à 1128, et complété de 1495 à 1512.

Ces deux édifices dominent ce qui fut, croit-on, la vieille ville d'Angoulême et forment le centre de la cité ecclésiastique, comprenant, en outre, les églises du Petit-Saint-Cybard, de Notre-Dame-de-la-Paîne, de Saint-Jean, le logis canonial, devenu en 1213 le doyenné, l'archidiaconné, avec son église de Saint-Pierre hors des murs, la chantrerie et la maître-écolie.

L'évêque d'Angoulême est, depuis Aptone Ier, archichapelain du roi en Aquitaine et baron de La Paîne. A sa première entrée, il est porté sur sa chaise depuis le monastère de Saint-Ausone jusqu'à sa cathédrale par les seigneurs de La Rochefoucauld, La Roche-Chandrie, Montbron et Montmoreau. Ce devoir est encore reconnu par acte du 11 juin 1736.

De nombreuses châtellenies appartenant au Limousin, au Périgord et au Poitou lui doivent hommage. Au XIIe siècle, il a sous sa dépendance trois abbayes; il est seigneur spirituel et temporel de quarante-quatre paroisses de son diocèse et de douze autres des diocèses circonvoisins. Après la reconstruction de la cathédrale,

qui a amené Girard II à aliéner plusieurs bénéfices, il n'a plus dans sa mense que huit paroisses; mais il possède encore des fiefs dans cinquante autres, avec divers droits qui font que son diocèse, quoique relativement très petit, est estimé dès 1650, en cour de Rome, d'une valeur en revenus de 20,000 livres et taxé à 1,000 florins. En 1754, la ferme générale en est de 22,000 livres, plus les charges, s'élevant à près de 5,000 livres.

Le 30 octobre 1791, il est déclaré pour un total de revenus de 82,000 livres, charges comprises. Suit l'énumération de ces charges comprenant : décimes, dons gratuits, portion congrue des vicaires perpétuels et simples vicaires et entretien partiel des églises dépendant de sa mense, entretien de ses *maisons épiscopales* et de la cathédrale, etc., etc.

M. Chauvet rend compte d'un article de M. Lièvre publié par la *Revue archéologique* d'octobre 1891. Notre collègue, appliquant à la carte de Peutinger la lieue gauloise de 2,436 mètres, croit pouvoir déterminer les points occupés par certaines villes gallo-romaines de nos régions sur la position desquelles les archéologues ne sont pas d'accord.

Segora serait Voultegeon et Saint-Clémentin (Deux-Sèvres).

Sermanicomagus, qu'il faut lire Germanicomagus, aurait laissé ses ruines aux Bouchauds, commune de Saint-Cybardeaux.

Condate était placé entre La Frenade et L'Anglade, commune de Merpins.

Sarrum, à La Berche, commune de Chadurie.

M. Chauvet signale près de Roffit, au village des Blanchards, dans une sablière récemment ouverte au levant de la grande route, les traces de sépultures romaines; il a recueilli à 1^{m}30 environ de profondeur des débris de tuiles à rebords, les fragments de plusieurs

vases gris et de la poterie samienne ornée de dessins en relief.

M. BIAIS donne communication d'un « *livre de recepte et de dépense* » du château de Jarnac et de cette seigneurie (14 février 1778 au 30 octobre 1790), qui lui a été confié par Mlle Dézile.

Ce registre, fort bien tenu, porte de nombreuses annotations de la main du comte de Jarnac; à partir de l'année 1782, il a été « copié par le sieur Dézile », qui touchait 200 livres par an pour tenir les écritures de ce journal.

Notre confrère donne lecture de quelques articles de ce document original, en faisant ressortir ce qu'il a d'intéressant pour notre histoire provinciale : il est plein de renseignements relatifs aux prix des denrées, des fournitures et de la main-d'œuvre. M. Biais constate aussi qu'il vient confirmer ce qu'il a dit dans son étude sur « *Le comte de Jarnac et son château au XVIIIe siècle* ». La communication de ce registre est précédée d'une notice qui sera publiée dans le *Bulletin*.

M. E. Raby de Jarnac donne sa démission de membre titulaire.

Demandent à faire partie de la Société :

MM. Gustave Bérauld, directeur propriétaire du journal *L'Ère nouvelle*, 31, rue de l'Ile-d'Or, à Cognac, présenté par MM. de Fleury, Chauvet et Touzaud, et l'abbé Marcel Durand, aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angoulême, présenté par MM. l'abbé Blanchet, l'abbé Mondon et Touzaud.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.

SÉANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. BIAIS, l'abbé NANGLARD, GEORGE, DESMAZEAUD, BOILEVIN, MOURRIER, l'abbé BLANCHET, l'abbé COURIVAULT DE LA VILLATTE, BARRAUD, DUFOURNEAU, CALLAUD, FAVRAUD, VEILLON, BASTIER, PUYMOYEN, DESERCES, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance de février est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il signale :

1° Dans le tome V des *Œuvres complètes* de Mgr Barbier de Montault, des indications liturgiques dont M. Léon Palustre (dans le *Bulletin monumental* de 1877, p. 794) a dit que, « si les principes que ce livre enseigne étaient enfin suivis, nous aurions quelque chance de voir régner un peu d'ordre là où il n'existe aujourd'hui que la confusion la plus étrange. Par exemple, la chaire ne saurait être indifféremment mise à droite ou à gauche de la nef, sa place est du côté de l'Évangile, c'est-à-dire au nord, « *pulpitum construi debet a cornu Evangelii altaris majoris*. (Décret de la S. C. des Rites.) » — L'auteur s'élève aussi contre les *erreurs de langage* « dans lesquelles tombent la plupart des écrivains catholiques, quand ils sont amenés par leur sujet à parler de matières ecclésiastiques. Exemple : l'abbé N..., chanoine, curé, vicaire, aumônier : *abbé* est le qualificatif de ceux qui n'ont aucun titre; régulièrement, il ne convient donc qu'aux ecclésiastiques sans position officielle, comme sont les séminaristes. Tous ceux qui remplissent une fonction dans un

diocèse se désignent par cette fonction même. Ainsi on dit régulièrement, *le chanoine N...*, *le curé N...*, *le vicaire N...*, etc. Accoupler deux mots qui ne sont pas faits pour être ensemble est aussi saugrenu que de s'exprimer ainsi : *le soldat N...*, *capitaine; le soldat N...*, *colonel*, le terme soldat impliquant précisément qu'on est dépourvu de tout grade. Mais l'habitude en est si bien prise depuis la Révolution française que parler autrement paraît désormais singulier. Il faudra tôt ou tard changer cette locution vicieuse et se conformer à l'usage romain, qui est seul logique et tradionnel. » Il est à remarquer que les paysans ont conservé la « tradition » et disent toujours : *le curé un tel* ou *M. le curé un tel*.

M. NANGLARD rappelle, à ce sujet, qu'avant la Révolution française, l'usage actuel n'existait pas, par la bonne raison que la qualification d'*abbé* était réservée aux titulaires des *abbayes*, le nom des autres dignitaires étant toujours précédé du mot *messire*.

M. BLANCHET ajoute que déjà certains *prieurs* usurpaient le titre d'*abbé* et que cette dénomination s'est peu à peu généralisée à toute personne revêtue de la soutane : c'est, en définitive, un usage admis.

M. LE PRÉSIDENT signale encore :

2° Dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (4e trimestre, 1891), « les statuts de la corporation des bouchers de Châtellerault », rédigés en 1520. Ces statuts sont intéressants en ce qu'ils tendent, sans détour, au vrai but qui a provoqué la création des corporations de métiers, et qui est d'introduire la stabilité dans l'exercice de l'industrie, éminemment instable par elle-même, en assurant la permanence de la clientèle au profit des familles qui la détiennent. L'article 7 est spécialement remarquable en ce sens « que nul homme ne sera receu par cy après, s'il n'est filz

dung des maistres au mestier de bouchier en ladicte ville, ou quil preygne en mariage a femme et espouse une des filles des maistres bouchiers de ladicte boucherie »;

3° Dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne* (1891), divers textes relatifs au même sujet. On y trouve ceci de particulier que les « abus intolérables » des corps de métiers contre ceux qui ne faisaient pas partie de leurs communautés, sont d'autant mieux dégagés que la « franchise » du port de Bayonne se trouvait en contradiction ouverte avec les privilèges des corporations de cette ville;

4° Enfin, dans les *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres* (1891), un travail de M. Gélin sur « le *méreau dans les églises réformées de France et plus particulièrement dans celles du Poitou* ». Ce travail fait l'objet d'un compte-rendu annexé au présent procès-verbal.

En outre, M. le Président communique une étude due à notre confrère, M. Denise, curé-doyen de Rouillac, sur *une litre funèbre de l'église de Saint-Cybardeaux.* Cette étude est reproduite comme annexe au procès-verbal.

M. Favraud dépose sur le bureau de la Société l'empreinte d'un sceau en bronze trouvé à La Tâche, commune de Saint-Genis de Blanzac, portant dans un polygone un oiseau accosté de deux étoiles, deux triangles entrelacés, et autour la légende + CVILLERMI DE TACHIA CLERICI.

La tradition veut qu'il y ait à La Tâche des souterrains et un trésor caché. Il y avait sans doute un château au moyen-âge.

Le sceau a été trouvé par M. Petit, en transportant des terres pour planter une vigne.

M. Favraud fait hommage à la Société de deux

ouvrages intitulés, l'un *le Noël de Theuet,* en patois du canton de La Rochefoucauld, et l'autre, *Poésies patoises,* en langage des environs de Celles (Deux-Sèvres), par *in Pinzan;* ces deux ouvrages annotés par lui.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Huet, curé d'Esse, qui offre à la Société l'empreinte du moule à hosties que possède la fabrique de sa paroisse.

M. l'abbé NANGLARD, vicaire capitulaire, poursuit la lecture de son Pouillé du diocèse.

Avant d'aborder la liste des évêques, il remarque que, s'il est difficile d'en fixer la succession du onzième au quatorzième siècle, c'est, d'un côté, que plusieurs d'entre eux se donnent leurs successeurs de leur vivant. Ils sont amenés à cette mesure par les prétentions du pouvoir royal à se substituer à leurs anciens et légitimes électeurs, le clergé et les fidèles, prétentions qui s'étaient déjà manifestées dès le VIe siècle. C'est, de l'autre, en ce qui concerne la dernière partie de cette période, la rareté des documents, dont plusieurs ont disparu sous la domination des Anglais. Cette remarque s'applique également aux abbés et aux chefs des paroisses.

Il constate, en outre, à propos de la fixation de certaines dates, que, pour notre région, du milieu du XIIe siècle à 1565 inclusivement, l'année commençait le 25 mars. Il tiendra compte de cette disposition en reportant à l'année vraie les faits accomplis du 1er janvier au 24 mars de l'année à laquelle ils sont attribués durant cette période.

Entrant dans la chronologie de nos évêques, M. Nanglard n'hésite pas à placer saint Ausone à la fin du Ier siècle, sans conclure toutefois à l'organisation, dès cette époque, d'une hiérarchie qui n'a pu avoir sa

raison d'être que longtemps après. Les travaux (1) de M. le chanoine Arbellot sur cette question lui paraissent absolument concluants, à l'encontre d'une critique qui a dépassé la mesure en supprimant nos traditions primitives, sous prétexte d'y porter la lumière.

Les évêques suivants, jusqu'au XI[e] siècle, se présentent dans une obscurité que l'on ne peut pénétrer généralement qu'à l'aide des données de l'histoire générale de l'église, de celles des conciles auxquels assistèrent quelques-uns d'entre eux et de nos chroniques locales contenues dans le *Rerum Engolismensium scriptores*. Mais en comparant ces documents avec les dires de la *Gallia Christiana* et de La Charlonie, il est possible de rectifier et compléter les listes présentées par ces derniers.

Après le point relatif à la première prédication qui a préparé la création définitive du diocèse d'Angoulême, M. le vicaire capitulaire en signale deux autres difficiles à élucider. Le premier concerne un espace que La Charlonie fait durer cent quatre-vingts ans, de 595 à 775, en lui attribuant seulement huit évêques et auquel la *Gallia* en attribue douze, en le restreignant à cent vingt-cinq ans, de 625 à 750. Cette dernière imputation lui paraît la plus rationnelle dans ces temps troublés où l'arbitraire donne et retire si aisément le pouvoir, et s'accorde bien mieux avec notre *Histoire des Pontifes et des Comtes d'Angoulême*. Celle-ci indique, il est vrai, quinze évêques pour la même période; mais il est permis de croire qu'elle confond *Erogius*, l'un d'entre eux, avec *Eroïgius*, archidiacre et vicaire de l'évêque; que son *Gibaldus* ou *Giboaldus* n'est autre que celui que l'on a vu en 616, et son *Sidranius*, le successeur de saint Saulve, en 801.

(1) *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial* et *documents inédits* sur le même sujet.

Le second point se réfère à Pierre II, Pierre III, Raymond et Pierre IV, qui ne sont qu'un seul et même évêque, Pierre Raymond.

Celui-ci ayant été indûment substitué, sous le nom de Pierre II, à Girard III, élu en 1247, finit par lui rendre son siège et est plus tard doyen du chapitre. Robert Iᵉʳ de Montbron succède à Gérard III en décembre 1252, mais il est obligé, peu après son entrée (18 avril 1253), de s'exiler devant les poursuites du comte Hugues le Brun. Pendant son absence, Pierre Raymond administre le diocèse comme vicaire, ***episcopi vicem gerens,*** ainsi qu'il l'avoue notamment en 1258 et 1259, et finit par devenir évêque en titre et légitime après la mort de Robert et une vacance nettement accusée, ***sede vacante,*** du 6 mai 1272 au 14 février 1273.

En outre, Robert de Montbron ayant régné de 1252 à 1272, il s'ensuit que le Guillaume IV de 1266 de la *Gallia* n'a pas existé, et que son Robert II de 1268 n'est autre que notre Robert Iᵉʳ de Montbron, rentré de l'exil et recevant alors des hommages longtemps interrompus.

Ainsi, les huit évêques cités par la *Gallia,* de 1247 à 1273, se réduisent à trois, savoir : Gérard III, de 1247 à 1252 ; Robert de Montbron, de 1252 à 1272, et Pierre Raymond, fin 1272 et commencement de 1273.

M. Biais donne lecture à la Société d'une étude sur le corps de ville.

Après avoir rappelé très succinctement une précédente lecture qu'il avait faite sur la chronologie des maires d'Angoulême et les principaux événements de leur mairie depuis l'an 1501, M. Biais communique, à titre de documents complémentaires, des extraits inédits des registres du corps de ville, notamment :

1505, 3 mars. — A l'occasion du passage à Angoulême de Mˡˡᵉ de Montpensier, « nos sieurs de la maison

de ville » décidèrent d'offrir à cette princesse et à « plusieurs seigneurs et autres grans dames, affin qu'ilz fassent quelque bon rapport au Roy, douze potz d'hypocras, douze torches et tant de vin qu'elle et son train pourront boyre... ».

M. Biais fait remarquer que cette coutume du corps de ville angoumoisin d'offrir un vin d'honneur s'est conservée jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Quant aux torches, elles furent remplacées par des bougies.

1506, 19 octobre. — Délibération du corps de ville portant défense au maître-école de Saint-Pierre d'édifier une avance ou ayde de mur près de la porte et entrée de la mestre escollye *viz à viz de la grant porte de l'église Saint-Pierre*. Les travaux prohibés seront démolis et procès s'ensuivra.

Cette pièce confirme ce que M. Biais a déclaré il y a quelques mois relativement à l'habitation du maître-école, dignitaire ecclésiastique. Elle était bien située à l'angle de la rue ci-devant du Doyenné, aujourd'hui improprement dénommée rue du Minage.

1516, 6 octobre. — Les sieurs du corps de ville décident de se partager les pots d'hypocras qu'ils avaient décidé d'offrir au cardinal d'Albret, attendu que ce personnage, qui devait s'arrêter à Angoulême, n'y vint pas, « estant le bruyt et rapport qu'en ceste ville se mouroyent ».

1522, 5 mai. — Le maire continue de recevoir « 50 livres tournois pour ses gaiges accoustumez ».

1523, 17 juillet. — Il est arrêté que la ville achètera six barriques du meilleur vin qu'on pourra trouver : « blanc, claret et rouge », qui seront menées et mises en la cave du gouverneur.

1524, 4 octobre. — Le gouverneur et « messire le premier président de Rouen » devant arriver en cette ville, « nos sieurs de la maison commune » décident

qu'ils seront reçus le « plus honorablement que faire se pourra et leur seront faict presans chascun jour, aux dîners et souppers, de huyt potz du meilleur vin, vieulx ou nouveau, et parfois, sur les soirs, leur seront bailhez et présentez deux pots d'hypocras et torches ». De plus, six ou huit barriques de vin seront offertes au gouverneur.

1615, 5 juillet. — A l'occasion de l'arrivée prochaine du roi et de la reine-mère, le corps de ville arrête le programme de cette entrée solennelle.

En communiquant à la Société plusieurs documents relatifs à cette cérémonie, M. Biais constate qu'ils sont inédits et pourront compléter l'historique des *Entrées solennelles dans la ville d'Angoulême,* publiées et annotées en 1856 par le très érudit bibliographe Eusèbe Castaigne.

1619, 9 juin. — Sur la demande de la reine-mère, « estant de présant en ceste ville », le corps de ville accorde « aux religieux pères Minimes » de s'établir à Angoulême.

Enfin, M. Biais fait connaître une délibération de la mairie (1623, 31 mars) portant qu'une somme de 30 livres sera allouée chaque année à Jacques Le Paige, imprimeur de la ville, à titre d'indemnité de logement. La maison qui lui avait été accordée par la ville venait d'être annexée au collège. Ce document, selon M. Biais, vient compléter la série de ses renseignements inédits sur l'imprimerie angoumoisine aux XVIe et XVIIIe siècles.

M. Callaud, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société pendant la période écoulée du 1er janvier 1891 au 1er avril 1892, et demande qu'une commission soit nommée pour examiner les comptes.

Sont réélus membres de cette commission MM. Abel Sazerac de Forge, Puymoyen et George, auxquels le

trésorier a remis le registre contenant le détail des comptes, ainsi que les pièces justificatives des dépenses.

M. le comte de Mascureau et M. le docteur Henri Guillaud donnent leur démission de membres titulaires.

MM. Gustave Bérauld, directeur de *L'Ère nouvelle*, de Cognac, et l'abbé Durand, aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angoulême, sont élus.

Demandent à faire partie de la Société : MM. Nicolas-Émile Puymoyen, géomètre, demeurant aux Blanchettes, présenté par MM. Touzaud, Callaud et Deserces; Adalbert Mathey, commissaire-priseur à Angoulême, présenté par MM. Biais, George et Desmazeaud ; l'abbé Morichaud, prosecrétaire de l'évêché, présenté par MM. Callaud, l'abbé Blanchet et l'abbé de La Villate.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

Le Secrétaire adjoint,

H. Deserces.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 13 AVRIL 1892.

I.

LE MÉREAU DANS LES ÉGLISES RÉFORMÉES.

Le *méreau* ou *marreau* (du latin *merallum, marellum, marelli, marelum*) désigne un jeton fait ordinairement de plomb, d'étain ou de cuivre, qui servait de laissez-passer. Il fut usité pour la perception des droits d'octroi et de péage, puis, à partir du XVe siècle, dans les chapitres et collégiales,



pour les allocations en argent remises chaque semaine aux chanoines et aux clercs qui avaient assisté aux heures, et, sous le nom de *méreaux des pauvres*, pour la distribution des aumônes.

On a vu dans le distributeur de méreaux, qui remplissait aussi d'autres fonctions administratives, et qui portait le nom de *marreleur* ou *marrelier* ou encore *mareglier*, l'ancêtre du marguillier actuel. Il paraît certain que le mot « marguillier » vient de *matricularius;* mais méreau ou marreau, dont l'origine est incertaine d'après Littré, peut bien venir de *matricula*, ainsi que le pensent Dézobry et Bachelet, puisque le méreau était une sorte de médaille faite à l'aide d'un moule. M. Gélin rappelle, en outre, que, dans le patois de l'Ouest, le mot marreau a conservé jusqu'à nos jours une signification qui se rapporte évidemment à la médaille ou jeton originaire ; on dit encore : « Cette luzerne a des marreaux de cuscute, ce blé a des marreaux gelés » ; ce qui désigne des espaces de forme plus ou moins arrondie; en un mot, des *ronds*.

Quoi qu'il en soit, dans les églises réformées, on employa des méreaux analogues à ceux des chapitres, à l'effet de servir de laissez-passer pour la cène, *les méreaux de communion*.

C'est à Calvin lui-même qu'appartient l'idée de faire servir le méreau à l'application de la discipline dans l'Église qu'il avait fondée. Dans son *Institution chrétienne*, il réclamait en faveur des « dispensateurs de la parole divine » le droit de censure et d'excommunication, et on sait qu'il y tint durement la main.

En 1560, il proposa au conseil de Genève l'adoption de marreaux de plomb « pour empêcher la profanation de la cène ». Cette proposition ne fut pas admise à Genève, mais elle reçut son application en France l'année suivante, et dès la fin du XVIe siècle, la plupart des églises de la communion nouvelle l'avaient adoptée.

M. Gélin reproduit à ce sujet des textes empruntés à la *Chronique protestante de l'Angoumois*, par J. Bujeaud, à une publication de M. J. Pellisson (Paris, Dumoulin, 1877),

qui a tiré des archives municipales de Barbezieux le registre de consistoire de cette ville, et enfin aux archives nationales (TT, 289).

Il en résulte que l'usage du méreau était admis dès 1581 à Verteuil et Ruffec, et depuis 1680 à Barbezieux.

La distribution des méreaux constituait une arme disciplinaire dont il était fait parfois un usage rigoureux.

Une anecdote le montrera mieux qu'une longue série de textes :

En 1584, à Montauban, « la cène approchant », les méreaux furent refusés à la famille Duplessis-Mornay « à cause des longs cheveux que portait Mme Duplessis » ; en effet, Mme Duplessis-Mornay avait conservé de son séjour à la cour de Navarre l'habitude d'une coiffure à cheveux longs, maintenus en forme de diadème à l'aide d'une monture en « fils d'arichal ». Vainement elle se présente « à l'assemblée de cinquante ou soixante personnes qui est la dizaine, coiffée de nuit, la tête bandée avec son mouchoir tout noir; sa famille aussi était très modestement accoutrée, et cependant M. Bérault les retrancha tous dans cette assemblée, mêmement les hommes, qui ne sont point compris dans la règle des cheveux » (1). Le distributeur des méreaux fut inflexible (2).

Dans les églises rurales, c'était l'*ancien* de chaque *quartier* ou groupe de hameaux qui était chargé de distribuer les méreaux. Il en profitait d'ordinaire pour recueillir les taxes dues trimestriellement par les fidèles pour l'entretien du culte. Ce côté de la question, le côté financier, est d'un vif intérêt, en ce qu'il s'applique à une Église qui ne possédait pas de patrimoine propre et ne recevait point de subvention de l'État. A vrai dire, Henri IV avait accordé aux réformés une allocation de 45,000 livres à répartir par le synode entre toutes les églises réformées du royaume; cette subvention fut même portée à 60,000 livres en 1611, mais

(1) *Mémoires* de Duplessis-Mornay, tome II, page 496.

(2) Il est vrai que les Duplessis se rendirent à Villemeux, à trois lieues de Montauban, où le ministre les reçut sans difficulté.

elle ne fut pas renouvelée après la mort de l'auteur de l'édit de Nantes.

On va toucher du doigt les difficultés avec lesquelles se débat une société religieuse dépourvue de ressources assurées ; il en résulte un pénible mélange entre la discipline morale et les règles inspirées par des nécessités d'ordre pécuniaire. Voici les textes relatifs à ces difficultés et qui proviennent de notre région :

« VERTEUIL ET RUFFEC, *15 septembre 1591.* — Les anciens ne distribueront marreaux à ceux qui sont mal affectionnés à la subvention, tant pour les bâtiments du temple que pour autres charges. »

« BARBEZIEUX, *8 décembre 1680.* — La compagnie a arrêté que les cènes seront publiées dimanche prochain pour être célébrées en quinze jours et en trois semaines, et qu'afin d'obliger un chacun à payer ce qu'il doit d'arrérages (retards de payement) pour l'entretien du ministère, on lirait dimanche prochain et le suivant un acte là-dessus dont la teneur s'ensuit :

« La compagnie du consistoire et les chefs de famille assemblés, ayant nommé de leurs corps des personnes pour examiner les arrérages, ils les ont trouvés excessifs. Et comme l'église ni le ministère ne peuvent subsister longtemps si on n'y remédie incessamment, la compagnie exhorte et conjure instamment tous ceux qui pourront devoir des arrérages de les payer, ou du moins une bonne partie pour cette fois. Autrement elle sera contrainte de refuser les marreaux aux contrevenants et de poursuivre par d'autres voies les personnes sans charité et qui n'ont point de pitié ni de ressentiment de l'Église chancelante ni de tout ce qu'on voit arriver aujourd'hui. »

« *9 mars 1681.*— Chacun des chefs de famille est exhorté de satisfaire à ce qu'il peut devoir soit pour sa taxe, soit pour ses arrérages.

« *16 juin 1681.* — ... Plusieurs personnes envoient des enfants ou des domestiques chercher des marreaux sans avoir soin de satisfaire à l'entretien du ministère... La compagnie demande qu'on ait soin de satisfaire à ce qu'on peut

devoir soit pour sa taxe, soit pour les arrérages; c'est une chose honteuse à une église comme celle-ci qu'on soit toujours contraint de toucher ce dernier article.

« *7 octobre 1682.* — Les députés du consistoire de Barbezieux ayant représenté la négligence de plusieurs particuliers de l'église à s'acquitter de leur devoir au sujet de la subsistance du saint ministère, la compagnie a confirmé l'arrêté dudit consistoire portant qu'il ne sera point donné de marreaux à ceux qui sont en arrérages jusques à ce qu'ils aient satisfait. (Extrait des actes du colloque de Saintonge réuni à Barbezieux, pendant la tenue du synode, le 7 octobre 1682 et jours suivants.)

« *4 mai 1683.* — Sur le rapport qui a été fait par les sieurs Priolleau et de La Morinerie, en exécution de leur commission touchant les arrérages dus au sieur Jonneau (pasteur), la compagnie a ordonné au consistoire de diviser les contributions; que chaque ancien distribuera les marreaux en son quartier, sans qu'il en puisse donner à d'autres ni à qui que ce soit qu'il ne connaisse de son quartier, et demeurera responsable de la contribution de ceux à qui il aura donné des marreaux sans ladite contribution. » (Extrait des actes du colloque de Saintonge ouvert à Barbezieux le 4 mai 1683.)

Après la révocation de l'édit de Nantes, les églises réformées se reconstituèrent peu à peu et les méreaux reparurent à partir de 1740.

Au colloque du 12 novembre 1781, les églises du quartier de Melle, qui comprenaient La Mothe-Saint-Héraye et Villefagnan, en demandèrent expressément le retour.

En 1583, le pasteur de La Mothe-Saint-Héraye écrivait : « Les médailles de communion sont encore en usage dans nos églises de Poitou. »

Mais le méreau a définitivement disparu, son utilité fiscale ayant cessé en même temps que son rôle disciplinaire.

D. Touzaud.

II.

ÉTUDE SUR UNE LITRE FUNÈBRE DE L'ÉGLISE DE SAINT-CYBARDEAUX.

Le *Bulletin* de notre Société publiait en 1887 un fort intéressant et consciencieux travail de M. Léon Demuys sur la découverte d'une litre funèbre dans l'église d'Anais. L'apparition dans ce lieu de cette litre, qui portait, plusieurs fois répétés, les écussons des familles de La Rochefoucauld et de Vivonne, ne laissa pas de soulever une foule de questions.

D'abord, à l'occasion de quel décès ce bandeau de deuil a-t-il été ainsi posé dans l'église d'Anais? L'écrivain de la *Notice* prouve victorieusement que c'est lors de la mort de François VI de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes,* qui arriva le 17 mars 1680. La femme était Andrée de Vivonne, dame de La Châtaigneraie, dont le blason est accolé à celui de son époux. De ce côté, aucun doute n'est possible, et cette première question trouve chez M. Demuys sa solution motivée.

Mais sur un autre point il ne peut être aussi affirmatif : c'est quand il s'agit de savoir pourquoi cette litre funèbre a été placée dans l'église d'Anais. Les seigneurs de La Rochefoucauld en ont-ils été les patrons? Y ont-ils fait acte de bienfaiteurs insignes? Ou bien est-ce comme hauts justiciers du lieu qu'ils ont ainsi imposé leur deuil à une paroisse qui était sous leur juridiction? — M. Demuys avoue lui-même que, bien que chacune de ces raisons puisse être bonne, il ignore quelle est la véritable.

Nous étions dans une semblable incertitude lorsque, tout récemment, une nouvelle découverte des mêmes objets, dans un édifice éloigné d'Anais d'environ vingt-cinq kilomètres, est venue donner du poids et un degré de vraisemblance de plus à une des suppositions du savant auteur.

Il y a un mois environ, en regrattant le mur méridional intérieur de l'église de Saint-Cybardeaux, l'ouvrier mit à jour une litre entièrement pareille comme dimensions, écus,

pièces et coloris à celle d'Anais; seulement, les blasons ont été placés d'une façon régulière à la retombée des arceaux qui décorent la muraille, comme à Anais, sur le manteau d'hermine, avec répétition aux revers, de l'écu opposé; le tout timbré de la couronne ducale que surmonte la mélusine. Ce bandeau funèbre a laissé, quand il disparaît à son entrée dans le chœur, des traces brunes, et il a dû être recouvert sous l'épais badigeon dont l'édifice était enduit. Peut-être aurait-on retrouvé à cet endroit les deux grands panneaux terminaux signalés à Anais.

M. le curé de Saint-Cybardeaux a fait conserver ces écus, dont deux sont encore parfaitement apparents, et dont on peut, malgré la hauteur, lire les pièces : *Burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules, le premier écimé*, pour celui de La Rochefoucauld, et *d'hermine au chef de gueules* pour celui de Vivonne.

Cette découverte m'a amené à reprendre les questions restées sans solution de M. Demuys, dans son étude sur cette litre.

1° Il ne peut être question, pour Saint-Cybardeaux, du droit de patronage de la famille de La Rochefoucauld. L'église de Saint-Cybardeaux, en effet, dont quelques parties remontent au VIIe siècle, était un prieuré, autrefois conventuel, de l'abbaye de Saint-Cybard, dont l'abbé nommait le prieur et présentait le curé. Cette famille n'en peut donc pas être considérée comme fondatrice.

2° Les armoiries ci-dessus mentionnées n'ont pu être placées dans cette église à la suite d'un grand bienfait, d'une restauration, par exemple, de l'édifice, due à la munificence des seigneurs de La Rochefoucauld. Cette église était alors en fort mauvais état et n'a été réparée qu'en 1732, par les soins du curé Bergerot et la générosité des habitants. Il n'y a pas de doute sur ce point, le fait étant consigné dans les cahiers paroissiaux : on contruisit alors une seconde nef en reculant l'ancienne muraille du nord, que l'on remplaça par des arceaux et des piliers.

3° De plus, comme à Anais, les registres très complets qui notent avec détails les faits les plus divers, tels que pestes,

accidents, tempêtes, bénédiction de première pierre, mission, baptême de cloches, etc., sont muets sur l'imposition de cette litre, ce qui prouve qu'il s'agit d'un acte auquel on était habitué. Ajoutons qu'à Saint-Cybardeaux on aperçoit un peu sous cette litre une autre ceinture funèbre dont les écussons ne sont pas encore révélés.

J'arrive à dire, mais avec plus de certitude que M. Demuys, puisque j'ai cette récente découverte pour m'autoriser, que c'est en vertu de leur droit de hauts justiciers que les seigneurs de La Rochefoucauld ont fait placer dans quelques églises, ou peut-être dans toutes les églises de leur juridiction, leur litre funèbre, car Saint-Cybardeaux, comme Anais, relevait de Montignac pour la justice, et que, dans des travaux analogues à ceux qui ont été faits ici, on retrouverait dans les autres églises la même litre sous le badigeon. Une nouvelle découverte viendrait, ce me semble, établir d'une manière irréfutable la vérité de ma conclusion.

J. DENISE.

8 avril 1892.

SÉANCE DU MERCREDI 11 MAI 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CHAUVET, CALLAUD, COCHOT, BIAIS, MOURRIER, FUSIL-PETIOT, l'abbé NANGLARD, SÉMORET, DE FLEURY, GEORGE, BOILEVIN, DE ROFFIGNAC, MALARD, l'abbé MONDON, l'abbé SOCHAL, BASTIER, GUÉRIN-BOUTAUD et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion d'avril est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il signale dans le

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (1891, nº 4) une communication de M. Bonduraud, relative à sept actes concernant Cécile Fulcodi, l'une des filles qui restaient à Gui Fulcodi lorsqu'il fut élevé à la papauté sous le nom de *Clément IV*. « On sait, écrit M. Bonduraud, que son autre fille se nommait Mabilie et fut religieuse à Nîmes. Cécile Fulcodi fut demandée en mariage par la principale noblesse du Midi; mais son père, « voyant que tous ces seigneurs cherchaient plutôt à épouser la fille du Pape que la fille de Gui Fulcodi, refusa de la marier et se contenta de pourvoir honnêtement à son entretien. » On ne peut pas accuser ce pape d'avoir avancé sa famille. Il avait un frère curé qui resta curé toute sa vie. Un de ses neveux jouissait de trois prébendes; il le réduisit à se contenter d'une seule. Dans la curieuse lettre qu'il adressa, le 7 mars 1265, à son neveu Pierre le Gros ou de Saint-Gilles, on trouve ce passage : « Nous ne voulons pas que Mabilie et Cécile aient d'autres maris que ceux qu'elles auraient eus si nous étions resté simple clerc. » L'auteur remarque, au sujet de « ces sentiments de réserve, fort respectables », qu'on les trouverait peut-être excessifs de nos jours. C'est une raison de plus pour les signaler.

M. l'abbé Mondon donne des détails sur le fief de Méré, à Bouex. MM. Michon et Marvaud ont prétendu (sans donner d'ailleurs aucune preuve de leur assertion) que Poltrot de Méré, l'assassin du duc de Guise, était de Bouex, où il possédait le fief de Méré. Ceci est inexact. Méré n'existait pas à Bouex, du moins sous ce nom, au XVIe siècle et antérieurement. Dans toutes les pièces antérieures à 1600, ce hameau est appelé Le Breuil. Vers le milieu du XVIe siècle, François de Livenne eut en partage ce hameau, dont il prit le titre, et le logis qu'il habitait s'appelait Montbreuil. Il eut pour

fille et unique héritière Claude de Livenne, qui épousa avant 1563 Jean Gombaud, seigneur de Méré et Plassac en Saintonge. Ce nouveau seigneur étant connu sous le nom de Méré, ses descendants continuèrent à porter ce nom, qui finit aussi par être attribué à leur habitation et au hameau tout entier. Il est vrai que si on a donné faussement pour patrie Bouex à Poltrot, on a retiré à Méré l'honneur d'avoir donné le jour à une célébrité plus pacifique : le chevalier de Méré. Tous les biographes ont écrit que le chevalier de Méré s'appelait Georges Brossin et était originaire du Poitou. C'est encore une erreur : il se nommait Antoine Gombaud et était né à Bouex, où il avait eu pour parrain Mgr Antoine de La Rochefoucauld, évêque d'Angoulême. Il mourut dans sa terre de Beaussais, en Poitou, qu'il tenait du chef de sa mère, Françoise de La Tour-Landry.

M. LE PRÉSIDENT communique une circulaire de la Société française d'archéologie relative au congrès archéologique qui doit tenir sa cinquante-neuvième session, cette année, à Orléans. Cette session s'ouvrira le mercredi 22 juin. Ladite circulaire donne le programme et l'ordre des réunions.

M. DE FLEURY donne lecture, au nom de M. Souchet, d'une lettre écrite à celui-ci par le secrétaire de la chambre syndicale de la bijouterie, en réponse à l'envoi fait par lui d'un exemplaire de notre dernier volume du *Bulletin* et de l'atlas qui l'accompagne.

« La chambre syndicale, est-il dit dans cette lettre, « a apprécié le caractère artistique de cette œuvre, « dont s'enrichit son École professionnelle. »

M. LE PRÉSIDENT dépose la motion suivante :

« Les soussignés,

« Considérant que, aux termes de l'article 20 du règlement, la « commission de publication se compose du bureau de la Société en son entier et de *deux mem-*

bres élus chaque année dans la séance de janvier, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages » ;

« Que cette commission est un organe essentiel de la Société, puisqu'il lui appartient de classer et de mettre au jour les travaux et les découvertes de l'année;

« Que le nombre des membres élus spécialement en vue de remplir un mandat aussi important paraît trop restreint et qu'il convient de le porter au double,

« Proposent de modifier l'article 20, § 2, des statuts, et d'élever à *quatre* le nombre des membres élus chaque année pour faire partie de la commission de publication.

« Signé : DANIEL TOUZAUD, CHAUVET, WARISSE, J. CALLAUD, ÉMILE BIAIS, ALBERT COCHOT, J.-P.-G. BLANCHET, P. DE FLEURY, GEORGE, E. PUYMOYEN, AD. MONDON, A. BOILEVIN, GUÉRIN-BOUTAUD. »

La Société procède à l'élection de trois membres qui, conjointement avec le bureau, seront chargés d'examiner la proposition.

MM. Malard, George et Mourrier sont élus.

M. GONTIER, dans une lettre dont il est donné lecture, propose à la Société d'acquérir le théâtre des Bouchauds. Une commission est nommée pour étudier cette proposition.

M. NANGLARD, vicaire capitulaire, reprend la lecture de son *Pouillé historique* et précise la durée du règne de quelques-uns de nos évêques sur lesquels les auteurs qui en ont écrit n'ont fourni que de vagues données. Ainsi, Guillaume de Blaye, qui est élu en remplacement de Pierre Raymond, le 13 octobre 1273, et finit, non en 1309, comme le suppose la *Gallia*, mais en septembre 1307, époque à laquelle se produit la va-

cance séparant ce dernier de son successeur, Foulques de La Roche ; Olivier, Jean III, Galhard de Fougères, séparés les uns des autres par des vacances nettement déterminées ; Ayquelin, qui, élu en février et sacré en juin 1328, se donne de son vivant un successeur en la personne d'Hélie de Pons, qui prend à son tour une mesure semblable avant de mourir ; Jean IV, Galhard II, précédemment doyen du chapitre d'Angoulême, et Guillaume V, précédemment et simultanément abbé de Saint-Sulpice-lès-Bourges, élu le 13 septembre 1391 et mort entre le 20 février et le 31 août 1412, époque à laquelle lui succède Jean Fleury.

Robert II qui suit, dit de Montbron par La Charlonie et par la *Gallia,* que celui-ci a souvent induite en erreur, est un de Montbrun. Les documents de cette époque, écrits en latin et parlant de lui, ne donnent que son prénom de Robert. On ne trouve nulle part ni *Robertus de Montebruno,* ni *Robertus de Monteberulphi ;* mais tous les écrits français se rapportant à son administration l'appellent de Montbrun. Du reste, c'est sous son épiscopat que l'on voit paraître à Angoulême toute une dynastie de de Montbrun se succédant dans l'archidiaconé et la chantrerie, dans les abbayes de Saint-Amant-de-Boixe et de Saint-Cybard. Ceux-ci sont les neveux ou petits-neveux de l'évêque, et après sa mort on les voit, agissant comme ses héritiers, rétrocéder aux Tizon de Dirac un domaine qu'il en avait acquis et laissé impayé.

Après Robert de Montbrun, il est plus facile de fixer la succession des évêques ; cependant il en est encore beaucoup sur lesquels on ne s'est guère prononcé jusqu'ici à ce sujet. M. Nanglard précise notamment l'élection de Geoffroy de Pompadour, de Raoul du Fou, Antoine d'Estaing, Antoine de La Barre, Jacques et Philibert Babou de La Bourdaisière, Antoine de La Ro-

chefoucauld, Jacques du Perron, et il complète ce qui est dit de leurs successeurs en indiquant la date de leurs bulles de nomination ou de leur prise de possession. Ce qu'il fait remarquer particulièrement, c'est la multiplicité des bénéfices que quelques-uns ont réunis entre leurs mains, surtout à partir de Geoffroy de Pompadour. Ces bénéfices sont indiqués dans l'article consacré à chaque prélat, et une courte monographie en sera faite à la fin du *Pouillé* en ce qui concerne ceux joints à des titres abbatiaux.

M. CHAUVET dépose, de la part de l'auteur, deux mémoires de M. Lièvre :

1° *Sanxay,* Étude extraite de la *Revue poitevine,* tendant à montrer que les ruines découvertes par le P. de La Croix sont les restes d'une véritable ville gallo-romaine ;

2° Les *Chemins gaulois et romains* entre la Loire et la Gironde, extrait des *Mémoires des antiquaires de l'Ouest.* Ce dernier travail se rattache directement à la lettre de M. Gontier. Il donne une importance toute particulière aux ruines des *Bouchauds,* que M. Lièvre, avec d'excellents arguments, identifie avec le Sermanicomagus de la carte de Peutinger, qu'il faut lire Germanicomagus.

La Société vote des remerciements à M. le PRÉFET, qui a bien voulu proposer au Conseil général d'accorder une allocation exceptionnelle de 300 francs à la Société, et à MM. les membres dudit Conseil, qui ont voté cette allocation à l'unanimité.

M. CHAUVET rend compte de la visite qu'il vient de faire au curieux monument découvert dans le cimetière de Châteauneuf, à proximité de l'ancien château.

C'est une chambre souterraine très bien construite, en belles pierres de taille appareillées avec soin (base circulaire de cinq mètres environ de diamètre sur

quatre mètres de hauteur). Elle est surmontée d'une voûte au milieu de laquelle se trouvait une ouverture circulaire actuellement murée (diamètre, 1m 50).

Il ne paraît pas y avoir d'entrée dans la partie inférieure.

Vers le nord-est, à la naissance de la voûte, une ouverture ovale, évasée vers l'intérieur, semble destinée à donner de l'air ou du jour. Cette ouverture, de 1m 20 de diamètre, aboutit un peu au-dessous du niveau actuel des terres.

Dans la partie inférieure, à 1m 10 au-dessus du sol, un gros cordon de pierre a été ménagé tout autour de la construction et forme à l'intérieur une sorte de grosse corniche demi-cylindrique saillant d'environ 0m 21.

Au-dessous de cette saillie, on a construit dans la partie nord-est, à 0m 27 au-dessus du sol, une niche voûtée (largeur, 0m 95; hauteur, 0m 50) qui se dirige vers l'église. Cette niche est-elle fermée dans le fond? Donne-t-elle accès à un souterrain? Notre confrère n'a pu le vérifier.

Toute cette chambre était remplie d'ossements humains, soigneusement classés par nature d'os: les tibias d'un côté, les fémurs de l'autre et ainsi de suite. Il y en a au moins deux dépôts successifs; le dernier paraît être assez récent; on y trouve, au milieu des os, des ardoises, des poteries à vernis vert et des débris d'architecture de la Renaissance. Ce monument, qui a été employé comme ossuaire, a-t-il été construit dans ce but? Est-ce une ancienne prison, une chapelle? Notre confrère est d'avis qu'il faut attendre, pour conclure, le déblaiement complet. Pour le moment, il se contente de donner simplement les observations qu'il a pu faire.

M. Biais donne lecture des « Statutz et privillèges des maistres menuziers demeurans en la ville d'Angoulesme ».

Cette pièce intéressante ne porte pas de millésime, mais il a été possible à notre confrère de lui assigner une date à l'aide de plusieurs autres documents qui s'y rattachent : elle est de l'année 1511.

C'est donc le plus ancien règlement similaire qui ait été retrouvé jusqu'à ce jour à Angoulême.

Parmi les articles de ce règlement, on remarque les suivants :

« Art. 2. -- Nul ne pourra tenir ouvroir ne faire fait de maistre dudict mestier de menuziers en ladite ville et faulxbourgs d'icelle qu'il ne soit ouvrier veu et expérimenté par les maistres jurez. »

« Art. 4. — La « pièce de chef-d'œuvre chevillée, parfaicte, demeurera une journée entière en l'ouvroir du maistre chez qui le chef-d'œuvre aura été exécuté pour être vue par ceulx dudit mestier. »

C'était une sorte d'exposition quasiment publique.

La « confrayrie » des maîtres menuziers angoumoisins faisait célébrer ses messes et services en l'honneur et rendance de madame saincte Anne en l'église Saint-André de cette ville.

M. Biais propose à la Société d'accompagner ces « Statutz et privillèges » d'une suite de notices sur les corporations angoumoisines d'arts et métiers dont il a, d'ailleurs, donné antérieurement communication, et de reproduire les armoiries de ces corporations qu'il a pris soin de réunir.

Notre confrère donne ensuite lecture d'un « *inventoyre de biens meubles* » dressé par Jehan Rousselin, clerc, « le 8e jour du moys de juyn mil quatre cens et neuf », d'après l'original ; feuillet in-folio parchemin.

Dans cet inventaire, on trouve l'énumération de plusieurs meubles et ustensiles curieusement décrits.

Enfin M. Biais présente à l'examen des membres présents une photographie figurant la porte monu-

mentale en pierre sculptée qui est dans le jardin des Dames religieuses de Sainte-Marthe, rue François Ier, à Angoulême. Cette porte, de la fin de la Renaissance, a un aspect décoratif, et notre confrère prie la Société de faire les honneurs de son *Bulletin* à ce petit monument, « d'autant plus intéressant pour nous, Charen- « tais, ajoute M. Biais, que dans notre département, « patrie de François Ier et de Marguerite, les édifices « du XVIe siècle ont été détruits par des architectes un « peu trop exclusifs avec un soin et un zèle vraiment « remarquables ».

Demande à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire M. Rémy Martin, négociant à Lignières-de-Rouillac, présenté par MM. le docteur Lecler, l'abbé Denise et Albert Cochot.

Il est procédé au vote sur les présentations de la séance précédente ; sont élus membres titulaires de la Société : MM. Puymoyen, propriétaire et géomètre aux Blanchettes, près Angoulême ; l'abbé Morichaud, prosecrétaire de l'évêché, et Adalbert Mathey, commissaire-priseur à Angoulême.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Chauvet, Cochot, Deserces, Biais, Fusil, Boilevin, Mathey, George, Dufourneau, Chauvin, Fa-

VRAUD, MALARD, DE PUYBAUDET, BASTIER, DESMAZEAUD, DE FLEURY, MOURRIER et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de mai est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la séance précédente. Il donne lecture d'une nouvelle lettre de M. Gontier relative au théâtre des Bouchauds, dont il propose l'aliénation. La Société charge une commission d'étudier la question ; sont élus pour en faire partie MM. Malard, Biais, Bastier et Puymoyen (Nicolas-Émile).

M. G. CHAUVET indique les principales découvertes qui ont été faites en Asie-Mineure sur les civilisations primitives.

Là, comme en France, il semble qu'avant d'arriver à la connaissance des métaux l'homme a pratiqué une industrie rudimentaire dont les matières premières étaient le silex et l'os.

Des armes et des outils semblables à ceux de nos dolmens ont été recueillis sur le plateau du Sinaï et au pied des grottes qui servaient de refuge aux habitants à Beth-Saour, près de Jérusalem. L'abbé Morétain a récolté une nombreuse collection rapportée en France par M. de Saulcy et étudiée par MM. Arcelin et Cazalis de Fondouce.

L'abbé Michon a publié dans nos *Bulletins* un intéressant mémoire sur les dolmens de Palestine.

Les armes primitives de nos grottes charentaises, celles que nous recueillons avec la faune éteinte ont été également trouvées en Asie-Mineure.

Les grottes de Nahr-el-Kelb renferment des outils en silex semblables à ceux de nos alluvions de Jarnac, mêlés à des ossements d'animaux en partie disparus.

La station d'Hanouch (près Tyr) contient des silex types du Moustier.

Les grottes et abris de Beth-Saour et des sources d'Aïn-el-Mir, non loin de Nazareth, ont fourni quelques spécimens paraissant se rapporter à nos types les plus anciens.

M. E. Chantre a signalé dans le nord-est de la Syrie (vallée de la Zilfa) la grotte de Kislar-Seraï, creusée à 200 mètres au-dessus de la vallée et dont le sol contient des os brisés et des silex types du Moustier, et sur l'Euphrate, les stations de Zambourg et d'Eukurdja, avec des ossements brisés et des silex taillés sur une seule face.

Cependant M. de Morgan pense que, dans le Caucase, aucune trace certaine de l'homme quaternaire n'a été rencontrée; l'industrie commencerait par l'état néolithique.

M. Touzaud fait ressortir, à l'occasion de cette intéressante communication de M. Chauvet, les rapports qui rattachent l'archéologie préhistorique aux études sociales. Dans l'état actuel du globe, on constate une relation étroite entre la nature du sol et les conditions d'existence de l'homme : ainsi, dans les contrées forestières, c'est la chasse qui fournit les ressources nécessaires à la vie; dans les steppes du plateau central de l'Asie, où l'herbe croît à l'exclusion de toute autre production, on ne peut compter que sur les troupeaux. Ailleurs, là où se rencontrent des terrains facilement transformables, est apparue la culture, et avec elle cette complication de l'existence qui a pris le nom de civilisation.

C'est pourquoi, aujourd'hui encore, les peuplades de la Nouvelle-Calédonie vivent dans cet état social rudimentaire que la chasse perpétue et qu'on appelle l'état sauvage. Aussi n'est-on pas surpris de trouver parmi elles pour seul outillage des instruments de silex, tandis que l'Europe moderne est arrivée à de si merveil-

leux perfectionnements. Entre ces deux extrêmes, l'Asie tient actuellement le milieu en raison des habitudes également éloignées de la brutalité du sauvage et du raffinement de l'homme civilisé, que crée la vie pastorale.

Or, il est intéressant de savoir où en étaient ces régions à l'époque quaternaire : l'existence des dolmens, qui révèle le culte des morts, et par suite un état social déjà élevé, correspond aux conditions géographiques de l'Asie moderne. Mais quelle a été la constitution physique de cette partie du globe à l'époque antérieure ? C'est ce que les découvertes dues à l'archéologie préhistorique détermineront mieux que ne sauraient le faire la géologie et l'histoire naturelle. Il est donc désirable que les études préhistoriques s'étendent de l'Europe aux autres continents et fournissent ainsi des lumières indispensables à l'histoire de l'homme.

M. Biais expose que des moulages pris sur des motifs sculptés de l'église de Saint-Amant-de-Boixe ont été récemment placés au musée. Cette série de figures artistiques et variées offre un intérêt qui n'échappe pas aux esprits éclairés et elle a reçu le meilleur accueil de la part des connaisseurs. Si le crédit alloué aux conservateurs du musée était tant soit peu augmenté, la collection angoumoisine deviendrait en quelques années d'une réelle importance.

Notre confrère rappelle que les moulages et les estampages précités sont exécutés par M. Renoleau et lui, et, par conséquent, dans des conditions exceptionnelles de bon marché.

Il a déjà signalé la découverte faite à la séance précédente, au lieu dit des Planes, d'ossements de mammouth ; la Société le charge d'examiner l'état de cette découverte et d'en rendre compte.

M. Biais fait connaître qu'en démolissant des mai-

sons sises rue des Arceaux, à droite en allant de la place Marengo aux *Halles centrales*, on a mis à nu un mur où se trouvent engagées une porte ogivale et des fenêtres qui dépendaient du bâtiment occupé dès l'année 1628 par les religieuses Ursulines proche l'église Saint-Paul.

Notre confrère donne, en outre, lecture d'une note sur l'hôpital de Saint-Michel, établi sur le territoire de la paroisse Saint-André d'Angoulême, près l'ancienne maison de ville, dans la rue encore dénommée rue Henri IV. Cette note est accompagnée d'une « remontrance » du maire à la date de 1610, disant « que les hoppitaux de cette ville, et particulièrement celluy de Sainct-Michel, sont en sy pauvre estat et les meubles d'iceulx sy mal gouvernez, qu'il est impossible que les pauvres passans puissent coucher ».

Le gardien de cet hôpital « disposait des meubles et du linge à sa volonté ».

Il fut destitué et remplacé avantageusement « pour le bien et utilité de la chose publique ».

Enfin M. Biais termine sa communication en faisant observer, à propos du musée archéologique et historique, dont il a été question dans ses notes, qu'on y regrette une lacune parmi toutes celles que l'on y peut constater : l'absence d'un buste de l'abbé Michon.

« Cet érudit de grand mérite, ajoute M. le conser-
« vateur, a su allier la valeur d'un écrivain très dis-
« tingué à une éloquence entraînante ; cet archéologue,
« cet historien ardent et infatigable, qui n'a cessé de
« travailler jusqu'à sa dernière heure, a droit à un
« hommage public d'admiration et de reconnaissance.

« Quel est l'archéologue, le chercheur, le publiciste
« consciencieux, le simple curieux même qui n'ait con-
« sulté, qui ne consulte chaque jour sa magistrale
« *Statistique monumentale de la Charente*?

« Sans doute cette œuvre maîtresse de l'abbé Michon « contient quelques minces erreurs de détails ; sans « doute nous sommes tous plus ou moins fiers de le « trouver en défaut sur certains points sans grande « importance, de noter que ce savant au cœur élevé, « au tempérament d'artiste, *a bronché sur une pierre,* « suivant la pittoresque expression de La Charlonie ; « mais, malgré ces rares peccadilles, cette *Statistique* « perpétuera le nom de son auteur. M. Michon a écrit « plus de vingt volumes, frappés tous au coin d'une « profonde érudition.

« Nos confrères n'attendent pas ce que j'en pourrais « dire pour savoir ce qu'ils en doivent penser.

« Je sais fort bien, ajoute M. Biais, que l'état actuel « des finances de notre Compagnie ne nous permet pas « de solder immédiatement notre dette envers cet « esprit supérieurement doué ; mais je pense qu'il est « temps aussi de la reconnaître : je prie donc M. le « secrétaire d'inscrire au procès-verbal la motion que « j'ai l'honneur de formuler. Je ne veux pas douter de « l'empressement que mettront les pouvoirs publics de « la Charente à participer au monument commémoratif « d'un homme qui a contribué avec un désintéresse- « ment stoïque à sortir des ténèbres séculaires l'his- « toire de notre pays. »

M. Malard, au nom de la commission de revision du règlement, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« La commission, composée du bureau de la Société et de MM. George, Mourrier et Malard, chargée d'examiner la proposition faite par MM. Touzaud, Chauvet, Callaud, Warisse, Biais, Cochot, l'abbé Blanchet, l'abbé Mondon, de Fleury, George, Puymoyen, Boilevin et Guérin-Boutaud, afin de modifier le règlement de la Société en portant de deux à quatre le nombre des membres de la commission de publication, s'est réunie le 3 juin dernier pour

examiner cette proposition. Elle m'a chargé de vous présenter le résultat de la délibération.

« Tout en reconnaissant que le bureau, composé des élus de la Société, la représente parfaitement et a naturellement en tout et toujours son entière confiance, nous avons tous pensé que la proposition nouvelle, présentée d'ailleurs par le bureau lui-même presque entier entre autres signataires, est trop libérale pour qu'elle ne doive pas être acceptée. En portant au double, de deux à quatre, le nombre des membres de la commission de publication adjoints au bureau, nous pouvons y faire entrer un certain nombre de nos collègues que les fonctions qu'ils ont remplies dans le bureau, leur savoir, leur expérience des publications et des choses de l'imprimerie ou leur autorité désignent naturellement pour compléter le bureau dans la charge la plus importante peut-être de notre Société, celle de choisir et de faire publier celles de nos communications qui lui paraissent mériter cet honneur. En même temps, et pour mettre mieux en harmonie avec nos publications annuelles le titre même de notre recueil, votre commission propose, par voie d'amendement, d'ajouter au mot *Bulletin* (paragraphe 1er de l'article 20) les mots *et Mémoires*.

« En conséquence, à l'unanimité, la commission a pensé qu'il y avait lieu d'accueillir la proposition qui lui était soumise et de modifier ainsi qu'il suit l'article 20 de notre règlement :

« La Société publie un recueil sous le nom de *Bulletin et Mé-*
« *moires*, dans lequel sont insérés les procès-verbaux des séances
« et les notes, rapports, mémoires ou documents dont une com-
« mission de publication aura voté l'impression.

« Cette commission se compose du bureau de la Société en son
« entier et de quatre membres élus chaque année, dans la séance
« de janvier, au scrutin secret et à la majorité absolue des
« suffrages. »

La proposition ainsi formulée est adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. Rémy Martin, négociant à Lignières-de-Rouillac, est élu membre titulaire de la Société.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse.

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. MOURRIER, PUYMOYEN (Nicolas-Émile), GEORGE, l'abbé SOCHAL, BOILEVIN, l'abbé NANGLARD, FUSIL, DE FLEURY, l'abbé LEGRAND, CHAUVIN, BASTIER, GUÉRIN-BOUTAUD, DESMAZEAUD, SÉMORET, l'abbé DURAND, DE ROFFIGNAC et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de juin est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Il signale :

1° Un supplément à l'*Album Caranda,* intitulé : *Les Fouilles de 1891 aux gravières de Ciry-Salsogne et dans le parc de Fère-en-Tardenois :* on y trouve de belles reproductions en couleur d'objets recueillis dans des *sépultures gauloises d'avant la conquête,* qu'il est intéressant de rapprocher de notre publication des sépultures mérovingiennes d'Herpes ;

2° Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (juillet 1892), des renseignements fournis par M. J. Pellisson sur les foires de Cognac ; il en résulte que, dès 1777, il y avait « marché tous les samedis pour la vente des eaux-de-vie » ; en outre, l'auteur montre que les foires annuelles de *trois jours,* rétablies par un arrêté préfectoral du 24 avril 1878, se trouvent déjà mentionnées dans des lettres patentes de Louis XIV données à Poitiers en décembre 1651. Un document publié dans le *Bulletin* de notre Société (1876) par M. de Rencogne nous fait connaître que les foires de Cognac, apparemment tombées en désuétude, avaient été réorganisées une première fois en 1760 ;

3° Dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre* (1891), les fouilles d'un *tumulus en Sologne,* dans lequel on a trouvé une épée en fer d'une dimension exceptionnelle, 1m 44 de longueur; — celles de plusieurs *tumulus près de Saint-Amand-Montrond,* « buttes en grande partie formées de pierres amoncelées », dans lesquelles ont été recueillies, entre autres objets en métal, des bracelets de bronze, les uns ronds et fermés, ornés de côtes saillantes et coupantes; les autres ovales et ouverts, s'épanouissant en deux boutons grossièrement sphériques; – celles enfin de *sépultures* dites *mérovingiennes,* faites à Bourges, et qui ont révélé comme instrument des croix *gammées,* c'est-à-dire dont les bras sont recourbés à angle droit ; — en outre, la reproduction en phototypie d'admirables *bas-reliefs du XIIIe siècle,* trouvés noyés dans la maçonnerie lors de la démolition d'un mur intérieur de la cathédrale de Bourges. Le Musée du Louvre s'est emparé des plus beaux, spécialement de celui qui représente Adam et Ève et qui contribue à démontrer que les sculpteurs du Moyen-Age, qui excellaient dans l'art de draper leurs statues, savaient aussi draper le nu; — de plus, et dans un autre ordre d'idées, un important travail touchant l'*état des personnes sous l'ancien régime,* en Sologne. Il y est établi que les rares métairies qui existent actuellement dans cette région remplacent d'anciens hameaux jadis peuplés de petits propriétaires indépendants ; quelques-uns même de ces anciens villages ont complètement disparu, leurs dépendances ayant été absorbées par les grands domaines du voisinage. C'est là une preuve de plus d'une ancienne prospérité agricole désormais bien démontrée, notamment en ce qui concerne la Sologne. (Voir Léonce de Lavergne, *Les Assemblées provinciales, généralité d'Orléans.*) De plus, le même travail fournit d'intéressants renseigne-

ments sur la *culture en communauté* dans cette région.

M. le Président dépose, en outre, un exemplaire d'une *Étude sur une mosaïque chrétienne des îles Baléarcs,* envoi de l'auteur, M. de Laurière. La Société vote des remerciements au donateur.

M. Nanglard, vicaire capitulaire, reprend la lecture de son *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême* au titre II de la première partie : Chapitre cathédral. Il établit l'origine de ce chapitre, fait connaître sa composition, ses fonctions, le mode de nomination et d'installation de ses membres, leur ordre au chœur et leur costume.

Les chanoines mènent la vie commune avec l'évêque jusqu'en 1113. A partir de cette année, ils ont leur logis canonial séparé, mais vivent ensemble sous le supériorat de l'archidiacre jusqu'en 1213. Alors le décanat est créé et ils se dispersent, abandonnant au doyen leur habitation, qui devient le doyenné, et allant occuper divers logements construits ou appropriés à cette fin dans les dépendances des églises, qui forment la *cité ecclésiastique.*

Outre ses statuts, réformés en 1600, le chapitre a des concordats ou conventions réglant ses rapports avec l'évêque. Le plus important de ces actes est celui du 14 août 1530. Il se réunit chaque vendredi et a deux grandes sessions de huit jours chacune, s'ouvrant, l'une le premier jeudi du carême, l'autre le premier jour de juillet. Il est exempt de la juridiction épiscopale et a juridiction sur chacun de ses membres, sur le bas-chœur et sur tous ses employés. Il a son curé, son tribunal et son juge des *exempts,* avec droit, entre autres, d'organiser des processions, de les conduire dans toutes les églises paroissiales de la ville, d'y présider et d'y chanter la messe à cette occasion.

En se séparant de l'évêque, il a reçu dans sa mense plusieurs églises qui sont énumérées dans la bulle de Pascal II, du 18 des calendes de mai (14 avril 1110). Il en est le curé primitif et y nomme. Il a la baronnie de Mansle et confère *plœno jure* l'église de ce lieu. Il confère de même plusieurs bénéfices secondaires annexés tant à ces églises et à quelques autres qu'à la cathédrale.

Ces droits et privilèges lui ont été contestés quelquefois ; mais il a presque toujours triomphé dans leur défense, jusqu'à l'épiscopat de François de Péricard, 1646-1649, qui s'est constamment et avec raison appliqué à les éluder comme restrictifs du pouvoir épiscopal et qui a été suivi dans cette voie par tous ses successeurs.

M. Fusil informe la Compagnie qu'il prépare une édition des *Mémoires* de Gourville avec éclaircissements et notes.

Il fait ressortir l'importance de ces mémoires tant au point de vue historique et économique qu'au point de vue purement charentais. « Cet homme d'État, dit notre confrère, honoré de l'amitié du grand Condé et maintenant si oublié, méritait cependant, par l'élévation de son esprit, la force de sa volonté et sa fidélité à ses amis, un rang distingué parmi les célébrités de notre province. »

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le maire de Pranzac avertissant la Société que le conseil municipal de cette commune a rétabli un crédit de 100 francs précédemment voté pour concourir à la réparation de la *lanterne des morts*. M. Nicolas-Émile Puymoyen se charge de suivre cette affaire et d'en faire rapport à la Société.

M. l'abbé Huet, curé d'Esse, offre des empreintes de fers à hosties recueillis dans l'arrondissement de Confolens. Il annonce que Mgr Barbier de Montault s'est

chargé de rédiger une monographie sur ces fers et que la Société archéologique de la Charente doit en avoir la primeur. Notre confrère joint à son envoi deux photographies du fer d'Esse.

Il est donné communication d'une invitation de l'ambassade d'Espagne pour le Congrès des Américanistes. Ceux de nos confrères qui voudraient assister d'abord au Congrès italien de géographie à Gênes et aux fêtes organisées par la municipalité de cette ville, seraient transportés ensuite de Gênes à Huelva par des navires de la flotte espagnole mis, à titre gracieux, à leur disposition par le gouvernement espagnol.

Il est également donné communication aux membres présents d'une invitation d'assister à l'inauguration, le 24 courant, d'une plaque commémorative de la bataille de Taillebourg, dont l'initiative est due à la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

M. le Président annonce l'approbation par l'autorité préfectorale de la modification aux statuts adoptée dans la dernière séance, tendant à adjoindre au comité de publication deux nouveaux membres : MM. Abel Sazerac de Forge et Malard sont élus.

M. Nelson Pautier envoie deux relations dues à Léonard Blanchier, maître chirurgien à Bouex, l'une sur le froid de 1709, l'autre sur la sécheresse de 1716. (Voir aux *Annexes*.)

M. Rempnoulx du Vignaud signale à l'attention de nos collègues une très intéressante pierre tombale (dont il envoie un croquis coté et exécuté avec soin), et qui se trouve placée dans la petite église de Grenord, ancienne paroisse, aujourd'hui annexe de Saint-Sébastien de Chabanais.

Suivant notre confrère, il s'agirait vraisemblablement du tombeau d'un descendant immédiat d'Amélie de Chabanais et de Guillaume de Matha.

M. Chauvin lit une analyse de la thèse présentée en Sorbonne par un de nos compatriotes, M. l'abbé Rousselot, sur les *modifications phonétiques du langage* étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente) *(Annexe)*.

Demande à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire M. Ernest Maurain, propriétaire et commissionnaire en marchandises, 35, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême, présenté par MM. Bastier, Biais et Touzaud.

Conformément à l'usage admis l'année dernière, le présent procès-verbal sera approuvé par le bureau

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

Warisse.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 1892.

I.

L'HIVER DE 1709.

Relation de Léonard Blanchier, maître chirurgien à Bouex.

Ce grand froit commansa le 6e de janvier aud. an 1709. La foire le landemain se tient à Marthon. On fut obligé de se retirer ce jour-là tant le froid estoit vif. Le 9e dud. mois la neige commansa à tomber et continua pandant 4 jours a plusieurs reprises quy la randit sy épaisse qu'on ne pouvoit sortir hors de chez soy. Elle étoit aussy haute en plusieurs endroits que les maisons.

Sans cette neige il ne se seroit pas conservé d'aucune chose sur la terre, sa n'empescha pas que tous nos nouyers,

chastaigners et presque tous autres arbres en sont morts par la grande gellée qu'il fesoit. On entendoit lesdits harbres se fandre par moitié quy faisoit du bruit comme un cout de mousquet. Ceste gellée étoit si grande qu'on ne pouvoit rien garantir quy ne gella, jusque au linceux ou l'on étoit couché dans l'endroit ou alloit la respiration. Les pots a pisser des dames n'en étoit pas plus ézant que le reste; pour tirer du vin falloit faire rougir un fer et l'insinuér dans l'endroit ou l'on tiroit le vin et encore venoit il goutte a goutte.

L'on ne sçauroit dire combien il s'en est perdu de barriques; aux unes les fonds fendoit par moytyé et se jettoit hors des barriques, aux autres il ne restoit rien que de la glasse dans les barriques. Pour coupér du pain il falloit un acheraud; point d'aparanse de le faire levér et de mangér de pain pandant ce temps de rigueur. Chose qu'on a observé, en faisant routir de la viande aupres d'un gros feu, l'on metoit de l'eau dans la casse, tout le dernier venoit en glasse dans le commancement.

Plusieurs personnes de ma connoissance on péry et sont morts estant dehors, ne pouvant s'en retourner chez eux; aussy tost qu'on respiroit l'air on étoit glacé, il estoit impossible de pouvoir resister a de long voyages.

Je n'aurois jamais finy syl me falloit raportér tous les malheurs quy ont arrivé par cette maudite gellée. Je me contanteray de raporter seulement icy qu'a la récolte de 1708 le froment mesure de Marthon ne valloit que 18 à 20 l. La plupart des artisans et presque tous ne vouloit point de grosaille, le fromant avoit vogue et encore avoit on de la peine a le debitér.

Le prix du vin n'étoit pas moins a bon marché que le blé cette mesme année et quelques unes precedentes, puisque j'en donna a 50 l. la barrique. Tout le monde vouloit de bon vin. Ce quy obligéoit... (manque un feuillet)... d'estre appelé vin, et encore il ny en a pas presque eu dutout, il n'a ny couleur ny aucun goust que celui de ne valoir rien. Cepandant je l'ay vandu 50 l. la barrique. Dieu nous fasse la grasse qu'il nous répande ses benedictions, et que la recolte prochaine, qui est de 1710, console le pauvre peuple; pres-

que tous sont à la mendicité et meurent de faim. Nous sommes accablés par l'abondance des pauvres du Limouzin quy ont tous abandonnés leur pays, les chastaigners estant tous gellés aussy bien que les nostres. Je ne sçaurois vous dire autre chose que presque tous sont à laumone et partout l'on ne voit que misere et pauvreté. Sans une abondance de blé despaigne et de milliet qu'on sémat voyant tous nos grands bleds gellés, le peuple n'auroit sçeu de quoy se nourrir, le peu de fromant quy avoit resté les brouillards les dissiperent et firent venir le grain a rien tout mêlé.

L'ÉTÉ DE 1716.

(Du même.)

L'année mil sept cent seize a esté sy stérile par la grande chaleur et secheresse qu'il a fait qu'il demeura sans tomber de pluye depuis le mois de février jusqu'au mois de septembre, ce quy a causé que la récolte de lad. année a estée fort mediocre particulierement en baliarge, legumes et bleds despaigne, a paine a-t-on pu amasser les semances ; on a aussi recueilly peu de fromant ; il ne faut pas doutér si le pauvre peuple a esté consterné et dans des inquietudes particulieres, non seulement à leur égard, mais encore par la disette du foin et le peu de paille qu'on a recueilly pour la subsistance de leur betail. Il ne c'est jamais veu non seulement sur la rivière du Bandiat, mais encore sur touttes les autres circonvoisines la rareté du foin si grande que nous l'avons veue la presante année. Ceux qui avoit accoutumé d'amasser les années premieres vingt a trante brasses de foin n'en ont pas recueilly la valleur d'une. Le pré des teyros quy est des meilleurs de ce peys dans toutte son étandue n'a pas éut quatre charois de foin. J'en avoit acheptė de trois particuliers pour 54 l. dont il n'y en a eut que les trois carts d'un charois; les reguins, non plus que les raves non point reussy ; la solle des prés estoit sy brulée qu'on desesperoit quil en puisse revenir, il ne faud pas douter sy dans touttes les eglises l'ont a fait des prieres publiques, aussy bien dans les villes qu'a la campagne, par tout l'on ne voyoit

que procession et devotions particulières, afin que Dieu calma sa colere contre son peuple et nous donna de la plüye ce quy est arrivé sur la fin du mois de septembre quy accomoda un peu nos raisins, quy n'ont pourtant pas reussy pour faire de bon vin. Ceux de 1715 enporte le prix quy ce laisse pourtant à 20 l. la barrique, et le nouveau à 10 l., l'on n'auroit jamais crü que touttes choses neusse pas plus vallu d'argent que ce quelle font, la grande rareté dargent quy est universelle a fait que le foin, le blé, le vin et le bétail cest donné à bon prix, le fromant mesure de Marton n'a pas monté au dela de 3 l. 10 s. la mesure 3 l. Les cochons ont esté d'un prix sy bas que pour 10 à 12 l. on avoit un lard raisonnable, il y eut une abondance et des plus grandes de gland aussi bien que de fruit quy n'a pas laissé destre d'un grand secours, le foin a aussi diminué de la moitié; dans son commancement, 50 l. la brasse, a presant 18 l. à 20 l. quy est au mois de mars; l'hyver a esté fort modéré, les apparances pour la recolte prochaine nont jamais donné tant d'esperance, et sy touttes choses ne reussis pas l'on ne doit jamais esperer en rien.

(*Communications de* M. NELSON PAUTIER.)

II.

LES MODIFICATIONS PHONÉTIQUES DU LANGAGE ÉTUDIÉES DANS LE PATOIS D'UNE FAMILLE DE CELLEFROUIN (CHARENTE).

Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par l'abbé Rousselot, élève de l'École pratique des hautes études et chargé des cours d'histoire de la langue française à l'École des Carmes. — Paris, Welter, 59, rue Bonaparte (1892).

Le 28 mai 1892, la salle des thèses de la Faculté des lettres de Paris présentait un aspect inaccoutumé ; à voir les nombreux appareils disposés sur une table, on pouvait se croire dans un amphithéâtre de physique, et pour achever

de dérouter les esprits, un professeur de la Faculté des sciences, M. Pellat, siégeait dans le jury, à côté de ses collègues de la Faculté des lettres. « Je regrette, disait M. Petit de Julleville au candidat, je regrette que votre thèse ne soit pas venue trois mois plus tôt; elle eût apporté un argument dans la question des Universités, car, pour la discuter, nous avons été obligés de nous adjoindre un professeur de la Faculté des sciences; pour discuter vos conclusions, il faudrait un médecin, et enfin, pour décider à quelle Faculté reviendrait la thèse, nous aurions grand besoin d'un docteur en droit. »

Le titre de cette thèse qui mettait ainsi en révolution la Faculté des lettres et avait attiré un grand nombre de curieux dans la salle, devenue trop petite, était pourtant bien modeste et surtout ne paraissait pas être d'un intérêt bien général : *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin (Charente).* M. l'abbé Rousselot a étudié le patois de son pays; il en étudie la syntaxe dans sa thèse latine et la phonétique dans sa thèse française. Celle-ci est la plus importante et la plus intéressante. La grande originalité de cet ouvrage est la méthode scientifique que l'auteur a apportée dans son étude; il détermine exactement le champ de ses observations : c'est le patois d'un village, non celui du village voisin; de plus, il choisit une famille, la sienne, dont il connaît tous les membres, leurs ascendants, les influences extérieures qu'ils ont pu subir. Dans ce champ d'observations très restreint, il peut distinguer les causes essentielles des modifications du langage et les causes accidentelles, ne laisser que très peu de part à l'inconnu. Pour fixer les sons de la langue qu'il étudie, il ne se contente pas de les écrire avec l'écriture courante, instrument d'analyse trop imparfait, où se perdent les nuances un peu délicates, il emploie l'écriture phonétique imaginée par les premiers savants qui se sont occupés de l'école des sons, écriture beaucoup plus riche que l'autre, où des signes placés sur les lettres indiquent la valeur exacte qu'il faut leur donner. S'agit-il d'étudier la hauteur des sons, l'abbé Rousselot s'adressera à des

musiciens habiles et les priera de noter un récit fait devant eux ; on a ainsi deux notations d'un même récit, et ces notations sont assez peu différentes pour qu'on puisse considérer les résultats comme acquis.

Ce n'est cependant pas assez pour l'abbé Rousselot ; il invente toute une méthode d'analyse des sons par des appareils enregistreurs ; s'il n'a pas eu le mérite d'inventer les appareils, déjà employés avec tant de succès à l'étude de la physiologie par Paul Bert et d'autres savants, et portés à la perfection par le docteur Marey, il a eu du moins le mérite de les modifier et de les rendre propres à ses études particulières. Avec ses appareils, M. l'abbé Rousselot fait inscrire par un style sur une feuille de papier noircie à la fumée les plus petits mouvements de la langue, du palais, des lèvres, les plus petites vibrations de l'air dans le larynx, dans le nez ; il mesure encore la force dépensée pour l'expiration et l'inspiration, le volume de l'air expiré, etc. Il obtient ainsi, pour une même phrase, plusieurs notations, celle du larynx, celle du nez, etc. Ces procédés d'analyse sont d'une infinie délicatesse ; ils révèlent et fixent des différences que l'oreille la mieux exercée saisit à peine ; par exemple, pour je ne sais plus quelle consonne, l'abbé Rousselot avait depuis longtemps cru saisir dans la parole une nuance imperceptible d'articulation entre deux mots, sans pouvoir arriver à dire que cette consonne n'était pas la même dans les deux mots. Plus tard, ses appareils ont fidèlement enregistré la différence, les quelques vibrations supplémentaires qui expliquaient tout.

Ainsi, détermination exacte du champ d'informations et analyse graphique des sons, telles sont les deux nouveautés qui donnent à la thèse de l'abbé Rousselot en même temps son originalité et sa valeur scientifique.

Laissons l'auteur nous dire lui-même pourquoi il a étudié son patois et comment il l'a étudié. Depuis longtemps, il s'était intéressé à l'étude des dialectes régionaux et il avait entrepris de vastes études : « Sur la foi de M. de Tourtoulon, j'entrepris donc l'étude du sous-dialecte marchois, auquel se rattache le patois que je parle depuis mon en-

fance, et je me mis à parcourir la région qui lui a été assignée, allant de village en village et interrogeant, sous la direction de MM. les curés, les personnes nées dans le pays et de parents indigènes, notant toutes les différences que je rencontrais, depuis Saint-Claud (Charente) jusqu'à Ids, au delà de Montluçon, marchant toujours à la recherche d'une limite qui fuyait sans cesse devant moi. J'atteignis, par les renseignements que je pus recueillir, les monts de La Madeleine, et je m'arrêtai...

« Au retour, je tombai malade, et je fus contraint de rester dans ma famille avant d'avoir exploré la partie du territoire linguistique située à l'ouest et au sud de Saint-Claud. Ma mère devint alors le sujet de mes études, et pendant plus de trois mois je n'eus pas d'autre préoccupation que de surprendre ses moindres paroles. Jusque-là je ne l'avais pas observée, persuadé que mon parler, que je tiens presque uniquement d'elle, était identique au sien; mais je ne tardai pas à découvrir mon erreur, et j'acquis bien vite la conviction qu'à l'étude *géographique* il est nécessaire d'ajouter l'étude *généalogique* des patois. »

Demandons encore à l'auteur de nous exposer lui-même l'objet et la division de son travail. « Entrepris sur une vaste échelle, ce travail n'a cessé de se restreindre au fur et à mesure que les connaissances de l'auteur s'étendaient davantage. A l'origine, il devait embrasser tous les patois de la zone qui entoure au nord le plateau central de la France, depuis la Charente jusqu'aux confins de l'Allier et de la Loire. Plus tard, il se réduisait au seul patois de Cellefrouin, mais il devait le comprendre tout entier, phonétique, morphologie, syntaxe et lexique. Enfin il fut limité à la phonétique et à ma seule famille, non que ma famille ait un langage à part qui la distingue à première vue des autres familles de Cellefrouin, mais parce que les modifications phonétiques qui se sont produites dans son sein m'ont paru suffisantes pour une étude spéciale. Aujourd'hui, il ne me semble déjà plus mériter le titre que je lui ai donné en dernier lieu et que je lui conserve néanmoins, car, sur les trois parties dont il se compose, la seconde seule suppose

une enquête générale sur le langage de ma famille, la première m'est toute personnelle, et la troisième est basée en grande partie sur le parler de ma mère.

« Cette différence de méthode tient à la nature des points traités et aux différents genres d'observations qu'ils comportent. Dans la première partie, je cherche à déterminer la nature et les qualités des sons usités dans mon patois, d'après les procédés de la méthode graphique; or, cette expérimentation délicate, je n'ai pu la faire que sur moi-même. Dans la seconde, je tâche de rendre compte des transformations phonétiques qui se font jour dans les différents parlers des membres de ma famille établis à Cellefrouin, c'est-à-dire dans cinq groupes de générations successives qui embrassent une période d'environ cent ans ; il m'a donc fallu, chose facile du reste, recueillir des documents non-seulement sur le patois de Cellefrouin, mais encore sur celui de toute la région, et rechercher dans les chartes les traces du parler ancien. Dans la troisième, j'étudie le mode d'introduction de l'élément étranger dans mon patois et les modifications qu'il éprouve. Trop imprégné moi-même de français pour me fier à mes propres impressions, j'ai dû demander à des relations intimes et prolongées avec un sujet illettré les observations qui servent de base à cette étude. Or, ces conditions, je ne les ai trouvées pleinement qu'auprès de ma mère. »

Les conclusions que l'abbé Rousselot expose à la fin de sa thèse dépassent de beaucoup la portée de cette thèse elle-même. Ce sont des conclusions très générales auxquelles l'a conduit une étude particulière, et qui auraient besoin d'être confirmées par un grand nombre d'études partielles du même genre. Ainsi considérées, elles sont neuves et intéressantes. Après avoir reconnu l'évolution du langage et les caractères qui la distinguent, l'auteur croit trouver leur explication « dans l'hypothèse d'une sorte d'*anémie*, d'un affaiblissement graduel et transitoire des centres nerveux qui aboutissent aux muscles, siège de l'évolution ». Et cherchant à déterminer l'action de cette cause d'évolution : « Une cause de cette nature, ajoute l'auteur, à supposer

qu'elle dépende des conditions générales de climat et de salubrité, de vie, doit être commune aux habitants d'un même village, d'une même région, et se manifester chez tous à peu près en même temps; plus tôt, toutefois, sur les bords fiévreux des rivières que sur les plateaux, et, au sein du même village, plus tôt dans les familles venues de la plaine que dans celles qui sont indigènes ou descendues des hauteurs, plus tôt même dans quelques sujets exceptionnellement délicats que dans l'ensemble de la population. Un exercice constant neutralise chez les adultes les effets de cette anémie sur le langage, mais ce correctif manque aux enfants. Ceux-ci, trompés par un organisme qui ne répond qu'imparfaitement aux impulsions de leur volonté, croient dire ce qu'ils ne disent pas et ne font aucun effort supplémentaire pour arriver à la pureté absolue de l'articulation. C'est alors que l'évolution phonétique prend naissance. »

La Faculté, où ne siégeait pas le médecin que réclamait M. Petit de Julleville, n'a pu qu'accepter ces conclusions sans les discuter, en souhaitant de les voir bientôt confirmer par une série d'études analogues. D'ailleurs, le jury ne discute pas, en général, le fond de la thèse; aucun membre ne connaît le patois de Cellefrouin, et connût-il le patois de Saint-Claud ou d'une commune voisine, M. l'abbé Rousselot, qui a si strictement limité son étude, aurait encore le droit de le récuser. A peine M. Thomas, qui connaît le Limousin et qui est professeur de langues romanes, se hasarde-t-il à faire quelques rapprochements. Ce qui reste au jury, c'est la discussion de la méthode, l'appréciation de la portée et de la valeur d'un pareil travail.

Dans le jury, avec MM. Pellat, Petit de Julleville et Thomas, déjà cités, siègent M. Himly, doyen de la Faculté des lettres, président; MM. Brunot, Sylvain Lévy, Henry, Havet et Gaston Pâris. Ce dernier n'a pas eu le temps de parler (il était sept heures du soir quand s'est terminée la soutenance des deux thèses, commencée à midi). Tous les membres, après quelques observations de détail, quelques demandes d'explications supplémentaires, se sont acccordés à reconnaître le grand mérite de la thèse et à féliciter l'au-

teur. Deux témoignages sont particulièrement précieux, parce qu'ils émanent de spécialistes, de grammairiens sévères, aussi incapables de se contenter d'une étude superficielle que de faire des éloges sans fondement, des compliments académiques ou seulement littéraires. M. Henry est tenté de se demander mélancoliquement à quoi pourront aboutir de pareils travaux quand viendra l'homme qui saura intégrer les résultats de toutes ces études partielles et en tirer des résultats généraux qui restent acquis à la science. Mais il se défend de cette mélancolie comme d'un mauvais sentiment; la synthèse viendra à son heure; « en attendant, dit-il en s'adressant à l'auteur, ce sont des hommes comme vous qu'il nous faut ». M. Havet va plus loin encore et fait honneur à l'abbé Rousselot de la découverte d'une science nouvelle; les premières études phonétiques avaient donné naissance à la linguistique en créant la *phonétique de précision*, l'abbé Rousselot a préparé les voies à la *linguistique de précision*.

Un littérateur ne pouvait manquer de signaler les qualités littéraires de la thèse. M. Petit de Julleville a rendu hommage à la délicatesse et à la modestie de l'auteur, qui, dans un ouvrage de ce genre, tout en étant très savant, a su éviter le pédantisme. Même il se dégage de la lecture de certains chapitres un charme très réel; toutes les fois que l'auteur nous parle de son pays, de sa famille ou de lui-même, c'est avec une bonne grâce sans pareille. On sent sous les phrases tant de sincérité et de bonhomie qu'on n'est pas une seule fois tenté de trouver ce « moi » haïssable. On a pu se rendre compte de ces qualités dans les citations déjà faites ; qu'on me permette d'en faire une ou deux encore, qui ne paraîtront pas superflues si elles font mieux connaître la personnalité de l'auteur.

M. l'abbé Rousselot, dans sa préface, vient de rendre hommage aux professeurs qui l'ont aidé et encouragé dans ses études. Il continue : « Au cours de mes explorations, j'ai contracté bien des dettes de reconnaissance, et le bon accueil que j'ai rencontré presque partout me fait un devoir d'oublier l'hostilité et la défiance dont j'ai été parfois l'objet.

Comment, du reste, pouvait-il en être autrement ? Une enquête sur les patois, c'est une chose si singulière que je devais bien m'attendre à être traité en espion et à voir les bâtons levés sur ma tête, même dans mon propre canton... Aussi ne veux-je songer qu'aux personnes qui ont bien voulu se prêter à mes recherches ou m'y aider par de gracieuses indications. Mais qu'il me soit permis de faire une place à part dans mes souvenirs aux membres de ma famille et à leurs amis, qui, dispersés dans diverses localités, ont toujours été au-devant de mes désirs, et avant tous à ma mère, que j'ai torturée pendant des mois entiers, car avec elle je ne me bornais pas à attendre les phénomènes, mais souvent j'employais toutes sortes de moyens pour les provoquer sans nuire à leur spontanéité. »

Il y a une saveur toute locale dans le récit des légendes indigènes sur la fondation de Cellefrouin, dans le tableau des fêtes, des coutumes et des mœurs intimes au temps où « l'élément étranger », c'est-à-dire le français, n'avait pas encore fait son invasion. On en jugera par le fragment suivant : « L'argent était rare et passait presque tout aux impôts. Mais on se contentait de peu : les châtaignes, les pommes de terre suffisaient presque à la nourriture des pauvres gens. Le pain était noir, fait de baillarge, d'orge, d'avoine, avec un peu de froment, qu'on remplaçait dans les mauvaises années par des tiges de *bigarot* (maïs) coupées en petits morceaux et moulues avec le grain.

« Une potée de *mongettes* (haricots), une frottée d'ail, des châtaignes grillées dans une poêle *predarse* (percée de trous), des crêpes, un coup de piquette composaient un festin peu coûteux qu'on offrait de bon cœur et qui était accepté avec plaisir. Tuer un porc ou même un poulet, c'était une bonne aubaine dont on s'empressait de faire profiter ses voisins.

« Les maisons étaient peu luxueuses et l'on ne se mettait pas en frais pour en assurer la solidité. Plusieurs personnes enterrées dans l'église ont été, d'après les registres de la paroisse, tuées sous les débris de leur maison. Une pièce unique suffisait pour toute la famille; quelquefois même elle

abritait aussi les animaux, ânes, perots, gorets, séparés par des *mandis* de planches (cloisons) ou de simples claies. Le porc a conservé quelque chose de cette ancienne familiarité ; il va encore recueillir sous la table, en compagnie des poules, les restes du repas. »

Il semble que tant de bonhomie et de bonne grâce ait donné le ton à la soutenance elle-même; les professeurs avaient l'air très intéressés par les explications du candidat sur son village, les petites anecdotes qu'il raconte, comme celle de ce bon vieillard qu'il aurait voulu faire parler patois, et qui s'entêtait à parler français, pour lui faire honneur. Et à voir ce prêtre déjà un peu âgé, grand et d'apparence chétive, à l'entendre parler doucement de sa mère avec les membres du jury, qui, très doucement aussi, disaient : « Madame votre mère », on éprouvait une impression assez peu habituelle à la soutenance d'une thèse de linguistique.

D'ailleurs, la cause est entendue et gagnée à l'avance, et vers la fin, après une si longue attention, le jury veut s'amuser un peu. A un mot du candidat, qui parle de cinq centièmes de seconde, M. Himly sursaute, et comme cédant à une curiosité depuis longtemps contenue, demande au candidat comment il peut distinguer de si petites fractions de temps. C'est une occasion de faire fonctionner les appareils ; le jury, jusque-là très grave, se dérange pour mieux voir, le public se lève et se presse. M. Himly met fin à cet intermède en se déclarant convaincu et en assurant l'abbé Rousselot qu'au Moyen-Age on l'eût brûlé comme sorcier. Peu après le jury se retire dans la salle de ses délibérations, et revient presque aussitôt pour décerner à l'abbé Rousselot, à l'unanimité, le grade de docteur ès lettres.

Paul Chauvin.

SÉANCE DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CALLAUD, COCHOT, DESERCES, l'abbé MONDON, SÉMORET, l'abbé SOCHAL, MALARD, GEORGE, l'abbé NANGLARD, BOILEVIN, MATHEY, BASTIER, le docteur WERNER, DE ROFFIGNAC, D'AUTEVILLE, FAVRAUD, DE FLEURY et WARISSE, secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT dépose les ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels un hommage de M. Anatole de Brémond d'Ars : *Le Capitaine Satre,* ancien maire de Pont-Aven, ancien suppléant du juge de paix.

M. CHAUVET fait hommage également à la Société d'une brochure intitulée : *Notes sur la classification industrielle des temps quaternaires,* publiée par l'Association française pour l'avancement des sciences, et qui est le résumé de la discussion engagée au Congrès de Marseille, dans la section d'anthropologie, en septembre 1891.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. LE PRÉSIDENT signale :

1° Dans le *Bulletin de la Société de Borda* (juillet-septembre 1892), l'analyse d'une charte donnée en 1357 par Gaston de Foix, et portant reconnaissance des franchises de la ville nouvelle (bastille ou bastide) de Roquefort : la « Communauté » est co-seigneur ; elle est administrée par douze jurats, choisis chaque année par le seigneur sur une liste double dressée par les jurats sortants ; dans les affaires importantes, l'assemblée générale des habitants est consultée, et dans cette assemblée figurent les femmes chefs de famille ;

2° Dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse* (1892), une étude sur le *Servage dans la Marche,* par M. Autorde. L'auteur établit que, dans la région qu'il étudie, le servage personnel (qui ne diffère guère, dans son principe tout au moins, de l'esclavage antique) a duré jusque vers le milieu du XVe siècle, époque à laquelle il a disparu complètement ; en ce qui concerne la servitude de la glèbe, elle cesse d'exister dès le XIe siècle ; il est vrai qu'elle reparaît en partie au XVIe siècle, sous le nom de mainmorte coutumière (*Coutume* publiée en 1531). Le mort-taillable était le tenancier d'une terre servile donnée en arrentement perpétuel par un établissement religieux. Pour prix de sa ferme, le mort-taillable payait annuellement une redevance et certains droits ; il était, en outre, soumis à deux principales corvées : l'*Arban,* qui consistait en une journée de travail par semaine, et la *Vinade* ou obligation d'aller chercher avec une charrette à bœufs les provisions de vin du seigneur dans les vignobles des provinces voisines. Le droit de jouissance sur la tenure servile n'était transmissible par succession qu'aux descendants du mort-taillable, et encore sous cette réserve expresse qu'ils avaient fait habitation commune avec lui. Ainsi, tandis que, de l'époque de la domination romaine jusqu'à la fin du XIe siècle, le serf du fonds rural s'était élevé progressivement de l'esclavage à la liberté, par un phénomène inverse, le vilain, dans certaines tenures appartenant à l'Église, après un stationnement plus ou moins prolongé dans la condition libre, serait déchu de la franchise pour tomber dans un nouveau genre de servitude ;

3° Dans le *Journal des Savants* (août 1892), un compte-rendu par M. R. Dareste, sous le titre : *Les Universités françaises,* de deux ouvrages dus à

M. Marcel Fournier : *Les Statuts et privilèges des Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789,* 2 volumes; *Histoire de la science du droit en France,* tome III; *Les Universités françaises et l'enseignement du droit en France au Moyen-Age*, 1 volume. On y trouve des renseignements du plus haut intérêt sur l'histoire des Universités d'Orléans, Angers, Toulouse, Montpellier, Avignon et Orange; on voit naître ces Universités comme un développement des *écoles épiscopales* et des *écoles monastiques* qui existaient antérieurement; on assiste à leur étonnante prospérité : en 1378, Orléans compte quatre cent quarante-six élèves; Toulouse, treize cent quatre-vingt-sept personnes, professeurs ou étudiants, sans parler des Facultés de médecine et de théologie; de Montpellier, où existait la liberté absolue de l'enseignement, de par un privilège de Guilhem VII, Pétrarque dit : « *Quæ scholarium turba, quæ copia magistrum !* »

4° Dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres, arts de Pau* (1890-1891), troisième livraison, *Un échange de princesses,* par M. Ducéré. Cet échange, qui eut lieu sur la Bidassoa, eut pour résultat de donner comme reine à la France Anne d'Autriche, tandis que Élisabeth de France, fille de Henri IV, allait en Espagne épouser l'infant qui fut roi sous le nom de Philippe IV. Le 29 septembre (1615), le roi fit son entrée à Angoulême, où il demeura jusqu'au 4 octobre : « Le dimanche matin, 4e d'octobre, Leurs Majestés, Madame et toute l'armée partirent d'Angoulesme et allèrent coucher à Barbezieux ». Suivent de nombreux documents inédits sur les cérémonies de l' « échange » et le séjour à Bordeaux;

5° Dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* (1891), une série de *Chansons populaires recueillies en Franche-Comté* et qu'il est intéressant de

comparer à celles qu'a publiées chez nous M. Bujeaud. Les mêmes textes, à peine modifiés par des variantes, se retrouvent à l'Est et à l'Ouest ; mais on rencontre avec étonnement une étrange chanson en patois de la montagne du Doubs intitulée : *Le Mort pendu,* ou plus exactement : *Le Mari pendu,* et où se révèle une note à la fois mystique et macabre, bien peu en accord avec le caractère français. Voici la traduction des dernières strophes (c'est l'épouse qui parle) :

> Quand j'eus dit un *de profundis,*
> Je pris mes ciseaux et je le décousis (de son linceul);
>
> Je le pris par la tignasse,
> Je le traînai à mon jardin.
>
> Je l'ai pendu à un chêne ;
> Il ressemblait à un crucifix.
>
> Tous les gens qui passaient
> Disaient un *Pater* pour lui.

Serait-ce un souvenir de la domination espagnole?

Lecture est donnée d'un acte singulier que M. de Fleury a relevé aux archives départementales, dans les minutes du notaire Fèvre, sous la date du 2 octobre 1621 : des père et mère se plaignent de l'inconduite de leur fils et annoncent par-devant notaire leur intention de l'exhéréder ultérieurement. On trouvera le texte de ce curieux document aux *Annexes* du présent procès-verbal.

M. le Président rappelle la perte faite par la Société en la personne de M. Abel Sazerac de Forge, membre titulaire depuis 1874, et qui a occupé les fonctions de secrétaire pendant sept années consécutives. M. Abel Sazerac de Forge a été, en outre, membre dévoué de plusieurs de nos commissions. Bibliophile dis-

tingué, il s'était attaché surtout à l'histoire de notre pays. La Société, dont il a été l'un des membres les plus assidus, rend un juste hommage à sa mémoire.

Les membres présents s'associent aux regrets qui viennent d'être exprimés.

M. Nanglard, vicaire général, reprend la lecture de son *Pouillé historique* du diocèse d'Angoulême et complète l'état général du chapitre cathédral par l'exposé de ses charges, qui sont de huit sortes : portion congrue de ses vicaires perpétuels ; services annexes de la cathédrale ; impositions ; charges seigneuriales ; entretien de ses églises ; aumônes ; frais de gestion ; fondations diverses.

Puis viennent les dignités du chapitre. Elles furent primitivement au nombre de neuf ; cinq ont été supprimées au XIIIe siècle ; une seule, la trésorerie, a été rétablie.

Le doyenné, disparu au Xe siècle, reconstitué en novembre 1213, est la première dignité. M. le vicaire général en fait connaître les droits spirituels et temporels, s'étendant sur les paroisses de Fléac et de Moulidars, qui forment son personnat, et sur les églises de Saint-Antonin, Saint-Augustin, Saint-Paul et Saint-Vincent d'Angoulême, dont il a le patronage, et indique ses revenus et charges à diverses époques depuis le commencement du XVIe siècle. Il donne les noms des quarante-sept doyens dont il a découvert l'existence et dont trente-deux seulement ont été connus des auteurs de la *Gallia christiana*, et fait l'histoire rapide des plus remarquables d'entre eux.

Il est donné communication de la circulaire ministérielle relative au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1893.

M. le Secrétaire tient le programme des sujets proposés dans les diverses sections à la disposition de

ceux de nos confrères qui désireraient en prendre connaissance.

M. le Président annonce que M. Guy de Puybaudet vient d'être reçu premier à l'École des chartes. Les membres présents à la séance adressent leurs félicitations à notre jeune confrère.

Lecture est donnée de deux lettres dans lesquelles MM. Sauquet et Rambaud déclarent donner leur démission de membres titulaires.

Demandent à faire partie de la Société MM. Ulysse Jeansoulin, ancien négociant, 10, rampe des Bezines, à Angoulême, présenté par MM. George, Boilevin et Touzaud, et Albert Giraudias, avoué, présenté par MM. Touzaud, Deserces et Limousin.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire,
Warisse.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1892.

I.

PLAINTE DEMARCILHAC ET DEMONTALEMBERT, SA FEMME.

(2 octobre 1621.)

Plainte que fait Daniel de Marcilhac, naguère conseiller esleu pour le Roy en l'eslection d'Angoulmois, et dame Marie de Montalembert, son espouze, contre Jehan de Marcilhac, leur fils, sur ce que, peut y avoir sept ans, n'ayant ledit Jehan encores atains l'aage de sèze ans, c'estant allé promener au lieu de Montignac-Charente, distant

de ladite ville de trois grandes lieues, où estant, auroit prins cougnoissance et familiarité avec la nommée Jehanne Rousseau, pauvre femme nécessitée, aagée de trente-cinq à quarante ans, faisant du pain et des pâtetz d'anguilles qu'elle porte d'ordinaire aux foires et marchés des lieux circonvoisins dudit Montignac, pour vandre, afin de subvenyr à ses nécessitez; par le moyen de laquelle fréquentation, icelle Rousseau, par ses apas pipeux, auroit tellement pratiqué, céduit et desbauché ledit Jehan de Marcilhac, qu'elle l'auroit dispozé de l'espouzer, afin de mieux et avec plus de liberté continuer la jouissance dudit Jehan, qui est en effait ung pur et punissable rapt. De quoy adverty, ledit Daniel de Marcilhac se seroit acheminé audit lieu de Montignac, à compaigné *(sic)* de ces amis, afin de à saizir de sondit fils et empescher tel malheur et honte en sa famille. De quoy ladite Rousseau, advertye, auroit fait esvader ledit Jehan Demarcilhac, et tous deux ensamble ce seroient caché par les bledz qui estoient pour lhors grands, en sorte que ledit plaignant et ses parans et amis ne l'auroient peu rencontrer. Et prévoyant icelle Rousseau qu'il ne ce trouveroit de prestre proche dudit Montignac, qui les voulut espouzer à heure induhe, sans y aporter et observer les formes requises, atandu mesme le bas aage dudit Jehan de Marcilhac qui n'avoit encores seze ans acomplis, et le peu d'honneur et misérable condition et extraction de ladicte Rousseau, avoit icelle Rousseau mené et conduit ledit Jehan de Marcilhac à la coumanderie de Vouton, près la ville de Montberon, distant dudit Montignac de cinq à six lieues, où ils auroient esté espouzés, ainsy que lesdits plaignans ont esté advertis, par ung prestre soy disant avoir privillège spécial audict lieu, encores qu'il n'y eut aulcuns parans dudict Jehan présans pour authorizer et consantir ledict mariage. Depuis lequel temps, ledict Jehan, à l'instigation de ladicte Rousseau, a exercé à l'encontre de ses dits père et mère une infinité de cruaultés plus que barbares, jusques à poursuivre ledit plaignant, son père, l'espée à la main, près sa maison du Petit-Vouillac, luy impropérant et à sa dite mère plusieurs injures vilaynes et atroces, ce

tenant d'ordinaire nuit et jour autour d'icelle pour y entrer, afin de leur méfaire et prandre leurs chevaux et jumans, et auroit à diferans fois poursuivi ses petits frères, ausquels il auroit hosté à plusieurs fois le manteau, en sorte que lesdits plaignans, puis le temps de sept ans à tout le moings, jusques à l'année 1620, (ont esté) sans ozer que bien peu sortir de leur maison, ny leurs petits enfans et serviteurs, pour la crainte qu'ils avoient des menaces et viollances dudit Jehan Demarcilhac. Après toutes lesquelles cruaultés, au mois d'apvril de ladite année 1620, icelluy Jehan ce seroit retiré en la maison du sieur de Marcheguinay, son cousin, par lequel il auroit fait porter parolle audit plaignant, son père, qu'il estoit grandement desplaizant de ses faultes et desiroit que, à cause des piperies de ladite Rousseau, qui l'avoit misérablement desbauché, il fust fait poursuitte de faire déclarer son prétendu mariage clandestin et nul, suplyant sondit père le secourir de quelques moyens pour aller servir le Roy, portant les armes en quelque coing du royaulme. A quoy obtempérant, ledit Demarcilhac plaignant lui auroyt fait fournyr argent et commodité, scellon son pouvoir, et moyennant ce, s'en seroit allé en la ville de Mais (Metz), soubz la compagnie de monsieur de Réal, où ayant demeuré quelque temps, icelluy Jehan de Marcilhac, au mandement de ladicte Rousseau, ainsy qu'il est à presupozer, ce seroit encores retiré par devers elle et continué ses mesmes viollances à l'encontre de sesdictz père et mère que ci-devant, et continuant de mal en pis, ce seroit acheminé en la ville de La Rochelle pour porter les armes contre le service du Roy, ainsy que ledit de Marcilhac est adverty. C'est pourquoy lesdictz de Marcilhac et Demontalembert, sadicte femme, désirant, à cause de telles faultes par trop énormes, exéréder et frustrer ledict Jehan de Marcilhac de tous leurs biens, ce qu'il n'a fait sans le consantemant et advis de ladicte Rousseau, dézireuze de l'expozer à toute sorte de suplice, pour avoir du bien, protestant lesdicts plaignans de faire leur testamant et témoigner à ung chacun et à la postérité le desplaizir qu'ils ont receu et resoyvent journellement en leurs âmes, des mauvaizes ac-

tions dudict Jehan Demarcilhac, leur fils, dont ils requèrent acte leur estre octroyé, pour leur valloir et servir en temps et lieu ce que de raison, desquelles protestations, dires, remontrances et déclarations a esté octroyé acte ausdictz de Marcilhac et Demontalembert, conjoinctz, par nous soubz signés, notaire royal, tabellion et gardenotte héréditaire en Angoumois, en présance de Georges Avril, escuyer, sieur du Grand-Maine, maistre Jehan Apvrilh, chanoine en l'églize cathédralle Saint-Pierre de ceste ville d'Angoulesme, et maître Aymery Pasquet, procureur au siège présidial d'Angoulmois, et tesmoings ad ce requis et apellés, le second jour d'octobre mil six cens vingt et ung, après midy.

D. DEMARCILHAC. M. DEMONTALEMBERT.
G. AVRIL. J. AVRIL.
PASQUET.

FÈVRE, notaire royal.

Extrait des archives de la Charente, minutes de Fèvre, notaire à Angoulême, par M. PAUL DE FLEURY.

II.

NOTE SUR LA CLASSIFICATION DES TEMPS QUATERNAIRES DANS LA CHARENTE.

Je vais essayer de tracer rapidement la marche de l'industrie humaine dans la Charente pendant les temps préhistoriques.

Je laisserai de côté ce qui touche à la faune et au climat; ces questions ont certainement une importance capitale, mais le temps dont nous pouvons disposer est trop court pour nous permettre de les aborder utilement.

Aujourd'hui, les éléments industriels de la classification sont seuls en cause.

L'exploitation des sablières et des tourbières, les travaux

des ponts et des chemins de fer ont fourni de précieux renseignements sur le sous-sol de nos vallées charentaises; ils ont permis d'en dresser une coupe théorique pouvant se résumer ainsi, en commençant par la surface :

1° Terre végétale : — Contenant : débris modernes, gallo-romains, de l'âge du bronze et néolithiques;

2° Tourbières : — (Avec la faune moderne);

3° Dépôts d'argiles et argiles sableuses : — Ne contenant généralement aucun débris d'industrie humaine;

Ces dépôts paraissent être contemporains de l'habitation des cavernes (fin du moustérien, solutréen, magdalénien);

4° Sables et graviers : — Contenant des silex chelléens et moustériens, soit dans les mêmes couches, soit dans des couches séparées;

Avec l'*E. primigenius*, l'*E. antiquus*, le *Rhinoceros tichorinus*.

ALLUVIONS. — *Sablières*. — Les traces les plus anciennes de l'homme, chez nous, se trouvent donc dans les graviers sous forme d'outils en pierre : les uns taillés sur les deux faces (haches chelléennes), généralement d'assez grandes dimensions; les autres taillés sur une seule face (pointes et racloirs, types du Moustier), généralement plus petits.

Ces deux séries d'instruments sont quelquefois séparées, d'autres fois réunies dans les mêmes couches; l'observation précise sur leur mode de gisement est souvent difficile, car les sables de la Charente ont été fréquemment remaniés par les courants; seules les petites vallées latérales ont des couches bien en place.

C'est dans l'une d'elles, la petite vallée de la Seugne, que notre collègue M. É. Maufras a pu constater, il y a douze ans, le chelléen pur dans les graviers profonds, le chelléo-moustérien dans les couches plus élevées. Observations confirmées pas ses études récentes.

M. É. Maufras m'écrivait, à propos de la question posée cette année à la section d'anthropologie :

« En 1878, dans les *Matériaux*, p. 104, et en 1880, dans « les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*,

« p. 536 et suivantes, j'ai publié mes observations sur les « graviers quaternaires des environs de Pons; depuis lors, « aucun fait n'est venu, que je sache, contredire mes con- « clusions : à la base, le chelléen pur; au-dessus, le chelléo- « moustérien.

« Dans la Gironde, nous constatons à peu près les mêmes « faits. Les dépôts de graviers sont généralement moins « riches en silex taillés que ceux de Saintonge; ils en ont « donné cependant un certain nombre et tous appartien- « nent à ces deux époques.

« Dans certaines cavernes de la Gironde, au-dessous des « couches véritablement moustériennes, on trouve un type « chelléen associé au type moustérien, ce qui semble indi- « quer une époque de transition. » *(Lettre de M. É. Maufras, du 26 juin 1891.)*

Mes observations personnelles tendent aux mêmes conclusions : je n'ai pu constater directement, jusqu'à ce jour, dans les alluvions, la superposition du moustérien au chelléen, mais les deux séries industrielles se trouvent séparément dans des sablières voisines.

Il est facile de constater cette séparation des deux industries en étudiant la belle collection que M. Henri Germain vient de donner au Musée de la Société archéologique de la Charente. (Gisements de Tillou, Saint-Amant-de-Graves, Salignac, Gensac-la-Pallue, etc.)

Grottes. — Les débris d'industrie humaine sont surtout abondants dans les cavernes et dans les abris sous roche.

Il semble qu'après le comblement de la vallée charentaise par les graviers, pendant que les eaux, diminuées, ne roulaient plus que du limon ou une fine boue argileuse jaune ou rouge, l'homme ait plus particulièrement fixé son habitation dans les grottes.

Cette modification dans le genre de vie des populations quaternaires a commencé pendant l'époque du Moustier, qui a dû être longue; nous trouvons, en effet, les silex caractéristiques de cette époque à la partie supérieure des graviers et à la partie inférieure des cavernes.

Je n'indiquerai pas toutes les régions de la Charente qui ont fourni des gisements de l'industrie préhistorique ; il suffira d'en signaler quelques-uns des plus caractéristiques.

En première ligne, il faut placer la vallée de la Tardoire.

VALLÉE DE LA TARDOIRE. — Depuis vingt ans, j'ai exploré à plusieurs reprises la vallée de la Tardoire, et grâce aux renseignements qui m'ont été obligeamment fournis par MM. Fermont, Suard, de Ferrière, etc., j'ai pu noter une trentaine de stations préhistoriques qui s'étendent de La Rochefoucauld à Montbron, sur la rive gauche de la rivière.

Le chelléen n'y est représenté que par de rares objets trouvés isolément.

Le moustérien est abondant dans les grottes du Placard, de Vilhonneur, de La Chaise, de Mongaudier.

Le solutréen a fourni deux couches distinctes au Placard ; il aurait été aussi constaté, d'après M. Fermont, à La Chaise et à Mongaudier (?).

Le magdalénien : au Placard, à Rochebertier, à La Chaise, à Mongaudier.

Notre grotte classique est celle du *Placard*.

Nous avons là, d'après MM. de Maret et Suard, toute la série des époques nettement représentée.

J'ai pu, en outre, constater personnellement que tout le seuil de la grotte, dans toute l'épaisseur de la couche archéologique, était formé par une assise de moustérien pur. J'avais cru d'abord que cette couche provenait d'un déblaiement pratiqué à l'époque solutréenne pour agrandir l'habitation, mais j'ai pu constater qu'elle est bien en place et n'a jamais été remaniée.

En 1886, avec le concours de M. l'abbé Suard, j'ai pu étudier avec soin la couche qui se trouve en avant de la grotte, dont elle forme le seuil.

Une large tranchée partant de la surface nous a montré que toute cette partie était purement moustérienne; notre fouille est allée sur ce point jusqu'à 13 mètres au-dessous de la pointe du rocher qui forme le plafond de la caverne.

Cette couche moustérienne est très pure; elle peut se diviser en deux zones séparées par un éboulis calcaire, formé de blocs plus ou moins gros; les pointes, racloirs, percuteurs et pierres de jet y sont abondants partout.

La zone supérieure reposait sur l'éboulis, et pour y établir un foyer, le sol avait été consolidé avec de gros troncs d'arbres, dont les traces apparaissent nettement en creux remplis de cendres noires et de débris ligneux imparfaitement brûlés.

L'aire avait été recouverte d'argile, sur laquelle des cailloux ronds fortement chauffés avaient laissé leurs empreintes, sortes de cupules qu'à première vue on pouvait confondre avec de petits vases rudimentaires.

Je m'y étais trompé au premier moment. L'origine de la poterie est probablement due à une observation analogue faite par l'homme primitif... et... mise en pratique.

La zone inférieure a le même aspect; les pointes, cependant, sont peut-être un peu moins fines, et, observation importante, nous y avons trouvé deux petites haches du type *chelléen*.

Le Ménieux. — La station du Ménieux, commune d'Édon, m'a fourni, sur un espace de 500 mètres, quatre grottes ou abris d'époques différentes :

1° Abri en face Fieux : magdalénien pur;

2° Grotte de Gavechou : moustérien sous une couche solutréenne et le magdalénien juxtaposé ;

3° Abri de Fontfroide : magdalénien pur ;

4° Grotte de la Papeterie : magdalénien.

La Quina, commune de Gardes. — Je ne reviendrai pas sur La Quina et la juxtaposition de ses deux importants gisements : l'un, magdalénien; l'autre, moustérien.

Environs d'Angoulême. — Les petites vallées voisines d'Angoulême ont donné, dans des régions rapprochées :

Le magdalénien : au Verger, au Parc;

Le solutréen : à Mouthiers, à Combe-Rolland ;

Le moustérien : au Verger ;

Le chelléen : dans les alluvions de la Charente et sur les plateaux par pièces isolées.

Ces nombreuses stations prenaient leurs silex sur les plateaux : à La Couronne, aux Borderies de Cognac, où l'on retrouve les anciens puits d'extraction creusés à travers les argiles.

Conclusions. — Des observations qui précèdent, il semble permis de tirer les conclusions suivantes :

I. — Pendant les temps quaternaires, il y a dans la Charente deux groupes d'industries bien déterminés :

1° Le groupe chelléen-moustérien ;

2° Le groupe solutréen-magdalénien.

II. — Le premier groupe est certainement plus ancien que le second ; il est en grande partie contemporain de la formation des graviers.

Le chelléen doit être antérieur au moustérien, puisque, très abondant dans les alluvions, il ne se trouve plus que très rarement dans les grottes où le moustérien abonde ; sur certains points, du reste, le chelléen pur a été trouvé à la base des graviers (É. Maufras).

Le deuxième groupe est certainement plus récent que le premier ; il est intermédiaire entre le dépôt des graviers et la formation des tourbières. Les rapports entre l'industrie solutréenne et l'industrie magdalénienne sont encore insuffisamment étudiés dans la vallée de la Charente. Cependant, si les observations faites à la grotte du Placard ont été bien exactement constatées, l'industrie solutréenne paraît être la plus ancienne, puisqu'elle a été trouvée à la base de la grotte.

III. — Toutes ces industries ne se sont pas développées dans des cantonnements différents ; on les trouve souvent dans les mêmes grottes, souvent aussi groupées sur des points très rapprochés. L'importance des gisements prouve qu'elles ont duré très longtemps.

En résumé, dans la Charente :

Les différents types de silex sont souvent séparés dans les couches archéologiques;

Le développement industriel paraît être unique et conforme dans ses grandes lignes à la série indiquée par M. Gabriel de Mortillet.

G. CHAUVET.

SÉANCE DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1892.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. CALLAUD, CHAUVET, DESERCES, BOISSONNADE, DE FLEURY, l'abbé NANGLARD, BÉNARD, l'abbé SOCHAL, MATHEY, GEORGE, l'abbé DURAND, BOILEVIN, DUFOURNEAU, l'abbé BEAUREGARD, RABALLET, MALARD, docteur WERNER, SÉMORET, l'abbé Marcellin MESNARD, COQUEMARD, PUYMOYEN, VEILLON, GUÉRIN-BOUTAUD et WARISSE, secrétaire.

Le procès-verbal de novembre est lu, mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance ; il signale :

1° Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux* (tome XVII, 1er trimestre 1892), l'*Inventaire de l'âge du bronze en Gironde*, par le docteur Berchon;

2° Dans le *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart* (tome II, n° VIII, 1892), une note ayant pour titre : *Survivance des dolmens*, où l'on rencontre cette ingénieuse observation :



« Dans beaucoup de cimetières on peut remarquer « que les pierres tombales ne reposent pas sur la « terre ; elles sont supportées, comme dans le dol- « men, par deux ou quatre piliers qui s'élèvent de « vingt ou quarante centimètres au-dessus du sol. « Nous retrouvons là le symbole néolithique » ;

3° Dans les numéros du *Journal des Savants* portant les dates de juin, juillet, septembre et octobre 1892, une étude remarquable, due à M. Georges Perrot, sur « les fouilles de Schliemann à Mycènes ». L'auteur de ce travail, avec sa compétence incontestée, complète et rectifie le récit publié en 1879 par Schliemann des recherches et découvertes par lui faites à Mycènes et à Tirynthe, à l'aide de publications plus récentes et d'après les fouilles entreprises notamment par la Société archéologique d'Athènes :

« Tout près de la nécropole des souverains de Mycènes, on a retrouvé leurs palais, et à côté de la demeure et des sépultures royales, les maisons que les sujets de ces princes habitaient pendant leur vie et les caveaux creusés dans le roc où ils reposaient après leur mort. On a eu l'occasion d'examiner avec plus de soins qu'on ne l'avait fait tout d'abord les remparts de la citadelle et leurs portes, les ouvrages avancés qui la couvraient à distance en barrant les défilés voisins, défilés que suivaient des chemins où étaient jetés des ponts construits dans le même appareil (cyclopéen) que les murs de l'acropole.

« On a ainsi acquis une idée plus nette de l'ensemble que formaient la ville des Atrides, la ville basse et ses vastes faubourgs. En même temps, de toutes les tranchées qu'on a ouvertes, on a vu sortir les bijoux dont se paraient les souverains et les nobles de Mycènes, les armes, les instruments et vases de métal et de terre cuite dont ils se servaient, tout l'appareil enfin

de leur industrie, déjà très avancée, et de leur art naissant. »

Les premières constatations de Schliemann ont été rectifiées notamment sur ce point très important, c'est que les nécropoles de Mycènes, au lieu de présenter des sépultures à incinération, avaient reçu les corps eux-mêmes, à la vérité recouverts depuis par les débris de charpentes disposées partout avec beaucoup de soin pour les protéger, et par les terres infiltrées avec les pluies et qui avaient fait croire à des cendres amoncelées.

Les tombes de l'acropole remontent au delà des Atrides, jusqu'aux Perséïdes. Ainsi nous est révélé un monde nouveau bien antérieur à l'âge où a fleuri l'épopée homérique, et que les archéologues désignent désormais sous le nom de « civilisation mycénienne ».

M. le Président dépose, en outre, un certain nombre de brochures offertes par leurs auteurs à la bibliothèque de la Société :

1° « Un tableau de l'église de Poussay (Vosges) », par M. Ch. Guyot, président de la Société d'archéologie lorraine. *Observations* par Mgr Barbier de Montault ;

2° « Le gaufrier du musée lorrain et ses similaires », du même auteur ;

3° « Les impressions de voyage du passage à Bordeaux d'un pèlerin picard allant à Saint-Jacques de Compostelle au commencement du XVIIIe siècle », et « une Note sur des chandeliers en terre cuite », par M. le comte A. de Chasteigner ;

4° « Procédés pratiques pour reproduire par le moulage et l'estampage : inscriptions, bas-reliefs, monnaies, sceaux, pierres gravées, nielles, etc. », du même ;

5° « Trois inscriptions bordelaises », étude du même ;

6° « Le plan primitif de Saint-Martin de Tours d'après les fouilles et les textes », par Mgr Casimir

Chevalier, clerc national de France, membre d'honneur de l'académie pontificale d'archéologie à Rome.

La Société vote des remerciements aux donateurs.

M. Chauvet dépose pour la bibliothèque, de la part de l'auteur, M. Lièvre, un mémoire sur les « Limites des cités de l'ouest de la Gaule, déterminées d'après les bornes milliaires, la table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin ».

(Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1891, nº 4.)

C'est en étudiant ces questions de limites que notre collègue a découvert un nouveau mot gaulois : *igoranda* ou *icoranda*, frontière.

Dans un article publié par la *Revue archéologique*, octobre 1892, M. Julien Havet donne son adhésion aux conclusions suivantes, résultant des travaux de M. Lièvre :

1° Il faut ajouter au peu que nous connaissons du vocabulaire gaulois un mot, *igoranda* ou *icoranda*, dont le sens probable est alors *frontière ;*

2° Les points où ont été signalées les localités dont le nom représente *Igoranda* ou *Icoranda* et ceux où il pourra en être signalé d'autres à l'avenir ont marqué à un moment quelconque, pendant la période gauloise ou pendant la période romaine, la limite entre les territoires de deux nations ou de deux cités.

M. Chauvet rappelle que, dans un rapport publié dans nos *Bulletins*, en 1881, sur les sépultures de Fouqueure, il émit l'hypothèse probable que ces petits tumulus étaient des dolmens en bois.

M. Émile Schmit a signalé, le 17 mars 1892, à la Société d'anthropologie de Paris une observation analogue qu'il vient de faire à Châlons-sur-Marne.

A propos de cette communication, M. G. de Mortillet, après avoir indiqué les diverses transformations subies

par les sépultures néolithiques suivant les régions et la nature des matériaux utilisables, ajoute :

« Enfin, dans le cas où la roche tendre manquait, « c'est dans le sol même qu'on taillait le caveau, « comme à la « Croix-des-Cosaques ». Mais alors, pour « maintenir les terres et former la chambre sépul- « crale, on a dû remplacer la pierre par le bois... Ce « bois a dû se décomposer et disparaître ; le terrain « environnant a peu à peu pénétré dans le caveau funé- « raire, l'a rempli, complètement obstrué et recouvert « sans laisser de trace de l'état primitif...

« Peut-être, pourtant, prévenu à l'avance, aurait- « on pu encore reconnaître quelques traces du revê- « tement en bois. C'est une observation qu'il faut « avoir soin de ne pas négliger à l'avenir. M. Chauvet, « un des premiers, à la suite de recherches et de « fouilles dans la Charente, a émis l'idée de *dolmens* « *en bois*. Il est bien curieux de voir cette idée se « confirmer par des fouilles pratiquées à l'autre extré- « mité de la France, dans le département de la « Marne. »

(*Bulletin de la Société d'anthropologie,* 1892, p. 194.)

M. de Fleury dépose, au nom de l'auteur-éditeur, M. Gustave Bérauld, l'*Annuaire historique et littéraire, commercial et d'annonces de Cognac,* pour 1892. En outre des renseignements statistiques qui constituent l'Annuaire, et des historiettes, soit en français, soit en patois, qui appartiennent à l'almanach, cette publication renferme une partie historique qui mérite de fixer l'attention de la Société. C'est d'abord la nomenclature des curiosités de Cognac et de ses environs ; puis une histoire de Cognac, avec illustrations dans le texte, terminée par un dictionnaire biographique des historiens et des littérateurs cognaçais ;

enfin, la réimpression d'une partie des fables en patois de Burgaud des Marets, suivie d'un dictionnaire des mots les plus usités en patois charentais Il y a lieu de féliciter M. Bérauld de la pensée qu'il a si heureusement mise en pratique et de le remercier, au nom de la Société archéologique de la Charente, dont il est membre, de l'hommage qu'il a bien voulu lui faire de son intéressante publication.

M. de Fleury donne lecture de deux documents extraits des archives départementales de la Charente et se rattachant à l'histoire topographique de la ville d'Angoulême. Ce sont deux marchés passés entre le maire d'Angoulême, Antoine Gandillaud, les 3 et 4 juillet 1623, le premier pour la construction de la *Tour carrée* et la réfection de la première porte de Saint-Martial, et le second pour le nivellement de la place du Mûrier. Ces deux documents feront, avec quelques autres analogues, l'objet d'une publication dans un prochain *Bulletin* de la Société.

M. le vicaire général Nanglard, reprenant la lecture de son *Pouillé historique,* présente la monographie de chacune des *dignités* venant après le *décanat,* dans le chapitre cathédral d'Angoulême. Il en établit l'ordre, fait connaître leurs dotations, les modifications qui y ont été introduites dans le cours des siècles, et indique le nombre et la succession de leurs titulaires connus.

Il termine cet exposé par la monographie de la *théologale,* qui est, non une dignité, mais un office, et qui a reçu son organisation à Angoulême vers 1500, soit environ soixante ans avant les édits en conséquence desquels cette institution est devenue obligatoire dans tous les chapitres cathédraux et collégiaux de France.

Il est donné lecture de la part de M. Biais, con-

servateur du musée archéologique, de la note suivante :

« Dans le cours de l'année 1892, le musée archéologique a reçu sept estampages (plâtre), pris sur différentes sculptures de l'église de Saint-Amant-de-Boixe. La collection offerte par M. Germain a été en partie installée par les soins du donateur. Ledit musée va recevoir environ 350 monnaies antiques et une suite intéressante d'assignats. Cette collection, formée par feu M. Morin, qui fut directeur de la succursale de la Banque de France à Angoulême, a été donnée au musée par son petit-fils, M. Georges Morin, avocat à Bordeaux.

« L'état des personnes qui ont visité le musée archéologique depuis la séance du 10 décembre 1891 jusqu'à celle du 14 décembre 1892 est le suivant :

« Du 10 au 31 décembre 1891	329
« 1er trimestre 1892	746
« 2e trimestre	726
« 3e trimestre	555
« 4e trimestre	738
« Étrangers de passage	200
« Total	3,294

M. Boissonnade commence la lecture d'une étude sur les relations entre les comtes d'Angoulême et les rois de France, d'après des documents inédits.

M. Callaud lit son rapport annuel sur l'état des finances de la Société.

Sont nommés membres de la commission des finances : MM. George, Puymoyen et Bénard.

MM. Ulysse Jeansoulin, ancien négociant, et Albert Giraudias, avoué, sont élus membres titulaires de la Société.

Demande à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire M. Daniel Raballet, avocat, présenté par MM. Raballet, Veillon et Touzaud.

Il est procédé aux votes pour le renouvellement du bureau.

Sont successivement élus :

Président, M. Touzaud ;

Vice-président, M. Boissonnade ;

Secrétaire, M. Warisse ;

Secrétaire adjoint, M. Deserces ;

Trésorier, M. Callaud ;

Conservateur du musée, M. Biais ;

Conservateur adjoint et bibliothécaire, M. Cochot.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

WARISSE.



MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

POUILLÉ

HISTORIQUE

DU

DIOCÈSE D'ANGOULÊME

PAR

M. L'ABBÉ J. NANGLARD

VICAIRE GÉNÉRAL

Dès les premiers siècles, l'Église eut ses *diptyques* et ses *poliptyques*, les premiers contenant les noms de ses saints, les autres l'état de son personnel, avec celui de ses ressources matérielles et religieuses. C'est un état de cette dernière sorte, un *poliptyque* ou pouillé du diocèse d'Angoulême que nous publions.

Nous n'avons que trois pouillés imprimés : celui qu'a publié en 1648 l'imprimeur Gervais Alliot, parmi ceux de la province de Bordeaux; celui que Jean Gervais a placé à la suite de son Mémoire sur l'Angoumois et qui n'est qu'une reproduction mieux orthographiée du premier; enfin, celui qui se trouve dans le pouillé général, imprimé en 1748, des bénéfices des deux provinces de Bordeaux et de Bourges. Ils sont tous antérieurs au dernier remaniement des archiprêtrés et très incomplets quant au nombre des bénéfices existant même à

l'époque de leur publication ainsi que dans l'indication des patrons et collateurs.

On en trouve plusieurs restés inédits. Le plus ancien paraît remonter au XIIIe siècle (1). Il en existe dans la bibliothèque de l'évêché une copie dressée du temps de Mgr Cousseau, mais sans indication du lieu où est déposé l'original, et d'ailleurs tronquée et inexacte (2). C'est plutôt une simple liste qu'un pouillé des bénéfices. Les archives départementales en possèdent un dans le fonds de l'évêché, qui date de 1489, mais ne vaut guère mieux que le précédent document. Bien plus intéressant est celui que Jean Collin, ancien curé de Saint-Angeau, a composé pendant sa retraite, en 1763, avec une carte de chacun des dix-sept archiprêtrés. On ne peut que regretter qu'il ait omis l'état des collateurs et présentateurs. Celui qui fut dressé du temps de Chauvigny de Blot, abbé de Cellefrouin, de 1715 à 1759, donne cet état. C'est ce que fait encore celui de Jean Durand, curé de Grassac, rédigé en 1775. Mais l'un et l'autre, comme leurs devanciers, laissent de côté une foule de bénéfices secondaires dont quelques-uns ont cessé alors d'exister, mais qu'il est cependant utile de connaître pour avoir une notion vraie du diocèse. Il existe, en outre, aux archives du chapitre d'Angoulême plusieurs *départements* ou états dressés de 1516 à 1789 pour la perception des décimes et autres

(1) Il donne l'ancien archiprêtré de La Rochefoucauld, dont le chef-lieu a été transféré à Saint-Projet, au plus tard, à la fin du XIIIe siècle.

(2) La liste des bénéfices du diocèse de Saintes, qui se trouve à la suite, est plus complète et moins fautive.

redevances. C'est sur une de ces pièces, datant de 1597, que M. Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente,* a formé sa liste des églises de l'ancien diocèse d'Angoulême. Cette liste est incomplète. Bien plus incomplètes encore sont celles que le même auteur donne des églises empruntées par le diocèse actuel aux diocèses circonvoisins (1). Tous ces documents réunis ne formeraient qu'un ensemble insuffisant pour la fin que nous nous proposons.

Notre *Pouillé,* au lieu de s'appliquer à une époque déterminée et d'énumérer simplement les bénéfices, avec leurs conditions d'existence à cette époque, contiendra une courte chronique de chacun d'eux, depuis sa création ou la première révélation de son existence jusqu'à son extinction ou jusqu'à son état présent, s'il subsiste encore, et l'état de ses titulaires connus.

Cet ouvrage n'a rien de littéraire. C'est un exposé simple et parfois aride, mais aussi fidèle que possible de tout ce qui concerne l'état du diocèse dans le cours des siècles. Il est le produit de laborieuses et minutieuses recherches entreprises sur les conseils de Mgr Cousseau, le docte et saint évêque qui prit une si large part aux études historiques du Poitou et de l'Angoumois, poursuivies pendant de longues années à travers les monuments de toutes sortes, édités et inédits, chartes, *départements,* registres de conclusions, insinuations, collations et autres, chroniques, enquêtes, procès-

(1) Rien que pour la partie détachée du diocèse de Saintes, il y a omission de trente-neuf églises paroissiales.

verbaux, minutes de notaires, etc., etc. Nous avons parcouru des milliers de chartes contenues dans les archives départementales, dans celles du chapitre et de l'évêché d'Angoulême et des diocèses voisins, sans compter les registres paroissiaux et actes de tous âges que nous ont procurés des prêtres et des laïques à qui nous adressons ici nos sincères remerciements. Nous remercions particulièrement M. Paul de Fleury, le savant archiviste de la Charente, dont les lumières, mises à notre disposition avec une bonne grâce que nous ne saurions trop reconnaître, nous ont été d'un secours si précieux dans nos difficiles investigations.

Nous ne prétendons pas avoir évité toutes les erreurs, mais nous croyons en avoir rectifié plusieurs, particulièrement en ce qui concerne le caractère, l'organisation et l'importance de certains établissements ecclésiastiques et religieux, en même temps que nous en faisons connaître d'autres dont il n'était plus question depuis des siècles. Dans tous les cas, nous avons procédé consciencieusement, remontant aux sources, au lieu de nous arrêter aux publications modernes, nous basant sur les données les plus authentiques, évitant de sacrifier le fond à la forme ou d'en dissimuler l'insuffisance sous la pompe du style.

Notre seul but est de concourir à une œuvre utile et de joindre nos modestes efforts à ceux de tant de vaillants chercheurs appliqués aujourd'hui à sortir de ses ombres le passé d'un diocèse qui fut petit par son étendue, mais grand par sa foi, parmi tous les diocèses de France.

Ce pouillé est divisé en trois parties. La première comprend l'ancien diocèse d'Angoulême jusqu'à la suppression du culte en 1793; la deuxième, les parties des diocèses voisins entrées dans sa composition actuelle jusqu'à la même époque; la troisième, le diocèse actuel depuis la restauration du culte.



PREMIÈRE PARTIE

ANCIEN DIOCÈSE D'ANGOULÊME

Cette première partie comprend neuf titres :

I. *Diocèse et Évêché ;*
II. *Chapitre cathédral ;*
III. *Chapitres collégiaux ;*
IV. *Abbayes ;*
V. *Prieurés et Commanderies ;*
VI. *Paroisses et Chapellenies ;*
VII. *Couvents ;*
VIII. *Séminaire et Collèges ;*
IX. *Aumôneries et Hôpitaux.*

TITRE I.

Diocèse. — Évêché. — Liste des évêques. — Vicariat capitulaire. Vicariat général. — Secrétariat. Officialité. — Chambre ecclésiastique et décimes.

Article I. — *Diocèse.*

Géographie. — Le diocèse d'Angoulême est situé entre ceux de Poitiers, Limoges, Périgueux et Saintes, et relève de la métropole de Bordeaux. Sa plus grande longueur, de Chenommet à Saint-Laurent-de-Belzagot, est d'environ quatorze lieues; sa plus grande largeur, d'Écuras à Mérignac, d'un peu plus de dix lieues,

mesure du pays. Il est contenu tout entier, sauf quelques paroisses, dans la province de l'Angoumois.

On trouvera au titre VI, *des paroisses,* la composition du diocèse; mais il paraît utile d'indiquer ici celle de la province. Ses formes sont assez irrégulières. Pays d'élection (1) au point de vue financier, l'Angoumois est pays de coutume (2) au point de vue judiciaire et du ressort de la sénéchaussée. Mais toutes les localités de la même région sont loin de suivre les mêmes lois, et souvent deux bourgs presque contigus, bien plus, deux hameaux de la même paroisse ont des coutumes différentes et ressortissent, par conséquent, à différentes juridictions. De là une confusion que l'on trouve dans toutes les provinces, mais plus particulièrement dans la nôtre. De là ces enclaves s'avançant en presqu'îles profondes dans les paroisses voisines, comme celles qui nous conduisaient jusqu'à Bouin et à Montjean en passant entre Aizecq et Courcôme, jusqu'à Confolens et Hiesse en évitant Beaulieu et Vitrac, jusqu'à La Tour-Blanche en touchant La Rochebeaucourt et Fontaine; ou comme celles qui amenaient le Poitou à Courcôme et à Tusson en prenant Longré et Saint-Fraigne, jusqu'aux portes de Cellefrouin, entre Vieux-Ruffec et Ambernac. Quelquefois l'enclave forme une île dans la province contiguë, comme notre Petit-Angoumois, dont Baigne est le chef-lieu, la paroisse de Mouthiers appartenant à la Saintonge et celle de Mouton au Poitou.

Voici, par régions, les paroisses (3) composant l'An-

(1) *Pays d'élection* ceux où l'on nomme des *élus* pour répartir les impôts et statuer sur les réclamations des contribuables. Cette institution date de 1392.

(2) Ses statuts ont été rédigés et adoptés pour la dernière fois le 10 octobre 1514.

(3) Le mot *paroisse* est seul usité jusqu'à la division de la France en communes pour désigner, tant au civil qu'au religieux, les groupes

goumois, telles qu'elles figurent dans les listes dressées à l'occasion de la convocation des États généraux de 1614 et 1789 et dans la carte de G. de L'Isle de 1714.

Celles appartenant au diocèse d'Angoulême sont en lettres italiques :

Angoulême, avec toutes ses paroisses, *Balzac, Bouex, Champnier, Dirac. Saint-Estèphe, Fléac, Garac, L'Houmeau-Pontouvre* en *Saint-Jacques de L'Houmeau, L'Isle-d'Espagnac, La Palud* alias *La Couronne, Magnac-sur-Touvre, Saint-Michel-d'Entraigues, Mornac, Nersac. Puymoyen, Roullet, Ruelle, Soyaux, Touvre, Vœuil-et-Giget.*

Saint-Amant-de-Boixe, Ambérac, Anais, Aussac, Bignac, Chebrac, Coulonge, La Chapelle, Le Maine, Marsac, Montignac (Notre-Dame et Saint-Étienne), Nanclars, Tourriers, Vars, Vervant, Villejoubert, Vouharte, Xambes.

Blanzac (Saint-Arthemy et Saint-André), Aigne, Aubeville, Bécheresse, Chadurie, Champagne, Claix, Cressac, *Étriac,* Saint-Genis, *Jurignac, Saint-Léger, Mainfonts, Péreuil, Pérignac, Plassac, Porcheresse, Puypéroux, Rouffiac, Voulgézac.*

Hiersac, Saint-Amant-de-Nouhère, Asnières, Champmilon, Douzac, Échallat, Saint-Genis-les-Meulières, Linars, Moulidars, Saint-Saturnin, Sireuil, Trois-Palis, Vindelle.

Montbron (Saint-Maurice et Saint-Pierre), Charras, Écuras, partie de Feuillade, Saint-Germain, Grassac, Mainzac, Marthon, Orgedeuil, Peyroux, Rouzède, *Saint-Sauveur, Saint-Sornin, partie de Souffrignac, Vouthon.*

La Rochefoucauld (Saint-Cybard, Saint-Florent

d'habitants ayant des intérêts communs. C'est ainsi que quelques hameaux sont qualifiés paroisses. Les villes seules sont constituées en communes depuis le commencement du XIIe siècle.

et Saint-Pierre), Agris, Brie, Bunzac, Chazelles, Saint-Constant, Coulgens, Jauldes, La Rochette, Malleran, Marillac, Olérac, Saint-Paul, Pranzac, Saint-Projet, Rancogne, Rivières, Vilhonneur, Yvrac.

Rouillac, Bignac, Bonneville, Courbillac, *Saint-Cybardeaux, Genac,* Mareuil, Plaizac, Sonneville, Vaux.

Lavalette, *Beaulieu et Cloulas,* Blanzaguet, Cercles, Chapelle-Montabourlet, *Charmant, Chavenac,* Cherval, Combiers, Saint-Cybard-d'Ayrac, *Dignac,* Édon, Esguillac, *Fouquebrune et Houme,* Garde, Gouts, Gurac, Hautefaye, *Juillaguet, Magnac et Rodas, Marsaguet,* partie de La Rochebeaucourt, Ronsenac, Rossignol, Rougnac, *Sers, Torsac,* La Tour-Blanche, Vaux, partie de Verteillac, *Villars, Vouzan.*

Aubeterre, Saint-Antoine, Sainte-Aulaye, Bellon, Bonnes, Bourg-de-Bost, Cheneau, Essarts, Lamenècle, Laprade, Saint-Martial de Coulonge, Saint-Michel-de-L'Écluse, Mirand, Montignac-le-Coq, Nabineau, Petit-Champagne, Pillac, Puymangou, Saint-Romain, Rouffiac, Saint-Séverin de Pavancelle, Saint-Vincent.

Grande enclave formée de partie de Baigne (châtellenie de Montauzier), Boisbreteau avec Pérefons, Bors, Bran, Chantillac, Chevanceaux avec Chaux, Mérignac-le-Pin, Mortiers, Saint-Palais de Négrignac, Pouillac, Sainte-Radégonde, Tâtre, Touvérac, Vanzac.

Angeduc, Saint-Bonnet enclave, Conzac, Ladiville, Saint-Palais-du-Ned, Vignolles.

Saint-Christophe près Chalais, Courlac, Orival, Saint-Quentin.

Montmoreau, Saint-Amand, Bessac, Bors, *Courgeac, Saint-Cybard,* Deviac, *Saint-Eutrope-la-Lande,* Juignac, *Saint-Laurent-de-Belzagot,* Nonac, Palueau, *Peudry,* Salles-Lavalette.

Cognac, Saint-André-des-Combes, Ars, Bouthiers,

Bréville, Saint-Brice avec Saint-Marmet, Burie, Châteaubernard, Cherves, Crouin, Dompierre enclave, Gimeux, Javrezac, Saint-Laurent-des-Combes, Louzac, Maqueville, Saint-Martin, Merpins, Mesnac, Migron, Richemont, Roumette en Saint-Bris enclave, Salignac enclave, Saint-Sulpice, Saint-Trojan, Villars-les-Bois.

Châteauneuf, Saint-Amant-de-Grave, Angeac-Charente, Birac, Bonneuil, Bouteville, *Éraville,* Grave, Malaville, *Mosnac,* Nonaville, Saint-Preuil, *Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Surin,* Touzac, *Vibrac,* Viville.

Jarnac, Bassac, Chassors, Fleurac, Foussignac, Houlette, Les Métairies, *Mérignac,* Nercillac, Réparsac, Sainte-Sévère, Sigogne, Triac.

Segonzac, Ambleville, Angeac-Champagne, Angles, Bourg-Charente, Criteuil, Saint-Fort, Gensac et La Palud, Genté, Gondeville, Juillac-le-Coq, La Madelaine, Lignères, Mainxe, Saint-Même, Saint-Palais-des-Combes, Salles, Segonzac, Sonneville, Verrières et Massaussier, son annexe.

Confolens (Saint-Maxime, Saint-Barthélemy et Saint-Michel), Ambernac, Ansac, Saint-Christophe, Épenède, Esse, Hiesse, Le Chambon, Lésignac-sur-Goire, Lesterps, Manot, Saint-Martin-de-Bourianne, Saint-Maurice-des-Lions, Vestizons.

Chabanais (Saint-Sébastien et Saint-Pierre), Chabrac, Chassenon, Chirac, Étagnac, Exideuil, Grenord-L'Eau, La Péruze, Pressignac, Saint-Quentin, Roumazières et Le Peyras, Saulgon, Suris.

Saint-Claud, Beaulieu, Chantrezac, Chasseneuil, Genouillac, La Pleau, *Lavaure, Les Pins,* Loubert, *Lussac, Saint-Mary, Mazières, Negret, Suaux.*

Partie de Montembœuf, Saint-Adjutory, Châtelars-la-Rivière, Cherves, Fleurignac, Le Lindois,

Lésignac-Durand, Massignac, *Mazerolles,* Mouzon, Roussines, Sauvagnac, *Taponnac,* Verneuil, *Saint-Vincent, partie de Vitrac.*

Ruffec (Saint-André, ancien Saint-Benoît et Saint-Georges), Barro, Bioussac, Condac, *Couture,* partie de Genouillé, Saint-Georges, Saint-Gervais, *Saint-Gourson,* Les Adjots, Messeux, Moutardon, Nanteuil, Pougné, Poursac, *Saint-Sulpice,* Taizé-Aizie, Verteuil, Vieux-Ruffec, Villegast, Voulême.

Bessé, Charmé, Ébréon, Ligné, *Luxé et La Terne.*

Mansle, Saint-Amant-de-Bonnieure, Saint-Angeau, Aunac, Bayers, Cellefrouin, Cellettes, Chenommet, Chenon, *Saint-Ciers, Sainte-Colombe, Fontclaireau, Fontenille, Saint-Front, Saint-Groux et Château-renauld,* Juillé, *La Tâche, Lichères,* Lonnes, *Moutonneau, Puyréaux, Valence, Ventouse, Villognon.*

Villefagnan, Bernac, Bouin, Brette, partie de Courcôme, Embourie, Empuré, Hanc, La Chévrerie, partie de Chives (Le Vivier-Jusseau enclave), La Faye, La Forêt-de-Tessé, La Madelaine, Londigny, Longré, partie de Lorigné (Queue-d'Ageasse enclave) et de Loubillé (Narsé), Saint-Martin-du-Clocher, Montalembert, Montjean, Paizay-Naudouin, Pioussai, Raix, Salles, Souvigné, Theil-Rabier, Tuzie, Villiers-le-Roux.

Les villes (1) de la province sont Angoulême, siège du gouverneur général ; Cognac, résidence du lieutenant-général ; Aubeterre, Sainte-Aulaye, Blanzac, Bouteville, Chabanais, Châteauneuf, Confolens, Jarnac, Mansle, Marthon, Montbron, Montmoreau, Nanteuil, La Rochefoucauld, Ruffec, La Tour-Blanche, La Va-

(1) Ce qui caractérise la ville, c'est le droit d'avoir des murs d'enceinte et une municipalité. Plusieurs de celles de l'Angoumois n'en ont pas. Le régime communal tenté dès le XIe siècle, avec le concours des évêques, particulièrement dans le nord de la France, fut définitivement organisé en 1117, sous Louis le Gros.

lette, Verteuil. On appelle Bas-Angoumois la partie située au delà de la ligne s'étendant de Houlette à Criteuil ; Petit-Angoumois, l'enclave de Baigne, Chevanceaux, etc. ; Marches de l'Angoumois, le pays frontière de Chabanais à Aubeterre. Le reste est appelé simplement l'Angoumois et Haut-Angoumois, lorsqu'il s'agit du territoire s'étendant au delà des sources de la Bonnieure.

Placé dans le ressort du parlement de Bordeaux, lors de sa création en 1462, l'Angoumois a été remis peu après dans celui du parlement de Paris pour n'en plus sortir.

Le diocèse, plus resserré que la province et formé ordinairement sur le plan de la cité gallo-romaine, réunit des populations plus homogènes. Cependant celui d'Angoulême, malgré son peu d'étendue, offre de nombreux contrastes, et les archiprêtrés de Grassac, Orgedeuil, Chasseneuil sont loin de ressembler, quant aux mœurs et au langage, à ceux de Saint-Genis, Rouillac et Jurignac.

Les auteurs ont longuement discouru sur les origines d'Angoulême. Quelques-uns veulent que cette ville ait été fondée par les Agesinates, qui, au dire de Pline, confinaient aux Poitevins, *Agesinates Pictonibus juncti*. De là son nom, auquel ces écrivains trouvent quelque similitude avec le nom de ce peuple (1). Qu'y a-t-il de fondé dans cette opinion ? Ce qui est certain, c'est que tous les documents connus parlant d'Angoulême, jusqu'aux écrits du poète Ausone (309-394), lui appliquent des appellations se rappochant davantage de son nom actuel, comme *Iculisma, Incolisma,*

(1) De là aussi le nom de Genac, *Agenacum*, paroisse de l'archiprêtré de Rouillac. D'autres prétendent que les Agesinates étaient dans la Vendée et auraient donné son nom à Azenay, chef-lieu d'un archidiaconé du diocèse de Luçon.

Ecolisma, Pagus Equolismensis (852); *Ecolismensis Episcopus* (549); *Civitas Ecolismensium* (390). Quant à l'étymologie de ces appellations, elle fait l'objet de conjectures et de combinaisons auxquelles il est superflu de s'arrêter (1).

Histoire. — Selon la croyance commune et la mieux fondée, Angoulême reçut l'évangélisation chrétienne à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième. Saint Ausone, son premier évêque, fut disciple de saint Martial, apôtre de l'Aquitaine, et une tradition constante, autorisée par des papes, confirmée par des conciles, veut que saint Martial ait reçu sa mission de saint Pierre (2). Saint Ausone mourut martyr dans cette ville et son corps y fut déposé dans la partie occidentale, où, dans la suite, on éleva une église sous son vocable.

On ne sait rien des progrès du christianisme dans notre pays durant les deux cents ans qui suivent. Il ne faut pas s'en étonner. Angoulême est sans histoire jusqu'à la fin du IVe siècle, époque à laquelle paraît la *Notice des Gaules,* qui présente *la cité des Ecolismiens* comme la troisième des six principales cités de la deuxième province aquitanique. L'orateur et poète Ausone en parle, à la même époque, comme d'un lieu écarté et presque solitaire, ce qui explique l'absence de son nom parmi ceux des lieux mentionnés dans les *Anciens itinéraires* des Romains et la rareté des monuments attestant le séjour dans nos murs de ces vainqueurs du monde.

(1) Pendant la Révolution, en 1793, notre ville reçoit le nom absurde de *Montagne-Charente*, mais ne le porte pas longtemps.

(2) C'est ce que démontre péremptoirement le savant M. Arbellot, chanoine de Limoges, dans ses écrits : *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial* et *Documents inédits* sur le même sujet.

Le premier historien qui s'occupe de notre pays est Grégoire de Tours, à la fin du VI[e] siècle. C'est lui qui nous apprend que Théodebert, fils du roi Childebert, y périt dans un combat et fut inhumé sous la cité d'Angoulême, et qui, dans son livre *De gloriâ Confessorum,* raconte la vie de saint Cybard, reclus de cette ville, ainsi que quelques faits et gestes de cinq de ses évêques, dont le premier est Dynamius, au commencement du V[e] siècle.

Cet évêque est le premier que l'on connaisse sûrement après saint Ausone, dont le siège, dit l'historien *des évêques et des comtes d'Angoulême,* vaqua longtemps, *cessavit episcopatus per multa tempora.* Après Dynamius, le pays est occupé par les Ariens. Ces hérétiques, Goths d'origine, qui, à la chute de l'empire romain, avaient fondé en Gaule un royaume, avec Toulouse pour capitale, se répandirent, mus par l'instinct du pillage et par la haine du nom chrétien, jusque sur les rives de la Loire. Ils s'emparèrent d'Angoulême et mirent un intrus sur le siège épiscopal, opprimant le peuple, souillant les sanctuaires et plaçant les clercs entre l'apostasie et la mort. Leur domination dura jusqu'au jour où Clovis, le chef des Francs, nouvellement converti à la foi, après les avoir taillés en pièces et tué leur roi, Alaric II, à Vouillé, en 507, les eut définitivement chassés du pays. Clovis substitua à leur évêque Aptone, son chapelain, en 508. C'est à la suite de ce fait que les évêques d'Angoulême portent le titre de premier chapelain du roi.

Après ces événements, l'Eglise d'Angoulême, à part les contre-coups qu'elle dut ressentir des contestations surgies entre les enfants de Clovis, mort en 511, puis entre leurs successeurs, jouit d'une paix de plus de deux siècles, jusque vers 730.

A cette époque, notre province fut envahie par les Sarrasins ou Maures d'Espagne, qui y renouvelèrent,

mais avec une fureur plus sauvage encore, tous les ravages exercés autrefois par les Ariens. Angoulême était en leur pouvoir et ils s'avançaient vers Poitiers, lorsque Charles Martel les battit, tua leur roi, Abdérame, avec plus de cent mille d'entre eux, et força les survivants à remonter les Pyrénées en 732. Ils en redescendirent peu de temps après; mais le vainqueur ayant repris les armes les terrassa cette fois pour toujours et s'empara de toutes leurs places fortes. Plusieurs d'entre eux restèrent dispersés dans le pays, où on les retrouve encore sous des noms attestant leur origine. Les forêts de la Boixe et de la Braconne, les landes s'étendant de Blanzac au delà de Barbezieux furent leurs retraites.

Peu de temps après paraît Charlemagne (768). Cet illustre conquérant visite deux fois notre Angoumois et y fait de belles fondations. Son passage apporte la prospérité à notre Église et à celles d'alentour. Aussitôt sa mort (814), les Normands, pirates venus du fond du Danemark, n'étant plus contenus par la terreur qu'inspirait sa vaillance, reprennent leurs excursions quelque temps suspendues, s'avancent jusqu'à Angoulême, le saccagent, brûlent nos monastères et pillent nos églises. Ce furent nos comtes Turpion, Émenon, Vulgrin et Guillaume Ier Taillefer (1) qui, après plus de soixante ans de sanglants combats, vinrent à bout des dévastateurs.

Les deux siècles suivants furent ceux des Croisades. Nos églises bénéficièrent des aumônes que faisaient, en partant pour ces chevaleresques expéditions, nos comtes et nos barons, en expiation de leurs excès et pour s'assurer les prières dont ils sentaient avoir besoin.

(1) Ce surnom lui vient de ce qu'il passe pour avoir fendu le corps à un chef des Normands, bardé de fer, en le frappant de sa hache.

Pendant ce temps-là, la Guyenne, dont Angoulême fait partie, est passée à l'Angleterre par suite du mariage que son nouveau roi, Henri II Plantagenet, a contracté en 1153 avec Éléonore d'Aquitaine, épouse répudiée de Louis VII. Notre province supportant mal cette domination tente de la secouer. Richard Cœur-de-Lion et, après lui, Jean sans Terre, pour la punir de cette audace, exercent contre elle, pendant près de cinquante ans, les plus cruelles violences. L'Église subit sa large part de vexations sous un pouvoir qui prétend régenter les choses saintes et dont notre évêque, Hugues Tizon, avait dû, dès 1158, déjouer les prétentions arbitraires dans l'élection d'un archevêque de Bordeaux.

La noble race des Taillefer venait de s'éteindre, après avoir pendant trois cent cinquante ans donné à l'Angoumois des comtes qui avaient fait sa gloire et doté généreusement la plupart de nos établissements religieux. Elle fut remplacée par celle des Lusignan, comtes de La Marche, par suite du mariage de Hugues, dixième d'entre eux, en 1217, avec Isabelle, fille unique d'Adhémar Taillefer et veuve de Jean sans Terre, que ce dernier lui avait ravie en 1202, au moment où il allait l'épouser. Le fils de Hugues X, appelé Hugues, comme son père, et surnommé Le Brun, se mit à persécuter l'évêque Robert de Montbron, qui ne songeait qu'à défendre les droits de son Église. Il le tint exilé jusqu'à ce qu'une sentence d'arbitres (1), du 23 novembre 1259, l'eût obligé à le ramener dans sa cathédrale en l'accompagnant, sous le costume des pénitents, depuis le monastère de Saint-Ausone. Il dut, en outre, payer à l'évêque une indemnité de 500 livres et fonder un revenu suffisant pour l'entretien à perpétuité de trois cierges qui

(1) Les évêques de Cahors et de Limoges.

brûleraient chaque jour pendant l'office divin devant l'autel Saint-Pierre.

Les Lusignan ont disparu par la mort de Guy V, et le comté d'Angoulême est réuni à la couronne en 1307. Mais voici venir de nouvelles épreuves avec la guerre dite de Cent ans. Le roi d'Angleterre, Édouard III, profitant de la mort de Charles le Bel, en 1328, réclame la couronne de France en vertu des droits qu'il tient de sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel, et entreprend cette longue lutte dans laquelle notre nationalité est menacée plus d'une fois de disparaître. L'Angoumois fut une des provinces qui en souffrirent le plus. Sa proximité de la Guyenne, qui resta aux Anglais jusqu'en 1453, lui valut la présence de ceux-ci sur son territoire presque jusqu'à la même époque. Ils prirent la ville d'Angoulême en 1345, la perdirent l'année suivante, la recouvrèrent en 1361 en vertu du traité de Brétigny et durent l'abandonner définitivement en 1372. Nos monastères furent dévastés, nos églises ruinées (1), au point que plusieurs d'entre elles ont complètement disparu et que les paroisses dont elles étaient le centre furent supprimées pour longtemps, quelques-unes pour toujours. L'étranger, en se retirant, emporta leurs ornements, vases sacrés et jusqu'à leurs archives (2).

Après cette terrible tourmente, le pays eut un siècle de paix. De 1407 à 1467, il est gouverné par le comte Jean le Bon, qui meurt vénéré comme un juste. Il continue à se relever sous les successeurs de ce dernier. Enfin, François Ier l'érige en duché-pairie en faveur de sa mère lorsqu'il monte sur le trône, en 1515, et conclut,

(1) Le fait est confirmé notamment par la commission nommée à la demande de l'évêque, le 31 juillet 1464.

(2) C'est ainsi que, pour faire l'histoire de chacun des bénéfices du diocèse, on est presque sans documents de la fin du XIIIe siècle à la dernière moitié du XVe.

dès l'année suivante, avec le pape Léon X le concordat qui a régi l'Église de France jusqu'en 1793.

Ce fut après la mort de ce prince, en 1547, que l'Angoumois s'unit à la Saintonge pour protester contre l'impôt dit de la *Gabelle,* établi sur le sel. Le comte de Montmorency, venu pour disperser les révóltés, s'en prit aux cloches de nos églises qui avaient servi à les convoquer et en fit détruire plusieurs, particulièrement dans les archiprêtrés de Pérignac, de Jurignac et de Bouteville.

Jusqu'ici la foi est restée pure dans toute la région. Les Ariens ont occupé Angoulême pendant soixante ans, mais leurs erreurs en ont disparu avec eux. Les quelques Sarrasins restés dans nos forêts après la bataille de Poitiers y ont oublié le Coran. Seuls, quelques trafiquants juifs se voient à Cognac et surtout à Angoulême, où le chapitre leur cède, à la fin du XVIe siècle, un terrain situé au-dessous de la porte de Beaulieu pour leurs sépultures.

Mais on va voir des dogmatiseurs bien plus habiles et plus entreprenants. En 1534, Calvin, obligé de quitter Paris, puis Nérac, où il a vécu quelque temps sous la protection de Marguerite de Navarre, vient à Angoulême, caché sous le nom d'emprunt d'Heppeville. Là, il retrouve un ami d'autrefois, Jean du Tillet, greffier du parlement de Paris, qui l'introduit chez quelques clercs et particulièrement chez son frère, l'archidiacre Louis du Tillet. S'étant créé par cette voie quelques partisans, l'hérésiarque se décida à produire au grand jour des nouveautés qu'il n'avait émises jusqu'ici que devant ses intimes. Mais il provoqua ainsi une tempête qui l'obligea à disparaître. Il se réfugia, sous le nouveau pseudonyme de Dumarçan, à Claix, dont Pierre du Tillet, parent des premiers, était curé, puis à Saint-Saturnin, dans les dépendances de l'archidiaconé. Il ne

paraît pas qu'il ait séjourné chez nous plus de deux ans. Ce fut assez cependant pour qu'il y laissât un ferment dangereux.

Les clercs, séduits par Calvin, revinrent bientôt de leur engouement, et l'archidiacre du Tillet, le plus ardent d'entre eux, fut aisément ramené au devoir par son frère, autre Jean, maître-école d'Angoulême et évêque de Saint-Brieuc. Mais il en fut autrement de cette partie du peuple en qui la raison cède souvent à la passion. Les nouvelles doctrines y avaient trouvé des adhérents peu nombreux, mais pleins d'audace. Ils se réunissent, s'excitent mutuellement aux coups de force et en viennent à des excès qui épouvantent la ville entière. Dans la nuit du 17 au 18 novembre 1558, ils brisent la plupart des statues placées dans les rues et sur les places publiques et en déposent les débris sur la pierre de la halle (1), comme pour narguer la population en deuil. Le 1er avril 1559, ils se vantent d'avoir eu, quinze jours auparavant, malgré les prohibitions portées par le gouverneur, un prêche fait à une heure du matin par un certain La Chaussée, se disant ministre, et en annoncent un autre pour le lendemain, à la même heure. Peu après ces événements, Catherine de Médicis accorde aux huguenots (c'est le nom que portent alors les novateurs) le libre exercice de leur religion. Rien ne les contient plus. En 1562, prenant prétexte de ce que l'on a appelé l'attentat de Vassy, en Champagne, ils se soulèvent, et pendant que ceux de la Normandie, de l'Orléanais, du Dauphiné, du Languedoc et de la Guyenne sèment la ruine dans ces provinces, ceux de la Gascogne (2) s'avancent sous les murs

(1) C'était une de ces pierres sur lesquelles, avant l'organisation de la sénéchaussée, on rendait la justice, et qui, depuis lors, servait au crieur public faisant ses annonces.

(2) Du pays de Nérac.

d'Angoulême au nombre de 6,000 des plus déterminés, conduits par le duc de Grammont. La ville s'apprête à leur résister, mais les quelques partisans qu'ils y ont leur en ouvrent les portes et la livrent à leur fureur. Cette trahison fut commise le 16 mai, veille de la Pentecôte. Impossible de raconter tous leurs excès. Ils pillent les églises et les couvents et les démolissent, massacrent les prêtres et les religieux. Ils s'en prennent même aux tombeaux, et ceux de nos évêques sont particulièrement l'objet de leurs profanations. Ils en retirent les ossements et les jettent dans les bûchers qu'ils ont allumés, pêle-mêle avec les missels, registres, confessionnaux, ornements, linges sacrés, etc. Pendant que les Gascons se livrent ici à ces sinistres exploits, leurs coreligionnaires de la Saintonge exécutent le même mot d'ordre à Cognac, à Châteauneuf, à Montmoreau et dans plusieurs autres villes et bourgs de la région, restés sans défense. Le nouveau gouverneur, Louis de Sansac, parvient à les chasser, mais ce n'est que pour un temps.

En 1568, c'est Coligny lui-même qui, à la tête de ses huguenots, se présente à nos portes. Il prend le faubourg Saint-Ausone et assiège la ville, qui finit par se rendre. Il y est rejoint aussitôt par le roi de Navarre et par le prince de Condé, qui y font leur entrée avec lui le 15 octobre. Les vainqueurs reprennent l'œuvre néfaste de leurs devanciers, poursuivant la destruction des édifices religieux (1) et l'anéantissement du catholicisme dans tout le pays, jusqu'à ce que le duc d'Anjou, ayant rencontré, en mars de l'année suivante, le gros

(1) Les maisons épiscopales sont défendues pendant trois ans que les huguenots occupent la ville par un certain Jean Comberchon, dit le Caporal Marseille, à qui l'évêque, reconnaissant, donne, par actes des 8 et 18 février et 13 mai 1573, des terres situées près de la garenne d'Angoulême.

de leur armée dans les plaines de Bassac, l'eut taillée en pièces. Cette victoire, sans être décisive, valut à l'Église d'Angoulême quelques années de tranquillité. Cependant plusieurs de ses prêtres, incarcérés par les oppresseurs, n'obtinrent leur liberté que longtemps après. Les chanoines Jacques Calueau et Pierre Gellinard moururent en prison. Leurs collègues Jacques Estivalle, chantre; Pierre Guerry, Pierre Baud et Ythier de Prahec n'en sortirent qu'au bout de vingt-deux mois de détention et après paiement d'une rançon de chacun 1,200 ₶. L'évêque, Charles de Bony, nommé dès 1567, n'osa, malgré le nouvel édit de pacification du 8 août 1570 (1), entrer dans sa ville épiscopale qu'en mai 1575. Les titulaires des paroisses y sont rentrés dès 1571 et 1572 et en ont trouvé plusieurs occupées par des intrus. Ils s'y réinstallent cependant; mais on en voit mourir un grand nombre que les souffrances de la prison ou de l'exil ont brisés, et on est frappé de la rapidité avec laquelle ils se succèdent dans ces modestes bénéfices jusqu'après 1580.

Cependant il n'y eut plus dans la suite à Angoulême, de la part des agitateurs, que quelques échauffourées, comme celle qui, en 1588, entraîna l'arrestation du duc d'Épernon, soupçonné de l'avoir suscitée, et de nombreuses alertes qui, jusque vers la fin du siècle, obligèrent les habitants, tant ecclésiastiques (2) que laïques, à faire le guet nuit et jour aux portes de la ville pour la tenir fermée aux agitateurs du dehors.

(1) Dit de Saint-Germain-en-Laye. C'était le troisième en moins d'un an.

(2) A cette époque, on voit souvent des chanoines dispensés du service canonial comme étant de guet. Le 26 janvier 1578, le gouverneur dut imposer au clergé et aux autres habitants une contribution destinée à l'équipement et à l'entretien d'hommes d'armes pour la défense de la ville contre l'invasion de ceux de *la religion nouvelle*. La mense épiscopale y contribue pour une somme de 2,200 ₶.

Sur ces entrefaites, Henri IV monte sur le trône, réunissant la Navarre à la France et pacifiant la nation par sa conversion au catholicisme. Les guerres de religion ont pris fin. Ces guerres, si funestes à la France entière, le furent surtout à l'Angoumois. L'enquête ordonnée le 15 décembre 1629 par la sénéchaussée montre encore, seulement dans le diocèse d'Angoulême, plus de cent églises et autant de chapellenies (presbytères) presque entièrement ruinées, et les biens qui auraient pu servir à leur réédification passés aux mains de seigneurs que la cupidité et d'autres passions ont attachés à la prétendue réforme. Quelques-uns de ces seigneurs poussent l'audace jusqu'à poser en chapelains et curés, faisant desservir les paroisses par des vicaires qu'ils affament.

Toutefois le protestantisme prit chez nous peu d'extension. En 1558, ce n'est encore qu'une poignée d'intrigants : Jacques Manès, les Camboys, les Paulte, leurs serviteurs et clients, auxquels se joignent quelques nomades venus de Mansle. En 1563, on commence à voir quelques ministres : Bordier à Châteauneuf et Ferréol à Montignac-Charente (1). Lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les protestants comptent dans la province quatorze églises : Angoulême, Aubeterre, Saint-Aulaye, Bourg-Charente, Châteauneuf, Saint-Claud, Cognac, Jarnac, La Rochefoucauld, Lignières, Montignac, Segonzac, Verteuil, où s'était tenu leur sixième synode national, et Villefagnan. Ils en ont encore sur les confins de la province, à Barbezieux et à Chalais, en Saintonge, à Melle et à Champagne-Mouton, en Poitou. Cinq de ces églises seulement appartenaient au diocèse d'Angoulême. Celle de La Rochefoucauld, la

(1) Dès avant cette année, il s'en trouve dans presque toutes les villes de la Saintonge et de l'Aunis. Ils sont généralement de Nérac et autres lieux de la Gascogne.

plus importante, s'étendait jusqu'au Lindois, où elle avait un temple et de nombreux fidèles. Après le retrait de l'édit, ils continuent à se réunir, ceux d'Angoulême et du Haut-Angoumois à Saint-Saturnin et à Montignac, ceux du Bas-Angoumois à Mainxe et à Julienne. Leurs réunions, secrètes d'abord, ne tardent pas à devenir publiques, et en 1744 leur pasteur, Loire, va ostensiblement les représenter au synode général tenu au Désert, en Bas-Languedoc. Quant à ceux de notre diocèse, ils avaient commencé depuis longtemps à revenir à la foi de leurs pères, grâce aux missions données par saint Vincent de Paul, que l'on voit évangéliser en personne Montignac-Charente et les paroisses d'alentour, et par ses disciples, ainsi que par les religieux mendiants, particulièrement par les Capucins. Le mouvement de conversion s'étend à toute la province, jusqu'à ce que, la Révolution ayant parlé, les ministres ferment leurs temples, abandonnent leurs ouailles et se confondent dans la foule. A cette époque, l'Angoumois comptait moins de 4,000 protestants (1).

Il y a à peine lieu de parler du *jansénisme,* qui s'introduisit dans le diocèse sous Mgr Bernard de Rezay. Ce prélat, d'ailleurs pieux et savant, appela de la bulle *Unigenitus* le 29 novembre 1718, entraîné à cet acte par quelques membres de son clergé. Dès le 17 juillet de l'année précédente, le chantre J.-B. Mayou, le théologal J.-L. Galliot, avec deux curés de la ville, Nicolas Le Long, de Saint-Antonin, et J. Chaigneau, du Petit-Saint-Cybard, avaient donné le signal de la résistance à l'acte pontifical; presque tous les prêtres du diocèse, tant réguliers que séculiers, imitèrent leur exemple. L'évêque, hésitant jusque-là, finit par se prononcer à

(1) Le département de la Charente, avec une étendue et une population supérieures à l'ancien Angoumois, n'en compte en 1809 que 3,260.

leur suite. Il alla plus loin et frappa les Jésuites, qui n'avaient pas acquiescé à son appel. Mais, après l'installation de son successeur, François Duverdier, tous rentrent dans l'ordre, l'erreur n'ayant été chez la plupart que l'effet d'une surprise. On se remet à souscrire le formulaire proposé par Alexandre VII, en 1665, condamnant les cinq propositions de Jansénius, et accepté à Angoulême dès le mois de juin de cette même année, et l'orthodoxie est complète sur ce point dans le diocèse.

Ce regard sur le passé d'Angoulême constate la fidélité de ses habitants à l'Église et à la France et justifie sa vieille devise : *Fortitudo mea civium fides.*

Organisation. — Il est constant, d'après l'histoire et les principes suivis dès les temps apostoliques, que le partage des diocèses et des provinces ecclésiastiques s'est opéré, à l'origine, selon la division et l'étendue des provinces de l'Empire romain et de la juridiction des magistrats préposés au gouvernement des villes principales. Mais des circonstances ont pu, dans la suite, donner lieu d'en modifier la disposition primitive. On ne saurait dire à quelle époque a été créé définitivement et délimité le diocèse d'Angoulême; mais il ne paraît point qu'il ait été remanié depuis son premier établissement jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Ici comme ailleurs, l'évêque a, dès le début, son *presbyterium*, collège de prêtres, de diacres et de clercs ordonnés par lui, formant son conseil et travaillant avec lui à l'évangélisation de son peuple. Ce fut l'origine du chapitre cathédral. Mais ce groupe de missionnaires ne suffisant plus pour desservir les églises organisées çà et là au sein de la grande Église diocésaine, des collèges ou couvents, *conventus,* semblables à celui de la cité épiscopale, se créent sur divers points, les uns

sous le titre d'abbayes, les autres sous celui de prieurés, d'autres, enfin, sous le titre primitif de collèges. Ces couvents, comme le premier chapitre, concourent à l'instruction des fidèles, à l'administration des sacrements et à la formation des prêtres qui gouverneront les paroisses auxquelles leurs chefs, doyens, abbés, prieurs, ont charge de pourvoir en qualité de patrons ou présentateurs, sous la juridiction de l'évêque, unique et révérendissime père de tous, *reverendissimus pater*.

Cette disposition s'applique à l'instruction du peuple et à l'éducation du clergé. Mais il faut à l'évêque d'autres auxiliaires, surtout dans notre ancienne Gaule, où les diocèses étant plus étendus, la visite des églises, tant recommandée par les premiers conciles, est plus difficile que dans le reste de l'Empire romain. C'est ainsi qu'il s'attache de bonne heure des *chorévêques* qui, dès le VIIIe siècle, sont remplacés peu à peu par les *archidiacres*. Les diacres ne constituent que le troisième ordre dans la hiérarchie sacrée, mais ils résident près de l'évêque, pendant que les prêtres, dont l'ordre est supérieur, se dispersent dans les paroisses nouvellement créées. C'est donc dans leurs rangs qu'il prend ses coopérateurs pour l'administration générale du diocèse. Mais vient le temps où, l'archidiacre ne suffisant plus, on institue des *archiprêtres* (1) pour exercer surveillance sur le clergé paroissial, groupé par régions appelées *archiprêtrés*. Le chorévêque, vicaire forain de l'évêque, résidait hors de la ville épiscopale; l'archidiacre reste auprès de son évêque et est, après lui, le chef du *presbyterium*, menant avec lui la vie commune

(1) On voit aussi dans quelques diocèses des doyens; mais c'est une institution locale n'ayant rien de commun avec la discipline générale de l'Église et qui a peu duré.

et régulière, si appréciée alors pour la conservation des mœurs et le progrès des sciences ecclésiastiques. Les archiprêtres résident dans les vigueries, *vigeria, vicaria,* que viennent de créer les premiers rois carlovingiens (1).

Le diocèse d'Angoulême n'a qu'un archidiacre. Il est divisé en treize archiprêtrés jusqu'au 24 janvier 1761, date de l'ordonnance épiscopale qui en établit quatre nouveaux et en porte le nombre total à dix-sept. Il y a alors, et jusqu'en 1791, deux cent neuf paroisses.

L'archidiacre est longtemps le seul vicaire de l'évêque. Ce n'est qu'au XIV[e] siècle, sous Ayquelin, que l'on commence à voir d'autres ecclésiastiques partageant d'une manière constante la juridiction épiscopale, et si l'on trouve dès le XII[e] siècle la qualification de *vicaire du seigneur évêque,* il faut l'attribuer moins à des vicaires généraux, dans le vrai sens du mot, qu'à des délégués agissant temporairement au nom du prélat absent ou infirme.

En France, le clergé fut longtemps justiciable des tribunaux civils. Mais vers la fin de leur dynastie, les rois mérovingiens se décident à lui appliquer, selon le vœu des conciles (2), les coutumes germaniques, qui accordent à chaque ordre d'état son droit particulier, sans préjudice du droit général protégeant les intérêts de la nation, et dès le VIII[e] siècle, chaque diocèse a sa cour ou tribunal, *curia episcopalis,* de laquelle est née l'officialité, connaissant non-seulement des causes matrimoniales, de celles relatives à la foi et à la discipline, mais encore de tous les crimes et délits commis par les clercs (3), ainsi que de toutes les questions de

(1) De 752 à 987.

(2) Conciles de Carthage, en 397 ; d'Orléans, en 541, etc.

(3) A côté de ce tribunal, appelé *la Cour commune,* il y a aussi celui du chapitre, qui a de même son official et son juge des exempts.

l'ordre civil les intéressant exclusivement. C'est le privilège du for, *privilegium fori.*

C'est vers l'époque où l'Église acquiert cette immunité que la dîme, déjà presque universelle, devient obligatoire. Les ministres des autels ont vécu d'abord de leurs ressources privées et du fruit des industries ou du commerce qu'ils sont autorisés à exercer. Mais à mesure que leur ministère devient plus absorbant, les fidèles se sentent tenus de pourvoir à leur subsistance et ils leur apportent les prémices de leurs récoltes. Ces oblations sont encore facultatives. Mais comme les sanctuaires se multiplient et que chaque communauté d'habitants veut avoir son centre religieux et son chapelain propre, elle devra assurer l'existence de ce dernier, ainsi que l'entretien du culte et de ses édifices, et affectera à ces divers besoins la dixième partie des gros fruits de ses terres, c'est-à-dire du blé et du vin (1). C'est ce que décident Pepin le Bref et Charlemagne par leurs ordonnances de 765 et 779.

Ces innovations amènent l'institution du *synode diocésain* que l'on voit partout établi au X[e] siècle et de la *Chambre ecclésiastique* ou *Bureau des décimes,* qui s'organise trois siècles plus tard. Jusque-là le diocèse a ses lois générales définies par les conciles. Mais sa cour devant prononcer désormais en des matières régies par la coutume locale autant que par le droit écrit a besoin d'être fixée sur les exigences des temps et des lieux. De là l'utilité de ces assemblées du clergé diocésain, qui concourra à l'élaboration de ses statuts et leur devra obéissance. Ces assemblées, convoquées d'abord une fois, et dans la suite deux fois par an, sont fixées

(1) Les autres dîmes, comme celles des agneaux, des chanvres, des avoines, ont été spontanées de la part des fidèles ou créées en retour de la remise de quelques parties de la dîme originelle.

à Angoulême au mardi de *Quasimodo* et au premier mardi après Saint-Luc (1).

Notre diocèse a eu plusieurs corps successifs de statuts. Ceux que l'on connaît sont les suivants :

STATUTA SYNODALIA edita per bonæ memoriæ Dnum Antonium de Stanno; 1506-1523. Ils comprennent quarante-cinq rubriques, savoir : *de vitâ et honestate clericorum secularium ; — de vitâ et honestate regularium ; — de promovendis ad sacros ordines ; — de residentiâ faciendâ in beneficiis ; — de regimine animarum ; — de celebratione synodorum ; — de visitatione ; — de celebratione missæ et aliarum horarum ; — de excommunicatis et publicatione excommunicationis et absolutionis ; — de litteris apostolicis et aliis extraneis non exequendis sine litteris de pareatis ; — de ecclesiis et hospitalitatibus reparandis ; — de cimeteriis reparandis; — de confratribus et spectaculis in ecclesiis non faciendis; — de prædicationibus ; — de quæstoribus non admittendis; — de duodecim articulis fidei ; — de decem præceptis legis ; — de operibus misericordiæ ; — de operibus misericordiæ temporalibus ; — de tribus virtutibus theologalibus; — de quatuor virtutibus cardinalibus ; — de septem donis Spiritûs Sancti ; — de quinque sensibus corporis ; — de septem peccatis mortalibus ; — de peccatis venialibus ; — de præparamentis necessariis ad celebrandam missam ; — de non celebrando missam bis in die ; — de defectibus contingentibus ante et post missam ; — de celebratione missarum ; — de sacramentis ; — de sacramento baptismi ;..... con-*

(1) Sous l'évêque Antoine d'Estaing et depuis plus d'un siècle, le synode se tenait seize jours après Pâques et le premier lundi après la Toussaint.

firmationis;..... pœnitentiæ;..... eucharistiæ; — de custodiâ eucharistiæ; — de sacramento extremæ unctionis;..... ordinis;..... matrimonii; — de aquâ benedictâ; — de jejuniis; — de festivitatibus celebrandis et colendis; — de immunitate ecclesiarum; — de Ave Maria dicendâ; — conclusio statutorum.

RÈGLEMENTS faits et publiés par Mgr Fs de Péricard, en synode de Pâques, 6 avril 1655. Ils comprennent dix-huit chapitres, savoir : 1er, de la vie et mœurs des ecclésiastiques; 2e, du baptême; 3e, des relevailles; 4e, de la confirmation; 5e, de la confession; 6e, du sacrement de l'autel; 7e, de la messe; 8e, des vêpres; 9e, du catéchisme; 10e, des lettres monitoires; 11e, des confréries et processions; 12e, des églises, cimetières et fabriques; 13e, de l'extrême-onction; 14e, des enterrements ou funérailles; 15e des ordres; 16e, des mariages; 17e, des archiprêtres et curés et de leurs conférences; 18e, du synode.

STATUTS publiés le 15 juin 1780 par Mgr Amédée de Broglie et comprenant quinze chapitres qui traitent : 1er, de la vie et des mœurs des ecclésiastiques; 2e, du baptême; 3e, de la confirmation; 4e, de l'eucharistie; 5e, de la messe et des vêpres; 6e, de la pénitence; 7e, de l'extrême-onction; 8e, de l'ordre; 9e, du mariage; 10e, du catéchisme; 11e, des processions; 12e, des églises; 13e, des cimetières; 14e, des chapelles domestiques; 15e, des archiprêtres. Ils sont précédés d'une instruction pastorale en quarante-six articles sur les devoirs du clergé, et suivis d'un extrait de la déclaration du roi, du 9 avril 1736, sur la tenue des registres paroissiaux, du tarif diocésain déjà en vigueur depuis le 12 août 1776 et de la liste des cas réservés.

Le concile de Trente a été reçu à Angoulême vers 1610, avec les réserves faites par tous les diocèses de France. C'est à cette époque que notre liturgie a été réformée. Depuis ce concile général, Bordeaux a eu deux conciles provinciaux, tenus l'un et l'autre dans la ville métropolitaine, en 1583 et 1624. Nos évêques y ont pris part, Ch. de Bony au premier, Ant. de La Rochefoucauld au second. Antérieurement, Angoulême avait eu trois conciles, en 1117 et 1118, sous la présidence de notre évêque, Girard II, et en 1170, sous celle de Bertrand Ier, archevêque de Bordeaux. Mais les questions que l'on traita dans ces deux dernières assemblées sont sans rapport avec la discipline ecclésiastique. Il en est autrement de ceux de Cognac et de Ruffec, dont il sera parlé dans la deuxième partie.

ARTICLE II. — *Évêché.*

L'évêché est, tant par son importance que par son ancienneté, le premier bénéfice du diocèse.

Les maisons épiscopales, domus ou *ædes episcopales,* ainsi qu'on appelle la demeure de l'évêque jusque bien avant dans le XVIIe siècle, sont jointes dès l'origine à sa cathédrale, qui occupe encore aujourd'hui son emplacement primitif. Ce lieu, dominant ce qui fut, croit-on, la vieille ville d'Angoulême, est devenu ce que l'on peut appeler la cité ecclésiastique. A l'extrémité occidentale est la cathédrale ; à l'est de cet édifice, les maisons épiscopales et l'église de Notre-Dame de la Paîne, qui les longe au sud. Au nord de ce groupe est l'église de Saint-Cybard, surnommée la petite, par opposition à la grande abbatiale qui se voit au pied nord-ouest de la colline. Plus au nord de la cathédrale se trouve le logis canonial, habitation particulière du chapitre, rejoignant à la fois les maisons épiscopales

par leur jardin et la cathédrale par son latéral gauche et par ses cloîtres, et comprenant dans son enceinte l'aumônerie Saint-Pierre, à l'ouest. Enfin, au sud se voit l'église Saint-Jean-Baptiste, creusée en partie sous le rempart, et à l'ouest de celle-ci l'église Saint-Pierre, sous ou hors les murs, généralement appelée plus tard de Saint-Éloy. Cette cité se complète au XIII[e] siècle, lorsque les chanoines, déjà séparés de l'évêque depuis cent ans (1), renoncent complètement à la vie commune, après avoir obtenu un doyen en 1213. Ils abandonnent à celui-ci leur logis, qui devient le doyenné, et se dispersent dans les dépendances de leur chapitre. L'archidiacre, curé primitif de Saint-Pierre hors des murs, fixe sa demeure entre cette église, que touche son jardin, et celle de Saint-Jean, sur le bord du rempart. Le chantre s'établit au sud de Notre-Dame de la Paîne, dont il est de même curé primitif, à l'angle formé par la rue qui longe cette église et par celle (2) allant à Saint-Vincent. Le maître-école a son logis devant l'angle nord-ouest de la cathédrale, entre la rue *Champfada* et celle montant au canton de Navarre (3).

Les *maisons épiscopales* furent reconstruites peu avant la cathédrale, de 1113 à 1120 (4), par l'évêque Girard II, qui y fit entrer tout le bas-côté septentrional de l'église de la Paîne. Elles ne comprenaient encore que le bâtiment qui s'étend de l'est à l'ouest. Le second bâtiment allant du nord au sud et formant l'extrémité

(1) Le chapitre quitta la demeure de l'évêque lorsque celui-ci songea à la rebâtir en 1110.

(2) Aujourd'hui rue *Corneille* et rue d'*Arc*.

(3) Aujourd'hui rue d'*Épernon*, qui alors descendait plus près de Saint-Pierre, et rue du *Minage*. Le canton de Navarre est à l'intersection de cette rue avec celle de Beaulieu.

(4) La cathédrale fut reconstruite de 1118 à 1128. La reconstruction des deux édifices paraît avoir été décidée dès avant 1110.

orientale du premier fut commencé par Octavien de Saint-Gelais (1495-1502) et achevé par Antoine d'Estaing vers 1512. La chapelle de l'évêque, dédiée à saint Clément, pape et martyr, est dans le premier et principal corps (1).

L'évêque d'Angoulême est, depuis Aptone Ier, archichapelain du roi en Aquitaine. Il a la baronie de La Paîne et, à ce titre, il exerce haute, moyenne et basse justice en cette paroisse, en celles de Saint-Jean, Saint-Cybard et Saint-Vincent, et perçoit des droits de *lods et ventes* (2) sur plusieurs maisons de la ville et des faubourgs. A sa première entrée dans sa ville épiscopale, il est porté sur sa chaise par les seigneurs de La Rochefoucauld et La Roche-Chandric, marchant devant, le premier à droite, le second à gauche, de Montbron et de Montmoreau, derrière et disposés de même, depuis le monastère de Saint-Ausone jusqu'à la cathédrale. Ce devoir, fidèlement rendu jusqu'au XIVe siècle, est rappelé en termes énergiques par l'évêque Ayquelin à Guy de La Rochefoucauld, qui, ayant résisté, est frappé, le 6 février 1329, d'une excommunication publiée dans toutes les églises du diocèse et de la saisie de ses biens, et se soumet le 18 avril suivant, en offrant de subir une amende de 1,000tt. Ce devoir est reconnu encore le 11 juin 1736 par le seigneur de Montmoreau, François de Perry. L'évêque a, en outre, le droit de s'installer chaque année, dans les mois d'août et de septembre, avec une suite modérée et à ses frais, dans le château de La Roche-Chandric.

Il a ses assises et tient sa cour à des époques qu'il fixe et fait annoncer d'avance à tous ses vassaux. Les

(1) On y voit une fondation dont l'origine est inconnue, faite au profit du chapitre, qui, au XVIIIe siècle, en retire 14tt par an.

(2) Sorte de droits d'enregistrement perçus sur les ventes d'immeubles.

abbés et chapitres avec tous leurs dignitaires doivent venir lui rendre hommage sous peine de saisie de leur temporel (1). Les châtellenies de Nontron, diocèse de Limoges, d'Ans (2), Mareuil, Bruzac, diocèse de Périgueux, lui doivent hommage. Ce droit lui est reconnu par les vicomtes de Limoges, Guy, en 1243 et 1265, et Alain d'Albret, en 1505. Il lui est contesté au XVIII[e] siècle sur ce que Henri IV, en aliénant la terre de Nontron, s'en est réservé l'hommage, qui paraît dès lors ne plus revenir au prélat. Mais il lui est maintenu en conséquence de divers témoignages, parmi lesquels celui du marquis de Pompadour, qui, dans un acte du 6 mars 1724, portant vente d'un domaine de 6,000[tt] au profit des religieuses de Sainte-Claire de Nontron, fait expresse mention de l'hommage dû par ce domaine à l'évêque d'Angoulême. Le duché de La Rochefoucauld, en conséquence de son érection en 1274, est tenu envers lui au même devoir quant à sa terre s'étendant de Marcillac à Verdille, Ranville, Barbezières, Ébréon, Tusson, etc. Ce devoir est racheté plus tard.

En 1110, comme il se voit par une bulle du 14 avril de cette année, au moment où le chapitre va se séparer de lui, l'évêque a dans sa mense les abbayes de Saint-Amant-de-Boixe, Cellefrouin et Saint-Cybard; les églises et cours (seigneuries) de Dirac, Saint-Genis, Jurignac, Marsac, Touvre et Vars; les églises de Saint-Antonin d'Angoulême, Notre-Dame de Beaulieu, Petit-Saint-Cybard, Saint-Jacques, Saint-Martial, Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Pierre sous les murs et Saint-Vincent, dans la même ville; Saint-Amant-de-Bonnieure, Ambérac, Anais, Bécheresse, Brie, Bunzac, Chadurie, Champnier, Chavenac, Chebrac, Claix,

(1) Cet usage n'est plus guère observé à partir du XVII[e] siècle.

(2) Cette châtellenie, une des plus importantes de la région, s'étendait sur dix-huit paroisses.

Douzac, Fléac, Fouquebrune, Garac, Genac, Grassac, La Palud, Saint-Laurent-de-Belzagot, Luxé, Mérignac, Mons, Mornac, Mosnac, Mouthiers, Pérignac, Saint-Saturnin, Torsac et Tourriers. Il a de plus, dans le diocèse de Saintes, Saint-Fort, Ladiville et Touzac; dans celui de Périgueux, Auriac, Blanzac, Bors, Champagne, Pillac, Nanteuil, Saint-Romain, Vendoire, Verteillac (1) et Vieux-Mareuil. Peu de temps après, pendant qu'il poursuit ses grands et dispendieux travaux, l'évêque Girard II aliène plusieurs de ces paroisses. La bulle de Pascal II, du 14 avril 1110, lui a retiré, pour les attacher au chapitre cathédral, Saint-Jean d'Angoulême, Mosnac et Pérignac; mais dès avant la fin du XIIe siècle le même chapitre possède en outre le Petit-Saint-Cybard, Saint-Pierre sous les murs, Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Jacques de L'Houmeau, Bécheresse, Chadurie, Genac, Mérignac et Saint-Saturnin. Les églises de Notre-Dame de Beaulieu et Saint-Martial sont à l'abbaye de Bourgueuil, Chavenac à celle de Saint-Cybard, La Palud à La Couronne et Luxé à Saint-Amant-de-Boixe. L'évêque n'a plus alors de revenus à prendre sur aucune des abbayes de son diocèse. Mais il reste seigneur temporel et spirituel de Vars, Marsac, Dirac, Touvre, Saint-Genis-les-Meulières, Jurignac, Pérignac (qui lui est revenu) et Maine-de-Boixe, paroisse créée vers 1185. Toutes ces églises appartiennent à sa mense; il en est le curé primitif.

Indépendamment des biens et droits divers qu'il possède dans ces localités, il a des fiefs dans les paroisses suivantes de son diocèse : Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Amant-de-Bonnieure, Saint-Amant-de-Nouhère,

(1) Qui lui avait été donné vers 1050 par Foulques, comte d'Angoulême.

Saint-Angeau, Balzac, Beaulieu-Cellefrouin, Blanzac, Bonneville, Bouex, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Champmilon, Champnier, Chazelles (1), Chebrac, Saint-Ciers, Sainte-Colombe, Coulgens, Dignac, Échallat, Fléac, Fouquebrune, Garac, Gourville, L'Isle-d'Espagnac, Jaulde, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Laurent-de-Céris, Linars, Mainfont, Mainzac, Marcillac, Marthon, Saint-Mary, Montbron, Montembœuf, Montignac, Montmoreau, Mouthiers, Péreuil, Pranzac, La Rochette, Rouffiac, Sers, Sireuil, Soyaux, Vilhonneur, Villejésus, Vindelle. Il en a encore à Marestay et à Thors, diocèse de Saintes; à Bernac et Paizay-Naudouin, diocèse de Poitiers; à Blanzaguet, Juignac et Salles-Lavalette, diocèse de Périgueux.

Aux revenus qu'il en tire il faut joindre les produits de la taxe des places aux foires de Saint-Martin d'Angoulême et à celles de ses seigneuries; du droit de pêche sur la Touvre, que lui a donné Hugues X de Lusignan en 1242; du droit de chauffage pour ses fours banaux et ses maisons dans la garenne d'Angoulême (2) et dans quelques autres forêts de son diocèse (3). A la mort d'un curé, il peut prendre le cheval ou la mule du défunt; pendant quelque temps, on le voit encore réclamer son lit. La première de ces deux mainmises, attaquée plusieurs fois et notamment en 1526 (4), est reconnue par sentence du 26 septembre comme très légitime et d'un usage constant dans le diocèse. La deuxième, pratiquée surtout aux XIVe et XVe siècles, a

(1) Une forêt s'étendant jusque dans Sers, dont la coupe, en 1587, produit 500 écus.

(2) Il y a dix coupes ou tonsures. Le 10 mars 1751, il en vend neuf pour la somme de 400^{tt}.

(3) Il peut prendre 3,000 fagots pour son four de Touvre dans le Bois-Blanc et la Braconne.

(4) Par les héritiers d'un curé de Saint-Amant-de-Graves.

survécu aux procès qu'elle a occasionnés alors, mais est tombée peu après en désuétude.

En 1531, l'évêché d'Angoulême a produit à son titulaire environ 8,100 ₶. En 1660, il est estimé en cour de Rome d'un revenu de 20,000 ₶ et taxé à 1,000 florins(1). En 1754, sa ferme générale (2) est de 22,000 ₶ (3), plus les charges, montant à 4,794 ₶ 18 ſ. Il faut y joindre les mouvances, *lods et ventes,* dont le produit varie, depuis dix ans, de 3,800 à 6,500 ₶ et les droits de chancellerie. Le 30 octobre 1791, tous ses revenus sont estimés 82,145 ₶ (4), toutes charges comprises. Il doit pour décimes, en 1515, 350 ₶; en 1595, 576 ₶; en 1789, 2,435 ₶ (5). Ses autres charges ordinaires sont d'environ quatre fois ces derniers chiffres et comprennent, entre autres, portion congrue des vicaires perpétuels et rétribution des simples vicaires des églises dépendant de sa mense, ainsi que l'honoraire des prédicateurs de l'Avent et du carême dans la cathédrale (6). L'évêque est tenu en outre, à titre extraordinaire, aux dons gratuits, à la restauration de ses

(1) Cette taxe, ou *cens,* est due par le titulaire pour l'expédition de ses bulles. L'institution des *cens* a été réglementée pour la première fois en 1192. Le registre en est tenu par la chambre apostolique.

(2) Les fermiers sont trois bourgeois de Paris formant société et se chargeant à forfait de la rentrée des droits de plusieurs évêques de France.

(3) Vars entre dans cette somme pour 7,000 ₶; Marsac, pour 4,400 ₶; Saint-Genis-les-Meulières, pour 2,200 ₶; Jurignac, pour 1,900 ₶; Maine-de-Boixe, Dirac et Touvre, pour 1,000 ₶ dans chaque paroisse.

(4) Cette estimation, faite sous le régime des assignats, qui déjà perdaient beaucoup de leur valeur, était exagérée. Il faut dire aussi que les possessions de l'évêché s'étaient accrues notamment de la terre de Genac, acquise en juin 1766.

(5) Ce chiffre ne s'applique pas aux décimes dus par l'évêque d'Angoulême à raison des parties de ses possessions existant dans les diocèses voisins.

(6) Au XVII[e] siècle, ces honoraires sont de 100 ₶ pour l'Avent et de 200 ₶ pour le carême.

maisons épiscopales et de ses logis seigneuriaux, à une part des frais de même nature à faire à la cathédrale, aux églises et presbytères des paroisses dont il est curé primitif, ainsi qu'à ceux des paroisses où il est décimateur, mais seulement au prorata des revenus qu'il tire de ces dernières. De plus, il paie un droit au chapitre chaque fois qu'il pontifie en dehors de certaines fêtes désignées dans les concordats locaux (1) et lui doit les *pastons* (2) en ces mêmes fêtes, et en celle de la Fête-Dieu, s'il la célèbre, à MM. du présidial qui ont porté le dais et les torches à la procession. Il est installé en présence des autorités civiles par le chapitre, dont il jure de respecter les droits et qui, à sa mort, fait apposer les scellés et faire inventaire dans sa demeure. A son avénement, il doit à la cathédrale un droit dit de *joyeuse entrée*, fixé depuis la fin du XVI[e] siècle à 1,200 ₶, soit en argent, soit en ornements (3). Enfin, il doit hommage au roi ou à l'apanagier, sous peine de saisie de son temporel (4).

La nomination de l'évêque ne se fait pas à Angoulême autrement que dans le reste des diocèses de France. A l'origine, c'est le clergé qui y procède avec le concours des fidèles, et, après les conciles d'Arles (314) et de Nicée (325), elle est soumise à la ratification du métropolitain et de ses suffragants, qui finissent par l'opérer eux-mêmes. Au VI[e] siècle, on voit le pouvoir royal s'y immiscer et enfin prononcer sans consulter les anciens et légitimes électeurs. Cette innovation prend

(1) Ces fêtes sont, selon le concordat de 1409, Noël, la Pentecôte, la Fête-Dieu, Saint-Pierre et Saint-Paul, l'Assomption.

(2) Repas qui peut être payé en argent et est estimé 12 ₶ au profit du chapitre au XVIII[e] siècle.

(3) C'est le chiffre que le chapitre imposa à Charles de Bony, mais en abusant des dispositions de ce saint évêque, aussi désintéressé que pacifique.

(4) Cette peine lui fut infligée en 1472; il se soumit aussitôt.

plus tard une forme plus douce et le roi se contente d'agréer l'élu, mais non sans revenir quelquefois à ses premières prétentions. Les seigneurs tentent d'imiter en cela le chef de la nation, mais ne parviennent pas à implanter cet abus. C'est pour y obvier que, du XIe au XIVe siècle, des évêques reprennent le système inauguré par leurs prédécesseurs du VIe siècle et choisissent de leur vivant leurs futurs successeurs. C'est cet usage qui rend aujourd'hui si difficile à établir la succession de nos évêques du moyen-âge. Les choses durent ainsi, les traditions primitives étant tantôt méconnues, tantôt observées, jusqu'au concordat de 1516, en vertu duquel le roi nomma aux évêchés et aux abbayes et le Pape donna l'investiture. Alors l'élu doit être, sauf quelques exceptions prévues, docteur ou au moins bachelier en théologie ou en droit et entré dans sa vingt-septième année.

Nota. — On sait que, depuis une époque difficile à déterminer, mais qui, pour notre région, remonte au moins au milieu du XIIe siècle, jusqu'à l'édit de Charles IX de janvier 1564, lequel reçut partout en France son application le 1er janvier 1566, l'année commençait le 25 mars. Quelques historiens respectables prétendent que, jusqu'à la fin du XIIIe siècle dans l'Angoumois, et même jusqu'en 1301 dans le Limousin, elle commençait à Pâques. Nous n'avons jamais pu constater l'exactitude de cette dernière opinion. Mais, au contraire, des faits certains et se reproduisant constamment prouvent que, de 1140 à 1560 au moins, le 25 mars fut le premier jour de l'année. Nous tiendrons compte de cette disposition en reportant à l'année suivante les faits accomplis du 1er janvier au 24 mars inclusivement de l'année précédente, durant toute cette période.

Nous donnerons à la fin de notre pouillé une courte notice sur chacune des abbayes de France qui y auront été citées, mais n'y auront pas fait l'objet d'un article spécial.

ART. III. — *Chronique des évêques d'Angoulême.*

1. S[T] AUSONE, *AUSONIUS,* que l'on croit né à Mortagne sur-Gironde, *Mauritania Santonum,* d'Albin et d'Eugénie, fut disciple de saint Martial (1), qui fut lui-même disciple de saint Pierre et passe pour être venu dans l'Aquitaine en 74 (2). Il remonte ainsi à la fin du I[er] siècle ou au commencement du II[e]. Il subit le martyre à Angoulême, devant la porte orientale (3), au XI[e] des calendes de juin (22 mai), dont l'année est inconnue, et eut sa sépulture au côté opposé de la ville, hors des murs. Une église a été érigée sous son vocable à l'endroit où reposaient ses restes. Elle est la première par le temps, après la cathédrale dédiée à saint Pierre. Quelques pieuses femmes s'y réunirent avec sainte Calfagie, à qui le saint avait donné le voile des vierges, et y formèrent plus tard une abbaye de Bénédictines.

Saint Ausone est le patron du diocèse. Sa fête se célèbre le 22 mai; celle de la translation de ses reliques, le 30 mars.

Après lui, il n'y a plus ou l'on ne connaît plus d'évêques d'Angoulême jusque vers 400.

2. DINAME, *DINAMIUS, rarò DAMIANUS,* est loué, avec Exsupère de Toulouse, Simplice de Vienne, Armand de Bordeaux, Diogène d'Albi, Vénérand de Clermont, Alithius de Cahors et Pégase de Périgueux, dans une lettre de saint Paulin de Nole (353-431), citée par Grégoire de Tours. On incline à croire que c'est ce Diname qui signa la lettre des évêques des Gaules à saint Léon le Grand, en 451. Après lui, le siège épis-

(1) Saint Martial est honoré à Mortagne-sur-Gironde.

(2) L'abbé Arbellot, chanoine de Limoges : *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial* et *documents inédits* sur le même sujet.

(3) Près de l'emplacement occupé aujourd'hui par l'église Saint-Martial.

copal est occupé par des Ariens pendant environ soixante ans.

3. APTONE Ier, *APTONIUS,* était chapelain de Clovis quand, après la défaite des Ariens par ce roi, il fut fait évêque, en 508. Il meurt après deux ans d'épiscopat.

4. LUPICIN, *LUPICINUS,* assiste en personne aux conciles d'Orléans, en 511 et 533, et délègue le prêtre Éger au suivant, en 541. Il meurt en cette même année.

5. S^T^ APTONE II, *APTONIUS,* donne, en 542, à saint Cybard la grotte que ce célèbre reclus occupe pendant trente-neuf ans, et assiste au cinquième concile d'Orléans, en 549. Il passe pour avoir achevé la cathédrale commencée par Clovis sur les ruines de celle que les Ariens avaient profanée et dédiée à saint Saturnin. Mais il n'eut pas le temps de la consacrer. Il venait de mourir lorsque les évêques Germain de Paris et Euphrone de Tours arrivèrent à Angoulême, à la fin de 566, pour faire avec lui cette cérémonie. Son corps fut enseveli dans l'église de Saint-Ausone. Sa fête se célèbre le 26 octobre.

6. MÉRÈRE, *alias* MARACHAIRE, MACHAIRE, *MERERIUS, MARACHARIUS,* était, croit-on, comte d'Angoulême lorsqu'il entra dans la cléricature. Il fut sacré, étant chapelain du roi Charibert, au commencement de 567, par les évêques qui venaient de faire la dédicace de la cathédrale et de l'église abbatiale de Saint-Cybard. En cette même année, il assista à la consécration de la cathédrale de Nantes. Il mourut empoisonné après sept ans d'épiscopat et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre sous les murs en 574. L'abbaye de Cluny a conservé longtemps des écrits de cet évêque, loué pour sa science et ses vertus.

7. FRONTON, *FRONTONIUS,* était archidiacre d'Angoulême au moment de son élection. Il est accusé d'avoir conseillé l'empoisonnement de son prédécesseur. Il meurt ou est dépossédé en 575.

8. ÉRACLE, *alias* ÉRALDE, *ÉRACLIUS, ERALDIUS,* était prêtre de Bordeaux et ancien chapelain de Childebert lorsqu'il fut fait évêque d'Angoulême. Le comte Nantin, *alias* Nancin, lui reprocha de tolérer près de lui ceux qu'il soupçonnait d'avoir concouru à la mort violente de son oncle Mérère, persécuta son clergé et s'empara de quelques églises. L'évêque l'excommunia. Le comte, pardonné peu après, s'attira par de nouveaux sévices une deuxième excommunication dont il porta le poids jusqu'à son trépas. L'évêque était mort depuis peu, vers 578 (1).

9. NICAISE, *NICASIUS,* successeur immédiat d'Éracle, assiste au deuxième concile de Mâcon, en 585. Vers le même temps, ayant, avec les barons du pays, accueilli favorablement Gondebauld, fils naturel de Clotaire Ier et rival de Gontran, roi d'Orléans, celui-ci lui en fait de graves reproches. Il fut un des évêques qui se transportèrent à Poitiers en 589 pour amener à soumission les religieuses de Sainte-Croix, révoltées contre leur abbesse. Peu après, il consacra à Bordeaux une église en l'honneur de saint Cybard. On ignore l'époque de sa mort.

10. GIBOALD, *GIBOALDUS,* paraît seulement en 616, dans le testament de Bertchramne, évêque du Mans.

(1) Cette date et celles des décès de Fronton et de Mérère, données par Eusèbe Castaigne dans son *Rerum Engolismensium scriptores, notæ fusiores, B. versùs finem,* paraissent les plus exactes.

11. NAMACE, *NAMATIUS*, figure en 625 parmi les Pères du concile de Reims et dans une charte de saint Faron, évêque de Meaux.

Après Namace, soit à partir de 630, il s'écoule un espace d'environ cent vingt ans, durant lequel on voit se succéder les évêques suivants, dont on ne connaît que les noms (1) :

12. MATHIEU, *MATHÆUS*.

13. SIGISMOND, *SIGISMUNDUS*.

14. GOTSMOND, *GOTISMUNDUS*.

15. ANSELME, *ANSELMUS*.

16. BERTHOAL, *BERTHOALIS*.

17. ARDOIN, *ARDOÏNUS*.

18. GERBARD, *alias* GERBAULD, *GERBARDUS, alias GERBALDUS*.

19. THÉOMOND, *TEOMUNDUS*.

20. ADÉLARD, *ADELARDUS, alias ADEBALARDUS*.

(1) La *Gall. Christ.* donne, dans le même espace de temps, tous ces noms avec celui d'Éroïge, *Eroïgius*, à la suite de Théomond, qu'elle appelle Théomand. L'*Histoire des Évêques et des Comtes d'Angoulême* les donne également en ajoutant un Gibauld, *Gibaldus*, à la suite d'Éroïge, et un Sidrane, *Sidranius*, aussitôt après Frédebert. Mais Gibauld n'est qu'une répétition de Giboald, déjà signalé en 616; Éroïge était un chantre de la fin du IX[e] siècle fait archidiacre au siècle suivant et attribué au VIII[e] par quelques chroniqueurs, et Sidrane doit être placé après saint Sauve. La Charlonie ne retient, et encore en les modifiant et en les intervertissant, que huit de ces noms, qui auraient absorbé cent quatre-vingts ans, de la fin de Nicaise, soit en 595, à Launus, qu'il ne fait venir qu'en 775. Mais l'hypothèse d'une série de huit évêques seulement pour absorber une durée de près de deux siècles, à cette époque troublée, est absolument inadmissible.

21. MADALBERT, *MADALBERTUS.*

22. GUILLAUME, *GUILLERMUS.*

23. FRÉDEBERT, *FREDEBERTUS,* paraît sous le roi Pepin le Bref, en 752.

24. LAUNE Ier, *LAUNUS* (1), fait évêque en 769, avait été chapelain de Pepin.

25. LANDEBERT, *alias* LAMBERT, *LANDEBERTUS,* se fait représenter au concile de Narbonne, en juillet 788, par le diacre Anserand.

26. ST SAUVE, *STUS SALVIUS,* né en Auvergne. Son zèle pour la diffusion de la foi le pousse jusqu'à Valenciennes, où subsistaient quelques restes d'idolâtrie. Il y périt en 801, avec son compagnon Supérius, sous les coups d'un jeune libertin, fils du receveur du fisc de la petite ville de Brenna. Leurs corps, objet de la vénération publique (2), furent transportés peu après dans l'église de cette localité par ordre de Charlemagne. Leur fête se célèbre à Angoulême le 26 juin.

27. SIDRANE, *SIDRANIUS,* est peu connu. (Voir la note 1 de la page 43.)

28. AUTBERT, *AUTBERTUS,* paraît en 844, selon la chronique de Saint-Maixent ou de Maillezais.

29. LAUNE II, *LAUNUS,* fait évêque vers 850, étant abbé de Saint-Cybard, continue à gouverner cette

(1) L'*Histoire des Évêques et des Comtes d'Angoulême* le présente comme le dix-huitième depuis saint Aptone. C'est le dix-neuvième qu'il faut dire. Toutefois ce calcul, bien qu'il soit erroné, concourt à justifier l'élimination de trois des évêques qu'elle cite et qui sont rappelés dans la note précédente.

(2) Il existe près de Valenciennes, dans le doyenné de Saint-Géry, une église dédiée à saint Saulve.

abbaye jusqu'à sa mort, en 861, et lui obtient du roi Charles le Chauve, 6 septembre 852, confirmation de toutes ses possessions. On le voit au deuxième concile de Soissons, le 26 avril 853, et au deuxième de Tulle, les 22 octobre et 7 novembre 860 (1).

30. HÉLIE Ier SCOT, ou L'ÉCOSSAIS, *HELIAS SCOTUS*, seu *SCOTIGENA*, ancien disciple de Théodulphe, évêque d'Orléans, puis brillant professeur, souscrit en 862 au concile de Pistre, près Rouen, en 866 à la lettre des Pères du troisième concile de Soissons au pape Nicolas Ier, et en 869 au concile de Viteries (diocèse de Senlis). Le 21 janvier 868, étant à La Rochebeaucourt, il accepte des biens donnés à son église sur la Nisonne, *in Ulciano villâ super alveum Nisonnæ*. Il procure à sa cathédrale des reliques de saint Bénigne et meurt en 875.

31. OLIBA paraît dès 875. Il est qualifié *Vir eximius*. En 878, il accepte de Frojade, diacre, chanoine d'Angoulême, des biens situés à Dorfont, *Domero fonte*, en Saint-Genis (les Meulières). La *Chronique de l'Angoumois* fixe sa mort au 3 septembre 892.

32. ANATOLE, *ANATOLIUS*, siège près de trois ans et meurt, selon la *Petite Chronique*, le 20 mai 895.

33. GODALBERT, *GODALBERTUS*, ne fait que passer. Pour quelques historiens, il serait le même que le suivant.

34. GOMBAULD, *GUMBALDUS*, siège quarante-trois ans et meurt le 23 mars 940. Il décide en novembre 916 que quiconque plantera de la vigne à moins de

(1) La *Petite Chronique* insère ici, mais par erreur, un Gerbald ou Gerbauld, *Gerbaldus*.

deux milles de l'enceinte d'Angoulême paiera à sa mense quatre deniers par an pendant cinq ans (1).

35. FOUCAULD, *FUCALDUS*, ami de nos comtes, dirige leurs bienfaits vers l'abbaye de Saint-Cybard qu'il affectionne particulièrement et dans laquelle il est inhumé. Il meurt le 12, *alias* le 13 février 952.

36. ÉBULE, *alias* ÉBLON, *EBULUS, alias EBLO*, siège douze ans. En 954, il accepte d'Itier et de sa femme Adélaïx des biens en Vaisnac. Il meurt le 18, ou, selon quelques-uns, le 30 janvier 964, et est inhumé dans l'abbaye de Saint-Cybard.

37. RAOUL Ier ou RAMNULFE, *RAMNULFUS*, siège neuf ans et meurt le 14, ou, selon quelques-uns, le 23 janvier 973.

38. HUGUES Ier, *HUGO*, des seigneurs de Jarnac, sacré le 21 mars 973, ou, selon la *Petite Chronique*, le 30 mars 974, fut lettré et éloquent. Il disputa le comté d'Angoulême à Arnauld, qui l'occupait, leva des troupes et donna aux barons qui le soutenaient plusieurs de ses possessions du Limousin, du Périgord, de la Saintonge et même de l'Angoumois, ce qui appauvrit son église. Il répara cette faute à la fin de sa vie. Il résigna son évêché en 990 et se retira dans l'abbaye de Saint-Cybard, où il mourut sous l'habit monastique le 24 novembre 992 (2). On lui attribue une Vie de saint Ausone, une autre de saint Cybard et la *Petite Chronique d'Angoulême* (3), à laquelle on a ajouté mention

(1) Ce droit a été aboli de bonne heure. Cependant on voit toujours, même au XVIIIe siècle, la plantation de la vigne soumise à des règlements.

(2) D'autres disent en 993.

(3) *Chronicon breve Engolismense*. On la trouve dans la collection du P. Philip. Labbe. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, l'a rééditée en 1853 dans son *Rerum Engolismensium scriptores*.

de sa mort et de l'avénement de son successeur. C'est sous son épiscopat, le 18 février 981, que furent incendiées la cathédrale et *les maisons épiscopales*.

39. GRIMOARD, *GRIMOARDUS*, des seigneurs de Mussidan, fut sacré le 29 septembre 991, étant abbé de Brantôme (Périgueux). Ayant refusé de céder cette abbaye à Guy, vicomte de Limoges, celui-ci le fit prisonnier pendant quelque temps. Il est accusé d'avoir obtenu l'épiscopat à force de présents, de s'être attribué l'abbaye de Saint-Cybard, qu'il administrait à la place du titulaire depuis 982, et d'avoir appauvri ses bénéfices au profit de sa famille. Il est plus exact de dire qu'il eut besoin de toutes ces ressources pour relever les ruines faites avant lui. Dans tous les cas, il ne devint abbé de Saint-Cybard qu'après la mort de son commettant. Il reconstruisit sa cathédrale, à laquelle il attacha quelques revenus, et la consacra en 1015 avec le concours de son frère Islon, évêque de Saintes, et de Seguin, archevêque de Bordeaux. Les trois mêmes prélats avaient concouru en 1010 au sacre d'Arnauld de Vitabre, nouvel évêque de Périgueux, dans l'église de Nanteuil-en-Vallée. Grimoard assista son frère dans la dédicace de Bassac en 1017 et mourut l'année suivante. Il fut enterré dans la cathédrale.

40. GUILLAUME Ier, *GUILLERMUS*, approuve une donation faite en septembre 1019, dans les paroisses de Nieuil et Suaux, à l'abbaye de Saint-Pierre-d'Uzerche (Tulle), et se voit encore en 1020, en même temps que l'archidiacre Pierre et Auger, abbé de Saint-Amant-de-Boixe.

41. ROHON DE MONTAIGUT, *ROHO DE MONTE-ACUTO, pictavien.*, paraît les 20 mai 1020 et 29 janvier 1021, dans la fondation de la chapelle *du Crucifix* dans la cathédrale. Il assiste à la dédicace de l'église de Bouteville en 1029, et en 1031 au deuxième concile de

Limoges. En 1035, il donne l'église de Montignac-Charente à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, à laquelle il avait fait dès 1030 quelques donations moyennant redevance d'une livre de poivre. L'année de sa mort est inconnue. On vante sa science et ses vertus. Le chroniqueur Adhémar, moine de Saint-Cybard, vivait de son temps.

42. GÉRARD Ier DE MALART, *GERARDUS DE ARTEMALA*, paraît en 1038 et assiste en 1040 à la dédicace de l'église de Vendôme. Persécuté par son entourage, il va mourir à Paris et est inhumé dans l'église de Saint-Denis.

43. GUILLAUME II, *GUILLERMUS*, fils du comte Geoffroy d'Angoulême et de Pétronille, paraît en 1043. Il a des démêlés avec le comte Foulques, son frère. Il assiste, en 1047, à la dédicace de l'église abbatiale de Notre-Dame, hors des murs de Saintes; en 1060, au sacre du roi, Philippe Ier, et au concile de Bordeaux, en avril 1068. Il meurt le 20 septembre 1076, après s'être donné un successeur, et est enterré dans sa cathédrale, côté nord. Il fut éloquent et charitable. Il donna à l'aumônerie Saint-Pierre de quoi nourrir trois pauvres par jour toute l'année et treize pendant le carême.

44. ADÉMARE, *ADEMARUS, alias ODOMARUS*, frère du précédent, fut élu dès 1075, étant abbé de Lesterps. Ami, comme son frère, de Geoffroy, duc d'Aquitaine, il le suit en Espagne contre les Maures. A son retour, il travaille à la réforme de l'abbaye de Saint-Cybard. Son estime pour les moines lui fait dire qu'il en voudrait près de toutes ses églises. Après quelques démêlés avec le chapitre au sujet de la nomination d'un sacriste, en 1089, il lui donne le mas du Gont, *alias* d'Algunt, *de Algonno*. Appelé au concile de Clermont en 1096, il s'excuse, son âge et ses infirmités ne lui permettant plus de monter à cheval. En 1097, il donne

à l'abbaye de Bourgueuil-en-Vallée les églises de Grassac et de Notre-Dame de Beaulieu d'Angoulême, à charge d'un cens de cinq sols. Il consacre, en 1099, une église bâtie dans la Boixe et meurt le 31 août 1101. Il est enterré à côté de son frère.

45. GIRARD ou GÉRARD II, *GIRARDUS, alias GERALDUS,* d'une famille pauvre de Normandie, professait à Périgueux les sciences sacrées lorsqu'il fut élu, à la fin de 1101, évêque d'Angoulême, où il avait enseigné précédemment. Pascal II le fit son légat auprès des provinces de Bretagne, Bourges, Tours, Bordeaux et Auch. Gélase II, Calixte II et Honorius II lui continuèrent la même mission, durant laquelle il tint huit conciles, régla de nombreux conflits et aida le Pape à reprendre le droit d'investiture que lui avait arraché l'empereur d'Allemagne, Henri V. Avec le concours du chanoine Itier Archambauld, il rebâtit la cathédrale, qu'il pourvoit de vases d'or et de riches ornements, ainsi que *les maisons épiscopales,* avec leur belle salle synodale. Il y joint une bibliothèque importante. Avant ces constructions, il avait, en 1113, séparé la mense capitulaire de la mense épiscopale. Quelques abbayes et plusieurs églises furent fondées grâce à son impulsion. Après avoir brillé parmi tous les évêques de son temps par ses talents et par les services rendus à l'Église, il prit parti pour Pierre de Léon contre Innocent II, pape légitime, et s'empara indûment du siège archiépiscopal de Bordeaux. Il fut excommunié. L'historien des évêques d'Angoulême dit qu'il se repentit et confessa publiquement sa faute la veille de sa mort, qui arriva en 1136. Cependant il fut inhumé en dehors de sa cathédrale.

46. LAMBERT, *LAMBERTUS,* fondateur et premier abbé de La Couronne, fut sacré le 17 mai 1136. Il

excella à pacifier, tout en défendant avec fermeté les droits de son église. Il mourut entouré de ses anciens religieux, le 6 juin 1149, et fut inhumé à La Couronne. Ses grandes vertus lui ont valu le titre de bienheureux.

47. HUGUES II TIZON, *HUGO TIZONIS* (1), de La Rochefoucauld, était chantre d'Angoulême lors de son élection, qui date d'avant la mort de son prédécesseur (2), car il est dit évêque élu dès le 29 mai 1149. En 1152, il confirme un compromis entre Aymon de Peudris et l'abbesse de Saint-Ausone; en 1154, il assiste à la dédicace de l'église de Cadouin; en 1155, il donne l'église de Souffrignac à l'abbaye de Font-Vive (*posteà* Grosbos); en 1158, étant à Bordeaux avec les prélats de la province pour l'élection d'un archevêque, comme le roi d'Angleterre propose Jean Sechius, maître du collège de Poitiers, et veut imposer son choix, Hugues l'oblige au silence en lui rappelant que les honneurs ecclésiastiques se donnent, non aux prières et à la faveur, mais à la science et à la vertu. Il mourut le 12 août 1159 et fut inhumé dans la nef de la cathédrale, côté nord.

48. PIERRE Ier LOMOND dit DE SONNEVILLE, *PETRUS LITIMUNDI* dictus *DE SONNA VILLA*, était abbé de Saint-Amant-de Boixe lors de son élection, en 1159. Il consacre l'église de cette abbaye en 1170; l'année suivante, il règle un différend qu'elle a avec les Templiers de la Boixe et assiste à la fondation de celle de La Couronne. Il confirme en 1177 la donation de

(1) Dès le siècle précédent et jusqu'à la fin du XVIIe, on voit au génitif en latin les noms des personnages importants par leur situation sociale ou de fortune, sans que cette forme, cependant, autorise à mettre en français la particule devant le nom, comme cela a lieu quand le nom est à l'ablatif et précédé de la préposition *de*.

(2) Ce fait est fréquent au moyen-âge; voir ce qui en est dit page 39.

Souffrignac à Grosbos. En 1182, pendant la semaine de Pâques, étant vieux et malade, entouré de ses médecins et d'un nombreux clergé, il laisse à son successeur le soin d'apaiser un conflit surgi entre l'abbaye de Saint-Cybard et le chapitre de la cathédrale au sujet de l'église de Chavenac. Il meurt quelques jours après.

49. JEAN Ier DE ST VAL, *JOANNES DE STO VALLIO*, abbé de La Couronne, paraît élu dès janvier 1182, notamment dans un acte portant affectation à l'éclairage de la cathédrale du produit de jardins donnés au chapitre et situés à Touvre. Il résigne son abbaye en 1183. En 1192, il réprime Fergaud, seigneur de Blanzac, qui trouble le domaine des Bénédictines de Saint-Ausone. Il participe à la consécration de l'église abbatiale de La Couronne le 30 septembre 1201 et y meurt le 7 mars 1204.

50. GUILLAUME III TESTAUD, *GUILLELMUS TESTAUDI*, précédemment chanoine d'Angoulême, n'est sacré qu'en 1206. C'est sous son épiscopat, en 1213, qu'est créé le doyenné. Le 15 avril 1216, il dispense l'abbé de La Couronne d'assister aux synodes. Il meurt le 29 octobre 1227.

51. JEAN II GUILLOT, *JOANNES GUILLOTI*, profès de Saint-Maixent, paraît le 11 août 1228 et en mai 1238.

52. RAOUL II, *RADULPHUS alias RAMNULPHUS*, paraît le 1er juin 1241. Le comte de Lusignan lui fait, le 22 septembre 1242, réparation de l'abus qu'il a commis en s'attribuant les revenus de l'évêché pendant la vacance du siège, lui rend ses droits, lui en accorde d'autres et s'engage à faire brûler deux cierges à perpétuité dans la cathédrale. En synode de Pâques

1247, Raoul confirme à l'abbaye de Bassac une rente de 20 sols sur les moulins de Juac (paroisse de Saint-Simon) et paraît encore le 10 juin de cette année.

(1) PIERRE II, *PETRUS*, paraît le 5 novembre 1247, ayant supplanté Girard, élu peu auparavant. En 1250, d'accord avec la comtesse Yolande, dont le mari, Hugues XI Le Brun, suit alors saint Louis en Terre-Sainte, il fixe au 11 novembre la foire annuelle de Saint-Martin sous Angoulême. Il paraît encore en février 1252, et cède en cette même année la place au suivant, qui a fait reconnaître ses droits. Il reparaît en 1273 sous le nom de Pierre Raymond. En attendant, il est fait doyen du chapitre.

53. GIRARD, *alias* GÉRARD III, *GERARDUS*, élu aussitôt la mort de Raoul, en 1247, mais évincé par Pierre II, finit par l'évincer à son tour en 1252; mais il disparaît dans la même année, après avoir assisté à un acte par lequel le roi fait quelques dons aux Templiers dans l'Aquitaine.

54. ROBERT Ier DE MONTBRON, *ROBERTUS DE MONTE-BERULPHI*, de la vieille et noble famille de ce nom, est dit élu en décembre 1252; il fait son entrée le lundi 28 avril 1253. Peu après, persécuté par le comte Hugues Le Brun, il s'enfuit, ayant, par acte du 18 janvier 1255, nommé son exécuteur testamentaire, en cas de mort, Ségur de Châteauneuf. Le diocèse est administré pendant son absence par Pierre Raymond, doyen du chapitre et ancien évêque d'Angoulême. Robert ne rentre qu'après la sentence du 23 novembre 1259, par laquelle les évêques de Limoges et de Cahors, nommés par le roi juges du conflit, ont condamné le

(1) Il sera compté à sa place légitime en 1273.

persécuteur à faire réparation à sa victime. Il reçoit divers hommages en 1266, 1267, 1269, et meurt en 1272.

Vacance : 6 mai 1272, encore 14 février 1273.

55. PIERRE II RAYMOND, *PETRUS RAYMUNDUS,* doyen du chapitre cathédral, déjà sacré évêque et paraissant dès 1247, sous le nom de Pierre II, aurait été, d'après un registre du Vatican que mentionne la *Gall. Christ.*, nommé par le Pape, le 22 novembre 1272. Cependant on ne le voit pas figurer avant le 27 mars 1273. Le 12 juillet suivant, il accorde le banvin (1) aux habitants de Vars et meurt peu après.

NOTA. — Pierre II, Pierre III, Raymond et Pierre IV, cités par la *Gall. Christ.*, sont un seul et même évêque, Pierre Raymond, qui, après avoir rendu le siège au titulaire légitime, Girard III, a été fait doyen du chapitre avec le titre de chapelain du Pape, et a gouverné le diocèse pendant l'exil et au nom de Robert de Montbron. Il a continué à le remplacer encore parfois jusqu'à la fin de son règne, car il est à remarquer que Robert de Montbron a peu résidé. Il devient évêque légitime à la fin de 1272. Jusque-là il est mentionné tantôt sous le nom de Pierre, tantôt sous celui de Raymond et quelquefois de Pierre Raymond, et le plus souvent, comme en 1258 et 1259, avec cette mention : *Episcopi vicem gerens,* et, le 27 août 1272, avec cette autre : *Sede vacante.* Guillaume IV, de 1266 à 1268, de la *Gall. Christ.*, n'a jamais existé. Son Robert II de 1268 est le même que Robert I de Montbron, et son Pierre IV est Pierre Raymond.

Vacance : 16 août 1273.

56. GUILLAUME IV DE BLAYE, *GUILLELMUS DE BLAVIA,* élu le 13 octobre 1273, confirmé le 25 du même, reçoit hommage du doyen du chapitre cathédral le 12 et des autres dignitaires le 25 novembre suivant, étant à Moulède, et est sacré le 15 janvier 1274. Le

(1) Droit de vendre le vin en détail et de tenir auberge.

temps de son épiscopat est occupé presque tout entier par la constatation des hommages qui lui sont dus. Il reçoit le 29 mai 1307, dans la paroisse de Dirac, celui d'Arnauld Chouveau, *Chouvelli,* clerc et citoyen d'Angoulême, et disparaît peu après.

Vacance : 25 septembre 1307 et encore 30 avril 1308.

57. FOULQUES DE LA ROCHE, *FULCO DE RUPE,* des comtes de La Rochefoucaud, fils de Guy et d'Agnès de Rochechouart, précédemment archiprêtre de Pérignac, chanoine de la cathédrale, archidiacre et enfin Cordelier, paraît comme élu le 24 mars 1308. Il reçoit plusieurs hommages de Saint-Laurent-de-Belzagot et de Marcillac en 1309, de La Roche-Chandric en 1310, de Coulgens en 1312. Le mercredi avant la Pentecôte de cette même année, il approuve les statuts de la confrérie du Très-Saint-Sacrement établie dans la ville d'Angoulême et meurt en 1313.

58. OLIVIER, *OLIVERIUS,* paraît le 3 juin 1314; fait son entrée solennelle le dimanche 3 février 1315 (1); paraît encore le 3 juillet suivant et finit peu de jours après.

Vacance : 14 août 1315.

59. JEAN III, *JOHANNES,* paraît dès 1315, transige avec Guillaume de La Roche-Chandric touchant ses droits sur cette terre, 4 septembre 1316, et se voit encore le 6 décembre suivant.

Vacance : 8 septembre 1317.

60. GALHARD, *alias* GAILLARD Ier DE FOUGÈRES, *GALHARDUS DE FULCHERIIS,* précédemment

(1) Le seigneur de La Rochefoucauld se fait excuser, étant retenu près de sa sœur malade.

archevêque d'Arles, retient le *pallium*. Il paraît dès 1317; reçoit des hommages en 1318, 1319, 1320, 1321; fait un traité avec Hélie, abbé de Saint-Cybard, en 1323; paraît encore le 24 mars 1328 et meurt quelques jours après.

Vacance : 25 avril 1328.

61. AYQUELIN DE BLAYE, *AYQUELINUS, alias AQUILINUS* DE *BLAVIA*, neveu de l'évêque Guillaume de Blaye, élu dès février 1328, étant archidiacre d'Angoulême, sacré en juin, fait son entrée solennelle le dimanche 7 novembre de la même année. Guy de La Rochefoucaud, un des quatre seigneurs qui doivent le porter, ayant fait défaut sous prétexte qu'il entreprenait un pèlerinage, il l'excommunie le 6 février 1329, avec ordre à tous archiprêtres et curés de nommer le coupable à la messe, de supprimer toute sonnerie et d'éteindre les cierges après cette publication. Guy se soumet le 19 avril suivant et paie une amende de 1,000#. Pendant plusieurs années on voit Ayquelin appliqué à rétablir les droits compromis de son siège et à recevoir des hommages. Il frappe les hésitants et saisit leur temporel, ce qui a lieu le 4 mai 1329 au détriment du doyen Bertrand de Saint-Genis, qui se soumet peu après. En 1330, par ordre de Jean XXII, il s'occupe de la canonisation d'Yves de Tréguier, et, en 1355, Innocent VI le charge d'une enquête sur les at-atteintes portées alors aux personnes et aux biens d'église. On le voit encore exercer le pouvoir le 3 octobre 1363, bien que son successeur soit élu dès 1360. Il s'en retire peu après, reparaît encore quelquefois en 1365 et 1366 et meurt à la fin de 1368. Ce fut un prélat habile, ferme et actif.

62. HÉLIE II DE PONS, *HELIAS* DE *PONTIO, alias* DE *PONS*, fils de Raymond de Pons, tué à la bataille de

Poitiers, et de Jeanne d'Albret, paraît comme élu les 18 et 20 mai 1360, 26 août et 4 octobre 1363. Il figure comme évêque sans restriction à partir du 15 juillet 1367. Il reçoit divers hommages de 1370 à 1379. On le voit encore le 1er mars 1380 et, dans une quittance par l'abbé de Saint-Cybard aux Cordeliers d'Angoulême, le 3 janvier 1381. Il disparaît peu après.

63. JEAN IV, *JOHANNES*, paraît élu dès le 16 avril 1380. Le 18 janvier 1382, il fait annoncer qu'il recevra les hommages de ses vassaux. On le voit encore le 1er juin 1384.

64. GALHARD, *alias* GAILLARD II, *GALHARDUS*, précédemment doyen du chapitre d'Angoulême (1), paraît le 29 novembre 1385. Le 25 août 1389, il reçoit un aveu pour la terre de Champmilon. Il se voit encore le 15 décembre 1390.

65. GUILLAUME V, *GUILLELMUS*, élu le 13 septembre 1391, étant abbé de Saint-Sulpice-les-Bourges, institue ses vicaires généraux le curé de Saint-Martial d'Angoulême et l'abbé de Saint-Jean-d'Angély, et fait son entrée le 15 septembre 1393. Il conclut le 28 avril 1409, avec le chapitre de la cathédrale, un concordat souvent invoqué dans la suite. Il paraît encore le 20 février 1412 et meurt peu après.

66. JEAN V FLEURY (2) VIGNE, *JOHANNES FLORIDUS VINEA*, était abbé de Barbeaux lorsque le

(1) On l'a qualifié d'évêque le 4 juin 1376; mais il n'avait agi dans l'affaire que comme vicaire de l'évêque Hélie de Pons. Ce fait s'est produit quelquefois jusqu'au XVIe siècle.

(2) Fleury, *vulgò* Floury, n'est qu'un nom baptismal ou un surnom, sous lequel il est parlé de lui notamment dans une enquête de 1467 où son souvenir est évoqué. Ces surnoms ne sont pas rares à cette époque. Ainsi, dans une enquête du 22 janvier 1516, les témoins parlent d'un Dupuy ou *du Puy*, évêque d'Angoulême soixante ans aupara-

pape Jean XXIII le nomma évêque, le 31 août 1412 (1). Il paraît le 22 février 1414. En 1419, il traite avec le chapitre quelques points de juridiction spirituelle. En 1428, il reçoit divers hommages. En 1431, on le voit près de la cour de Rome. Le 31 août de cette année, ses vicaires généraux autorisent l'ostension des reliques de saint Cybard. Il ne reparaît plus à Angoulême et est transféré à Luçon, où l'on croit qu'il mourut le 17 octobre 1441, quelques mois après sa translation.

67. ROBERT II DE MONTBRUN (2), *ROBERTUS DE MONTE-BRUNO,* d'une noble famille du Limousin, proche parent de Pierre de Montbrun, évêque de Limoges, paraît le 15 juillet 1434. De 1436 à 1458, il reçoit divers hommages. Il attire près de lui plusieurs neveux : Guy de Montbrun, qui, de chantre d'Angoulême, devient abbé de Saint-Amant-de-Boixe et de Saint-Cybard et évêque de Condom ; Jean de Montbrun qu'il fait archidiacre, et Guillaume de Montbrun, qui succède à ce dernier et devient à son tour abbé de Saint-Cybard. Ceux-ci et Louis, leur frère, après la mort de l'évêque, rétrocèdent aux Tizon de Dirac des domaines qu'il en avait acquis, qui sont restés impayés et dont ils n'ont que faire. Il paraît encore en avril 1465.

68. GEOFFROY DE POMPADOUR, *GODEFRIDUS DE POMPADURIO,* noble Limousin comme le précé-

vant, soit en 1456, et d'un *Suricux* ou *Sérieux* qui vint après. Or, ces appellations n'ont jamais paru dans les actes des évêques de ces époques et n'appartiennent qu'au langage populaire qui les a empruntées au caractère, aux allures des personnages ou à des terres qu'ils possédèrent.

(1) Cette date est donnée par la *Gall. Christ.*, tome XII, page 239, et paraît exacte.

(2) La Charlonnie l'appelle de Montbron. Mais on sait que cet auteur est peu sûr. Malheureusement la *Gall. Christ.* l'a souvent, comme ici, suivi dans ses erreurs.

dent, est élu le 24 juillet 1465 par le chapitre d'Angoulême. Il est transféré, par permutation avec le suivant en 1470, à Périgueux, et va en 1486 à l'évêché du Puy-en-Velay Il meurt le 8 mai 1514 à Laurière en Limousin, ayant été *simul* prieur de Saint-Cyprien (Sarlat) et de Celle (Périgueux), prévôt de Lyon et d'Arnac, abbé de Saint-Amant-de-Boixe et de Chancelade. Il est le premier qui ait porté le titre de grand-aumônier de France.

69. RAOUL II DU FOU, *alias* DU FEU, ***RADULFUS DE FODO,*** natif de Quimper, frère d'Yves, qui fut chambellan de Louis XI et gouverneur d'Angoulême, est transféré de Périgueux à Angoulême le 6 juillet 1470 et y fait son entrée le 22 novembre 1472. Il est *simul* abbé commendataire de Saint-Julien de Noaillé, de Notre-Dame des Noyers et de Saint-Thierry. Transféré à Évreux le 12 mars 1479, il y entre le 14 février 1480 et y meurt le 2 février 1510, étant *simul* abbé de Saint-Taurin d'Évreux.

70. ROBERT III DE LUXEMBOURG, ***ROBERTUS DE LUXEMBURGO,*** fils naturel du comte Louis de Saint-Paul, maître de la cavalerie de France, paraît dès le 19 janvier 1480. Il célèbre son entrée solennelle le 6 septembre 1489 (1) et paraît encore le 30 juillet 1493.

Un Jean-Hélie de Coulonges que l'on voit plus tard chanoine d'Angoulême et abbé de Grosbos et de Dalon a tenté de lui disputer dès son avénement le siège épiscopal sans que l'on sache de quel droit.

71. OCTAVIEN DE SAINT-GELAIS, ***OCTAVIANUS DE SANCTO-GELASIO, alias DE SANGELASIO,*** fils de Pierre, seigneur de Montlieu et de Sainte-Aulaye,

(1) L'entrée solennelle des évêques s'est faite souvent longtemps après leur installation.

et de Philiberte de Fontenay, paraît le 8 septembre 1494, fait son entrée le 17 août 1497 et meurt à Vars à trente-six ans, entre le 23 novembre et le 20 décembre 1502, après avoir ajouté un second corps de bâtiments aux *maisons épiscopales*.

Jean-Hélie de Coulonges, prétendant à l'évêché d'Angoulême dès 1480, a fini par obtenir en 1496 une pension de 500 ᵗᵗ sur ses revenus. Octavien fut poète et littérateur distingué. Il a été fondé à sa mémoire par ses frères (1), dans la cathédrale d'Angoulême, une chapelle dite des Saint-Gelais et dédiée à Notre-Dame du Salut.

72. HUGUES III DE BAUSE, *HUGO DE BAUSA*, élu en 1502, confirmé le 6 avril 1503, fait son entrée le 20 septembre de cette année. Il paraît encore le 30 avril 1505.

73. ANTOINE Ier D'ESTAING, *ANTONIUS DE STAGNO, alias STANNO* (2), né en 1460, d'une noble famille du Rouergue, qui a produit plusieurs évêques,

(1) Ceux-ci furent Jacques, évêque d'Uzès, doyen d'Angoulême et abbé de Saint-Maixent-L'Hort, né en 1554, mort en 1539; — Charles, chanoine d'Angoulême et archidiacre d'Azenay (Luçon), né en 1461, mort en 1533; — Octavien ci-dessus, né en 1466; — Jean, marquis de Montlieu.

Jean eut pour fils : Merlin, poète comme son oncle Octavien, et dit quelquefois Melin, *quasi Melleus*, à cause de la douceur de sa poésie, entré dans dans la cléricature et abbé de La Frenade et de Reclus; — Jean, devenu évêque d'Uzès après son oncle Jacques, en 1531, accusé de protestantisme, soupçonné de s'être marié dès 1543, dépossédé de son évêché, excommunié le 19 juillet 1566 et mort le 13 mars 1574 dans son abbaye de Saint-Maixent-L'Hort, que son oncle lui avait résignée en 1528; — François, sieur de Brillebant, fait doyen d'Angoulême; — et Louis, seigneur de Lansac, chevalier du Collier, fait ambassadeur près du concile de Trente.

Ce dernier eut pour fils Urbain, fait doyen d'Angoulême et évêque de Comminges.

(2) On voit un Jean d'Estaing, *de Stanno*, prévôt ou gouverneur d'Angoulême, 4 octobre 1317, et en 1318.

simul prieur de Langogne, dom d'Aubrac (1), chanoine de Rodez, puis doyen de Lyon, conseiller-clerc à la cour de Toulouse et membre du Grand-Conseil (2), est nommé le 10 décembre 1506 et institue ses vicaires généraux par lettres datées de Rodez du 6 mars 1508. Il assiste au concile de Pise en 1511, s'occupe de la béatification du comte Jean le Bon, fonde le salut des vigiles des fêtes de Notre-Dame (3), achève les *maisons épiscopales* et répare la cathédrale. Il meurt à Vars le 28 avril 1523 et est inhumé dans l'église d'Aubrac par les soins de son frère, l'évêque de Rodez. Il a publié des statuts diocésains.

Vacance : 30 mai et 12 juillet 1523.

74. ANTOINE II DE LA BARRE, *ANTONIUS BARRÆUS,* confirmé le 7 novembre 1523, fait son entrée le 18 décembre 1525, paraît encore le 11 mai 1527 et est fait archevêque de Tours peu après. Il était *simul* doyen de Saint-Martin de Tours du 1er août 1518 au 28 janvier 1524, abbé de la Trinité du Mont et prieur de Notre-Dame du Parc, O. Gram., près Rouen.

75. JACQUES Ier BABOU DE LA BOURDAISIÈRE, *JACOBUS BABO DE BURDESIA, alias DE BORDESERIA,* né en Touraine de Philibert, trésorier général de France, d'origine italienne, et de Marie Gandine, paraît élu dès le 9 janvier 1528. Il fait un concordat avec le chapitre de la cathédrale, le 14 août 1530, et meurt le 25 novembre 1532 à Étrechy-le-Larron, près Étampes. Son corps est déposé à Saint-Martin de Tours, dont il était doyen depuis le 28 janvier 1524. Il fut, en

(1) *Domeria de Alto-Braco* (Rodez).

(2) Institué par Charles VIII.

(3) Il y affecte un quart des dîmes de Saint-Angeau, soit 100 ff, en 1575.

outre, aumônier de la reine mère et maître des requêtes au Conseil d'État.

76. PHILIBERT NALDE-BABOU DE LA BOURDAISIÈRE, *PHILIBERTUS NALDIUS-BABO DE BURDESIA*, né en 1513, nommé le 24 décembre 1532 (1) en remplacement du précédent, son frère, à qui il succède, en outre, comme doyen de Saint-Martin de Tours, paraît le 13 juin 1533. Il fait son entrée solennelle en mars 1536 et la renouvelle sans solennité le 8 mars 1551, le pays étant en pleine effervescence à l'occasion de la gabelle. Il est *simul* trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris. Résidant à Rome, où sa prudence est remarquée et où il représente successivement les rois Henri II, François II et Charles IX, il est créé, le 26 février 1561, cardinal-prêtre du titre de Saint-Xiste, puis de Saint-Martin-des-Monts. En septembre 1562, il permute avec l'évêque nommé à Auxerre, Philippe de Lenoncourt. Mais ce dernier ayant fini par tout refuser, Philibert se trouve possesseur des deux sièges. Il résigne Angoulême le 22 juillet 1566, sous réserve d'une pension de 2,000 ₶, à Charles de Bony, et régit cet évêché par procureur en attendant que son successeur soit agréé. Il meurt à Rome le 26 janvier 1570 et est inhumé dans l'église Saint-Louis. Il était très versé dans les langues latine et grecque.

77. CHARLES DE BONY, *CAROLUS DE BONY*, noble Florentin, conseiller du roi et de la reine et abbé de Notre-Dame de Bournet, est transféré du siège d'Ostuni (royaume de Naples) à celui d'Angoulême peu après le 26 juillet 1567. Les troubles causés par les protestants

(1) Le chapitre en avait nommé un autre dès le 28 novembre, mais le roi le repoussa, voulant user du droit que lui conférait le concordat de 1516.

l'obligent à remettre son arrivée dans son nouveau diocèse au 15 mai 1575. Il y fait son entrée le 18 sans solennité, après avoir logé trois jours dans le faubourg L'Houmeau. A cette occasion, il donne plusieurs beaux ornements à sa cathédrale et lui promet une bienvenue de 1,200 ᵗᵗ. Dès 1571, par suite d'une sentence du 6 octobre, il a dû consacrer à la restauration de cette église 600ᵗᵗ et cinquante pieds d'arbres à prendre dans ses forêts. En 1572, il y a ajouté 3,000ᵗᵗ. Il assiste en 1582 au concile provincial tenu à Bordeaux. Il meurt subitement le 11 décembre 1603. Tous les domaines acquis par lui dans le diocèse et constituant sa fortune personnelle sont vendus 15,750ᵗᵗ. Ce fut un très pieux et charitable prélat, et, de plus, fort lettré.

Séraphin Banchi, Dominicain de Florence, qui avait découvert à Lyon le projet régicide de Barrière, est élu en septembre 1605, mais non confirmé. Il résigne en 1607 et meurt à Paris le 15 septembre 1625, laissant à la cathédrale d'Angoulême une rente de 450ᵗᵗ pour l'entretien de la chapelle des *Trois-Marie* et pour trois messes basses par semaine, à perpétuité, dans la chapelle des Dominicains d'Angoulême.

78. ANTOINE III DE LA ROCHEFOUCAUD, *ANTONIUS DE RUPE-FUCAUDI,* fils d'Antoine, seigneur de Chaumont, et de Cécile de Montmirail (1), prend possession le 1er février 1608, l'archidiacre de Lesmerie étant son mandataire, et reçoit dans le même mois la consécration épiscopale des mains de François de La Rochefoucaud (2), son oncle, évêque de Clermont, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris, où le même l'avait baptisé en 1574. Il refuse le droit *de*

(1) Frère de François, prieur de Lanville, et abbé de La Réau.
(2) Transféré à Senlis en 1609 et fait cardinal.

bienvenue, qu'il regarde comme abusif (1). Très ami des ordres religieux, il favorise l'établissement à Angoulême des Capucins en 1611, des Minimes en 1619, qui s'implantent aussi à Châteauneuf en 1620; des Jésuites en 1622, des Ursulines en 1628, et prépare les voies à la création du séminaire. Il assiste au concile provincial de Bordeaux en 1624 et publie un propre du diocèse en 1633. Il meurt le 24 décembre 1634 et est inhumé le 26 dans sa cathédrale, au milieu du chœur. Son oraison funèbre est prononcée par Nicolas Senné, théologal de Saintes, prédicateur de l'Avent à Angoulême. Il était *simul* abbé de Marmoutier et prieur de Sainte-Genne, *alias* Sainte-Germaine (Saintes), et de Saint-Portien.

79. JACQUES II LE NOEL DU PERRON (2), *JACOBUS,* neveu du cardinal de ce nom, était de Coutances. Ses bulles sont du 28 janvier 1635; il prend possession par le doyen, Jean Mesneau, le 13 mai 1636, est sacré le 14 juin 1637, à Paris, par Charles de Montchal, archevêque de Toulouse et abbé de Saint-Amant-de-Boixe, et fait son entrée sans pompe (3) le 15 mai 1638. Il est *simul* abbé de Notre-Dame de Lyre et de Saint-Taurin d'Évreux, conseiller du roi et aumônier de la reine, Henriette de Grande-Bretagne. Il est transféré à Évreux et la vacance s'ouvre le 15 octobre 1646. Il meurt dans son nouvel évêché le 17 février 1649.

80. FRANÇOIS DE PÉRICARD, *FRANCISCUS,* de Recquigny, en Normandie, neveu de François, ancien évêque d'Évreux, fils de Charles, baron des Botereaux,

(1) Après sa mort, le chapitre menace d'intenter un procès à ce sujet à ses héritiers, mais une transaction intervient.

(2) On ne met plus en latin le nom de famille.

(3) Il va de l'évêché à la cathédrale à sept heures du matin, en passant devant Notre-Dame de la Paine et le long de Saint-Jean jusqu'à la grand'porte, accompagné de quatre chanoines. Après le *Te Deum,* il rentre par la chapelle des Trois-Marie.

et d'Esther de Costentin de Tourville, avait embrassé d'abord le métier des armes. Ses bulles sont du 18 février 1646; il prend possession par le doyen, Jean Mesneau, le 11 octobre 1647, et fait son entrée par la porte du Palet, où le maire le reçoit, le 27 novembre 1649. Il est reçu le lendemain à la cathédrale. Il meurt le 23 décembre 1689, étant *simul* prieur de Torcé (Saintes). Prélat pieux, charitable et de grand caractère, il réforme les abus et réduit les prétentions du chapitre qui résiste et lui intente de nombreux et longs procès. Il est le premier qui se fasse appeler Monseigneur. Il concourt à la création d'hôpitaux à Angoulême et à La Rochefoucaud, pose les premiers fondements du séminaire et rebâtit le château de Vars. Il a publié des statuts diocésains en 1655.

81. CYPRIEN-GABRIEL BESNARD DE REZAY, CYPRIANUS-GABRIEL, nommé le 31 octobre 1689, étant chanoine de Paris, obtient ses bulles seulement le 10 mars 1691, est sacré le 24 août 1692, dans la chapelle des Minimes, à Paris, prend possession par le doyen, Joseph du Verdier, le 30 septembre, et fait son entrée le 23 novembre de cette même année. En 1704, il confie le séminaire aux prêtres de Saint-Lazare. Il appelle de la bulle *Unigenitus* le 29 mars 1718. Frappé de paralysie en septembre 1736, il meurt le 5 janvier 1737 à quatre-vingt-cinq ans, après avoir retiré son appel, et est inhumé le 7 dans la cathédrale, sous la lampe. Il était *simul* abbé de la Grâce-Dieu, prieur de Saint-Pierre de Sourzac (Périgueux), de Saint-Ayeul de Provins (Meaux) et de Fontblanche (Poitiers). Il résigna en 1735 Sourzac et Saint-Ayeul à un neveu, sous réserve de 2,000 ᵗᵗ de pension, et Fontblanche à Jean Gilbert des Héris, curé de Saint-Martin, en mai 1736 (1).

(1) On croit que c'est lui qui a fait transporter la chapelle Saint-Clément dans une des chambres hautes de l'évêché.

82. FRANÇOIS II DU VERDIER, *FRANCISCUS*, nommé le 3 juillet 1737, étant doyen du chapitre d'Angoulême et originaire de Limoges, pourvu de bulles du 16 décembre suivant, prend possession le 1er juin 1738. Autorisé à garder son doyenné pendant cinq ans, il obtient en 1747 l'abbaye de Saint-Cybard. Il meurt le 21 septembre 1753, à cinquante-neuf ans, et est inhumé le 23 sans pompe, selon son vœu, sous la lampe de Saint-Pierre, laissant 6,000 ## à la cathédrale pour l'acquisition d'un autel.

83. JOSEPH-AMÉDÉE DE BROGLIE, *JOSEPH-AMEDEUS*, conseiller du roi, né à Arles en 1710, nommé le 11 novembre 1753, pourvu de bulles du 11 février 1754, sacré le 3 mars suivant, prend possession le 20 du même par le doyen, Bareau de Girac, arrive à Vars le 5 novembre suivant et entre à Angoulême le 17. Les seigneurs se sont excusés. En 1761, il crée quatre nouveaux archiprêtrés, et publie de nouveaux statuts en 1780. Il meurt le 9 avril 1784 et est déposé dans le caveau des évêques le 21 du même, ayant fait quelques legs aux hôpitaux d'Angoulême et de Vars et laissé à la cathédrale 4,000 ## pour fonder vingt-quatre messes basses par an à perpétuité. Il fut très aimé de son diocèse.

84. PHILIPPE-FRANÇOIS D'ALBIGNAC DE CASTELNAU, *PHILIPPUS FRANCISCUS*, né au château de Triadou (Mende) le 20 août 1742, nommé le 2 mai 1784, sacré le 18 juillet, arrive au séminaire le 28 et entre en ville, sans pompe, le 1er août même année. Il est *simul* abbé de Chambre-Fontaine. Député du clergé aux États généraux de 1789, il quitte la France en 1791, après avoir refusé le serment à la Constitution civile du clergé, et meurt en Angleterre en janvier 1814.

85. PIERRE-MATHIEU JOUBERT, évêque intrus, né d'un médecin d'Angoulême le 16 novembre 1748, d'abord desservant de Jurignac, curé de Touvre, puis de Saint-Martin d'Angoulême, député du clergé aux États généraux, assermenté le 10 juin 1790, proclamé évêque par les électeurs du département le 8 mars 1791, sacré le 27 du même par Gobel, dans l'église de Notre-Dame de Paris, fait son entrée solennelle le 3 avril suivant et prend possession le 10. En 1793, le culte étant aboli, il se sécularise, occupe divers emplois civils, entre autres celui de conseiller de préfecture de la Seine. Il est mort à Paris, le 27 avril 1815.

ARTICLE IV. — *Vicaires capitulaires, Vicaires généraux, Secrétaires de l'évêque, Officialité.*

VICAIRES CAPITULAIRES.

Pendant la vacance du siège épiscopal, l'administration du diocèse passe au chapitre, qui la remet à un de ses membres. Longtemps c'est l'archidiacre et, après 1213 à Angoulême, le doyen qui l'exerce à raison de sa dignité et comme chef du corps capitulaire. Mais, jusqu'au XVIe siècle, on voit rarement cet administrateur prendre le titre de vicaire capitulaire ou du chapitre. Il se borne à dire dans ses actes qu'il agit *sede episcopali vacante*. A partir du commencement du siècle suivant, le chapitre élit plusieurs vicaires. Leur sceau consiste en deux clés en sautoir, avec la légende : *Vicarii generales a capitulo deputati sede ep̄ali vacante.*

Liste des Vicaires capitulaires connus, avec leurs secrétaires.

En décembre 1603, après décès de l'évêque Charles de Bony, sont élus :

François de Rochechouart, doyen;
Jean de Lesmerie, archidiacre;
Secrétaire : Olivier Potier, ancien secrétaire de l'évêque défunt.

Le 26 décembre 1634, après décès d'Antoine de La Rochefoucaud :
Jean Mesneau, doyen;
Léonard de La Forestie, chantre;
Marc Guilhaumeau, chanoine;
Étienne Maquelilan, chanoine;
Secrétaire : François Gandobert, secrétaire du chapitre.

Le 19 octobre 1646, après départ de Jacques du Perron, sont élus les mêmes que ci-dessus.

Le 23 décembre 1689, après décès de François de Péricard :
Joseph du Verdier, doyen;
André de Nesmond, archidiacre;
Jean Jameu, chantre;
Secrétaire : Martin Rossignol, secrétaire du chapitre.

Le .. janvier 1736, après décès de Cyprien-Gabriel de Rezay :
François du Verdier, doyen;
Marc Gourdin de La Fuye, archidiacre;
Pierre Lambert, chanoine;
Secrétaire : Pierre Mesturas, secrétaire du chapitre.

Le 23 septembre 1753, après décès de François du Verdier :
Pierre-Joseph Bareau de Girac, doyen;
Marc Gourdin de La Fuye, archidiacre;
Jean Thinon, chanoine;
Charles de Barbezières, chanoine;
Secrétaire : Antoine Gibaud, secrétaire du chapitre.

Le .. avril 1784, après décès de Joseph-Amédée de Broglie :

François-Marc-René de La Laurencie, doyen ;

Athanase Paris, archidiacre ;

Henry de La Faux de Chabrignac, chanoine ;

Secrétaire : Daniel-Michel Lemaître, secrétaire du chapitre.

VICAIRES GÉNÉRAUX.

L'évêque est aidé dans le gouvernement du diocèse par l'archidiacre, membre du chapitre. Cependant il s'attache, surtout à partir du XIV[e] siècle, un ou plusieurs vicaires généraux. Jusque-là, ses vicaires, quoique *in generalibus,* ne sont nommés que pour un temps déterminé, soit entre sa confirmation ou sa prise de possession et son arrivée, soit pendant une absence ou une maladie.

Le vicariat général ou grand-vicariat ne constitue pas un bénéfice et n'a pas de prébende spéciale. Le vicaire général est curé, chanoine, chapelain, prieur, abbé. Il est traité en une ou plusieurs de ces dernières qualités et en remplit quelquefois les fonctions tout en exerçant son grand-vicariat.

Vicaires généraux connus. On voit :

. . . .

Itier, *Iterius,* chanoine; en 1161, dans la donation de l'église de Balzac à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe; encore en 1166...

. . . .

Pierre Samarel, *Samarelli,* 1222...

Raoul André, *Ramnulfus Andreæ,* chanoine, du 12 mars 1264 à 1267...

. . . .

Jean Manhan, *Manhani,* chanoine, du 10 juin 1329 au 2 mai 1352...

Raymond de Beynac, *de Beynaco,* chanoine, *priùs* archiprêtre de Rouillac, de 1339 à 1342...

Guillaume André, *Andreæ,* chanoine et chantre, du 21 juin 1342 au 2 mai 1352...

Aymeric de Saint-Cier, *de Sto-Cyrico,* chanoine, du 21 juin 1342 au 25 décembre 1345...

Guillaume Arramond de Gontal, *Arramundi de Gontallo,* chanoine, et Raymond Vassale, *Vassali,* chanoine, 1345...

Arnauld André, chanoine, du 10 avril 1349 au 1er juillet 1360.

Jean Mauchamp, *de Malo-Campo,* chanoine, du 19 mai 1349 à 1351...

Benoît de Ladourville, *de Ladorvillâ,* abbé de Saint-Amant-de-Boixe, 19 mai 1349...

....

Pierre de Chastenet, *de Chasteneto,* curé de Saint-Martial d'Angoulême, et Gérauld d'Orfeuille, abbé de Saint-Jean-d'Angély, nommés le 13 décembre 1391, exercent encore le 27 février 1393...

....

Foucher, *Fulcherius,* abbé de Saint-Cybard, 1440...

Jean Toyon, archiprêtre de Jauldes, du 6 mars 1450 à 1467...

Antoine Vermerot, *Vermeroti,* archiprêtre de Chasseneuil, du 26 novembre 1468 au 27 juin 1469...

Charles Gonaffdour, *lic. dr.* (1), chanoine et chantre, nommé le 25 mars 1470, exerce encore le 24 juillet 1479...

(1) Les grades sont ainsi indiqués : *bach.*, bachelier; *lic.*, licencié; *doct.*, docteur. Ces abréviations avec les suivantes : *dr.*, *dr. can.*, *dr. civ.*, *utrq.*, *l.*, *Sorb.*, *phil.*, *th.*, indiqueront un bachelier, licencié ou docteur en droit, droit canon, droit civil, dans l'un et l'autre droit, ès lois, en Sorbonne, en philosophie, en théologie. *M. arts* signifiera un maître ès arts; *grad.*, gradué.

Psaumet Pressoureau, *Psalmodius Pressorelli, m. arts.,* curé de Meyriac (Poitiers), du 2 juin 1476 au 26 août 1479...

Benoît Gruyer, *senior,* chanoine et curé de Saint-Sulpice, du 6 mars 1508 au 17 juillet 1523...

Geoffroy de La Nauve, chanoine, du 6 mars 1508 au 12 février 1518...

Alain Varennes, *alias* de Varennes, *Alanus Varenius* seu *de Vareniis,* venu avec l'évêque d'Estaing en 1508, se retire à Rodez en 1510.

Gabriel de Coëtivy, protonotaire apostolique, chanoine d'Angoulême et de Saintes, 17 octobre 1509...

Guillaume de Croze, *de Crozo, lic. dr.,* protonotaire apostolique et maitre-école, du 15 juillet 1510 au 21 avril 1532...

Jean de Mauriac, *lic. dr.,* du 11 novembre 1511 au 19 avril 1513...

Antoine Brun de La Valate, *de Valatâ, lic. dr.,* curé de Pont-Labbé et de Saint-Avit de Romain (Saintes), du 4 novembre 1520 à avril 1521...

Antoine des Planes, *de Planis, lic. dr.,* curé de Pont-Labbé et de Saint-Avit de Romain, 29 novembre 1521...

Charles de Saint-Germain, *lic. dr.,* chantre et chanoine, du 7 novembre 1523 au 14 janvier 1527...

Charles de Lyvène, abbé de Saint-Cybard, du 1er décembre 1523 à 1537...

Gérauld Gruyer, *Gruerii, senior,* prieur de Salles (Périgueux) et chanoine, du 9 janvier 1528 au 21 août 1547...

Raoul Robert, nommé le 9 janvier 1528, exerce encore en 1531...

Pierre Baud, chanoine, de 1540 à 1560...

Jacques Carrion, curé de Fleurignac, puis de Vars, et vicaire de chœur, de 1541 au 25 avril 1563...

Jacques Estivalle, chantre et chanoine, 28 septembre 1555...

Jacques Grezin, archiprêtre de Garac, précédemment curé de Condac et trésorier de l'évêque, du 26 septembre 1563 au 10 juin 1566...

Jean du Tillet, 18 juillet 1565...

Thomas Gérauld, chanoine, 1570-1571...

Jean Garassus, chanoine et chantre, 1570-1572...

François de Saint-Gelais, chanoine, 22 mai 1571...

Jean de Lesmerie, sieur du Breuil-au-Vigier, chanoine, 25 mai 1572, fait archidiacre.

Hélie Chevalier, curé de Fouquebrune, du 22 février 1596 à 1623...

Toussaint Martin, chantre, du 5 janvier 1610 au 1er janvier 1629...

François de Nesmond, sieur de Girac, chanoine, nommé le 10 septembre 1633; l'est encore à sa mort, le 24 août 1645.

Bérauld de Longpuy, chanoine, de 1630 à sa mort en 1645.

Jean Mesneau, doyen, nommé le 13 mai 1636; jusqu'à son décès, 6 février 1660.

Claude Girard, curé de Saint-André et chanoine, de 1640 à 1651, fait archidiacre.

Jean Lebreton, *doct. th.*, curé de Saint-Germain de Bandiac, prédicateur ordinaire du roi, du 26 septembre 1647 au 2 janvier 1658...

André de Nesmond, chanoine, de 1660 à 1663, fait archidiacre.

Marc Guilhaumeau, chanoine, du 31 octobre 1663 au 18 septembre 1673...

Pierre Moreau, Oratorien..., 27 mars 1679...

Joseph du Verdier, doyen, de 1683 à sa retraite, en 1726.

Jean Regnauld de Pontdeville, chanoine, de 1692 à 1694...

. . . .

Pierre-Joseph Bareau de Girac, doyen, du 12 janvier 1751 au 15 avril 1765...

François Bareau de Girac, doyen, du 26 décembre 1756 au 8 février 1766...

Jean-Joseph Collot, supérieur du séminaire, du 8 février 1766 à 1780.

Jean Mioulle, ancien curé d'Aigne, du 3 septembre 1771 à juillet 1776...

Charles Arnaud, théologal, du 19 novembre 1766 à 1772...

François de Bresme, *bach. th.,* archiprêtre de Garac, du 11 février 1772 au 14 mai 1775...

Jean-Jacques-François de Flory de La Tour de Clamouse, doyen, du 11 février 1772 à sa mort, en 1781.

François-René de La Laurencie-Charras, *doct. th.,* théologal, puis doyen, du 13 mars 1774 à sa mort, en 1785.

Louis-Charles-César-Mathieu de La Calmette de Massillan, chanoine, de janvier 1775 à septembre 1776.

Pascase-Alexandre de Broglie, *Aquæ-Sextien.* (1), *doct. th.,* prieur de Saint-Nazaire (Saintes), nommé le 5 août 1780...

Nicolas-Jean-Baptiste de Frédy, *Catalaunen., lic. utrq.,* chanoine de Noyon, nommé le 20 mars 1781...

... Delpy, chanoine du Saint-Sépulchre (Paris), nommé le 20 mars 1781...

Henry de La Faux de Chabrignac, *lic. utrq.,* chanoine, puis doyen, nommé le 3 avril 1781, finit en 1791. Insermenté, il reste caché à Angoulême pendant la Révolution.

Léon-Marie Poirier, supérieur du séminaire, nommé le 12 avril 1781, finit en 1791.

(1) Nom latin et abrégé du diocèse d'origine ou d'incorporation cléricale.

Alexandre-Melchior de Chaylan de Moriès, abbé de Bournet, *lic. utrq.*, nommé le 5 décembre 1781, finit en 1786.

Louis de Lafitte, *pictavien., lic. utrq.*, nommé le 29 juillet 1784, finit en 1791.

Simon-Pierre-Barthélemy Barruel de La Beaume, *vivarien., lic. th.*, chanoine et maître-école de Bayeux, nommé le 29 juillet 1784; se voit encore en 1791.

Jean Vigneron, chanoine, nommé le 29 juillet 1784, finit en 1791. Assermenté, il décède en 1803.

Pierre Lambert des Andraux, chanoine, *lic. utrq.*, nommé le 29 juillet 1784, finit en 1791, fait le serment de 1792 et le rétracte peu après.

François Lambert de Bonnefoy, *vasionen., lic. utrq.*, chapelain de Saint-Nicolas, de Notre-Dame de Beaulieu et de Sainte-Madelaine de Touvre, nommé le 10 août 1784, finit en 1791. Il est déporté en 1792.

Charles-Alexandre-Augustin de Grégoire des Gardies de Saint-Rome de Montpeyroux, *ruthenen.*, chanoine d'Angoulême et vicaire général de Bazas, nommé en août 1788, finit en 1791. Après 1800, il réside à Ribérac.

Honoré Reverdy, *forojulien.*, syndic du clergé, *simul* curé de Saint-Estèphe, de 1788 à 1791.

VICAIRES ÉPISCOPAUX.

Ils furent créés en avril 1791, en vertu du décret des 12 juillet et 24 août 1790, portant constitution civile du clergé. Il y en eut seize à Angoulême, la population de cette ville dépassant dix mille âmes (1). En faisaient partie de droit les supérieur et directeurs du séminaire, ainsi que les curés dont les paroisses étaient réunies à celle de la cathédrale. Les vicaires épiscopaux forment le

(1) Dans les villes moins populeuses, il n'y en avait que douze.

conseil de l'évêque et desservent avec lui la cathédrale. Un décret du 1er juillet 1793 les charge, en outre, d'aller desservir les paroisses rurales qui manquent de curés. Mais alors, le service du culte étant sur le point d'être supprimé, ils ne tardent pas à se disperser et quelques-uns à disparaître avec l'évêque constitutionnel.

On voit vicaires épiscopaux :

Guillaume-David Deval, précédemment archiprêtre de Saint-Jean et vicaire de chœur, fait chanoine en 1804.

François-Guillaume Bediou, curé de Saint-Antonin, sécularisé.

Clément Penot, curé de Saint-Ausone.

Jean Deval, ex-génovéfain, curé intrus de Saint-André, ancien curé de Pressignac, y revient en 1802, ayant été absous par le Pape.

Gabriel Latreille, archiprêtre de Saint-Projet, sécularisé.

Jean-Joachim Menault, ex-carme, curé de Notre-Dame de Beaulieu.

... Perrey, ex-génovéfain, curé de Saint-Barthélemy de Confolens, transféré à Tarbes en novembre 1791.

François Maingaud, curé d'Asnières.

Jean-Siméon Guimberteau, curé de Marthon et chanoine de Blanzac, se sécularise.

Jean-Joseph-Hyacinthe Maurin, vicaire de Montbron.

François Dubois de La Haure-Chenevière, curé de Montignac-le-Coq. On le voit en 1800 à Brie de Chalais.

Les quatre suivants sont vicaires-supérieur et directeurs du séminaire :

Guillaume-Roch Létourneau.

Jean-Baptiste Marchais des Gentis.

François, *alias* Pierre Trémeau.

Jean-Baptiste Besson.

Florent-Jean-Baptiste Bastier, ex-récollet, curé intrus de La Péruse, installé le 25 novembre 1791, à la place de Chauvineau, curé de La Paîne (1). Il se sécularise.

Claude-Quentin Déclaron, ex-moine de La Couronne, nommé en décembre 1791, à la place de Perrey. Il fait fonctions de secrétaire du conseil épiscopal.

SECRÉTARIAT DE L'ÉVÊCHÉ.

Le secrétaire de l'évêque a une haute antiquité. On le trouve dès le Xe siècle, sous le titre de clerc, chapelain et quelquefois trésorier ou receveur. Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, on voit près du prélat un ou plusieurs chapelains et un secrétaire qui est notaire, garde-notes, garde-scel. Celui-ci appartient à la cléricature. Au XVIIe siècle, il est quelquefois laïque; mais, dans la suite, c'est un homme d'église, le plus souvent prêtre.

Secrétaires, aumôniers et trésoriers connus :

....

Guillaume de Blaye, *de Blaviâ,* clerc, 18 janvier 1255 (2).

....

... Morand, 21 novembre 1371...

Hélie Laurent, receveur, 27 juillet 1394...

....

Maurice du Breuil, *simul* vicaire de chœur, 11 août 1503...

Adémare Boessot, 1516, fait chanoine.

(1) François Chauvineau, curé de La Paîne, devait être vicaire épiscopal; mais il rétracta son serment et mourut peu de temps après.

(2) Il est permis de supposer que c'est le futur évêque de ce nom, de 1273 à 1307.

B... Le Comadour, 29 novembre 1521 et 6 octobre 1522...
Antoine Salomon, *simul* curé de Saint-Amant (Clermont), trésorier, du 26 juillet 1526 à 1537...
Nazaire Gruyer (1), octobre 1527...
Jean Bouillon, *simul* curé de Rancogne, du 24 novembre 1531 au 16 novembre 1556...
Jacques Grezin, trésorier, de 1538 au 4 mars 1554, fait vicaire général.
... Dumas, 1570 et 1572.
Pierre Jacquet, chapelain et secrétaire, *simul* curé d'Étriac, puis de Fléac, d'octobre 1578 à 1590...
Jean Masson, de 1580 à 1584, fait chanoine.
Séverin Audiot, aumônier et secrétaire, 1582, fait chanoine en 1584, expulsé, reparaît en 1637.
Olivier Potier, de 1587 à 1603, très attaché à l'évêque Charles de Bony, dont il rédige l'épitaphe.
Jean Boysseau, chapelain et secrétaire, *simul* vicaire de chœur, 1591...
Robert Charpentier, 1609, fait chanoine.
Louis Bonnet, du 15 avril 1609 au 29 novembre 1641...
Gillibert Valleix, aumônier, 5 janvier 1611...
Pierre de Poutignac, du 21 janvier 1615 à 1621...
Denis Charpentier, 1619...
Hélie Ytier, aumônier, 18 janvier 1620...
Simon de Lavaud, 15 octobre 1628...
Séverin Audiot *(bis)*, 18 mai 1637...
Jean Desprès, *clerc*, 17 décembre 1637.
Philippe Boissard, *simul* curé du Petit-Saint-Cybard, octobre 1642...
... De Saint-Michel, aumônier, 24 novembre 1649...
Étienne Pigornet, précédemment pro-secrétaire, de 1649 à 1675...

(1) Frère du chanoine Benoît Gruyer et neveu du chantre Oliveau.

Jean Audouin, aumônier, 16 mars 1663...
... Bodin, aumônier, mars 1663...
Philippe Pigornet, laïque, du 28 septembre 1663 à 1704...
Jean Giraud, 18 décembre 1667...
... Dubouquet, 5 avril 1672...
François Pigornet, laïque, du 12 janvier 1708 au 17 décembre 1736...
Pierre Mesturas, du 1er janvier 1738 au 27 novembre 1748.
Pierre Naud, du 15 décembre 1748 à novembre 1751...
... Robin, du 9 décembre 1751 au 8 décembre 1754...
Jean Vigneron, du 31 décembre 1754 au 8 mai 1781, *simul* chanoine.
Louis Leclerc, aumônier, 28 décembre 1756...
Honoré Reverdy, pro-secrétaire, du 7 mai 1757 à 1761, fait curé de Birac et syndic du clergé.
... Larue, du 5 mai 1784 à 1791, assermenté.
Jean-Baptiste Bontoute, précédemment pro-secrétaire, mars 1791, insermenté, déporté.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE (1).

C'est le tribunal chargé par l'évêque d'exercer la juridiction contentieuse dans le diocèse. Elle comprend l'official, juge-président, deux assesseurs, le promoteur, partie publique, le greffier et un avocat ordinairement laïque, depuis que le nombre des clercs a diminué. La juridiction de l'évêque ressortit en appel au métropolitain devant qui on se pourvoit au gracieux, comme en cas de refus du visa. Mais l'appel des jugements de l'officialité diocésaine est porté devant l'official métropolitain établi à Poitiers, depuis le rattachement de

(1) Le chapitre a aussi son officialité ou cour des exempts.

l'Angoumois au parlement de Paris, et de celui-ci à l'official primacier siégeant dans la même ville.

Officiaux connus :

Jean Oliveau, chantre, de 1436 à 1440...
Jean Morand, *lic. dr. can.*, du 5 février 1441 à 1451...
Jean Oliveau *(bis)*, 9 novembre 1452.
Jean de Plas, chanoine, du 11 novembre 1457 au 29 juillet 1467...
Charles Gonaffdour, chanoine et chantre, du 21 mars 1471 à 1474...
Jean Imbert, 3 janvier 1511 et 1512...
Raymond Tizon, chanoine, de 1514 à 1522.
Pierre Cadu, chanoine et chantre, nommé le 1er septembre 1522, résigne peu après.
Raymond Tizon *(bis)*, de 1523 à 1539.

....

Jean Garassus, chanoine et chantre, du 19 septembre 1584 à 1590.

....

Toussaint Martin, 12 août 1625.
Claude Girard, curé de Saint-André, puis archidiacre, de 1640 à 1651...
Jacques Piet, curé d'Angeac et chanoine de La Rochefoucauld, 1664, 1665...
André de Nesmond, *lic. utrq.*, archidiacre, 23 septembre 1689...
Philippe Nadeau, chanoine, 10 octobre 1715...
André Thoumie, archiprêtre de Saint-Jean, 1727...
Christophe Rullier, *doct. th.*, théologal, nommé le 16 mai 1743, exerce encore en 1756...
François-Marc-René de La Laurencie, *doct. th.*, théologal, 3 août 1779...
François-Lambert de Bonnefoy, vicaire général, du 10 août 1784 à 1791.

Promoteurs connus :

Philippe Gillibert, 1520, 1521...
Séverin Audiot, chanoine, 1586...
Louis Bonnet, avril 1647...
Philippe Maulde, 1er janvier 1661...
Clément Moussier, 16 mars 1663...
Jean Ducluzeau, curé de Saint-Paul, de 1683 à 1700...
Philippe Nadeau, chanoine, nommé en 1709, exerce encore en 1714...
André Thoumie, 6 août 1723...
Jean Gilbert, *bach. th.*, curé de Saint-Martin, 31 décembre 1731...
Pierre Lambert, chanoine, 24 septembre 1734...
Jean Gilbert *(bis)*, nommé le 8 décembre 1752, exerce encore en 1754...
Jean Vigneron, chanoine, nommé le 6 décembre 1758.
Jean-François Gilbert, archiprêtre de Saint-Jean, nommé le 16 janvier 1759...
Pierre Naud, chanoine, 13 juillet 1768...
Jean Gilbert des Hériis neveu, prieur de Fontblanche, nommé le 13 août 1784, finit en 1791.

ARTICLE V. — *Chambre ecclésiastique ou Bureau diocésain*, alias *Bureau des décimes*.

Sa mission est de répartir les impôts grevant les biens ecclésiastiques et de juger les questions s'y rapportant. Elle est appelée *Petite-Chambre* par opposition à la *Grand' Chambre* ou assemblée générale du clergé qui répartit la levée entre les divers diocèses de France. Le nombre des membres la composant varie selon les diocèses, mais tous doivent être bénéficiers. A Angoulême, elle comprend, avec l'évêque, président de droit, ou, en son absence, le vicaire général, deux membres du chapitre cathédral, un abbé du diocèse nommé

par ses pairs, un membre d'une collégiale élu à tour de rôle par les chanoines de Blanzac et de La Rochefoucauld, un délégué des prieurs, un délégué des curés et le syndic du diocèse. Le mandat dure trois ans.

Le *cens* avait été introduit dans la Gaule en l'an 27 avant notre ère. Cependant, jusqu'au XIII[e] siècle, il n'y a en France ni impôts réguliers ni trésor public proprement dit. Le roi perçoit en argent et en nature, par l'intermédiaire d'officiers spéciaux, des redevances essentiellement variables sur ses domaines privés, et ce n'est que dans les circonstances exceptionnellement graves qu'il met ses vassaux à contribution. Les décimes (1) sont une subvention payée au roi par le clergé pour les besoins de l'État, en retour de ses immunités. Les clercs sont dispensés de diverses charges, comme de l'enrôlement dans la milice, du logement des gens de guerre et, sauf urgente nécessité, du guet et de la garde. Mais cette immunité qui couvre leur personne et leur demeure ne préserve point leurs biens. Ils sont tenus, en vertu des premiers concordats avec les empereurs chrétiens, à contribuer à l'équipement de l'armée, et c'est ainsi que l'on a vu, au moyen-âge, des évêques et des abbés, non contents de lever des compagnies parmi leurs vassaux et pourvoir de loin à leur subsistance, marcher à leur tête comme les autres seigneurs.

Cette obligation, ainsi dénaturée, fut réglementée en 1216 par le quatrième concile de Latran, qui décida que les clercs y satisferaient en payant la vingtième partie de leurs revenus. Cette règle visait les expéditions

(1) *Decimæ, decima pars;* même étymologie que dîmes. La dîme diffère du décime en ce qu'elle est perçue par les ecclésiastiques, et le décime sur les ecclésiastiques. La première n'atteint que quelques fruits de la terre; l'autre frappe tous les revenus.

d'alors en Terre-Sainte et la levée de subsides ne devait durer que trois ans. Mais il fallut y revenir fréquemment dans ce même siècle et dans les suivants (1), à l'occasion des guerres soulevées contre l'Église et contre la France, jusqu'à la bulle de 1516, sur laquelle nos rois se sont toujours basés pour exiger du clergé les décimes dont ils avaient besoin. C'est alors que fut dressée, sous la dénomination de *département* (2), la première taxe raisonnée de cette imposition. Les décimes, presque perpétuels à partir de l'assemblée de Poissy en 1561, le devinrent absolument en 1589. La Grand'-Chambre n'eut plus qu'à en faire, tous les dix ans et sans attendre aucun ordre, le *département* pour la période décennale suivante, au *prorata* des biens imposables, et les petites chambres à fixer chaque année la quote-part imposée à chacun des bénéfices du diocèse, au *prorata* de ses revenus.

Outre cet impôt, devenu ordinaire, il y a les décimes extraordinaires, dont l'apparition date de 1621 et qui, peu après, se sont confondus avec les *dons gratuits*. Le don gratuit est ainsi appelé parce que, à l'origine, le clergé l'a accordé spontanément à nos rois. Mais, dans la suite, il a perdu ce caractère et est devenu obligatoire comme les décimes, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est appliqué aux besoins extraordinaires de la nation.

En principe, sont tenus aux décimes ordinaires et extraordinaires tous les bénéficiers ecclésiastiques, réguliers ou séculiers. Les Chartreux, exemptés en 1188, ont perdu cette faveur en 1656. Les chevaliers de Malte, qui la tenaient de la bulle de 1516, en ont été dépossédés un siècle après. En vertu d'une convention du 20

(1) Notamment en 1328, au début de la guerre de Cent ans.

(2) Répartition

avril 1686, ils libèrent toutes leurs maisons de France par un abonnement de 28,000 ₶ par an. Les bénéficiers cardinaux, dispensés d'abord, sont imposés depuis 1636. Il n'y a d'exemption que pour les bénéficiers d'une pension grevant le bénéfice qu'ils ont résigné, s'ils ont exercé leur charge pendant quinze ans au moins, ou s'ils ne l'ont abandonnée plus tôt que pour cause d'infirmités, et pour ceux mis par des revers hors d'état de payer.

La Grand'-Chambre se réunissant tous les dix ans en assemblée plénière pour imposer sa quote-part à chaque diocèse est dite *assembléc du contrat*. Elle se réunit, en outre, tous les cinq ans et, à partir de 1755, tous les deux ans pour vérifier les comptes des receveurs. Alors elle est dite *assemblée des comptes*. La chambre diocésaine n'a qu'une réunion annuelle pour procéder à la répartition et à la vérification. Il y a en France huit bureaux généraux pour juger souverainement tous les procès relatifs aux décimes. Angoulême ressortit à celui de Bordeaux.

Ce diocèse se trouve, au point de vue de son importance, dans le troisième quart des diocèses de France (1). Il doit payer, d'après les départements dressés en 1515, 3,432 ₶ 1 s; en 1595, 6,630 ₶ 12 s 8 d; en 1760, 43,304 ₶ 16 s 11 d; en 1789, 48,746 ₶.

Quant à la répartition entre les bénéfices de chaque diocèse, elle se fait suivant un tarif divisé par classes et indiquant le maximum de la taxe imposable à chacune. Avant 1755, il n'y avait que trois classes de bénéfices. L'assemblée tenue en cette année en forma huit, dont voici la composition :

(1) Il y en a cinquante de moins importants.

	1re classe.	2e classe.	3e classe.	4e classe.	5e classe.	6e classe.	7e classe.	8e classe.
Les bénéfices simples : abbayes, prieurés, chapelles, *ne demandant pas résidence du titulaire* et offices claustraux, sont tous et seuls de la 1re classe, quels qu'en soient les revenus.								
Archevêchés et évêchés, d'un revenu...........	Pas de 1re classe.	Au-dessus de 36,000	de 30,000 à 36,000	de 24,000 à 30,000	de 18,000 à 24,000	de 12,000 à 18,000	de 6,000 à 12,000	de 6.000 et au-dessous
Cures, d'un revenu....		Au-dessus de 1,800	de 1,500 à 1,800	de 1,200 à 1,500	de 900 à 1,200	de 600 à 900	de 300 à 600	de 300 et au-dessous
Chapitres : dignités, canonicats, prébendes, semi-prébendes et autres bénéfices y existant, à résideuce, d'un revenu...........		Au-dessus de 1,500	de 1,250 à 1,500	de 1,000 à 1,250	de 750 à 1,000	de 500 à 750	de 250 à 500	de 250 et au-dessous
Abbayes régulières, menses conventuelles et autres communautés d'hommes, d'un revenu....		Au-dessus de 10,800	de 9,000 à 10,800	de 7,200 à 9,000	de 5,400 à 7,200	de 3,600 à 5,400	de 1,800 à 3,600	de 1,800 et au-dessous
Abbayes et communautés de filles, d'un revenu.		Au-dessus de 28,800	de 24,000 à 28,800	de 18,200 à 24 000	de 14,400 à 18,200	de 9,000 à 14,400	de 4,800 à 9,600	de 4.800 et au-dessous
Fabriques et luminaire, d'un revenu.		Pas de 2e classe	Pas de 3e classe	de 400 et au-dessus	de 400 à 300	de 300 à 200	de 200 à 100	de 100 et au-dessous

Hôpitaux : tous de la 8e classe, quels qu'en soient les revenus.

Les décimes sont, toutes autres charges payées :

Pour la 1re classe, du quart des revenus;
Pour la 2e classe, du sixième;
Pour la 3e classe, du septième;
Pour la 4e classe, du huitième;

Pour la 5e classe, du dixième des revenus;
Pour la 6e classe, du douzième;
Pour la 7e classe, du seizième;
Pour la 8e classe, du vingtième.

Voici la part qu'a supportée le diocèse d'Angoulême dans les dons gratuits les plus connus : 7,329₶ dans chacun de ceux qui furent décidés en 1520 et 1530 pour la guerre contre les Turcs; 11,321₶ payables en deux annuités dans la levée prescrite le 21 mars 1557; 16,267₶ 4ſ 11d dans chacune des deux levées dites du rachat du temporel de l'Église, de 1563 à 1565; 6,552 écus, soit 21,294₶ 10ſ, dans celle autorisée par la bulle du 30 janvier 1586, montant pour toute la France à 50,000 écus de revenus, soit, au denier 24, à un capital de 1,200,000 écus ou 3,900,000₶. Ces quatre dernières levées mirent les bénéficiers dans la nécessité d'aliéner une partie de leurs biens, mais le droit de rachat leur fut garanti. Le 11 septembre 1675, le clergé de France, assemblé à Saint-Germain, accorda au roi 4,500,000. Les bénéficiers d'Angoulême eurent à payer environ le cinquième de leurs revenus (1). Dans ses assemblées de 1785 et 1786, il consent un don de 18,000,000₶, payable par fractions annuelles dans un délai de soixante ans. Le diocèse supporte de ce chef une charge de 1,212₶ 6ſ 6d par an, soit de 73,114₶ pour la période entière. Enfin, sa quote-part dans le nouveau don gratuit de 1,800,000₶ décidé en 1788 est de 7,184₶ 6d, payable en deux annuités. De divers calculs il résulte que la part du diocèse d'Angoulême dans les décimes ordinaires et extraordinaires imposés à tout le clergé de France a varié, selon les temps et les circonstances, entre quatre et sept pour mille.

(1) Ils avaient été imposés au quart en 1557.



TITRE II.

CHAPITRE CATHÉDRAL.

**Chapitre. — Dignités et listes des dignitaires.
Liste des simples chanoines. — Bas-chœur et ses divers services.
Cathédrale. — Chapellenies de la cathédrale.**

ARTICLE Ier. — *Chapitre.*

Origine. — Le chapitre cathédral a son origine dans le *presbyterium,* collège de douze prêtres et sept diacres que l'on vit dès le commencement du christianisme groupés autour de l'évêque, formant son conseil et partageant l'administration de son église, Comme le pontife les avait initiés, ils initièrent à leur tour d'autres clercs à l'œuvre de l'évangélisation des peuples. Mais, fidèles à l'esprit de leur première institution, ils restèrent attachés à l'église épiscopale, qui devint en même temps leur église. Ils y vécurent longtemps de la vie commune suivant des statuts fixant leurs devoirs. De là leur nom de *chanoines,* ecclésiastiques soumis à une règle, et celui de *chapitre* donné à leur collège, comme constituant le principal corps ecclésiastique, le presbytère de l'église mère et modèle de toutes celles du diocèse. On les appelle encore quelquefois, jusqu'au XIIe siècle, moines, *monachi,* et l'église cathédrale le monastère, *monasterium.*

C'est en 1113 que le chapitre d'Angoulême cesse de vivre avec l'évêque. Cette mesure, préparée depuis quelques années, avait été autorisée par une bulle du 14 avril 1110, confirmant les droits et possessions attri-

bués à chacune des deux menses. Cent ans après, en 1213, on voit encore ses membres réunis sous le supériorat de l'archidiacre, auquel, en cette même année, est substitué le doyen à titre de première dignité.

Jusqu'alors le *logis canonial* est au nord de la cathédrale, y communiquant par le cloître en même temps qu'aux *maisons épiscopales* par des dépendances communes. Il est formé de trois corps de bâtiments et d'une cour intérieure. Le principal, de l'est à l'ouest, est l'habitation des chanoines; l'aile orientale comprend l'entrée ouvrant devant l'église du Petit-Saint-Cybard, le réfectoire et la salle capitulaire; l'aile occidentale, l'aumônerie et la psallette. Derrière celle-ci est le jardin, séparé du reste par la rue montant de la place Saint-Pierre au carrefour de Navarre. Mais, après la création du décanat, les chanoines abandonnent au doyen à peu près toute cette habitation qui forme le Doyenné, et vont s'installer séparément près des églises comprises dans la cité ecclésiastique. C'est alors que se construisent l'Archidiaconé près de l'église Saint-Pierre-hors-des-murs, la Chantrerie entre les églises de la Paîne et Saint-Jean, et la Maître-École dans le jardin extérieur du Doyenné.

Ce chapitre a pour fonctions la prière publique et le service de la cathédrale (1). Son office est chanté en entier (2). Il fait les prières ordonnées tant pour rendre grâces à Dieu que pour appeler ses bénédictions sur le royaume, sur le diocèse et sur la ville. Il préside toutes les processions générales (3), ordinaires et extra-

(1) Ce service, qui a pu être paroissial autrefois, ne l'est plus depuis qu'existe l'église Saint-Pierre-hors-des-murs.

(2) On chante matines à cinq heures du matin de Pâques à la Toussaint, et à six heures le reste du temps depuis au moins la fin du XIVe siècle.

(3) Le clergé des paroisses et les religieux sont tenus d'y assister, mais sous la seule croix du chapitre.

ordinaires non réservées à l'évêque. C'est à ses offices qu'assistent en corps toutes les administrations de la ville, corps de ville, présidial et le gouverneur (1). Il est secondé dans son service par un bas-chœur dont la composition sera indiquée plus loin.

Ses statuts ont disparu en 1568. Il en a été élaboré et adopté d'autres le 4 juillet 1600; mais ce sont moins des statuts qu'un rappel aux traditions et anciennes coutumes. On s'en réfère sur la plupart des points à la *Pragmatique-Sanction,* qui est ici moins l'acte de Charles VII, du 7 juillet 1438, que l'ensemble des concordats conclus avec les évêques d'Angoulême. Le plus important de ces concordats est le suivant, conclu le 14 août 1530 avec Jacques Babou et homologué le 17 mai 1532 :

1° L'évêque nommera pour une fois seulement à la première chanoinie vacante, après son entrée et serment (2), à moins qu'elle ne soit due à un gradué (3), auquel cas il nommerait à la suivante. Les chanoines nommeront ensuite.

2° Il installe *conjunctim* avec le chapitre; mais il donne seul, ou son vicaire, les habits canoniaux et reçoit le serment.

3° L'évêque nommera un vicaire général du sein du chapitre pour le remplacer en cas d'absence, et en cas d'absence tant de l'évêque que du vicaire général ou

(1) Ils ont tous des torches à la main à la procession de la Fête-Dieu et à quelques autres cérémonies. Le gouverneur occupe la deuxième stalle au chœur. Un édit de décembre 1706 place le corps de ville à la gauche du présidial. Le 12 juin 1627, le maire ayant causé du scandale à la première procession de la Fête-Dieu fait amende honorable devant le corps de ville, le Saint-Sacrement exposé.

(2) C'est le droit de joyeux avénement.

(3) On sait que ceux qui ont pris des grades dans certaines universités et les ont signifiés dans le temps du carême peuvent requérir un bénéfice devenu vacant dans tel chapitre, abbaye, prieuré, etc., indiqué dans leur diplôme.

de refus d'installer, le plus ancien chanoine sera vicaire général *ad hoc*.

4° Les biens de la fabrique seront pour les réparations de l'église. S'ils sont insuffisants, l'évêque et les doyen, chanoines et chapitre y contribueront au prorata de leurs revenus.

5° L'évêque renonce à y prendre la mule, mulet, cheval ou âne du chanoine, comme il le fait sur les curés de son diocèse.

6° L'évêque devra officier aux fêtes de Noël, Pentecôte, Fête-Dieu, Saint-Pierre et Saint-Paul et Assomption, et donner à dîner aux doyen, chanoines, choristes et autres serviteurs de l'église. S'il se fait remplacer, il paiera néanmoins les dîners à raison de 12 ₶ tournois. Le chapitre en déterminera la distribution. S'il veut célébrer aux autres fêtes annuelles, il le peut, à condition de servir les dîners; mais il sera quitte du dîner de la plus prochaine fête où il devra célébrer.

7° Il pourra célébrer ou faire célébrer les saints ordres en l'église d'Angoulême (1) ou ailleurs, en un lieu honnête (2).

8° La cure de Mansle est à la juridiction spirituelle exclusive du chapitre. L'évêque n'y nomme pas; c'est le chapitre qui confère sans aucune intervention du prélat.

Organisation. — Notre chapitre comptait encore en 1213 trente membres. Depuis au moins l'invasion protestante de 1568, il en comprend vingt-quatre. Ses dignitaires sont le doyen, l'archidiacre, le chantre, le maître-école et le trésorier. Primitivement il y avait, en outre, un clavier, un prévôt, un pénitencier et un

(1) C'est-à-dire la cathédrale.

(2) Les saints ordres se célèbrent le plus souvent, jusqu'à l'évêque François de Péricard, dans la chapelle de Saint-Clément de l'évêché.

sacriste. Ceux-ci ont disparu au XIIIe siècle. La sacristanie fut confiée alors à un officier secondaire. La trésorerie, supprimée à la même époque, a été rétablie en 1610. Le chantre et le maître-école peuvent n'être pas chanoines, mais alors ils n'ont pas voix au chapitre. La théologale, créée au XVIe siècle, constitue non une dignité, mais un office. (Voir plus bas : Dignités du chapitre.)

En 1572, on décide la suppression de deux prébendes et l'application de leurs revenus à la création d'une préceptoriale prescrite par l'article 9 de l'ordonnance de 1560 et à la restauration de la cathédrale. Le chapitre, réduit ainsi à vingt-deux membres, est ramené à son chiffre précédent par l'introduction dans son sein (10 juillet 1587) du théologal, qui n'en faisait pas partie précédemment, et par le rétablissement de la trésorerie.

Il suffit, selon le droit, d'être tonsuré (I) pour pouvoir obtenir une chanoinie et même une dignité; mais il faut être dans les ordres sacrés pour être admis à prendre part aux *conclusions* (2) capitulaires et présenter aux bénéfices dépendant du chapitre (3). Sauf les exceptions prévues par le droit (4) et par les règlements particuliers (5), la nomination des chanoines, du doyen et du

(1) D'après les statuts d'Antoine d'Estaing, il faut, pour être admis à la tonsure, avoir sept ans accomplis, savoir lire les psaumes et connaître le *Dominus pars*. Le concile de Trente ne veut pas que le clerc soit pourvu d'un bénéfice avant sa quatorzième année. Cette règle a été observée à Angoulême.

(2) Délibérations.

(3) Cette disposition, tombée en désuétude au XVIe siècle, est reprise le 6 mars 1604.

(4) Comme collations faites par le Pape, ou en conséquence de grades régulièrement insinués et notifiés.

(5) Comme la Pragmatique-Sanction, le concordat de 1516, en vertu duquel le roi nomme à titre de joyeux avénement, et les concordats locaux résumés dans celui ci-dessus du 14 août 1530.

théologal appartient au chapitre, qui y procède par voie d'élection à la majorité des suffrages (1). Celle de l'archidiacre, du chantre et du maître-école appartient à l'évêque (2). Le trésorier est nommé *ad turnum* par l'évêque et par le chapitre (3). L'évêque installe seul, en personne ou par son vicaire général, les dignitaires qui sont à sa nomination; il installe les autres *conjunctim* avec le délégué du chapitre, qui est ordinairement le *bayle* en exercice, leur impose les habits canoniaux et reçoit leur serment. L'installé reçoit le baiser de paix du délégué, lui remet deux sols pour les pauvres (4) et paie à la caisse du chapitre deux droits appelés, l'un *triennium pro novo ingressu et cappâ*, l'autre *pro osculo pacis*. Ces droits, qui ont varié avec les temps, varient, en outre, selon qu'ils sont dus par un dignitaire ou par un simple chanoine (5).

(1) La convocation des chanoines pour l'élection est faite *ostiatim* et de vive voix par le secrétaire du chapitre, accompagné de deux témoins qui en dressent avec lui procès-verbal. Après l'élection, avis en est donné à l'évêque ou, en son absence, au vicaire général par les mêmes, qui l'invitent à prendre part à l'installation. Mgr de Péricard proteste contre cette forme peu respectueuse et veut que notification de l'élection lui soit faite par deux chanoines. Le chapitre résiste; un procès s'ensuit qui ne finit que vingt ans après par l'abandon qu'en fait le prélat.

(2) En vertu de l'acte de création du décanat, novembre 1213.

(3) En vertu de l'acte de rétablissement de la trésorerie, 22 mai 1610.

(4) Généralement les chanoines font, à l'occasion de leur installation, une aumône en dehors de celle-ci, qui n'est maintenue que pour la forme.

(5) Ce droit, depuis 1592, est ainsi réglé : 1° le doyen doit 90 écus *pro cappâ et novo ingressu* et 7^{tt} 10^{s} *pro osculo pacis*; — 2° l'archidiacre et les autres dignitaires, 45 écus en total; — 3° le simple chanoine, 30 écus, plus 60^{s} *pro osculo pacis*. Élevé à un rang supérieur, l'installé ne doit que la différence d'une taxe à l'autre. Ces droits ont été élevés de temps en temps, par suite des besoins extraordinaires du chapitre, jusqu'à 427^{tt} 10^{s} pour le doyen, 220^{tt} pour les autres dignités, et 156^{tt} 10^{s} pour le simple chanoine. — Le 2 mars 1757, on fixe à 500^{tt} la taxe du doyen, à 201^{tt} 15^{s} celle des autres dignités, qui

Outre les chanoines en titre, il y a des chanoines d'honneur. Ce sont ceux qui, ayant résigné après vingt-cinq ans d'exercice (1), sont admis à la vétérance. Ils portent le costume canonial et prennent place à la suite dans le chœur, au jubé et dans les processions, mais ne font plus partie des assemblées capitulaires. Vers la fin du XVIIe siècle, on commence à les appeler chanoines honoraires au lieu de vétérans.

Le costume des chanoines est celui de tous les ecclésiastiques, la soutane. De la Toussaint à Pâques, ils y ajoutent un manteau appelé *chape,* de drap noir, surmonté d'un capuchon de la même étoffe et, comme lui, *sans ondes* (2), avec parements de satin, taffetas ou camelot cramoisi et liseré de soie rouge sur les coutures (3). Leur costume de chœur comprend le surplis, l'aumusse (4) et le bonnet carré.

Ils prennent place au chœur selon leur rang d'installation. Les chanoines *in sacris* occupent les stalles hautes; les autres, même dignitaires, les stalles basses. La première stalle à droite est réservée à l'évêque (5); la première à gauche, au gouverneur de la ville (6). En

doivent d'autres droits à l'évêque et au bas-chœur. Ce dernier reçoit du doyen 69 ₶ et de tous les autres 27 ₶ 13 ſ. Le droit de sceau, qui était de 8 écus et un quart en 1634, a peu varié.

(1) Cette durée est réduite à vingt ans par conclusion du 30 mars 1624.

(2) Sans plis.

(3) En 1568, ils suspendent le port de ce costume par peur des huguenots. Ils le reprennent le 25 février 1574.

(4) Sorte de manteau étroit et long garni d'une fourrure pour protéger la tête en hiver. En été, l'aumusse est portée sur le bras gauche.

(5) Le chapitre prétend que c'est une faveur et que l'évêque doit la demander. Mgr de Péricard prétend que c'est son droit. De là un procès qui, commencé le 9 juin 1651, dure toute la vie du prélat.

(6) Les autres magistrats se mettent dans les stalles basses, à la suite des vicaires de chœur. D'autres laïques s'y introduisant depuis de longues années, des mesures sont prises en juillet 1657 pour en exclure ces derniers.

l'absence de ceux-ci, le doyen et l'archidiacre prennent leurs places ; en leur présence, ils prennent les stalles suivantes. Le théologal prend rang parmi les chanoines. Ils entendent le sermon au jubé en habit de chœur. Selon une ancienne coutume, le prédicateur les salue après avoir salué l'évêque, et en l'absence du prélat, le doyen ou son remplaçant bénit (1) le prédicateur.

Le chapitre a dans l'année deux grandes sessions, appelées *chapitres généraux* et s'ouvrant, l'une le premier jeudi de carême, l'autre le premier jour de juillet. Il se réunit, en outre, chaque vendredi et plus souvent, s'il y a utilité. Le doyen préside s'il est prêtre, sinon c'est le plus haut dignitaire présent, s'il est du corps capitulaire, ou, enfin, le chanoine prêtre le plus ancien. Nul ne doit s'abstenir d'y assister, à moins d'être *excnié* (2). Les motifs d'*exonie* sont les études constatées par testimoniales, la maladie (3), l'extrême vieillesse, les voyages d'affaires et de dévotion (4).

Le chapitre général dure huit jours. Le premier jour est consacré à l'appel nominal par le secrétaire et à l'examen des causes d'absences et demandes de congé. Le président adresse à *MM. de la Compaignie amiables remontrances* sur leurs devoirs, tenue en ville et chœur, port de la *sotane* et tonsure. Défaut est requis par le *bayle* contre les non comparants et non exoniés, et il est rappelé à tous que les gros fruits de leurs

(1) Cet usage, abandonné quelque temps, est repris le 20 octobre 1645 et subsiste, malgré les protestations des évêques, jusqu'à l'arrivée de Mgr de Broglie.

(2) Dispensé.

(3) Ils vont souvent *aux champs* (à la campagne) pendant la convalescence. Ce n'est qu'en 1612 que l'on voit une demande d'exonie pour aller aux bains.

(4) Les lieux de dévotion les plus fréquentés de 1400 à 1789 sont N.-D. des Ardillers, Saint-Jacques de Compostelle, Montsara et Rome.

prébendes passeront à la fabrique (1) s'ils ne vaquent à leur service au moins pendant trois mois (2). Mais ils perdent d'autres revenus pour s'être absentés moins longtemps sans motif agréé. Dans les huit jours sont convoqués devant le chapitre les membres du bas-chœur pour recevoir les avis et remontrances du chantre. A la fin de la session, on accorde les *exonies* reconnues légitimes, et dans celle du mois de juillet on nomme le bayle, *bajulus,* et deux claviers, *clavigerii,* le premier pour faire exécuter les conclusions de la *Compaignie,* appliquer la *poincte* (3), surveiller le coffre (4) et les archives et citer les récalcitrants devant le *juge des exempts ;* les deux autres pour l'assister dans la surveillance du coffre et du tronc dont ils détiennent les clés avec lui. Ils prêtent serment devant la Compagnie. Celle-ci désigne en même temps ceux de ses membres qui feront la visite bisannuelle des maisons canoniales, des églises et maisons presbytérales lui appartenant, et tiendront la cour dans ses châtellenies.

Droits et privilèges. — Le chapitre d'Angoulême est exempt de la juridiction épiscopale et a juridiction sur chacun de ses membres, ainsi que sur tous les clercs et laïques attachés au service de la cathédrale (5). Il a son tribunal ou officialité et son juge des

(1) La fabrique de la cathédrale ne constitue pas une administration distincte. Le chapitre n'a qu'une caisse pour tous les besoins de son église, édifice, mobilier, serviteurs, etc.

(2) Le concile de Trente ne permet que trois mois d'absence dans l'année. (Ses. 24, C. 12.)

(3) Note des absences.

(4) Caisse.

(5) Ces divers droits résultent du concordat du 28 avril 1409 avec l'évêque Guillaume V. Ils ont été reconnus encore par Charles de Bony en 1575.

exempts (1), et sa prison pour punir les coupables. Le curé du grand autel est le curé de tout ce personnel. Cependant la sépulture de Messieurs (2) est faite par leurs pairs et ils sont généralement enterrés dans leur église (3). La cathédrale leur appartient plus qu'à l'évêque. Celui-ci y a le premier siège, mais n'y reçoit les honneurs pontificaux que lorsqu'il célèbre pontificalement (4). Les chanoines ont seuls le droit de l'assister.

Le chapitre ne partage plus l'administration épiscopale depuis qu'il n'habite plus avec l'évêque. Cependant il est des actes que celui-ci, d'après les concordats locaux, ne peut faire sans son avis, comme création de couvents et hôpitaux (5), création, union, suppression de cures, fixation du synode, prières publiques, etc. Il décide sans l'intervention de l'évêque et fait des prières extraordinaires et processions dans l'intérieur et même autour de la cathédrale. Il a le droit d'aller en procession dans les diverses églises de la ville et des faubourgs et d'y chanter la messe, et lorsqu'il se présente en corps, chaque curé est tenu d'encenser d'un coup chaque chanoine (6). Assistant en corps à une

(1) Le juge des exempts est ordinairement le plus ancien chanoine valide. Le tribunal qu'il préside étant peu important et peu connu, il n'en sera pas parlé davantage.

(2) Les chanoines sont ainsi qualifiés et distingués des membres du bas-chœur.

(3) La déclaration portant défense d'enterrer dans les églises est du 10 mars 1777 ; mais les évêques protestaient depuis longtemps déjà contre cet usage.

(4) Alors quatre chanoines vont le recueillir aux maisons épiscopales et l'y reconduisent. Lorsqu'il se borne à assister à l'office, il vient et s'en retourne seul avec les prêtres et clercs de sa maison.

(5) Le 21 mai 1652, le chapitre lui reproche d'avoir, contrairement à ses observations, autorisé l'établissement des Visitandines à La Rochefoucauld.

(6) Les curés, dociles jusqu'à la fin du XVIe siècle, ont, depuis, cherché souvent à s'affranchir de cette servitude, mais en vain. Un dernier arrêt du 12 avril 1672 les condamne à la soumission. En 1727, sur

cérémonie civile ou religieuse, il a la préséance sur tous les autres corps, même sur le présidial, à la condition d'être en habit de chœur (1). Il délègue deux représentants aux assemblées du clergé (2) et y a deux voix.

Juridiction. — La bulle de Pascal II, du 14 avril 1110, lui attribue, au moment où il va se séparer de l'évêque, les églises de Puyréaux, Mansle, Saint-Groux, Château-Renauld (3), Fontclaireau, Montignac, Charmant, Aultier (4), Mosnac, Espagnac, Soyaux, Vouzan, Beaulieu (de Cloulas), Saint-Jean-du-Baptistaire, Vœuil, Entraigues, dans le diocèse d'Angoulême; Juillac-le-Coq, Verrières, Saint-Fort, dans celui de Saintes; plus les mas, forêts, terres de Roffy, du Gond, Pérignac, Marsac, Brinac, Rollet (5), Lunesse, Patreville, Antournac, La Greuse et Noduis (6).

Il est curé primitif encore en 1791 des églises de

l'initiative de Ch. Prévéraud, curé de Saint-André, ils reprennent l'affaire, consentant à assister aux processions du chapitre, mais refusant de le recevoir dans leurs églises. Condamnés le 29 décembre 1729, ils font appel. Mais en janvier 1731, voyant la partie compromise, le curé de la Paine, Maulde de Marsac, accepte la sentence; Joseph Sauvo, de Saint-Jean, et François Cazeau, de N.-D. de Beaulieu, retirent l'opposition formée par leurs prédécesseurs; François de La Roque, de Saint-Martial, déclare s'en tenir aux usages, et Guy Debetz, de Saint-Yrieix se retire à son tour, sur l'avis des religieux de Saint-Cybard, dont relève son église. Cependant Prévéraud résiste encore, avec Thinon, curé de Saint-Jacques, qui va à Paris soutenir leur cause devant le Parlement. Mais la sentant perdue, ils l'abandonnent en 1733.

(1) Ainsi l'ont décidé plusieurs arrêts.

(2) L'un est élu par les dignitaires et les cinq plus anciens chanoines, l'autre par le reste du chapitre qui les rétribue.

(3) Elle n'existe plus depuis longtemps.

(4) Inconnu.

(5) Il s'agit probablement de Puy-Rollet, sous les murs d'Angoulême, au nord; *Roletum*, alias *Roliacum*.

(6) Noduis paraît être Naudouin, en Paizay-Naudouin, diocèse de Poitiers, où l'évêque d'Angoulême a conservé divers droits.

Saint-Jean (archiprêtré), Petit-Saint-Cybard, Saint-Jacques de L'Houmeau, Mansle, Fontclaireau, Saint-Groux, Puyréaux, Saint-Amant-de-Bonnieure, Coulgens, Notre-Dame de Montignac, L'Isle-d'Espagnac, Soyaux, Vouzan, Chazelles (1), Puymoyen, Vœuil-et-Giget, Charmant, Juillaguet, Beaulieu, Cloulas, Bécheresse, Saint-Michel-d'Entraigues, Asnières, Genac, Mérignac, Mosnac, Hiersac, dans le diocèse d'Angoulême; Juillac-le-Coq, Verrières, Touzac, Saint-Médard-d'Auge, dans celui de Saintes. Il confère de plein droit celle de Mansle (2) et nomme aux autres, sauf à Chazelles. Les titulaires nommés par lui doivent, dans les trois mois, prêter serment entre ses mains. Il a souvent prétendu au droit de présenter à Saint-Angeau, Saint-Étienne de Montignac, Saint-Fort-sur-le-Ned et autres dans lesquelles il a des possessions. Mais ses prétentions ont toujours échoué, depuis que la ruine de ses archives par les Anglais et surtout par les protestants lui a ravi le moyen de les justifier. Il confère, en outre, quelques bénéfices secondaires, comme ses semi-prébendes ou vicairies de chœur, les aumôneries de Saint-Pierre et de Saint-Michel d'Angoulême et des chapellenies.

La nomination à ces divers bénéfices était autrefois faite ou proposée par chaque chanoine *ad turnum* et selon son rang d'ancienneté. Depuis le 19 mars 1574, chaque samedi, après complies, le secrétaire étant à *l'aigle* (3) proclame à haute voix (4) le nom du chanoine-prêtre qui y procédera pour les bénéfices venant à vaquer dans le courant de la semaine suivante. Ce

(1) Qui est passée à la trésorerie en 1610.

(2) On voit qu'il en a conféré d'autres autrefois; mais ce droit, fondé ou prétendu, lui a été retiré peu à peu par les évêques, surtout à partir de Charles de Bony.

(3) Au pupitre, fait en forme d'aigle aux ailes déployées.

(4) Sous cette rubrique : *Dominus..... est in hebdomadâ ad beneficia conferenda.*

chanoine est dit *à l'aigle* ou *aquilaire*. Les dignitaires, de leur côté, exercent le même droit, en dehors du corps capitulaire, sur les bénéfices unis à leurs menses respectives. (Voir : Dignités du chapitre.)

Les églises de Mansle, Puyréaux, Fontclaireau, Saint-Groux, Bécheresse, Mosnac, Saint-Michel, Puymoyen, Vœuil-et-Giget, Soyaux et L'Isle-d'Espagnac sont exemptes du droit de visite pastorale. C'est au chapitre seul qu'il appartient de s'assurer de leur état. L'évêque peut s'y transporter, mais seulement pour y administrer la confirmation, et le chapitre, curé primitif, est dispensé de se faire représenter auprès du prélat autrement que par ses vicaires perpétuels. Il n'est tenu envers lui, de ce chef, à aucune redevance. Le droit dû par le chapitre à l'évêque visitant ses autres paroisses est exigible non en argent, mais en luminaire.

Ces dispositions restrictives de la juridiction épiscopale furent attaquées par Mgr F. de Péricard, invoquant contre elles le concile de Trente. L'affaire fut portée à l'archevêque de Bordeaux qui, le 20 juillet 1668, débouta le chapitre de ses prétentions ; mais celui-ci en appela au parlement, et l'évêque mourut sans avoir vu l'issue du procès. Cet état de choses dura jusque sous Mgr de Broglie, qui ne put y remédier qu'en partie.

Possessions et revenus. — Seigneur spirituel et curé primitif de toutes les paroisses dont il est collateur et présentateur, le chapitre est en même temps seigneur temporel, avec droit de haute, moyenne et basse justice, de la baronnie de Mansle (1), comprenant Puyréaux, avec partie de Nanclars et de Fontclaireau, et

(1) Par acte du 12 mars 1416, Denys Brac et Marguerite Prévost, sa femme, donnent au chapitre tous cens, rentes, mainements possédés par eux en Mansle, Saint-Groux et Cellettes, ce qui étend considérablement ses domaines dans cette région.

des châtellenies de Charmant, avec Juillaguet (1), de L'Isle-d'Espagnac, Soyaux, Puymoyen, Asnières, Genac, Mérignac Roffy en L'Houmeau (2), Villars-L'Orgueilleux en Trois-Palis, Brinac en Fléac, La Tour-du-Luc en Chazelles, Pont-Roy en Sers, comprenant Beaulieu et partie de Cloulas, Saint-Médard-d'Auge (3) et Juillac-le-Coq (4), avec Verrières, partie d'Angeac-Champagne et de Saint-Fort.

Il a dans ces châtellenies des juges et des procureurs à sa nomination et prêtant serment entre ses mains. Il y délègue de temps en temps quelques-uns de ses membres pour y tenir la cour (5), et chaque année il en doit faire visiter les demeures seigneuriales, les

(1) Les habitants de Juillaguet ont souvent tenté de se soustraire à la dépendance du chapitre. En septembre 1646, ils sont condamnés à lui payer toutes les redevances arriérées, avec les frais d'un long procès, s'élevant à 300 ʈʈ.

(2) Roffy, *Roffiacum, Roffium*, comprend le Gond et s'avance jusqu'à Puy-Rollet, au pied d'Angoulême. En 1629, le chapitre abandonne au curé de Saint-Jacques quelques droits qu'il a sur des maisons et terres à Puy-Rollet, au-dessus de la chapelle du mas Saint-Roch. Ces terres avaient fait l'objet d'un long procès commencé en 1580 avec la famille de Nesmond.

(3) Les habitants du Petit-Beauvoir et des Mortiers, villages de Saint-Médard, ayant contesté que sa seigneurie les atteignît, le chapitre obtint gain de cause contre eux, le 20 mai 1555, après une longue enquête.

(4) Les seigneurs de Bouteville ont tenté souvent de traiter en vassal le chapitre à Juillac-le-Coq. Mais celui-ci a toujours invoqué avec succès, notamment en 1645, ses franchises, résultant d'une bulle de 1066 et d'un acte de Hugues de Lusignan, confirmé le 22 décembre 1463 par Jean le Bon, l'exemptant de toutes corvées, guet, garde et réparations du château de Bouteville.

(5) Cette mesure n'est guère appliquée que lorsqu'il y a tentative d'émancipation de la part des vassaux ou qu'un seigneur voisin menace d'envahir. En 1647, le maire d'Angoulême ayant fait planter sur plusieurs points de la banlieue des croix aux armes de la ville pour marquer les limites du territoire urbain, le chapitre s'émut et décida, le 20 avril, que, pour affirmer ses droits, il tiendrait sa cour au pied de trois de ces croix qu'il supposait atteindre ses possessions de Puymoyen, Soyaux et Roffy.

églises et maisons curiales. La tenue de la cour est annoncée d'avance à Angoulême, au chef-lieu de la châtellenie, aux portes des églises, dans toutes les rues et carrefours, ainsi qu'au parquet du présidial. Le chanoine délégué est reçu à l'église comme l'évêque; on y chante l'antienne du patron et l'oraison : *Deus visitator*.

C'est dans ces localités qu'il a ses revenus les plus importants. Mais il en a encore à Cellettes, Saint-Ciers (Esnord et Chastelars), Ventouse (La Cipière), Jauldes, Balzac, Ruelle, Champniers, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Garac, Torsac, Fouquebrune, Chavenac, Aignes, Claix (1), Saint-Jean-de-la-Palud (2), Linars, Marsac, Saint-Genis-les-Meulières (Boursandeau) et dans toutes les paroisses de la ville d'Angoulême (3); à Vaux, Ladiville, Houlette et Bouteville, diocèse de Saintes.

Il touche directement par les mains de son bayle une partie de ses revenus; il touche le reste, spécialement les dîmes et rentes en nature, par l'entremise de receveurs qu'il nomme, comme ses juges et notaires, après s'être assuré de leur suffisance, prud'homie, mœurs et religion. Ces comptables prêtent serment et fournissent caution.

Outre le produit de ses terres, forêts, dîmes, rentes, il a encore des droits résultant de ses qualités de sei-

(1) Ses droits à Claix ont fait l'objet d'un long litige tranché à son profit par sentences des 22 avril 1486 et 7 mars 1489, rendues, la première par Louis Le Lorrain, archidiacre de Périgueux, l'autre par Argouge, archevêque de Tours, délégués du Pape. Les curés de Claix en 1517 et 1585 en consentent la reconnaissance; mais, dans la suite, ils reprennent le procès, qui aboutit, le 3 septembre 1685, à leur condamnation définitive.

(2) Il avait autrefois dans cette paroisse des biens considérables qu'il aliéna en 1578 pour payer sa part des impôts levés à cette époque sur le clergé. Ce qu'il possède encore en 1730 est estimé d'un revenu de 200 ₶.

(3) Les menues dîmes dites du tour de la ville; d'autres sur l'Anguienne et sur les jardins de Beaulieu.

gneur et chapitre exerçant une juridiction. Tels sont ceux dits de *lods* (1) *et ventes* et de scel (2), de la banalité de ses moulins, fours et pressoirs (3), de la concession de ses eaux, des places de ses halles et marchés (4), des fondations faites dans la cathédrale, de la cire due à cette église par les autres églises du diocèse (5), etc.

D'après un état dressé le 18 juin 1627, lorsque le chapitre a recouvré la majeure partie de ses droits mis en échec par les événements de 1562 et 1568, ses revenus se chiffrent ainsi : 1° gros (6) ou prébendes canoniales, 8,775 ₶; 2° recettes mises en distribution ou *département*, 2,800 ₶; 3° recettes entrant dans la caisse pour l'entretien de l'église, de la sacristie, gages des employés, portions congrues et aumônes, 13,700 ₶ (7);

(1) Droit appelé aussi d'honneur et de prélation (de *laus, laudare*). C'est, avec les *ventes*, un droit proportionnel payé au seigneur sur les biens vendus dans le ressort de sa mouvance. Il est peu productif depuis la fin du XVIe siècle.

(2) Droit prélevé sur les actes que scelle le chapitre, peu important depuis l'institution des notaires.

(3) On sait que les vassaux sont tenus de se servir, moyennant redevance, des moulins, fours et pressoirs du seigneur. Les moulins du chapitre sont à Mansle, Puygelier, Esnord, Juillac-le-Coq. L'entretien en est très dispendieux. Il a des pressoirs à Juillac-le-Coq, Roffy et Brinac.

(4) Ses halles de Mansle, en 1678, lui rapportent 27 ₶ par an. Le produit des autres est presque nul.

(5) Ce revenu appartient à la sacristie.

(6) Gros fruits : céréales, vin, bestiaux, etc. D'où le nom de grossiers donné souvent aux prébendés. Les prébendes ont été quelquefois déplacées; mais depuis 1572 elles sont à peu près restées fixées à Juillac-le-Coq, pour dix (il y en avait douze précédemment); à Saint-Médard-d'Auge, pour deux (celles-ci étaient, avant 1578, à Saint-Jean-de-la-Palud); à Charmant et Puymoyen, pour quatre; à Soyaux et L'Isle-d'Espagnac, pour trois; à Mérignac, pour trois; les autres à Touzac, Ladiville et Genac.

(7) Les revenus de cette troisième catégorie sont, dans la châtellenie de Mansle et à Saint-Groux, Esnord et Gouhé, pour 4,700 ₶; à Juillac-le-Coq, 1,000; Asnières et Fléac, 1,000; Saint-Amant-de-Bonnieure et La Cipière, 700; Puymoyen, Soyaux, L'Isle, Roffy et Saint-Michel, 700; Saint-Angeau, 600; Hiersac, 600; Bécheresse, 600; Coulgens, 500; Ladi-

4° fondations, lods, scel, divers, 4,500 ₶; soit en total 29,775 ₶. En 1752, ils s'élèvent, les gros, à 14,175 ₶; les distributions et fondations, à 5,060; la caisse ou mense, à 32,195; divers, à 1,570; soit un total de 53,000 ₶. Les déclarations de 1790 portent les gros à 52,000 ₶; les baux et fermes, à 42,400; les cens et rentes, à 6,000; les fondations, lods, sceau et divers, sur une moyenne de dix ans, à 7,634; soit un total de 108,000 ₶. Ces états ne comprennent ni les revenus des dignités (1), ni ceux du bas-chœur (2).

ville, 500; Genac, 450; Mosnac, 400; Touzac, 300; Vœuil-et-Giget, 250, en divers lieux, avec pêches sur la Charente et affluents, à Roffy, Basseau, etc., soit 1,000 ₶.

Le produit de ses bois et forêts, dont les principaux sont à Chazelles; à Mansle et à Charmant (La Grèze), est appliqué aux besoins extraordinaires. Il a aussi, par concession de François de La Rochefoucauld, baron de Montignac, du 29 mars 1492, droit d'usage dans la forêt de la Boixe. Cette concession a donné lieu à de nombreux procès jusqu'en 1789.

Il faut joindre à cette même catégorie de revenus le produit de la taxe des places de la cathédrale, créée au XVIIIe siècle. Ce produit, en 1780, s'élève à 355 ₶.

(1) Ceux-ci, en 1627, s'élèvent à 7,200 ₶.

(2) Les recettes suivantes du chapitre méritent d'être signalées : la corporation des bouchers de Mansle lui doit chaque année une côte et un plat de tripes de bœuf. Il n'en est plus question au XVIIIe siècle.

Les religieux de Saint-Martin de Limoges lui servent trois livres de poivre à chaque fête de Saint-Hilaire. Cette redevance a son origine dans la donation que fit, vers 1030, auxdits religieux, Rohon, évêque d'Angoulême, d'une terre située à Saint-Hilaire, près La Rochelle, et dont jouissaient précédemment les chanoines d'Angoulême. Elle existe encore en 1780.

Plusieurs tenanciers lui doivent soit une paire de gants blancs, soit une paire d'éperons. Il n'en est plus question en 1600.

La terre dite des *Geaux-Blancs*, en Saint-Simeux, est grevée à son profit d'une rente annuelle de cinq coqs blancs. Cette rente est reconnue en 1488 et en 1678.

Le moulin à papier de Breuty lui donne tous les ans une rame de papier.

Enfin, les Bénédictines de Saint-Ausone, en conséquence de l'union de la cure de Champnier à leur abbaye, lui paient un écu d'or, un cierge de cire blanche, un voile et une bourse d'ornement, ou 40 ₶ d'argent, à son choix.

Revenus de chaque chanoinie. — Ils comprennent : 1° Sa prébende ou gros, Il y en a vingt-cinq dans notre chapitre. Le doyen en a deux et demie ; c'est ce qui constitue son *quint.* L'archidiacre a une demi-prébende seulement. Les autres prébendes, au nombre de vingt-deux, sont dévolues aux vingt-deux autres chanoines, et comme elles sont inégales en valeur, ceux-ci, à la sortie de l'un d'entre eux, passent, en vertu du droit d'option, d'une prébende à une prébende plus importante (1). Le droit d'option s'exerce par rang d'ancienneté; 2° *Le département.* C'est la distribution faite en mai de chaque année des gros fruits à prendre dans les terres réservées pour cette fin (2). Elle se fait entre les chanoines *in sacris* et les vicaires de chœur et choristes prêtres ayant obtenu dans l'année le chiffre de points de présence fixé par les règlements. Ce chiffre a varié souvent (3); mais il résulte de divers calculs qu'il a toujours fallu, pour être admis au département, avoir assisté au moins aux deux tiers des offices de l'année. Avant 1572, ce revenu était confondu avec d'autres et distribué en argent aux ayants-droit. Depuis cette année, on l'évalue d'avance et l'on en compose autant de lots qu'il y a d'ayants-droit, à raison d'un lot entier pour un chanoine et de la moitié pour un vicaire de chœur et un choriste. Ces lots, inégaux entre eux, sont distribués dans l'ordre de mérites établis par la *poincte.* A chaque lot est imposée une con-

(1) Sont seuls exceptés de l'option le demi-gros complétant le quint du doyen et le demi-gros de l'archidiacre.

(2) Ces terres sont, avec estimation moyenne de leurs produits de 1580 à 1650, à Roffy, pour 700 ^{tt}; Genac, 600; Soyaux, 400; Brinac, 300; Saint-Michel et Puymoyen, ensemble, 600. Elles n'ont pas toujours été les mêmes. En 1568, Mansle avait des terres mises en département.

(3) Le 7 mai 1593, on décide que, pour y avoir droit, le chanoine devra avoir gagné 20 ^{tt} de *poincte,* et le vicaire de chœur, 10 ^{tt}. Précédemment, ce gain devait être de 25 et de 12 ^{tt}.

tribution en grain et en vin au profit de la psallette, et en argent pour l'entretien des granges des domaines mis en département. S'il y a vimaire *(vis major)*, brume, grêle, tempête, le chapitre indemnise après estimation du dégât, pourvu qu'il en soit avisé dans la huitaine. En 1788, on renonce à ce système et l'on décide qu'une somme de 12,000 ₶ sera mise désormais chaque année en grosses distributions; 3° *Le percipiet*. C'est la rétribution des *hebdomades* et du *poinct*. L'*hebdomade* ou service de la semaine comprend les anniversaires et l'office capitulaire (1). Le *poinct* est la rétribution revenant à chacun pour sa présence aux offices de chaque jour. La règle du poinct a souvent varié. On décide, le 1er juillet 1613, qu'il sera de 20 deniers par jour pour le chanoine, soit de 10 pour matines, 5 pour la messe et 5 pour les vêpres. Il est de la moitié pour les vicaires de chœur et choristes. Alors le *percipiet*, hebdomades et poinct réunis, s'élève à environ 120 ₶ par an pour le chanoine-prêtre ayant fait son service complet, et à 32 ₶ pour les autres ecclésiastiques dans le même cas. Mais il augmente pour ceux-ci à raison des anniversaires qu'ils font à la place des chanoines ne voulant pas ou ne pouvant pas s'en charger.

Les absents et retardataires perdent le poinct correspondant à l'office, à moins d'exonie. Les chanoines étudiants et autorisés pour ce motif à résider hors d'Angoulême n'ont droit qu'à la moitié. Ceux qui étudient à Angoulême peuvent le gagner en entier, s'ils assistent. Les hebdomadiers : chanoine, diacre, sous-diacre et chapiers de semaine, sont désignés d'avance. S'ils ne sont pas à l'heure en personne ou par leurs remplaçants, ils subissent une amende qui a été tantôt

(1) En 1782, l'honoraire de la messe chantée d'hebdomade est de 30 sols pour le célébrant.

de 5 sols pour chaque absence ou retard, tantôt de la perte de trois jours de présence pour le chanoine et de huit jours pour les autres. Le *percipiet* se paie sur le produit des recettes de la quatrième catégorie.

En outre, chaque chanoine a droit à la jouissance d'une maison. Les maisons canoniales, autrefois en nombre suffisant, furent presque toutes détruites en 1568 par les protestants. On ne put commencer à en relever quelques-unes qu'en 1591. En 1660, on n'en voit, indépendamment de celles des quatre premiers dignitaires, que huit qui soient habitables, savoir : trois dans la paroisse Saint-Jean, trois en Petit-Saint-Cybard (1), une dans La Paîne (2) et une en Saint-Éloy (3). On en a aménagé trois pour servir chacune à deux chanoines à la fois. Cet état de choses dure jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les maisons canoniales sont, comme les prébendes, soumises à l'option en cas de vacance. Le droit d'option ne cesse d'être appliqué que lorsque la cour de Rome, en nommant un nouveau chanoine, lui attribue la maison et la prébende du prédécesseur, *cum domo et grossis fructibus*.

Le chanoine répond de sa dotation devant le chapitre et doit, en résignant ou en mourant, laisser les biens la composant tels qu'il les a reçus. De là le droit et le devoir pour le corps capitulaire d'ordonner apposition des scellés et inventaire au domicile du décédé et état des lieux à chaque mutation. Il prend les mêmes mesu-

(1) Dont une bâtie en 1593 sur l'emplacement de l'ancienne salle capitulaire, entre le portail du doyenné et le latéral gauche de la cathédrale, par le chanoine J. Masson, qui y dépensa 200 écus. On y ajouta peu après un logement pour deux choristes.

(2) Achetée en 1660, moyennant 200 ## provenant du prix des ruines de deux autres, cédées en 1616 pour l'agrandissement du jardin de l'évêque.

(3) Léguée par Pierre Gentils, ancien chanoine d'Angoulême, mort chanoine de Meaux.

res chez ses vicaires de chœur, choristes, aumôniers et vicaires perpétuels de sa dépendance.

La presque totalité des biens du chapitre a été vendue, ainsi qu'il résulte d'un rapport du 13 avril 1793, environ 500,000 ₶, produisant, à 4 0/0, un revenu de 20,000 ₶. Ce revenu, conformément à la loi du 18 février 1791, devait être affecté à assurer le service des fondations et celui de la psallette. Une partie fut versée à cette fin aux vicaires épiscopaux en cette même année 1791. Rien n'a été payé dans la suite.

Charges du chapitre. — Elles comprennent :

1° Portion congrue de ses vicaires perpétuels et gages de ses employés. Avant 1568, il faisait généralement aux préposés de ses églises une portion en nature. Après les événements de cette époque, il la leur sert en argent. Fixée à 120 ₶ par l'ordonnance du 15 avril 1571, elle s'élève successivement à 150 et 200 ₶. L'ordonnance de janvier 1629 la porte à 300; l'édit de mai 1768, à 500, et enfin la déclaration du 2 septembre 1786, à 700 (1). Quant aux simples vicaires, très rares dans ses paroisses, il les laisse à la charge des vicaires perpétuels moyennant quelques portions de fermes. Il se soumet cependant au règlement du 29 janvier 1686, portant à 150 ₶ les gages de ces auxiliaires, et après 1786, il les paie généralement 350 et quelquefois jusqu'à 500 ₶. Mais, le plus souvent, il leur substitue à peu de frais ses choristes prêtres ou des religieux.

Les choristes et musiciens, outre leur poinct, ont une rétribution (2) un peu inférieure à la portion con-

(1) Cette dernière disposition, onéreuse pour la plupart des curés primitifs, n'a pas été partout appliquée.

(2) De 1572 à 1600, ils ont 100 ₶ sans le poinct; les employés secondaires ont 60 ₶. Ils touchent, en outre, quelques bonifications et un casuel.



grue, sauf celle de l'organiste, qui est de près du double des autres. Les gages des employés secondaires sont environ des deux tiers de ceux des choristes.

A ce chef de dépenses il faut joindre les *pastons*, payés en nature ou en argent (1) au bas-chœur, à l'occasion de la Fête-Dieu (2), lorsqu'il n'y a pas d'évêque pour la présider, des fêtes de Saint-Grégoire, de Sainte-Cécile (3) et de la veille de Saint-Pierre (4).

2° Services annexes, qui sont la psallette, la sacristie, l'orgue, le secrétariat, le maître-autel, les chapellenies. (Voir à la suite ces divers services.)

3° Impositions. Chaque prébendier doit les décimes afférents à sa prébende. Le chapitre acquitte ceux atteignant les revenus dont profite sa caisse. Ces décimes sont ici au huitième et se chiffrent ainsi : 250 ₶ en 1515, 44 écus 33 s 4 d en 1595 (5), 3,400 ₶ en 1789. Les dons gratuits, souvent renouvelés depuis le commencement du XVIe siècle, l'ont obligé quelquefois à aliéner une partie de sa dotation (6).

Il supporte, en outre, quelques dîmes et rentes. Son domaine le plus chargé est celui de Mosnac, qui paie au roi 227 ₶ 10 s, plus 12 boisseaux de froment et autant d'avoine. Il sert 47 ₶ aux Jacobins (7)

(1) Toujours en argent depuis 1555

(2) Celui-ci est évalué 6 ₶ encore en 1678.

(3) La musique fut toujours en grand honneur dans le chapitre. Les pastons de Saint-Grégoire et de Sainte-Cécile sont donnés aux musiciens et payés, en 1600, 3 ₶ 4 s. Le prix des pastons a augmenté dans la suite. En 1752, le chapitre y consacre 285 ₶ par an.

(4) Ce jour-là, on allume et bénit un feu de joie sur la place Saint-Pierre et l'on distribue 3 ₶ au bas-chœur qui y vient chanter.

(5) Le chapitre paie moins de décimes ordinaires à cette date qu'en 1515 à cause de ses grandes ruines, mais il supporte de lourds décimes extraordinaires.

(6) Il a presque toujours racheté ce qu'il avait aliéné.

(7) Charges du legs du père Banchi, proposé comme évêque d'Angoulême en 1605.

et 40 ## à l'hôpital de Notre-Dame-des-Anges d'Angoulême (1).

4° Charges seigneuriales. Elles comprennent l'entretien de ses logis (2) et dépendances, granges, moulins, fours, pressoirs, une part dans celui des ponts et chaussées (3), le service de la justice, traitement de ses juges, procureurs, greffiers, sergents, etc., l'entretien de ses prisons et détenus (4).

5° Entretien des églises. Celui de la cathédrale est en entier à sa charge, sauf une part du gros œuvre incombant à l'évêque. C'est à cet objet que passe la majeure partie de ses ressources, surtout après les désastres de 1568. Le gros œuvre des autres églises de sa dépendance est à ses frais pour un tiers. Il doit pourvoir, en outre, au mobilier du chœur. Cette charge devint très lourde pour le chapitre lorsqu'il fallut relever les églises que les guerres de religion avaient renversées. Le 25 juillet 1598, sur 31 (5), il lui en reste encore 18 à réparer. Le 13 novembre suivant, il décide leur restauration dans un délai de cinq ans; mais, vingt ans après, quelques-unes encore sont en si mauvais état que l'on ne peut plus y faire les offi-

(1) Plus 25 ##, en vertu d'un legs de Gabriel de La Charlonnie.

(2) En 1612, il reconstruit celui de Juillac-le-Coq, qui absorbe, outre les vieux matériaux, 200 blocs de pierre de Saint-Même, de chacun 18 pieds cubes au moins, et 200 charretées de moellons. L'architecte fut le sieur Guillet, de Sainte-Radégonde, qui, peu auparavant, avait fait de grandes réparations à l'église du même lieu. Le 21 novembre 1614, le chapitre décide de réparer tous ses autres logis et de consacrer à chacun 1,000 ##.

(3) Ceux de Mansle lui occasionnent de très grosses dépenses aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

(4) Cette charge est des moins lourdes, les agents de la justice se payant en grande partie du produit de leurs actes et les prisons du chapitre étant presque toujours vides.

(5) Y compris celles de Giget, annexe de Vœuil, et de Cloulas, annexe de Beaulieu.

ces (1). Il concourt encore, mais sans y être tenu, à la restauration de quelques presbytères (2).

6° Aumônes. Le chapitre s'est toujours distingué par sa générosité. Chaque vendredi, il consacre la fin de sa séance à écouter les requêtes des malheureux et met entre les mains de son bayle une somme à distribuer dans la semaine aux plus nécessiteux. Chaque chanoine, lors de son installation, paie un droit pour les pauvres et, dans la suite, est astreint à l'aumône des grands OOO, exigible dans les derniers jours de l'Avent (3). Deux fois par an, à Pâques et à Noël, il délègue quelques-uns de ses membres pour visiter les hôpitaux et les prisons et y apporter des secours. Dans les temps de guerre, disette (4) et pestilence (5), il multiplie ses largesses et récompense les hommes de cœur qui se dévouent (6). Il est particulièrement sensible à la détresse

(1) A Touzac, en 1624, il n'y a de l'église que quelques pans de murs. La population catholique, comprenant à peine quarante membres, les plus pauvres du lieu, ne peut presque rien pour sa réédification. Le chapitre y dépense 350 # pour établir un abri avec un autel au-dessous, lorsque Jean Guérin, sieur de Puy-Neuillac (le fondateur de l'hôpital de Notre-Dame-des-Anges), se charge d'achever l'entreprise moyennant un nouveau subside de 350 #.

(2) Surtout au commencement du XVIIe siècle.

(3) Cette aumône est ainsi nommée par allusion à la lettre qui commence l'antienne du *Magnificat* de ces jours. Elle est faite, le premier jour, par l'évêque; le deuxième, par le doyen; le troisième, par l'archidiacre; le quatrième, par le chantre; le cinquième, par le maître-école; les deux jours suivants, par les chanoines. Le *minimum*, en 1580, est de 5 # pour chaque prébendé. Ce chiffre est élevé en 1630.

(4) On cite celles de 1678, 1709, 1742, 1748. En 1678, le chapitre emprunta pour secourir les affamés des paroisses de sa dépendance.

(5) Le fléau a sévi surtout dans les XIVe et XVe siècles. La dernière épidémie grave paraît en 1584, se calme, reprend en 1592 et dure jusqu'en 1637. Pendant près de quinze ans, on retient les étrangers et les mendiants hors des murs de la ville, où le chapitre et la municipalité leur font apporter des vivres. Elle fait des victimes particulièrement à Mansle et dans les paroisses de cette région.

(6) On cite parmi ceux-là un Pierre Martin dit Lamontagne, à Mansle. Le chapitre, en 1606, lui alloue 200 #.

des artistes (1), des clercs non pourvus (2), des ouvriers victimes d'accidents et de ses employés malades ou infirmes. Il fait élever des orphelins, vient en aide aux écoliers sans fortune, spécialement à ceux qui ont débuté dans sa psallette (3), facilite leur voyage aux passants dénués de ressources (4) et aux pèlerins. Il concourt à l'établissement des ordres mendiants dans le diocèse, accueille leurs suppliques dans les besoins extraordinaires et fait deux aumônes ordinaires dans l'année à ceux de la ville d'Angoulême. Il ajoute toujours une aumône aux honoraires faits par l'évêque aux prédicateurs de l'Avent et du carême (5). Il donne des ornements et vases sacrés aux églises dépourvues (6), fait remise des *lods et ventes* aux acquéreurs gênés, ainsi que de leurs engagements à ses petits débiteurs et fermiers atteints de revers (7), et vient en aide aux curés et vicaires victimes d'accidents.

7° Frais de gestion. Ce sont ceux résultant du transport de ses membres et autres délégués dans ses châtellenies pour y tenir la cour et visiter les logis et les églises, et surtout des actes conservatoires de ses droits, qui ont dégénéré trop souvent en longs et dis-

(1) On sait que les cathédrales furent toujours des écoles où se formèrent les artistes. Il en passe souvent à Angoulême, où le chapitre les emploie par charité.

(2) Après les guerres de religion, on voit beaucoup d'hommes d'église, prêtres, clercs, chantres, errer sans moyens d'existence.

(3) A la fin du XVI[e] siècle, il donne à chaque étudiant pauvre sorti de la psallette 3 ᵗᵗ par mois. Vers 1620, il donne 60 ᵗᵗ par an. Il double cette somme en 1700. Il paie l'apprentissage des autres et y ajoute le vêtement pendant quelques années.

(4) L'aumône aux passants est appelée *la passade*.

(5) Depuis la fin du XVI[e] siècle, cette aumône monte de 4 à 10 écus.

(6) Surtout à la fin du XVI[e] siècle. En 1595, il achète, dans ce but, 25 missels chez M[lle] de La Pille, libraire.

(7) Cette disposition est de règle lorsqu'il y a *vimaire*.

pendieux procès (1). Ces dépenses et tant d'autres, comme le changement de sa liturgie en 1610 (2), la réception du roi Louis XIII en octobre 1615 (3), la restauration de la cathédrale, commencée par le doyen Mesnault en 1627, ont créé au chapitre, dans ce XVIII[e] siècle, des embarras financiers qu'il ne surmonte que grâce à une sage économie et à des sacrifices généreusement acceptés par tous ses membres.

D'un rapport du bayle, Marc Guilhaumeau, du 23 février 1619, il résulte qu'il doit, à cette date, 30,000 ᵗᵗ, dont

(1) Ses procès les plus importants que l'on connaisse sont contre le droit de régale; — contre l'abbaye de Saint-Cybard et les agents du roi, au sujet des eaux de L'Houmeau et du Gond; — contre les agents du roi, au sujet de la redevance grevant les fondations faites par les comtes d'Angoulême; — contre les seigneurs de La Rochefoucauld, au sujet des dîmes de Genac et du droit qu'il en avait obtenu en 1492 dans la forêt de la Boixe; — contre les comtes de Lusignan, au sujet du moulin de Puygelier; — contre les seigneurs de Bouteville, qui tentent d'usurper ses droits à Juillac-le-Coq, et contre les habitants de ce lieu, qui en prennent occasion pour refuser certains devoirs; — contre un sieur Robert Joubert, qui, en 1568, s'est emparé de son logis noble de Charmant, et un sieur Phodict, de La Vergne, qui s'y est bâti une tour et cherche à secouer sa condition de vassal en 1594, et contre les habitants de Juillaguet, trop dociles aux conseils de ces derniers; — enfin, contre l'évêque François de Péricard, qui lui conteste plusieurs de ses privilèges et prétentions. Ces procès et d'autres ont été si longs et subi tant de phases qu'il serait impossible d'en faire un récit exact.

(2) De ce chef, il dépense 2,000 ᵗᵗ.

(3) Le roi, se rendant à Bordeaux pour son mariage avec Anne d'Autriche, arriva à Angoulême le 29 septembre et en repartit le lundi 5 octobre. Les frais de la réception, faits en commun par les diverses autorités de la ville, incombèrent au chapitre pour une part dépassant 2,500 ᵗᵗ. On remarqua deux grands tableaux allégoriques faits pour la circonstance et placés sur la façade de la cathédrale lorsque le roi s'y présenta le jeudi 1[er] octobre. Le roi, après son mariage, repassa par Angoulême, venant par Aubeterre et Lavalette, et en repartit pour Verteuil le 22 janvier.

François I[er] avait séjourné à Angoulême du 3 mai au 4 juillet 1526. Charles IX y était passé en août 1565. Louis XIV y entra le 25 juillet 1650.

19,000 d'emprunt. Pour venir à bout de cette situation, il réduit le nombre et les gages de ses employés, et les chanoines s'imposent, d'un commun accord, une contribution qui, fixée en 1624 au vingtième de leurs revenus, est élevée, le 18 juin 1627, au dixième des prébendes, en restant au vingtième des personnats, pour descendre au douzième le 3 mars 1629 et disparaître entièrement en 1632. Dans la suite, il pourvoit à toutes ses charges jusque vers 1745, où on le retrouve dans une gêne extrême qui dure encore en 1789.

Fondations. — Il en a été fait de très nombreuses dans la cathédrale depuis sa première dotation par les rois de France. Ses évêques et plusieurs comtes d'Angoulême s'y sont assuré des prières et, sauf de rares exceptions, chaque chanoine, en mourant, s'y crée un anniversaire. Quelques-uns y ont fondé des processions, le salut du Saint-Sacrement, des prières diverses, chant du *libera,* du *ne recorderis,* d'une hymne, d'une antienne, etc. Les fondations de messes, dont quelques-unes constituent des chapellenies dotées, sont les plus importantes. Les titres antérieurs à 1568 en ont disparu dans la tourmente de cette époque. En 1599, le chapitre fait appel au souvenir des anciens (1) et, le 22 novembre de cette année, dresse l'état suivant indiquant les messes qu'il doit à ses bienfaiteurs et l'ordre de leur célébration :

Messes quotidiennes :

1° Basse, de l'aurore, célébrée avant le chant de matines par quatre chapelains à tour d'hebdomade ;

2° Du *Venite exultemus,* commençant à l'intonation de l'invitatoire, à l'autel de la Sainte-Trinité;

(1) Notamment de Raymond Varend, très vieux choriste, qui aide encore à la confection des statuts de 1600.

3° Du *Te Deum,* aussitôt après le dernier répons de matines ;

4° Du *Benedictus,* à l'intonation de ce cantique;

5° Dite d'Uzès (1), après laudes, par quatre chapelains à tour d'hebdomade, à la chapelle de Notre-Dame-du-Salut. Basse aux jours ordinaires, elle est chantée aux dimanches et fêtes ;

6° Dite de Rohan (2), à l'autel de Saint-Front ;

7° Chantée, dite de prime, aussitôt après le chant de cette heure, par quatre chapelains à tour d'hebdomade. Tout le bas-chœur y assiste ;

8° Grand'messe de fondation royale, à l'autel du chapitre. Tous messieurs et tout le bas-chœur y assistent et chantent (3) ;

9° Basse, dite des paresseux, commençant après le dernier évangile de la grand'messe.

Messes non quotidiennes ;

1° Basse, dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, *alias* Saint-Bertrand (4), dite par son chapelain, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. Le chapelain y lit la Passion selon saint Jean ;

2° De Notre-Dame, les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine. La psallette y chante des motets;

3° Chantée à l'autel du Crucifix, chaque dimanche, par le maître de psalette et les enfants de chœur ;

4° Basse, au même autel, par un choriste, après la précédente.

(1) Du nom du siège épiscopal de Jacques de Saint-Gelais, son fondateur.

(2) Pour Marguerite de Rohan, épouse de Jean le Bon.

(3) Il n'est dit aucune messe pendant celle-ci.

(4) Il y a deux autels dans cette chapelle : l'un de Notre-Dame, au fond; l'autre, dit de Prime, à l'entrée. En 1651, on supprime ce dernier.

A cet état il faut ajouter :

1° Messe basse, le matin de Noël, avec chant du cantique français : « Au monde est venu la vie », fondée, le 24 décembre 1555, par l'archidiacre Louis du Tillet (1);

2° Messe chantée du Saint-Sacrement, avec vêpres, exposition et salut, le premier jeudi de chaque mois, fondée par le théologal Hugues Moricet, les 19 novembre 1677 et 26 novembre 1700 (2).

Outre ces messes, il en est d'autres que les prêtres-chanoines et membres du bas-chœur célèbrent à leur convenance, mais qui n'entrent pas dans le service officiel et public du chapitre, bien que quelques-unes soient de fondation. (Voir Chapellenies.)

Quant aux anniversaires, ils ne comprennent, jusqu'au XVIIIe siècle, que l'office des morts, le plus souvent complet, avec absoute. La messe d'obit est fondée à part.

Les processions fondées sont fixées, d'après un état du 30 juin 1606, aux fêtes suivantes : Circoncision, Épiphanie, Purification, Rameaux, Pâques, Ascension, Pentecôte, Trinité (3), Corps-Dieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre et Saint-Paul, Assomption, Dédicace, Nativité de Notre-Dame, Saint-Bertrand, Toussaint, Saint-Bénigne, Saint-Martin, Conception de Notre-Dame (4), Noël (une à l'aurore et l'autre au jour),

(1) Le gage est de 10 ₶ de rente, assis sur des maisons et terres ajoutées à la dotation de l'archidiacre, en Saint-Saturnin.

(2) Le premier jeudi de mai, juin, juillet et août, on doit parsemer de fleurs les chapelles du Saint-Sacrement, de Notre-Dame, de Saint-Pierre et du Crucifix. Le gage est de 300 ₶ de rente, dont 18 pour le luminaire, 156 pour le chapitre et 126 pour le bas-chœur.

(3) Fondée par le chanoine Geoffroy Foubert en 1555; gage, 30 ₶ de rente.

(4) Autour des cloîtres, fondée par le chanoine Jean Chauvet, le 24 avril 1591, selon le vœu du chanoine Baud, son oncle.

Saint-Étienne. Celles tombant les jours de procession de règle, comme celle du premier dimanche de chaque mois, se font à part ; il y a alors deux processions le même jour. On fait encore, dans les temps de *pestilence,* la procession de Saint-Roch (1), notamment de 1584 à février 1626 et de 1631 à 1651, les mercredi et vendredi de chaque semaine.

Les saluts fondés sont, outre celui du théologal Moricet :

1° Ceux des veilles des fêtes de Notre-Dame, fondés (2) par l'évêque Antoine d'Estaing. Les revenus lui servant de gage sont pris sur la paroisse de Saint-Angeau ;

2° Celui de la veille de la Présentation, fondé par le choriste Pierre Biron ;

3° Un salut, le jour de Pâques, outre celui de règle, fondé par le doyen François de Rochechouart (3).

Le total des rentes servant de gage aux saluts fondés s'élève en 1788 à 218 ₶ (4), dont la cinquième partie revient au bas-chœur.

Les complies de carême, fondées à une époque que l'on ne peut déterminer, produisent, cette même année, 105 ₶. Le haut-chœur seul en bénéficie.

ARTICLE II. — *Dignités.*

Le chapitre d'Angoulême a compté neuf dignités, savoir : le Doyenné, l'Archidiaconé, la Chantrerie, la

(1) La fête de saint Roch commence à être célébrée à Angoulême en août 1588.

(2) Excepté celui de la veille de la Présentation.

(3) Les prières et le salut des quarante heures ont été décidés dans la cathédrale d'Angoulême le 5 novembre 1621. Ils ont lieu au mois de décembre.

(4) Sans y comprendre le motet fondé au salut du deuxième dimanche de chaque mois, le 20 juin 1684, par un Jean Eschassereau, natif d'Angoulême et chanoine d'Amiens, moyennant une rente de 25 ₶.

Maître-École, la Trésorerie, la Clavigerie, la Prévôté, la Pénitencerie, la Sacristanie, les cinq dernières ont disparu au XIII[e] siècle. La Trésorerie a été rétablie en 1610, et depuis lors il y a eu constamment cinq dignités (1). Chaque dignitaire est curé primitif, seigneur spirituel et temporel des paroisses formant son personnat.

DOYENNÉ, *DECANATUS*, ALIAS *DECANIA*.

Le doyenné paraît avoir existé autrefois à Angoulême, comme dans tous les chapitres. Il est mentionné dans de très vieilles chartes et l'on voit des doyens au X[e] siècle. Il a dû être supprimé en ce même siècle et l'archidiacre est resté première dignité.

Le doyenné est rétabli en vertu d'une bulle de date inconnue, mise à exécution en novembre 1213 par Guillaume II, archevêque de Bordeaux, assisté de l'évêque d'Angoulême, Guillaume Testaud, P., doyen, et G., chantre de Saintes. Le premier doyen créé alors est Amanève de Grésignac, *Amanevus de Grisinhaco*. L'acte d'institution contient les dispositions suivantes : Le doyen sera élu dans la suite par le chapitre et confirmé par l'évêque. Son personnat comprend les églises et paroisses de Moulidars et de Fléac (2). Il aura, en outre, deux prébendes et demie. Sa juridiction s'étendra, sans préjudice de celle de l'évêque, sur la ville et les faubourgs d'Angoulême, sur les hommes du chapitre et dans les terres de son personnat. Mais l'évêque pourra y connaître de toutes les causes, même en sa présence. Il est chanoine, premier dignitaire du chapitre et occupe au chœur la première place à droite (3). C'est

(1) Il faut se rappeler que la théologale n'est qu'un office.

(2) Il ne jouira de Fléac qu'après le décès du titulaire alors en exercice. En attendant, il touche 10 ₶ sur la mense du chapitre.

(3) Il ne prendra cette place qu'après le décès de Gardrat, archidiacre en exercice.

le chantre qui l'installe au nom du chapitre, avec l'évêque qui impose l'habit de chœur.

Le doyen nomme aux deux paroisses de son personnat et en est le curé primitif. Il nomme encore à Saint-Antonin, Saint-Augustin, Saint-Paul et Saint-Vincent de la ville d'Angoulême. Patron unique de Saint-Martin, il y nomme alternativement avec l'archidiacre depuis que Saint-Pierre-sous-les-Murs (Saint-Éloy) lui est uni. En outre, il confère le prieuré de Saint-Augustin, ainsi que les chapellenies de Saint-Thibauld dans la cathédrale et Notre-Dame-de-Pitié en Saint-Paul. Il fait la prédication de la messe des Rameaux à la cathédrale. Il est tenu à hommage envers l'évêque.

Les *maisons décanales* ont été disposées, lors du rétablissement de la dignité, dans la partie nord de l'ancien logis canonial. Reconstruites en 1530 par Jacques de Saint-Gelais (1), doyen d'Angoulême et évêque d'Uzès, elles comprennent deux corps de bâtiments, dont l'un borde la rue montant de Saint-Pierre, où il a une porte d'entrée, au carrefour de Navarre, et l'autre va de l'ouest à l'est et atteint par une cour (2) la place régnant devant l'église du Petit-Saint-Cybard. Il conserve son portail sur cette place ; *in plateâ.. propè portam audientiæ decani.*

Les revenus du doyenné sont, en 1627 : personnat : à Moulidars, 1,500ᵗᵗ, à Fléac, 750ᵗᵗ; canonicat, 800ᵗᵗ; total : 3,050ᵗᵗ. Il a droit, en outre, au *percipiet* et au *département.* Le 4 novembre 1791, ses revenus sont déclarés d'un total de 12,372ᵗᵗ, charges comprises. Celles-ci consistent dans les décimes, qui sont en 1515 de 25 écus, et en 1789 de 580ᵗᵗ, et les dons gratuits.

(1) Frère d'Octavien, évêque d'Angoulême.

(2) Et jardin touchant à l'ancien réfectoire du chapitre et à un passage qui conduit au cloître et de là à la cathédrale.

ÉTAT DES DOYENS.

. . . .

1. CONSTANTIN, *CONSTANTINUS,* paraît vers 903, dans une charte de Saint-Cybard.

2. ISAMBARD, *ISAMBARDUS,* dans une charte de février de la quinzième année du règne de Charles le Simple, soit en 908.

3. ÉROIGE, *EROIGIUS,* vers 950.

. . . .

4. AMÉNÈVE, *alias* AMANÈVE DE GRISINHAC, *AMENEVUS,* alias *AMANEVUS DE GRISINHACO,* nommé en novembre 1213, paraît encore en 1215, dans un conflit entre le chapitre et l'abbé de Saint-Amant-de-Boixe. Il est fait évêque de Tarbes, puis archevêque d'Auch en 1226.

5. GUILLAUME I ARNAULD, *GUILLELMUS ARNALDUS,* paraît le 15 avril 1216, dans une dispense accordée à l'abbé de La Couronne d'assister aux synodes diocésains. Le 25 mars 1223, il scelle une donation à l'abbaye de Saint-Cybard par P. de L'Houme *(de Ulmo),* en Champmillon. Il figure encore en 1230 dans un arbitrage entre le prieur de Saint-Palais-du-Ned et l'abbaye de La Couronne et dans un acensement des moulins de Lion (1).

6. PIERRE I (2) notifie en 1231 (avant le 25 mars) le don fait à l'abbaye de La Couronne par Adémare de Saint-André, en La Palud. Il paraît les 18 août 1238, 28 octobre 1241 et 24 décembre 1245, dans trois chartes relatives à Saint-Cybard. L'archidiacre lui remet quel-

(1) Près d'Angoulême.

(2) Probablement Pierre Rossignol, cité par la *Gal. Christ.* en 1216.

ques-uns de ses droits comme celui de visite de cette abbaye, avec mandat de l'évêque.

7. GUILLAUME II BRUNATIER, *WUILLELMUS BRUNATERII, priùs* chantre, paraît en 1249, 17 novembre 1250 et septembre 1253, dans des chartes de Saint-Cybard. Selon la *Gallia Christiana,* il aurait fondé une chapellenie de Sainte-Madelaine dans la cathédrale (1).

8. PIERRE II RAYMOND, probablement ancien curé de Salles, près Villebois, paraît en 1255, 31 octobre 1256, 13 septembre 1259, février 1262, 1er décembre 1270, dans des chartes de Saint-Cybard et de Bournet. Il est *sim.* chapelain du Pape. Les 27 août 1272 et 14 février 1273, il signe : *locum tenens episcopi.* Il était évêque et avait occupé le siège d'Angoulême de fin 1247 à 1252. Il le reprend régulièrement dès le 27 mars 1273.

9. AYMERIC GUILHOT, *AYMERICUS GUILHOTI,* rend hommage à l'évêque Guillaume de Blaye, le 12 novembre 1273. On le voit encore le 3 novembre 1274 dans un aveu à l'évêché, et le 17 août 1275 dans une charte de Saint-Cybard.

10. GÉRALD ou GÉRAULD DE JAVERLHAC, *GERALDUS DE JAVERLHACO,* est confirmé par l'évêque, dans la salle capitulaire, le 7 septembre 1275; vidime, le 2 septembre 1276, un aveu à l'évêque Raoul I; paraît dans diverses chartes des 2 novembre 1278, 14 avril 1284, 25 janvier 1289; scelle, le 3 février 1293, une charte d'Égidie de Saint-André relative à l'abbaye de Saint-Cybard; paraît le 24 octobre suivant et meurt peu après.

(1) Cette chapellenie n'est plus connue à la fin du XVe siècle.

11. HÉLIE DE MAUMONT, *HELIAS DE MALO-MONTE,* élu par Jean, cardinal prêtre du titre de Sainte-Cécile, ancien légat, le 27 décembre 1293, en présence du chapitre, rend hommage ce même jour à l'évêque, mais n'est pas maintenu, le Pape ayant nommé le suivant. Cependant il persiste à se dire doyen et agit en cette qualité les 30 octobre 1295 et 20 septembre 1296.

12. HENRY MASCHOT, *sæpiùs* MASCHAUD, *HENRICUS MASCHAUDI,* déjà chanoine, notifie, le 15 janvier 1294, sa nomination à l'évêque, qui est en cours de visite à Mosnac, par son frère, Étienne Maschaud, curé de Fromental (archiprêtré de Rancon, Limoges), et lui rend hommage en personne le 17 décembre 1296. Il scelle, le 14 août 1298, l'acte de vente de l'île Chauffer à l'abbaye de Saint-Cybard et meurt peu après. Le doyenné est dit vacant les 25 novembre 1298 et 29 janvier 1299.

13° JEAN DE LAYE, *DE LAYO,* nommé en novembre 1298, contesté par Hélie de Maumont, paraît enfin doyen le 29 septembre 1300. Il figure les 21 avril 1302, 30 juin 1312 et 12 juin 1314 dans des aveux rendus à l'évêque et meurt à la fin de cette dernière année.

14. ARNAULD LÉOTARD, *ARNALDUS LEOTARDI,* déjà chanoine et ancien archiprêtre de Pérignac, paraît dès le 21 janvier 1315. Il est attaché à la chapelle du roi, *clericus... regis Franciæ.* Cette fonction, sans doute, l'a déterminé à partager avec un autre sa charge de doyen, car s'il paraît encore les 14 janvier, 29 mai 1319 et 14 août 1320, on voit le suivant dès juillet 1318. Il a fait construire les châteaux de La Léotardie, en Nonac, et de Belle-Joie, *de Bello-Gau-*

dio (1), sur Beaulieu d'Angoulême. Hélie Léotard, archidiacre de Bourges, est son frère.

15. BERTRAND DE SAINT-GENIEZ, *DE S^TO GENESIO,* ainsi appelé du lieu de sa naissance, en Quercy, paraît dès le 7 juillet 1318. L'évêque Ayquelin l'excommunie avec ses partisans, Pierre Doucet et Bernard Sellier, et saisit son temporel, le 12 mai 1329, pour refus d'hommage. Il se soumet les 6 juin et 10 juillet suivants. On le voit encore les 21 décembre 1331 et 22 mai 1333. Il est chapelain du pape Jean XXII, son compatriote, qui, le 4 juillet 1334, le fait patriarche d'Aquilée, où il meurt le 7 juin 1350, victime de son zèle pour les droits de l'Église. Il figure encore comme doyen dans une charte du 12 juin 1337, relative à l'évêché. Cependant il paraît avoir résigné et être remplacé depuis longtemps.

16. BERNARD, *BERNARDUS* (2), paraît les 24 juin 1335, 17 janvier 1336, 28 juin 1339, 11 décembre 1346 et février 1349, dans diverses chartes.

17. ARNAULD TIZON, *ARNALDUS TIZONIS,* paraît en février 1351. Le 1er juillet 1360, il émet avis favorable à l'union des prieurés de Gourville et de Nersac à la mense abbatiale de Saint-Cybard. On le voit encore les 4 avril 1370, mars et 28 octobre 1371.

18. GALHARD, *GALHARDUS,* paraît le 4 juin 1376, dans un acte où il remplace l'évêque ; les 26 mars et 13 avril 1381, dans un accord entre l'abbé de Saint-Cybard et Guillaume Mossals, gardien des Cor-

(1) Les Bénédictines de Saint-Ausone l'ont acheté en 1573.

(2) Il paraît être ce Bernard Sellier, *Sellarii,* qui avait soutenu Bertrand de Saint-Geniez dans sa résistance à l'évêque Ayquelin, en 1329.

deliers d'Angoulême, et le 6 juin 1381, dans un aveu à l'évêque. Il est fait évêque d'Angoulême en 1385.

19. AUBERT COFFES, *AUBERTUS COFFES*, paraît le 9 mars 1391. Il figure le 30 janvier 1392 dans un aveu à l'abbé de La Couronne, et le 28 mai 1397 dans un autre aveu de la terre d'Orfont *(de Aureo-Fonte)* à l'évêque. On le voit encore les 7 octobre 1399 et 1er novembre 1400.

20. ARCHAMBAULD DE VAU, *alias* DE VAL, *ARCHAMBALDUS DE VALLE*, rend hommage à l'évêque les 28 avril 1408 et 10 décembre 1409. Il paraît encore, le 11 septembre 1417, dans le testament du chanoine Manhan.

21. JEAN GERVAIS, *JOHANNES GERVASII*, *lic. dr.*, paraît le 5 octobre 1425, accepte, le 23 octobre 1438, une restitution de dîmes à Moulidars, et se voit encore le 1er mai 1440.

22. RAYMOND, *RAYMUNDUS*, paraît le 9 juillet 1442 (1).

23. BERTRAND, *BERTRANDUS*, se voit le 23 janvier 1445 (2).

24. JEAN, *JOHANNES*, se voit le 5 juin 1451 (2).

25. GUILLAUME AYMERIC, *GUILLELMUS AYMERICI*, paraît les 20 juillet 1451 et 17 janvier 1458 (2).

26. THOMAS DE CLION, *DE CLYONE* (3), *doct. dr.* et *l.*, précédent archidiacre d'Angoulême, *sim.*

(1) Fonds du chapitre, registre des collations provisoires.
(2) Fonds du chapitre.
(3) Localité du diocèse de Saintes.

archidiacre de Saintes, chanoine de Saint-Pierre de Poitiers et régent de l'Université de cette ville, reçoit un aveu le 27 septembre 1461. On le voit encore en octobre 1469 et le 26 février 1470. Il a fondé dans la cathédrale d'Angoulême une chapellenie dite de Clion et un obit fixé au 4 décembre.

27. ROBERT DE POMPADOUR, *DE POMPADURIO, lic. l.*, frère de l'évêque, paraît les 8 décembre 1478, 26 mars 1480, 20 mars 1481 et 26 février 1482. Il était *sim.* abbé d'Aubeterre et de Terrasson et prieur de Saint-Florent de La Rochefoucauld.

28. ANTOINE DE POMPADOUR, frère du précédent, paraît les 24 février 1486 et 2 janvier 1493. Fait évêque de Condom, il garde son doyenné jusque peu avant sa mort, en 1496.

29. JACQUES DE SAINT-GELAIS, *DE S^{TO} GELASIO,* alias *SANGELASIO, cl. nivernen., bach. decr.* et notaire apostolique, né en 1454, est élu le 11 avril 1496. Nommé évêque d'Uzès dès 1483, il ne parvient à ce siège qu'en 1503 et reste *sim.* doyen d'Angoulême. Il reçoit en cette qualité hommage de François de La Rochefoucauld, à raison des droits qu'il a à Genac, et est poursuivi, le 24 avril 1522, pour l'hommage qu'il doit à l'évêque d'Angoulême. En 1513 (1), il est fait abbé de Saint-Maixent. Il résigne à son neveu Jean cette abbaye en 1528 et son évêché en 1531. En 1533, il exécute le testamment du 18 juillet 1532 de son frère Charles, mort chanoine d'Angoulême et archi-

(1) En cette même année, un Hilaire Rogier, *bach. décr.*, chanoine de Poitiers et abbé de Saint-Amand-d'Elne en Peule, obtient une bulle du 27 mai qui se voit dans les *Regesta* de Léon X, lui attribuant le doyenné d'Angoulême; mais cette mesure n'a aucune suite.

diacre de Luçon, et assure une rente de 200# (1) à la chapelle de Notre-Dame-du-Salut, dite désormais d'Uzès, qu'ils ont fondée ensemble dans la cathédrale et où fut inhumé leur frère, l'évêque Octavien. Il est encore doyen en 1539, année de sa mort. Son testament est du 22 février 1534. Il a fait reconstruire le logis décanal.

30. FRANÇOIS DE SAINT-GELAIS, seigneur DE BRILLEBANT, aumônier du roi, neveu du précédent, est élu aussitôt la mort de ce dernier et paraît *sim.* abbé de Saint-Vincent-de-Bourg et curé de Saville (2), en avril 1544, 12 novembre 1546, 31 mai 1553, dans divers hommages. Il est député à l'assemblée des notables tenue à Paris en janvier 1557. Favorable aux calvinistes et accusé de leur avoir facilité le pillage de la cathédrale, il est, dit une chronique, condamné à mort par François de Bourbon, duc de Montpensier. Ce qui est vrai, c'est qu'il disparaît peu après les événements de 1562. Mais on le revoit en 1569, et il est député par le chapitre aux États généraux qui s'ouvrent à Paris le 13 décembre de cette année, qui est celle de sa résignation définitive. Cependant, le 21 novembre 1570, il nomme, sans doute agissant au nom de son successeur, un curé à Saint-Martin. Il meurt peu après.

Nota. — La *Gallia Christiana* insère ici un Martin Caveau qui aurait été élu dès 1562, *loco* François de Saint-Gelais. Mais son nom ne se trouve nulle part dans nos archives locales et rien n'autorise à le présenter comme doyen, même à titre de compétiteur.

31. URBAIN DE SAINT-GELAIS, seigneur de Lansac, fils de Louis et neveu du précédent, paraît le 2 août

(1) Réduite en 1550 à 168# 15 s; amortie en 1578 par Alain de Cernes, débiteur, et réduite de nouveau à 150#.

(2) Localité inconnue aujourd'hui.

1566, probablement comme suppléant de François. Il avait insinué sur ce bénéfice dès le 13 septembre 1555, en vertu d'un mandat apostolique obtenu de Paul IV. Il figure dans la vérification des comptes du chapitre de 1567, 1568. Il est suppléé par son prédécesseur dans ceux de 1569 et 1570 (1). En mai 1571, le chapitre saisit son temporel au profit de la fabrique, pour absence prolongée sans exonie : il venait d'être fait évêque de Comminges. Il résigne à la fin de 1571 au suivant qui lui a rendu des services dans son nouveau diocèse, et meurt en 1613 ou peu après.

32. PIERRE JAMYN, *lic. dr. convenen.*, paraît les 7 janvier, 20 mai et 8 octobre 1572. Il résigne en 1573 et meurt peu après.

33. GUILLAUME DE PORTO, *alias* DE POURTAULT, *convenen.*; installé par procureur le 17 février 1574, ne paraît pas à Angoulême. Le chapitre retient partie de ses revenus pour la fabrique. Il résigne au suivant.

34. FRANÇOIS DE ROCHECHOUART, *cl. pictavien.*, est installé le 5 septembre 1578. Étudiant encore en 1586 et sous-diacre à la Pentecôte 1587, il est fait *sim.* abbé de Saint-Lô peu avant 1593. Il résigne à Jean Mesneau, trésorier, et décède le 25 octobre 1613. Il est enterré dans le chœur de la cathédrale, côté de l'épître. Il a fondé un salut annuel le soir de Pâques et deux anniversaires, et légué au chapitre un jardin près de la croix du faubourg Saint-Pierre, un évier (aiguière) d'argent et une belle tapisserie.

35. LOUIS DE NOGARET DE LAVALETTE, troisième fils du duc d'Épernon, né à Angoulême, 8 février 1593,

(1) Remarquer que les comptes ne sont vérifiés qu'après clôture de l'exercice.

cl., étudiant à La Flèche, est élu par le chapitre le 26 octobre 1613 et installé par procureur le 21 novembre suivant. Jean Mesneau, résignataire du précédent, proteste, et muni enfin de sa nomination en cour de Rome, s'installe le 21 mars 1614 (1). Mais ne comptant pas avoir le dessus, il se décide à résigner, et Nogaret de La Valette, confirmé à son tour par le Pape, prend de nouveau possession par procureur le 19 septembre suivant. Déjà abbé de Micy, du Gard et de Notre-Dame de Berdoue, il obtient encore les abbayes de Notre-Dame de Gimont, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Mélaine de Rennes, de la Grande-Selve, de Saint-Vincent de Metz, de la Grasse et de Saint-Martin-des-Champs (2). Il est dispensé de la résidence durant tout son décanat. Nommé archevêque de Toulouse en 1614 et cardinal-diacre du titre de Saint-Adrien le 11 janvier 1621, il résigne en cette dernière année son doyenné au suivant. N'ayant jamais reçu les ordres sacrés, il se démet en 1628 de son archevêché en faveur de Charles de Montchal, son ancien précepteur, chanoine d'Angoulême et abbé de Saint-Amant-de-Boixe, et embrasse le métier des armes (3).

36. JEAN-MICHEL DE SAINT-SIVIE, *DE S^TO^ SIVIANO, sim.* abbé de Saint-Savin en Lavedan, pourvu d'une bulle du 27 juin 1620, est installé le 24 décembre 1621, après avoir soutenu un procès que lui a intenté, mais en vain, Jean Mesneau. Il permute en 1624 avec ce dernier pour le prieuré de Montbron, se retire dans son château de Saint-Sivie, à huit milles de son abbaye et dans le même diocèse de Tarbes, et y meurt en 1651.

(1) Le doyenné était encore revendiqué par Louis Bonnet, secrétaire de l'évêque, et par un certain Valeix ?

(2) Cette dernière est inconnue.

(3) Ses revenus, en 1628, étaient d'environ 50,000 écus.

37. JEAN MESNEAU, *MESNELLI*, précédemment trésorier du chapitre et prieur de Montbron, *sim.* abbé de Blanzac et conseiller-clerc au présidial d'Angoulême (1). est installé le 31 décembre 1624, l'année où il avait représenté le chapitre au concile de Bordeaux. Nommé par le Pape dès le 29 octobre 1613, il avait cédé devant Louis de La Valette, qu'on lui substituait, et avait échoué dans la lutte contre Michel de Saint-Sivie. Pendant son décanat, il remet en ordre les titres du chapitre et de l'évêché (2) et reconstruit presque entièrement à ses frais le chœur et les voûtes de la cathédrale ruinée en 1568, ce qui lui coûte plus de 10,000 écus (3). Il résigne sous réserve de 1,800 ᵗᵗ et meurt à quatre-vingt-cinq ans, le 6 février 1660, avant l'installation de son résignataire. Il est inhumé le 8, dans le côté droit du chœur de la cathédrale. Il a fondé, par son testament du 13 septembre 1652, un anniversaire au gage de 25 ᵗᵗ de rente. Il était fort riche. L'inventaire fait après son décès lui attribue vingt-cinq titres de rente représentant un capital de 56,000 ᵗᵗ et six obligations d'un revenu de 2,278 ᵗᵗ, un mobilier important et plusieurs maisons d'un beau produit, dont quatre dans la paroisse de La Paîne. Généreux et instruit, mais un peu vaniteux, il rappelle trop souvent le bien qu'il a fait, rédige lui-même son épitaphe, fort louangeuse (4), et demande

(1) Il n'y avait pas eu de conseiller-clerc dans notre présidial depuis sa fondation, en 1551.

(2) Ses inventaires prouvent un long et opiniâtre travail; mais ils sont fautifs en plusieurs points, et il faut s'en défier.

(3) Grosse somme pour le temps. L'écu valait alors 3 ᵗᵗ 5 ſ.

(4) La voici :

> Clamant hi lapides erecti, altaria, muri,
> Non opus tumulo, titulis, nec imagine mutâ :
> Hæ sunt Menelli preconia sancta decani.
> Altis verticibus subjectos undique muros,
> Surgentes aras, laquearia, lumina, tecta
> Inspice, Menelli sunt hæc monumenta decani.

qu'elle soit gravée sur une plaque de cuivre. Il s'est attiré, surtout avant d'être doyen, quelques brocards de la part de ses confrères (1), qu'il visait trop à éclipser.

38. JEAN GUÉRIN DE CASTAIN, diacre, *lic. dr.*, déjà chanoine et prieur de Saint-Augustin, petit-neveu et résignataire de Mesneau, est installé le 12 janvier 1660, avant notification de sa nomination par le Pape et malgré les protestations de la majorité du chapitre, qui a nommé doyen son trésorier, Germain de Mauléon. Il produit enfin sa bulle et est installé de nouveau le 9 avril. Toujours contesté par son concurrent et mal vu du chapitre, il résigne à son frère, Jean de Castain, à qui il avait déjà cédé son prieuré de Saint-Augustin; mais craignant un échec pour ce dernier (2), il résigne enfin au suivant et meurt le 12 décembre, même année.

39. RENÉ LE MUSNIER, sieur DE LARTIGE et DE TAGNÉ, *cl. parisien., bach. th.*, est installé le 8 décembre 1660 par procureur. Il permute deux ans après avec le suivant pour les prieurés de Notre-Dame de Magnac-L'Étrange (archiprêtre de Chirouse, Limoges) et de Vervant (Angoulême), et 200 écus de pension.

40. PIERRE DU VERDIER, chanoine de Limoges, est installé le 22 janvier 1663. Il meurt le 29 janvier 1665, après résignation au suivant. Il est enterré dans le chœur, près du siège de l'évêque. Il a fondé un anniversaire moyennant rente de 25 ᵗᵗ.

(1) Le vieux chanoine François Valleteau, en 1611, frappé de ses airs prétentieux, l'appelait tour à tour en français et en latin : l'homme aux grands présages, *bonum omen*.

(2) Le chapitre, dont une partie était peu sympathique à Mesneau, est entièrement antipathique à ses neveux.

41. PIERRE DU VERDIER, *cl. lemovicen., bach. utrq.*, neveu du précédent, est installé le 27 janvier 1665. Étudiant au séminaire de Saint-Sulpice, puis en Sorbonne, il est exonié jusqu'à ce qu'il se retire en 1669, après avoir résigné au suivant.

42. JOSEPH DU VERDIER, *bach. dr. c.*, sous diacre et chanoine de Limoges, frère du précédent, est installé par procureur le 30 mars 1669. Exonié à titre d'étudiant en 1670 et 1671, il est fait prêtre peu après. Il résigne au suivant, sous réserve de 1,200[#], et se retire en 1726.

43. FRANÇOIS DU VERDIER, sous-diacre de Limoges, *doct. utrq.*, neveu du précédent, est installé le 11 décembre 1726. Prêtre deux ans après, il est fait évêque et prend possession du siège d'Angoulême le 1er juin 1738, gardant le doyenné encore pendant cinq ans, avec autorisation du Pape et du Roi. Il le résigne au suivant en 1743.

44. PIERRE-JOSEPH BAREAU DE GIRAC, dit l'abbé de Lâge, ancien chanoine d'Angoulême, *bach. th.* et *lic. dr. can., sim.* prieur de Nercillac et de Montmoreau, résidant à Paris, au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, est installé le 17 mai 1743 par procureur. Le trésorier, Jacques Martin de Bourgon, proteste contre cette élection, qui n'a été faite qu'à une voix de majorité, mais en vain. Pierre-Joseph Bareau résigne au suivant en 1756, sous réserve de 1,500[#], et, admis à la vétérance, est nommé doyen honoraire. Il meurt le 14 mars 1770 et est inhumé dans le caveau du chapitre.

45. FRANÇOIS BAREAU DE GIRAC, neveu du précédent, *bach. Sorb.*, déjà chanoine et prieur de Nercillac depuis 1754, est installé le 28 décembre 1756.

Son oncle lui résigne le prieuré de Montmoreau en 1762. Sacré évêque de Saint-Brieuc le 31 août 1766, il résigne le doyenné au suivant la même année. En décembre 1769, il est transféré à Rennes (1).

46. JEAN-JACQUES-FRANÇOIS FLORIT DE LA TOUR DE CLAMOUSE, *anicien.*, *sim.* archidiacre d'Auch et vicaire général de Toulouse, est installé par procureur le 24 octobre 1766. Il résigne simplement et décède le 22 mars 1781.

47. FRANÇOIS-MARC-RENÉ DE LA LAURENCIE-CHARRAS, *doct. th.*, précédemment chanoine théologal, *sim.* vicaire général d'Angoulême et de Beauvais, est installé le 25 mars 1781 et décède le 17 mars 1785.

48 HENRY DE LA FAUX DE CHABRIGNAC, *lic. utrq.*, déjà chanoine et vicaire général, est nommé par le chapitre et installé le 19 octobre 1785. Mais le roi, usant de son droit de régale et acceptant comme présentation la nomination faite par le chapitre, la réitère, et Chabrignac est installé de nouveau le 25 juin 1786. Il est en fonctions jusqu'à la dissolution du chapitre. Il reste caché à Angoulême pendant une grande partie de la Révolution et n'en sort que lorsqu'un ordre du 17 brumaire an IV (7 novembre 1795) a prescrit son arrestation avec celle de plusieurs autres ecclésiastiques.

ARCHIDIACONÉ, *ARCHIDIACONATUS, ARCHIDIACONIA.*

L'archidiaconé a été jusqu'en 1213 la première dignité du chapitre. En novembre de cette année, il passe au deuxième rang et vient après le doyenné

(1) Démissionnaire en 1801, il devient chanoine de Saint-Denis à la création de ce chapitre, en 1806, et meurt à Paris le 29 novembre 1820, à quatre-vingt-huit ans.

nouvellement rétabli. L'archidiacre, *œil et main de l'évêque,* fut, à l'origine, son délégué auprès du chapitre plutôt qu'un membre de ce corps vivant alors dans la maison et sous la direction du Révérendissime Père. Il ne compta vraiment parmi les chanoines que lorsque ceux-ci se retirèrent des *maisons épiscopales* en 1113, pour s'installer dans le logis canonial.

En descendant de la première à la deuxième dignité, l'archidiacre n'a point cessé d'être chanoine. Il a, à ce titre, une demi-prébende jointe à son personnat. Le doyen est entré dans divers droits exercés jusque-là par l'archidiacre; mais ce dernier n'y a rien perdu, puisqu'il continue à appartenir à l'administration diocésaine en même temps qu'à l'assemblée capitulaire. Il est nommé par l'évêque, dont il est l'auxiliaire et qui l'installe, assisté d'un délégué du chapitre.

A l'avénement de Richard à l'archidiaconé, vers 1121, l'évêque Girard II lui donna, d'accord avec le chapitre, les églises de Nanteuillet, de Magnac-sur-Touvre, de Saint-Jean-Baptiste d'Angoulême, 10 sols sur Saint-Martial, moitié des revenus de Marsaguet et du mas de Lunesse. Après la mort du titulaire, neveu de l'évêque, ces revenus devaient appartenir moitié au prélat, moitié à l'archidiacre.

Depuis 1213, l'archidiacre est curé primitif, seigneur spirituel et temporel de Saint-Saturnin, Voulgézac, Roullet, Aunac et Saint-Pierre-sous-les-murs (Saint-Éloy), qui forment son personnat. Il présente à ces églises. Depuis l'annexion de Saint-Éloy à Saint-Martin, il nomme à cette dernière paroisse alternativement avec le doyen.

Le logis de l'archidiacre est dans la paroisse Saint-Éloy. Il borde la place Saint-Pierre au sud, et ses dépendances s'étendent vers l'église Saint-Jean, le long des murailles de la ville. Il fut complètement rasé et

réduit à l'état de plate-forme en 1568 ; sa reconstruction ne fut entreprise qu'après 1574.

En 1625, ce personnat retire 1,000# de Saint-Saturnin, 700# de Voulgézac et 300# de Roullet; sa demi-prébende ne vaut alors que 150#. En 1409, l'archidiacre a abandonné les revenus d'Aunac au vicaire perpétuel de cette paroisse pour sa portion congrue. Saint-Éloy ne lui offre pas d'avantages sensibles. Il a droit au *département* et au *percipiet* au prorata de son service. Le 30 octobre 1790, tous ses revenus sont déclarés d'une valeur de 8,336#, charges comprises. Celles-ci consistent dans la portion congrue de trois vicaires perpétuels, l'entretien des logis et des églises du personnat et les décimes, s'élevant à 80# en 1515, 17 écus deux tiers en 1595 et 400# en 1789, non compris les dons gratuits.

ÉTAT DES ARCHIDIACRES.

1. SAINT-CÉSAIRE, *SANCTUS CÆSARIUS,* vivait du temps de saint Ausone. Il fut inhumé près de lui. Sa fête se célèbre le 13 février.

. . . .

2. FRONTON, *FRONTO,* paraît sous l'évêque Aptone II, qui siége de 542 à 567, et sous son successeur Mérère. Il fut fait évêque d'Angoulême après ce dernier, à la mort duquel il est accusé d'avoir concouru.

. . . .

3. ÉROIGE, *EROIGIUS,* cité par la *Petite Chronique,* paraît en 923 et meurt le 7 janvier 929 Il est peut-être le chantre de ce nom que l'on voit de 903 à 923.

4. FROTIER, *FROTERIUS*, paraît sous l'évêque Foucauld, entre 940 et 952.

5. HÉLIE, *HELIAS,* meurt, selon la *Petite Chronique,* le 9 avril 980.

6. ISEMBERG, *ISIMBERGUS,* paraît en 988, dans une donation par le comte Guillaume à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe.

7. PIERRE I ARNAULD, *PETRUS ARNALDI,* paraît dès 1018 et dans les donations suivantes : à la chapelle du Crucifix, 20 mai 1020 ; par l'évêque Rohon à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, en 1030 ; de la terre de Villognon à la même abbaye, en 1040. On le voit encore en 1047.

8. GUILLAUME, dit D'AUBETERRE, *WILLELMUS DE ALBA-TERRA, sim.* abbé de ce lieu, paraît vers 1060 dans trois chartes, dont une relative à la terre de Saint-Groux et une autre à la terre de Villaurioux, *de Villâ*-Auriol, et en 1075, dans la donation de Feuillade à l'abbaye de Baigne.

9. ACHARD DEBORD, *ACHARDI* alias *AICHARDI, simul* chanoine, paraît dans les actes suivants : vers 1090, donation de l'église de Rivières à l'abbaye de Saint-Florent-les-Saumur ; en 1108, restitution de l'église d'Ains, près Matha (Saintes), à l'évêque d'Angoulême (1) ; en 1117, donation de l'église d'Ambérac à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe ; en 1120, dans un règlement relatif à L'Isle-d'Espagnac. Il meurt cette année.

10. RICHARD, *RICHARDI,* précédemment chantre, paraît dès 1121. En cette année, l'évêque dote l'archidiaconé. En 1124, Richard assiste à la donation de

(1) Qui y possède quelques droits encore en 1790.

l'église de Saint-Amant-de-Grave à l'abbaye de Savigny (1).

11. CHALON, *CHALONIS,* précédemment trésorier, a dû commencer peu après 1150. Il paraît en 1160 et encore dans les actes suivants : 1161, transaction entre les abbayes de Saint-Amant-de-Boixe et Saint-Jean-d'Angély ; 1162, donation des églises de La Macarine et de Balzac à Saint-Amant-de-Boixe ; octobre 1172, donation de l'église de Champmillon à l'abbaye de Saint-Cybard ; 1183, confirmation du don de l'église d'Échallat à l'abbaye de La Couronne.

12. ITIER, *ITERIUS,* paraît en 1192, dans une transaction ménagée par l'évêque Jean de Saint-Val entre le seigneur de Blanzac et l'abbesse de Saint-Ausone.

13. ARNAULD, *ARNALDI,* paraît en 1196, encore en 1202 et 1206, dans un traité entre l'abbé de Saint-Amant-de-Boixe et le curé de Saint-André d'Angoulême.

14. GARDRAD, *GARDRADI,* paraît en 1212. C'est de son temps que l'archidiacre passe du premier au deuxième rang dans le chapitre. La mesure arrêtée lors de sa nomination devint définitive en novembre 1213. On le voit encore dans une donation par l'évêque Guillaume Testaud, le 15 avril 1216, et en 1230, dans un traité entre le prieur de Saint-Palais-du-Ned, dépendant de Saint-Eutrope de Saintes, et celui du Breuil, dépendant de La Couronne.

(1) La *Gallia Christiana* met à la suite de Richard un Amalvin et un Guillaume II, *sim.* abbé d'Aubeterre. Mais cet Amalvin, qui assiste à la donation de l'église de Ladiville à l'évêque et au trésorier d'Angoulême en 1122, est archidiacre de Saintes. Quant à Guillaume, *sim.* abbé d'Aubeterre, on ne voit que celui mentionné plus haut, de 1060 à 1075.



15. ÉTIENNE JAVARS, fils de Javars de Saint-Amant-de-Boixe, paraît en 1237 dans un traité entre l'abbesse de Saint-Ausone et le seigneur de Tourriers. Il résigne fin 1272 à son frère Thomas.

16. GEOFFROY DE LA ROCHELLE, *GODEFRIDUS DE RUPELLA*, chanoine de Cahors et d'Angoulême, est nommé en 1273, par Barthélemy, évêque de Cahors, agissant comme vicaire général de l'évêque d'Angoulême, Pierre Raymond, mais il n'est pas maintenu, le suivant ayant reçu sa nomination de Rome (1).

17. THOMAS JAVARS, plus connu sous le nom de Thomas de Saint-Amant, frère et résignataire d'Étienne, paraît le 20 février 1274, dans un conflit avec l'évêque Guillaume de Blaye, à Saint-Saturnin et à Roullet, et dans un traité fait avec le même, le 20 janvier 1275, concernant sa juridiction à Montbron, Montignac et Châteauneuf. Son frère Étienne vit avec lui et on les appelle les frères archidiacres. En 1279, eux et leur neveu Étienne règlent un conflit qu'ils avaient avec l'abbé de Saint-Amant-de-Boixe. Thomas meurt en 1287.

18. FOULQUES DE LA ROCHE, *FULCHONIS DE RUPE*, déjà chanoine et archiprêtre de Pérignac, est nommé le 1er novembre 1287. Il figure le 20 mars 1299 dans le testament de Hélie Arnauld, sieur du Repaire. On le voit encore en 1304. Il se fait cordelier peu après et devient évêque d'Angoulême en 1308.

19. PIERRE, *PETRUS*, paraît le 12 mai 1306, dans un hommage des terres de Rocheraud, *de Rupe-Ayraudi*, et de Roullet.

(1) Cependant Geoffroy persiste à se qualifier d'archidiacre. *(sic)* 7 août 1279 ; mais il finit par céder.

20. AYQUELIN DE BLAYE, *AYQUILINI*, alias *AQUILINI DE BLAVIA*, paraît dès le 30 mai 1309 (1). Il est fait évêque d'Angoulême en février 1328.

21. GASTON DE LEVIS, *GUASTONIS DE LEVIS*, paraît dès le 1er mars 1328, encore le 3 novembre 1332 (2).

22. ROBERT, *ROBERTUS*, paraît le 12 février 1334 et le 17 octobre 1335.

23. PIERRE DE BRANTHOME, *PETRUS DE BRANTHOMIO*, paraît le 22 avril 1339. Le 15 janvier 1341, il constate le droit de visite dans l'abbaye de Saint-Cybard, passé de l'archidiacre au doyen. Dès cette dernière date, il est cardinal du titre de Saint-Clément. On le voit encore les 28 juin 1370, 12 janvier 1382 et 28 juin 1386.

24. PIERRE DES ARBRES, *PETRUS DE ARBORIBUS*, *lic. decr.*, est installé (3) le 11 janvier 1387. Le 30 avril 1398, il est juge avec Hélie, abbé de Saint-Cybard, d'un conflit entre le sacriste de cette abbaye et le curé de Saint-Yrieix, touchant les oblations. On le voit encore le 9 janvier 1401.

25. ARNAULD DE LA ROCHE, *ARNALDUS DE RUPE*, *priùs* maître-école, *sim.* prieur de Ventouse, est nommé en février 1401. Il assiste le 9 du même à l'élection de Boniface Vassale comme abbé de Saint-Cybard. On le voit encore le 20 juillet 1405, en mars 1435 et le 17 juillet 1436.

(1) Il semble résulter de quelques pièces que Ayquelin aurait succédé immédiatement à Foulques de La Roche. Mais l'existence de Pierre comme archidiacre en 1306 est absolument certaine.

(2) Il a exercé avant l'élection d'Ayquelin à l'épiscopat et dès le 28 septembre 1327, mais, sans doute, comme suppléant de ce dernier.

(3) Par la tradition du bréviaire.

26. THOMAS DU CLION, *doct. utrq.* et régent de l'Université de Poitiers, paraît le 23 juillet 1451, encore le 2 janvier 1461, et est fait doyen cette même année.

27. JEAN DE MONTBRUN, DE *MONTE-BRUNO*, neveu de l'évêque Robert de Montbrun, rend hommage à ce dernier le 31 juillet 1461, peu après son installation. Il résigne au suivant en 1469 et, par son testament de 1470, il fonde un anniversaire fixé au 1er mai de chaque année avec vigile, moyennant la dîme des avoines de Touzac qu'il a achetée à cette fin, moitié pour le chapitre, moitié pour le bas-chœur.

28. GUILLAUME DE MONTBRUN, frère du précédent, paraît le 14 mai 1470. Il est *sim.* curé de Champniers, prieur commendataire de Chavenac, puis de Saint-Cybardeaux, et devient abbé de Saint-Cybard en 1487. On le voit encore le 25 juillet 1492 et le 26 août 1493. Il meurt le 11 novembre 1500.

29. GEOFFROY DE MONTBRUN, neveu et résignataire du précédent, se voit contesté, mais finit par triompher. Il paraît le 29 septembre 1514. L'évêque requiert contre lui pour défaut d'hommage le 24 avril 1522. Il figure encore dans des actes du 29 mai 1528 et 1531.

30. LOUIS DU TILLET, déjà chanoine, paraît en 1534 (1). Il fut quelque temps partisan passionné de Calvin et de ses doctrines. Par actes des 21 décembre 1555 et 16 avril 1556, il fonde une messe de l'aurore de Noël, moyennant un revenu de 10tt. On le voit encore en 1557 et 1562.

(1) L'archidiaconé lui avait été disputé par... La Renaudie, qui, piqué de son échec, se jeta sans retour dans le protestantisme.

31. JEAN CALUEAU, *CALUELLI,* chanoine et aumônier de la reine, nommé le 3 mai 1566, devient *sim.* abbé de La Couronne en 1572, est délégué aux États de Blois en 1577 et meurt le 30 juin 1584.

32. JEAN DE LESMERYE (1), sieur du Breuil-au-Vigier, chanoine et curé de Charmant, est installé le 12 juillet 1584. En 1606, le siège épiscopal étant vacant, il résigne entre les mains du roi, au profit du suivant, son neveu. Admis à la vétérance et archidiacre honoraire, il meurt peu après. Il a été vicaire général.

33. JEAN DE LESMERYE, sieur de La Tour, *lic. l.* et *bach. dr.*, né en 1581, est installé le 21 décembre 1608 (2). Il meurt en 1651.

34. CLAUDE GIRARD (3), déjà chanoine, *sim.* vicaire général et official, installé le 3 septembre 1651, meurt le 15 mars 1663. Il a édité les derniers ouvrages de Jean-Louis Guez de Balzac, dont il était l'ami.

35. ANDRÉ DE NESMOND, sieur des Courades, chanoine, *sim.* curé de Magnac et Ruelle, est installé le 6 avril 1663 (4). Il meurt le 9 août 1700 et est en-

(1) Cette famille est d'Échoisy.

(2) Le roi l'avait nommé le 3 janvier 1606 ; mais le chapitre ne permit son installation qu'après nomination par le nouvel évêque.

(3) Né à Angoulême, en 1599, de Pierre, bourgeois, et de Valentine Laborie ; il avait deux frères qui furent, comme lui, des lettrés : Guillaume, qui a écrit la vie du duc d'Épernon, traduit le *Guide des pécheurs* et publié d'autres ouvrages, et Michel, abbé de Verteuil. Guillaume fut père de Geoffroy, que l'on avait fait chanoine en 1663, et d'autre Claude.

(4) L'archidiaconé lui est disputé par Claude Girard, *cl. burdigalen.*, neveu du précédent, qui se dit pourvu en cour de Rome par résignation de son oncle. Une transaction intervient le 2 septembre 1663, qui attribue au prétendant les fruits de la chanoinie de Nesmond, du 1er juillet à novembre, et fait passer ensuite la prébende canoniale à Geoffroy Girard, autre neveu de l'archidiacre.

terré dans la chapelle des Tiercelettes, dont il était le fondateur.

36. FRANÇOIS OSMOND, *lexovien., priùs* trésorier, *bach. utrq.*, est installé le 30 août 1700 (1). *Sim.* titulaire de la chapellenie de Notre-Dame de Passy, fondée dans l'église de Saint-Gervais-et-Protais, à Paris, il la cède, en 1726, au chanoine François du Reclus du Breuil. Il meurt en avril 1729.

37. MARC GOURDIN DE LA FUYE, chanoine, *diacre, bach. th.*, est installé le 13 avril 1729. Il résigne au suivant en 1756, sous réserve d'un tiers des revenus et d'un logement dans l'archidiaconé. Admis à la vétérance et archidiacre honoraire, il décède le 27 avril 1762, à quatre-vingt-douze ans, et est inhumé dans le caveau du chapitre.

38. JEAN-FRANÇOIS COIFFET, *arelaten.*, vicaire général d'Angoulême, *bach. th.* et *lic. utrq.*, est installé le 19 février 1757. Dès décembre 1755, l'évêque l'avait honoré de lettres de commensalité et d'une pension de 800ᵗᵗ sur sa mense. Il est dispensé de l'assistance au chœur. Le chapitre le délègue à l'assemblée du clergé convoquée à Bordeaux pour le 5 février 1760. Il résigne au suivant en 1781, sous réserve d'un tiers des revenus, et meurt en 1782.

39. ATHANASE PARIS, *arelaten., lic. dr. can.*, précédemment curé d'Aunac, est installé le 23 octobre 1781. Il est encore en fonctions lors de la dissolution du chapitre. Le 26 mai 1791, il déclare vouloir se retirer à Arles, son lieu d'origine. Cependant il ne quitte définitivement Angoulême qu'à la fin de 1795, à la suite

(1) L'évêque, en le nommant, l'ayant qualifié *major archidiaconus*, le chapitre proteste et obtient la suppression du mot *major*.

d'un ordre du 7 novembre de cette année le menaçant d'arrestation pour cause de refus de serment.

CHANTRERIE, *CANTORIA, CANTATORIA.*

La chantrerie, office du chantre, est la troisième dignité et une des plus anciennes de la cathédrale d'Angoulême. Le chantre, appelé ailleurs primicier, *primicerius,* précenteur ou préchantre, *precenctor,* grand-chantre, choraule, *choraula,* est le maître et directeur du chant et des offices de l'église. Il porte la chape et le bourdon. C'est lui qui installe les membres du bas-chœur et leur rappelle leurs devoirs dans les chapitres généraux semestriels. Il est nommé et installé par l'évêque seul ou son délégué, au moins depuis la reconstitution du doyenné, en 1213, mais en présence du chapitre. Il peut n'être pas chanoine ; mais s'il l'est, il partage, à ce titre, le sort de ses confrères. Il occupe la troisième place au chœur et dans les processions.

Son personnat comprend les églises de La Paîne et de Péreuil. Il en est curé primitif, seigneur spirituel et temporel et y nomme. Son logis, appelé la chantrerie, est dans la paroisse de La Paîne, entre cette église et celle de Saint-Jean (1). Ses dépendances s'étendant à l'ouest furent écrasées en 1569 par la chute du grand clocher de la cathédrale, et son jardin faisant suite servit à agrandir la place publique.

En 1627, le personnat du chantre vaut 1,300# à Péreuil. La Paîne ne lui offre que peu de ressources. Il a, en outre, quelques dîmes, prés, terres et vignes à Rochine, valant à cette date 50# et, en 1789, 175#, plus quelques revenus insignifiants à Magnac-sur-Touvre,

(1) Aujourd'hui, entre le rempart, la rue Corneille et le sommet de la rue d'Arc.

Ruelle (Chaumontet), Soyaux, Saint-Ausone et Saint-Martin. De 1740 à 1784, le logis cantorial est affermé par son titulaire, qui habite ailleurs, et produit de 200 à 300 ₶.

Ses charges comprennent la portion congrue de ses vicaires perpétuels et les décimes, qui, pour son personnat, sont de 24 ₶ en 1515, de 5 écus et un tiers en 1595 et de 90 ₶ en 1789. Ses revenus sont déclarés en 1791 pour une valeur totale de 5,385 ₶, charges comprises.

ÉTAT DES CHANTRES CONNUS.

. . . .

1. ÉROIGE, *EROIGIUS,* intitulé constamment choraule, *choraula,* paraît en 903 dans une charte de Saint-Cybard et en 923. Peut-être est-ce le même que l'on voit archidiacre de cette dernière année à 929.

. . . .

2. ARNAULD, *ARNALDUS,* paraît vers 1018.

3. RAOUL, *RAMNULPHI,* paraît vers 1030, dans une donation par l'évêque Rohon à l'abbaye de Saint-Amant et encore après 1043, sous l'évêque Guillaume II, qui a vécu de 1043 à 1076.

4. GÉRAUD, *GERAUDUS,* qualifié préchantre, figure dans une charte non datée, mais de l'épiscopat de Guillaume II, soit de 1050 à 1075.

5. MAYNARD CRAMAULT, *alias* CRAMALT, *MAYNARDUS CRAMALTI,* paraît à la fin de Guillaume II et en 1076, Adémare étant élu, mais non sacré. En 1110, *sous le roi Louis, fils de Philippe* (Louis VI le Gros), il assiste à un traité relatif aux moulins d'Esnord et du Chastelars. Il vit encore en 1113 (1).

(1) Selon M. le chanoine Maratu, dans son *Histoire de Girard II,* où il le nomme Maynard Cramail.

6. PIERRE DE CONFOLENS...., paraît en 1116, dans un règlement entre les abbayes de Cluny et d'Uzerches, conclu à Excideuil en Périgord, et en 1117, dans la donation d'Ambérac à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. Il est sacré évêque de Saintes le 16 juin de cette dernière année et, en 1118, il donne Saint-Médard d'Auge au chapitre d'Angoulême.

7. RICHARD, *RICHARDUS,* neveu de l'évêque Girard II, paraît en 1118, dans une donation au chapitre de dîmes dans la paroisse de Charmant, et en 1120, dans un règlement relatif à des revenus en L'Isle-d'Espagnac. Il est fait archidiacre en 1121.

8. HUGUES TIZON, *HUGO TIZONIS,* paraît en 1144, dans une donation par le comte Guillaume IV au chapitre d'Angoulême de prés situés en Juillac-le-Coq, et peu après encore, sous l'évêque Lambert, dans un traité non daté, relatif à des revenus de sa chantrerie à percevoir au delà de Saint-Cybard. Il est fait évêque en 1149.

9. GEOFFROY, *GAUFREDUS,* paraît en 1150, ou peu après, dans une donation faite par Guillaume Taillefer à Saint-Amant-de-Boixe, et en 1166, dans un règlement des oblations de Dignac.

10. G. VIGIER, *VIGERII,* paraît en 1181, dans une donation faite par son frère Albert au chapitre de jardins situés à Touvre et dont le produit est affecté à l'éclairage de la cathédrale.

11. AUDOUIN BAUDRAND DE TOURRIER, *DE TAURESIO,* déjà chanoine, paraît vers 1200. Ayant résigné depuis longtemps et étant retiré à Tourrier, il donne en 1249 des vignes situées à Vars à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, à la condition d'être enterré dans cette église.

12. GUILLAUME BRUNATIER, *alias* BRUNAT, *BRUNATERII,* assiste à l'acte de reconstitution du doyenné en novembre 1213. En avril 1227, il achète de l'abbesse de Saint-Ausone une vigne située à la Coronelle (1). En 1249, il assiste à la donation d'Audouin Baudrand ci-dessus à l'abbaye de Saint-Amant et devient doyen en cette même année.

. . . .

13. AYMERIC DE MALMORT, *AYMERICUS DE MALA-MORTE*, *priùs* maître-école, nommé à la fin de 1272, rend hommage à l'évêque élu, le 25 novembre 1273. On le voit encore les 3 novembre 1274 et 29 septembre 1285. Le 17 avril 1312, il est dit décédé.

14. HÉLIE DE MONTBRON, *HELIAS DE MONTEBERULPHII,* paraît le 22 septembre 1317. Par son testament du 5 mars 1327, il fonde dans la chapelle de Notre-Dame, derrière l'église du Petit-Saint-Cybard, une chapellenie au gage de 10 ᵗᵗ de rente, une solennité de Saint-Eutrope, gage 6 ᵗᵗ, et un anniversaire, gage 2 ᵗᵗ.

15. GUILLAUME ANDRÉ, *GUILLELMUS ANDREÆ,* dit de Vieille-Mer, *de Vetere-Mari,* paraît le 21 mai 1332, dans la vente d'une châtaigneraie sise à Rougnac, et le 23 mai 1336.

. . . .

16. GUILLAUME BARON..., rend hommage à l'évêque Hélie de Pons, le 2 octobre 1374.

. . . .

17. JEAN OLIVEAU, *OLIVELLI, sim.* chanoine, paraît le 21 juin 1431. En janvier 1436, il assiste à un

(1) Cette Coronelle est sur les bords de la Charente, dans la paroisse de Saint-Yrieix ou de Saint-Ausone, et ne doit pas être confondue avec celle qui est devenue La Couronne en Saint-Jean-de-la-Pallud.

acensement des moulins et des fours de Saint-Fort-sur-le-Ned par le chapitre. Le 9 novembre 1452, étant official de la curie commune et délégué par le Pape pour trancher un conflit surgi entre l'abbé de Saint-Cybard et Pierre Thibériade, abbé de Guitres et évêque de Mende, il excommunie ce dernier, qui n'a pas comparu.

18. GUY DE MONTBRUN, *GUYDO DE MONTEBRUNO,* frère des archidiacres Jean et Guillaume et neveu de l'évêque Robert, paraît le 17 janvier 1459. En 1465, il est *sim.* prieur de Bouteville et évêque de Condom. On le voit encore le 5 janvier 1470. Il résigne peu après et est pourvu dans la suite des abbayes de Saint-Amant-de-Boixe et de Saint-Cybard.

19. CHARLES GONAFFDOUR, *lic. dr., sim.* chanoine, vicaire général et official du diocèse, paraît le 21 mars 1470. En 1476, il est délégué pour régler un conflit entre les prieurs de Saint-Cybardeaux et de Notre-Dame-des-Champs. On le voit encore le 24 juillet 1479. Il y a lieu de croire qu'il avait été attaché à la maison du comte Jean le Bon.

. . . .

20. PIERRE CADU, *sim.* chanoine, paraît les 14 janvier 1507 et 21 janvier 1520. Nommé official le 1er septembre 1522, il résigne cette fonction dans la même année et sa chantrerie peu après.

21. CHARLES DE SAINT-GERMAIN, *constantien., lic. dr., sim.* chanoine et vicaire général, paraît les 7 novembre 1523 et 14 janvier 1526, dans une charte de Saint-Cybard.

22. JACQUES ESTIVALLE, *senior,* déjà chanoine, *sim.* chapelain de Saint-Thibauld dans la cathédrale,

puis curé de Montignac, paraît le 30 mai 1528, dans une conclusion relative aux réparations de la cathédrale. Fait prisonnier des huguenots en 1568, il meurt, après vingt-deux mois de détention, en août 1570.

23. GEOFFROY DE PRAHEC, déjà chanoine, est nommé en septembre 1570; mais, troublé dans sa possession par le suivant, il résigne fin 1571.

24. JEAN DUPLEX, *cl. santonen., bach. décr.,* présente, le 18 mai 1571, une provision de Rome; le vicaire général refuse le *visa,* l'archevêque l'accorde. Duplex prend possession le 13 juin suivant, mais n'est pas maintenu.

25. JEAN GARRASSUS, déjà chanoine, est installé le 5 juin 1572 (1). Il est official du diocèse en 1584. Il résigne sa chanoinie à son neveu Étienne, en 1590, et décède, étant encore en fonctions, en novembre 1591.

26. PIERRE MASSON, déjà chanoine, est installé le 1er décembre 1591. Il résigne le 10 et meurt le 12 mars 1606.

27. LÉONARD DE LA FORESTIE, *lemovicen.,* déjà chanoine et abbé de Bon-Lieu (2), nommé par le roi le 15 mars, est installé le 22 avril 1606. Ayant résigné sa chanoinie le 12 décembre 1621, il obtient de Rome droit de porter les habits canoniaux à raison de sa qualité de chantre, qu'il garde, comme son abbaye,

(1) Jacques Guytard, cl. tonsuré et avocat au présidial d'Angoulême, s'était fait pourvoir par le Pape et avait obtenu de l'archevêque de Bordeaux le *visa* que l'Ordinaire lui refusait. Soupçonné quant à sa doctrine, il est traduit devant l'évêque de Poitiers qui prononce en sa faveur. Cependant il n'insiste pas et Garrassus est maintenu dans la chantrerie.

(2) Il avait succédé dans cette abbaye à son oncle Sébastien de La Forestie, décédé le 30 janvier 1597.



jusqu'à sa mort, arrivée le 20 août 1625. Il avait alors soixante-cinq ans.

28. LÉONARD DE LA FORESTIE, sieur DU LABOURET, *sous-diacre,* chanoine et curé de Péreuil, neveu du précédent, installé en septembre 1625, résigne au suivant en 1675.

29. JACQUES JAMEU, *doct. th.,* chanoine, est installé le 22 août 1675. En 1696, il propose sa chantrerie au suivant; mais il ne la résigne définitivement qu'en 1709 et il reste chanoine jusqu'à sa mort, arrivée en décembre 1711.

30. JEAN-BAPTISTE MAYOU, *doct. Sorb.,* prieur de Lichères et ancien chanoine (1), est installé le 7 septembre 1709 et de nouveau le 30 octobre même année. Il résigne au suivant et décède en mars 1729.

31. FRANÇOIS DU RECLUS, sieur DU BREUIL, chanoine, est installé le 17 mars 1729. Il résigne simplement et décède en 1739. Il était *sim.* chapelain de Notre-Dame de Passy (Paris).

32. PIERRE-ANGE-LOUIS MARTIN, *cl. tons. parisien.,* gradué de l'Université de Paris, ayant régulièrement insinué et étant investi en conséquence, prend possession le 7 juillet 1739, malgré l'évêque, qui avait nommé un Léonard Romanet de La Briderie et contre le vœu du chapitre. Venu à bout des résistances qu'on lui fait, il réitère son installation en personne le 13 avril 1740. Il résigne au suivant en 1746 sans avoir jamais résidé.

33. JEAN-GABRIEL MARTIN DU CHEMIN, *cl. tons. parisien.,* parent du précédent, est installé par procu-

(1) Il avait résigné sa chanoinie en 1696, dans l'espoir d'obtenir la chantrerie que Jameu lui proposait et qu'il garda jusqu'en 1709.

reur le 30 novembre 1746. Venu à Angoulême en 1777, il réitère en personne son installation et retourne aussitôt à Paris, où il continue à résider, comme son prédécesseur. Il est encore titulaire lors de la dissolution du chapitre en 1791.

MAÎTRE-ÉCOLIE, *MAGISTRO-SCHOLATUS, MAGISTROLATUS.*

La maître-écolie a son origine dans *l'écolatrerie* fondée dès les premiers siècles de l'Église pour l'instruction de la jeunesse et la formation des clercs. Le maître-école (1), *magister scolarum, scolasticus,* rarò *grammaticus,* a été remplacé dans la première partie de son office par les maîtres d'écoles, précepteurs, prébendiers préceptoriaux, principaux de collèges, dont il reste longtemps comme l'inspecteur, et dans la seconde, par le chanoine théologal. Cependant, à Angoulême, on le voit encore, jusqu'en 1626, faire des leçons à *messieurs* du chapitre et aux membres du bas-chœur, même prêtres. Il est chargé de l'ordre des cérémonies particulièrement près de l'évêque et membre du jury d'examen des clercs. C'est l'évêque qui le nomme et qui l'installe en personne ou par délégué. Il peut n'être pas chanoine; mais s'il l'est, il partage le sort de ses confrères. Il occupe le quatrième rang au chœur et dans les processions.

Son personnat est formé des églises de Magnac-et-Rodas et de Plassac. Il en est curé primitif et y nomme. Son logis (2), appelé la maître-écolie, est situé dans la paroisse Saint-Éloy, devant l'angle nord-ouest de la cathédrale, entre la rue Champfada (3), la place Saint-

(1) On trouve quelquefois et plus régulièrement *maître-écoles.*

(2) Il a souffert moins que les autres logis canoniaux des ravages des protestants.

(3) Aujourd'hui rue d'Épernon. Le jardin de la maître-écolie aboutit à cette rue et à la place Saint-Pierre.

Pierre et la rue montant de cette place au carrefour de Navarre. Ce personnat, en 1627, valait 700^{tt} à Magnac et 300^{tt} à Plassac. De divers calculs il résulte que le total de ses revenus en 1791 est évalué à 4,400^{tt}, charges comprises. Ces charges consistent dans la portion congrue des deux vicaires perpétuels et dans les décimes, qui sont de 10^{tt} en 1515, 2 écus 13 sols en 1595, 100^{tt} en 1789.

ÉTAT DES MAÎTRES-ÉCOLE CONNUS.

....

1. OTBERT, *OTBERTUS, grammaticus,* vers 1050.

....

2. ITIER, *ITERIUS,* entre 1101 et 1114.

3. GUARIN, *GUARINI,* vers 1116.

4. JULIEN, *JULIANI,* médecin et chanoine, *scolasticus,* vers 1138 et 25 juillet 1150.

....

5. B..., en 1181.

6. R..., en 1221; encore en 1225, dans une charte concernant le prieuré de Vendoire, et en 1226, dans une autre relative à l'abbaye de Saint-Cybard.

7. P... est délégué en 1230 par l'abbé de Plaine-Selve pour trancher un conflit à Bessé entre divers seigneurs du pays et les Bénédictines de Saint-Ausone.

8. HÉLIE RENAULD, *HELIAS REGINALDI,* paraît le 31 octobre 1256 et dans une charte de 1260 relative à l'abbaye de Saint-Cybard.

9. AYMERIC DE MALMORT, *AYMERICUS DE MALA-MORTE,* paraît en 1267 et devient chantre fin 1272.

10. SEGUIN DE JUILLAC, *SEGUINUS DE JULHACO,* rend hommage, le 25 novembre 1273, à l'évêque Guillaume, qui lui a conféré sa dignité. Leur rencontre a lieu à Moulède. On le voit encore en novembre 1276. Il meurt peu avant 1300.

11. PIERRE BOUDET, *BOUDETI,* est exécuteur du testament de Guy de Lusignan, en 1304.

12. PIERRE DE PAVEUX, *alias* DE PABEUR, assiste le 5 avril 1312 à l'élection de l'abbesse de Saint-Ausone, Alice de La Marche.

13. BERTRAND DE ROSET rend hommage, en février 1334, à l'évêque Ayquelin.

14. ANDRÉ MANHAN (MAGNAN), *MANHANI,* paraît le 1er avril 1377.

15. ARNAULD DE LA ROCHE, *ARNALDUS DE RUPE,* chanoine, *sim.* prieur de Ventouse, *olim* de Saint-Amant-de-Nouhère, paraît les 27 février 1393 et 29 juillet 1396. Il est fait archidiacre en 1401.

16. ARNAULD DE LA FEUILLÉE, *ARNALDUS DE FOLHATA,* alias *DE FOLIATA,* prend à rente, moyennant 10 sols de cens, un hébergement des Bénédictines de Saint-Ausone, à Fouquebrune, les 6 juin et 18 octobre 1410.

17. GUILLAUME AYMERIC, *AYMERICI, bach. decr.,* paraît les 29 décembre 1440, 2 juillet 1456 et 17 janvier 1459.

18. GEORGES LE MACALOT, *lic. dr.,* paraît le 12 avril 1467. Il a été religieux augustin et confesseur de Jean le Bon.

19. PIERRE L'AUBIGEOIS, *alias* L'AULBIGEOYS, ancien maître de chambre du comte Jean le Bon (1), paraît les 25 juin 1470 et 30 décembre 1474.

20. PIERRE D'AUNOY, *alias* D'AUNOYS, *alias* DAUNOYS, *sim.* chanoine, paraît les 24 février et 20 août 1486 et 12 février 1501.

21. PIERRE GUERRY, *sim.* chanoine, paraît le 12 février 1506.

22. PIERRE DES EAUX, *DE AQUIS,* paraît en 1512 et décède en 1513.

23. GUILLAUME DE CROZE, *DE CROZO, cl. ruthenen., lic. dr., sim.* chapelain de Notre-Dame de La Dalbate (Toulouse), est nommé et installé en 1513. Nommé par le Pape chanoine d'Angoulême et prieur de Saint-Donin de Mas-Cavaillon, O. B. (Valence), il devient encore protonotaire apostolique, vicaire général de Saintes et d'Angoulême. Par son testament du 9 juin 1532, il lègue à douze églises dont il a été curé ou prieur. La ville de Saint-Claude y est comprise pour une rente de 40 ᵗᵗ.

24. JEAN DU TILLET, *sim.* chanoine, paraît en février 1544. Fait évêque de Saint-Brieuc en 1553 (2), puis de Meaux par permutation en vertu d'une bulle du 5 août 1564, il fut un des prélats les plus érudits de son temps. C'est lui qui ramena au devoir son frère, l'archidiacre Louis du Tillet, séduit pendant quelque temps par les théories de Calvin. On ne sait en quelle année il a résigné la maître-école, mais il l'occupe en-

(1) Après la mort de Jean le Bon, arrivée le 14 avril 1467, presque tous les clercs attachés à sa maison entrent dans le chapitre d'Angoulême.

(2) On y avait vu un Olivier *Olivarius* du Tillet, évêque, de juillet 1436 à décembre 1438.

core en 1559. Il meurt, comme son frère Jean, greffier du parlement de Paris, en décembre 1570.

25. MATHURIN BESNARD, *sim.* chanoine, paraît le 22 mai 1570. Il résigne sa chanoinie en 1574 et reste maître-école jusqu'à sa mort, arrivée avant 1578.

26. ANDRÉ THEVET, *sim.* chanoine et abbé de Notre-Dame de Masdiou, cosmographe du roi et de la reine, paraît le 1er juillet 1578. Il résigne au suivant en 1580.

27. TOUSSAINT MARTIN, *cl., sim.* chanoine, est installé le 8 avril 1581 et fait sous-diacre (1) le 10 mars 1582. Il résigne sa chanoinie en 1610 et sa maître-écolie au suivant, son neveu, par acte du 12 novembre 1613. Admis à la vétérance, on le voit encore en 1629, vicaire général depuis 1610, et *sim.* official du chapitre. Il est alors âgé de quatre-vingt-trois ans. Ami de Gabriel de La Charlonie, il encourage sa publication de la liste des évêques d'Angoulême.

28. THOMAS MARTIN, sieur de PUYFONTAINE, *lic. utrq.,* chanoine, est installé le 14 mars 1614. Il résigne simplement en septembre 1642 et meurt peu après, ayant fondé un anniversaire à gage de 30 ᵗᵗ de rente (2). Il avait été fait conseiller-clerc au présidial d'Angoulême le 2 juillet 1627.

29. CHARLES RAOUL, chanoine, est installé le 14 octobre 1642. Il résigne sa maître-écolie au suivant, son neveu, et sa chanoinie à Jean, son frère, et meurt le 5 mai 1645. Il est enterré dans la chapelle de Notre-Dame-du-Salut.

(1) Dans la chapelle Saint-Clément, de l'évêché.
(2) Cette fondation est attaquée par les héritiers de Martin.

30. ANTOINE RAOUL, sieur DE LA FONTAINE, chanoine, installé le 21 juin 1645, résigne simplement le 29 novembre 1679 et meurt le lendemain.

31. FRANÇOIS DE MALAVERGNE, *m. ès arts*, prieur-curé de Vitrac, est installé le 2 décembre 1679 et résigne peu après au suivant.

32. CLAUDE LEFÈVRE, *parisien., doct. Sorb.* et professeur en théologie au collège de Navarre, est installé le 6 septembre 1681. Conduit à sa place au chœur, il prétend à une place supérieure qui ne lui est pas accordée. Il résigne au suivant.

33. ANTOINE CARRIER, *petrocoren., bach. dr.*, est installé le 16 octobre 1683. Comme ses deux prédécesseurs, il n'est pas chanoine. Il permute avec le suivant (1).

34. JEAN BARBOT, sieur DE TUDEBŒUF, *cadurcen., cl. t., bach. th.*, est installé le 6 juillet 1686. Il brigue une chanoinie et ne l'obtient pas. Bien plus, il est longtemps interdit *a divinis* et envoyé en pénitence dans des maisons religieuses (2) d'où il s'est évadé chaque fois. Il résigne au suivant, sous réserve de 300 ## de pension, en 1746, et se retire en 1747, ayant occupé son bénéfice pendant soixante et un ans.

35. FRANÇOIS-MATHIEU BOURRÉE, chanoine, n'obtient le *visa* à sa nomination en cour de Rome

(1) On ne dit pas ce qu'il obtint de cette permutation.

(2) Alors, les évêques et les chapitres, au lieu d'enfermer dans leurs prisons les ecclésiastiques répréhensibles, ce qui n'avait été qu'une peine insignifiante et inefficace, les envoyaient dans des couvents, généralement chez les Cordeliers. Barbot fut placé dans deux couvents de cet ordre en Auvergne. Pendant sa dernière absence, un certain de La Garde manœuvra, mais sans succès, pour obtenir son bénéfice.



qu'après longue hésitation de l'évêque, qui lui fait, ainsi que le chapitre, de graves observations sur la tenue de sa maison. Il est enfin installé le 22 août 1747. Il résigne sa chanoinie en 1774 et sa maître-école au suivant en 1775, sous réserve d'un tiers des revenus. Il décède à la fin de 1777.

36. JEAN-PIERRE DEREIX, *lic. utrq.*, prieur de Saint-Surin, est installé le 12 août 1775. Il est fait *sim.* chanoine en 1788. Encore en fonctions lors de la dissolution du chapitre, il est déporté, bien qu'il ait offert le serment, et retenu pendant onze mois dans l'île de Rhé. Il est rendu à la liberté, mais ne cesse d'être en état de surveillance que le 2 octobre 1799.

TRÉSORERIE, *THESAURISARIA*.

La trésorerie, cinquième dignité, est un des plus anciens offices de la cathédrale d'Angoulême. Primitivement, le trésorier avait l'administration de tout le temporel de cette église ; il en était le procureur-économe. Ses fonctions furent supprimées vers le milieu du XIIIe siècle. Le chapitre ayant cessé de mener la vie commune n'eut pas besoin d'un économe pour lui, et quant au temporel de son église, il le confia à un bayle et à des claviers pris dans son sein, auxquels il adjoignit dans la suite un receveur chargé de ses recouvrements.

Vers 1540, on songea à rétablir cet office; mais les événements de 1562 et 1568 y firent obstacle. L'évêque Antoine de La Rochefoucauld reprit le projet en 1610 et, par sentence du 11 décembre 1611, reconstitua la trésorerie sur les bases suivantes : Le trésorier sera nommé alternativement par l'évêque et par le chapitre. Il sera prêtre ou susceptible de l'être prochainement.

Il aura tous les avantages et toutes les obligations des chanoines, paiera le *triennium* et les *000,* au prorata de ses revenus. Il participera à toutes les distributions, même au *percipiet,* mais il ne pourra ni nommer aux bénéfices vacants ni en joindre aucun autre à celui affecté à sa dignité. Ses fonctions sont de veiller sur les papiers et titres de l'évêché et du chapitre, d'assister en chape l'évêque *in pontificalibus,* d'aller, à cette occasion, prendre et ramener le prélat aux *maisons épiscopales* et de faire partie du jury d'examen des clercs. Il gère les affaires du chapitre avec le bayle et les claviers, arrête avec eux le *département* et surveille l'emploi des deniers du bas-chœur. Il a, comme personnat, la cure de Chazelles, qui appartenait au chapitre ; il en est le curé primitif, à charge de servir la portion congrue au vicaire perpétuel, mais sans pouvoir y nommer ou présenter, ce droit étant réservé à l'évêque. Il aura, en outre, une maison spécialement affectée à son office et affranchie de tout droit d'option ; mais il n'a jamais pu être donné suite à cette dernière disposition.

Jean Mesneau, abbé de Blanzac et conseiller-clerc au présidial d'Angoulême, chargé de négocier le rétablissement de la trésorerie, en fut le premier titulaire. Le chapitre, en cédant la cure de Chazelles, avait reçu de l'évêque, comme compensation, celle d'Hiersac (1). Il abandonne cette dernière au nouveau trésorier, sa vie durant, à seule charge (2) de payer le vicaire perpétuel. Mesneau entre en possession de Chazelles en 1612 et d'Hiersac en 1622, après décès des titulaires en

(1) L'évêque avait proposé Chadurie ou Aussac ; le chapitre préféra Hiersac, où il avait déjà quelques possessions.

(2) Cependant le chapitre se réserva, quand Mesneau voulut en prendre possession, un prélèvement de 150 ᵗᵗ sur les revenus de cette cure.

exercice; mais la trésorerie n'est définitivement reconnue qu'en 1645, par lettres patentes du 1er février.

La cure de Chazelles, formant le personnat de la trésorerie, vaut 800^{tt} en 1627. En 1730, le domaine de La Combe y est ajouté par Jacques Martin de Bourgon, qui l'a acheté à cette fin. Le 4 novembre 1791, les revenus du trésorier sont déclarés pour un total de 3,892^{tt}, toutes charges comprises. Ses décimes s'élèvent en 1789 à 130^{tt}.

ÉTAT DES TRÉSORIERS CONNUS.

. . . .

1. RAOUL, *RAMNULPHI,* paraît en 1018 (1).

. . . .

2. ARNAULD, *ARNALDUS,* vu en 1121, meurt en 1122.

3. GUILLAUME, *WUILLELMUS,* neveu de l'évêque Girard II, paraît dès 1122 et vers 1124, dans la donation par le chanoine Itier Archambauld au chapitre de maisons qu'il possède à Angoulême.

4. CHALON, *CHALO,* paraît vers 1138; en 1144, dans une donation de prés à Juillac, et en 1150, dans une donation par le comte Guillaume à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe. Il est fait archidiacre peu après.

5. JEAN, *JOHANNES,* paraît peu après 1150; dans la donation des églises de Balzac et de la Macarine à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe en 1162, et en 1166, dans un règlement des oblations de Dignac.

6. JEAN, *JOHANNES,* frère *junior* de l'évêque Pierre de Lomond et de l'abbé de Saint-Amant-de-

(1) Voir le chantre du même nom en 1030.

Boixe, Gosselin, est nommé vers 1170. On le voit en 1172, dans la donation de Champmillon à l'abbaye de Saint-Cybard, et en 1202, sous l'évêque Jean de Saint-Val.

7. GUILLAUME ARNAULD, *WUILLELMUS ARNALDI,* paraît en novembre 1213, dans le rétablissement du doyenné, en 1218 et en 1220.

8. HÉLIE, *HELIAS,* paraît en 1223, dans un compromis, arrêté par l'évêque Guillaume Testaud, entre Hélie, prieur de Vindelle, et l'écuyer Gardras. On le voit encore le 19 novembre 1225 et en 1226.

9. ARNAULD, *ARNALDUS,* paraît en 1249, dans une donation à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe.

Nota. — La trésorerie, supprimée après Arnauld, n'est définitivement rétablie qu'au XVII[e] siècle.

10. JEAN MERCIER, chanoine, est qualifié trésorier le 2 octobre 1546.

11. ANTOINE TIZON, 21 septembre 1550.

12. JEAN DEXMIERS, *DECIMARII,* est nommé en octobre 1570, mais n'est pas maintenu, et le projet de reconstitution de la trésorerie est ajourné.

13. JEAN MESNEAU, abbé de Blanzac et conseiller-clerc au présidial d'Angoulême, obtient le rétablissement de la trésorerie et en est pourvu dès le 22 mai 1610. Il résigne simplement en janvier 1625, aussitôt son installation définitive comme doyen.

14. GERMAIN-EMMANUEL DE MAULÉON, sieur DE BELLE-PÈCHE, *cl. miropicen.,* neveu de l'évêque Antoine de La Rochefoucauld, *sim.* prieur de Saint-Antoine de Folens (Mirepoix) et curé de Marillac, est nommé en janvier 1625. A la mort de Jean Mesneau,

en février 1660, le chapitre l'élit doyen; mais il est évincé par Jean-Guérin Castain, nommé en cour de Rome. Contrarié par cet échec, il résigne sa trésorerie en 1662 et vit retiré à Angoulême, où on le retrouve encore le 17 avril 1664.

15. ANTOINE DE POUTIGNAC, chanoine, est nommé en 1662 et finit vers 1693.

16. FRANÇOIS OSMOND, *lexovien., bach. utrq.*, se voit dès le 6 mars 1694, *sim.* prieur de Bouteville. Il résigne au suivant en 1701, ayant été fait archidiacre.

17. PHILIPPE CHAUSSE, *s.-d.*, est installé le 26 novembre 1701 et meurt en octobre 1715, après avoir résigné à Jean Chausse, son neveu, *cl. t.*, qui n'est pas maintenu.

18. PHILIPPE NADEAU, chanoine, est nommé le 10 octobre 1715 par le chapitre. Jean Chausse ayant produit peu après une nomination en cour de Rome, Nadeau lui cède sa chanoinie et reste trésorier; mais il meurt en mars 1716.

19. JACQUES MARTIN DE BOURGON, chanoine, *bach. th.*, est installé le 7 avril 1716. Il acquiert le domaine de La Combe en Chazelles pour le joindre à la trésorerie et décède le 24 septembre 1757. Il avait résigné en avril 1755 à François Martin de Bourgon, son neveu.

20. JEAN-JOSEPH DE TRYON DE MONTALEMBERT, chanoine, est nommé le 16 avril 1755, mais évincé par le suivant, qui présente sa nomination par le Pape.

21. FRANÇOIS MARTIN DE BOURGON est installé en 1756 et résigne un an après, devant les menaces du suivant.

22. LOUIS-ROBERT LAVIALLE, *senior, cl.* étudiant, nommé en vertu d'un brevet du roi en 1755, avant même le décès de Jacques Martin de Bourgon, évince les deux successeurs de celui-ci et, s'étant fait agréer par l'évêque, prend possession définitive le 27 septembre 1757. Il est encore en exercice lors de la suppression du chapitre en 1791. Il se réfugie en Espagne.

On ne sait pas dans quel ordre venaient les quatre dignités suivantes :

CLAVIGERIE, *CLAVIGERIA.*

C'était l'office du clavier, *claviger,* surveillant de l'église et du logis canonial, dont il détenait les clés, et massier ou maître des cérémonies. Dès le milieu du XIIIe siècle, cet office n'est plus qu'un emploi secondaire se rattachant à la surveillance seule de la cathédrale. Confié encore longtemps à un prêtre, il est remis, à la fin du XVIe siècle, à un des membres inférieurs du bas-chœur, sous le titre de portier ou huissier de chœur.

Les claviers connus sont :

Raoul, *Ramnulfus,* en 908.
Frotier, *Froterius,* en 923, peut-être le même que l'on voit archidiacre en 940.
Raoul, *Ramnulfi,* le 20 mai 1020.
Pierre de Poimea, *sim.* chanoine, en 1147.

PRÉVÔTÉ, *PRÆPOSITURA.*

L'office du prévôt ou intendant a été dans plusieurs chapitres la première dignité. A Angoulême, les prévôts avaient l'administration du matériel. On leur re-

procha quelques abus, et l'un d'eux fut tué au XIe siècle par les tenanciers du chapitre. Ils avaient leur dotation à Juillac-le-Coq. L'évêque Adémare la supprima en 1096, mais la rétablit peu de temps après, d'accord avec ses neveux, les comtes d'Angoulême, qui rendirent au chapitre ce qu'ils lui avaient retiré dans un moment d'irritation. Elle ne paraît pas cependant avoir duré au delà du XIIe siècle, et il est certain qu'il n'y avait plus de prévôt officiel en 1213.

Les prévôts connus sont :

Hélie, *Helias,* en 908.
Adabramène, *Adabramenus,* en novembre 923.
Hélie, *Helias,* le 20 mai 1020.

PÉNITENCERIE, *PŒNITENTIARIA.*

Cette dignité, très ancienne dans le chapitre d'Angoulême, en a disparu au XIIIe siècle. Son office ne se trouve défini dans aucun monument. Il est permis de croire que le pénitentier est le juge et peut-être aussi le curé des exempts.

Les pénitentiers connus sont :

Arnauld Raymond, en 1182.
Hélie de Matha, *de Mastacio,* en 1183 et 1189.
Hélie, *Helias,* en novembre 1213 et en 1226.

SACRISTANIE OU SACRISTIE, *SACRISTANIA,* OU OFFICE DU SACRISTE, *SACRISTA.*

Elle fut fondée peu avant 1018 par l'évêque Grimoard de Mussidan, avec le concours de son frère, Islon, évêque de Saintes. Il y affecta, en même temps qu'aux autels de Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-Étienne et Saint-Hilaire, le mas d'Entournac en Soyaux, avec un

cens de 12 setiers de froment, 9 muids de vin et 12 deniers, à charge de chanter un psaume chaque jour pour lui durant sa vie, de faire mémoire de lui après sa mort, de lui chanter une messe chaque année et de nourrir un pauvre. Dès le début, la sacristanie constitua une dignité tenue par un chanoine et conférée par l'évêque et par le chapitre (1). Depuis le milieu du XIII[e] siècle, ce n'est plus qu'un office secondaire confié soit à un vicaire de chœur, soit même à un simple choriste, sous le contrôle du bayle.

En 1572, le chapitre songea à la rétablir et proposa d'y affecter deux gros à prendre à Saint-Médard d'Auge, dont l'un formerait le personnat du sacriste et l'autre servirait à pourvoir aux frais de la sacristie. On obtint dans ce but la résignation du curé (2) de cette paroisse. Mais devant divers obstacles, parmi lesquels l'opposition persistante de l'évêque de Saintes, que l'on pressentit encore inutilement en 1610, le projet fut définitivement abandonné après avoir été étudié pendant près de trente ans.

Sacristes connus :

Hubert, *Hubertus,* paraît dès les premières années de l'évêque Guillaume II et décède en 1089, la treizième année de l'épiscopat d'Adémare.

Arnauld Ponchat, *Arnaldus Ponchati,* en 1118, dans une donation de dîmes au chapitre, dans la paroisse de Charmant ; en 1122, dans la donation faite par

(1) En 1089, le sacriste Hubert étant mort, l'évêque Adémare prétend nommer seul le successeur. Le chapitre proteste. Le 12 du cinquième mois (septembre) de cette année, l'abbé de Saint-Amant-de-Boixe, entouré de clercs de Périgueux et de Saintes, décide que les chanoines concourront à la nomination du gardien de leurs objets sacrés.

(2) Guillaume Moreau.

Itier Archambauld au chapitre de ses maisons d'Angoulême, et en 1124.

Robert Ponchat, vers 1133.

Arnauld de Saint-André, *de Sancto-Andrea,* en 1138 et 24 mars 1142.

Arnauld Ponchat, neveu de celui de 1118, paraît en 1160 et 1166, dans le règlement des oblations de Dignac. On le voit encore en 1168, 1175 et 1181.

Hélie Brun, *Helias Bruni,* paraît dans l'acte de reconstitution du doyenné en novembre 1213, en 1221, 1230 et en 1231 dans l'acensement des moulins de Lion.

THÉOLOGALE.

La théologale, dans le chapitre d'Angoulême, a été créée vers 1500 (1). Elle constitue, non une dignité, mais un office. Son titulaire, depuis 1587 seulement, est chanoine de droit et prend rang à la suite, selon son ancienneté. Sa prébende et sa maison canoniale sont sujettes à option. En 1573, on décide de confier la théologale à un religieux, comme plus capable qu'un séculier de convaincre les dissidents; on revient sur cette mesure en 1648.

Le théologal a pour fonctions de faire des leçons d'Écriture sainte trois fois par semaine (2) au chapitre et au bas-chœur et des prédications aux fidèles. Ces prédications se font, le matin, au premier dimanche de chaque mois, et tous les dimanches de l'Avent et du carême (3) ; à midi, aux fêtes de l'Ascension, de saint Pierre, de la Dédicace et de saint Bénigue; aux autres

(1) Ce n'est qu'en janvier 1560 qu'une ordonnance royale prescrit cette institution dans toutes les églises cathédrales et collégiales de France.

(2) Elles sont fixées aux lundi, mercredi et samedi.

(3) Les stations de l'Avent et du carême sont confiées à un autre prédicateur et les sermons s'en font dans l'après-midi.



jours et heures où elles sont ordonnées par conclusions capitulaires (1). Il ne peut aller prêcher au dehors qu'avec l'autorisation du chapitre, auquel il appartient de le nommer.

Ses revenus, comme ceux des autres chanoines, consistent dans sa prébende canoniale, dans le *département* et le *percipiet*. Par acte du 15 octobre 1653, Jean-Louis Guez de Balzac a légué à la théologale une rente de 100 ᵗᵗ, à charge d'un sermon chaque année en la fête de la Purification. Le 4 novembre 1791, ses revenus sont déclarés pour une somme totale de 2,067 ᵗᵗ.

ÉTAT DES THÉOLOGAUX.

1. LÉONARD-DURAND, *alias* DU MONT, *DURANDI, seu* DE *MONTE, lic. th.*, paraît en 1505 et en 1539.

2. FRANÇOIS BOUTON paraît en juin 1540, 25 juin 1549 et 7 juillet 1550. Il lègue sa bibliothèque au chapitre (2).

3. LÉONARD DURAND revient après la mort de Bouton, en novembre 1551, et vise la bulle de réformation de l'abbaye de Saint-Ausone. Il meurt peu après.

4. JEAN DE CHASSAIGNE paraît en mai 1553 et décède en 1573, à soixante et un ans.

5. RENÉ JOUNAULT, dominicain (3), *doct. th.*, installé le 10 mars 1574, décède en mars 1599.

(1) Le règlement du 5 juillet 1574, qui a prévu tous ces points, n'a guère été modifié, mais il est tombé en désuétude.

(2) Elle était très importante. François de Saint-Gelais, qui en a eu la garde, en a perdu une grande partie, ce que le chapitre déplore dans plusieurs conclusions.

(3) Ce religieux et les deux suivants n'acceptent l'office que sur dispense de leurs supérieurs et du Pape.



6. AUGUSTIN LEDUC, dominicain d'Angers, *doct. th.*, installé le 10 mars 1599, résigne simplement le 18 mai 1620 et meurt peu après. Il avait été fait prieur du couvent d'Angoulême vers 1602.

7. THOMAS PETIT, dominicain, prieur d'Angoulême et *doct. th.*, est installé le 26 janvier 1621. Contesté par P. Leduc, curé de Fronsac (Bordeaux), neveu du précédent, et par le chanoine Étienne Maquelilan, qui a eu quelques voix dans l'élection, il obtient gain de cause devant le parlement. Il se retire en 1648, à l'âge de soixante-douze ans. Ce fut un prédicateur de talent.

8. HUGUES MORICET, *doct. th., sim.* abbé de Notre-Dame de la Grâce-Dieu (Saintes), est nommé le 12 septembre 1648. Contesté par Jean Le Breton, vicaire général d'Angoulême, qui se dit nommé en cour de Rome, il est maintenu par arrêt du 22 mars 1651 du parlement. Il fonde, par acte du 19 novembre 1677, l'exposition du T.-S. Sacrement du premier jeudi de chaque mois, moyennant un capital de 3,000₶, auquel il ajoute pareille somme le 26 novembre 1700, et fait pareille fondation à La Rochelle. En 1698, il fonde, en outre, dans la cathédrale d'Angoulême, deux anniversaires et verse 800₶ pour l'un, 600₶ pour l'autre. Il lui donne de nombreux ornements, plus 800₶ pour réparer son pavé, son cloître et sa sacristie. Il résigne au suivant et se retire en mars 1703.

9. FRANÇOIS DU VERDIER, *lemovicen.*, installé le 31 mars 1703, décède le 15 septembre 1707.

10. JEAN-LOUIS GALLIOT, *lic. th.*, est installé le 20 septembre 1707 par le chapitre seul, l'évêque étant mécontent du refus fait d'un candidat qu'il avait proposé. Il résigne au suivant sous réserve de la jouissance de la maison canoniale et d'une pension de 300₶. La

cour romaine refuse de sanctionner cette réserve. L'affaire est portée au parlement, qui la remet à l'évêque. Celui-ci réduit la charge du nouveau titulaire. Il fut un de ceux qui poussèrent le plus ardemment Mgr Bernard de Rezay à publier son mandement du 29 novembre 1718 contre la bulle *Unigenitus*.

11. CHRISTOPHE RULLIER, sieur DU PUY, *doct. th.*, déjà chanoine, installé le 13 novembre 1732, meurt le 29 mai 1765 et est inhumé dans le caveau du chapitre.

12. CLÉMENT-CHARLES ARNAUD, *presb. engolismen.*, vicaire général de Die, *m. ez-arts, lic. th.*, nommé le 30 mai, est installé le 9 juillet 1765 par procureur. Fait *sim.* vicaire général d'Angoulême en 1767, il décède le 18 juillet 1772 et est inhumé dans le caveau du chapitre.

13. FRANÇOIS-MARC-RENÉ DE LA LAURENCIE-CHARRAS, *lic. th. Sorb.*, est installé le 21 juillet 1772. *Sim.* vicaire général et official, il est fait doyen en 1781.

14. NOEL-FRANÇOIS DE LA LAURENCIE-CHARRAS, *presb. engolismen.*, vicaire général de Beauvais, installé le 11 avril 1781, résigne en 1782.

15. JEAN GILBERT DES HÉRIS, *doct. Sorb., sim.* prieur de Fontblanche, est installé le 16 juin 1782. Encore en fonctions en 1791, lors de la suppression du chapitre, on lui propose, le 11 avril de cette année, l'évêché constitutionnel des Deux-Sèvres, qu'il refuse. Déporté, il meurt sur le *Washington*, le 10 septembre 1794, à cinquante et un ans, et est inhumé dans l'île Madame. Il était promoteur du diocèse depuis le 13 août 1784.

ARTICLE III. — *Simples chanoines prébendés.*

Leur succession dans chaque stalle n'a pu être établie, pour la plupart, qu'à partir de la première moitié, et pour quelques autres, du milieu du XVIe siècle. Jusque-là, leurs noms sont indiqués aux époques où ils apparaissent dans les divers documents consultés et sans autre ordre. La date mise devant le nom ou la série des noms en indique la première apparition; la date le suivant en marque la dernière.

Paraissent :

....

En 878, Frojade, diacre, qui donne au chapitre des biens situés en Saint-Genis-les-Meulières.

En 903, Éroïge, *Eroigius, sim.* chantre, 923.

Novembre 923, Frorge, — Landric, lévite; — Gautier, — Godin, — Marcel, — Frotier, *sim.* clavier.

....

Vers 1050, Pierre de Monète, *de Monetâ;* — Pierre Séneschal, *Senecalis.*

Vers 1075, Achard Debord, né à Malaville, fait archidiacre; — Arnauld Ponchat, *senior;* — Geoffroy d'Angoulême.

Vers 1080, Geoffroy de Clam, — Aymeric Gérard.

En 1080, Itier Archambauld, chevalier, *Iterius Archambaldi, militis,* qui, en 1120, donne au chapitre des maisons situées à Angoulême pour en compléter le *presbyterium* ou résidence, à charge d'un cens de 2 sols au profit de l'abbaye de Châtre, et aide de ses deniers l'évêque Girard II dans la reconstruction de l'évêché et de la cathédrale, meurt le 15 août 1125 et est inhumé près de Grimoard de Mussidan.

En 1097, Hélie Esdarnat, — Hugues Martoun, — Arnauld Porte, — Gaucelme Rambalt ou Rambault,

— Pierre Gaucelme, — Jourdain Gaucelme, 1118 ; — Bernard Fossat, — Pierre Journiac, *Jorniaci ;* — Raoul Monetaire, *Monetarii ;* — Alaon de L'Isle, *de Insulâ ;* — Robert d'Angoulême, — Aizon de Saint-André, — Itier Gaucelme, — Acard Boza, — Arnauld Rotbert, *Rotberti ;* — Ricard Ébroter, — Girard Fournier, *Fornerius ;* — Gérard de Grassac, *de Graciaco.*

En 1109, Eldrad, 1118; — Pierre Fescant, — Guillaume, — Robert Pontchat, 1145, ayant été sacriste, soit de 1130 à 1138.

Vers 1110, Aymeric Aynard, — Pierre du Breuil, — Constantin de Saint-Front, — Bertrand, fils d'Aymeric ; — Odon de Château-Renauld, — Guillaume de La Roche, *de Rupe,* 1119; — Girauld Clarembauld, — Raynald de Saint-Front, — Aymeric Fraumand, — Étienne... — Geoffroy, fils de Geoffroy, qui, nommé en 1110 et encore en titre en 1117, a donné au chapitre d'abord moitié, puis totalité du mas de la Greuse (1).

1114, Hébrard, — Garin.

1117, Julien, *sim.* médecin, 25 juillet 1150, *sim.* maître-école ; —Raymond, — Raoul Achard.

1118, Guillaume Andric, *Andrici,* 1155 ; — Geoffroy d'Angoulême, 1150 ; — Bernard de Tren, 1139 ; — Arnauld de La Combe, *de Côbâ ;* — Aymeric Gérald, — Guillaume de Mareuil, — Ponce, *Pontii,* 1182.

1119, Arnauld Ponchat, *junior,* fait sacriste.

1120, Gérauld Raynald, 1146, alors *sous-diacre ;* — Hugues Tizon, fait chantre, puis évêque.

Vers 1124 sont nommés Aubert des Rivières, *Osbertus de Ripiis ;* — Aymeric et Pierre, son frère.

(1) Il y a alors dans le pays plusieurs domaines de ce nom, *de Grausâ,* alias *Grauzâ.*

1138, Itier Constant, *Constantii;* — Foucauld Arra, — Raoul Ponchat, *Ramnulphi Ponchati,* 1155; — Seguin de Clam, — Robert Merlet, qui, nommé cette année, donne au chapitre par son père, Aymeric Merlet, des biens situés à Charmant.

1140, Constantin, — Hélie, *diacre.*

24 mars 1142, Raoul de Mosnac, *de Mosnaco, cl.*

1144, Gérald, — Hélie de Monète, *de Monetâ,* 1175.

Vers 1145, Jean de Bouteville.

En 1146, Renauld de Montbron, *de Monte-Berulfi,* 1168.

1147, Arnauld de Saint-André, *de Ste-Andreâ, cl.;* — Constant de Vars, *de Varno;* — Pierre de Poiméa, *sim.* clavier.

1148, Pierre Charel, *Charelli,* 1175; — Pierre Rapace, 1196; — Gombaud, *Gombondus,* 1175.

25 juillet 1150, Gérauld de Théac, — Gérauld Benoît, *Benedicti.* Sont nommés, ce jour, à l'occasion de la donation de l'église de Chasseneuil (Poitiers) à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe : Pierre Guillaume, — Guy, *diacre;* — Étienne, *diacre,* déjà chanoines de Poitiers.

Vers 1155, Arnauld Raymond, 1175; — Arnauld Ponchat, neveu, fait sacriste vers 1160.

1157, Bérenger, *Berengarius, priùs* juge de Juillac-le-Coq, est nommé.

1161, Itier Vaquier, *Vacarius,* 1166.

1166, Hélie de Mérignac, novembre 1213; — Raoul de Mérignac, 1175; — Foulques Arnauld, 1182; — Jean Martin, — Raymond Charel, 1177.

1175, Gérauld de Saint-Jean, — Jean Benoît, — F. de Verrières, *de Verreriis;* — Hélie de Mastat, *de Mastatio;* — Audouin Boutrant, — F. Arras, — Maonac, — Burgond, *Burgundi;* — Guillaume d'Anais, *de Anesiis;* — Gardrat, — Hugues Griffet, — Rainauld, *Reginaldi.*

1177, Gombauld Noir, *Gumbaldus Niger*.

1180, Guillaume de Ville-Ponge, *de Villâ-Pongâ;* — Arnauld Charel, *alias* Chareau; — G. de Linars, 1192.

1184, Jean Maurel, *Maurelli,* 1202.

1191, Itier Foucauld, *Fucaldi.*

1196, Guillaume Testaud, *Testaudi,* fait évêque d'Angoulême; — Ar. de Saint-Jean, novembre 1213; — Hélie Brun, *Bruni,* 1202, fait sacriste ; — Audouin Baudrand, *senior,* fait chantre.

Vers 1198, Hugues, frère de Pierre III, abbé de Saint-Amant-de-Boixe et enterré près de lui sous le cloître.

1202, Itier Marteau, *Martelli,* 1222; — Guillaume Arnauld, — Arnauld de Scô, 1222.

1206, Hugues de Villognon, — Marcel Rigaud, — Gardrat de Lanville.

1210, Audouin Baudrand, *junior,* frère du chantre, novembre 1213; — Robert Vigier, — Hélie de Fenêtre, *de Fenestrâ,* novembre 1213.

Novembre 1213, Hé... de Graciâ, — J..., neveu d'Itier Marteau; — R. Pointenac, — Itier Jacob, *sim.* curé de Saint-Mathias de Barbezieux, 1231; — G. Robba, — Guillaume de Marche, — J... Ganot, — J. Gabis, — Guillaume Raoul, — Jourdain, 1218; — B. de Tuala, — P. de Peyrafont, — G. de Valbrun, *de Valle-Brunâ;* — Rigant, — G. de Sonneville, *de Sonavillâ,* 1221; — R. Chala, 1230; — H. Andois, — W. Rossignol, 1230; — Micheus, — P. Manuel, *Manuelli;* — P. Brun, 1221.

Septembre 1221, Ar. Lechau.

1225, Itier Moreau, *Morelli,* 1227.

20 mars 1226, G. Aymeric, *Aymerici ;* — Hugues de Bourdeilles.

1230, Pierre, *sim.* archiprêtre de La Roche (Foucaud), *de Rochâ.*

1234, Guillaume du Puy, *de Podio,* élu évêque de Limoges le 28 janvier 1236, mort avant son sacre.

1er juin 1241, Hélie Albéric, *Alberici,* 1250.

9 août 1243, Pierre Fouchier, *Fulcherii.*

12 avril 1247, Pierre Maurel, *Maurelli.*

1251, Pierre Peyrot, *Peyroti,* 1274, possédant deux maisons dans la rue de la Boucherie, *de Bocheriâ,* près le pont de Beaulieu (1).

2 février 1256, Hélie de Chanans, *cl.*

8 mars 1260, Seguin de Juillac, fait maître-école; — Raoul André, *sim.* curé de Champniers et vicaire général, frère de l'abbé de Blanzac, 1275; — Arnauld Valette, 1265.

2 juillet 1261, Arnauld Mesnard, *sim.* curé d'Éraville.

1265, Raymond André, 1269.

1er décembre 1270, Pierre Raymond, neveu du doyen.

5 juillet 1273, Aymeric de Malmort, *sim.* chantre; — Robert de Beaulieu, *de Bello-Loco;* — Raoul de L'Isle, *de Insulâ,* 3 novembre 1274; — Geoffroy de La Rochelle, *de Rupellâ.*

Mai et novembre 1274, Guillaume de Blaye, parent de l'évêque.

1er mars 1275, Guillaume Prévost, *Præpositi;* — Pierre de Saint-Mary, *de Sto-Mario.*

Août 1276, Hélie de Montgauguier, de *Montegauguerio,* décédé en avril 1301, laisse des rentes au chapitre de Blanzac.

15 janvier 1279, Pierre Paneux, *alias* de Paneux, 1281; — Pierre Pérot, 8 juin 1307.

7 avril 1281, Bertrand Chouvet, *Chouveti,* 1er mai 1324; — Guillaume de Montauzier, 1284.

14 janvier 1283, Bernard Regnauld, *Reginaldi;* — Robert Goumand, *Goumandi.*

(1) Sur les fossés de la ville, au bout de la rue dite aujourd'hui Jean-Guérin.

Novembre 1286, Foulques de La Roche, *sim.* archiprêtre de Pérignac, fait archidiacre, puis cordelier, enfin évêque d'Angoulême; — Arnauld de Marsac, *de Marciaco,* décédé en décembre 1288.

1293, Henry Maschot, *alias* Maschaud, fait doyen.

15 juin 1294, Pierre André, *priùs* curé de Saint-Estèphe, frère du chantre, 3 juillet 1332.

1296, Bertrand de Saint-Geniez, *de S^to-Genesio,* fait doyen.

16 août 1301, Arnauld Léotard, 5 avril 1312, *sim.* archiprêtre de Pérignac, fait doyen.

24 avril 1308, Guillaume d'Argence, — Guillaume de Beaulieu, décédé en 1312.

5 avril 1312, Maynard de Montchaude, *de Monte-Causio,* 4 juillet 1332.

4 septembre 1316, Itier Blanc, *Albi;* — Mesnard, *Mesnardi.*

23 janvier 1318, Hélie Ayzonne, 1324, parent de Bernard et Arnauld Ayzonne, citoyens importants d'Angoulême.

27 avril 1324, Guillaume Aymar, *Odomarii,* lègue au chapitre 10 sols de rente en Bouteville.

8 février 1325, Arnauld de Tirados, *de Tiradosio;* — Aymeric de Saint-Cier, *de S^to-Cirico, sim.* vic. gén., décédé peu après 1345 et inhumé dans une chapelle de la cathédrale.

5 mars 1327, Jean Manhan, *Mahnani,* 2 mai 1352, *sim.* vic. gén.

Mai 1332, Guillaume André, 1345, *sim.* chantre et vic. gén.

4 juillet 1332, Pierre Troubat, *Trobati;* — Jacques de Brachefers, *de Brachiferis;* — Arnaud de Chave, *Arnaudus de Cavâ,* 1339; — Gérald d'Armagnac, *de Armanhaco.*

1339, Louis de Brachefers, neveu de Jacques, qui achète

une maison de Hélie de Pont, curé de Mansle; — Raymond de Beynac, *de Beynaco,* 1345, *sim.* archiprêtre de Rouillac et vic. gén.

15 janvier 1340, Arnauld Tizon, 30 novembre 1345.

5 juillet 1342, Guillaume Arramond de Gontal, *Arramundi de Gontallo, sim.* vic. gén.; — Bernard Fure, qui, le 22 mai 1347, donne au chapitre quelques rentes assises en Balzac; — Raymond Vassale, *Vassali, sim.* vic. gén.; — Pierre Barole, *Baroli.*

19 mai 1349, Jean de Mauchamp, *de Malo-Campo,* 1351, *sim.* vic. gén.; — Arnauld André, 1360, *sim.* vic. gén.; — Hélie Binard, — Ayquelin de Blaye, neveu de l'évêque, devenu évêque lui-même.

1er août 1351, Pierre Martin, *Martini,* décédé vers 1367; — Geoffroy Tizon, *Tizonis,* août 1357; — Guillaume de Vallate, *de Vallatâ,* août 1357; — Pierre du Doignon, *de Dompnio,* 17 novembre 1371.

17 novembre 1371, Guillaume Gombaud, *Gumbaudi,* 1381.

10 mai 1375, Guillaume Bar.

1er avril 1377, André Magnan, *Manhani, sim.* maître-école; — Pierre de Devezeau, 1391, *sim.* chapelain de Notre-Dame dans la cathédrale.

1er avril 1381, Itier Sabue, 1391.

1390, Pierre Vassale, 1392.

1391, Aymeric de Saint-Cier, neveu, *sim.* chapelain de Notre-Dame.

23 février 1393, Arnauld de La Roche, — Isoard de Saint-Astier, décédé en 1396.

13 février 1395, Bertrand Cailhon, 1er mai 1398; — Étienne Chadelac, *Chadelaci, bach. utrq.*

5 mars 1396, Jacques Prévost, *Præpositi.*

17 avril 1396, Guillaume Bernier, *Bernerii,* 1er mai 1398; — Gérauld Dexmiers, *Decimarii,* juin 1400; — Guillaume Mousnier, *Mosnerii;* — Pierre Genet,

Geniti; — Gérauld de Broulhac, *de Brolhaco,* 1er mai 1398; — Gérauld de La Marzelle, *de Marzellâ,* 1er mai 1398; — Guy de Parailhac, *de Paralhaco,* 1er mai 1398.

1er juillet 1396, Arnauld Jaffenode, 1400, *sim.* aumônier de Saint-André.

5 octobre 1397, Pierre Gourry, *Gorricius,* 1er mai 1398, *sim.* curé de Saint-Jacques de L'Houmeau.

15 octobre 1406, Pierre Berthoumé, — Guillaume Contract, *Contracti,* 11 septembre 1417.

26 mai 1409, Pierre Magnan, *Manhani, sim.* curé de Sigognes (Saintes), qui, par testament du 11 septembre 1417, dote presque toutes les églises de la ville d'Angoulême.

22 février 1413, Guy Chaume, *sim.* curé de Saint-Angeau; — Guillaume Prévost, 5 janvier 1430.

21 juin 1431, Jean Oliveau, *sim.* chantre, oncle de Benoît et de Nazaire Gruyer, 17 janvier 1459; — Guillaume Fabre, juge des exempts, 1459.

24 avril 1438, Pierre Yble, *Ybli,* 3 juin 1444.

29 juin 1440, Guillaume de Rochefort, *de Rupe-Forti,* 3 juin 1444; — Guy Claveau, *Clavelli,* 3 juin 1444.

3 juin 1444, Guillaume Selin, *Selini;* — Pierre de L'Age, *de Agiâ;* — Jean de Rodas, — Pierre Martin, *bach. decr., sim.* curé de Saint-Augustin d'Angoulême, 24 décembre 1500; — Hélie de Bourges, *de Burgis.*

23 janvier 1448, Itier Bertin, — Arnauld du Puy, *de Podio, sim.* curé de Saint-Vincent d'Angoulême, 5 décembre 1466.

21 septembre 1453, Itier Tillard, 2 juillet 1456.

2 juillet 1456, Thomas de Chalais, — Hélie du Verger, — Jean Pelletan, *bach. decr.,* décembre 1500; — Gérauld Gruyer, *sim.* curé de Saint-Trojan (Saintes), puis de Champniers, et prieur de Salles (Périgueux),

décédé peu avant 1525; — Guillaume Girard, 30 décembre 1474; — Arnauld de Grain, *de Grano, sim.* archiprêtre de Chasseneuil, 11 mars 1486.

22 juillet 1457, Étienne Doucet, *Dulceti,* 1464, *sim.* curé de Magnac et Ruelle et prieur de Chavenac.

5 janvier 1459, Jean de Plas, *de Planis,* 29 juillet 1467, *sim. lic. dr., bach. l.,* official; — Guy de Saint-Gelais, *sim.* curé de Magnac et Ruelle, 7 avril 1482; — Guillaume de Montbrun, *sim.* curé de Champniers, fait archidiacre en 1470.

1460, Vinçonnet de Grain, *sim.* aumônier de Saint-Pierre, 5 juillet 1464.

1461, Adémare Pelletan.

Février 1462, Jacques Apnon, *Apnonii.*

12 mai 1465, Guillaume de Saint-Gelais, — Pierre Girauld, *sim.* curé de Mansle, 29 mars 1492; — Hélie Prévost, 22 juillet 1477; — Jean Prévost, 14 mars 1470; — Pierre Galiot, *Galioti, sim.* chapelain de Saint-Nicolas de Beaulieu, 16 octobre 1500.

Septembre 1465, Jean Vigier (1), *Vigerii, sim.* prieur de Bouteville, curé de Champagne, puis de Magnac et Ruelle, décédé en 1480; — Hélie David, *Davidis,* 17 janvier 1483; — Vidault Lallier, 16 octobre 1500; — Pierre Martin, qui, le 5 mai 1473, vend à Charles Gonaffdour, moyennant trente-six écus d'or, une maison sise près de l'église du Petit-Saint-Cybard.

22 janvier 1468, Pierre du Dognon, *de Dompnio;* — Jean Blanchard, *bach. dr.,* 6 janvier 1469; — Guillaume Chardon, *Chardonis, sim.* curé de Chazelles, décédé en 1500; — Jean Bouton, 6 janvier 1469.

1er avril 1469, Arnauld Mangon, *Mangonis,* décédé vers 1526; — Nicolas Sigoneau, *Sigonelli,* 16 octobre 1500; — Jean Gailhard, *Galhardi,* 1473.

(1) Des Vigier de La Mothe, de Feuillade.

14 mai 1470, Pierre L'Aulbigeois, *sim.* maître-école, 30 décembre 1474 ; — Nazaire Gruyer, neveu de Jean Oliveau.

21 mars 1471, Charles Gonaffdour, *sim.* chantre et official.

30 décembre 1474, Philippe Janvier, — Nicolas Prévost, fondateur de Saint-Nicolas dans l'église de Notre-Dame de Beaulieu.

24 février 1486, Pierre d'Aunoy, *sim.* maître-école, 24 décembre 1502; — Étienne Thomasson, gradué; — Hélie de Saint-Gelais, 1493; — Hénée Arcadon, 1493; — Charles de Saint-Gelais (1), frère d'Octavien, évêque d'Angoulême, et de Jacques, évêque d'Uzès, *sim.* archidiacre d'Azenais (Luçon) et curé de Rouillac, décédé en 1533, à soixante-douze ans, ayant légué 6 pipes de froment et autant d'orge par an aux pauvres d'Angoulême, son mobilier à la cathédrale et 150 ᵗᵗ pour achever la reconstruction, commencée de son vivant, de l'aumônerie du Mas de Saint-Roch en L'Houmeau; — Benoît Gruyer, *senior, lic. l., sim.* vic. gén., appelé à Blois, le 28 déc. 1506, par Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, avec Charles de Saint-Gelais et Hélie de Coulonges, pour constater l'élection du nouvel évêque d'Angoulême, Antoine d'Estaing, 7 octobre 1526; — Jean de Grain, *bach. decr.,* 8 octobre 1527 ; — Jean Gallandeau, *Gallandelli,* curé de Chazelles, 1497.

1488, Jean Martineau, *Martinelli, bach. dr., sim.* curé de Mornac, puis de Magnac et Ruelle, 1516.

29 mars 1492, Gabriel de Coétivy (2), *lic. l., sim.* cha-

(1) Il a fait bâtir le château de Beaulieu, dit de Belle-Joie, passé dans la suite à Jean, son neveu, puis aux Bénédictines de Saint-Ausone.

(2) Il descend des Coétivy, nobles bretons, dont un Préjent de Coétivy, gouverneur de l'Aunis et de la Saintonge en 1436, compta parmi les principaux capitaines de Charles VII, reçut en 1439 le titre d'amiral de France et fut tué au siège de Cherbourg, le 20 juillet 1450.

noine de Saintes, protonotaire apostolique et vic. gén. d'Angoulême, mars 1516; — Bertrand de Brolhac, 22 mars 1510, fondateur de Saint-Bertrand dans la cathédrale; — Pierre Mousnier, 12 février 1505.

23 septembre 1494, Jean Petit, *sim.* curé du Petit-Saint-Cybard; — Jean Hélie de Coulonges, *sim.* abbé de Grosbos, qui, dès 1480, prétend des droits au siège épiscopal d'Angoulême et finit par obtenir une sentence du parlement de Paris, confirmée en 1496 par le pape Alexandre VI, lui allouant une pension de 500^{tt} sur ce bénéfice; 1507.

22 décembre 1495, Foulques de Mareuil.

20 avril 1498, Simon Barberot, *sim.* curé de Mornac.

25 octobre 1499, Pierre Guerry, fait maître-école, 12 février 1506.

24 décembre 1500, Simon Bassets, — Jean de Refuge, décembre 1525; — Raymond Tizon, *grad.*, *sim.* curé de Saint-André, official, 29 mai 1539; — Denys Sautereau, *Sauterelli*, 1550; — Charles Monjon, sieur de La Côte, aumônier de la reine, *sim.* curé de Saint-Martial d'Angoulême, fondateur de Notre-Dame des Spasmes en Saint-Paul, novembre 1530; — Raymond Corlieu, qui fonde, le 18 janvier 1535, un *requiescat in pace* sur son tombeau à la fin de la procession du premier dimanche de chaque mois; — Jean Gruyer, *sim.* curé de Saint-Simon, août 1551; — François Corlieu, 28 mai 1529; — Pierre Cadu, fait chantre.

12 février 1506, Pierre Barrauld, *sim.* curé de Chazelles, 1526; — François de Montbrun, 18 mai 1529; — Adémare Pelletan, *sim.* curé de Plassac, 24 mars 1534; — Girauld Gruyer, *senior*, *sim.* prieur de Salles (Périgueux), 21 août 1547; — Claude Corlieu, qui fonde un *requiescat in pace*, juillet 1526; — Léonard Durand, *alias* du Mont, *sim.* curé de Saint-Vin-

cent, puis du Petit-Saint-Cybard, et théologal, novembre 1551; — Pierre de Bause, neveu de l'évêque; — Thomas Girauld, 1540.

6 mars 1508, Jean Pelletan, *sim.* curé de Plassac, 1554; — Geoffroy de La Nauve, *de Navâ, sim.* vic. gén., 1519; — Benoît Gruyer, *junior,* 1548.

1513, Guillaume de Croze, *lic. dr., sim.* maître-école et vic. gén., 1532.

17 juin 1514, Pierre du Tillet, *bach. dr., sim.* curé de Claix, absous par Léon X d'une excommunication encourue pour avoir reçu la confirmation et la cléricature d'un évêque étranger, 1535; — Gérauld Gruyer, *junior,* 1532.

24 mars 1516, Jean Martineau.

6 janvier 1521, Pierre Authier, — Jean Calueau, *grad., sim.* abbé de La Couronne et évêque de Senlis, *olim* chanoine de Saintes, décédé le 29 juin 1522; — Pierre Guerry, décédé le 1er août 1557, après testament du 12 juillet précédent, a fondé un anniversaire avec *libera,* moyennant rente de 7 ₶ et trois boisseaux d'avoine. Il est inhumé près de la chapelle de la Trinité.

8 novembre 1521, Charles Mouton, juillet 1531; — Geoffroy Guy, septembre 1550; — François de Lyvène, *senior,* janvier 1544; — Jean Cailhon de Belle-Joie, *sim.* abbé de Grosbos, prévôt de La Rochebeaucourt et prieur de Palueau, 30 janvier 1541.

1522, Jean Calueau, *lic. dr.,* né en 1481, frère et résignataire d'autre Jean ci-dessus, *sim.* prieur de Châteauneuf, 9 juillet 1554.

Mars 1526, Louis du Tillet, fait archidiacre; — Jean Gervais, *priùs* archiprêtre de Saint-Jean, puis prieur de Vendoire, 1527.

15 septembre 1529, Jean Corlieu, successeur de François Corlieu, 2 octobre 1546; — François Bouton, fait théologal.

1531, Jean Gentils, *sim.* curé de Chastignac, 1551.

6 janvier 1534, Philippe Légier, *sim.* curé de Saint-Romain, 9 janvier 1546; — Bertrand du Puy, 1554.

Avril 1544, Hélie Menu, 1546.

Février 1545, Jean Croizat.

Juin 1548, Denis Chambaud.

6 février 1551, Jacques du Vergier.

Août 1551, Jean Fèvre.

Août 1554, Pierre d'Eschallat.

DERNIERS TITULAIRES DES DEUX STALLES SUPPRIMÉES.

(Voir page 89.)

. . . .

Toussaint Martin paraît en août 1551 et permute avec le suivant.

Jean Mesnard, *priùs* chapelain de Notre-Dame-de-Pitié en Saint-André, nommé le 30 mai 1553, résigne en 1555.

Jean Chauvet (1), *sim.* curé d'Hiersac, nommé en 1555, décède le 1er novembre 1585 et n'est pas remplacé. Sa prébende est affectée à la préceptoriale.

. . . .

Jean Imbert, qui paraît en 1557, résigne au suivant en 1573. Il a été *sim.* prieur de Chavenac et official de la *cour des exempts*.

Philippe Chazay, installé le 8 janvier 1574, *priùs* choriste, secrétaire du chapitre et chapelain de Notre-Dame d'Uzès, meurt le 27 février 1586 et n'est pas remplacé. Sa prébende est affectée aux réparations de la cathédrale.

(1) Neveu du chanoine Pierre Baud.

TITULAIRES DES VINGT AUTRES STALLES DANS L'ORDRE DE LEUR SUCCESSION (1).

....

1. ANTOINE TIZON, *TIZONIS,* paraît le 12 février 1506 et finit en 1560.

2. BERTRAND DE LA PLACE (2), installé en 1560, *sim.* curé de Belon et prieur de Chassors, *priùs* curé de Fouquebrune, achète sa sépulture dans la chapelle de la Trinité, y fonde deux anniversaires, résigne simplement (3) et décède en mai 1603, à soixante-quinze ans.

3. LÉONARD MICHAUD, *cl. lemovicen.,* contesté, mais en vain, par un sieur Redon, qui présente un brevet du roi lui donnant le droit de nommer un chanoine à Angoulême, est installé le 25 mai 1603. Il résigne au suivant.

4. LOUIS DE LA PLACE, *cl.,* étudiant à Périgueux, installé le 24 août 1608, résigne au suivant, son frère, en 1623. Fait *sim.* curé de Torsac, il était dès 1613 et on le voit encore en 1633 prieur de Saint-Pierre de Marestay et de Saint-Martial de Gourvillette, son annexe (Matha-Saintes).

5. CHARLES DE LA PLACE, *sous-diacre,* installé le 8 février 1624, est *sim.* prieur de Saint-Vincent-de-

(1) Les stalles des doyen, archidiacre, trésorier et théologal, qui sont toujours du chapitre, complètent le nombre de vingt-quatre.

(2) Les de La Place sont seigneurs de Salbœuf, Torsac, Valette et La Tour-Garnier. L'hôtel de La Valette est dans Angoulême ; il touche les dépendances de la chantrerie et les murs de la ville, près l'église Saint-Jean.

(3) Beaucoup de chanoines résignent peu avant de mourir ; cette résignation, même *in extremis,* ôte au chapitre le droit de faire apposer les scellés chez eux après leur décès.

Bourzac (Périgueux), de Saint-Cybardeaux et curé de Torsac. Il résigne au suivant en 1570, est admis à la vétérance (1) et meurt le 26 juin 1676.

6. FRANÇOIS DE LA CROPTE DE CHASSAIGNE, *petrocoren.*, installé le 29 mars 1670, est fait abbé d'Aubeterre en 1702 et résigne sa chanoinie au suivant le 13 décembre 1703.

7. PIERRE DE LA PLACE, sieur de La Valette, *priùs* curé de Charmant, installé le 30 juin 1704, meurt le 7 novembre 1731, après avoir résigné à Pierre de Labatud. Il est enterré devant la chapelle Saint-Michel, dans la cathédrale.

8. ROBERT BOURÉE, curé de Saint-Adjutory, récemment transféré à Fléac, est élu par le chapitre le 9 novembre 1731, mais évincé par le suivant, qui apporte une nomination en cour de Rome. On le voit plus tard curé de Lésignac-Durand (Limoges).

9. PIERRE DE LABATUD, *cl. t.*, installé le 8 février 1732, meurt le 28 décembre 1751 et est enterré près du bénitier. La maison canoniale lui avait été résignée avec le gros. Rome n'avait pas sanctionné. Il en appelle au parlement, qui lui donne gain de cause.

10. PIERRE DE CHIÈVRE DE CURTON, *cl. t. santonen.*, étudiant à Poitiers, installé le 21 février 1752, décède étant sous-diacre, le 8 janvier 1760, et est enterré dans le caveau du chapitre.

11. JEAN-FRANÇOIS GILBERT, vicaire de chœur et archiprêtre de Saint-Jean, nommé à titre de gradué et installé le 9 janvier 1760, est évincé par le suivant, plus ancien gradué.

(1) Les vétérans portent l'habit canonial et sont admis au chœur à la suite des chanoines en exercice.

12. ANTOINE CIVADIER, *priùs* curé de Saint-Paul et vicaire de chœur, est installé en juillet 1760. Il l'a emporté sur Sébastien Lavergne, François Boyard et Pierre Péchillon, chanoine de Blanzac, tous gradués comme lui, mais moins anciens. Il décède le 9 décembre 1774.

13. LOUIS-CHARLES-CÉSAR-MATHIEU DE LA CALMETTE DE MASSILLAN, *nemausen., lic. utrq.*, nommé par joyeux avénement du roi et installé par procureur le 27 janvier 1775, permute avec le suivant. Il a été *sim.* vic. gén. d'Angoulême, mais n'y a jamais paru.

14. JOSEPH QUERQUY, *santonen.*, précédemment prieur de Notre-Dame de L'Isle en Arvert (1) (La Rochelle), installé le 13 septembre 1776, permute avec le suivant pour le prieuré de Longeville.

15. JEAN CHARVIN, *priùs* curé de Saint-Ausone et prieur de Longeville, O. B. (Luçon), installé le 26 septembre 1777, est *sim.* prieur de Saint-Augustin d'Angoulême. Il est encore en exercice lors de la suppression du chapitre. Le 4 novembre 1791, tous ses revenus sont évalués 2,210 ᵗᵗ, charges comprises.

....

1. PIERRE BAUD, *sim.* curé de Trois-Palis, prieur de Saint-Cybardeaux et vic. gén., paraît dès 1513. Il résigne au suivant, son neveu, en 1572, étant âgé de soixante-seize ans et ayant été chanoine pendant plus de soixante ans. Il est admis à la vétérance. Par actes des 6 décembre 1573 et 26 septembre 1578, de concert avec un autre neveu, le chanoine Jean Chauvet, il fonde

(1) O. B. dépendant de l'abbaye de Sauve-Majeure.

un anniversaire, plus une procession en la fête de la Conception de Notre-Dame, avec chant de l'antienne *Alma Redemptoris* et du *De profundis,* au retour, moyennant un capital de 80 écus d'or ou une rente de 4 écus grevant une maison qu'il possède en Saint-Éloy, rue Champfada (1), faisant angle avec une ruelle qui va de cette rue au rempart.

2. FRANÇOIS VALLETEAU, *cl.,* étudiant à Paris, installé le 20 avril 1573, est sous-diacre le 6 avril 1577, *sim.* curé de Trois-Palis en 1589. Il résigne au suivant, son neveu, en 1621, à l'âge de soixante-cinq ans, et obtient la vétérance.

3. LÉONARD VALLETEAU, *cl. t.,* installé le 10 janvier 1622, prêtre le 1er avril 1623, résigne au suivant en 1624.

4. ANTOINE RAOUL, installé en 1625, *sim.* curé de Genac, fait maître-école en juin 1645, résigne simplement sa chanoinie le 29 mars 1679 et meurt le lendemain.

5. JEAN DUFFOSSÉ, *laudunen.*, curé de Saint-Sulpice de Saintonge, près Cognac, et prieur de Mons, installé le 8 décembre 1679, résigne au suivant, étant nommé abbé de La Fosse, *alias* des Fossés.

6. JEAN GEOFFROY, *cl. t.,* installé le 6 juillet 1680, résigne au suivant, son frère.

7. LOUIS-CHARLES GEOFFROY, sieur des Bouchauds, *cl. t.,* installé le 30 juin 1687, sous-diacre en septembre 1699, prêtre en 1707, permute (2) avec le suivant.

(1) Allant de la place Saint-Pierre à la porte de Beaulieu.

(2) Dès 1693, il avait permuté avec un Bertrand de Gourgue, curé de Saint-Pierre-de-Juicq (Saintes), qui prit possession le 13 mars. Mais

8. JEAN BERNARD, *priùs* archiprêtre de Rouillac, installé le 20 mars 1709, décède en mars 1713.

9. JEAN BERNARD, dit de Saint-Michel, *cl. t.,* installé le 1er juillet 1713, meurt le 25 octobre 1754, après résignation simple.

10. CLÉMENT-LOUIS DE LUILLIER, *cl. t.,* étudiant, né à Mornac, est installé le 20 octobre 1754. Souvent absent et non exonié, il voit son gros saisi par le chapitre en 1760. Quinze ans après, ses collègues tentent de le pousser à la chantrerie, à la place du titulaire légitime, qui réside à Paris; mais l'évêque résiste. Luillier, resté simple chanoine, continue cependant à se dire chantre, jusqu'à ce qu'enfin le chapitre, las de ses licences et lui reprochant notamment de porter l'habit court, s'oppose à ses prétentions. Il est encore en exercice lors de la suppression du chapitre. Le 4 novembre 1791, sa prébende est estimée 2,120 ᵗᵗ, charges comprises.

....

1. JEAN DU TILLET parait le 8 mai 1521, *sim.* prieur de Salles (Périgueux) et de Chavenac et maître-école. Fait aumônier de la reine, qui demande pour lui dispense d'assistance au chœur, le 6 avril 1553, et dans la même année, évêque de Saint-Brieuc, puis de Meaux en 1564, il garde ces divers bénéfices jusqu'en

on revint sur cet acte et chacun resta chez soi. Le 9 avril même année, il a résigné à Jean Barbot, maître-école, sous réserve de 150 ᵗᵗ, et, le 11 suivant, à un François-Martin Geoffroy, *cl. t.;* mais il retire toutes ses promesses avant ratification. L'année suivante, il a résigné successivement à deux autres : Maignan et François Arnauld. L'abbé de Cellefrouin, Guillaume Croizat, qui a obtenu une nomination du roi, en vertu de la régale, *sede episcopali vacante,* s'est installé à sa place, mais s'est retiré devant ses protestations et celles du chapitre.

1569. Le clergé d'Angoulême et celui de Saintes lui avaient donné procuration en octobre 1553 pour obtenir l'abolition de l'impôt sur le sel à Cognac et dans d'autres lieux de l'Angoumois.

2. MATHURIN BESNARD, paraît en 1569. *Sim.* maître-école, il résigne sa chanoinie au suivant le 25 décembre 1574.

3. PIERRE GENTILZ, installé le 8 avril 1575 et fait *sim.* curé de Trois-Palis en 1577, permute avec le suivant et devient ainsi chanoine de Meaux. A sa mort, il lègue au chapitre d'Angoulême une maison sise en Saint-Éloy. Étant enfant de chœur de la cathédrale en 1568, il fut fait prisonnier par les protestants.

4. JACQUES DU TILLET, *priùs* chanoine de Meaux et prieur dans le même lieu, est installé le 11 mai 1588 et résigne au suivant en 1592. Il était conseiller-clerc au parlement de Paris et protonotaire apostolique.

5. ANDRÉ POUMARET, installé le 9 octobre 1592, résigne au suivant, son frère, en 1596.

6. JEAN POUMARET, *cl.,* installé le 8 octobre 1596, *sous-diacre* le 20 septembre 1597, résigne au suivant en 1616 et est admis à la vétérance.

7. JEAN FROTTIER, installé le 15 juillet 1616, résigne la même année.

8. DAVID BARBOT, *cl.,* étudiant à Saintes, installé le 25 novembre 1616, résigne au suivant, son frère, en 1619.

9. FRANÇOIS BARBOT, *cl.,* étudiant à Paris, puis à La Flèche, installé le 14 décembre 1619, résigne au suivant en 1621.

10. MARC GUILHAUMEAU, *junior, cl. t.*, neveu d'autre Marc, installé le 25 février 1622, *sous-diacre* en avril 1623, résigne en cette année au suivant.

11. JEAN DES FORGES, installé le 14 mai 1624, résigne simplement le 1er avril 1652.

12. GILLES LURAT, curé de Châteauneuf, installé le 1er avril 1652, résigne aussitôt.

13. PHILIPPE LURAT, *cl.*, étudiant à Poitiers, neveu du précédent, installé le 2 juillet 1652, et fait curé de Nonaville, résigne au suivant, son neveu, et meurt peu après, en 1684.

14. JEAN DUMERGUE, *cl.*, étudiant, nommé en cour de Rome, contesté par Jean Barbot, maître-école, est repoussé par l'évêque, qui aurait voulu faire nommer Jean-François Carbonnet, curé de Chadurie et directeur du séminaire. Mais l'archevêque de Bordeaux lui accorde le *visa* refusé, et le présidial d'Angoulême confirme cette mesure par sentence du 27 juin 1684. Il est enfin admis le 1er juillet suivant. Il résigne simplement le 19 juin 1714.

15. FRANÇOIS VALETTE, installé le 1er juillet 1714, résigne le 11 décembre 1724 à Guillaume Navarre, chanoine d'Aubeterre, mais se rétracte peu après. Il résigne enfin sérieusement, n'étant encore que clerc tonsuré, en janvier 1726, et se réserve une pension de 200 #.

16. PIERRE FAUCONNIER (1), *diacre*, résignataire du précédent, est renvoyé par le Pape à l'évêque, qui le nomme, et installé le 11 janvier 1727. Il meurt le 16 août 1772, ayant été *sim.* prieur du Chastelars.

(1) Il a été longtemps vicaire général de Louis de Bompart, abbé de La Couronne.

17. FRANÇOIS DE RAYMOND, *cl. t.*, étudiant, installé le 9 septembre 1772, est encore en fonctions à la suppression du chapitre. Le 4 novembre 1791, sa prébende est estimée 2,152^{tt}, charges comprises.

....

1. GENIS JANVIER paraît le 8 novembre 1521 et décède en 1548.

2. GEOFFROY JANVIER, en 1548 et 1550.

3. JEAN CALUEAU, *sim.* curé de Champagne, paraît en 1551. Il est fait archidiacre en 1566.

4. ANDRÉ THEVET, cosmographe (historien) du roi et aumônier de la reine, est nommé en 1566 et résigne au suivant en 1580, après avoir été quelque temps maître-école. Résidant peu et ayant eu son temporel plusieurs fois saisi par le chapitre, il se fait dispenser par un bref royal du 8 mars 1576. Il a composé plusieurs ouvrages, entre autres : *Vrais pourtraits et vie des hommes illustres.*

5. TOUSSAINT MARTIN, *sim.* maître-école, installé le 8 avril 1581, résigne sa prébende au suivant, son neveu, en 1610, et garde sa maître-écolie encore pendant quatre ans. Il meurt en 1621, ayant fondé un anniversaire moyennant rente de 25^{tt}.

6. THOMAS MARTIN, sieur de Puyfontaine, *sous-diacre,* installé le 10 octobre 1610, est fait maître-école en 1614 et résigne sa chanoinie au suivant, son neveu, en même temps que sa maître-écolie à Ch. Raoul, en 1642. Il décède le 22 octobre du même et est enterré dans le même emplacement que son oncle Toussaint, devant la chaire de la cathédrale.

7. JEAN MARTIN, *junior,* sieur DE LA PILE, *cl.,* installé le 14 octobre 1642, résigne au suivant en 1650.

8. FRANÇOIS PRÉVÉRAULD, sieur DU PORTAL et DU MAINE-BLANC, *pictavien.,* installé le 6 décembre 1650, fait official et juge des exempts en 1684, finit en 1688.

9. MARC GOURDIN DE LA FUYE, *bach. th.,* nommé en 1688, est fait archidiacre en 1729 et résigne sa chanoinie au suivant.

10. HENRY JOUMARD TIZON D'ARGENCE, *cl. t.,* repoussé par le Pape, nommé par l'évêque après appel au parlement, est installé le 26 juin 1729 et meurt subitement à Orléans, le 3 avril 1731. Il était *sim.* prieur de Châteauneuf.

11. FRANÇOIS-MATHIEU BOURRÉE, installé le 8 avril 1731, *sim.* maître-école à partir de 1747, résigne sa chanoinie au suivant en 1774.

12. FRANÇOIS LAVIALLE DES ROCHES, *junior,* né à Saint-Paul d'Angoulême, *priùs* curé de Saint-Antonin et vicaire de chœur, est installé le 1er avril 1774. *Sim.* curé de Saint-Michel-d'Entraigues, il est encore chanoine au moment de la suppression du chapitre. Alors sa prébende est estimée 2,452 ₶. Insermenté, il est déporté et son mobilier est vendu, le 24 août 1793, pour le prix de 1,631 ₶.

....

1. ADÉMARE BOËSSOT, *priùs* secrétaire de l'évêque, paraît le 15 mai 1528 et meurt en avril 1538.

2. ÉTIENNE MAIGNEN, *bach. decr., cl. santonen.,* nommé le 21 avril 1538, permute avec le suivant pour

la chapelle de Saint-Nicolas dans l'abbatiale de Saint-Ausone.

3. FRANÇOIS DE LYVÈNE, *junior, priùs* chapelain de Saint-Nicolas en Saint-Ausone, *sim.* abbé de Saint-Cybard, de Sainte-Croix d'Angle et curé de Bresdon (Matha-Saintes), nommé le 29 mai 1539, résigne au suivant en 1569.

4. GABRIEL DE LYVÈNE, *sim.* abbé de Saint-Cybard, nommé en 1569, *sous-diacre* le 28 mai 1580, dans la chapelle Saint-Clément, meurt le 2 février 1587.

5. JEAN ROBIN, *cl.*, installé le 14 février 1587, résigne au suivant.

6. JEAN AVRIL, *cl.*, étudiant au collège d'Angoulême, installé le 23 juin 1588, *sous-diacre* en 1596, résigne en 1629 au suivant, son neveu, sous réserve d'une pension.

7. CHARLES RAOUL, *cl.*, installé en février 1630, étudie en Sorbonne encore en 1634. Nommé maître-école en 1642, il résigne en 1645 à ses frères, sa maître-écolie à Antoine, sa chanoinie à Jean, et meurt le 5 mai même année.

8. FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD, *cl.*, prieur de Saint-Sauveur de Cressé (Saintes), muni d'un brevet royal du 7 mai 1624, renouvelé le 15 février 1637, est admis par le chapitre aussitôt la mort de Charles Raoul; mais il est évincé (1) par le suivant, qui présente sa nomination obtenue en cour de Rome (2).

9. JEAN RAOUL, sieur DES PLANES, *alias* DE

(1) Il est nommé plus tard à une autre stalle.

(2) Il y avait de nombreux prétendants à cette stalle, entre autres un Michel Fauvel, présenté par l'évêque, à titre de joyeux avènement.

FRESSANGES, installé le 21 juin 1645, résigne simplement et meurt en septembre 1661.

10. LOUIS ANGELY, *cl. pictavien.,* nommé le 24 septembre 1661, résigne au suivant, son neveu, en 1673.

11. LOUIS ANGELY, *cl. pictavien.,* installé en 1673, *sous-diacre* en avril 1677, reste diacre, résigne simplement et meurt le même jour, 30 avril 1706.

12. JACQUES MARTIN DE BOURGON, *b. th., sous-diacre,* installé le 12 mai 1706, fait trésorier en 1716, résigne sa chanoinie au suivant, son frère.

13. JOSEPH MARTIN DE BOURGON DE LAVIGERIE, *cl. t.,* est installé le 14 août 1717. Ayant résigné en août 1755 et étant remplacé par un autre Joseph Martin, il est admis aux regrets et reprend sa chanoinie jusqu'à son décès, arrivé le 21 juillet 1760. Il est resté simple tonsuré.

14. PIERRE PÉCHILLON, gradué, *sim.* curé et chanoine de Saint-Arthemy de Blanzac et prieur de Saint-Sulpice de Saint-Claud, nommé le 23 juillet 1760, est contesté par les gradués, Jean-François Gilbert, archiprêtre de Saint-Jean, Sébastien Lavergne et le suivant, qui l'évince en vertu d'une sentence du présidial d'Angoulême, en date du 3 juin 1765.

15. FRANÇOIS BOYARD, *priùs* chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand et chapelain de Saint-Laurent (Poitiers), installé le 4 juin 1765, permute avec le suivant et redevient chanoine de Saint-Hilaire.

16. LOUIS-HENRY DE MAUBUÉ, *diacre, priùs* chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand, installé le 11 avril 1766, résigne au suivant sous réserve de 1,000[tt] de pension. Il est admis à la vétérance le 7 avril 1784.

17. PIERRE-ALEXANDRE RONDEAU, conseiller-clerc au présidial d'Angoulême, installé le 6 avril 1784, est encore en fonctions lors de la suppression du chapitre. Alors sa prébende est évaluée 2,752^{tt}. Dès le commencement de la Révolution, il se retire à Paris.

. . . .

1. JACQUES ESTIVALLE, *senior*, paraît le 30 mai 1528, chanoine et chantre. Il meurt en août 1570, après avoir été près de deux ans prisonnier des huguenots.

2. DENIS RAMBAULD, *sim.* curé de Saint-Amant-de-Nouhère, nommé le 7 septembre 1570, contesté, se retire peu après.

3. JEAN TERRASSON, sieur DE MOULÈDE, *cl.*, nommé le 4 mai 1571, décède en mai 1589.

4. JEAN DE SAUZET, *sim.* curé de Soyaux, nommé en mai 1589, contesté, résigne l'année suivante.

5. FRANÇOIS TERRASSON, *cl.*, étudiant à Périgueux, installé le 15 juin 1590, sous-diacre le 9 mars 1596, résigne au suivant, sous réserve d'une part dans les revenus, en 1623.

6. JEAN MARTIN, *senior*, sieur DE BIGNAC, *cl.*, installé le 4 mars 1624, meurt en mai 1645.

7. FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD, *cl. pictavien.*, installé en décembre 1648 (1), après de nombreuses hésitations de la part du chapitre (2), résigne

(1) Il avait été admis dès 1645, mais évincé aussitôt par un candidat nommé en cour de Rome. (Voir stalle précédente.)

(2) La cause des hésitations est dans l'ancienneté du brevet par lequel le roi l'avait nommé, 7 mai 1624, et dans la persuasion où était le chapitre que le nouveau chanoine ne résiderait pas.

au suivant, son neveu, en 1654. Il n'a pas résidé, se disant retenu à Bayers par la maladie ou par les gens de guerre. Le chapitre lui retient son gros.

8. FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD, *cl. t.*, étudiant, installé le 27 novembre 1654, permute avec le suivant pour une chapellenie, le 9 janvier 1663.

9. JEAN-THOMAS DES BRETONNIÈRES, *priùs* chapelain de Sainte-Anne du Grand-Chenais (Poitiers) et curé de Saint-André d'Angoulême, *sim.* aumônier de l'hôpital de Notre-Dame des Anges et ayant des droits sur l'archiprêtré de Pillac, installé en décembre 1663, résigne simplement peu après.

10. JEAN RÉGNAULD DE PONTDEVILLE, nommé le 3 mars 1664, résigne simplement le 13 mars 1694.

11. JEAN-LOUIS RÉGNAULD, *cl. t.*, installé le 21 mars 1694, sous-diacre en 1703, a résigné le 23 juillet 1702; mais admis aux regrets, il reprend sa stalle jusqu'en février 1709.

12. RAYMOND RÉGNAULD, *cl. t.*, installé le 27 février 1709, meurt en octobre 1713.

13. LOUIS PRÉVÉRAUD, sieur DES DEFFENDS, *cl. t., m. ez-arts, sim.* chapelain de Saint-Gilles de Poitiers, installé le 5 octobre 1713, résigne en avril 1757; mais admis aux regrets, il reprend sa chanoinie, qui venait d'être donnée à Charles de Vassoignes, et meurt le 1er avril 1759.

14. JEAN VIGNERON, né à Montembœuf, tonsuré le 27 mai 1742, gradué, promoteur du diocèse, puis vicaire général et administrateur de l'hôpital de Vars,

nommé (1) par l'évêque, ***ratione jucundi adventûs,*** le 21 mai, est installé le 14 juin 1759. Il est encore en exercice lors de la suppression du chapitre. Le 4 novembre 1791, sa prébende est estimée 2,784[ff], charges comprises. Réfugié à Vars, ordre est donné, le 17 brumaire an IV, de l'arrêter comme insermenté.

. . . .

1. FRANÇOIS GUERRY paraît en 1528 et finit en 1532.

2. PIERRE GUERRY, ***sim.*** curé de Touzac, puis de Saint-Simon, installé en 1532, fait prisonnier par les protestants en 1568, résigne en 1570 au suivant, son neveu, et meurt en 1571.

3. PIERRE GUERRY, installé le 16 mars 1571, contesté par Jean Chaperon, qui échoue, meurt le 4 janvier 1611.

4. FRANÇOIS DE NESMOND, sieur DE GIRAC, ***cl.***, nommé le 5 janvier et installé le 17 février 1611, mais contesté par plusieurs (2), est installé de nouveau le 10 octobre 1613, après avoir soutenu et gagné contre eux de longs procès. Il est ***sim.*** curé de Mainfont, prieur de Saint-Léger de Cognac et de Coutures-d'Argenson et fait vicaire général en 1633. Il résigne au suivant et

(1) Le chapitre, après la mort de Louis Prévéraud, avait nommé un de ses parents, Prévéraud de La Boissière; mais l'évêque invoqua et appliqua son droit de joyeux avènement résultant du Concordat du 14 août 1530.

(2) Savoir : Adam Poyrier, choriste; François Size, principal du collège; Louis Issertier, tous gradués; Claude Odot, neveu de Guerry, se disant son résignataire; Jacques Poutignac, muni d'un brevet royal, nommé douze ans plus tard; Gilbert Valleix, aumônier de l'évêque, présenté par lui, et Antoine de L'Estang, nommé par Jean Redon, seigneur de Pranzac, en vertu d'un indult royal du 12 avril 1603.

meurt le 24 août 1645. On l'enterre dans la chapelle de Notre-Dame du Salut, conformément à son dernier testament. Il a fondé un *obit* moyennant une rente de 20 ₶.

5. CLAUDE GIRARD, curé de Saint-André d'Angoulême et ancien sacriste du prieuré de Saint-Léger de Cognac, installé le 18 septembre 1645, fait official en 1650 et archidiacre en 1651, résigne sa chanoinie au suivant.

6. ANDRÉ DE GUEZ, *cl.*, étudiant chez les Jésuites d'Angoulême, puis en Sorbonne, installé le 6 janvier 1652, résigne au suivant, son frère, en 1655.

7. CLAUDE DE GUEZ, *cl.*, installé le 28 mai 1656, résigne au suivant en 1684.

8. ALEXANDRE BRIANT DE BONNEUIL, *bach. th.*, installé le 3 juin 1685, résigne simplement en décembre 1716.

9. JEAN VOUZELEAU (1), *lemovicen.*, *doct. Sorb.*, installé le 10 décembre 1716, meurt le 4 mai 1728.

10. ANNET RÉGNAULD DE PONTDEVILLE, *sous-diacre*, installé le 5 mai 1728, meurt le 5 juin 1731 et est enterré dans la cathédrale, à côté de la grande porte.

11. JEAN-CHARLES DE BARBEZIÈRES, sieur DE LA FENÊTRE (2), *cl. t.*, étudiant à Poitiers, installé le 13 juin 1731, sous-diacre en avril 1732, meurt le 19 août 1774.

12. JEAN-BAPTISTE MIOULLE, *cl. t.*, né à Saint-André d'Angoulême, installé le 7 septembre 1774, est

(1) Probablement le même qui occupa une autre stalle, du 29 novembre 1702 au 19 mars 1704.

(2) Neveu de Jean de Barbezières, aussi chanoine.

tué d'un coup de feu sur les fossés de la ville, par un domestique du séminaire, le 19 juillet 1779, à dix-neuf ans et étant acolyte.

13. JEAN-FRANÇOIS HÉRAUD (1), *gradué, priùs* curé de Saint-Laurent-de-Belzagot, installé le 21 juillet 1779, est contesté, mais sans succès, par un Jacques Jolain. Il est encore chanoine lors de la dissolution du chapitre. Il avait été envoyé par le clergé aux États généraux de 1789. Dans la suite, il apostasie et se sécularise. Sa prébende fut estimée, le 4 décembre 1791, 2,210 ᵗᵗ.

....

1. GEOFFROY FOUBERT, valet de chambre d'honneur du roi, paraît le 6 novembre 1534 et finit en 1569. Par acte du 2 août 1555, il a fondé une procession autour de la paroisse de La Paîne, pour la fête de la Dédicace, moyennant une rente de 30ᵗᵗ.

2. JEAN DE LESMERIE, *sim* curé de Charmant, nommé en 1569, fait archidiacre en 1584, résigne sa chanoinie au suivant.

3. JEAN MASSON, *cl. lugdunen.*, frère du chantre Pierre et secrétaire de l'évêque, installé le 19 octobre 1585, fait sous-diacre à Paris le 12 juin 1593, permute avec le suivant pour l'archidiaconé de Caen (Bayeux) et la cure de Gonneville (Coutances) en 1609.

4. JEAN DE MONTCHAL, *sim.* abbé de Saint-Amant-de-Boixe, *priùs* archidiacre de Bayeux et curé de Saint-Martin de Gonneville, est installé le 9 octobre 1609. Il résigne au suivant, son neveu, et décède à Paris en 1613.

(1) Frère de Siméon, qui lui succède à Saint-Laurent-de-Belzagot.

5. CHARLES DE MONTCHAL, *cl. viennen.*, étudiant à Paris, *sim.* abbé de Saint-Sauveur de Coutances et de Saint-Amant-de-Boixe, contesté, mais en vain, par Jean du Nourrigier, que le roi a nommé, est installé le 29 juin 1613. Nommé *sim.* le 26 mai et installé le 8 juin 1619 chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris, et enfin archevêque de Toulouse en 1627, après Louis Nogeret, cardinal de La Valette, dont il avait été le précepteur, il résigne sa chanoinie dans la même année au suivant, son frère. Il meurt à Carcassonne le 22 août 1651, à soixante-deux ans. Il a écrit des *Mémoires contenant des particularités de la vie et du ministère du cardinal de Richelieu.*

6. JEAN-PIERRE DE MONTCHAL, *cl. viennen.*, installé par procureur le 13 novembre 1627, résigne au suivant en 1633.

7. CHARLES PRÉVÉRAUD, *cl. pictavien.*, installé le 5 août 1633, résigne simplement le 2 septembre 1664. Il a fondé un *Stabat* moyennant une rente de 25[#].

8. MARC GOURDIN, sieur DU PUY, *alias* DE LA BARRIÈRE, *cl. t.*, installé le 2 septembre 1664, décède en février 1712, à soixante-treize ans, ayant résigné au suivant.

9. JEAN-FRANÇOIS GOURDIN, *cl. t.*, *m. ez-arts*, dit sieur DU PUY après la mort du précédent, son oncle, installé le 6 février 1712, fait *sim.* aumônier de Saint-Pierre, reste toute sa vie clerc tonsuré. Il résigne au suivant, sous réserve d'un tiers des revenus, en 1752, est admis à la vétérance et meurt le 6 juin 1753. Il est enterré dans la chapelle Saint-Michel.

10. LOUIS LECLERC, curé de Tourriers, aumônier de Saint-Pierre, installé le 19 janvier 1753, résigne au

suivant, son neveu, sous réserve d'un tiers des revenus, et est admis à la vétérance en 1774.

11. LAURENT LECLERC, gradué, *sim.* aumônier de Saint-Pierre, installé le 17 août 1774, décède le 19 septembre 1776.

12. LOUIS LECLERC, frère du précédent, installé le 22 septembre 1776, résigne au suivant, son neveu, sous réserve d'un tiers, en 1782.

13. CHARLES LECLERC, *cl.,* étudiant au séminaire d'Angoulême encore en 1786, est installé le 14 septembre 1782 et exerce encore à la suppression du chapitre. Assermenté, rétracté, déporté, il meurt et est inhumé dans l'île Madame en octobre 1794, à trente-sept ans. Le 4 novembre 1791, sa prébende fut estimée 2,210[ff], charges comprises.

....

1. PHILIBERT-NALDE BABOU DE LA BOURDAISIÈRE, *sim.* évêque d'Angoulême, paraît le 6 novembre 1534 et résigne peu après être devenu évêque d'Auxerre, en septembre 1562.

2. JULIEN DUBREUIL (1) paraît en 1564; fait *sous-diacre* le 24 septembre 1575 dans l'église de Notre-Dame de Beaulieu, puis curé de Saint-Simeux, il meurt le 29 janvier 1605, après avoir résigné à autre Julien Dubreuil, son neveu, et est enterré dans la nef de la cathédrale.

3. PIERRE AUDOUIN, précepteur (principal du collège) d'Angoulême, nommé par le chapitre, est installé

(1) On ne trouve pas d'acte constatant que Dubreuil a succédé à Babou de La Bourdaisière, mais l'étude et le rapprochement des dates ne permettent pas d'en douter.

le 4 février 1605 ; mais le suivant ayant reçu sa nomination de Rome l'évince.

4. JULIEN DUBREUIL, neveu, installé le 11 mars 1605, résigne au suivant en 1623.

5. FRANÇOIS GUY, sieur DE FERRIÈRE, *alias* DU PICOT, *cl.*, étudiant au collège d'Angoulême, installé le 5 mai 1623, résigne au suivant et meurt le 20 juillet 1673, dans sa maison de Poulevin, ayant fondé un anniversaire moyennant une rente de 25[tt]. Il est enterré dans la chapelle Saint-Bertrand.

6. FRANÇOIS-SALOMON GUY, sieur DE FERRIÈRE, installé en 1673, meurt en décembre 1693, après résignation simple.

7. JEAN-BAPTISTE MAYOU, *doct. th.*, nommé par l'évêque, à titre de joyeux avènement, le 2 décembre 1693, résigne au suivant en 1696, comptant sur la chantrerie, qui lui échappe et qu'il n'obtient qu'en 1709.

8. ANNET JOUMARD TIZON D'ARGENCE, installé le 14 juin 1697, résigne au suivant.

9. JEAN VOUZELEAU, *lemovicen., bach. th., priùs* curé de Saint-Jean de Varaigne (Limoges), installé le 29 novembre 1702 et contesté par un sieur La Marre, résigne (1) au suivant.

10. FRANÇOIS DU RECLUS, sieur DU BREUIL, *priùs* curé de Chasseneuil, est installé le 19 mars 1704. Fait chantre en 1729, il résigne sa chanoinie en 1739. D'abord chapelain de Saint-Michel dans la cathédrale, puis prieur de Mouthiers en 1719, il reprend sa chapellenie en 1724. En 1726, François Osmond lui a

(1) Il paraît être le même que l'on voit dans une autre stalle, de 1716 à 1728.

résigné sa chapellenie de Notre-Dame de Passy, dans l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais de Passy (Paris).

11. FRANÇOIS BONITON, installé le 15 janvier 1739, *sim.* curé de Torsac et prieur de Raveau, permute avec le suivant pour le Petit-Bournet.

12. ÉTIENNE THOUMIE DE CHARSAY (1), *priùs* curé de Saint-Martin d'Angoulême et prieur du Petit-Bournet (Périgueux), est installé le 19 janvier 1773 et devient *sim.* aumônier de Saint-Pierre. Il est encore en exercice lors de la suppression du chapitre et il prête serment. Le 4 novembre 1791, sa prébende et son aumônerie sont estimées d'un revenu de 3,970 ᵗᵗ, charges comprises.

....

1. JACQUES CALUEAU, *sim.* curé de Magnac et Ruelle et prieur de Chavenac, paraît le 24 décembre 1534 et meurt, étant prisonnier des protestants, en 1570.

2. BARTHÉLEMY CHAUVEAU paraît en avril 1571 et le 7 janvier 1572.

3. JEAN NOGERET, étudiant à Paris, fils du receveur pour le roi des tailles et décimes de l'Angoumois, paraît en 1573 et résigne au suivant, son frère, en 1580. Il meurt dans la même année.

4. ARCHAMBAULT NOGERET, *cl.*, étudiant à Bordeaux, installé le 27 mai 1580, meurt en octobre 1589.

5. MAURICE DE BROCHIN, aumônier de la duchesse d'Épernon, installé le 8 octobre 1589, meurt le 22 février 1597 et est enterré dans la cathédrale, près du grand bénitier de la nef.

(1) Né à Saint-Paul d'Angoulême.

6. JEAN DUFONCA, *cl.*, étudiant à Toulouse, installé le 2 avril 1597, résigne en juin 1599.

7. GUILLAUME CASSET, *ausciten.*, *priùs* choriste, installé le 30 juin 1599, est fait *sim.* curé de Mérignac. Repris pour ses violences et exclu du chapitre pendant trois mois (1), il résigne en 1626.

8. GABRIEL DE VILLOUTREYS, *cl.*, installé le 25 mars 1626, contesté, mais en vain, par Louis de La Rochefoucauld, résigne en 1630.

9. HUGUES DE COUVIDON, sieur DE LA COMBE, *cl. t.*, étudiant, installé le 12 avril 1630, fait *sim.* curé de Charmant en 1659, résigne au suivant, son neveu, et meurt le 17 mai 1677.

10. MATHIEU DE COUVIDON, *cl. t.*, *sim.* prieur d'Anesse (Périgueux), installé le 16 mai 1677, résigne simplement et meurt le 27 février 1683, ayant fondé un anniversaire moyennant 25 ᵗᵗ de rente.

11. CHARLES-BERNARD DE BARBEZIÈRES, *cl.*, installé le 26 février 1683, résigne au suivant, son frère, en 1700; mais admis aux regrets, il garde sa stalle jusqu'en 1703 et la remet au même.

12. JEAN DE BARBEZIÈRES, *cl. t.*, installé le 3 octobre 1703, permute avec le suivant sous réserve d'une rente de 300 ᵗᵗ. Admis à la vétérance en 1734, chanoine honoraire (2) et curé de Juillaguet, il meurt le 27 octobre 1753 et est inhumé dans le caveau du chapitre.

13. JOSEPH SAUVO, *priùs* curé de Juillaguet, *sim.* archiprêtre de Saint-Jean, installé le 23 mars 1734,

(1) Depuis lors, il est presque toujours d'un avis contraire à celui de ses collègues dans les délibérations.

(2) C'est le premier qui s'intitule ainsi. Jusqu'à lui, on disait *vétéran*.

fait *sim.* chapelain de la Trinité de Saint-Claud, résigne au suivant, sous réserve d'un tiers des revenus, en 1767, et est admis à la vétérance. Par acte du 26 juillet 1764, il a fondé une messe quotidienne moyennant un capital de 5,918 ᵗᵗ. Il meurt fin 1773.

14. JEAN SAUVO DU SABLON, né à Orgedeuil, prêtre à Sarlat en septembre 1765, installé le 9 novembre 1769, est encore en fonctions à la suppression du chapitre. Il rétracte son serment à la Constitution civile en 1792. Le 4 novembre 1791, sa prébende avait été estimée 2,501 ᵗᵗ, charges comprises.

....

1. GÉRAULD TIZON, nommé le 21 avril 1538, résigne en 1560.

2. NICOLAS DUBREUIL, *sim.* curé de Mérignac, nommé en 1560, meurt en décembre 1600.

3. PIERRE GUILLEBAULD, *cl.*, étudiant à Périgueux, installé le 5 janvier 1601 (1), résigne au suivant, son frère, en 1615. Il se fait religieux Feuillant, sous le nom de Pierre de Saint-Romuald, et écrit les ouvrages suivants : *Hortus Epitaphiorum; Historiæ Francorum, seu Chronici Ademari Engolismensis, Epitome; Chronicon seu continuatio Chronici Ademari Engolismensis*. Il a dédié ce dernier à Étienne, son frère, ci-dessous. Né le 21 février 1586, il meurt le 23 mars 1667.

4. PIERRE GUILLEBAULD, *cl.*, étudiant, installé le 8 janvier 1616, *sous-diacre* le 23 décembre 1617,

(1) A cette occasion, il donne à la cathédrale trois chapes damas cramoisi et or fin.

curé de Notre-Dame de Montignac, puis de Vouzan, meurt le 1er septembre 1630.

5. ÉTIENNE GUILLEBAULD, *cl.*, frère des deux précédents et cousin, par sa mère, des chanoines Jean et Pierre Masson, nommé le 2 septembre 1630, fait *sim.* curé d'Aussac, finit en 1674.

6. PHILIPPE NADAUD, *doct. th.*, nommé en 1674, fait official en 1709, trésorier en 1715, résigne au suivant et décède en avril 1716.

7. JEAN CHAUSSE, *cl. t.*, ayant prétendu à la trésorerie, se retire devant Nadaud, qui lui résigne sa chanoinie. Installé le 1er avril 1716, il résigne en 1745 et meurt le 18 juin 1747 à La Trésorière, paroisse de Saint-Martin. Il est enterré dans la cathédrale, à cinq pieds de la chaire.

8. HENRY DE LA FAUX DE CHABRIGNAC, *cl. t.*, *santonen.*, né à Pérignac-Saintonge, étudiant à Pontlevoy, est nommé par le roi, à titre de joyeux avènement, et installé le 17 juin 1745. Fait prêtre le 18 décembre 1756, il devient official du chapitre, puis vicaire général et doyen en octobre 1785, étant *lic. utrq.*

9. JACQUES-FRANÇOIS REGNARD, *blecen.*, nommé en vertu d'un brevet royal obtenu par un sieur Baulo-d'Orville, conseiller au parlement de Paris, le 18 août 1784 (1), est installé le 28 novembre 1785 par procureur et réitère en personne le 2 mai 1786. Il permute *de pacifico ad pacificum* avec le suivant pour une chanoinie à Meaux.

10. CHARLES-ALEXANDRE-AUGUSTIN DE GRÉGOIRE DES GARDIES DE SAINT-ROME DE MONTPEY-

(1) Le chapitre proteste contre cette nomination et soutient que le roi a épuisé son droit en nommant de La Faux de Chabrignac, mais il finit par céder.

ROUX, *ruthenen.*, *priùs* chanoine de Meaux, est installé le 26 avril 1788. Vicaire général de Bazas et d'Angoulême, il est *sim.* chapelain de Notre-Dame du Repos, de Sainte-Croix, Sainte-Barbe et Sainte-Catherine, dans la paroisse de Rémoville (Saint-Dié). Il est encore en fonctions lors de la suppression du chapitre. Le 3 octobre 1790, tous ses revenus s'élèvent à 5,843 ᵗᵗ. Sa prébende canoniale seule est déclarée, le 4 novembre 1791, d'une valeur de 1,969 ᵗᵗ.

....

1. ITIER DE PRAHEC paraît en juin 1538 et meurt en sortant des prisons des huguenots, en 1570.

2. GEOFFROY DE PRAHEC, nommé en 1570, puis fait chantre, mais non maintenu, résigne au suivant, son neveu.

3. GEOFFROY IMBERT, installé le 14 octobre 1583, décède le 23 octobre 1584.

4. SÉVERIN AUDIOT, *gradué*, secrétaire de l'évêque et vicaire de chœur, est installé le 23 octobre 1584. Interdit en 1586 pour cause de simonie et autres fautes (1), il résiste. Le chapitre saisit les fruits de sa prébende, qui est disputée par plusieurs. Christophe Houlier, sieur de La Pouyade, est le candidat du chapitre. Toussaint Gaulive présente une nomination en cour de Rome, mais l'évêque lui refuse le *visa*. Enfin le suivant triomphe.

5. CHRISTOPHE DESPRÉS, *cl.*, nommé par le roi, à titre de joyeux avènement, le 4 janvier 1591, apaise par une indemnité de 612 écus Christophe Houlier, qui

(1) L'évêque, qui le protégeait, fut très affecté de sa conduite.

a renouvelé sa réclamation, et il résigne au suivant, son frère.

6. PAUL DESPRÉS, *cl.*, installé le 1er juin 1596. décède le 25 avril 1605. Il avait été contesté, mais sans succès, par un Jean Dupuy-Faure.

7. LOUIS ISSERTIER, *lemovicen.*, est installé le 3 mai 1605 ; mais contesté par Étienne de L'Estang, il s'entend avec lui pour résigner au suivant.

8. FRANÇOIS RIDIER, *cl. parisien.*, conseiller au parlement de Paris, installé le 14 avril 1606, meurt en août 1609.

9. ROBERT CHARPENTIER, *parisien.*, nommé par l'évêque, à titre de joyeux avènement, et installé le 16 octobre 1609, est contesté par le suivant, qui finit par triompher. Il a accompagné l'évêque à Rome et à Notre-Dame de Lorette.

10. PIERRE ROUTIER, *cl. petrocoren.*, installé en février 1613, résigne aussitôt.

11. GABRIEL DE LANAUVE, *cl. parisien.*, installé le 3 avril 1613, résigne peu après.

12. CHARLES-AIMÉ DE LANAUVE, *cl. parisien.*, étudiant, installé le 19 mai 1614, résigne au suivant en 1621.

13. ÉTIENNE MAQUELILAN, *doct. th.*, principal du collège d'Angoulême, curé d'Étriac et prieur de Saint-Augustin, installé le 24 janvier 1622, résigne le 5 février 1657 et meurt le 10 du même mois. Il est enterré chez les Jésuites. Par testament du 4 février 1657, il a légué à ceux-ci une rente de 400 ᵗᵗ pour fonder une chaire de philosophie dans leur collège, un capital de 1,000 ᵗᵗ à l'hôpital de Notre-Dame des Anges, une rente

de 25 ## à l'église de Saint-André pour une messe suivie d'un *Salve Regina,* chaque dimanche, et une autre rente de 20 ## pour un anniversaire dans la cathédrale.

14. PIERRE BENUREAU, sieur DES SONDAIS, *cl.,* cousin du précédent, installé le 5 février 1657, *sous-diacre* le 16 mars 1658, résigne le 11 et meurt le 14 août 1666. Il avait été marié.

15. HÉLIE BARBOT, *parisien.,* installé le 12 août 1665, résigne au suivant en cour de Rome le 14 juin 1692, et devant le roi, à cause de la régale, *sede episcopali vacante,* le 2 juillet même année, sous réserve de 300 ##.

16. JOSEPH-SIMON DUMAY, *cl. santonen.,* est nommé en novembre 1692. Prêtre en 1700, fait curé de Sainte-Radégonde, près Baignes, qu'il résigne en 1747, il est *sim.* prieur de Nostrie (Béziers), chapelain de Notre-Dame *in Spasmo* en Saint-Paul d'Angoulême et de Saint-Michel dans la cathédrale ; il résigne les deux premiers bénéfices avec sa chanoinie au suivant, son parent, sous réserve de 300 ## de pension, et meurt le 27 octobre 1752, après avoir obtenu la vétérance. Il est enterré dans la chapelle Saint-Michel.

17. PIERRE NAUD, né à Puymoyen, *priùs* archiprêtre de Saint-Jean, est installé le 3 octobre 1752 (1). *Sim.* prieur de Nostrie, chapelain de *Notre-Dame des Spasmes,* il obtient encore le prieuré de Volve, O. B., paroisse de Magalas (Béziers). En 1758, il résigne à autre Pierre Naud, son frère, qui s'installe le 7 mai ;

(1) Rome avait repoussé la réserve faite par le résignant, le parlement la maintient; l'évêque refuse le visa, l'archevêque l'accorde. Une prise de possession a lieu le 21 juillet; mais le chapitre s'étant abstenu d'y paraître, Naud est dans la nécessité de se faire installer de nouveau le 3 octobre. Il était soupçonné de jansénisme.

mais admis aux regrets, il reprend sa chanoinie et la garde jusqu'à la suppression du chapitre. Le 4 novembre 1791, tous ses revenus sont estimés 3,470ᵗᵗ. Il a prêté serment à la Constitution civile.

. . . .

1. JEAN LEBRUN, *BRUNI*, curé de Saint-Léger de Blanzac, nommé avant juin 1540, contesté par Jean Égreteau, qui échoue, résigne en juillet 1555.

2. ANDRÉ FAVEREAU, nommé en juillet 1555, meurt en 1557.

3. THOMAS GÉRAULD, nommé en 1557, meurt en novembre 1571. Il a été vicaire général.

4. ARNAULD BOUILLON, installé en décembre 1571, avait été prisonnier des huguenots. Il finit en 1600.

5. PIERRE TALON, *cl.*, installé fin 1600, *sim.* curé de Soyaux, puis de Genac et de Juillac-le-Coq, résigne au suivant, son cousin, sous réserve d'un quart des revenus.

6. PIERRE TALON, *cl.*, installé le 20 septembre 1633, résigne simplement le 23 février et décède le 16 mars 1667.

7. JEAN CASTAIN, *cl. t.*, étudiant, installé le 23 février 1667, résigne simplement le 7 mai 1706.

8. JEAN CAZEAU, *cl. t.*, chapelain de Saint-Martin-du-Lion, installé le 13 mai 1706, avait été marié et receveur du chapitre. Il résigne au suivant, son fils.

9. ROBERT CAZEAU, *doct. th.*, *priùs* curé de Fléac, est installé le 26 février 1734, décède le 26 septembre 1753 et est enterré dans la chapelle Saint-Michel.

10. FRANÇOIS BAREAU, sieur DE GIRAC, *cl. parisien.* et étudiant à Saint-Sulpice, fils de Jacques, président du présidial d'Angoulême, neveu du doyen Pierre-Joseph et de François, chanoine, nommé par le chapitre le 28 septembre 1753 et de nouveau par le roi, en vertu du droit de *régale, sede episcopali vacante,* est installé le 18 février 1754. Il est fait doyen en 1756 et résigne sa chanoinie au suivant.

11. JEAN-CHARLES DE VASSOIGNES, *sim.* curé de Saint-Trojan (Jarnac, Saintes), est installé (1) le 22 avril 1757. Il exerce encore au moment de la suppression du chapitre. Il meurt avant la fin du siècle. Le 4 novembre 1791, sa prébende est estimée 2,830 ₶, charges comprises.

....

1. JEAN JANVIER paraît chanoine et *sim.* curé de Mornac le 23 janvier 1543. Il résigne le 9 août 1584.

2. MELCHISÉDECH TERRASSON, *cl.,* installé le 13 août 1584, *sous-diacre* et curé de Mornac en 1590, résigne le 5 février 1599 et meurt peu après.

3. FRANÇOIS GILLIBERT, *cl.,* étudiant chez les Jésuites de Périgueux, puis à Bordeaux, est installé le 10 février 1599, fait *sous-diacre* en 1604, curé de Mornac en 1626, et résigne au suivant, son neveu, sous réserve d'une pension, en 1627.

4. FRANÇOIS BERNARD, *cl., sim.* prieur de Chavenac et pensionnaire de 400 ₶ sur Saint-Estèphe, est installé le 20 octobre 1627 et résigne simplement en 1670.

(1) Il avait été nommé précédemment à une autre stalle, mais non maintenu.

5. CLÉMENT BERNARD, *cl.,* nommé le 23 octobre 1670, official du chapitre de 1694 à 1726, meurt le 28 février 1731 et est inhumé dans le bras méridional de la cathédrale.

6. PIERRE BIROT DE BROUZÈDE, *priùs* curé de Mérignac, installé le 3 mars 1731, résigne simplement en avril 1759. Admis à la vétérance, il meurt le 9 mai même année et est inhumé dans le caveau du chapitre. Il avait été marié.

7. ANTOINE GIBAUD, *priùs* curé du grand-autel, chapelain de Saint-Bertrand et secrétaire du chapitre, installé le 23 avril 1759, résigne au suivant, sous réserve de 600 ff, en 1788, et décède en 1790.

8. JEAN-PIERRE DEREIX, *lic. utrq.,* déjà maître-école, est installé le 15 novembre 1788. Il est encore en fonctions à la suppression du chapitre.

. . . .

1. FRANÇOIS DE SAINT-GELAIS, *junior,* paraît le 2 octobre 1543, *sim.* abbé de..., et décède le 29 juillet 1577, après résignation simple. Il est inhumé dans la chapelle d'Uzès.

2. JEAN DE LA FORESTIE, *cl. lemovicen.,* installé le 27 juillet 1577, résigne au suivant, son neveu, en 1578.

3. LÉONARD DE LA FORESTIE, sieur DU LABOURET, *cl. lemovicen.,* installé le 1er février 1579, *sous-diacre* en décembre 1597, *sim.* abbé de Bonlieu (Bordeaux) et fait chantre en 1606, résigne sa chanoinie au suivant, son neveu, en 1620, gardant sa chantrerie et autorisé à porter l'habit canonial (1).

(1) A cette époque, on disait : *porter les draps.*

4. LÉONARD DE LA FORESTIE, *cl. lemovicen., gradué en dr.*, installé le 12 décembre 1621, *sous-diacre* le 21 mai 1622, fait chantre en 1625, résigne sa chanoinie au suivant en 1675. Après la mort de son oncle, il signe sieur du Labouret.

5. JACQUES JAMEU, *doct. th., sim.* chantre, installé le 23 août 1675, devient simple chanoine en 1709 et meurt en décembre 1711.

6. PIERRE-JOSEPH BAREAU DE GIRAC (1), *cl. t.*, installé par procureur le 26 janvier et en personne le 28 août 1712, résigne au suivant en 1723. Par actes des 7 mars et 29 avril 1720, il fonde un cours de théologie chez les Dominicains d'Angoulême, devient prieur de Montmoreau et de Nercillac et dans la suite est fait doyen.

7. JEAN-JOSEPH DE TRYON DE MONTALEMBERT, *lemovicen., bach. th.*, installé le 5 janvier 1724, a été quelque temps trésorier. Il résigne simplement en 1760.

8. HENRY-FRANÇOIS CAZEAU, curé de Notre-Dame de Beaulieu et conseiller-clerc au présidial d'Angoulême, installé le 23 août 1760, meurt le 1er novembre 1772.

9. MATHURIN-HENRY RAMBAUD DE MAILLOU, *sous-diacre, lic. dr.*, étudiant au séminaire d'Angoulême, installé le 3 novembre 1772 est encore en fonctions à la suppression du chapitre. Alors sa prébende est évaluée 2,152#, charges comprises. On le voit retiré à Bordeaux en 1802.

(1) Frère de François, *senior*, et oncle de François, *junior*.

. . . .

1. JEAN MERCIER paraît en 1513, *sim.* archidiacre d'Albi et trésorier d'Angoulême, et décède en septembre 1570.

2. JEAN DEXMIERS, *cl.,* installé le 14 octobre 1570, est évincé par le suivant après un long procès et fait curé de Vœuil-et-Giget en 1576. Il tient sa chanoinie jusqu'en 1578.

3. PIERRE MASSON, *cl.,* installé le 24 janvier 1578, fait chantre en décembre 1591, résigne simplement et meurt le 12 mars 1606. Il est frère de Jean, chanoine.

4. GILLES LURAT, *cl.,* étudiant à Périgueux, contesté sans succès par Étienne Lefranc, est installé le 14 mars 1606 et résigne au suivant en 1610.

5. ANTOINE PINEDON, *cl.,* avocat au parlement de Paris, y réside et y traite les affaires du chapitre. Installé le 30 juillet 1610, il résigne le 30 décembre 1634 au suivant, son neveu, entre les mains du roi, qui a la régale, *sede episcopali vacante,* sous réserve de 460[#] de pension. Il meurt en septembre 1636.

6. PIERRE PÉGÈRE, *alias* PÉJAIRE. *cl. floropolicen.*, nommé par le roi, est installé le 23 janvier 1635 et résigne simplement en 1638. N'étant que simple clerc, il se sécularise et entre dans la magistrature (1).

7. GABRIEL BAREAU, *cl.,* étudiant à Poitiers, puis à Paris, installé le 11 décembre 1638, résigne au suivant, son frère.

(1) On voit plus tard à Angoulême un membre du présidial du même nom.

8. CLÉMENT BAREAU, *cl.*, étudiant chez les Jésuites d'Angoulême, installé le 8 septembre 1644, est souvent repris par le chapitre comme ne portant pas le costume ecclésiastique et se montrant violent. En 1651, il a déchiré le livre du *poincteur*. Il résigne en cette même année au suivant, son neveu.

9. GABRIEL BAREAU, sieur DE BEAUREGARD, *cl.*, étudiant à Limoges, installé le 29 avril 1652, souvent repris et condamné pour ses vivacités et irrégularités, décède en octobre 1688.

10. FRANÇOIS BODIN, *priùs* vicaire de chœur, installé le 10 octobre 1688, décède le 29 janvier 1711.

11. GUY GAUVRY, sieur DES CHARMES, *lic. utrq.*, curé de Claix, nommé le 3 février 1711, est installé le 23 avril 1712, après sentence rendue la veille par le présidial et confirmant son droit contre plusieurs prétendants (1). Il résigne simplement le 9 septembre 1724 et meurt le 30 du même mois, ayant, par testament du 5, légué 600 ᵗᵗ pour fonder une messe annuelle à la cathédrale.

12. FRANÇOIS BAREAU DE GIRAC, *senior* (2), *cl. t.*, installé le 26 septembre 1724 sans le concours de l'évêque, qui le repousse, est *sim.* prieur de Montmoreau et de Nercillac. Il meurt le 10 juin 1769, laissant 700 ᵗᵗ pour fonder une grand'messe annuelle.

13. MARC-RENÉ-HENRY DE GANDILLAUD DU CHAMBON, *cl. t.*, étudiant à Périgueux, installé le 12

(1) Savoir : Jean Barbot, maître-école ; François Gourdin, *cl.*, m. ez-arts ; François-Joseph Robuste, doct. Sorb., prieur de La Tâche et de Saint-Séverin de Pavancelle, et Louis Prévéraud, *cl. t.*, m. ez-arts, qui ont insinué.

(2) Frère de Pierre-Joseph et oncle d'autre François.

juin 1769, fait *sim.* prieur de Passirac en 1771, prêtre en 1788, est encore en fonctions lors de la suppression du chapitre. Le 4 novembre 1791, sa prébende est estimée 2,050[#], charges comprises.

. . . .

1. ANTOINE PRÉVOST paraît en 1547 et en 1560.

2. GEOFFROY NOGERET paraît en 1563 et résigne au suivant en 1575.

3. THOMAS NOGERET, *cl.,* installé le 23 décembre 1575, *sim.* curé de Trois-Palis, résigne au suivant en 1589.

4. JEAN GANDOBERT, *priùs* choriste et maître de psallette, installé le 10 juillet 1590, *sim.* curé de Charmant, meurt le 14 mars 1623, à soixante-quatorze ans.

5. JACQUES DE POUTIGNAC, contesté, mais en vain, par Bernard Gandobert, neveu du précédent, est installé le 6 avril 1623 et résigne au suivant, son neveu, en 1654. Il était *sim.* doyen de La Rochefoucauld.

6. ANTOINE DE POUTIGNAC, *cl., sim.* chanoine de La Rochefoucauld, installé le 4 mars 1655, fait trésorier en 1662, résigne sa chanoinie même année.

7. MARC DE BERTRAND, installé en décembre 1662, résigne simplement en 1712.

8. MARC MERCIER, *cl. t.,* installé le 23 octobre 1712, meurt le 9 août 1765.

9. PIERRE LAMBERT DES ANDRAUX, *cl. t.,* étudiant à Poitiers, puis à Paris et enfin à Toulouse, installé le 20 août 1765, est *sim.* prieur du Petit-Bour-

net et vicaire général. Sa prébende et son prieuré, qu'il occupe encore lors de leur suppression, sont évalués en novembre 1791 3,048 ₶, charges comprises. Le 17 brumaire an IV, ordre est donné de l'arrêter comme insermenté, mais il est malade et on le laisse en paix.

. . . .

1. JEAN GARASSUS paraît en 1550, *sim.* curé de Saint-Palais de Verrières et vicaire général. Il est fait chantre en 1572, résigne sa chanoinie au suivant, son neveu, en 1590, et décède en 1591.

2. ÉTIENNE GARASSUS, *cl.,* installé le 15 juin 1590, meurt le 19 avril 1600. Il avait une sœur mariée à Michel Poupeau, fameux *xaintier* (fondeur de cloches).

3. JOSEPH BLANCHARD, *gradué, olim* maître de psallette, installé le 20 avril 1600, résigne aussitôt.

4. BÉRAULT DE LONGPUY, *cl. condomien.,* installé le 19 mai 1600 (1), autorisé à étudier à Poitiers, puis à la Grande-Observance de Bordeaux, où il prend la vêture en 1606, enfin à Paris, où il est encore en 1612, *sim.* curé de Rouillac, y décède le 29 mai 1645, après résignation au suivant, son neveu.

5. BERNARD DE LONGPUY, *cl. burdigalen.,* étudiant à Agen, installé le 27 juin 1645, résigne au suivant, son frère.

6. GUY DE LONGPUY, *cl. burdigalen.,* installé le 19 mai 1651, résigne simplement en 1654.

(1) Nommé dès 1599 à la stalle suivante, il en avait été évincé.

7. JEAN-PHILIBERT DE LONGPUY, *cl. burdigalen.*, installé le 18 juin 1654, est évincé par le suivant, qui produit une nomination obtenue en cour de Rome.

8. JEAN GUÉRIN DE CASTAIN, *cl. santonen.*, étudiant, nommé par le Pape, grâce à l'entremise du doyen, Jean Mesneau, son grand-oncle, est installé le 11 novembre 1654, sans le concours de l'évêque, qui lui a refusé le *visa*. Il est fait doyen en 1660 et meurt dans la même année.

9. ANDRÉ DE NESMOND, sieur DES COURADES, *sim.* curé de Magnac-sur-Touvre, nommé par l'évêque, à titre de joyeux avènement, contesté par Jean de Castain, neveu, qui invoque une résignation de son oncle en sa faveur. et par Jean Carrière, *cl. santonen.*, muni d'un brevet du roi, est installé le 24 décembre 1660. *Sim.* prieur de Saint-Germain de Varaise (1), O. B. (Saintes), il s'intitule grand-pénitencier. Fait archidiacre en septembre 1663, il résigne sa chanoinie au suivant, dont le frère lui a disputé l'archidiaconé.

10. GEOFFROY GIRARD, *cl. burdigalen.*, étudiant, neveu de l'archidiacre Claude et frère d'autre Claude Girard, nommé le 2 septembre 1663, résigne au suivant.

11. PIERRE LAMBERT, *cl.*, installé le 29 septembre 1708, est fait promoteur en 1734. Il résigne au suivant sous réserve d'un tiers des revenus.

12. GUILLAUME-LÉONARD CHAGNEAU DE LA GRAVIÈRE (2), installé le 27 mars 1765, *sim.* chanoine de Pranzac, prieur de Saint-Jacques de Conzac (Saintes), puis de Saint-André d'Angoulême, est encore

(1) Dépendant de Saint-Jean-d'Angély.
(2) Il avait reçu la prêtrise à Paris en 1762.

en possession lors de la suppression du chapitre. Assermenté, rétracté, déporté, il meurt à l'île Madame en octobre 1794, à cinquante-sept ans. Le 4 novembre 1791, sa prébende et son prieuré avaient été estimés 3,184 ᵗᵗ.

....

1. JACQUES ESTIVALLE, *junior,* frère du chantre, paraît en 1551. Comme il est en démence depuis 1564, le chapitre demande à sa famille, qui perçoit les fruits de sa prébende, de payer un prêtre pour le remplacer, mais en vain. Il décède le 23 février 1599.

2. BÉRAULT DE LONGPUY, *cl. condomien.,* installé en février 1599, à quatorze ans, est évincé (1) par le suivant.

3. LOUIS DU TILLET, sieur DE BOISRUFFIER, conseiller au parlement de Paris, nommé en vertu d'un brevet du roi, est installé le 18 avril 1600 et meurt à Paris en février 1605, après résignation au suivant.

4. AIGNAN PRESTAT, *senonen.,* installé le 6 avril 1605, contesté par plusieurs (2), permute avec le suivant (3).

5. LOUIS DU TILLET, parent du précédent Louis, conseiller-clerc au parlement de Paris, installé le 7 juillet 1606, résigne au suivant.

6. ANTOINE MOREAU, *cl.,* installé le 22 juin 1607, résigne au suivant.

(1) Il est nommé de nouveau en 1600. (Voir la stalle précédente.)

(2) Savoir : François de Martres, *lumbarien.,* nommé par le chapitre; Jacques Descombres et Pierre Audouin, gradués.

(3) On ne dit pas pour quel bénéfice.

7. PIERRE DE FORGUES, *cl. lascuren.,* installé le 26 octobre 1607, résigne simplement le 23 juillet 1615 et meurt en 1616.

8. ROMAIN MOREAU, contesté par plusieurs (1), est installé le 26 juillet 1615 et résigne simplement le 5 mars 1620.

9. HENRY DE FORGUES, sieur DE BOISMENU, *cl. t.,* étudiant à Saintes, installé le 7 mars 1620, *sous-diacre* le 1er avril 1623, *sim.* prieur de Vervant, de La Petite-Couronne en Arvert (Saintes) et de Mouthiers, résigne au suivant, son neveu, en 1664, et est admis à la vétérance.

10. RAYMOND DE FORGUES DE LAVEDAN, *cl. t.,* étudiant, installé le 18 juillet 1664, *sim.* prieur de Mouthiers et de La Petite-Couronne en Arvert, meurt en novembre 1721.

11. JEAN THINON, curé de L'Houmeau, nommé le 27 novembre 1721, meurt le 11 février 1755 et est enterré sous le cloître.

12. JEAN-LOUIS THINON, *bach. th.,* frère du précédent, *sim.* curé de L'Houmeau, prieur de La Terne et chapelain de Sainte-Madelaine dans l'église de Sainte-Menehould (Châlons), installé le 31 mars 1755, résigne au suivant, son neveu, sous réserve d'un tiers.

13. JEAN THINON (2), diacre, installé le 12 août 1775, *sim.* prieur de La Terne, est encore en possession à la suppression du chapitre. Déporté à l'île de Rhé en vertu d'un arrêté du 12 brumaire an VII, il y arrive le 20 novembre 1798, à quarante-cinq ans. Le

(1) Savoir : Louis de La Rochefoucauld, *cl. pictavien.;* Jean du Nourrigier, *cl. t. pictavien.;* Antoine de L'Estang.

(2) Né à Saint-Paul d'Angoulême.

4 novembre 1791, sa prébende fut estimée 2,487 ʰ, charges comprises.

. . . .

1. JEAN POYRIER paraît en 1554, *sim.* curé de Touzac. Atteint de la cataracte, il va se faire soigner à Poitiers en 1576 et meurt le 11 janvier 1587.

2. FRANÇOIS DU ROUSSEAU, *cl. gradué*, installé en janvier 1587, contesté par Aignan Prestat (1), est évincé avec ce dernier par le suivant.

3. JULIEN RAMBAULD, *lemovicen., priùs* curé de Touzac, est installé le 15 janvier 1588. Contesté, il obtient du parlement une sentence de confirmation et se fait reconnaître du chapitre, qui l'avait nommé et qui hésite maintenant à l'accueillir. Cependant ce n'est que le 4 juillet suivant qu'il reçoit les habits canoniaux. *Sim.* aumônier de Saint-Pierre, il résigne au suivant en 1594.

4. MARC GUILHAUMEAU, *cl.*, installé le 3 juin 1594, devient vic. gén. d'Angoulême. Il l'est aussi très longtemps de l'abbé de Saint-Cybard. *Sim.* prieur de Mons, juge des *exempts*, il résigne au suivant, son neveu, en 1654. Admis à la vétérance, il décède le 5 novembre 1660, dans L'Houmeau, et est enterré à la cathédrale, dans la chapelle des Trois-Marie.

5. MARC GUILHAUMEAU, *priùs* curé de Bessac et précepteur de Malatraict, installé le 8 août 1654, *sim.* curé de Vouzan et vic. gén., résigne au suivant en 1662.

(1) Ce Prestat est nommé plus tard. (Voir stalle précédente.)

6. JEAN GUILHOT, installé en 1662, résigne au suivant, son neveu, après cinquante ans d'exercice.

7. FRANÇOIS-LOUIS GUILHOT, sieur DU MAINE-BRUN, *cl. t.*, installé le 23 octobre 1712, résigne au suivant, son neveu, en 1754, sous réserve d'une pension de 400 ᵗᵗ et de la maison canoniale (1). Admis à la vétérance, il meurt le 28 janvier 1756, n'étant que simple tonsuré, et est inhumé dans le caveau du chapitre.

8. FRANÇOIS GUILHOT, *cl. t.* (2), installé le 26 août 1754, est encore en possession lors de la suppression du chapitre. Il est assermenté. Le 4 novembre 1791, sa prébende est estimée 2,947 ᵗᵗ, charges comprises.

ARTICLE IV. — *Bas-chœur.*

Le bas-chœur s'est-il formé des clercs inférieurs du corps capitulaire ou des fidèles qui, à l'origine, mêlaient leurs voix à celle des clercs dans le chant sacré? C'est une question difficile à résoudre. Le bas-chœur constitue, dès avant le XVᵉ siècle, un corps distinct, mais dépendant du chapitre, et comprend quatre vicaires de chœur semi-prébendés, des choristes dont le nombre a varié de huit à quinze, une psallette et quelques employés secondaires. C'est dans son sein que l'on prend le curé du grand-autel, le secrétaire du chapitre, le maître de psallette, le sacristain et les chapelains des messes régulières. En font partie l'organiste, les huissiers de chœur, les bâtonniers, porte-croix, sonneurs, etc.

(1) Située dans la paroisse Saint-Jean.
(2) Né à Saint-Martin d'Angoulême.

Ses droits et revenus propres sont les suivants. Il était autrefois seigneur du village du Boisseau et possédait le mas du Clou en Dirac (1). Au XVIIIe siècle, il n'y touche plus que des redevances insignifiantes. Il a en franche aumône, comme les tenant du roi, les eaux de la Charente, dites des Clergeons (petits clercs), depuis la fontaine de Toussougne jusqu'au port Gaschet, et du ruisseau de Moulin au moulin de Basse (2). Il a encore quelques rentes et cens à Hiersac, Genac et Bignac, et quelques maisons d'Angoulême sont sous sa mouvance. Tous ses revenus particuliers sont déclarés, le 4 novembre 1791, pour une valeur de 715ᵗᵗ. Ses autres ressources sont dans les gages, grosses distributions et *percipiet* revenant à chaque membre à raison de son service. Un syndic pris dans ses rangs administre ses biens et droits sous le contrôle du bayle et du trésorier du chapitre.

Le costume des membres prêtres et clercs du bas-chœur est la soutane, sur laquelle ils mettent, de la Toussaint à Pâques, un manteau de la forme de celui des chanoines, mais absolument noir, avec capuchon de même couleur, appelé *domino*. Au chœur, ils portent le surplis et le bonnet carré. En hiver, les vicaires de chœur ont l'aumusse, et les choristes le camail.

Ils sont tous nommés par le chapitre.

VICARIAT DE CHŒUR.

Le vicariat de chœur ou semi-chanoinie (3) dans la cathédrale d'Angoulême constitue un vrai bénéfice

(1) *Sic* en 1591.

(2) Les fermiers du seigneur de Vouharte, de 1658 à 1775, ont souvent gêné les droits du bas-chœur.

(3) Le chapitre, à partir du XVIIe siècle, a cherché à supprimer la qualification de semi-chanoinie donnée au vicariat de chœur et cessé d'appeler ses vicaires de chœur semi-chanoines, semi-prébendés.

soumis aux règles ordinaires du droit, sauf les exceptions prévues par les concordats locaux. Le vicaire de chœur ou semi-chanoine, semi-prébendé, est nommé par le chanoine *aquilaire;* le chapitre l'institue (1) et il est installé par le chantre. A cette occasion, il paie à la caisse du chapitre un droit qui, au XVIII[e] siècle, est fixé à 17 ₶ 12 ſ.

Il y a quatre vicaires de chœur. Ils doivent être prêtres (2), leur office étant essentiellement presbytéral. Ils ont pour fonctions de dire les messes ordinaires fondées, de porter la chape, chanter les leçons, répons, etc., par rang d'hebdomade. Ils chantent la messe du chanoine hebdomadier lorsque celui-ci en est empêché. Le diacre de la messe capitulaire peut être pris parmi eux. Ils occupent au chœur les quatre dernières stalles.

Les revenus de chacun comprennent une part de ceux formant la dotation du bas-chœur, une prébende ordinairement égale aux deux tiers d'une portion congrue, les grosses distributions qui sont de la moitié de celles allouées aux chanoines, un *percipiet* afférent au service (3) et la rétribution due par les chanoines qu'ils remplacent pour la messe capitulaire (4). Quelques-uns ont des bénéfices particuliers et des attributions diverses dont le produit est compté à part.

En 1791, les revenus de chaque vicaire de chœur sont déclarés pour une valeur de 704 ₶, indépendamment des droits casuels et du produit des autres bénéfices qu'il peut posséder.

(1) *Cujus nominatio, collatio et dispositio omnimodo ad capitulem pertinent.*

(2) Il y a eu souvent des exceptions à cette règle.

(3) En 1680, le *percipiet* peut atteindre un *maximum* de 32 ₶. La semi-prébende vaut 125 ₶.

(4) En 1613, le chanoine hebdomadier doit au vicaire de chœur qui le remplace pour la messe capitulaire 60 sols par hebdomade.

TITULAIRES DE CHAQUE SEMI-PRÉBENDE.

. . . .

Maurice du Breuil, *sim.* secrétaire de l'évêque et curé de Trois-Palis, paraît le 11 août 1503 et en 1518.

Pierre Guerry, *sim.* curé de Saint-Ausone, 18 décembre 1525, finit le 26 novembre 1533 et devient chanoine prébendé.

Mathurin Morin, nommé le 5 juin 1540, permute avec le suivant.

Jean Gaultier, nommé vers 1545, *sim.* curé de Saint-Ausone, *priùs* chapelain de Saint-Nicolas en cette église, le redevient peu après.

Jacques Grezin, *sim.* secrétaire de l'évêque, est nommé en 1566. Frappé d'interdit en 1574, il se réhabilite peu après et résigne au suivant en mai 1580.

Jean Boysseau, ancien enfant de chœur de la cathédrale, installé le 20 mai 1580, *sim.* secrétaire du chapitre et chapelain de l'évêque, résigne en 1605.

Bernard Gandobert, nommé en mars 1605, *sim.* secrétaire du chapitre, résigne en 1630.

François Gandobert, *senior,* nommé le 29 octobre 1630, *sim.* aumônier de Saint-Pierre, résigne en 1645.

François Gandobert, *junior, cl.,* frère du précédent, nommé le 17 février 1645, résigne aussitôt.

François Gandobert, *senior,* revenu fin mars 1645, *sim.* curé de Linars, résigne en 1654.

François Blanchet, *junior, cl.,* installé le 4 septembre 1654, meurt en février 1687, ayant légué 400^{tt} pour fonder un anniversaire.

Jean Barathe, nommé le 26 février 1687, meurt en mars 1691.

François Dumergue, nommé le 28 mars 1691, résigne au suivant en 1695.

Louis Dumergue, nommé fin 1695, résigne aussitôt.

Jean-Louis Dumergue, nommé le 9 novembre 1696, permute avec Antoine Chaussat, archiprêtre de Grassac, qui prend possession le 19 mai 1701, mais se retire aussitôt. Dumergue continue jusqu'à sa mort, arrivée en octobre 1738.

Philippe de Lagrezille, *diacre, m. ez-arts,* nommé le 17 octobre 1738, est fait curé de Mornac en juin 1744.

Pierre du Plessis de La Marlière, prêtre le 27 mai 1741, paraît en juillet 1744 et décède le 9 janvier 1758.

Jean Thinon, *cl. t.,* étudiant au séminaire d'Angoulême, nommé le 10 février 1758, se retire aussitôt. Il est fait prêtre le 22 décembre 1759.

Antoine Civadier, *gradué, sim.* curé de Saint-Paul d'Angoulême, installé le 25 mars 1758, fait chanoine prébendé en 1760, résigne au suivant en 1765.

François Chauvineau, *sim.* curé de La Paîne, installé le 22 mai 1765, décède le 8 avril 1791. En cette année, ses revenus sont déclarés de 704 ᵗᵗ pour sa vicairie de chœur et de 350 ᵗᵗ pour sa cure. Ayant fait le serment en 1790, il l'a rétracté longtemps avant sa mort.

. . . .

Pierre Gandobert paraît en février 1535 et meurt en juin 1548.

Jacques Carrion, *turronen.,* nommé le 8 juin 1548, *sim.* curé de Fleurignac, puis de Vars et vicaire général, se voit encore le 25 avril 1563.

Jean Jarland, en 1565, meurt en novembre 1581.

Jacques Moreau, *cl.,* installé le 26 novembre 1581, est repris pour ses violences et condamné en 1587 par le juge des exempts. Nommé curé de Touzac en 1588, il résigne sa demi-prébende au suivant en 1589.

Mangot Coulleau, *priùs* choriste, *sim.* curé de Saint-Amant-de-Graves, nommé en août 1590, obtient de

Rome le titre de *chanoine semi-prébendé*. Le chapitre proteste (1) et refuse de lui reconnaître tout autre titre que celui de vicaire de chœur. Il résigne en 1608.

Jean Joret, *alias* Georé, installé le 15 décembre 1608, résigne peu après. Il était *sim.* curé de Saint-Amant-de-Graves.

Mangot Coulleau, installé *(bis)* le 6 février 1609, meurt en septembre 1626.

Jean Joret ou Georé, nommé *(bis)* le 18 septembre 1626, fait *sim.* curé de Saint-Amant-de-Graves, sacriste en 1633, chapelain de Saint-Nicolas en Notre-Dame de Beaulieu en 1640, décède le 11 février 1642 et est enterré dans la nef de la cathédrale.

Pierre Dubois, curé de Juillaguet, nommé le 16 février 1642 par l'hebdomadier, mais repoussé par le chapitre, se retire.

Jean Gibaud, *priùs* choriste, installé le 29 mars 1642, devenu infirme, fait le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse en 1646 et résigne au suivant en 1677.

Louis Corad, *priùs* choriste, nommé en 1677 par le Pape et *sim.* curé de Notre-Dame de Beaulieu, résigne au suivant, d'accord avec le chapitre, le 29 juin 1678.

Jean Béchade, *cl.*, étudiant au séminaire d'Angoulême, définitivement nommé le 25 novembre 1678, est syndic du bas-chœur en 1680. Il paraît encore en 1684.

Jean Thoumie paraît en 1694 et résigne en 1695.

André Thoumie, *sim.* archiprêtre de Saint-Jean, nommé le 21 septembre 1695, résigne en ?...

François Gauvry, *priùs* choriste, paraît en septembre 1722 et décède en mai 1730.

(1) Il avait nommé Philippe Pichon, qui, exclu par Coulleau, n'en persiste pas moins à se dire vicaire de chœur. Il finit par céder, mais le chapitre ne cesse pas de se montrer raide vis-à-vis de Coulleau.

François Guyot, nommé le 13 mai 1730, permute avec le suivant en 1732. Le libellé de Rome ayant qualifié l'élu de *chanoine semi-prébendé,* le chapitre proteste et exige rectification, ce qui entraîne un retard de deux ans.

Mathurin Raymond, *priùs* curé de Saint-Claud et chapelain de la Trinité du même, est enfin agréé par le chapitre le 22 août 1734, après avoir songé à permuter ses droits avec Jean-François Bourdage, curé de Nonaville. Fait *sim.* archiprêtre de Saint-Jean en 1737, il décède en avril 1747.

François Gilbert, *sous-diacre,* installé le 22 avril 1747, résigne au suivant. Dans la suite, il devient archiprêtre de Saint-Jean.

Jean-François Gilbert, installé le 23 août 1750, meurt en 1764.

François Lavialle, diacre, curé de Saint-Antoine, installé le 14 décembre 1764, fait prêtre en la Trinité 1766, curé de Saint-Michel en 1770 et chanoine prébendé, résigne au suivant en 1774.

Abraham-François Robin, *cl.,* installé le 14 mai 1774, meurt le 6 janvier 1783.

Bernard Peyraud, *priùs* vicaire de Montbron, nommé le 9 janvier 1783, résigne au suivant.

Jean-François Sauvo de Fontbelle, *cl. t.* (1), installé le 2 septembre 1786, est encore en fonctions en novembre 1791. Insermenté, déporté, il meurt sur le *Washington* en octobre 1794.

. . . .

Pierre Richard, *sim.* curé de Vouzan, paraît en août 1538 et décède en septembre 1546.

Denys Rambauld, *cl., gradué,* nommé le 2 octobre 1546, fait chanoine prébendé en 1572.

(1) Né à Rougnac.

Laurent Limousin, nommé en 1572, résigne le 8 octobre 1574.

Bonaventure Aubert, *priùs* curé de Genac, nommé le 8 octobre 1574, meurt le 5 octobre 1582. Il est souvent repris pour ses désobéissances.

Séverin Audiot, *carnuten., bach. decr., sim.* aumônier de l'évêque, qu'il accompagne au concile de Bordeaux, est installé le 8 octobre 1582 et fait chanoine prébendé en 1584.

Pierre Jacquet, *carnuten.*, secrétaire de l'évêque, nommé le 22 octobre 1584, meurt le 2 mai 1591.

Guillaume Casset, *cl. auscen.*, gradué, étudiant au collège d'Angoulême, nommé le 2 mai 1591, est fait chanoine prébendé et résigne au suivant en 1599.

Gratien Mégouille, *auscen.*, nommé le 13 août 1599, se retire.

Guillaume La Saube, *cl. auscen.*, installé le 15 octobre 1599, résigne en 1600.

Pierre Biron, *sim.* curé de Saint-Médard d'Auge, installé le 9 juin 1600, meurt en décembre 1626 et est enterré dans la nef. Il a fondé le salut de la Présentation moyennant une rente de 9 ₶.

Nicolas Nouel, *rothomagen., sim.* curé de L'Isle-d'Espagnac, installé le 24 janvier 1627, meurt en 1636.

Marc Thevet, *cl.*, frère *junior* de Pierre, installé le 11 avril 1636, donne souvent lieu, comme son frère, à des observations et à des poursuites devant le juge des exempts pour ses violences. Une prise de corps est décernée contre lui le 2 juillet 1638. Il prend la prêtrise fort tard malgré les règlements et résigne en 1651.

Pierre Chassereau, *diacre,* nommé le 10 février 1651, résigne en 1680 à Roch Dulac.

Hélie Moricet, nommé par le chapitre et installé le

29 novembre 1680, est exclu par le suivant, qui présente une nomination en cour de Rome.

Roch Dulac, installé le 15 mars 1681, résigne en mai 1686.

François Bodin, nommé le 6 mai 1686, est fait chanoine prébendé en octobre 1688.

André David, nommé le 6 décembre 1688, meurt en octobre 1717, après résignation à Jean-Baptiste David, son neveu, et fondation d'un anniversaire moyennant 500 ᵗᵗ de capital.

Jean Yver, nommé par le chapitre le 20 octobre 1717, est évincé par le suivant, nommé en cour de Rome.

Jean-Baptiste David, installé en décembre 1717, permute avec le suivant pour la chapellenie de Saint-Bertrand.

François Favereau, *priùs* chapelain de Saint-Bertrand, installé le 1er avril 1719, résigne au suivant sous réserve d'une pension de 200 ᵗᵗ.

Pierre Veillon, *cl. t.,* installé en septembre 1750, prêtre le 17 septembre 1757, permute avec le suivant pour une chanoinie à Blanzac.

Guillaume-David Deval, *sim.* archiprêtre de Saint-Jean, *priùs* chanoine de Blanzac, installé le 30 novembre 1770, est encore en fonctions à la suppression du chapitre. Il est fait vicaire épiscopal en avril 1791, rétracte peu après ses serments à la Constitution civile et exerce secrètement pendant la révolution. Après le Concordat, il est fait chanoine de la cathédrale.

....

Pierre Chasteau, *senior,* paraît en février 1540 et permute avec le suivant, son frère.

Pierre Chasteau, *junior,* transféré de la cure de Saint-Amant-de-Graves le 25 janvier 1544, résigne après 1550.



Guillaume Moreau paraît le 12 novembre 1555 et résigne à Jean Moulin en 1572.

Jean Garassus, *senior,* nommé par le chapitre en 1572, est exclu par le suivant, nommé en cour de Rome.

Jean Moulin, *sim.* aumônier de Saint-Pierre, installé le 14 décembre 1572, résigne en 1576.

Pierre André, nommé le 3 août 1576, résigne au suivant.

Mathurin Balue, installé en août 1578, se retire l'année suivante.

Pierre André reparaît en septembre 1579 et meurt en janvier 1599.

Joseph Blanchard, *gradué,* installé le 22 janvier 1599, est fait chanoine prébendé la même année.

Jean Martin, nommé le 13 août 1599, résigne au suivant, son frère.

Hélie Martin, *cl.*, étudiant au collège d'Angoulême, installé en novembre 1607, résigne peu après et va étudier à Périgueux avec des secours du chapitre.

Jean-Martin, *senior,* revient et s'installe le 16 mai 1608. *Sim.* chapelain de Notre-Dame d'Uzès (1) et curé de Charbonnières (?), il meurt en 1630.

Pierre Thevet, *senior, cl.*, nommé le 15 septembre 1630, sous-diacre le 19 septembre 1636 (2), repris plusieurs fois pour ses violences, excommunié en janvier 1638 et absous, il est *sim.* curé de La Paîne en 1646, il résigne à un Marc Thevet, son neveu, curé d'Allas (Saintes); mais il meurt en février 1673, avant décision de Rome, et le chapitre nomme le suivant.

Guillaume Valleteau, *cl.*, nommé le 20 février 1673, résigne en 1681.

Hélie Moricet, exclu de la stalle précédente par Roch

(1) Il y avait succédé, le 18 novembre 1616, à Jean Formont, choriste.

(2) Dans l'église de Saint-Amand de Bordeaux.

Dulac, se fait nommer à celle-ci en 1681 et disparaît vers 1700.

Moyse Magnan, *cl.*, paraît le 25 octobre 1700; *sous-diacre* en 1701, il permute avec le suivant en 1708.

Jean Gaschet, *anteà* prieur-curé de Saint-Symphorien de Chastenet (1), O. A. (Montendre, Saintes), agréé en 1708, résigne au suivant, son neveu.

Jacques Martin, *cl. santonen.*, installé le 26 février 1709, finit en...

Louis Jumeau, *cl.*, paraît en 1728 et résigne l'année suivante.

Gabriel Brault, nommé le 12 février 1729, *sim.* chapelain de Saint-Bertrand, souvent réprimandé, retenu en pénitence, de 1745 à 1748, chez les Cordeliers de Verteuil, d'où il s'échappe, et plus tard chez ceux d'Aurillac, résigne le 13 juillet 1763, étant aumônier du collège.

Jacques-André de La Haure, *diacre*, installé le 14 juillet 1763, prêtre en septembre même année et transféré à un canonicat à Poitiers (2), résigne au suivant, son frère.

François-Jacques-Marie-Vincent de Paul de La Haure, *cl. t.*, installé le 16 juillet 1768, résigne au suivant.

Clément Penot, installé le 20 juillet 1769, *sim.* sacriste et curé du grand-autel, est transféré à la cure de Saint-Ausone et résigne au suivant.

Pierre-Laurent Fournier, *cl. t.*, installé le 13 mars 1779, est encore en possession à la suppression du chapitre. Il fait tous les serments proposés. Au Concordat, il est employé dans un bureau de l'enregistrement et demande à rentrer dans le service ecclésiastique.

(1) Dépendant de l'abbaye de Saint-Romain de Blaye.
(2) Il y remplace un Léonard Chagneau de La Gravière.

OFFICE DES CHORISTES.

Les choristes ont pour fonctions de soutenir le chant des messes et des heures canoniales. Ils font aussi office de sous-diacre et chapiers. Ils sont tous chantres éprouvés et quelques-uns habiles musiciens. Plusieurs ont appartenu à la psallette. Ceux-ci, autrefois, devaient, avant leur admission définitive, transcrire, moyennant convenable rémunération, les missels, antiphonaires, processionnaux, etc. (1). Les autres doivent fonctionner à titre d'essai et donner des gages de bonne conduite avant d'être autorisés à porter *les draps* (2). Leur nombre a varié entre huit et quinze (3). Il y a parmi eux ordinairement six prêtres pour le service des messes de fondation et autres. Ceux-ci, d'après un concordat de 1472, peuvent tenir des cures dans le diocèse sans résider, mais à la charge de pourvoir à ce service à leurs frais.

Les choristes avaient autrefois une dotation spéciale. Elle se composait de biens et revenus situés à Saint-Genis-les-Meulières, Genac, Gourville, Saint-Cybardeaux, Jauldes, Vars, Marsac, Montignac-Charente, Garat, Touvre, Ruelle et Dirac (4). Elle s'est perdue presque entièrement au XVI[e] siècle. Les gages fixes des choristes sont environ des trois quarts de la

(1) Cet usage s'est maintenu bien longtemps après l'invention de l'imprimerie.

(2) C'est-à-dire l'habit de chœur.

(3) En 1428, ils sont 8; en 1627, 12. En 1630, le chapitre remplace quelques prêtres par des laïques et réduit leurs gages. A partir de 1700, l'aigle (lutrin) n'est plus guère tenu que par des laïques, les prêtres étant peu nombreux et presque tous appliqués au service des autels.

(4) *Sic* dans un hommage rendu à l'évêque Jean Vigne. En avril 1532, on songe à y unir la cure de Rouillac; mais le projet est abandonné.

portion congrue. Ils y joignent, avec la part attribuée à chacun dans le revenu fondé, le *percipiet* du poinct et le produit de la chape. Ceux qui sont prêtres ont, en outre, l'honoraire de leurs messes et de l'office de sous-diacre s'ils l'obtiennent. Les choristes sont nommés et révoqués *ad nutum* par le chapitre.

NOMS DES CHORISTES LES PLUS CONNUS (1).

Audouin Baudras, en 1249.— Hélie Seguin, délégué pour rendre hommage à l'évêque le 14 janvier 1428. — Jean Bourguet, *p.*, portier du chapitre et curé du grand-autel, 1513-1544. — Pierre Rodier, *p.*, de 1518 au 11 janvier 1527.— Jean Chazay, *p.*, bâtonnier, 9 février 1528, décédé le 8 avril 1575, inhumé dans la cathédrale ; oncle du chanoine Philippe. — Jean Laurent, *p.*, maître de psallette, bon musicien, en 1530.— Étienne Foucauld, *sim.* curé de Saint-André de Blanzac, de 1530 au 4 mars 1557. — Antoine Duglays, 1531. — Jean Trijeau, *senior*, 1532, 1534. — Étienne Desbrandes, 1535. — Bertrand Symon, *p.*, 1543, 1546. — Pierre d'Abzac, *p.*, 2 octobre 1546.—Pierre Hubert, 1546, fonde, par testament du 2 juin 1558, vingt messes, dont trois chantées, et est inhumé dans le cloître, devant l'image de Notre-Dame. — Jean Trijeau, *junior*, 1546, 1548. — Jean Garassus, *p.*, portier de la cathédrale, frère du chanoine, 13 septembre 1552. — Pierre Rousseau, Baudouin Remadour, Jean Gauvry, dit La Payne, huissier; Michel Bourguet, Jean Decescaud, septembre 1552 et 1554. — Noblet, octobre 1552, fait sous-diacre en 1556. — Pierre Prunier, *p.*; Jean Dumas, Jean Corbin, *p.*, du 14 octobre 1552 à 1557. — Raymond Varand, *p.*, poincteur, 13 décembre 1552, meurt le 25 janvier 1600. — Nicolas Roy, p., *sim.* chapelain de Saint-Bertrand, de 1556 à 1582. — Guillaume de La Salle, novembre 1570, fait curé de Mansle. — Philippe Merchier, *p.*, 8 janvier 1574, chapelain de Saint-Bertrand, résigne et meurt en 1582. — Jean Gandobert, janvier 1574, prêtre en 1584, bâtonnier en 1587.— Jean Boysseau, *p.*, secrétaire du chapitre de janvier 1574 à 1578. — Claude Jarland et Hélie Ramberge, 29 janvier 1574, 1576. — Hugues Maria, haute-contre, 2 mars 1574. — Jacques Guérin, 28 mai 1574, 1575. — André Gauvry, juillet 1574, prêtre en 1576, fait un *processionnaire* en

(1) Les prêtres sont désignés par l'initiale *p*.

1593 et meurt en juillet 1598. — Mathurin Blanchet, *p.*, 24 novembre 1574, 1590. — Arnauld Malteau, 1575. — Jacques Le Flammand, basse-contre, 13 mai 1575. — Denis Devault, *p.*, 18 avril 1576, 1582. — François Ruceboys, haute-contre, nommé le 7 novembre 1576. — Mathieu Robin, 25 février 1578, 1582. — Bernard Gandobert, *p.*, maître de psallette. — André Thevet. — Denys Moreau, basse-contre. — Jean Bernard, *cl.*, *priùs* principal du collège, du 16 mai 1578 à 1590. — Germain Desfriches, nommé en mai 1578, disparaît en 1587. — Antoine Demailly, 6 mars 1580. — Henry Bogard, basse-contre, mars 1583. — Philippe Thevet, *p.*, décembre 1583 et 1587. — Philippe Pichon, *p.*, *sim.* curé de Saint-Amant-de-Nouhère, 1583 et 1587. — Laurent Ledoux, maître de psallette, 1583, se retire en 1585. — Pierre Biron, février 1584, 1600. — Jean-Baptiste Prêtre, bon musicien, juin 1586. — Joseph Blanchard, *p.*, musicien, nommé le 27 novembre 1587, est fait chanoine en 1600. — Mangot Coulleau, nommé en novembre 1588, est fait vicaire de chœur en 1590. — François Andresson, *p. lemovicen.*, nommé le 26 mai 1589, finit en 1605. — Clément Sauton, *p.*, basse-contre, nommé le 10 novembre 1589, chapelain de Notre-Dame d'Uzès, va à Saint-Séverin de Bordeaux en 1591. — Pierre Talon, paraît le 16 mars 1590, fait prêtre le 22 décembre du même, chapelain de Notre-Dame d'Uzès, syndic du bas-chœur, est fait chanoine en 1600. Il a écrit deux livres de chant. — Jean Mauduit, *p.*, basse-contre, du 8 novembre 1591 à 1608. — Mathieu de La Salaigne, *sim.* archiprêtre de Saint-Jean, 3 juillet 1592, fait un processionnal et décède en 1613. — Jean Georé ou Joret, 30 avril 1593, fait prêtre en septembre 1598, *sim.* chapelain de Saint-Bertrand, sacriste, curé de Vouzan, est fait vicaire de chœur en 1608. — Pierre Metye, musicien, haute-contre, venu de Comminges, 1er octobre 1593, 1600. — Jean Pichon, *p.*, haute-contre, syndic du bas-chœur, nommé en mars 1594, 1613. — Jean Sèvre, *p. parisien.*, basse-contre, 1er juillet 1595. — Gratien Angely, *p. turonen.*, 1595, 1596. — Adam Poyrier, *p.*, bâtonnier, sacriste et syndic, du 3 mars 1596 au 8 juin 1652, était enfant de la psallette en 1583. — Nicolas Novel (1), *p. rothomagen.*, curé du grand-autel, nommé le 8 novembre 1596, est fait vicaire de chœur en 1627. — Noël Gruyer, nommé le 27 avril 1597. — Michel Simonin, *p.*, nommé le 3 octobre 1597, suit les écoles de la ville, est fait bâtonnier et disparaît en 1644. — Louis Hardy, musicien, venu de Nantes, et Julien de Brouaize, musicien, de Vannes, 23

(1) Parent du chanoine Brochin.

janvier 1598. — Jean Chabot, musicien, venu de Lorraine, 27 septembre 1599. — Jean de La Flotte, *p.*, venu de Poitiers, 26 novembre 1599. — Jean Masson, *p.*, 10 janvier 1602, 1603. — Louis Desbrandes, *p.*, 1603, décède en février 1622, après avoir fait les pèlerinages de Compostelle et de Rome. — Jean Formont, *p.*, de 1603 à 1616, a fait le pèlerinage de Notre-Dame de Montserrat (1). — François Seguineau, *p.*, souvent repris et puni, du 3 octobre 1603 à 1627. — Sébastien Corchery, 9 juillet 1604, se fait Bénédictin en 1608. — Claude Pinchepie, haute-contre, nommé le 5 mai 1606. — François Grangevieille, fait curé de Mansle, et Gratien Caussade, musicien, en mai 1606. — Jean Saulton, *p. lemovicen.*, et Noël Forêt, du 21 décembre 1607 à 1609. — Claude Odot fait le pèlerinage de Compostelle, de décembre 1607 à 1613. — Martin Musnier et Jean Georé, *alias* Joret, *junior*, 1608. — Vincent Corion, *sim.* curé de L'Isle-d'Espagnac, puis sacriste, de 1608 à 1621. — Jean Chauvin, *p.*, nommé en juillet 1609, puis curé de Saint-Simon. — Hélie Ramberge, *p.*, juillet 1609, décède en 1643, ayant fondé deux obits. — Bernard Créveleau, *p.*, du 8 avril 1611 à 1627. — François Vincent, syndic du bas-chœur, 1612 et 1614. — Pierre Pichon, 1612 et 1615. — André Michel, *p.*, basse-contre, avril 1614, meurt en 1644. — Jean Gibaud, *p.* (2), étudiant, 21 mars 1614, syndic, finit en 1652. — Antoine de Rougnac, *p.*, du 3 avril 1614 à 1630. — Jean Sarlat, août 1615, va à Rome, 1617. — Gaspard de Rougnac, *p.*, nommé le 4 novembre 1616, souvent repris et puni, finit en 1637. — François Corad, *p.*, *sim.* curé du grand-autel, de juin 1620 à 1667. Il joue du serpent. — Thomas Michel, musicien, nommé en avril 1622. — François Lhéritier, *p.*, 1622, mort en mars 1642. — Dominique Vincent, sous-maître de psallette, nommé en octobre 1622. — Jacques André, de décembre 1622 à 1625. — Guillaume Vigier, 1625, 1626. — Philippe Poitevin, du 24 mars 1626 à janvier 1635. — Geoffroy Thibaudeau, septembre 1628. — Jean Barathe, de janvier 1629 à 1672, longtemps bâtonnier. — François Blanchet, *senior*, *cl.*, sacriste, du 30 septembre 1633 à 1663. — Jean Cayrol, laïque, habile musicien, serpent, 4 septembre 1634, se retire en 1636 pour voyager. — Mathieu Milet, *cl. briocen.*, basse-contre, du 30 août 1641 à 1645. — Jean Sacard, bâtonnier, d'octobre 1642 à 1650. — Jean Poulard, dit Saint-Gemme,

(1) Monastère sur la montagne de ce nom, en Espagne, à huit lieues de Barcelone.

(2) Fils du notaire de ce nom.

cl. auraicen. (1), nommé le 14 octobre 1644, prêtre en 1651, congédié en 1657. — Louis Mauduit, *p.*, nommé le 25 juillet 1645, disparaît en 1652. - Pierre Milet, *p.*, 25 juillet 1645, copie toutes les antiennes et hymnes pour l'orgue, syndic du bas-chœur, meurt en août 1680. — Jean Brun, 1645, meurt en février 1676, ayant fondé un anniversaire moyennant une rente de 20 ₶. — Étienne Perronin, 1er mai 1647. — ... Lamontagne, joueur de serpent, termine des processionnaux en 1656. — Guillaume Milet, 1648 et 1649. — Jacques Le Mallach, *cl. dolen.*, mars 1650. — François Derieu, *p.*, musicien, joue du serpent, juin 1650. — Jean Degorce, *cl. petrocoren.*, 1650, 1653. — Martin Rossignol, *sim.* curé de Saint-Antonin, d'août 1653 à 1676. — Étienne Vieilly, *p. bituricen.*, de 1654 à 1658. — François Godin, *p.*, de février 1657 à 1666. — Guillaume de Gand, *p. ambianen.*, du 11 mai 1657 à 1659. — Jean Charpentier, *p.*, et Jean Martin, 4 juillet 1659. — Pierre Dedieu, *p. lemovicen.*, décembre 1664. — André David, *p.*, 1664, fait vicaire de chœur en 1688. — Pierre Dupuy, *p.*, bâtonnier, de 1664 à 1668. — François Normaud, basse-contre. — Pierre Mesmin, joueur de viole, et Pierre de La Martinière, joueur de cornet, 1667 et 1668. — Jean-Baptiste Serret, *p. valentinen.*, 19 juillet 1669. — Pierre Mondarat, *p. blesen.*, 1669, 1670. — Jean Privat, joue du cornet de 1669 à 1700. — Jean Barathe, *p.*, 1670, 1675. — Louis Corad, *sim.* curé de Notre-Dame de Beaulieu, nommé le 1er janvier 1677, finit vers 1690. — Claude Coatmeré, *cl. leonen.*, joueur de cromorne, nommé le 28 août 1678. — Guillaume Launoy, *p. carnuten.*, nommé le 24 juillet 1682. — Jean Longat, secrétaire du chapitre, du 30 août 1700 à 1742. — François Favereau, de 1701 à 1730. - Jean Brousset, 30 décembre 1701, a été secrétaire du chapitre. — Jean Veillon, du 10 juillet 1704 à 1711. — Louis Roy, de 1710 à 1724. — Élie Ramberge, 1715, 1717. — Siméon Forest, de 1718 à 1729. — Pierre Palland, de 1726 à 1731. - Pierre Rèze, de 1731 à 1738. — ... Vigneron, 17 septembre 1732. — Jean Jolly, octobre 1736. — Clément Fouchier, août 1738. — Jean Allamy, de 1738 à 1742. — Jean Brunet. — Élie Chazotte, 1770. — Antoine Couviller et Bernard Andrieux, de 1753 à 1770. — Louis Rullier, *p.*, 1766. — Laurent Leclerc, *p.*, 1771.

NOTA. — *La situation de plusieurs de ces derniers dans la cléricature est inconnue; mais dans la suite on nomme très peu de clercs.*

(1) D'Orange.

Le 3 mars 1789, il n'y a que trois choristes, savoir :

Élie-Marcellin Gilbert, *p.*, curé du grand-autel ; Léonard Yrvoix, *diacre*, et Marc-Simon Robert, *sous-diacre*.

Le 4 novembre 1791, il y en a quatre, savoir :

Marc-Simon Robert, qui devient curé intrus d'Ambérac ; Daniel-Michel Lemaître, *sim.* curé du Petit-Saint-Cybard ; Philippe Glaumont (1), Pierre Renard, tous prêtres.

SERVICES DIVERS DU BAS-CHŒUR.

Les principales fonctions confiées au bas-chœur sont celles de curé du grand-autel, secrétaire du chapitre, sacristain, maître de psallette, organiste.

CURÉ DU GRAND-AUTEL.

Le curé du grand-autel est le curé des *exempts*, c'est-à-dire du chapitre et de tout le personnel en dépendant. C'est lui qui administre les derniers sacrements aux dignitaires, chanoines et membres du bas-chœur, clercs ou laïques, et préside à leurs funérailles (2), qui ont lieu à la cathédrale, quelle que soit la paroisse de leur résidence ou de leur décès. Il remplit auprès d'eux toutes les fonctions curiales. L'autel du Saint-Sacrement (3) lui est réservé. C'est sa messe que doivent entendre ceux de la *Compagnie* et du bas-chœur qui ne sont pas prêtres. Il proclame chaque jour, entre none et vêpres, la fête du lendemain ; il entonne les litanies aux processions, récite le *de profundis* et l'oraison pour les morts, la veille de chaque fête de Notre-Dame, après complies. C'est lui qui dit les messes

(1) Né à Saint-André d'Angoulême.

(2) Cependant, au XVIII[e] siècle, le chanoine hebdomadier préside ordinairement celles des dignitaires et chanoines.

(3) Autrefois sous le grand clocher, et depuis 1568 dans la chapelle Saint-Pierre, à gauche du chœur.

des deux premiers jours de chaque chapitre général. Il a la garde du *crugeon* ou vase dans lequel certains pénitents déposent en secret les restitutions en argent et les offrandes faites dans le même esprit pour les réparations de l'église.

Il est vicaire de chœur ou choriste et rétribué comme tel. Ses droits, comme curé du grand-autel, comprennent : 1° la rétribution due par l'évêque officiant pontificalement (1) ; 2° le cinquième dans quelques offrandes en luminaire ; 3° la rente fondée à l'autel du Saint-Sacrement par les comtes d'Angoulême ; 4° ses honoraires dans les funérailles des *exempts*.

Un règlement du 29 janvier 1599 fixe à 25 ₶ le total des frais funéraires de ceux qui sont inhumés dans la cathédrale. La cérémonie se fait au maître-autel. L'officiant a 10 ſ ; les diacre et sous-diacre de l'office, ensemble, autant ; les diacre et sous-diacre ordinaires, ensemble, 5 ſ ; les deux chapiers ensemble, 10 ſ ; le sacristain, 10 ſ ; le bâtonnier, 5 ſ. Le reste se partage entre messieurs du chapitre, du bas-chœur et la caisse. Quatre cierges reviennent au curé du grand-autel, quatre aux huissiers, et les six autres à la sacristie. Les torches restent aux chanoines et aux vicaires de chœur. Si le défunt est enterré hors de l'église, les droits du célébrant et des assistants sont les mêmes. Mais il n'est rien attribué au chapitre et au bas-chœur, sauf convocation expresse.

Le règlement du mois de juin 1645 modifie le précédent quant aux funérailles des chanoines, en ce qu'il attribue au curé du grand-autel 8 ₶ par prébende (2).

(1) Cette rétribution, qui a augmenté avec le temps, est de 6 ₶ en 1759.

(2) C'est ainsi que, pour la sépulture de Jean Mesneau, qui avait, comme doyen, deux prébendes et demie, ses héritiers payèrent 20 ₶ au curé du grand-autel.

D'après celui du 4 mai 1759, le curé du grand-autel a 12# et la cire dans les funérailles des dignitaires et des chanoines, 6# et la cire dans celles des vicaires de chœur, et la cire seulement dans les autres.

Le curé du grand-autel est nommé et révoqué *ad nutum* par le chapitre.

CURÉS DU GRAND-AUTEL.

. . . .

Jean Bourguet, choriste, paraît du 10 novembre 1513 à 1544. Le 5 décembre 1513, il achète de l'abbé de Saint-Cybard une petite île et un droit de nacelle au-dessous de l'abbaye.

Michel Bourguet, choriste, neveu du précédent, de 1549 à 1567.

Philippe Merchier, choriste, 1573, *sim.* chapelain de Notre-Dame la Blanche, meurt en 1582.

Mathurin Blanchet, choriste, nommé en mars 1582, se voit encore en 1590.

Nicolas Novel, choriste, puis vicaire de chœur, nommé le 3 juillet 1598, *sim.* curé de Juillac-le-Coq, meurt en mars 1636.

François Corad, choriste, nommé le 4 avril 1636, se voit encore en 1667.

François Blanchet, vicaire de chœur, se voit en 1670 et meurt en février 1687.

Le service, après François Blanchet, est fait, pendant environ trente-cinq ans, par les vicaires de chœur et choristes prêtres, à tour d'hebdomade.

Antoine Gibaud, vers 1725, est fait chanoine en avril 1759.

Antoine Fétis, choriste, prêtre le 16 juin 1753, nommé en mai 1759, *sim.* secrétaire du chapitre, finit en février 1769.

Pierre Naud, prêtre le 16 juin 1764, nommé en février 1769, *sim.* sacriste, se retire en avril 1771.

Clément Penot, nommé le 12 avril 1771, *sim.* sacriste et vicaire de chœur, est fait curé de Saint-Ausone en 1779.

François Maingaud paraît en 1780 et cesse en 1784, étant curé d'Asnières depuis deux ans.

François Maigrier paraît en 1784 et cesse en décembre 1785, étant curé de Saint-Paul.

Jean-Élie-Marcellin Gilbert-Bernier (1), frère du théologal, nommé le 17 décembre 1785, encore en fonctions le 4 novembre 1791, fait tous les serments qui lui sont demandés, jusqu'en 1792, et les rétracte en cette année.

SECRÉTARIAT DU CHAPITRE.

Le secrétaire du chapitre est pris parmi les prêtres du bas-chœur. Il prête serment. Il assiste à toutes les réunions du chapitre et rédige les conclusions. Il fait l'appel de *messieurs* aux chapitres généraux, note les absences et les exonies. Chaque samedi, à l'aigle, après complies, il proclame le nom du chanoine qui nommera aux bénéfices dépendant du chapitre qui viendront à vaquer dans la semaine suivante. Lorsqu'on doit élire un nouveau chanoine, il va, accompagné de deux témoins, convoquer à domicile les électeurs et dresse procès-verbal du tout (2).

Outre ses gages de vicaire de chœur ou de choriste, selon qu'il est l'un ou l'autre, il a deux sortes d'émoluments : l'un, fixe, comprenant sa part dans le *département*, dans le *percipiet* et ses frais de bureau ;

(1) Né à Aignes.

(2) Autrefois, il notifiait l'élection à l'évêque. Depuis Mgr de Péricard, cette notification est faite par deux chanoines.

l'autre, éventuel, pris sur les droits de chancellerie, provisions, insinuations, etc. Le règlement du 4 mai 1759 lui attribue 50ᵗᵗ dans les grosses distributions, autant dans le *percipiet* et une part égale à celle d'un chanoine dans les *lods et ventes*. Les frais de bureau sont de 21ᵗᵗ. Il a 10ᵗᵗ à l'occasion de la nomination d'un chanoine, 3ᵗᵗ pour une insinuation et 24 sols pour une réitération. En 1787, les revenus du secrétaire, comme tel, sont évalués à 266ᵗᵗ 8ˢ.

Le chapitre nomme son secrétaire et le révoque *ad nutum*.

SECRÉTAIRES.

....

Jean Sicot, notaire de la curie commune, paraît le 27 mars 1534 et meurt en 1538.

... Richard, du 21 avril 1538 au 20 août 1541.

... Constantin, du 21 janvier 1552 à 1554.

... Dexmiers, *Decimarius*, en 1555.

... Savoye, du 25 juin 1555 à 1558.

... Constantin, en 1560.

Philippe Chazay, en 1567, fait chanoine en 1574.

Jean Chazay, notaire de la curie commune, 1570, meurt le 8 avril 1575, après démission, et est inhumé dans la cathédrale, qu'il a desservie pendant près de cinquante ans comme choriste.

Jean Boysseau, nommé le 8 janvier 1575, *sim.* sacriste et chapelain de l'évêque, fait deux processionnaux et les quatre passions notées et se voit encore le 30 juillet 1599. Il a donné à la cathédrale un ornement satin bleu-céleste.

Bernard Gandobert, du 10 janvier 1603 à 1629, *sim.* promoteur du chapitre et maître de psallette.

François Gandobert, de mai 1629 à 1652.

Geoffroy Lebrun, *sim.* maître de psallette, du 5 avril 1652 à avril 1656.

Martin Rossignol, nommé le 21 avril 1656, meurt en février 1704, après démission.

Jean Longat, suppléant depuis 1700, est titulaire pendant quelques mois.

Jean Brousset, nommé en février 1704, se retire en 1712.

Jean Longat parait *(bis)* le 19 juin 1712, se retire en 1730 et reste choriste.

Pierre Mesturas, nommé en juillet 1730, meurt le 29 novembre 1748.

Antoine Gibaud, nommé le 29 novembre 1748, *sim.* curé de Touvre et chapelain de Saint-Bertrand, est fait chanoine en avril 1759.

Antoine Fétis, nommé le 4 mai 1759, est transféré à la cure de la Sainte-Trinité de Sonneville (Saintes) en 1769.

Pierre Naud, *bach. th.*, nommé le 5 février 1769, *sim.* sacriste et curé du grand-autel, est transféré à la cure de Vouzan en 1771.

Laurent Leclerc, *priùs* vicaire de Moulidars, nommé le 12 avril 1771, est fait chanoine en 1774.

Pierre Larue, nommé le 17 août 1774, *sim.* curé de Saint-Paul d'Angoulême, meurt le 1er décembre 1785.

Daniel-Michel Lemaitre, *sim.* curé du Petit-Saint-Cybard, est nommé le 17 décembre 1785. Très versé dans les questions juridiques et de comptabilité, il donne de sages avis, même aux chanoines, et tient avec un soin remarquable les registres du chapitre et ceux de sa cure. Il est encore en fonctions à la suppression du chapitre.

SACRISTANIE.

La sacristanie a cessé d'être une dignité au milieu du XIIIe siècle. Depuis lors, le sacristain, *alias* sacriste, est pris parmi les prêtres du bas-chœur (1). Il a soin du mobilier de la sacristie, ornements, tentures, linges et vases sacrés, et procure tous objets de consommation et autres, pain et vin d'autel, cire, huile, charbon, encens, rameaux, bâtons pour les chanoines dans les grandes processions et les raisins à bénir à la messe de la transfiguration. Il est soumis à un règlement qui a été réformé le 1er juillet 1600, le 4 mai 1759 et le 6 janvier 1786.

Autrefois, il opérait une partie des recettes du chapitre, prenait sur les rentrées les frais de son office et rendait compte du reste. Après 1570, il se charge à forfait des fournitures pour une période (2) et un prix convenus (3). Après 1700, on lui alloue un traitement fixe (4) et on lui rembourse les frais du culte. Ces diverses dispositions sont tantôt abandonnées et tantôt reprises, selon les convenances; mais l'office reste toujours dignement traité. Il a eu longtemps ses employés secondaires, comme le maître tailleur (5), présidant à la confection et aux réparations des ornements et vêtements sacerdotaux; le saintier (6), chargé des vases

(1) Cependant on a encore vu quelques chanoines chargés de ce service.

(2) Généralement de cinq ans.

(3) En 1571, ce prix est fixé à 300 ₶; en 1650, à 450 ₶.

(4) En 1768, il est de 200 ₶.

(5) On cite les maîtres tailleurs Hélie Papin, mort en janvier 1574, après plus de cinquante ans de services; Mathurin Ducluzeau, son successeur, que l'on voit encore en 1600; Jean et Pierre Vacher, qui servent l'église de 1630 à 1670.

(6) Ou xaintier (fondeur). Le plus renommé est Michel Poupeau, de 1580 à 1610.

sacrés et objets en métal; le cirier (1). Ceux-ci, après 1650, ne sont plus des gagistes de l'église, mais des ouvriers attitrés que l'on emploie selon les besoins.

Les revenus propres de la sacristie sont les suivants :

1° Produit de la cire payée par chaque paroisse du diocèse selon son importance. Ce revenu, à la fin du XVIe siècle, est d'environ 78 ll. Il cesse peu après d'être perçu ;

2° Rentes sur quelques maisons de la rue Champfada et de la porte du Sauvaget (2), sur des jardins bordant l'Anguienne, près du moulin des Trois-Roues (3), et sur d'autres situés à Touvre. Elles sont de 6 ll 6 s 8 d ;

3° Fondation du chanoine Faubert, produisant 2 ll 6 s, et fondation dite des petites-heures, 10 ll ;

4° Offrandes faites par *dévots et fidèles chrétiens* à l'occasion de quelques fêtes (4) ;

5° Quart des dîmes de Saint-Angeau, selon une disposition prise par l'évêque Antoine d'Estaing, fondateur du Salut des vigiles des fêtes de Notre-Dame.

Le vin des messes est très longtemps produit par la vigne dite du Pineau, située à Roffit et soigneusement entretenue à cette fin. Le froment pour le pain d'autel vient, comme lui, des domaines du chapitre.

C'est le chapitre qui nomme le sacristain.

(1) Marie Vallade fait les cierges de 1570 à 1590; Mathieu Moyneau et ses fils, de 1600 à 1640. La cire constitue une des plus grosses dépenses de la sacristie, par suite de l'usage et des clauses de certaines fondations, qui veulent que tous les membres du chapitre et quelquefois du bas-chœur, les délégués du Corps de Ville et de la sénéchaussée portent des cierges à la main à plusieurs saluts, processions et anniversaires.

(2) A l'extrémité basse de la rue actuelle du Sauvage.

(3) Il porte le même nom encore aujourd'hui.

(4) Ces fêtes sont : Circoncision, Épiphanie, Saint-Sébastien, Purification, Chaire de Saint-Pierre, Vendredi-Saint, Saint-Eutrope, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu, Saint-Léon, Sainte-Madeleine, Saint-Christophe, Saint-Pierre d'août, Saint-Étienne d'août, Sainte-Radégonde,

SACRISTAINS.

....

Jacques Brachefers, chanoine, de 1332 à 1334.

....

Mangot de Linars, le 9 décembre 1510.

Périnet Boutin, du 8 novembre 1511 au 1er janvier 1520.

Yvon Ruffier, du 20 juillet 1523 au 19 juillet 1528.

... Rambert, de 1534 à 1537.

... Ruspide, du 19 octobre 1539 au 29 septembre 1553.

Baudouin Le Commandeur, 1551 et 1553.

Étienne Foucauld, choriste, du 25 juillet 1555 au 4 mars 1558. Il a fondé une procession moyennant rente de 4 ᵗᵗ.

Geoffroy de Prahec, 27 mars 1567; fait chanoine en 1570.

Philippe Chazay, 1er juillet 1571; fait chanoine en 1574.

Jean Boysseau, nommé le 8 janvier 1574, cesse en juin 1579.

Jean Gandobert, nommé le 1er juillet 1579, fait prêtre en 1584, est transféré à la psallette.

Toussaint Décombre est nommé en cour de Rome, comme à un bénéfice, en 1585; mais il est contraint de se retirer l'année suivante.

Clément Bernard s'étant fait pourvoir de même par le Pape veut forcer le chapitre à rétablir l'office et dignité de sacriste, mais il échoue après un long et dispendieux procès et abandonne la partie en 1589.

Jean Bernard, nommé le 1er avril 1588, cesse en 1590.

Pierre Biron, choriste, nommé en juillet 1590, cesse en 1612.

Assomption, Dédicace, Nativité de Notre-Dame, Saint-Michel, Toussaint, Saint-Bénigue, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, Conception, Sainte-Barbe, Noël, Saint-Étienne de décembre.

Adam Poyrier, nommé en mai 1612, cesse en 1617.
Jean Georé, nommé en mai 1617, cesse en 1637.
Michel Simonnin, nommé le 6 juillet 1637, meurt en juin 1644.
Étienne Guillebauld, chanoine, nommé en juillet 1644, finit en 1647.
François Blanchet, *senior,* choriste, de 1647 à 1667.
André David, de 1673 à juillet 1678.
François Blanchet, *junior,* vicaire de chœur, de juillet 1678 à février 1687.
Jean Béchade, vicaire de chœur, de 1687 à 1702.
André David, vicaire de chœur, nommé le 4 mars 1702, cesse en 1704.
Jean Brousset, nommé en 1704.

Pendant quinze ans, on voit les laïques Richin père, Richin fils et Antoine Vergnaud, sacristains, sous la surveillance du bayle.

François Favereau, prêtre, de juin 1720 à 1730.
... Richin, prêtre en 1749, meurt en 1752.
Pierre Veillon, nommé en octobre 1752, cesse en 1759.
Pierre Naud, nommé le 5 février 1759, *sim.* secrétaire du chapitre, a pour auxiliaire Élie de Bourdeille et cesse en 1771.
Clément Penot, *sim.* vicaire de chœur et curé du grand-autel, nommé le 12 avril 1771, cesse en 1779.
François de Raymond, chanoine, régit par le diacre de chœur de 1779 à 1787.
Philippe Glaumond, choriste, nommé en 1788, est encore en fonctions en 1791 et a de ce chef un traitement de 150 ₶.

PSALLETTE.

La psallette comprend six enfants de chœur de six à seize ans, *ayant bonne voix puérile* (s'ils la perdent, ils

se retirent avant l'âge réglementaire), bon maintien, bonne santé et de famille honnête (1). Leur emploi est exclusivement de chanter au chœur (2). Ils sont pensionnaires, ne sortant que chez leurs parents et avec permission délibérée en chapitre, pourvus de tout le nécessaire en santé et en maladie, élevés en bonnes mœurs et modestie, instruits aux frais du chapitre, sous la direction d'un maître de psallette, auquel on adjoint, s'il n'y peut suffire, des professeurs de grammaire, de latin et de musique. Cette dernière branche de leur instruction est particulièrement soignée. Une femme préside aux soins matériels de l'établissement.

A leur sortie régulière, ils reçoivent une récompense en argent et un bon vêtement. D'après le règlement, retouché en 1583 et en 1600, ce vêtement consiste en une robe (soutane) en bon drap noir, ou un pourpoint, chausses et soie. La récompense en argent est indéterminée. Cependant, à partir de 1700, on décide de leur donner 75 ᵗᵗ de récompense et 60 ᵗᵗ pour leur vêtement. Le chapitre participe, en outre, aux frais de leurs études, s'ils les poursuivent, ou de leur apprentissage, s'ils veulent être ouvriers. Ceux qui persévèrent dans la cléricature et possèdent une bonne voix sont admis comme choristes après et même pendant leurs études. On pourvoit d'un titre clérical ceux qui sont sans fortune et annoncent de bonnes dispositions.

Leur costume est la soutane rouge, fourrée en hiver, avec chausses en drap bleu. On y ajoute, de la Toussaint à Pâques, un manteau avec capuchon, de la couleur de la soutane, avec parements blancs. Leur costume de chœur est le surplis. Depuis 1596, on y ajoute en hiver un camail rouge. Aux messes des fêtes

(1) On en voit des familles les plus importantes du pays.
(2) Il y a des servants de messe spéciaux.

annales (annuelles), ils portent à la grand'messe l'aube serrée par un petit chapelet (cordon) et le courtibeau (dalmatique).

Le maître de psallette est chargé du recrutement des enfants, qui doivent être agréés du chapitre. Autrefois la psallette avait ses prébendes, et l'on voit en 1466 le chapitre, avec l'approbation du Pape, y en ajouter une nouvelle. Mais depuis la fin du XVe siècle, c'est le maître qui y pourvoit. A cette fin, outre ses gages de vicaire de chœur ou de choriste, selon qu'il est l'un ou l'autre, et sa part, égale à celle d'un chanoine, dans les distributions manuelles, il reçoit neuf pipes de froment et seize barriques de vin des meilleurs produits des terres du chapitre, la part des distributions revenant à chaque enfant, traité en cela comme un choriste (1), et les revenus propres de la psallette. Ces revenus consistent en quelques rentes recueillies à Coulgens et à Saint-Angeau (2), en quelques fondations et anniversaires. Ce qui reste après l'entretien des enfants, de leurs professeurs et domestiques, sert aux réparations de la maison et au renouvellement du mobilier.

Le local de la psallette est, en 1527, dans la maison dite de Salvert, sur la rue qui va des maisons épiscopales à l'hôtel d'Argence et au couvent des Frères prêcheurs. Par testament du 18 juillet 1556, un chanoine étranger, Valentin Julhard, lui en lègue (3) un autre qu'elle n'a jamais occupé. Après les événements de 1568, elle est dans la partie des ruines du chapitre longeant la rue qui monte au minage, entre le cloître de la

(1) Un principe qui a peu varié attribue à la psallette autant qu'à sept choristes dans les distributions manuelles et autant qu'à quatre dans les rentes.

(2) S'élevant au XVIIIe siècle à 160 ᵗᵗ.

(3) A charge d'une messe basse par semaine.

cathédrale et l'aumônerie Saint-Pierre. Ses bâtiments ont reçu de fréquentes réparations, et son mobilier a été renouvelé souvent et à grands frais depuis 1592.

Le maître de psallette est nommé et révoqué *ad nutum* par le chapitre.

MAÎTRES DE PSALLETTE (1).

. . . .

Pierre de L'Aumône, *de Elemosinâ,* laïque, directeur des écoles de chant de la ville d'Angoulême vers 1340.

. . . .

Jean Laurent paraît en septembre 1530 et cesse en 1553.

Yrier de Soussirat, *sim.* organiste en 1553, se retire après les événements de 1562.

Mathieu Robin, nommé en 1563, a un adjoint pour la musique et un autre pour la grammaire. Il cesse pour cause de vieillesse en août 1583.

Laurent Ledoux, *suessionen.,* nommé le 9 septembre 1583, cesse en septembre 1585.

Germain Desfriches, nommé le 20 septembre 1585, a un adjoint pour la musique. Il meurt le 7 octobre 1587.

Jean Bernard est nommé en octobre 1587, à titre provisoire.

Jean Gandobert, nommé en février 1588, a pour adjoint Joseph Gandobert. Il est fait chanoine en 1590.

Bernard Gandobert, nommé le 7 novembre 1590, va remplir le même emploi à Saint-Bertrand de Comminges en décembre 1591.

Pierre Biron, nommé le 17 janvier 1592, cesse en octobre 1593.

(1) Ils sont prêtres, sauf les exceptions indiquées.

Bernard Gandobert, revenu de Comminges, est rétabli le 1er octobre 1593; mais il quitte de nouveau en juin 1596 pour passer au même titre à Saintes.

Joseph Blanchard, *sisteronen.*, venu de Saint-Séverin de Bordeaux le 24 juin 1596, cesse en 1599 et devient chanoine.

Pierre Biron, nommé *(bis)* le 27 août 1599, cesse en 1602.

Bernard Gandobert, revenu de Saintes, nommé *(ter)* en 1602, *sim.* secrétaire du chapitre, a pour sous-maître Guillaume Vigier. Il cesse en 1629.

Guillaume Vigier, de 1629 à 1649.

Geoffroy Lebrun, nommé en octobre 1649, *sim.* secrétaire du chapitre, cesse en 1656.

De 1650 à 1660, on voit successivement adjoints à la psallette Philippe Texier, *lugdunen.*; Laurent Guillaud, Martin Rossignol, François Corad, Étienne Rullier, Guillaume du Fossé, Pierre Milet, Jacques de Corneillat, Mathurin Tissard.

Jean Picard, *turonen.*, nommé en décembre 1656, maître musicien, cesse en 1658.

Urbain Paneau, nommé le 28 juin 1658, cesse peu après.

François Blanchet, vicaire de chœur, nommé le 7 mars 1659, cesse en 1665.

Jean Simian, *massilien.*, musicien, nommé dès avril 1664, commence en 1665 et cesse en 1670.

André David, de 1670 à 1681, devient vicaire de chœur et sacriste.

Louis Jeumeau, laïque, maître de musique, nommé le 6 septembre 1681, se voit encore en 1710.

De 1681 à 1760, on ne voit que des laïques à la tête de ce service, comme ... Fanton, en 1727; Nicolas Berger, de 1745 à 1752; ... de Lestre, maître de musique,

jusque vers 1760, et de nombreux adjoints, savoir : Denis Gerbaud, Forest, Dupuy, Garnier, Bourzeis, Albert, Lacombe, René Dussouchet, Pinot, Louis Desbrandes, Brochet, Gueslin, Robert.

François Cazeau, chanoine, est maître de psallette de 1764 à 1768.

A partir de cette dernière année jusqu'en 1786, il n'y a plus de maître de psallette. Les enfants sont confiés à une gouvernante (1). La musique leur est enseignée par l'organiste ; des maîtres de grammaire et de latin viennent leur donner des leçons.

Jean-Élie-Marcellin Gelibert, *sim.* curé du grand-autel, nommé le 5 janvier 1786, se voit encore en 1788.

Pierre Renard, nommé en 1789, est encore en exercice le 4 novembre 1791.

SERVICE DE L'ORGUE (2).

On connaît quatre orgues successivement installés dans la cathédrale. Celui qui périt dans le pillage de 1562 paraît avoir été important : la perte résultant de sa destruction fut, selon procès-verbal du 7 août de cette année, évaluée à 1,450^{tt}, dont 350^{tt} de boiseries et peintures. Il occupait l'abside. L'orgue acquis de Jean de Laigle, dit Hans, de Bordeaux, en 1598, au prix de 150 écus, sans les boiseries, fut médiocre. Celui de Léonard Lefebvre, acquis par actes des 3 juin, 24 juillet et 1er décembre 1656 et installé, comme le précédent, dans la nef, en face de la chaire, a coûté 4,500^{tt}. Il a servi pendant plus d'un siècle, mais grâce

(1) Marionette, qui a servi les enfants de la psallette pendant près de trente ans, a été pour eux d'un dévouement proverbial.

(2) Voir *Cathédrale*.

à de nombreuses et dispendieuses réparations et transformations. Le grand orgue de Miocque a été installé au-dessus du porche principal, de 1780 à 1785, et a coûté près de 24,000 ᵗᵗ (1). On a acquis en 1675 une *espinette* (orgue de chœur), qui remplace celle de 1611 et est renouvelée en 1785.

Les organistes de la cathédrale sont pour la plupart laïques. Le chapitre, quoique très généreux à leur égard, en a obtenu peu de satisfaction par suite de leurs goûts inconstants et nomades.

L'orgue joue à tous les offices chantés. L'organiste joint à son traitement ses leçons de musique et souvent le produit de la fabrication et de la vente des instruments. Il participe, en outre, à quelques distributions du poinct du chœur.

ORGANISTES.

....

Guillaume de Lassalle, choriste, en 1545.

Yrier de Soussirat, vers 1550, fait maître de psallette, cesse en 1554.

André Vieil vient en 1554. Il obtient, le 25 juillet 1555, un congé d'un mois pour aller dans son pays et ne revient pas.

Guillaume de Lassalle reprend le 13 septembre 1555, fait, en outre, la haute-contre aux messes des chapelles et se retire en 1562, après le pillage de l'église et la destruction de l'orgue.

Jean de Laigle, dit Hans, *priùs* organiste à Sainte-Croix de Bordeaux, qui a procuré le nouvel orgue, est nommé le 28 janvier 1599 et a 200 ᵗᵗ de gages. Il meurt en juillet de cette année.

(1) Un arrêté du 6 mars 1794, du comité des finances, avait ordonné la vente de cet orgue, mais il n'y fut pas donné suite.

Léonard Lefebvre, nommé le 23 juillet 1599, a 100 ## de gages, plus le poinct du chœur. Parti pour son pays natal le 27 juin 1603, il y meurt en octobre de cette année.

Gratien Caussade, choriste, qui a fait l'intérim, est nommé le 22 mai 1604, avec 150 ## de gages. Il se retire en avril 1607.

Julien Lefebvre, frère de Léonard, nommé le 8 juin 1607, a 150 ## de gages, élevés, le 1er juillet 1611, à 200 ##, à condition qu'il jouera tous les jours, assistera aux processions et donnera des leçons d'espinette aux enfants de chœur. Il fait plusieurs réparations à l'orgue et se retire en août 1616. Comme il est pauvre dans sa retraite, le chapitre l'assiste et fait élever à Paris son fils, Léonard, alors âgé de seize ans.

Jacques Lefebvre, fils de Léonard, qui était venu du Mans pour construire l'orgue des Cordeliers d'Angoulême, est nommé le 2 juin 1617 et se retire en décembre 1621, ayant vu ses gages réduits de 200 à 150 ##.

Thomas Michel, choriste, fait l'intérim et est nommé en titre le 1er avril 1622. Il se retire en mai 1623, ne pouvant pas réparer l'orgue, qui est gravement détérioré. Ses gages étaient de 100 ##.

Jacques Lefebvre, nommé *(bis)* le 28 avril 1623, a 100 ## de gages et 30 ## pour l'entretien de l'orgue. Atteint depuis longtemps d'une maladie incurable et très pauvre, il se retire avec un secours du chapitre, un mois après sa nomination.

Julien Lefebvre, nommé *(bis)* en mai 1623, est, vu le mauvais état de l'orgue, obligé de suspendre son service et l'abandonne tout à fait en 1634.

Léonard Lefebvre, fils de Julien, paraît en mai 1656. Très habile musicien, jouant de tous les instruments et facteur d'orgues, il fait pour la cathédrale un

nouvel orgue du prix de 3,000 ₶, mais qui, avec son installation, coûte 4,500 ₶. Le 18 janvier 1658, son travail étant achevé, il accepte les fonctions d'organiste, aux gages de 250 ₶, durant les cinq ans de la garantie exigée par le chapitre ; mais il se retire en mars 1660.

Jean Drouot, prêtre, venu de Nancy, fait l'intérim du 25 mars au 9 avril 1660, à 12 sols par jour.

Charles Davignon, cordelier d'Angoulême, nommé le 9 avril 1660, aux gages de 150 ₶, se retire en septembre 1662.

Léonard Lefebvre est nommé *(bis)* le 29 septembre 1662. En octobre 1669, assisté d'Étienne Jouin, musicien, il fait la visite de l'orgue et procure une *espinette* de quatre pieds pour le chœur. Cet instrument est tenu par le jeune Philippe Jouin, fils d'Étienne. En novembre 1676, Lefebvre, qui a 250 ₶ de gages et qui est vieux, reçoit une augmentation de 25 ₶ par quartier, soit 100 ₶ par an.

... Roche, cordelier d'Angoulême, paraît en 1679, à 150 ₶ de gages.

Léonard Lefebvre (1), nommé le 7 décembre 1680, à 150 ₶ de gages, cesse en 1682.

François Le Roy, venu d'Angers en avril 1682, aux gages de 120 ₶, répare l'orgue moyennant 80 ₶.

L'orgue est ensuite tenu par divers et son service est souvent interrompu.

... Le Roy paraît en 1727 et reste peu de temps.

Jean Jolly, choriste, nommé le 2 juillet 1742, à 200 ₶ de gages, cesse en 1749.

Antoine Fétis, nommé le 1er avril 1749, à 200 ₶ de

(1) Paraît être le fils de Léonard qui a construit l'orgue de 1656.

gages, entre au séminaire en 1752, mais continue ses fonctions, et on l'y voit encore en 1755.

... Arland paraît en avril 1770; mais l'orgue est en si mauvais état qu'il faut renoncer à s'en servir et que l'on décide d'en acquérir un autre.

Claude Prudent, *priùs* organiste à Dieppe, envoyé à Angoulême par Miocque, facteur du nouvel orgue, est nommé le 1er mars 1784, aux gages de 600 ᵗᵗ (1). Il fait acheter une nouvelle épinette pour la psallette. Honnête homme, bon musicien, mais très myope, il gâte l'orgue (2). Comme il demande une augmentation de 150ᵗᵗ de gages, on le congédie en lui donnant 300ᵗᵗ pour son retour à Dieppe, ce qu'on lui avait donné pour son voyage à Angoulême.

... Legrand (3), venu de Bordeaux, est nommé le 30 avril 1786, aux gages de 800 ᵗᵗ. On lui accorde 150ᵗᵗ pour l'indemniser de ses frais de voyage. En 1790, ses gages sont de 1,200ᵗᵗ.

Léonard Mathieu est organiste en 1791 et a 1,200 ᵗᵗ de traitement.

Henry Bardy (4), prêtre, est nommé et prête serment le 3 octobre 1792.

Il resterait à parler des *huissiers, bâtonniers* et autres employés secondaires du bas-chœur.

Les premiers ont remplacé le chanoine *clavier* ou *massier* d'autrefois, chargé encore au XIIIe siècle de précéder le chapitre dans les processions et de mainte-

(1) Il était, en outre, pourvu d'une pension de 600 ᵗᵗ que lui servait une personne de qualité.

(2) Ce qui inquiète fort le facteur Miocque, responsable pendant dix ans.

(3) C'est lui qui avait vérifié le nouvel orgue en 1785, avec Gravier, chanoine et organiste de Saintes.

(4) Né à Limoges, paroisse Saint-Maurice, 29 novembre 1745.

nir l'ordre dans les rangs du clergé et des fidèles, le portier de la cathédrale et celui du chapitre, qui étaient pris parmi les prêtres encore en 1560. Ils remplissent les mêmes offices, se tiennent aux portes de l'église pour en éloigner *câlins, enfants et chiens* (1), allument et éteignent les cierges des autels, ont la garde des cloîtres, du jardin, du puits et des quelques bâtiments encore subsistants du chapitre (2).

Les autres emplois, comme ceux de porte-croix, sonneurs, souffleurs, servants des messes (3), balayeurs, etc., sont confiés à des clercs inférieurs et plus souvent à des laïques. Ce sont ces derniers qui, sous la surveillance du sacristain, préparent les cendres, les rameaux, les raisins qui sont bénits à la messe de la Transfiguration et les bâtons dont messieurs sont pourvus aux processions des Rogations (4), couvrent de feuillée la salle du chapitre en hiver (5), jonchent de verdure le chœur aux fêtes du Corps-Dieu, dressent l'autel portatif pour la procession de ces fêtes et parent de fleurs la chapelle du Saint-Sacrement pour l'exposition et le salut du premier jeudi de chaque mois (6).

(1) On crée en 1599 un deuxième bâtonnier et en 1651 un troisième huissier, le public devenant licencieux dans l'église. En 1669, ils sont payés sur le produit de la collecte des chaises, laquelle est faite par de pauvres femmes.

(2) Depuis que les chanoines avaient quitté la vie commune, le portier n'était plus chargé que de la salle capitulaire, de la bibliothèque et autres pièces réservées au chapitre.

(3) Les enfants de chœur élèves de la psallette ne sont appliqués qu'au chant et non au service de la messe.

(4) Ces processions étaient fort longues et parcouraient toutes les paroisses de la ville, jusqu'à leurs dernières limites. L'usage des bâtons aux grandes processions était presque universel en France. Dans le Midi, notamment à Castres, on en distribuait aux fidèles avant le départ, et ceux-ci les fichaient dans leurs champs après le retour.

(5) Cet usage peu luxueux, remplacé aujourd'hui par celui des tapis, a subsisté jusque vers 1700.

(6) Fondation du théologal Hugues Moricet, 19 novembre 1677.

RECEVEURS DU CHAPITRE (1).

Le receveur est chargé de la rentrée des dîmes et rentes en nature (2) dues au chapitre et au bas-chœur. Sa gestion va du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. A la Toussaint qui précède son entrée en gestion, il est convenu entre le chapitre et lui du prix des objets, blés, poulailles, etc., dont il fera recette et dont il devra rendre compte en argent. Ces prix sont un peu inférieurs à ceux du cours. Les bénéfices qu'il réalise lui appartiennent et forment le plus gros de ses émoluments. Il est en même temps payeur et délivre aux ayants-droit le montant des mandats délivrés et signés du bayle. Il prête serment et donne caution. Son compte, déposé après la Saint-Jean-Baptiste, est apuré par une commission formée *ad hoc* et approuvé, s'il y a lieu, à la fin du chapitre général de juillet.

Avant 1562, les receveurs étaient le plus souvent des ecclésiastiques. Depuis 1579 ils sont presque tous laïques.

Le chapitre a d'autres receveurs dans quelques-unes de ses châtellenies, notamment à Charmant et à Juillac-le-Coq. Mais ceux-ci n'ont qu'une importance secondaire à côté du receveur principal dont il s'agit ici. Ils sont tous nommés par le chapitre.

Receveurs connus :

Robert de la Puyade, de 1495 à 1499.
Régis, en 1508.
Jean Sicot, prêtre, de 1518 à 1531.
Étienne Foucauld, en 1542.

(1) Bien que le receveur n'appartienne pas au bas-chœur, c'est ici qu'il convient le mieux de parler de lui.

(2) Les fermages, lods et ventes sont perçus ordinairement par le bayle.



Jean Darret, prêtre, de 1549 à 1553.

Philippe Chazay, choriste, *sim.* secrétaire du chapitre, nommé en juillet 1555, gère encore en 1557.

François Irvoix, prêtre, de 1566 à 1571.

Jean Moulin, *sim.* curé de L'Isle-d'Espagnac, nommé en 1572, meurt le 30 janvier 1578.

Jean Bernard, prêtre, nommé en janvier 1578, cède en 1579.

Guillaume Cladier, notaire, nommé en 1579, meurt en 1581. Jean Bernard ci-dessus reprend pendant quelques mois.

Guillaume Cladier, neveu, notaire, commence le 9 juin 1581 et meurt le 14 juin 1586. Ses parents Pierre-Guillaume et Charles Cladier ont géré pendant sa maladie.

Alexis Brothier, notaire, nommé le 14 juin 1586, meurt en décembre 1615.

François Bernard, procureur, nommé le 1er janvier 1616, finit le 30 juin 1620.

François Horson de Moulède, nommé le 1er juillet 1620, meurt en 1637. Il a été souvent aidé par Hélie Chérade, notaire.

Pierre Dumergue, notaire, commence le 1er juillet 1637 et finit le 30 juin 1661.

Bernard Dumergue, marchand, fils du précédent, commence le 1er juillet 1661 et se voit encore en 1685.

Jean Dumergue paraît en 1688 et meurt en décembre 1699.

Jean Ducluzeau, nommé le 20 janvier 1700, décède en octobre suivant.

Jean Cazeau, marchand, nommé le 29 octobre 1700, étant veuf, entre dans la cléricature, devient chanoine et reste receveur jusqu'en 1733.

Nicolas Déroulède, notaire, nommé le 31 janvier 1734, se voit encore en 1745.

Jean Serpaud, nommé le 1er juillet 1748, cesse le 1er octobre 1751.

Chrystophe Rullier, théologal, étant bayle, est chargé de la recette d'octobre 1751 à février 1753.

Jean-Charles de Barbezières, chanoine, en est chargé pendant sa baylelie. de février 1753 à juillet 1755.

Jean Bourguet, marchand, nommé le 14 juillet 1755, cesse en décembre 1789.

Jean-André Guimberteau, procureur, nommé le 24 décembre 1789, gère encore lors de la suppression du chapitre.

ARTICLE V. — *Chapellenies.*

Il y a dans la cathédrale plusieurs chapellenies ou stipendies (1).

La chapellenie constitue un vrai bénéfice ayant son patron et son collateur. Quelques-unes sont de fondation fort ancienne. On connaît les suivantes.

CHAPELLENIE DE LA SAINTE-TRINITÉ.

Elle a été fondée en 1543 (2) par le chanoine Geoffroy Foubert, dans une chapelle portant ce vocable et construite en cette année dans le mur de gauche de la première travée. Les revenus et charges de cette première fondation sont inconnus.

Le 12 mai 1598, le chanoine Bertrand de La Place y achète sa sépulture moyennant un capital de 21 écus et y fonde deux anniversaires dont le gage est assis sur sa maison de La Tour-Garnier, *in Turre-Garnerii*.

(1) Le mot *stipendie,* très usité ailleurs, l'est peu en Angoumois. Dans le Limousin, on dit *vicairie*.

(2) Acte reçu Nicolas Itier, notaire royal.

En 1622, Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, gouverneur des pays d'Angoumois, Aunis et Saintonge, y acquiert une sépulture pour sa femme, morte à Cadillac, et dont le cœur y sera déposé dans une urne surmontée d'une colonne en marbre noir. Il fait agrandir et décorer à ses frais la chapelle et y fonde à perpétuité, deux ans après, une messe basse chaque jour et deux anniversaires, moyennant une rente de 300 #. Une transaction du 12 août 1644, avec le fils du fondateur, réduit la rente à 200 # et la fondation à 200 messes et deux obits. Dans cette fondation ainsi modifiée est comprise celle faite par le même duc, le 4 septembre 1592, à l'autel Saint-Jacques, moyennant 5 # de rente, et consistant en une messe et absoute chantées le 25 juillet de chaque année, avec assistance du chapitre et du bas-chœur, pour deux de ses fidèles serviteurs : Jean de Pressac, sieur de Gadillan, et Lucille de Comminge, sieur de Sobolle, décédés. Plus tard, cette rente ayant éte amortie, le capital, s'élevant à 7,000 #, y compris les arrérages en retard, sert à acheter le fief de La Vergne en Charmant.

Cette chapellenie ne paraît pas avoir eu de titulaires, au moins depuis la perte de sa première dotation. Le chapitre, qui a transformé en biens terriers le gage de la fondation d'Épernon, fait acquitter les messes par divers.

La chapelle de la Trinité a été, dès l'origine, le siège d'une confrérie fondée sous le même vocable. On en trouve encore mention en 1593. Son trésorier, Pierre Guerry, oncle du chanoine de ce nom, se reconnaît, en cette année, dépositaire d'une somme de 100 # formant sa caisse. Mais il n'en est plus parlé dans la suite.

Cette chapelle a reçu au commencement du XVII[e] siècle, comme second vocable, celui de Saint-Ausone.

CHAPELLENIE DU CRUCIFIX.

Elle a été fondée le 20 mai 1020, par un sieur Arnauld et Rixende, *Rixendis,* sa femme, qui donnent à *la basilique* (1) un crucifix, avec les terres, vignes, bois, prés, jardins, pressoirs, moulins et eaux qu'ils possèdent à Sers, dans la vicairie de Vouzan, *Volnensium,* et à Édom, *in Aidomno.* Cette donation est confirmée le 29 janvier 1022, par un Otgier, *Olgerius,* sans doute représentant et héritier des fondateurs. En 1543, les revenus de cette chapellenie sont de 106 sols de rente.

Après la reconstruction de la cathédrale par Girard II, on assigna à la chapelle du Crucifix la plate-forme précédant la chapelle du Saint-Sacrement (latéral sud). On ne connaît pas ses titulaires et il est douteux qu'elle en ait eu depuis 1562.

CHAPELLENIE DE N.-D. LA BLANCHE, *BEATÆ MARIÆ ALBÆ,* SEU *IN ALBIS;* *ALIAS* DE SAINT-BERTRAND.

Elle a été bâtie et fondée, au sud de l'abside, vers 1292, pour la sépulture du doyen Girauld de Javerlhac. Mais on ne sait en quoi consiste le service fondé à cette époque, ni quel en est le gage.

Par acte du 27 octobre 1318, Béatrix de Bourgogne, veuve de Hugues XIII le Brun, fonde à cette chapelle six messes basses par jour, moyennant 120 ᵗᵗ de rente annuelle. Une de ces messes, devenue la *messe de prime,* se dit, dans la suite, jusqu'en 1651, à un autel

(1) La cathédrale d'Angoulême est fréquemment qualifiée ainsi à cette époque.

situé à l'entrée de cette chapelle, mais autre que celui de Notre-Dame.

A la fin du XVe siècle, le chanoine Bertrand de Brolhac, de la maison de Mazières en Agénois, restaure cette chapelle, y achète sa sépulture et, par acte du 6 mars 1500, y fonde la récitation quotidienne d'un *ne recorderis*, moyennant un capital de 200 écus d'or, dont partie sert à achever la restauration et partie à assurer au chapelain un revenu annuel de 36ʲ 3ᵈ. Par nouvel acte du 27 février 1511, il fonde encore trois messes par semaine, les lundi, vendredi et samedi, moyennant le don d'une maison contiguë à la maître-école et une rente de 20 sols. Depuis lors, elle est dite tantôt de *Notre-Dame la Blanche*, tantôt de *Saint-Bertrand*, tantôt de la *messe de prime*.

Elle paraît avoir été bien dotée. Cependant, en 1556, on ne lui connaît d'autres revenus qu'une rente de 60 ᵗᵗ (1) et une maison assez confortable. Une déclaration officielle du 22 août 1640 lui attribue, en outre, trois journaux de pré et deux journaux de vigne, situés à La Cornuelle et d'un revenu de 20 ᵗᵗ.

Les titres de sa rente disparaissent en 1568, et c'est en vain qu'on en reprend la recherche en 1675. Quant à sa maison située en Saint-Éloy et touchant la maître-écolie, comme elle tombe en ruine, elle est vendue en février 1579 à Gabriel de Lyvène, chanoine et abbé de Saint-Cybard, et remplacée en 1604 par une autre que le chapelain abandonne au chapitre en 1661 (2), moyennant une rente de 50 ᵗᵗ.

(1) Assise en partie sur deux maisons situées près de la porte Saint-Pierre, l'une, dite *La Sérène*, en Saint-Éloy; l'autre en Saint-Jean, contiguë à la psallette.

(2) Cette maison, devenue canoniale, donne lieu, en 1721, à un long procès entre le chanoine François Gourdin et les héritiers des chanoines qui l'ont occupée avant lui, au sujet des réparations qu'ils devaient y faire.

La charge est de trois messes basses par semaine depuis qu'a été faite, au XVe siècle, réduction du gage de la fondation.

Le titulaire est à la collation du chapitre et doit être prêtre. On le prend parmi les choristes, sauf les rares exceptions qui seront signalées.

TITULAIRES.

Jean Mesneau, physicien, *alias* médecin, et ... Nicolas, choisis par la première fondatrice, Béatrix de Bourgogne, en 1318.

Pierre de Devezeau, chanoine, paraît en 1380 et résigne en 1391.

Aymeric de Saint-Cier est nommé en 1391.

....

Philippe Clémenceau paraît en 1525 et meurt en 1530.

Jean Laurent, *sim.* maître de psallette, nommé le 15 septembre 1530, cesse en 1555.

Nicolas Roy, *cl.*, nommé le 20 décembre 1555, est repoussé par le chapitre sur l'observation du doyen, parce qu'il n'est pas prêtre.

Raymond Varend, nommé le 10 janvier 1556, reste un peu plus d'un an.

Nicolas Roy, fait prêtre à Saintes le 28 février 1557, est nommé *(bis)* en mars suivant. Il finit en 1572.

Philippe Merchier, nommé en 1572, *sim.* curé du grand-autel, meurt en 1582.

Raymond Varend, nommé *(bis)* en mars 1582, meurt en 1600.

Jean Georé, nommé le 28 janvier 1600, résigne en 1626.

Michel Simonnin, nommé le 26 décembre 1626, meurt en juin 1644 et est inhumé dans cette chapelle.

François Corad, *m. arts*, nommé le 10 juin 1644, résigne en 1673.

Martin Rossignol, nommé le 23 février 1673, *sim.* curé de Saint-Antonin et secrétaire du chapitre, meurt en 1704 (1).

Jean Brousset, *sim.* secrétaire du chapitre, nommé le 9 février 1704, résigne en 1715.

François Favereau, nommé le 11 mai 1715, permute avec le suivant.

Jean-Baptiste David, *priùs* vicaire de chœur, nommé le 1er avril 1719, meurt en septembre 1724.

Louis Hardy, choriste, nommé le 27 septembre 1724, meurt en mai 1725.

Gabriel Braud, *sim.* vicaire de chœur, nommé le 1er juin 1725, résigne en 1742.

Pierre Mesturas, *sim.* secrétaire du chapitre, installé le 27 juillet 1742, meurt le 29 novembre 1748.

Antoine Gibaud, *sim.* secrétaire du chapitre, installé le 14 décembre 1748, résigne le 29 décembre 1759, étant chanoine.

Louis Rullier, nommé le 4 janvier 1760, est transféré à la cure de Saint-Surin en 1767.

Antoine Fétis, *sim.* secrétaire du chapitre, nommé le 6 juillet 1767, résigne en 1769.

Pierre Naud, *sim.* secrétaire du chapitre, nommé le 3 février 1769, résigne en 1771.

Laurent Leclerc, *gradué,* installé le 19 avril 1771, résigne en août 1774, étant chanoine.

Pierre Guélin, *sim.* diacre du chapitre, nommé le 17 août 1774, résigne en juin 1778.

François Maingaud, nommé le 6 juillet 1778, est encore en fonctions et *sim.* curé d'Asnières, lorsqu'il est fait vicaire épiscopal de Joubert en avril 1791.

(1) Il est aussi poincteur. Presque tous ses successeurs le sont de même.

CHAPELLENIE DE NOTRE-DAME DE LA NATIVITÉ.

On n'en sait que ce qui suit : Le prieur de Notre-Dame de Beaulieu présente; le chapitre confère. Elle n'existe plus après 1568.

On ne connaît que deux titulaires :

....

Maurice ... est chapelain en 1465.

Arnauld Rossignol y est présenté le 26 mars 1466.

CHAPELLENIE DE NOTRE-DAME DU SALUT OU DE L'ANNONCIATION (1), *ALIAS* D'UZÈS, *ALIAS* DE SAINT-GELAIS.

Elle fut fondée par actes des 24 et 27 mars 1534, par Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès et doyen d'Angoulême, dans la chapelle qu'il avait fait bâtir en 1532, avec son frère Charles, chanoine d'Angoulême et archidiacre de Luçon, pour y déposer le corps de son autre frère, l'évêque Octavien (2), mort en décembre 1502. La charge consiste en une messe quotidienne, chantée en musique les dimanches et fêtes, basse les autres jours, par quatre chapelains pris parmi les choristes et se succédant par tour d'hebdomade, et quatre anniversaires. Le maître de psallette en fait partie de droit. Les trois chapelains non hebdomadiers assistent à la messe chantée et y sont exécutants, avec les enfants de chœur. Le gage, consistant en une rente de 200 ᵗᵗ, est réduit en 1550 à 168 ᵗᵗ 15 ˢ. Cette rente ayant été amortie en 1578 par le débiteur, Alain de Cernes, est encore réduite à 150 ᵗᵗ. L'acte de fondation porte que le chapitre prélèvera sur ce revenu la somme voulue

(1) *Hæc sacra nomen habet vulgare :* CAPELLA SALUTIS; *angelicum :* ALMA PARENS, *quandò recepit ave.*

(2) Jacques et Charles de Saint-Gelais y ont été inhumés de même.

pour l'entretien des ornements et le luminaire, et que le reste sera partagé entre les quatre chapelains.

Le fondateur nomme de son vivant. Après lui, c'est le chapitre qui nomme et confère.

Les titulaires, vu leur renouvellement trop fréquent, ne sont pas indiqués ici. On peut dire, d'ailleurs, que tous les choristes prêtres, depuis 1534, l'ont desservie à tour de rôle (1).

CHAPELLENIE SAINT-MICHEL.

Elle fut fondée peu avant 1018 par l'évêque Grimoard de Mussidan et son frère, Islon, évêque de Saintes, qui fondèrent, en outre, celles de Saint-Étienne et Saint-Hilaire (2), avec la sacristanie. Ils donnèrent pour ces divers établissements le mas d'Entournac en Soyaux, avec rente de 12 setiers de froment, 9 muids de vin et 16 deniers (3). Ces revenus ont dû être aliénés, comme tant d'autres, sous Girard II, pour subvenir aux frais de la reconstruction de la cathédrale.

Peu après 1300, Sibille Mourier, *Morerii* (4), fonde une chapellenie en l'honneur de saint Michel à l'autel existant sous ce vocable, au sud de la cathédrale, entre la nef et le latéral (5). Les revenus et charges de cette nouvelle fondation sont inconnus.

(1) Cette chapelle, des plus remarquables par ses sculptures, a été transformée en écurie pendant que le palais épiscopal servait de logement aux préfets de la Charente, de 1797 à 1834.

(2) Ces deux chapellenies ont dû disparaître au XII[e] siècle, sous ou peu après Girard II.

(3) Voir plus haut *Sacristanie*.

(4) Le même a fondé une chapellenie sous le même vocable, dans l'église de Notre-Dame de Beaulieu.

(5) Cette chapelle était extérieure et avait son chevet adossé au latéral. On y pénétrait de la cathédrale par le porche méridional, au-dessus duquel on voyait encore en 1840 quelques restes de fresques repré-

Par testament du 1er janvier 1496, Charles, comte d'Angoulême, y fonde quatre grands anniversaires à neuf psaumes, avec vigile, et une messe basse quotidienne qui commencera à l'*Agnus Dei* de la grand'-messe. Il y affecte une rente annuelle de 60 ᵗᵗ sur ses terres de Châteauneuf. Il achète, en outre, moyennant un capital de 100 ᵗᵗ, sa sépulture devant le maître-autel, côté de ladite chapelle.

Enfin, la veuve de Charles, Louise de Savoie, mère de François Ier, par son testament du 16 novembre 1520, transforme cette fondation en celle de trois messes basses quotidiennes et huit anniversaires pour son époux, pour le comte Jean le Bon et Marguerite de Rohan, épouse de ce dernier. Elle y ajoute neuf anniversaires et deux messes basses quotidiennes, sonnées de trente coups de la plus grosse cloche, l'une au commencement de matines, l'autre à l'issue de la grand'messe. Cette dernière sera, le dimanche, de l'office du jour; le lundi, des Trépassés; le mardi, de la Sainte-Trinité; le mercredi, du Saint-Esprit; le jeudi, du Saint-Sacrement; le vendredi, des Cinq-Plaies; le samedi, de Notre-Dame. Les anniversaires, comportant vêpres, matines et laudes des morts, se célébreront avec le concours du chapitre et du bas-chœur, le lendemain de Pâques, Pentecôte, Toussaint, Noël, Purification, Annonciation, Assomption, Nativité et Conception. Les gouverneurs d'Angoulême y assisteront. Le gage consiste dans des revenus évalués, en 1550, environ 500 ᵗᵗ, et situés dans les châtellenies de Châteauneuf et de Montbron. Le roi confirme ces dispositions les 2 septembre 1536 et 6 juin 1537. Des conven-

sentant saint Michel, et par une petite porte existant entre son chevet et la plate-forme occupée par l'autel du Crucifix. Elle a été modifiée vers 1465 par la construction de la chapelle de Clion. — Voir *Cathédrale*.

tions ultérieures les modifièrent et obligèrent le chapitre à payer au roi sur ces revenus, d'ailleurs réduits, une rente de 12 boisseaux de froment et autant d'avoine sur ses terres de Mosnac.

Cette dernière fondation entre dans la catégorie de celles que le chapitre acquitte par lui-même et ne constitue pas une chapellenie proprement dite. Quant à celle faite par Sibille Mourier, elle fut longtemps à patronage laïque; l'évêque conférait. Le chapitre nomme et confère au moins depuis 1550, mais non sans que les évêques lui aient quelquefois contesté ce droit.

TITULAIRES.

....

Itier du Puy, *de Podio,* présenté par Hélie de Saint-Laud, *de S^to-Laudo,* d'Angoulême, est nommé le 13 juillet 1336.

....

Pierre Locaud paraît le 1er septembre 1480.

....

Jean Rousseau, *cl.,* paraît le 14 juin 1555 et permute avec le suivant.

Antoine Ruffier, *priùs* aumônier de Notre-Dame de Pitié en Saint-André, est nommé en 1572.

Séverin Audiot, *sim.* chanoine, paraît le 23 juin 1586.

....

Barthélemy Massier, qui se voit en 1640, résigne et meurt en mai 1642.

Adam Poyrier, choriste, est nommé le 30 mai 1642.

....

François du Reclus du Breuil, chanoine, paraît en 1706 et permute avec le suivant.

Paul de Paris, *cl. t., anteà* prieur de Mouthiers, est nommé le 24 février 1719 et cesse en 1722.

Jean-François de La Cropte de Bourzac, *sous-diacre parisien., sim.* prieur de Saint-Sauveur, est installé le 10 octobre 1722. Il réside à Paris, au collège du cardinal le Moîne.

François du Reclus du Breuil, installé *(bis)* le 12 juillet 1724, résigne en 1729.

Joseph-Simon Dumay, *sim.* chanoine, nommé en 1729, meurt le 27 octobre 1752.

Jean Rullier des Combes, *sim.* aumônier de la confrérie du Saint-Sacrement en Saint-André, puis curé de Champmillon, nommé le 11 avril 1753, est encore titulaire en 1791.

CHAPELLENIE SAINT-EUTROPE.

Elle fut fondée vers 1480 par le chanoine Nicolas Prévost (1) et attachée à l'autel existant sous le même vocable, dans le latéral nord. Ses revenus et charges sont inconnus. Son patronage est laïque, en vertu de l'acte d'institution ; mais en 1544, Jean Prévost, le plus proche parent du fondateur, étant mort, le chapitre, déjà collateur, devient aussi patron.

TITULAIRES.

....

André de Gèvre, *cl.,* paraît en 1518 et permute avec le suivant en 1521.

Mathurin Gauvry, *priùs* curé de Beaulieu-Cloulas, est nommé en novembre 1521.

... Fèvre paraît en 1542 et résigne en 1544.

Romain Tranchard paraît le 5 avril 1544.

Longue vacance.

(1) Fondateur de la chapellenie Saint-Nicolas, dans l'église Notre-Dame de Beaulieu.

François Gandobert, vicaire de chœur, paraît le 15 avril 1645.

On ne voit plus de titulaires après Gandobert.

CHAPELLENIE SAINT-THIBAULT, *SANCTI-THEOBALDI*.

Elle a été fondée dans la chapelle *sub dio,* existant le long du mur oriental du latéral sud (1). L'auteur, la date et les conditions de sa fondation sont inconnus. On sait seulement qu'elle avait quelques rentes à Puyréaux. La chapelle, dont on trouve mention en 1510, est ruinée en 1568 et sert, dans la suite, de dépôt pour les ornements sacrés. On la répare en 1592. On propose en 1598 d'en faire un passage pour accéder aux sacristies, qu'elle sépare l'une de l'autre, à l'escalier de l'ancien clocher et à la rue. Mais son titulaire, le chanoine Pierre Masson, s'y oppose, et on lui conserve son caractère de chapelle. Le doyen confère; à son défaut, c'est le chapitre.

TITULAIRES.

....

Jean Raynauld paraît en 1518 et permute en 1521 avec le suivant.

Pascal Bonneau, *prius* curé de Fontclaireau, est nommé le 16 mars 1522.

Jacques Estivalle, *sim.* chanoine et chantre, paraît en 1532 et permute avec le suivant.

Jean Calluau, *prius* curé de Notre-Dame de Montignac, nommé le 19 juillet 1534, est *sim.* chanoine.

Guillaume de Lassalle paraît en 1570 et résigne en 1572.

(1) Elle existe encore aujourd'hui et sert aux réunions des catéchismes et de vestibule à la chapelle dite des Œuvres.

Robert Baudouin, *cl.*, nommé le 9 juin 1572, résigne peu après.

Guillaume Micheau, *cl.*, nommé le 30 janvier 1573, permute pacifiquement avec le suivant.

Étienne Martonneau, *sim.* chanoine de La Rochefoucauld, est nommé le 31 janvier 1573.

Pierre Masson, *sim.* chanoine et chantre, nommé vers 1576, meurt en 1606.

Antoine Ramil, *cl.*, paraît le 18 mars 1623 et finit en ....

Clément Moussier, *sim.* curé de Saint-Martial d'Angoulême, résigne au suivant en 1655.

François Moussier, *cl. t.*, est installé le 18 novembre 1655.

....

Jean Blanchard, *sim.* curé d'Aunac, se voit en 1752 et 1755.

....

CHAPELLENIE SAINTE-MARIE-MADELAINE.

Elle fut fondée en 1252 par le doyen, Guillaume Brunatier, qui la dota d'une rente de 12ᵗᵗ par an. C'est tout ce que l'on en sait.

On y voit encore les chapellenies et chapelles suivantes, dont on ne connaît ni l'origine ni l'histoire et qui sont peu importantes :

Saint-Jacques. — Elle est rattachée à celle de la Sainte-Trinité le 12 août 1644.

Saint-Ausone. — Elle a été unie à celle de la Sainte-Trinité à une époque inconnue.

Saint-François. — Elle paraît unie à celle de Clion.

Saint-Marin. — En 1464, on la voit unie à l'office de diacre du grand-autel.

Saint-Blaise, Saint-Louis, Saint-Front et *Saint-Bénigue,* qui a un chapelain en 1370.

Sainte-Marguerite. — Sa situation, comme celle des précédentes, est inconnue (1).

Article VI. — *Cathédrale.*

La cathédrale d'Angoulême fut bâtie au IVe siècle sur l'emplacement qu'elle occupe encore aujourd'hui (2). Commencée sous l'empereur Constantin, elle fut achevée sous son fils Constance et dédiée à l'apôtre saint Pierre. Après l'expulsion des Visigoths ariens, qui l'avaient profanée et dédiée à saint Saturnin, Clovis en ordonna la reconstruction, qui se prolongea jusque sous l'épiscopat de saint Aptone. Elle reçut sa consécration vers 560.

Le 18 février 981, elle fut détruite par un vaste incendie qui embrasa en même temps les *maisons épiscopales* et trois autres églises formant ses dépendances (3). L'évêque Grimoard de Mussidan se mit, dix ans après, à la relever de ses cendres et consacra le nouvel édifice en 1015 (4).

Cette troisième église ne consiste, comme les précédentes, qu'en une nef terminée par une abside. Mais elle en diffère en ce qu'elle est divisée par travées, au nombre de trois, surmontées chacune d'une coupole; que l'abside, à sa jonction avec la nef, est de la même

(1) On ne trouve nulle part trace de celle de Saint-Claud, dont parle M. Michon dans sa *Statistique monumentale,* comme ayant été fondée de 1309 à 1313.

(2) Le premier sanctuaire dédié à saint Ausone avait été élevé dans le quartier qui porte encore aujourd'hui ce nom.

(3) Savoir : Le Petit-Saint-Cybard, Notre-Dame de La Palne et Saint-Jean.

(4) M. le chanoine Maratu, dans sa savante étude sur Girard II, dit en 1017.



largeur que celle-ci, et que le bois (1), en dehors de la charpente, n'entre pour rien dans sa structure.

Elle fut rebâtie par l'évêque Girard II, qui aborda l'entreprise en 1110 et l'acheva dix-huit ans après, avec le concours du riche chanoine Itier Archambauld, du comte d'Angoulême, Guillaume III, du clergé et des fidèles du diocèse. Le nouvel édifice, élevé sur les fondations du précédent, en conserve partie de la façade et la première travée. A sa nef, comprenant de même trois travées à coupoles circulaires, s'ajoute un transept dominé au milieu par une coupole à base octogonale, plus haute et plus vaste que les autres, et à ses extrémités par deux clochers carrés, dont le méridional, dominant par ses proportions, est appelé le grand clocher. L'abside ou tribune, poussée au delà des anciennes constructions, est pourvue de quatre absidioles. On y monte de la nef par plusieurs marches. Le tout forme la croix latine. Chaque bras de la croix comprend deux parties : un parvis dominant la nef de la même hauteur que l'abside, ayant une absidiole à sa jonction avec celle-ci, et un sanctuaire auquel on accède du parvis par quelques marches. Chacun de ces deux sanctuaires est surmonté d'une coupole de la même forme, mais plus étroite, que la coupole centrale. Des galeries ménagées sur l'épaisseur des murs et se rejoignant entre elles, derrière le sommet des piliers et la base des arcs-doubleaux, parcourent toute l'église moins l'abside.

Cette église a six entrées. Deux existent dans les murs orientaux des sanctuaires formant les deux extrémités du transept et communiquent avec les dépendances de l'évêché. Deux autres ouvrent en face des absidioles des parvis latéraux et servent, celle du côté

(1) On sait que le bois est entré pour une grande partie dans la construction des églises avant le X[e] siècle.

nord, au chapitre; celle du côté sud, au public. Une cinquième avec porche extérieur ouvre dans le mur méridional de la deuxième travée de la nef. La principale est à la façade (1).

Le maître-autel, revêtu d'épaisses lames d'argent, occupe le centre du transept (2) sous un dais soutenu par quatre colonnes en bronze et est entouré d'une grille de fer le séparant, avec l'abside, de la nef et des latéraux laissés aux fidèles. Le chœur, élevé derrière l'autel au-dessus de deux cryptes contiguës (3), domine

(1) Cette façade a été décrite et son symbolisme interprété par Mgr Cousseau, dont la compétence en ces matières fait autorité. Voici le résumé de cette leçon :

1° Rez-de-chaussée : au tympan de la porte se voit Jésus-Christ, sauveur et docteur, bénissant d'une main et, de l'autre, présentant les évangiles ; aux tympans des quatre arcades qui l'encadrent, les douze apôtres allant trois par trois remplir leur mission ;

2° Premier étage : dans deux grands cartouches, au nord, une femme tombant de son siège figure la Rome païenne, et près d'elle, Constantin à cheval, le triomphe de l'Église; au sud, un autre cavalier, saint Martin, partageant son manteau avec un pauvre, représente la charité ;

3° Deuxième et troisième étages : les apôtres occupant des niches triomphent dans la gloire. Ils ne sont que onze. Marie les domine et est immédiatement au-dessus de saint Pierre. En dehors de cette grande unité et au-dessus de panneaux sans sculptures, les hérétiques, les schismatiques et réprouvés se tordent, à droite et à gauche, dans la souffrance et le désespoir ;

4° Encadré au milieu des deux étages supérieurs, le Christ glorieux, la tête sur le nimbe crucifère, en signe de sa passion, et ouvrant les bras aux élus, apparaît entre les quatre animaux de l'Apocalypse. A droite et à gauche, dans de nombreux médaillons, les saints en extase, et au-dessus d'eux, entre Dieu et nous, entre l'Église triomphante et l'Église militante, les anges invitant celle-ci aux joies de la patrie.

Un fronton triangulaire venant expirer aux pieds de deux tours carrées élevées aux deux extrémités complète cet ensemble, qui comprend environ cent quinze statues disposées en forme de croix.

(2) On l'y retrouve encore en 1495, lors de la mort du comte Charles d'Orléans, qui est inhumé devant et dans la direction de l'autel Saint-Michel (côté de l'épître).

(3) L'une, la plus ancienne, datant de l'église de Clovis, reçut le corps de saint Bénigue au IXe siècle ; l'autre, plus au fond de l'ab-

le reste de l'église. Il est dominé lui-même par la chaire ou siège de l'évêque, *cathedra episcopalis,* placée au fond. Il y a quatre autels secondaires : celui du Saint-Sacrement, dit grand-autel (1), ou autel du curé des exempts, sous le grand clocher; celui de la sainte Vierge, sous le clocher septentrional. Les absidioles des latéraux contiennent, à droite, l'autel de Saint-Sauve et Saint-Supère; à gauche, celui de Saint-Aptone et Saint-Cybard. La consécration de l'église et de ses autels fut faite en 1128 par l'évêque Girard, assisté des évêques de Poitiers, Périgueux et Saint-Pierre-de-Léon.

La salle capitulaire, construite au nord et adossée à la base du clocher, relie le logis canonial à l'église et aux *maisons épiscopales*. Le cloître longe la nef du même côté, rejoint à l'est le clocher et la salle capitulaire; au nord, le logis canonial; à l'ouest, la rue qui le sépare des dépendances de la maître-écolie et la place Saint-Pierre.

Cette belle structure ne fut respectée que jusqu'à la fin du XIII[e] siècle. Vers 1292, on décide d'élever, à l'aide de dons faits à cette fin par le doyen Girauld de Javerlhac, deux chapelles, une de chaque côté de l'abside, avec laquelle on les met en communication en enlevant le fond de ses quatre absidioles. Celle de droite est dédiée à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame la Blanche; celle de gauche à saint Pierre. On ne saurait préciser la date de cette construction, mais elle

side, date de la nouvelle église; sa voûte est portée par vingt et une colonnes. Elles ont été découvertes en 1868, après plusieurs siècles d'oubli.

(1) C'est à cet autel que brûlent chaque jour de dimanche et de fête les deux cierges destinés à rappeler au souvenir des fidèles les fondations faites par les comtes d'Angoulême. Après la destruction de cette partie de l'église, en 1569, ces cierges brûlent au maître-autel (*sic* en 1653).

était achevée avant la Toussaint de 1318, lorsque Béatrix de Bourgogne fit une fondation dans ces nouveaux sanctuaires. La chapelle de Notre-Dame la Blanche fut retouchée en 1500, lorsque le chanoine Bertrand de Brolhac y fonda sa sépulture.

C'est peu après cette première addition, soit vers 1300, que fut bâtie, le long du mur méridional de la nef, depuis le latéral jusqu'à la deuxième travée, la chapelle de Saint-Michel, qui, depuis, a reçu des modifications et de nouvelles appellations. Il est permis de supposer que c'est dans le milieu du siècle suivant que l'on supprima l'autel de la sainte Vierge, placé sous le clocher septentrional, et que cette partie du transept, pour un motif resté inexpliqué, fut fermée par un mur montant jusqu'à l'arceau et séparant le sanctuaire du parvis. Dans la suite, on applique à ce mur le cadran de l'horloge intérieure.

A la fin du même siècle, soit vers 1400, on construit devant la façade un portique voûté à arcades (1), qui en masque la partie inférieure dans tout son développement, et l'on y installe, ainsi qu'on l'avait fait depuis longtemps sous les cloîtres, des statues et des inscriptions, selon la piété des fondateurs.

Vers 1465, le doyen, Thomas de Clion, fait élever, à la suite de la chapelle de Saint-Michel, une autre chapelle, qui est comme un prolongement de la première jusqu'au porche méridional, qu'elle absorbe (2). Cependant la partie dite de Saint-Michel est séparée peu après de la suivante; on y installe la bibliothèque du

(1) Ce portique n'a été supprimé qu'en 1831, pour l'agrandissement de la place Saint-Pierre. La croix de fer élevée à l'angle méridional, à l'occasion de la mission prêchée par le père Bridaine, en 1756, avait disparu dès 1794.

(2) Un couloir étroit existe entre ces chapelles et le mur de la cathédrale.

chapitre et elle sert, en hiver, pour les réunions capitulaires. Au XVII[e] siècle, elles sont transformées l'une et l'autre en maisons d'habitation.

La chapelle de Saint-Thibauld, dont on ignore l'origine, mais que l'on voit dès 1521, longe le mur oriental du latéral sud. Les Saint-Gelais, Jacques, évêque d'Uzès et doyen d'Angoulême, et son frère Charles, font bâtir en 1532 celle de Notre-Dame du Salut, dite encore tantôt d'Uzès, tantôt de Saint-Gelais. Elle est située à l'extrémité méridionale de l'abside, derrière le chevet de Notre-Dame la Blanche, et ouvre sur la rue (1) qui la sépare de la chantrerie. C'est après ces deux dernières constructions qu'est disposée la nouvelle sacristie dans l'espace contenu entre ces chapelles, celle de Notre-Dame la Blanche et la rue.

La chapelle des Trois-Marie fait pendant à celle de Notre-Dame du Salut, à l'extrémité nord de l'abside. Elle touche aux maisons épiscopales et sert de passage à l'évêque pour accéder au chœur. On ne connaît pas la date de sa construction. La chapelle de la Trinité est disposée, en 1543 (2), dans l'épaisseur du mur de gauche de la première travée, arcade médiale. En 1622, le duc d'Épernon y fait ajouter les deux autres arcades et construire au-devant une banquette avec des colonnes ornées de chapiteaux (3).

Enfin, c'est en 1528 que l'on a modifié l'entablement et le pignon triangulaire qui couronnent la façade, innovation moins désastreuse que beaucoup d'autres pour le bel édifice du XII[e] siècle.

(1) Aujourd'hui, rue Corneille.

(2) La date de sa construction résulte de cette légende, gravée sur son fronton :

Nestora post quintum octo cùm trieteride lustris
Hoc triadis fratres ædificare sacrum.

(3) Le travail dura du 22 juillet à la Toussaint et fut exécuté par Jean Vergnaud et Jérémie Blanchard, maîtres maçons.

Les protestants envahissent cette église une première fois le 16 mai, veille de la Pentecôte 1562. Ils la démolissent en partie, enlèvent ou brûlent ses titres et son ameublement (1). Ils recommencent cette œuvre de dévastation en octobre 1568 et, le 19 de ce mois, incendient l'édifice, dont les voûtes s'effondrent. Le grand clocher, dont les pierres sont calcinées, tombe un an après.

Les chanoines que la prison et la mort ont épargnés, étant rentrés dans leur église peu après l'édit de pacification du 8 août 1570 (2), dressent quelques autels sous les pans des voûtes qui existent encore et se mettent à la recherche des rares objets du culte soustraits au feu et au pillage. Ce n'est guère que cinq ans après, lorsqu'ils ont recouvré quelques titres et repris possession de la majeure partie de leurs droits, qu'ils peuvent

(1) Voici une évaluation des objets détruits ou emportés en 1562 :

Objets de consommation : huile, vin, farine, pains d'autel, estimés		208 ₶
Pierre, pavés, massifs d'autels, sièges divers		630
Cuivre : 4 piliers autour du maître-autel, pesant.	2500 l.	4000
— 1 pilier avec crosse au sommet et lions au pied	2000	
— Aigle (pupitre) et chandeliers	1500	
— Piliers dans la chapelle d'Uzès	2000	
24 chandeliers		200
Plomb des toitures et des tombeaux		140
Bois des charpentes et ardoises		1479
Boiseries, sièges, armoires		1471
Serrures, fer		410
Orgue, étain et buffet		900
Provision de cordes		47
Vitrerie, tableaux, peintures		6500
Ornements sacerdotaux		2923
Orfévrerie, y compris le maître-autel		7525
Livres liturgiques		3319
Bibliothèque (au minimum)		3000
TOTAL		32752

Ce qui représente de nos jours environ 300,000 fr.

(2) Conclu à Saint-Germain-en-Laye.

faire des dépenses sérieuses pour leur église. Jusque-là ils ont eu assez à faire à se protéger contre de nouveaux pillages. Encore en 1575, une sentinelle veille constamment dans le clocher tant à leurs frais qu'à ceux de l'évêque et de la ville. Le 21 janvier de cette année, ils sont obligés de s'enfuir et restent cachés pendant huit jours, sous la menace d'une nouvelle incarcération : leurs oppresseurs tentent de leur arracher encore une somme de 4,500 ʰ pour compléter, disent-ils, la rançon de 12,000 ʰ qu'ils leur ont imposée en 1568. Cependant, de 1572 à 1620, on les voit fréquemment acquérir des ornements, linges, vases sacrés (1), livres liturgiques (2). Ils y appliquent longtemps le *triennium* payé par leurs nouveaux collègues et font fabriquer par l'ouvrier (3) attaché à leur sacristie des

(1) En 1594, ils n'ont encore que deux calices d'argent, achetés, l'un en juillet 1578, portant les armes du chapitre, l'autre en juin 1579. Ce dernier est doré et a coûté 105 écus, sur lesquels Madame, mère du roy, a donné 300 ʰ. En mai de cette année, on achève le paiement de beaux parements d'autel, en velours et soie, garnis de fils d'or, coûtant 192 écus, achetés chez Philippe Chazay, marchand à Angoulême. Peu après, le chanoine Léonard de La Forestie, étant à Paris, achète un service comprenant croix de procession aux insignes du Christ et de Notre-Dame, un ciboire, un bénitier de deux pintes et canettes, le tout en argent et aux armes du chapitre. En novembre 1584, on consacre 100 écus à l'achat d'une chapelle de velours cramoisi, avec quatre chapes et un devant d'autel du même. Jusque-là, depuis 1570, on n'avait d'ornements sacerdotaux qu'en taffetas et camelot. En 1611, les ressources étant plus grandes, on achète des flambeaux d'argent pour le maître autel et un bâton du même métal pour le bâtonnier.

(2) Le 24 avril 1578, le chapitre achète chez M^re de La Pille, libraire, vingt-cinq missels à 30 sols la pièce, tant pour la cathédrale que pour ses autres églises. Il en achète douze en 1594 et d'autres encore dans la suite pour y transcrire ses offices. Un libraire du nom de Jacques lui en relie plusieurs jusqu'en 1600.

(3) Son tailleur, Mathurin Ducluzeau, se distingue depuis vingt ans dans ce genre de travaux, lorsqu'il se surpasse, en 1599, en faisant avec des étoffes achetées chez un Jean Nesmond, marchand à Angoulême, trois chapes semblables à celles dont se sert l'évêque pour les fêtes annales.

chapes, chasubles, courtibaux, étoles, manipulons, aubes, amictons, etc., et transcrire par leurs choristes et enfants de chœur les missels et livres de chant (1).

Mais il faut songer aussi à relever l'édifice. Jusque-là on s'est borné à quelques travaux destinés à en prévenir l'entière destruction (2). La salle capitulaire et les autres services établis au nord sont abandonnés; ce n'est plus qu'un amas de pierres (3). La chapelle qu'abritait le grand clocher, tombé en 1569, les remplace provisoirement, et l'on transporte le Saint-Sacrement d'abord au maître-autel, puis dans la chapelle Saint-Pierre, qui reste définitivement affectée au service du grand-autel ou des exempts. La bibliothèque est établie dans la chapelle de Clion. On a refait les charpentes avec les bois pris dans la forêt de Dirac, appartenant à l'évêque (4). En mai 1578, on rétablit le chœur sous la grande coupole. Les stalles et la chaire épiscopale (5) sont faites en 1579 sur le modèle des stalles des Cordeliers de Poitiers (6) et ont coûté 833 écus et un tiers (7). Ce n'est qu'en juillet 1593 qu'on peut les entourer

(1) Le chapitre maintient l'usage des livres liturgiques manuscrits jusque bien près du XVIII[e] siècle. Il a à peu près constamment des choristes très habiles dans ce genre de travail.

(2) C'est dans cette vue que le chapitre décide, en 1574, qu'on n'y enterrera plus de laïques qu'après mûre délibération.

(3) Les pillards de 1562 et 1568 s'étaient portés principalement vers ces dépendances, contenant les trésors de l'église.

(4) Conformément à l'ordre du roi en date du 12 avril 1572, on en prit pour environ 5,000 ₶, pour couvrir tant les maisons épiscopales que la cathédrale.

(5) Jusque-là, elles consistaient en de grosses pierres à peine taillées. Celles formant la chaire de l'évêque sont apportées dans le chœur lorsque le prélat doit pontifier.

(6) Le travail fut fait par Antoine Maignan, maître menuisier de Poitiers. On avait songé d'abord à le confier au menuisier Jacques, de La Rochefoucauld.

(7) On y affecta les 1,200 ₶ payées par l'évêque Charles de Bony à l'occasion de son entrée à Angoulême.

d'une grille en fer, avec deux piliers (colonnes) de même métal, supportant des anges. Ce travail, fait par Pierre Fraisneau (1), d'Angoulême, coûte 250 ♯.

En septembre 1580, on décide la réparation du cloître, dont la voûte, restée sans charpente, menace ruine. En avril 1584, on rhabille le clocher et on refait sa toiture en ardoises. En août 1592, après l'achèvement du jubé élevé à gauche de la troisième travée, on s'occupe de relever la sacristie méridionale, qui sera celle du bas-chœur, et l'on couvre de tuiles le soubassement restant du grand clocher pour y établir la grande sacristie de *messieurs*, et des portes sont ouvertes, selon décision du 18 septembre 1598, dans la chapelle Saint-Thibauld pour les relier l'une à l'autre. Plus tard, la salle capitulaire est disposée au-dessus de la grande sacristie, et une autre pièce ménagée sur la voûte de la chapelle Saint-Thibauld la précède et sert de dépôt pour les ornements et autres objets dont l'usage est rare.

La partie supérieure de l'église, comprenant une portion de la nef, le centre du transept, l'abside et les chapelles qui l'entourent, est encore dépourvue de ses voûtes.

En août 1609, on songe à les rétablir et à rasseoir les murs destinés à les supporter. On fera quelques économies à cette fin. Le 18 octobre 1620, le chapitre médite une requête à présenter au roi, dont le passage à Angoulême est annoncé, pour en obtenir un secours sur la *pancharte* (2) de la ville et sur les *annates* (3). Mais il n'est point donné suite à cette mesure. Enfin,

(1) Décédé en cours d'exécution de l'entreprise.

(2) État des impôts.

(3) Droit payé au pape et au roi à l'occasion de la nomination à quelques bénéfices et retenue sur le produit de ces bénéfices pendant qu'ils sont vacants.

en 1627, le doyen, Jean Mesneau, annonce qu'il se charge des frais de cet important travail, qui est commencé aussitôt. Cependant, le 3 mars 1629, devant l'exposé des dépenses faites et à faire, l'évêque et le chapitre se voient dans la nécessité de venir en aide à Mesneau et s'engagent pour trois ans à une contribution indéterminée pour le prélat et du douzième de leurs prébendes pour les chanoines. Les dignitaires ajoutent à leur part le vingtième de leurs personnats (1). L'entreprise est achevée en 1631 (2). L'église est réconciliée le 25 et les autels consacrés le 28 octobre de cette année. La dépense totale a été de près de 40,000 ᵗᵗ; Jean Mesneau y a participé pour 10,000 écus, le chapitre a fait le reste. L'évêque Jacques du Perron, installé peu après, donne, le 2 juillet 1638, une grande et belle chaire, avec parement damas incarnat frangé de soie. Elle est placée le long du mur de la troisième travée, à droite (3).

En 1576, on avait installé dans l'unique clocher une sonnerie comprenant quatre cloches faites (4) du métal, pesant 1,356 livres, qu'on avait acheté, le 12 mai 1545, de l'abbaye de Saint-Cybard, et de fragments des deux anciennes cloches brisées en 1568 (5). La troisième

(1) Le total est d'environ 1,000 ᵗᵗ par an.

(2) En cette année, on recueillit ce qui restait des ossements du comte Jean le Bon et on les enferma dans un petit cercueil en plomb portant cette inscription : *Ossa Dni Jnis Comitis Engol. piè collecta, diù servata et operâ Dni Mesneau decani dignissimè recondita, hodiè 21 sept. 1634, de mandato capituli.* Le pieux dépôt fut remis à sa même place, près du maître-autel, côté de l'épître, et recouvert de la table de marbre noir, supportée par ses colonnes de marbre blanc, telles qu'on les avait trouvées. Ces marbres avaient été achetés à Bruges par Marguerite de Rohan, veuve du comte.

(3) Elle ne doit pas être confondue avec la chaire épiscopale ou trône de l'évêque, qui, après la dernière restauration de l'église, a été reportée du côté de l'épître, au fond de l'abside.

(4) Marché du 19 mars 1576; fondeurs : Hélie Grolleau et Hélie Poupeau, d'Angoulême; coût : 130 ᵗᵗ, jougs et montage compris.

(5) L'une d'elles, dite la grosse cloche, avait été fondue en 1556.

manquant d'accord, on décide en 1584 de la remplacer par une cloche nouvelle plus grosse que les autres et qui sonnera la *retraite* (1); elle pèse 1,300 livres. Cette même cloche, endommagée plus tard, est refondue et maintenue à son poids précédent en août 1675 (2). Cette sonnerie subsiste jusqu'en 1785. En cette année, par conclusion du 9 juillet, le chapitre propose de la recomposer ainsi : elle comprendra cinq cloches, parmi lesquelles les trois plus fortes des anciennes, dont deux sonnent le *fa* et le *sol*, et deux nouvelles plus grosses que celles-ci et sonnant le *ré* et le *mi*. Le travail est fait par Callaud et Martin frères. Le chapitre fournit le métal; la main-d'œuvre, fixée à 200 ₶, est portée à 300 ₶, la première fonte n'ayant pas réussi. Ces deux cloches sont bénites (3) le 26 février 1786 par Rambaud de Mailloux, chanoine hebdomadier.

La nouvelle horloge, fournie en 1573 par maître Tallon, ne valait rien (4). Aussitôt après l'installation des cloches, en 1576, elle est refaite (5) de manière à sonner les demi-heures, pourvue d'un cadran et rétablie au clocher par Nicolas Lemayre, maître *orollogeur* à Angoulême. Il y est apporté de grandes réparations en 1591 par Gauthier de Montagut, qui continue à l'entre-

(1) Ou couvre-feu.

(2) Marché du 5 août 1675; fondeurs : Nicolas et Jean Bareau, demeurant à La Charbontière, paroisse de Sers; coût : 200 ₶; plus, pour nouveau métal, 58 ₶ 13 ſ.

(3) La principale, portant les noms de Charles-Philippe, a pour parrain le comte d'Artois, représenté par François-Achard-Joumard Tizon, marquis d'Argence, et pour marraine Mme la comtesse d'Artois, représentée par dame Marie-Françoise de Durfort de Civrac, abbesse de Saint-Ausone. La seconde, nommée Philippe-François, a pour parrain Mgr Philippe-François d'Albignac, évêque d'Angoulême, représenté par le doyen, de La Faux de Chabrignac, et pour marraine Mme de La Cropte de Saint-Abre, marquise d'Argence.

(4) Elle était gouvernée par l'huissier de chœur, Jean Gauvry, dont le père avait longtemps gouverné la précédente.

(5) Le travail a duré du 25 mai au 3 juillet.

tenir moyennant 4 ₶ par an. A la fin du siècle, Georges Kloss pose celle du chœur, près de l'autel (1). En décembre 1604, il lui fait sonner les demi-heures et la transporte, en 1608, dans le mur fermant le latéral de gauche, où elle reste jusqu'en 1792.

L'orgue avait été détruit, comme l'horloge, en 1562. Il était jusque-là dans l'abside, côté de l'évangile. En février 1592, on envoie à Bordeaux le chanoine Jean Garassus pour en visiter un qui est offert au prix de 100 ₶ et trouvé insuffisant. En novembre 1598, Jean de Laigle dit Hans, organiste à Sainte-Croix de la même ville, en propose un autre de dix jeux que le chanoine Jean de La Forestie achète, le 16 décembre, au nom du chapitre, moyennant 150 écus, transport et pose compris. Les travaux faits pour l'établir ont coûté, en outre, 40 ₶ 10 ^{s} (2). En octobre 1599, on y ajoute un jeu de cornets et des pédales; coût : 37 écus. Il y est fait de fréquentes réparations, notamment en 1609 et 1613. Il faut le démonter en 1634 et en suspendre le service.

En 1656, le chapitre songe à le remplacer par un autre que l'organiste Léonard Lefebvre va visiter à Saintes, mais qui est refusé. Par acte des 3 juin et 1er décembre de cette année, le même Léonard Lefebvre (3) s'engage à construire un orgue de huit pieds, seize jeux et un *tremblant*, avec soixante-dix péda-

(1) Georges Kloss a longtemps entretenu son horloge. En 1606, ce travail lui vaut 6 ₶ par an. Il meurt peu avant 1633. Son fils Vincent, qui lui a succédé, a été habile et célèbre horloger. Après Vincent Kloss, c'est Moyse Testard, bon *horlogeur*, qui paraît. Il répare la grande horloge en 1666.

(2) Jean Gandobert, chanoine, et Joseph Blanchard, maître de psallette, chargés de le vérifier, le déclarent d'accord et *bien chantant*.

(3) Il est très habile et répare tous instruments de musique, serpents, espinettes, cornets, etc. Il entreprend toutes sortes de travaux, et en 1659 il s'engage à pourvoir de stalles le chœur des Bénédictines de Saint-Ausone. Il avait restauré leur orgue en 1654.

les (1) et trois soufflets, pour 3,000 ^{tt}. Le buffet aura dix-huit pieds de hauteur sous couronnement et seize pieds de largeur, avec sculptures suivant dessin convenu (2). Le nouvel orgue est placé, comme le précédent, en face de la chaire et, par suite de son grand déploiement, entraîne la destruction du jubé. Le balcon destiné à le recevoir est à la charge du chapitre, qui paie de ce chef à Mathurin Cazier 780 ^{tt} pour la maçonnerie, à divers 710 ^{tt} pour les ferrures et peintures et 100 ^{tt} pour la chambre de la soufflerie placée derrière le mur, sous les cloîtres (3). Le travail, achevé le 4 juin 1658, est visité et approuvé le 21 par Ledot, maître de psallette à Saintes, et le P. Charles Davignon, cordelier à Angoulême, qui reçoivent, le premier 33 ^{tt}, et le second 20 ^{tt}, à titre d'indemnité. Le chapitre alloue, le 12 juillet, à Lefebvre une gratification de 250 ^{tt}. Cet instrument, légèrement modifié en 1669, reçoit des réparations importantes en 1682 et 1727.

Le 18 février 1777, on constate qu'il est gravement endommagé. Un sieur Baron, architecte et facteur à Saint-Alvère (Périgueux), propose une reconstruction et présente, le 30 août, un devis de près de 50,000 ^{tt}, qui est repoussé. A la suite de divers rapports, un marché est conclu, le 5 août 1780, entre le chanoine Pierre Naud, au nom du chapitre, et un sieur Simon-Pierre Miocque, facteur d'orgues, place Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, en vertu duquel celui-ci livrera le 1er août 1780, moyennant le prix de 13,462 ^{tt}, un orgue de seize pieds, à cinq claviers, dont un de pédales, et trente-huit jeux.

(1) Dont vingt-cinq de bois de sapin de Flandre et *vingt d'anches, raisonnant au thon de huict, vingt-cinq aultres d'anches, raisonnant au thon de quatre, lesquelles on appelle enfantines.*

(2) Cette partie du travail fut confiée à Pierre Rogier, maître menuisier, moyennant 500 ^{tt}.

(3) La dépense pour le chapitre s'élève ainsi à 4,893 ^{tt}.

Les montres seront comptées en sus à raison de 55 sols la livre. Il sera placé au-dessus du porche de la principale entrée. Le chapitre doit faire construire à ses frais la tribune et le buffet (1). Le travail, achevé seulement à la fin de 1785, est accepté le 6 mai de l'année suivante. D'un décompte du 16 juin 1786 il résulte que le tout devait, selon le devis, monter à 23,325 # (2), mais que l'on a payé 28,400 # par suite d'avances faites sans compter. Le chapitre y ajoute une gratification de 200 # pour permettre son retour à Paris à Miocque, qui a reçu 5,075 # de trop, mais est resté sans ressources, ayant été trompé par ses ouvriers et ses fournisseurs.

Pendant ce temps-là, on retouche quelques parties et dépendances de la cathédrale. En 1645, le chanoine Charles de La Place répare à ses frais la chapelle de Clion, et la bibliothèque qu'elle contenait est transférée dans la salle capitulaire. En 1657, c'est la petite sacristie, puis la psallette que l'on restaure. L'année suivante, c'est le cloître ; en 1659 et 1665, c'est le clocher. De cette dernière année au delà de 1680, ce sont des travaux presque ininterrompus de vitrerie et de couvertures (3) ; toutes les fenêtres sont enfin remises en état et les charpentes consolidées (4).

(1) La maçonnerie a été confiée à maître Croizeau, et la boiserie à maître Derun, d'Angoulême.

(2) Savoir : Prix de l'orgue	13,462 #
Montres	5,691
Maçonnerie	1,400
Menuiserie	2,772
TOTAL	23,325

(3) Le vitrier attitré de la cathédrale, à cette époque, est Claude Brun, et son charpentier-couvreur, Nicolas Chineau.

(4) Ces dépenses, accrues de celles de l'achat de l'orgue en 1652, grèvent lourdement le chapitre. Lors du passage du roi avec la reine-mère, Mlle Sœur et le cardinal Mazarin, les 25 et 26 juillet 1650, il

Les chapelles d'Uzès et des Trois-Marie étaient restées en dehors du projet de Jean Mesneau (1). En 1652, on travaille à les préserver de l'humidité qui les gâte. En 1679 et 1680, on y fait exécuter quelques travaux d'art (2) et placer la statue de la sainte Vierge assise, de grandeur naturelle (3), tout en y conservant celles des Trois-Marie, placées, l'une au fronton de la chapelle, les autres aux côtés. Mais en 1751, par conclusions des 5 et 20 novembre, le chapitre décide d'en enlever la voûte, qui menace ruine, et d'en murer la porte extérieure pour empêcher les eaux pluviales descendant de ce côté de l'inonder et de se répandre dans l'église. L'évêque sera privé de ce passage, dont il a toujours joui; mais il aura à sa disposition l'accès par la chapelle d'Uzès et la chapelle elle-même, à la restauration de laquelle il consent à contribuer.

En même temps on réinstalle le chœur dans l'abside. En juin 1752 (4), les remaniements sont tels dans l'intérieur de la cathédrale qu'il faut transporter les offices capitulaires dans l'église Saint-Jean jusqu'à la fin

avait espéré en obtenir quelques subsides, et la harangue de l'archidiacre, prononcée après celle de l'évêque, en faisait la demande assez nette. Mais il fut déçu. Dans son embarras, il se tourne vers l'évêque, qui résiste et est condamné, par sentence du 20 décembre 1669, à concourir pour une moitié au paiement des dépenses. Mais cette sentence ne fait que donner naissance à de nouveaux procès restés sans solution.

(1) Cependant, depuis janvier 1627 que le chapitre a commencé à toucher la rente Banchi, il l'applique, selon le vœu du testateur, à l'entretien de celle des Trois-Marie.

(2) L'artiste fut un Jean Degoulon, sculpteur et peintre de Paris, qui se fit aider par François Claude, dit Le Lorrain, de Limoges, peut-être parent ou élève du célèbre peintre Claude Gelée, connu sous le nom de Claude Lorrain.

(3) Le prix de la statue, des accessoires et travaux d'installation fut de 400 ff (marché du 24 mai 1679).

(4) Le 27 octobre de cette année, on vend quelques vieilles tapisseries, parmi lesquelles celles données, au XVIe siècle, par le doyen François de Rochechouart. On en retire seulement 120 ff.

d'août. En 1757, on solde le prix d'un autel en marbre acheté à Bordeaux à l'aide du produit d'un legs de 4,000^{tt} fait par Mgr du Verdier et 2,650^{tt} provenant de dons personnels des membres du chapitre. La nouvelle grille du chœur, dont le prix s'élève à 830^{tt}, est payée le 27 juillet 1759. En 1780, on voudrait faire disparaître toutes les ruines qui subsistent encore. Un devis est dressé s'élevant à 132,429^{tt} 10^{s} 6^{d}. Mais les ressources ne permettant pas une si grosse dépense, on se borne à réparer le latéral de droite, qui a reçu la nouvelle sacristie à la fin du XVIe siècle. Les contreforts et les arceaux qui en rétrécissent l'intérieur sont abattus et on la revêt d'une belle boiserie (1) montant jusqu'au plafond. On en refait les fenêtres et on lui donne une nouvelle toiture. Ces derniers travaux augmentent de 13,353^{tt} 14^{s} la dépense faite à cette époque et en vue de laquelle le roi avait accordé un secours de 20,000^{tt}, touché en 1783.

Le 23 juin 1790, la municipalité ayant demandé la cathédrale pour la tenue des assemblées d'élections, les chanoines y consentirent et transportèrent leurs offices dans l'église des Pères Cordeliers. Mais ils y revinrent bientôt, pour n'en sortir qu'à la suppression du chapitre, la laissant à l'évêque intrus Joubert et à ses vicaires épiscopaux, qui y font officiellement le service paroissial jusqu'au 31 décembre 1792.

(1) Ce travail fut exécuté par Croizeau, l'entrepreneur du buffet du dernier orgue, qui s'adjoignit le sieur Jolly pour les sculptures.



TITRE III.

CHAPITRES COLLÉGIAUX.

La collégiale est une église desservie par un corps de prêtres et clercs séculiers ou réguliers et dans laquelle il n'y a pas de siège épiscopal. Ce corps est appelé chapitre comme celui qui s'est formé autour de l'évêque ; mais, parce qu'il en diffère par son origine et par son but, le titre de collège lui est plus applicable et on l'appelle ordinaïrement *chapitre collégial.*

On compte dans le diocèse d'Angoulême deux chapitres collégiaux, savoir : ceux de Saint-Arthémy de Blanzac et de Notre-Dame de La Rochefoucauld. On peut ajouter sous le même titre la stipendie de Saint-Cybard de Pranzac et le chapitre de Saint-André d'Angoulême.

CHAPITRE COLLÉGIAL DE SAINT-ARTHÉMY (1) DE BLANZAC, *DE BLANZIACO,* ALIAS *DE BLANZACO.*

Ce fut primitivement une abbaye bénédictine dont l'origine remonterait, selon quelques-uns, à saint Maur, disciple de saint Benoît. Ce qui est vrai, c'est qu'une bulle d'Alexandre III, de l'an 1170, confirmant tous ses droits, privilèges, possessions, et portant excom-

(1) Évêque des Arvernes et martyr au IV[e] siècle. *Sanctus Artemius, fest. 24 januarii.*

munication contre quiconque les troublerait, dit que c'est un monastère des premiers fondés dans les déserts de la Gaule par les vénérables Bénédictins. Sa sécularisation date de 1226, année de la consécration de son église, faite, selon la chronique, par un évêque d'Hébron.

Une opinion assez probable veut que ce monastère ait été fondé d'abord à Puypéroux, d'où les religieux se seraient retirés au commencement du XII[e] siècle pour occuper les rives du Ned, plus fertiles que celles de l'Arce, y laissant cependant un prieuré qu'ils gardèrent sous leur dépendance (1).

Presque tous les titres du chapitre de Blanzac ont disparu pendant la domination des Anglais, et l'on ne retrouve aucun document lui appartenant en propre depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'au milieu du XV[e]. Ce qui avait échappé à ces étrangers, les protestants le détruisirent, et c'est ainsi qu'on ne saurait faire une histoire complète et sûre de ce monastère. C'est en 1572 que les huguenots le pillèrent. La collégiale, le logis canonial, les maisons presbytérales, tout souffrit de leur fureur. Meubles, ornements, vases sacrés, reliquaires et reliques, parmi lesquelles le chef de Saint-Arthémy, horloge, stalles, boiseries, tout fut enlevé. On brisa les cloches; on abattit les toitures; on emporta le métal, les poutres, les tuiles, le pavé même du sanctuaire et les dalles recouvrant les morts. Le calme s'étant rétabli, les chanoines réclamèrent leur bien, qu'on se pressa peu de leur rendre. Il fallut que l'évêque, le 15 juin 1596, lançât une sentence d'excommunication contre les injustes détenteurs pour les amener à

(1) Tout prouve, en effet, que l'origine de Puypéroux est bien plus ancienne que celle de Blanzac. Les travaux exécutés en 1892 à son église ont permis de constater que son abside a appartenu à un monument datant au plus tard du IX[e] siècle.

restitution; mais cette mesure resta à peu près sans effet.

L'église de Saint-Arthémy, une des plus belles de la région, est de trois époques. Le clocher à coupole, élevé sur quatre piles isolées au point d'intersection des transepts et de la nef, est du XIe siècle; l'abside, de la fin du XIIe; la nef, du siècle suivant. Elle est à la fois collégiale et paroissiale. Le chapitre se réserve l'abside. La nef et les transepts sont laissés aux fidèles. Dans les transepts sont les chapelles et autels de Saint-Martial et Sainte-Catherine. Il existe, en outre, devant la façade, *sub dio,* une chapelle de la sainte Vierge, comme les autres, sans titre connu de chapellenie. On ne put en commencer la restauration qu'en 1594. Le marché concernant sa couverture est du 19 avril de cette année. L'entrepreneur Marsault Texier fournit la main-d'œuvre moyennant 40 écus d'argent et une barrique de vin. Le chapitre fournit tous les matériaux.

Le logis canonial, autrefois abbatial, est au sud de l'église, qu'il rejoint par une cour. Ses jardins s'étendent jusqu'à la rivière du Ned. Les chanoines s'en retirent peu à peu, après les désastres de 1572, pour occuper des logements particuliers ou résider dans les paroisses dont leur manque de ressources les oblige à prendre le service.

Ce chapitre est seigneur spirituel et temporel, avec droit de haute, moyenne et basse justice, banalité de fours et moulins dans les paroisses de Saint-Arthémy et Saint-Nicolas de Blanzac et à Porcheresse. Il y présente, ainsi qu'à Cressac et Saint-Genis (Saintes), et, depuis vers 1350, à Puypéroux. Il a présenté à Saint-Léger jusque vers 1600. Ses autres possessions sont à Aubeville, Bécheresse, Champagne, Péreuil, Pérignac, Voulgézac, et, dans le diocèse de Saintes, à Angeduc, Berneuil et Nonac. En 1620, ses revenus s'élèvent en

total à environ 3,500 #. En 1790, ils sont estimés 9,000 #, menses abbatiale et canoniales comprises. Ses charges montent à 2,317 #, dont 1,305 # d'impositions. En 1515, il payait pour décimes, l'abbé, 6 # ; le chapitre, 20 #; en 1595, l'abbé, 1 écu et un tiers; le chapitre, 4 écus et un tiers; en 1789, 33 # et 200 #.

L'assemblée se composait encore en 1550 de seize membres, y compris le doyen, portant le titre d'abbé. Le 23 décembre 1598, on décida la création d'une *théologale*. et d'une *préceptoriale*, auxquelles on affecta les deux premières prébendes qui viendraient à vaquer. La théologale fut définitivement fondée le 16 février 1614, et la préceptoriale en mars 1627. Il y eut alors, outre l'abbé, quatorze chanoines, dont un théologal. A cette époque, la prébende abbatiale vaut environ 800 #; celle de chaque chanoine, 200 #. Le revenu de ces derniers serait insuffisant s'ils n'y joignaient le produit de cures ou autres services qu'ils ont sollicités. Ce chapitre n'a ni bayle ni clavier, mais un syndic qui le représente dans les actes relatifs au patrimoine commun.

Ses derniers statuts sont du 6 mai 1581. Ils traitent *de ingressu ecclesiæ; — de formâ procedendi in officio divino celebrando et ubi illud debet celebrari; — de vitâ et moribus observandis tam in officiis celebrandis quam alibi; — de capitulis tenendis et celebrandis*. Chaque chanoine les souscrit lors de son installation.

La nomination, collation et toutes autres dispositions, en cas de vacance, appartiennent, *plœno jure*, au chapitre. La nomination se fait par voie d'élection, même celle de l'abbé. C'est ce dernier qui installe les chanoines. Il est installé lui-même par le chapitre et revêtu de ses insignes par le plus ancien chanoine présent. Le costume pour tous est le rochet, le camail

et le bonnet carré. Les droits dus par chaque élu, lors de son installation, sont : 1° *pro osculo pacis,* 21 # par le simple chanoine, 24 # par le théologal, 30 # par l'abbé; 2° *pro cappâ,* 30 # par le chanoine et le théologal, 50 # par l'abbé.

DE L'ABBÉ.

Le chapitre de Blanzac a toujours eu un abbé à sa tête et a fidèlement gardé cette marque de sa première origine. L'abbé est de droit curé de Porcheresse depuis au moins l'an 1232 jusqu'en 1748, par suite de conventions qui ont retiré cette cure du domaine de l'abbaye de Baigne.

ABBÉS.

....

Guillaume de Nersac, *Willelmus de Narciaco,* paraît en 1120, dans un règlement touchant L'Isle-d'Espagnac, et vers 1140.

Adémare Straac, en 1162, dans une charte relative à l'évêché d'Angoulême, et en 1172.

Hébrard, *Hebrardi,* en 1202, dans plusieurs documents de cette année et de l'année suivante.

Geoffroy du Doignon, *de Dôpnio,* en 1250. Ses frères se partagent sa succession les 8 et 15 mars 1260.

Pierre André, *Andreæ,* le 27 août 1272 et dans des hommages rendus à l'évêque Guillaume de Blaye en mars et juin 1274 et juin 1276. Il est frère de Raoul André, chanoine et vicaire général d'Angoulême.

Hugues, *Hugo,* dans un hommage du 19 mai 1298 à l'évêque Guillaume de Blaye.

Guillaume de Montendre, *de Monte-Andronis,* en décembre 1301. Il scelle, le 7 septembre 1303, une

vente consentie par Dya Pomaret, fille de Seguin de Champagne, paroissienne de Péreuil.

Gauthier, *Galterii*, paraît de 1309 à 1313, sous l'épiscopat de Foulques.

. . . .

Pierre paraît le 19 avril 1404.

Hélie de La Farge ou de Farge, *de Fargiâ*, le 11 novembre 1446 et en 1475.

Guillaume Singareau, *Singarelli*, le 24 juillet 1478 et le 16 avril 1482.

Hélie Pastoureau vend un terrain le 23 juillet 1487. On le voit encore le 3 juillet 1499.

Hélie de La Farge, *de Fargiâ*, paraît le 15 octobre 1503, dans un bail de terres du chapitre, et le 15 décembre 1559.

Clément Limousin, le 27 mars 1571.

. . . .

Jean Mesneau est fait *sim.* chanoine et trésorier d'Angoulême. Il résigne en 1613

Jean Poumaret paraît le 3 décembre 1616 et résigne en septembre 1618.

Jean Levêquot est nommé le 17 septembre 1618.

Claude Levêquot paraît les 29 juillet 1636 et 29 décembre 1638.

Jean Paranteau, en 1642.

Arnauld Seguin, le 9 juin 1654.

Claude Levêquot, sieur de L'Aumonerie, paraît le 18 février 1657 et meurt en juin 1658.

Hélie Penot, nommé le 5 juin 1658, *priùs* chanoine du même, paraît encore le 27 octobre 1660.

Claude Penot, *doct. th.*, installé le 17 mars 1662, est encore en titre le 24 mai 1694.

Hélie-François Delestoille, *doct. th.*, nommé le 11 avril, installé le 26 septembre 1695, meurt le 26 janvier 1721.

Philippe Gratereau, sieur de Beaulieu, *alias* des Plaînes, nommé le 3, installé le 7 février 1721, meurt le 10 septembre 1748.

François Paranteau, nommé le 23 septembre, installé le 1er octobre 1748, étant très âgé, meurt en février 1749.

Jean-Élie Nesmond de Boiron, *lic. utrq.*, étudiant au séminaire d'Angoulême, *sim.* prieur de Notre-Dame de Billy et curé de Saint-Pierre de Thuré (1) (Châtellerauld-Poitiers), installé le 17 février 1749, est en procès avec son chapitre presque pendant tout son abbatiat. Il finit en décembre 1787 (2).

Louis-Gabriel de Blignères de Seinemant, *lic. dr.*, *sim.* vic. gén. d'Angers, nommé le 4 janvier 1788 et installé peu après par procureur, s'installe en personne le 25 mai et réitère le 26 juin 1789. Il est encore titulaire en 1791.

DU THÉOLOGAL.

La création de la théologale de Blanzac fut décidée en chapitre le 23 décembre 1598. On en confia aussitôt le service, à titre provisoire, à un des chanoines en exercice, qui dut se contenter de sa prébende canoniale. Celui-ci ayant résigné en février 1614 son double titre, on unit sa prébende à celle du nouveau théologal, dont l'office fut définitivement institué et dont la dotation fut ainsi formée de deux prébendes canoniales.

THÉOLOGAUX.

Maurice Chaigneau, chanoine, est nommé en janvier 1599 et résigne en son double titre en février 1614.

(1) A la nomination du marquis de Clairvaux.

(2) On le voit émigré en 1792. Condamné à la déportation, on va, le 17 germinal an III, procéder à la vente de ses biens, estimés 3,120 ††, lorsque l'on apprend qu'il est mort à Guéret, le 1er jour complémentaire de l'an II.

Laurent Bastard, nommé le 16 février 1614, paraît encore en 1628.

Pierre de La Vergne paraît le 3 août 1656. Il est *sim.* curé de Saint-Léon ? Saint-Bonnet et Saint-Paul, et devient curé de Bessac en cette même année.

Louis Aubert paraît en 1666 et le 19 mai 1670, et devient curé de Malaville.

Jean Géron, le 25 février 1673 et en 1682, étant *sim.* curé de Saint-André de Blanzac.

... Perrot, en 1696.

Claude de Villoutreys, *sim.* curé de Champagne, 21 mai 1703 et 17 mai 1723.

Jean-Pierre Guimberteau, en 1733. Il est transféré en 1735 à la cure de Mansle.

Jean-François Héraud, *diacre, gradué,* installé le 4 juillet 1759, contesté par Pierre Péchillon, dont il triomphe, paraît encore le 30 mars 1762.

François Planty paraît en 1770 et meurt à la fin de 1776.

Jacques Guillemeteau, *priùs* curé de Biarge et chanoine, installé le 14 octobre 1785, est encore en fonctions à la dissolution du chapitre, en 1791.

La préceptoriale ne constitue pas un office canonial. Le précepteur est nommé par le chapitre, qui lui assure une prébende égale à celle d'un chanoine; mais il ne fait pas nécessairement partie du corps capitulaire. Il doit s'adjoindre un régent. Son enseignement comprend le français et le latin. Les précepteurs chanoines seront seuls désignés dans la liste qui suit.

SIMPLES CHANOINES.

On voit :

....

14 février 1283, Pierre Armier, *Armerii.*

. . . .

24 février 1458, Hélie de Berchiâ, — Hélie Seguyn, — Antoine du Boys, *de Bosco, bach. decr.*, 3 juillet 1499.

27 février 1468, Guillaume Brugier, *Brugerii, bach. decr.*

16 avril 1482, Guillaume Camus, — Jean Boulon, — Jean de La Vergne, 3 novembre 1501; — Jean Dubreuil, novembre 1501.

14 juin 1483, Jean Gilbert, *senior*, 9 février 1539; — Simon Buffeau, *sim.* curé de Puypéroux.

8 novembre 1488, François Boyreau, — Jean de La Farge, 3 juillet 1499; — Clément Vinatier, 29 novembre 1495; — Seguin Bernier, novembre 1495.

29 novembre 1495, Jean Melot, 3 novembre 1501; — ... Brun, 1538; — Pierre Barreau, — Jean Rancogne.

30 avril 1496, Fiacre Barreau, — François Bernier.

24 juillet 1498, Gilles Cartier, — Jean Broulhon.

3 juillet 1499, Simon Martin, — Jean Gilbert *junior*, devenu *senior* vers 1540; — Benoît Pasquier, — Valentin Bodineau, — Jean Vinatier, tous encore le 3 novembre 1501.

3 novembre 1501, Nicolas Seguin.

3 juillet 1523, Mathurin Brouthier, — Jacques Pignon.

28 janvier 1529, Marc Lecan, — Hélie Robert.

1er décembre 1529, Thibauld Bonnereau, mars 1538.

2 mai 1537, Jean Bonnet, 24 juin 1540; — Pierre Guigner, 1561; — Pierre Faure, mai 1555; — Michel Couraud, 1538; — Pierre Joubert, 1538; — Maurice Lecan, 24 juin 1540; — Guillaume Hugon, 1561.

2 mars 1539, Arthémy de La Marre, — Arthémy Tallebost, qui finit en juin 1573; — Léonard Menauld.

9 février 1540, Jean Faure, — Pierre Avril, 7 avril 1594; — Hilaire Roy, 1595; — Pierre Richard, —

Jean Girard, 15 mai 1581; — Jean Gilbert *junior,* 1599, devenu *senior* vers 1575; — Clément Limousin, 1565; — Pierre Puychauld, décédé en mars 1571.

24 juin 1540, Noël Ouvrard, — Antoine Brun, — Jean Guy, 4 juillet 1561.

21 juin 1543, Jean Boutillier, curé du lieu, 4 juillet 1561.

22 mai 1555, François Lecan, disparu en 1557; — Bertrand Étourneau, 1561; — Jean Martin, 1557; — Laurent Gastineau, 1561; — Laurent Journeau, — Guillaume Hugon.

1557, Antoine Delile, nommé *loco* François Lecan.

4 juillet 1561, François Lermat, — Jean Ducoust, — Clément Disle.

9 octobre 1565, Denis Rousseau.

27 mars 1571, Hilaire Hays, 15 mai 1581; — Jean Fayou, 1599; — Jacques Tilhard, 1581; — installation d'Antoine-Auger Bault, *sim.* chapelain de Saint-Pierre de Bordeaux, *loco* Pierre Puychault, décédé.

1572, François de La Rose, 1585. Il a été prisonnier des protestants à Angoulême.

11 janvier 1573, Mathurin Durousseau, *cl.,* nommé *loco* Arthémy Tallebost.

11 juin 1575, Antoine Constantin.

11 juin 1579, Maurice Chaigneau, 1621, *sim.* curé de Bécheresse, puis de Saint-Laurent-de-Belzagot, enfin archiprêtre de Jaulde; — Pierre Richard, 1er janvier 1594.

8 février 1581, Jean Richard, — Claude Jay, — Jean Lecoq, 25 avril 1589; — Pierre Rusand, — Jean Gilbert, *junior,* 1613, *sim.* curé de Pouligniac; — Pierre Avril, 7 janvier 1594.

15 février 1590, François Dupuy, 1631; — Charles Dupuy, 1595; — Michel Marin, 1621; — Louis Chauveau, *sim.* curé de Magnac-sur-Touvre.

14 juillet 1591, Symon Dupuy, 1631 ; — Laurent Chaigneau, 1631; — Michel Lamau, 9 juillet 1648, *sim.* curé d'Aubeville.

7 janvier 1594, Pierre de La Farge, 6 avril 1596, *sim.* principal du collège; — Léonard Sonnier, 1599; — François Charlet, 1621.

2 février 1599, Jean Mesnard, 1600.

12 janvier 1600, Artémy Camus, 1643, *sim.* curé de Saint-Léger; — Antoine Aymeric, 1638, *sim.* archiprêtre de Pérignac.

3 janvier 1605, ... Pineau.

7 mars 1606, Hélie Mesnard, décédé en mai 1668, après avoir acheté sa sépulture dans l'église du chapitre; — Artémy Gemeau, qui résigne en 1668; — Jean Verdeau, 1612; — Michel Lévêquot, résignant en mars 1627.

6 novembre 1609, Laurent Bastard, 16 mars 1627, *sim.* archiprêtre de Pérignac.

17 mars 1612, Laurent Singareau, — Pierre de La Vergne, 15 janvier 1651, *sim.* principal du collège; — Artémy Pannier.

1er juillet 1616, Jean Marin, 1639, *sim.* curé de Saint-André de Blanzac; — Jean Lévêquot, 24 novembre 1628; — Charles Béliard, 1631.

17 novembre 1620, Hélie Houlier, 1639; — Michel Charron, décédé en juin 1660; — Arnaud Seguin, 1678.

31 juillet 1625, Étienne Lamau, 19 mai 1671, *sim.* curé de Birac; — Étienne Houlier, *cl.*, mai 1688, *sim.* curé d'Étriac.

12 janvier 1638, Hélie Penot, fait abbé en 1658; — ... Benoît, juillet 1643.

9 juillet 1648, Laurent Barland, syndic.

16 septembre 1652, Laurent Pérot, 3 juin 1682; — Cybard Boutillier, 1676, *sim.* curé de Saint-Genis.

17 février 1657, Arnauld Viault, *sim.* curé de Voulgézac, résignant en 1666.

16 mai 1666, François Parenteau, *senior,* syndic, qui finit en 1711 ; — Joachim Guimberteau, *cl.*, 1692 ; — Hélie-François Viault, nommé *loco* Arnauld Viault, résignant, 20 mars 1575.

1er juillet 1666, Pierre Mesnard, nommé *loco* Michel Charron, cesse en mai 1684.

29 décembre 1668, Michel Lamau, 1713, prêtre en 1669 ; — Artémy Rogron, installé *loco* Artémy Gemeau, *sim.* curé de Saint-Arthémy.

11 mai 1671, Jean Prévéraud, *cl. t.,* résignant en 1673 ; — Jean Géron, fait théologal ; — Étienne-Hélie Houlier, résignant le 14 août 1693.

5 avril 1673, Louis Léviste, installé *loco* Prévéraud, 1692.

18 mai 1676, Alexis Lamau, *cl. t.,* 3 juin 1680 ; — ... Sudraud.

15 mai 1679, Pierre Martin, 3 juin 1680 ; — Jean Guimberteau, 1687 ; — nomination de Paul Boutillier, 1706.

10 janvier 1683, Hélie Delestoille, fait abbé ; — nomination de Georges Boutillier, mai 1694.

15 mai 1684, installation de Thomas Texier, *priùs* curé des Gours (Poitiers), *loco* P. Mesnard, 1692.

4 juin 1685, François de La Vergne, *diacre,* 1701, *sim.* curé de Saint-Arthémy ; — Nicolas Belot, 1692 ; — François Lavigne.

12 mai 1687, Georges Lamau.

20 mai 1688, Jean-Louis Galliot, fait *sim.* curé de Vilhonneur, 13 novembre 1698 ; — Philippe de Gratereau, fait abbé ; — installation de Claude de Villoutreys, fait théologal, *sim.* curé de Champagne.

6 février 1692, François Martin.

10 mai 1694, Guillaume Bertin, 1705.

15 mai 1699, François Paranteau, *junior,* fait abbé en 1748.

23 novembre 1703, Zacharie Veillon, 13 décembre 1704.

13 décembre 1704, Jean Boutillier, *sim.* curé de Cressac, 1708; — Gabriel Rogère, *sim.* principal du collège.

18 juillet 1706, François Raveau, 1735; — Jean Gratereau, 1715; — André Fontant, *cl. t.,* 5 octobre 1709.

13 novembre 1709, François Rouhaud, décembre 1729; — Pierre de La Vergne.

23 mars 1718, ... Robin.

17 novembre 1720, François Maignen, *sim.* prieur de Conzac.

4 octobre 1721, Jean Roy, diacre, 1759, *sim.* curé de Saint-Arthémy.

5 juillet 1722, Jean Pineau, 1731; — Christophe Audouin résigne en 1734 et reste curé de Cressac.

2 mai 1723, François Lamau de La Tasche, mort en 1786, était dit, dès 1770, le plus ancien chanoine. Depuis 1765, on le voit presque toujours en guerre avec ses collègues.

1er janvier 1724, Étienne Prunier, mort en août 1742; — Pierre Mioulle, *cl.,* 1735.

3 septembre 1727, Jean Croizet, résignant en cour de Rome en 1746 et décédé curé de Bécheresse en 1750; — Simon Thévenin, diacre.

28 août 1728, Pierre Valadon, *sim.* curé de Saint-Amant-de-Bonnieure, puis de Nanclars, y meurt en 1748.

1er juin 1729, Antoine Jeudi, transféré à Pranzac même année.

2 juillet 1730, François Bergeonneau, 1749; — Jean de Vargane, sieur de La Faurie, résigne en cour de Rome en 1779, *sim.* vicaire de Saint-Séverin de Paris au moins de 1743 à 1748.

2 octobre 1733, François Bassoulet, diacre, 1735.

12 juin 1734, Jean-Pierre Guimberteau, 1747, *sim.* curé de Mansle, puis de Péreuil et de Saint-Jean.

11 mai 1736, Hélie Rousseau.

3 mars 1742, Louis Paranteau, résignant en février 1749; — Pierre Ronderailh, mort en 1747, après résignation restée sans effet à son frère Hélie, prieur d'Aubeville.

Mars 1743, installation de Louis Charrassé, 4 mai 1761.

Septembre 1746, installation d'Antoine Croizet, *loco* Jean Croizet, 1783. Il a été minoré en 1753.

10 octobre 1747, installation de Jean Déroulède, *senior, sous-diacre*, *loco* Ronderailh, 4 mai 1761.

6 avril 1748, Pierre Bousquet, *diacre,* étudiant au collège d'Harcourt, résignant en 1757; — installation de Pierre Péchillon, *loco* Christophe Audouin. Il devient curé de Blanzac, *sim.* prieur de Saint-Sulpice en Saint-Claud. En 1760, il brigue et obtient une chanoinie à la cathédrale; mais il la perd peu après. Il meurt en 1789.

Louis de Gonzague-Jean-Baptiste Ardiller, *cl. lascaren.,* installé en novembre 1748, résigne en 1750.

Jean-Baptiste Turcat, *cl. t.,* étudiant au séminaire d'Angoulême, installé en février 1749, *loco* L. Paranteau, résigne en 1750.

Charles-Jean de Vassoigne paraît en 1749 et résigne même année.

François Duruisseau, installé le 29 septembre 1749, *loco* de Vassoigne, résigne en 1754.

Pierre Ardiller, *cl. lascaren.,* installé en novembre 1750, *loco* L. de Gonzague Ardiller, son frère, meurt en février 1760.

Antoine Turcat, *cl.,* installé le 22 juillet 1752, *loco* Jean-Baptiste, son frère, paraît encore en 1791.

Pierre Duruisseau, *cl.*, installé le 12 juillet 1754, *loco* François, son frère, est fait prêtre le 3 avril 1756 et résigne en cour de Rome en 1759.

Guillaume Lamau, paru en 1755, fait prêtre le 16 juin 1764, disparaît en 1765.

Jean-Dauphin Girardin, *cl. santonen.*, est installé en octobre 1757, *loco* Pierre Bousquet.

François Déroulède, *diacre*, paraît en mai 1759, prête le serment de 1789. Il se sécularise en 1791.

Héraud, nommé en mai 1759 par le chapitre, est nommé en juin 1760 par l'évêque, qui regarde comme insuffisante la première nomination.

Jean Girardin, *cl. santonen.*, installé le 14 juillet 1759, *loco* P. Duruisseau, paraît encore en 1770.

Jean-Baptiste Deval (1), *cl. t.*, *sim.* chapelain de Notre-Dame de Thuré (Poitiers), installé le 11 février 1760, *loco* P. Ardiller, meurt aussitôt.

Charles Deval, *cl. t.*, est installé le 26 mars 1760, *loco* Jean-Baptiste, son frère.

Pierre Girardin (2), *cl. santonen.*, installé le 31 mai 1762, *loco* Jean-Dauphin, son parent, prête serment en 1791.

... Beausoleil paraît le 16 juin 1764.

Pierre Guimberteau-Grandchamp paraît en 1767, est fait prêtre en cette année, prête serment en 1789, se retire à Péreuil en 1792.

Jean Chilloux paraît en 1767.

Guillaume-David Deval, *sim.* prieur de Thuré (Poitiers), paraît le 14 avril 1768 et permute en 1770 avec Pierre Veillon.

François Planty, prêtre le 19 mars 1768, paraît le 2 août 1769 et est fait théologal.

(1) Né à Touvre.

(2) En janvier 1791, il est pourvu d'une pension de 200 ₶.

Jacques Guillemeteau, *sim.* curé de Biarge, paraît en 1770 et est fait théologal.

Pierre Veillon, *priùs* vicaire de chœur à la cathédrale, installé le 21 novembre 1770, par permutation avec Guillaume David, résigne en 1781 et meurt en 1785, étant curé de Rouffiac.

Jean-Joseph Sudreau des Iles paraît en 1773 et le 27 octobre 1790.

Laurent Thinon, prêtre à Saintes le 22 décembre 1742, *sim.* curé de Souvigné (Poitiers), reçoit le 22 janvier 1779 *visa* de sa nomination en cour de Rome, *loco* Jean de Verganne, et résigne aussitôt.

Pierre-Marie Fragneau, *pictavien.*, reçoit *visa* le 28 avril 1780, *loco* Thinon, et résigne aussitôt.

François Tillet paraît en 1780 et résigne en 1781, en cour de Rome.

Jean-Siméon Guimberteau paraît les 5 mars 1781 et 26 octobre 1790, *sim.* curé de Marthon.

Louis-Gabriel Marchadier, *cl.*, obtient *visa* le 27 mars 1781, *loco* François Tillet, et paraît encore en 1786.

Augustin-Joseph Millet, *pictavien.*, obtient *visa* le 29 mars 1781, *loco* Fragneau, et résigne en 1785.

Nicolas Thierry paraît en 1782 et résigne en cour de Rome en 1783.

Guillaume Turcat paraît en janvier 1784 et est fait curé de Saint-Arthémy dans la même année. Il apostasie en 1792, se sécularise, et on le voit notaire à Blanzac après 1802.

Alexis Birot, *cl. rupellen.*, obtient *visa* le 3 août 1784, *loco* Thierry.

... Maignen paraît le 3 août 1784 et résigne en 1788.

Louis Coulon, curé de Saint-Martin de Mignères (Sens), obtient *visa* le 25 juin 1785, *loco* Joseph Millet, et résigne en 1787.

Jean-Yves Bassoulet (1), *cl.*, est nommé le 15 juin 1786, *loco* François Lamau de La Tasche.

Marc-Barthélemy-Louis de Bouloc, *cl. montalbanen.*, obtient *visa* le 8 octobre 1787, *loco* L. Coulon.

Pierre-Auguste Mignot du Marché, *cl. t.*, installé le 23 juin 1788, *loco* Maignen, profès et *olim* chambrier de Saint-Cybard, est *sim.* prieur de Plaizac (Saintes) et de La Chapelle-Saint-Robert (Limoges). En 1790, son canonicat vaut 800 ᵗᵗ; ses prieurés valent, le premier 330 ᵗᵗ, le second 460 ᵗᵗ. Il est encore titulaire en avril 1791.

Jean Navarre paraît le 26 juin 1789 et en octobre 1790.

CHAPITRE COLLÉGIAL DE N.-D. DE L'ASSOMPTION DE LA ROCHEFOUCAULD, *DE RUPE FUCALDI*, ALIAS *DE RUPE FULCAUDI* (2).

Ce chapitre s'est formé de la réunion de quelques ecclésiastiques mus par le désir de prier en commun dans une chapelle située hors de ville et dédiée à la sainte Vierge. Ce ne fut, à l'origine, qu'une simple confrérie à laquelle on voit Hélie de Rivières, *Helias de Riperiis* (3), léguer (4), par testament du 5 mars 1236, une somme de 20 sols, avec un coffre d'argent pour faire un calice (5). Vers le même temps, les pieux confrères, se trouvant trop à l'étroit dans ce modeste oratoire,

(1) Né à Blanzac.

(2) La première orthographe a prévalu.

(3) Proche parent de l'abbesse de Saint-Ausone.

(4) *In helemosinâ confrariæ sacerdotum de Rupe Fulcaudi.* Le même lègue encore diverses sommes à l'église et à la confrérie de Rivières et à tous les chapitres, prieurés et réunions de prêtres existant dans l'archiprêtré de La Rochefoucauld.

(5) *Arcam meam quæ est in ipsâ ecclesiâ ad opus unius calicis.*

se mirent à construire sur le même emplacement une église plus spacieuse, sous le vocable, conservé dans la suite, de Notre-Dame de l'Assomption. Ils furent aidés dans cette entreprise par plusieurs généreux donateurs, parmi lesquels le riche Pierre Caille, *Petrus Calha*. En 1262, la construction touchant à sa fin, ils songèrent à se constituer en chapitre séculier. Hugues de Lusignan et Yolande de Bouteville, son épouse, par actes des 23 mars et mardi de Pâques 1266, apportèrent leur approbation et leur concours au projet, auquel souscrivirent trente-deux prêtres et bon nombre de fidèles. Hélie Claveau, *Clavelli*, et sa femme, Almodie, leur donnèrent des maisons qu'ils venaient de faire bâtir près de l'église, avec quelques dépendances qui s'agrandirent bientôt de nouveaux dons. Ce fut le commencement de la nouvelle ville sur la rive droite de la Tardouëre.

L'évêque d'Angoulême décida, dès cette même année, que la nouvelle église serait érigée en *état et ordre de collégiale, avec nombre compétent de chanoines pour y faire à perpétuité l'office divin*. Il lui unit et donna en même temps les cures de Rivières et de Cherves, et par un acte du jour de la Pentecôte 1267, abandonnant tous ses droits quant à l'élection et à l'institution de ses membres et dignités présents et futurs, il met la communauté en demeure de se choisir un chef qui reçoit aussitôt le titre de *doyen*. L'archevêque de Bordeaux, au nom du Pape, confirme ces dispositions par lettres du 25 juillet même année. Guy de La Roche, seigneur du lieu, approuva et ratifia tout ce qui avait été fait, et par acte du 23 juin 1323, il donna au nouveau chapitre le droit d'acquérir dans sa vicomté jusqu'à 20[tt] de rente. Les lettres royaux confirmatifs du tout sont du samedi après Saint-Martin, 14 novembre 1332.

En 1274, les Cisterciens de Grosbos, possesseurs de la cure d'Olérac, l'offrirent aux chanoines, qui l'acceptèrent en retour de celle de Cherves (1). Elle fut unie au doyenné. L'évêque ratifia ces conventions en août de cette année.

Les églises de Rivières (2), Olérac et sa collégiale, devenue aussi paroissiale, sous le vocable de Saint-Cybard (3), sont les seules que possède le chapitre de La Rochefoucauld depuis 1274. Mais, dès cette époque, il avait çà et là, notamment à Saint-Florent, Saint-Projet, Saint-Constant, Bunzac, Agris, Chasseneuil, quelques beaux revenus qui lui permirent de compléter sa collégiale par l'addition d'un clocher. Le marché relatif à cette construction est du 18 août 1294. Jean Raoul, *Ramnulphi,* maître maçon, s'engage à le construire dans un delai de cinq ans, moyennant la somme de 600 ᵗᵗ, tout compris. Ce chapitre prospéra jusque vers 1360. A cette époque, par suite des ruines résultant des guerres et autres sinistres événements, il fallut réduire le personnel, qui, en 1335, était encore de trente-deux chanoines, et un bref pontifical de l'année 1398 autorisa la suppression, à titre provisoire, de quelques prébendes vacantes par décès ou par résignation.

Cependant les maux persistaient. Les Anglais, maîtres de La Rochefoucauld (4), avaient tout dévasté. Le chapitre, ayant perdu la plupart de ses titres, fut réduit aux dernières extrémités, jusqu'à ce qu'il les eût re-

(1) Cette paroisse rapportait alors au chapitre 15 boisseaux de froment, 27 de seigle, 7 d'avoine, 4 sols et 5 gelines.

(2) Le chapitre a aliéné le patronage de Rivières vers 1700.

(3) Le chapitre occupe le chœur; la nef et les latéraux sont laissés aux fidèles.

(4) Ils y avaient été introduits, sous la conduite du duc de Guyenne, par un nommé Cachaud, habitant du pays.

couvrés en 1488 (1). Même après cette restitution, ses revenus, toutes charges ordinaires payées, n'étaient guère que de 300 ††, et les chanoines, dont le nombre s'était relevé à trente, étaient presque tous obligés de chercher leur subsistance dans des emplois extérieurs. Il fallut prendre une mesure décisive. Par diverses conclusions, dont la dernière (2) est du 5 novembre 1483, le chapitre arrête que le nombre de ses membres sera réduit à douze, y compris le doyen et le chantre dont l'office est créé par le même acte. La réduction s'opérera par voie d'extinction. Il y aura treize prébendes et demie. Le doyen en recevra deux, le chantre une et demie. Les dix chanoines auront les autres. Il n'y aura qu'une dignité, le doyen. La chantrerie ne constitue qu'un office; cependant le chantre occupera la première place après le doyen. Le droit de présentation au chapitre, à la chantrerie et même au doyenné appartiendra au chanoine hebdomadier, *in turno,* pourvu que celui-ci soit dans les ordres sacrés. La collation et provision émaneront du doyen ou, en son absence, du chapitre. On crée en même temps un bas-chœur qui comprend six choristes et une psallette de quatre clergeons.

Ces dispositions furent approuvées le 31 décembre 1484 par l'évêque Robert de Luxembourg, et une bulle d'Innocent VIII, du 25 novembre 1488, leur donna force de loi. Elles ont été maintenues jusqu'à la fin.

Le chapitre de La Rochefoucauld se relevait peu à peu, lorsque les calvinistes vinrent à leur tour saccager

(1) Ce fut un nommé Piot qui les lui rendit. On ne sait pas comment il en était devenu détenteur.

(2) Elle fut contre-signée de Méri Mériguet, prêtre de Poitiers, m. ez-arts, juge de l'officialité d'Angoulême, notaire et scribe du chapitre de La Rochefoucauld.

son église en mai 1562. Ceux-ci, restés maîtres de la ville, recommencèrent le pillage en avril 1568 et en août 1570. Toutes les églises furent ruinées (1). Mais la collégiale souffrit plus que les autres : son mobilier, ses vases sacrés, les reliques fort importantes (2) qu'elle possédait, tout disparut. L'édifice lui-même fut démoli en grande partie. On brûla ses titres de propriété. Plusieurs chanoines périrent à force de mauvais traitements, et les autres, dispersés, ne reparurent que longtemps après.

La tourmente passée, il fallut réparer; mais l'argent manquait. Le roi, à qui cette situation avait été signalée, accorda, par lettres patentes du 7 novembre 1585, une somme de 900 ᵗᵗ sur les fonds destinés aux gens de guerre. Les seigneurs de Saint-Mary, de Vitrac et de Montembœuf offrirent leurs services (3). Les habitants se cotisèrent. Une sentence d'excommunication, lancée en 1588, amena quelques spoliateurs à restitution. En cette même année, on commença la restauration de l'église, qui s'acheva par la pose des stalles du chœur, en 1620. On ne voit plus se produire, dans le chapitre de La Rochefoucauld, aucun événement de ce genre jusqu'à ceux qui amènent sa disparition en 1791.

Il avait perdu, dans l'invasion des protestants, tous ses biens et droits situés au Lindois (4) et à Montem-

(1) Tous les dommages causés dans la ville et dans les faubourgs furent estimés 200,000 écus, soit 650,000 ᵗᵗ.

(2) Elles consistaient en un morceau de la vraie croix, donné par Foucauld de Livron, seigneur de Puyvidal, et demoiselle Robine de Sonneville, son épouse ; un morceau de la coiffe de la sainte Vierge ; des ossements de saint Paul, saint Antoine de Padoue, saint Vincent, sainte Anne, sainte Marguerite, sainte Catherine ; un fragment du cordon de Notre Seigneur ; un fragment de la verge de Moyse ; le chef de saint Sébastien, etc. Elles avaient été vérifiées officiellement en 1508.

(3) Ils donnèrent entre eux quatre-vingts gros chênes pour la charpente et les boiseries.

(4) Le Lindois fut occupé très longtemps par les protestants.

bœuf. Il recouvra à peu près tous ceux qu'il avait possédés à La Rochefoucauld, ville et faubourgs, à Olérac, Saint-Projet, Saint-Constant, Lussac, Taponac, Saint-Vincent, Florignac, Marillac, Rancogne, Saint-Sornin, Agris, La Rochette, Bunzac, Saint-Mary (Artenac) et Chasseneuil. Il retint encore dans son domaine les cures de Saint-Cybard, Olérac, Rivières, Yvrac. Mais il aliéna dans la suite son droit de patronage sur les deux dernières. Le prieuré de Saint-Florent, après avoir été sécularisé, lui fut uni, avec la cure existant sous le même vocable, par sentence épiscopale du 28 novembre 1747. Quant à la cure d'Olérac, elle resta unie au doyenné.

Cependant ses ressources ne procurèrent jamais de bien grosses prébendes à son personnel. En 1750, les revenus du doyen n'atteignent pas 1,200 ₶, ceux du chantre restent au-dessous de 900 ₶ et la part de chaque chanoine atteint environ 500 ₶. En 1515, la communauté paie pour décimes 20 ₶; en 1595, 4 écus et un tiers; en 1789, 278 ₶. En 1790, tous ses revenus sont estimés 17,127 ₶; ses charges s'élèvent à 4,344 ₶.

L'évêque eut toujours dans ce chapitre une action très restreinte et son droit de visite y fut souvent contesté. Vers 1440, le prélat y étant venu pour remplir ce devoir de sa charge fut repoussé. L'abbé de Châtres, délégué pour cet office, reçut le même accueil le 11 novembre 1447. L'évêque insistant, le chapitre en appela au métropolitain, Pierre Berland, *vulgò* Pey-Berland, qui vint en personne à La Rochefoucauld, espérant tout pacifier, mais n'obtint d'autre résultat qu'un appel obstiné en cour de Rome. Cependant une transaction eut lieu le 4 mars 1473, par laquelle le chapitre reconnaissait à l'évêque le droit de visiter son église une fois par an, mais se réservait la faculté de se rédimer par l'offrande d'un *brandon d'or*

d'une valeur de 30 sols. Il lui devait, en outre, de temps immémorial, un hommage de quatre chapons blancs et douze deniers. C'est dans le même esprit qu'il s'avisa de temps en temps de refuser leur rétribution aux prédicateurs envoyés dans son église par l'évêque. Ce refus donna lieu, en 1696, à un long procès, qui se termina par une sentence confondant les chanoines.

Ceux-ci, malgré leurs prétentions à l'indépendance, consentirent cependant, sous Mgr de Péricard, à notifier leurs élections à l'évêque. Dans la suite, ce prélat et ses successeurs, tout en reconnaissant au chapitre le droit de nommer et pourvoir aux prébendes vacantes, ne manquèrent jamais d'user de celui de conférer et instituer.

D'après ses statuts, ce chapitre tient ses réunions ordinaires le premier mardi de chaque mois. Elles ont lieu dans la chapelle du *revestoire* (1), dédiée à saint Martial. C'est là que se prennent toutes les conclusions et que se distribue le *percipiet,* sous la présidence du doyen ou du plus ancien chanoine, assisté du syndic.

La présentation et la nomination se font à *l'aigle.* Le chapitre en délibère aussitôt. La collation étant prononcée, l'installation a lieu à la fin du premier office capitulaire suivant. Elle se fait dans l'intérieur de l'église. Le doyen est, en outre, conduit processionnellement au logis du doyenné. Le lendemain, il va prendre possession de l'église d'Olérac, qui est unie à sa mense. Le costume de chœur comprend le surplis, l'aumusse et le bonnet carré. Le simple chanoine paie, à l'occasion de son admission, 13 ₶ 10 ſ au doyen, *pro osculo pacis,* et 60 ₶ au chapitre, *pro cappâ.* Le doyen paie au chapitre le double de ces deux taxes. Le chantre est traité, à cet égard, comme un simple chanoine.

(1) Chapelle où les chanoines revêtent leur habit de chœur.

DOYENNÉ.

Le doyen de La Rochefoucauld est à la nomination du chapitre, qui l'installe. La cure d'Olérac est unie à sa dignité et il en est curé de droit. Il a deux prébendes. Son logis est rue de la Tête-Noire. En 1789, son bénéfice, comprenant la cure d'Olérac, est affermé 1,100 ₶. Il a quelques autres minces revenus qu'il recueille directement.

DOYENS.

....

1. JEAN DEXMIERS, *DECIMARII*, paraît en 1320.

2. GÉRAULD, *GERALDI*, *alias* GIRARD BAUDOUIN, paraît le 30 juin 1335, en 1336 et 1337.

3. GEOFFROY, en 1359.

4. GUILLAUME FORESTIER, vers 1370... Il a été curé de Vieux-Cérier.

5. GAUDIN, le 23 mai 1411...

....

6. JEAN CHAMPELOU, le 5 novembre 1483...

7. MARTIN ARNAULD, *ARNALDI*, le 21 décembre 1494...

8. ÉTIENNE CHASTEAU, *bach. decr.*, les 10 août et 7 décembre 1504...

9. LÉONARD LANDRIC, *LANDRICI*, *lic. dr.*, les 4 mai 1508 et 15 mai 1522...

10. GUILLAUME GAUBERT, *sim.* curé de Saint-Cybard de La Rochefoucauld, puis de Marillac, paraît le 10 mars 1563 et meurt en mai 1600.

11. PIERRE MARAIS est nommé le 13 mai 1600.

12. CHARLES GAUBERT, sieur DU POYRIER, *sim.* prieur de Montbron, paraît les 30 novembre 1614 et 13 février 1630.

13. JACQUES DE POUTIGNAC, *priùs* chantre, paraît du 15 janvier 1641 à 1650. Il est *sim.* chanoine de la cathédrale d'Angoulême.

14. CLÉMENT LAISNÉ paraît le 31 janvier 1662 et meurt en 1684.

....

15. PIERRE SAUTEREAU DE CHILLAC paraît le 2 juin 1713 et meurt le 30 décembre 1758.

16. PHILIPPE FOUCHIER (1), *lic. dr.*, installé le 1er janvier 1759, *sim.* prieur de Jazeneuil (Poitiers), est encore en titre en 1791. Assermenté, rétracté, incarcéré, on le voit encore en 1795.

CHANTRERIE.

La chantrerie fut créée dans le chapitre de La Rochefoucauld par conclusion du 5 novembre 1483. Elle ne constitue pas une dignité, mais un simple office. Le chantre a une prébende et demie.

CHANTRES.

1. PIERRE CADUC est installé le 1er janvier 1484.

2. GEOFFROY DE LIVRON, sieur DE LA FORÊT, paraît le 5 mars 1531...

(1) Né à La Rochefoucauld.

3. RAYMOND MAROT, le 4 février 1573...

4. JEAN GAUBERT, les 11 mars 1587 et 31 mai 1589...

5. JACQUES DE POUTIGNAC, les 14 décembre 1629 et 3 février 1631. Il est fait doyen.

6. JEAN GERVAIS paraît en 1649 et en mars 1651...

7. NICOLAS THIBAULD, *sim.* archiprêtre de Jauldes, le 7 juillet 1654...

8. JEAN CALLIOT, les 26 janvier 1662 et 5 avril 1679...

9. CHARLES CALLIOT, du 3 mars 1712 au 31 juillet 1718...

10. PIERRE DE LABROUSSE, en 1728...

11. JEAN FOUCHIER, les 4 mai 1738 et juillet 1762.

12. CHARLES GAUTHIER DU MÉNIEUX (1) paraît du 24 mai 1775 au 7 avril 1790. Il fait le serment constitutionnel à cette date et le réitère le 19 fructidor an V.

SIMPLES CHANOINES CONNUS.

On voit :

2 août 1314, Girard, *alias* Gérauld Baudouin. Il est fait doyen.
8 septembre 1395, Jean Bouet, mort le 6 août 1398, non remplacé.
23 mai 1441, Gaspard Piaud, *lic. l.*, 5 novembre 1483; — Jean Imbert, — Joseph Tirrebal, — Antoine Ray-

(1) Né à Taponac.

mond, — Pierre Mathias, — Joseph Dubreuil, — Jean Crenevol, — Jean Morot, — Jean Audet, — Hélie de Villemandy.

15 août 1449, Gérauld de Fontroubade, *bach. decr.*, *sim.* curé de Rivières, 15 novembre 1483.

1er avril 1480, Jean de Lhoumelet, — Jacques Vigeran, — Guillaume Boyer, — Jean de Launois, *sim.* curé de Bunzac, 5 novembre 1483; — Pierre Bègue, 5 novembre 1483.

5 novembre 1483, Jean Imbert, neveu d'autre Jean Imbert, *sim.* curé d'Agris, puis de Rivières, 1502; — Gilles Nourry, *sim.* archiprêtre de Saint-Projet; — Pierre Béchade, curé de Charras; — Jean Foucauld, — Jean Bertrand, — Foulques Dutheil, *bach. decr.*, *sim.* curé d'Aussac, mort le 26 juillet 1506; — Martial de Chalais, *bach. decr.* et *m. ez-arts;* — Jean Richard, *sim.* curé de Chazelles; — Antoine Mouillon, *sim.* curé de Cherves;— Antoine Mayou, *bach. decr.*

2 juillet 1494, Émeric Mayolles, mort le 15 janvier 1499.

24 mars 1498, Jean Toyon, — Jean Descurat, mort le 7 janvier 1501.

5 janvier 1500, Émeric Cailhot, 18 mars 1502.

18 janvier 1500, Pierre de Chastenet, mort le 28 juin 1502.

. . . .

21 avril 1554, Guillaume Gaubert, fait doyen.

10 décembre 1565, Jean Pillard, 1573, pris comme otage par les protestants; — Gilles Préchaudier, mort en février 1573.

5 janvier 1572, Étienne Martonneau, transféré en 1573 à la chapelle Saint-Thibauld de la cathédrale.

4 février 1573, Pierre de Villemandy, — Guillaume Foucauld, — Gabriel Dignat, — Pasquet, *Paschasius* Martonneau; — Pierre Fouchier, — Jean de La Planche.

15 mars 1573, Pierre de La Mothe, installé *loco* Gilles Préchaudier ; — Guillaume Michaud, *priùs* chapelain de Saint-Thibauld d'Angoulême, installé *loco* Étienne Martonneau par permutation.

2 novembre 1579, Pierre Duport, *sim.* aumônier de Saint-Pierre d'Angoulême.

1585, Jean Bonnin, *sim.* curé d'Agris, 7 janvier 1615.

25 mars 1597, Pierre Audouin, *sim.* curé de Florignac, 25 novembre 1600. Il est fait principal du collège d'Angoulême.

12 août 1601, Pierre Préchaudier, 8 décembre 1636.

5 mars 1605, Charles Gaubert, fait doyen; — Jean André, installé *sim.* prieur du Petit-Bournet, le 28 mars 1617.

7 janvier 1615, Jean Lériget, — Jean Mazeau, — François Jarry, — François Brunot, — Jean Odon, 1640; — François Faure, *loco* Ch. Gaubert.

4 octobre 1627, Jean Tizon, *sim.* archiprêtre de Chasseneuil, mort en novembre 1643.

2 janvier 1629, Nicolas Guetdeville, *ambiacen.*

1er mars 1635, Jean Calliot, *sim.* archiprêtre de Saint-Projet, résigne en cour de Rome en 1643.

10 décembre 1635, Nicolas Bonnin, *sim.* curé de Saint-Cybard de La Rochefoucauld.

20 septembre 1636, Pierre Albert, minoré ce même jour.

Hélie Sautereau, installé le 11 septembre 1643, *loco* Jean Calliot, *sim.* archiprêtre de Saint-Projet, paraît encore le 7 avril 1645.

Philippe Piet, *sim.* curé de Saint-Cybard de La Rochefoucauld, paraît en octobre 1643 et résigne en 1664 à Jacques, son frère.

Jean Gervais, *cl.*, est nommé le 10 novembre 1643, *loco* Jean Tizon.

Antoine Gervais paraît en décembre 1643. Fait *sim.* curé de Mazerolles, il meurt en 1691.

Jean Tizon, neveu, paraît en janvier 1644 et résigne en 1645.

Hélie Albert, *sim.* curé de Saint-Constant, puis de Taponac, paraît de 1646 au 29 juillet 1664.

Robert Pasquet, de 1647 à mai 1666.

Nicolas Héraud, de 1647 au 23 mai 1649.

Pierre Mayou, *sim.* curé de Sainte-Colombe, du 23 mars 1649 à juillet 1664.

Micheau Fauvel, 23 mai 1649.

Philippe Boissard, *sim.* curé du Petit-Saint-Cybard, 2 janvier 1650.

Léonard Dupuy, *sim.* curé de Mazerolles, du 4 janvier 1655 à 1658.

Jean Calliot, *sim.* curé de Marillac, du 4 janvier 1656 au 29 avril 1658. Il est fait chantre.

Antoine de Poutignac, du 20 juillet 1659 à 1665.

Jacques Garnier, syndic, du 22 février 1661 au 29 juillet 1664.

Pierre de Langlard, *bach. th.,* paraît le 1er juillet 1664 et résigne en cour de Rome en 1691.

Jacques Piet, *sim.* curé d'Angeac et promoteur, nommé le 29 juillet 1664, *loco* Philippe, son frère, paraît encore le 5 avril 1669.

François Fauvel, 1667 et 5 avril 1669.

Jean Ythier, *sim.* curé de Saint-Sornin, fait chanoine de Pranzac en 1673.

Philippe Sautereau, 5 avril 1669.

Pierre Sautereau paraît du 13 avril 1691 à 1701.

Guillaume de La Brosse, installé en 1692, *loco* Pierre de Langlard, résigne en 1695 à autre Pierre de Langlard.

Pierre Texier de La Nougerette (1), *sim.* prieur de Saint-Sauveur de Villedieu (Bourges), résigne simplement l'un et l'autre le 23 mars 1694.

(1) Il demeure au séminaire des Bons-Enfants, à Paris.

Pierre de Langlard est installé en 1695, *loco* Guillaume de La Brosse.

Pierre Piet paraît en 1699 et résigne à autre Pierre Piet en 1700.

... De Bourdelière paraît le 6 décembre 1700.

François Piet paraît le 27 décembre 1700.

Pierre Piet, *cl.*, installé en 1701, *loco* autre Pierre Piet, paraît encore en mai 1738.

Jean Degorce paraît le 21 août 1701.

Pierre de La Brosse, *sim.* archiprêtre de Jauldes, paraît du 13 août 1703 à 1712.

Daniel-François Mayou, *sim.* curé du lieu, paraît le 16 novembre 1704.

Louis Rancon paraît en 1705 et meurt en 1706.

André Fontan, installé en 1706, paraît encore en 1708.

Pierre Massé, *doct. th.*, d'octobre 1717 au 5 juillet 1762.

François Sautereau, *sim.* curé de Saint-Florent, paraît en 1718 et meurt le 30 janvier 1763.

Louis Massé, le 12 octobre 1722.

... Jullot paraît le 29 novembre 1723.

Jacques Sautereau, en 1728 et meurt en avril 1743.

Hélie-François Col, en 1729, *sim.* chanoine de Pranzac et curé de Saint-Sauveur, puis de Florignac, permute avec le suivant en 1731.

François de Langlard, *priùs* curé de Florignac, nommé en 1731, paraît encore le 15 juillet 1762.

Antoine Touchet, en 1734, est fait curé de Negret en juin 1735.

Pierre Rouhaud, *sim.* abbé de Saint-Léonard, *alias* Saint-Pierre des Chaulmes, paraît en avril 1742 et meurt le 24 février 1759.

Jacques Mesnard, en 1742, résigne en 1775 à Pierre Thibauld et meurt en 1779.

Jean Rouyer, 2 janvier 1744, meurt le 18 juin 1748.

Mathieu Sautereau de Chillac, du 15 janvier 1743 à son décès, mai 1775.

Hélie Barraud, 4 février 1743, meurt le 28 janvier 1752.

Étienne-Pierre Albert, *diacre,* installé le 4 mai 1743, *loco* Jacques Sautereau, résigne en 1751 à François Albert.

Pierre-André Rambaud, *cl.,* étudiant à Poitiers, nommé le 9 juin 1748, *loco* Jean Rouyer, et fait *lic. dr. can.,* paraît encore le 3 janvier 1791.

Philippe Fouchier, *sim.* prieur de Saint-Jean de Jazeneuil (Poitiers), paraît le 19 juin 1748 et est fait doyen en 1759.

François Albert, *cl. t.,* nommé le 3 octobre 1751, paraît encore le 3 janvier 1761.

Charles Gauthier, *cl. t.,* installé le 7 février 1752, *loco* Hélie Barraud, paraît encore chanoine le 15 juillet 1766 et est fait chantre.

Jacques-Honoré Bonnet, *sim.* curé de Bayers, puis de Saint-Cybard de La Rochefoucauld, nommé en 1759, meurt en 1774.

Pierre Dumas, *sim.* curé de Bayers, nommé en février 1759, résigne en 1762.

François Hériard, *cl.,* installé le 15 février 1762, *loco* Dumas, meurt le 30 août même année.

Jean-Baptiste Veyret de La Faye, *cl. t.,* étudiant au séminaire d'Angoulême, installé le 15 juillet 1762, *loco* François Sautereau, paraît encore en 1770.

Jean Beyrand, *diacre,* installé le 31 août 1762, *loco* Hériard, est fait curé de Saint-Front en 1786, par permutation avec Pierre Jaulin.

Mathieu Grassin (1), de 1773 à 1791. Il se sécularise

(1) Né en octobre 1740 à Saint-Cybard de La Rochefoucauld, prêtre le 22 décembre 1764.

pendant la révolution, ainsi qu'il l'a déclaré le 1er messidor an VI.

Jean-François Héraud paraît en 1774 et résigne en 1775.

Pierre Fouchier, *sim.* archiprêtre de Saint-Projet, obtient *visa* le 31 mai 1775 et meurt en 1776.

Pierre Thibauld, *cl.*, obtient le *visa, loco* Jacques Mesnard, le 9 octobre 1775, et paraît encore le 3 janvier 1791.

Jean Albert, *cl. t.*, est élu le 24 mai 1775 (1), *loco* Mathieu Sautereau.

Roch Dulac, *sim.* curé du lieu, nommé le 21 juin 1776, *loco* Pierre Fouchier, paraît encore le 3 janvier 1791 et se sécularise.

Jean Veyret de La Faye, neveu (2), paraît de 1784 au 10 juin 1792. Il est *sim.* chapelain du Gas (3) en Sainte-Livrade (Agen). — Il a 600 ᵗᵗ sur la cure de Saint-Jacques de L'Houmeau, en vertu d'un concordat conclu avec le titulaire, dont il a été le concurrent, et homologué le 9 juillet 1785.

Jean-François de Lambertie paraît en 1784 et résigne en 1785 au suivant.

Pierre-Albert Duvignaud, *cl.*, obtient *visa* le 31 décembre 1789 et paraît encore le 3 janvier 1791.

Pierre Jaulin, transféré de la cure de Saint-Front, est installé en février 1786. Fait *sim.* prieur de Notre-Dame du Bosquet (4) en Périgord, il paraît encore le 7 avril 1790.

Jean Jannet, *sim.* vicaire de La Rochefoucauld, paraît en 1789. Fait curé constitutionnel de Garde (Péri-

(1) Il a dix-sept ans.

(2) Né à Montembœuf le 11 août 1761.

(3) A la nomination du duc d'Aiguillon. Cette chapellenie produit environ 270 ᵗᵗ en 1789.

(4) Dépendance de l'abbaye de Notre-Dame de Bournet.

gueux) en septembre 1791, on le voit en 1802 exercer à Brantôme.

Jean-Albert Péruzet (1) paraît en 1789 et 1791. Il se sécularise après 1791.

... Sibillet, *senior*, paraît en 1789 et le 3 janvier 1791.

Mathieu Sibillet de Lile, *junior*, frère du précédent (2), paraît en 1790 et le 3 janvier 1791.

CHORISTES.

Cet office était rempli autrefois par des membres du chapitre. C'est en 1483 qu'on le confia à un corps spécial composé au début de six membres, mais que la gêne obligea dans la suite à réduire.

On ne connaît que les choristes suivants :

Louis Faure, *cl.*, en 1789 et 28 avril 1791. Alors il a cinquante-cinq ans d'âge et quarante-cinq ans de services, ayant été enfant de chœur de ce chapitre.

François Spire-Lafosse, en 1789 et 28 avril 1791. Il avait débuté en 1762, à sept ans, comme enfant de chœur.

CHAPITRE DE SAINT-CYBARD DE PRANZAC.

C'est moins un chapitre qu'une stipendie (3), car il ne paraît point qu'il ait jamais formé un collège ni qu'il ait eu de statuts capitulaires. Les stipulations de l'acte de sa fondation forment la seule règle que ses

(1) Né à La Rochefoucauld.

(2) Nés l'un et l'autre à La Rochefoucauld.

(3) *Stipendium*, prix d'un service. Ce mot s'applique spécialement aux services religieux fondés.

membres aient à observer. Mais comme quelques documents lui donnent le titre de chapitre, il lui est maintenu ici.

Il fut fondé par Jean Renouard, seigneur de Pranzac, en vertu d'un acte du 7 février 1520, approuvé par l'évêque le 4 avril 1521. Il comprend quatre chanoines ou stipendiés ayant charge de chanter chaque jour, dans l'église paroissiale de Saint-Cybard de Pranzac, une messe aux intentions du fondateur. Ces messes seront, le dimanche, de l'office du jour; le lundi, *de requiem;* le mardi, du Saint-Esprit; le mercredi, de la Sainte-Trinité; le jeudi, de Saint-Cybard; le vendredi, des Cinq-Plaies; le samedi, de Notre-Dame; avec quelques autres prières.

Le curé de Pranzac en fait partie de droit; il en est le chef ou directeur, mais sans porter le titre de doyen. Il occupe la première stipendie et nomme à la deuxième. La nomination aux deux autres appartient à la famille du fondateur. L'évêque confère. Le fondateur avait affecté à sa fondation les dîmes qu'il possédait à Pranzac. Dame Gabrielle de Mareuil de Villebois, par testament du 4 mars 1590, y ajouta les revenus d'un pré de six journaux et demi, dit de La Jauvigière, et une rente de 45 ^{tt}, à charge d'une messe annuelle du Saint-Esprit, chantée avec vigile. Cette dotation fut toujours insuffisante pour nourrir les chanoines, si bien que ceux-ci, sauf le curé du lieu, se trouvèrent, dès le début, dans la nécessité de briguer d'autres bénéfices, même à charge d'âmes, pour se faire une honnête existence. En conséquence de cette situation, ils furent dispensés de la résidence. Chaque prébende est estimée 250 ^{tt} en 1785 et 330 ^{tt} en 1790. Les décimes sont, en 1595, de deux écus pour l'ensemble; en 1775, de 7 ^{tt} 10 ^{s} pour chacune. En 1790, la taxe totale s'élève à 170 ^{tt}, soit 42 ^{tt} 10 ^{s} par stipendie.

TITULAIRES CONNUS.

Titulaires de droit, comme étant curés du lieu :

Jean de Massiac paraît de 1520 à mars 1554.
Jean Mansier, de 1554 à 1572.
Jacques Grezin, *junior,* du 20 mars 1572 à...
... Lambert, de 1612 à 1615...
Henry Moyre, de 1619 à 1630...
Jacques Laisné, *cl.,* de 1634 à 1635.
Jean de Nesmond, du 11 mai 1635 à 1636...
Philippe Tourette, oncle, du 12 mars 1643 à décembre 1645...
Jean Babeau, *alias* Babel, du 25 mars 1647 au 27 décembre 1649...
Philippe Tourette, neveu, du 16 mars 1651 à 1675.
Antoine Tourette, du 9 novembre 1675 au 16 janvier 1729.
Antoine Jeudy, du 14 juin 1729 à septembre 1751.
Jacques Marquet, de septembre 1751 à 1763.
Louis Rullier, de février 1763 à 1767.
Léonard-Sébastien Tourette, de mai 1767 à juin 1794.

Titulaires des trois stipendies électives :

Guillaume Pasquet, nommé en 1520.
Étienne de Glane, nommé en 1520, résigne en 1561 à Jean de Glane, son neveu.
Jamet, *alias* Jamin Texier, nommé en avril 1521, est encore en titre en 1550.
Jean de Glane, nommé en 1561, résigne en 1590.
Barthélemy Maingault paraît le 4 mars 1590.
André Favereau, le 4 mars 1590 et en 1592.
Jean Monceyron, nommé en 1590, *loco* Jean de Glane, meurt le 11 mars 1622 et est inhumé dans l'église.
Gaspard de Rougnac, *sim.* chroriste de la cathédrale, paraît en 1620 et résigne en 1629 à Jean Janoteau.

Léonard Tryon, *senior,* en 1621, meurt en 1675.

Thomas Roudard, *olim* vicaire de Saint-Paul de Marthon, en 1628, décède en 1645.

Jean Babeau, *alias* Babel, *b. th.,* paraît dès 1629, avant d'être curé du lieu et après l'avoir été. Il meurt le 20 septembre 1667, ayant été encore curé de Massac (Matha, Saintes) et de Fontenille.

Jean Janoteau, installé le 11 mars 1630, est encore en titre en 1633.

Jacques Laisné, *priùs* de droit et curé du lieu jusqu'en 1635, reste chanoine et résigne en 1643.

Philippe Tourette, oncle, nommé le 5 mars 1633, étant sous-diacre, est fait curé du lieu.

Jacques Soubrane, de 1633 à 1641.

Philippe Tourette, neveu, paraît dès 1640 et devient curé du lieu vers 1650.

Étienne Lamau, *sim.* chanoine de Blanzac et curé de Birac, est installé en 1645, *loco* Roudard.

Pierre Mignault paraît en 1647.

Pierre Boucher, *sim.* curé de Saint-Paul et de Marthon, de 1650 à 1664.

Jean Audouin, *sim.* curé de Marthon, paraît en 1665 et permute avec J. Ythier, *infrà,* en 1673.

Pierre Daguin, *sim.* curé de Bunzac, paraît en 1668 et résigne au suivant.

Léonard Tryon, *junior,* nommé en novembre 1670.

Jean Ythier, transféré du chapitre de La Rochefoucauld et de la cure de Saint-Sornin, en 1673, encore en titre en 1686; *sim.* vicaire, puis curé de Bourg-Charente et enfin de Saint-Léger de Cognac.

Jacques Morpin, de 1673 à 1675.

Jean Poitevin, en 1680, décédé le 16 avril 1702. Il a été *sim.* curé de Champnier.

Louis Ythier, fait *sim.* curé de Roullet en 1692, où il est encore en 1704.

Hélie-François Col paraît en 1724 et meurt en 1736, après résignation à Col de La Chapelle, son neveu. Il a été *sim.* curé de Saint-Sauveur, puis de Florignac, et chanoine de La Rochefoucauld.

François Marginière, nommé en cour de Rome en février 1732, occupe *sim.* pendant quelque temps deux stipendies. Il résigne la dernière en 1778. On l'a vu curé du Maine-de-Boixe et *sim.* de Saint-Sauveur et de Marthon.

... Col de La Chapelle paraît de 1736 à 1764.

Sébastien Dallançon, *pictavien.*, paraît en 1736 et résigne en décembre 1738. Il est *sim.* vicaire de Salles et desservant de Lonne (Poitiers).

Guillaume-Léonard Chagneau de La Gravière, *cl. t.*, étudiant à Poitiers, installé le 25 juillet 1754, devient *sim.* prieur de Saint-André d'Angoulême, avec Chastain (Poitiers), et de Conzac (Saintes), et résigne au suivant en 1762. Il est fait plus tard chanoine de la cathédrale.

Louis Rullier, installé en 1762, est fait curé de Pranzac en 1763 et réunit dans ses mains deux stipendies. Il résigne l'une le 21 novembre 1766 et l'autre en 1768.

Jacques Marquet reste chanoine après sa démission de curé du lieu, en 1763, et résigne en janvier 1766.

Jacques Roux (1), *cl. t.*, nommé en 1768, *loco* L. Rullier, est encore en titre en 1791. On le voit professeur de philosophie au séminaire, aumônier du collège d'Angoulême et vicaire de Saint-Martial en 1779, curé de Varaignes en 1784 et vicaire d'Ambleville en 1790. Il se lance dans la révolution et devient membre de la Commune de Paris.

Louis Roux (2), frère du précédent, nommé le 10 jan-

(1) Né à Pranzac le 21 août 1752.
(2) Né le 22 septembre 1764.

vier 1778, *loco* Marginière, encore en titre le 26 mai 1791, se retire à La Rochefoucauld, étant simple clerc, se sécularise et prend le métier des armes.

Louis Décombe, *cl. t.*, paraît de 1780 à 1785.

Paul Roche (1) paraît en 1780. Assermenté, il est fait en l'an VII juge de paix de La Rochefoucauld.

Jacques Jaulin, en 1781, assermenté en 1791, devient notaire à Fouquebrune en 1801.

CHAPITRE DU PRÉCIEUX CORPS DE JÉSUS-CHRIST.

Ce chapitre fut fondé en 1518, dans l'église de Saint-André d'Angoulême, par Jean Calueau, curé de cette paroisse, pour y desservir la confrérie du Très-Saint-Sacrement. Il comprenait douze chanoines, tous prêtres, dont quelques-uns étaient en même temps appliqués au ministère pastoral, soit dans les paroisses de la ville, soit dans celles de la banlieue. Ils célèbrent les offices de la confrérie et président aux funérailles des confrères. Les statuts qui les régissent sont inconnus, de même que leurs ressources comme chanoines. Dispersé en 1568 par les huguenots, qui détruisirent ses titres, ce chapitre n'a jamais pu se reconstituer. Il n'a donc duré que cinquante ans. Il est remplacé près de la confrérie par des bayles et des aumôniers. (Voir confrérie du Saint-Sacrement en Saint-André d'Angoulême.)

Les chanoines connus sont les suivants :

En 1530, Pierre Alardin, *sim.* curé de Balzac et Vindelle, mort en 1533.

7 novembre 1545, Pierre Boucheron, encore 10 mars 1547; — Léonard Ribondaine, 21 mai 1554; — Jean

(1) Né à Yvrac le 8 novembre 1750.

Égreteau, 1548; — André Faur, 1548; — Jean Brullon, — Benoît Ogier, — Mathurin Pailler, — Jean Chaigneau, 4 janvier 1547; — François Debrion, *sim.* curé de Saint-Vincent d'Angoulême.

6 avril 1549, François Guérin, — André Fèvre.

4 mai 1549, Michel de La Touche, 5 janvier 1553.

28 avril 1553, Guillaume Roy, 15 août 1554.

13 août 1560, Hélie Brenya.

1er avril 1565, Jean Barrauld, fait curé de Bessé en octobre 1571.

15 septembre 1566, Jean Chaperon, qui prend le titre d'aumônier en 1575; — Jean Gay, 1572.



TABLE



L'ÉTAT

DE

L'AGRICULTURE EN ANGOUMOIS

AVANT LA RÉVOLUTION

PAR

M. D. TOUZAUD

L'ÉTAT de l'agriculture, ou plus exactement la condition des classes agricoles en Angoumois avant la Révolution, tel est l'objet des recherches que nous nous proposons d'entreprendre.

On a beaucoup écrit sur les paysans dans l'ancien régime. Qui ne connaît le sombre portrait qu'en a tracé La Bruyère (1689) : « L'on voit certains animaux farouches... » ; — Saint-Simon (1725) : « On vit en Normandie d'herbes des champs » ; — Massillon (1740) : « Le peuple de nos campagnes est dans une misère affreuse, sans lits ni meubles ».

D'autre part, Voltaire (1774) : « Comment peut-on dire que les belles provinces de France sont incultes ? C'est se croire damné en paradis » ; — lady Montague (1739) : « Les villages sont peuplés de paysans joufflus, vêtus de bons habits et de linge propre » ; — l'*Anonyme* de Leyde (1728) : « On ne saurait croire combien les paysans sont heureux ».

Arthur Young, dans les notes qu'il recueille au cours de ses célèbres *Voyages en France,* à la veille de la Révolution, dit du bien, dit du mal sur le sort des campagnes, suivant les impressions de chaque jour. Par exemple, dans la Marche et le Limousin, « culture triste, peuple misérable », et immédiatement après, dans la même page, « habitants honnêtes et industrieux, propres, polis; ont bonne mine »; — dans les sables tertiaires de Barbezieux, indignation contre les « landes et terres incultes »; puis, aux abords d'Angoulême, « l'approche de la ville est magnifique, la campagne des environs étant superbe avec la belle rivière Charente; l'effet en est admirable »; — et ainsi de suite (1).

Où est la vérité ?

Les écrivains modernes ne s'entendent pas mieux.

Siméon Luce, dans son *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque,* enseigne (2) : « Il est maintenant hors de doute que la population de la France, pendant la première moitié du XIVe siècle, avant la peste de 1348 et les premiers désastres de la guerre dite de Cent ans, égalait au moins, si même elle ne la dépassait un peu, sur certains points, celle de la France actuelle... Nous nous proposons de prouver qu'à cet accroissement de la population correspondait une aisance générale. » L'auteur cite des faits à l'appui et termine en reproduisant un passage de Froissart : « Si trouvèrent (les Anglais à travers le Cotentin en 1346), le pays gras et plantureux de toutes choses, les granges pleines de bleds, les maisons de toutes richesses, riches bourgeois, chars, charrettes, chevaux, pourceaux, brebis, moutons, et les plus beaux bœufs du monde que l'on nourrit en ce pays. »

(1) Cf. *Le Paysan sous l'ancien régime,* par F. Brunetière, *Revue des Deux-Mondes,* 1er avril 1883, p. 66.
(2) P. 55, 60 et 256. 1876.

Voilà pour ce Moyen-Age qu'on a partout dépeint comme si calamiteux.

Rapprochons-nous de la Révolution.

M. Léonce de Lavergne, d'après les procès-verbaux des *assemblées provinciales sous Louis XVI* (1), écrit : « La population marchait à grands pas. L'augmentation de la population donnait la mesure du progrès de l'agriculture. Le commerce extérieur s'était élevé en quinze ans (1774-1789) de 500 millions à un milliard. »

M. Taine, au contraire, réunit tous les traits désolants que fournissent les écrivains du XVIIIe siècle et présente le plus noir tableau de l'état des campagnes : « Le régime inventé par Louis XIV a fait son effet. Dans l'élection de Confolens, telle terre affermée 2,956 ₶ en 1665 n'est plus louée que 900 ₶ en 1747 » (2).

Encore une fois, où est la vérité?

Pour la découvrir, il faut cantonner le sujet : étudier une région déterminée à une époque déterminée. C'est ce que nous allons faire pour l'Angoumois en 1789.

I.

LA SOUFFRANCE.

L'Angoumois se divise naturellement en trois grandes régions :

Nord-ouest, *terrain jurassique,* sol sec et pierreux, propre à la vigne; population groupée en villages agglomérés; héritages morcelés presque à l'infini ; culture indépendante ; cheptels composés surtout de chevaux et de mulets ;

Est, *terrain granitique,* sol constamment humide, apte à former des prairies et par conséquent favorable à

(1) 2e édit., in-18, préface, p. IX.
(2) *L'Ancien régime,* p. 442.

l'élevage ; habitations isolées au milieu de domaines agglomérés ; métayage ; cheptels de bœufs ;

Sud, *terrain crayeux,* tenant en quelque sorte le milieu entre les deux premiers ; très propre à la culture de la vigne, peu favorable à l'élevage ; généralement réparti en domaines de peu d'étendue ; métayage ; cheptels de bœufs.

Nous n'avons pas à expliquer ici comment de la nature du sol résulte celle du travail dans chaque région, et du travail la répartition de la population elle-même. Cette étude a été présentée à la Société archéologique, du moins pour les deux premières régions (1).

C'est la troisième, formant, ainsi qu'on vient de le rappeler, le trait d'union entre les deux autres, que nous nous proposons d'examiner plus particulièrement ici, au point de vue de l'état de l'agriculture avant la Révolution.

C'est aussi cette région que, semble-t-il, avait en vue l'ingénieur Munier, qui nous a laissé, dans son *Recueil d'observations* (2), les principaux éléments de ce travail.

« La plupart des paysans sont à plaindre, écrit Munier ; l'entretien des églises annonce leur misère ; elles sont mal décorées » (3).

Cette observation mérite d'autant plus d'être notée que le sud de l'Angoumois est exceptionnellement riche en églises intéressantes ou même tout à fait remarquables. Il suffit de nommer, dans un cercle restreint, Roullet, Mouthiers, Saint-Estèphe, Plassac, Voulgé-

(1) *Bulletins* 1886 et 1890.

(2) *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs,* ou *Recueil d'observations relatives à l'histoire, à la répartition des impôts, au commerce, aux sciences, aux arts et à la culture des terres, etc.,* par M. Munier, inspecteur des ponts et chaussées, etc. Paris, Moutard, 1779, 2 vol. in-8°. — Je dois la communication de cet ouvrage très rare à notre collègue M. George.

(3) Tome I, p. 112.

zac, Mainfonds, Pérignac. Or, nous avons appris de M. Siméon Luce, notamment, qu'au Moyen-Age une réelle prospérité avait correspondu à la richesse artistique révélée par nos monuments religieux. Il n'y a pas à douter, en effet, que l'existence de belles églises dans une contrée soit l'indice que la fortune publique s'était, non moins que la foi elle-même, développée au temps de leur construction. A la vérité, les églises furent souvent l'œuvre propre des abbayes; dans tous les cas, elles n'étaient point dues aux seigneurs. Il est rare, en effet, de rencontrer une belle église près d'un beau château; c'est le contraire qui se manifeste ordinairement. Exemples : Roullet, Plassac, Trois-Palis.

L'état des monuments religieux signalé comme une révélation première de la condition faite à nos populations agricoles méritait donc notre attention; il nous permet de constater que la souffrance existe et n'a pas toujours existé.

Maintenant, recherchons comment et dans quelle mesure le peuple des campagnes est vraiment à plaindre; nous essaierons ensuite de découvrir les causes de ce fait attristant.

II.

L'ÉTENDUE DU MAL.

« La culture des fonds de campagne, écrit Munier, est ordinairement confiée à des métayers. » En général, chaque métairie est « à une ou à deux paires de bœufs », pas davantage. « Les métairies à une paire de bœufs sont ordinairement composées d'environ 25 à 30 journaux de terres labourables et d'une quantité suffisante de prés pour recueillir 7 à 8 milliers (de

livres) de foin. » Les métairies à deux paires de bœufs ont le double d'étendue (1).

Suivons notre auteur dans la *Description d'un petit fief ou domaine noble situé à deux lieues d'Angoulême, dans un sol de moyenne qualité* (2).

Et d'abord, le propriétaire, outre son habitation personnelle, conserve l'exploitation directe de 10 journaux (3) de prés, 50 journaux de vignes, 12 journaux de terres labourables, 40 journaux de bois. Cette *réserve*, à laquelle s'ajoutent « une pipe (ou six sacs) de froment de rente, une demi-pipe d'avoine et autant de méture, avec quelques volailles en argent assises sur différentes prises relevant du domaine, plus un droit de pêche de l'étendue de 6 à 700 toises sur un ruisseau passablement poissonneux », est évaluée en capital à 21,150 ᵗᵗ.

« La métairie à deux bœufs est séparée de la maison du maître. Elle contient 25 journaux de terres labourables, 6 journaux de prés, 4 journaux de vignes, 9 journaux de bois taillis pour le chauffage du métayer et 20 journaux de chaume pour faire pacager les moutons. » Munier estime le tout à 6,450 ᵗᵗ, avec cette explication que « le logement des métayers se compte presque pour rien : on peut, dit-il, l'évaluer à 1,000 ᵗᵗ, non compris les granges, écuries, fournières, etc., qui sont toujours censées bâties, sans quoi cette construction absorberait souvent le prix du fonds ».

L'auteur en arrive au revenu annuel.

« Ce domaine, écrit-il, serait étendu et varié ; je n'évaluerai pas le produit qu'il pourrait donner par la culture du pays. Je me bornerai à dire ici que j'ai eu occasion d'examiner en 1875, qui était une bonne année pour les grains, la récolte d'une métairie à quatre bœufs » ;

(1) Tome I, p. 143.
(2) Tome I, p. 209 et suiv.
(3) On sait que le *journal* contient 32 ares.

cette métairie était cultivée par une famille composée de huit personnes, savoir : le père et la mère, deux filles et quatre garçons. Or, la part du métayer, — outre les « grossailles », blé d'Espagne, baillarge, etc., légumes, chanvre, huile de noix, évalués ensemble à

ble à..................................	232 ₶	26 ſ
était représentée par 17 boisseaux (demi-sacs de 80 livres chacun) de froment à 7 ₶ 10 ſ..................................	127	10
et par les profits du bétail, consistant en..	50	»
AU TOTAL...............	409	36

Munier ajoute : « Ils avaient encore 40 ₶ de taille à payer, ce qui réduisait leur portion à 369 ₶ 36 ſ (1). Ce produit, qui est à peu près le même, proportion gardée, dans toutes les métairies de la province, est une seconde preuve de l'état misérable de la classe la plus nombreuse des habitants de l'Angoumois. »

On voit déjà, par ce qui précède, ce que l'auteur nous dira plus loin, que « la baillarge forme, avec le maïs, la nourriture du paysan » : il est évident que les métayers, dont les ressources annuelles sont ainsi décrites, doivent vivre des *grossailles* (2) et réserver, pour en tirer quelque argent, le peu de blé qu'ils récoltent.

Mais, laissant à part pour un instant ce côté de la question, examinons de plus près la production elle-même :

Produits. — 1° Les *profits du bétail* sont presque insignifiants : en tout 100 ₶ seulement, soit pour le métayer 50 ₶ par an, sur une métairie à quatre

(1) L'auteur écrit « 370 ₶ 16 ſ » par erreur de calcul.
(2) 39 boisseaux dans le décompte fourni par Munier.

bœufs, annonçant, par conséquent, une contenance totale de 80 à 100 journaux;

2° La *production en blé* est dérisoire : 17 boisseaux pour le métayer, soit au total, y compris les semences, environ 44 boisseaux ou 22 sacs de froment (1);

3° La *production en vin* n'est même pas énoncée, tant elle est faible apparemment : Munier compte pourtant 4 journaux de vigne dans les contenances d'une métairie à deux bœufs; il est vrai que c'est relativement peu, mais tel était bien l'usage (2). Encore faut-il, dans cette étroite mesure, savoir si le produit de la vigne est minime à ce point qu'il puisse n'être pas compté. Or, voici ce que nous dit notre auteur dans un autre passage (3) : « La récolte des vignes est mauvaise en Angoumois lorsqu'elle ne monte, comme il arrive depuis bien des années, qu'à environ *demi-barrique de vin par journal :* le prix commun est alors de 36 à 40 ₶. L'année serait excellente si l'on en recueillait 2 à 3 barriques; le vin, dans cette circonstance, vaudrait au plus 12 à 15 ₶. Elle serait passablement bonne si chaque journal donnait du fort au faible une barrique et demie; elle pourrait être évaluée alors à 16 ₶, ce qui ferait revenir le produit d'un journal à 24 ₶. »

De sorte que le métayer auquel ont été confiés 4 journaux de vigne doit s'estimer satisfait quand il recueille 6 barriques de vin, procurant un revenu total de 144 ₶, soit pour sa part 72 ₶ : c'est un peu plus, mais guère plus que le profit du bétail.

(1) A vrai dire, on verra tout à l'heure qu'un prélèvement est d'ordinaire opéré pour l'acquit des rentes seigneuriales.

(2) Voyez *Archives départementales*, minutes de Thenet, 1732 : Bail à moitié fruits donné par Charles Thibaud, procureur fiscal de Voulgézac, à Antoine Lablanche.

(3) Tome I, p. 224.

Sans doute, notre observateur a mal à propos laissé la vigne de côté; mais, en somme, il demeure établi que le peuple des campagnes peut à peine vivre.

Quelles sont donc les causes de cet état déplorable de l'agriculture ?

III.

LES CAUSES.

Déterminons d'abord la charge des impôts.

Charges. — La *dîme* apparaît la première : elle représente la onzième partie de la récolte.

Puis vient l'*agrier* seigneurial, qui prélève le dixième. « Souvent, en effet, les rentes, au lieu d'être fixées, sont, comme les dîmes, une quantité proportionnelle de la récolte ; on leur donne alors le nom d'*agriers* ou *terrages*. Les agriers sont établis dans presque tout l'Angoumois à la dixième partie des fruits ; on perçoit d'abord la dîme, ensuite l'agrier... Le droit d'agrier exclut ordinairement celui de la rente » (1). Sans doute, mais les rentes atteignent tout le bien, les prés et les bois comme les terres labourables ; si bien que, pour acquitter l'ensemble des rentes seigneuriales qui frappent un domaine, on va voir qu'il faut singulièrement entamer la récolte annuelle. En tête d'un bail à moitié fruits de 1732 (2) nous lisons que le bailleur « lèvera au ton et esre sur le mosaut commung le nombre de 24 boisseaux fromant, 18 boisseaux d'avoine, pour les rentes seigneuriales deü pour raison de ladite mesterie, le tout *mesure*

(1) Munier, tome I, p. 134.
(2) Déjà cité.

de Lavalette », soit, en définitive, 8 sacs de froment et 6 sacs d'avoine.

Encore est-ce un avantage pour le métayer que de racheter ainsi les rentes, en quelque sorte à forfait.

Le propriétaire-cultivateur qui paie les rentes directement est plus à plaindre : ce mode de perception aggrave le poids de la redevance. Écoutons les doléances de la paroisse Saint-André de Blanzac en 1789. D'abord, en ce qui concerne l'acquit des *volailles* en nature : « Par les anciennes baillettes, les chapons ont été estimés 10 sols ; puis, par un règlement fait au bailliage d'Angoulême en 1774 et qui n'a pas été homologué au Parlement, ils furent portés à 36 sols, et aujourd'hui, si un malheureux censitaire qui a pris les meilleurs de sa basse-cour les porte pour se libérer à *l'agent ou le receveur* de son seigneur, il est cruellement renvoyé avec paroles pleines de hauteur et de mépris : « Ils ne sont pas assez gras ! » Quel parti peut prendre ce malheureux, menacé d'être poursuivi s'il n'en donne pas comme on l'exige ? c'est d'acheter au marché les plus beaux qu'il pourra trouver ; et ce qu'il y a de plus révoltant encore, c'est qu'ils ne sont pas du poids qu'on aura fixé : le censitaire éprouve un second refus ; enfin le misérable met 6 à 7 fr. d'une paire et ils sont reçus. Comment fera-t-il actuellement pour se faire rembourser (à raison de la solidarité entre tous les propriétaires de chaque *prise)* par ses cotenanciers, qui ne veulent le faire qu'à raison de 36 sols la paire ? il perdra le surplus. Encore si on les exigeait dès le temps qu'ils sont échus : il faut attendre à l'approche des jours gras, parce que le tenancier les nourrira jusque-là. — Et il en est de même pour le *froment :* il est échu à la Saint-Michel, et bien des seigneurs, surtout depuis que les papillons désolent une partie de la récolte, n'ouvrent leur recette qu'au mois de décembre, parce

que, pendant ce laps de temps, le papillon fait tout le mal » (1).

Le *papillon* dont il est parlé dans nos cahiers paroissiaux constituait, en effet, un véritable fléau qui avait frappé l'Angoumois. Dès l'année 1762, dans un ouvrage intitulé : *Histoire d'un insecte qui dévore les grains de l'Angoumois,* MM. Duhamel, du Monceau et Tillet, de l'Académie royale des sciences, écrivaient que les habitants de l'Angoumois éprouvaient ce fléau depuis près de trente ans : les deux savants, délégués par le contrôleur général des finances pour étudier et combattre le dangereux insecte, démontrent bien qu'on ne devra plus « insister sur les productions spontanées (de cet insecte), qui avaient tant de partisans dans l'Angoumois » ; mais ils sont moins heureux quand ils indiquent « les moyens que l'on peut employer pour détruire cette chenille du grain », et qui consistent à passer le grain au four, ou bien à le laver à l'eau de lessive ; on conçoit trop aisément que le fléau, qui avait duré déjà trente ans en 1762, ait pu persister trente ans encore.

En troisième lieu, enfin, survient *la taille.*

D'après les renseignements fournis par Munier (2), la taille représente environ un douzième de la récolte. Mais il est d'usage que le métayer paye les deux tiers de la taille assise sur le terrain qui dépend de sa métairie (3) ; il est vrai qu'il demeure exempt des *vingtièmes,* à la charge exclusive du maître.

En définitive, les impôts enlèvent plus du tiers du produit du sol.

Ressources. — Après les charges, déterminons les *ressources :* à cet effet, reprenons successivement les

(1) Cf. Cahiers de Saint-Genis de Blanzac, Jurignac, Saint-Amant-de-Bonnieure, Villiers-Leroux, etc.
(2) Tome I, p. 222, 224.
(3) Tome I, p. 143.

trois facteurs essentiels de la production agricole, qui sont l'élevage du bétail, la culture du blé et celle de la vigne.

En ce qui concerne *le bétail,* il paraît assez clair — étant en pays de bœufs — que la consommation de la viande doit être faible, puisque la population est pauvre : c'est un cercle vicieux dont on ne peut guère sortir en présence de la difficulté des transports. Néanmoins, nous aurons tout à l'heure à nous demander si la cause véritable de l'insuffisance des bénéfices obtenus sur le bétail ne proviendrait pas de l'insuffisance des fourrages, laquelle proviendrait elle-même d'une culture défectueuse du sol.

Auparavant, et dès maintenant, examinons l'état de *la vigne.*

La vigne a subi de curieuses vicissitudes ; à l'époque où nous nous plaçons, elle est frappée d'une singulière dégénérescence.

Voyons d'abord ses vicissitudes. En 1726, Gervais faisait l'intéressant exposé que voici (1) :

« Le canton d'Angoumois, qui joint la Xaintonge, écrivait-il, est presque tout en vignobles. Il y avait autrefois beaucoup moins de vignes dans cette partie de la province et quasi point dans le reste. L'augmentation du commerce maritime et de la navigation en général a donné lieu à les multiplier en France ; mais l'établissement du port de Rochefort y a particulièrement influé en Angoumois... Les étrangers, et particulièrement les Hollandais, enlevaient infiniment (d'eau-de-vie) au port de la Charente. Les provinces de Limouzin et de Poitou tiraient aussi des vins rosés et des eaux-de-vie qu'ils roulaient par terre à Châtellerault, où on les embarquait sur la Vienne pour les faire descendre ensuite

(1) *Mémoire sur l'Angoumois*, p. 210.

par la Loire à Orléans, qui est l'entrepôt pour les faire passer à Paris et en Flandre, et principalement en temps de guerre. L'usage de l'eau-de-vie, presque inconnue à nos pères, étant devenu fort commun dans cette capitale, aussi bien que dans les autres villes du royaume... lui donnait un grand prix... Celle de Coignac passant pour la meilleure du monde, on enlevait sous ce nom toutes celles qui se faisaient dans les différents cantons de la province.

« Toutes ces causes concourant au débit et conséquemment au prix excessif de la denrée, en sorte que le produit des vignobles excédait presque à l'infini le revenu des terres labourables, les propriétaires ont été encouragés à la culture des vignes, au point d'y convertir leurs meilleures terres... On peut dire qu'il se fait à présent plus d'eau-de-vie en Angoumois qu'il ne s'y recueillait autrefois d'eau-de-vie. »

En l'an IX, l'auteur d'une *Statistique du département de la Charente*, Delaistre, préfet de ce département, répartira le sol par tiers : quatre douzièmes cultivés en grains de toute espèce ; quatre douzièmes employés à la culture des vignes ; le reste en prairies, bois et terres incultes (1).

Où en sommes-nous ?

« C'est une grande question en Angoumois, écrit Munier, de savoir s'il est plus avantageux de planter en vignes les terrains dans lesquels on peut semer du grain que de les convertir en terres labourables. Cette question ne faisait aucune difficulté autrefois. Les blés valaient peu d'argent, la vigne produisait abondamment, le commerce des eaux-de-vie était florissant, on plantait et on replantait sans cesse ; mais à présent les grains sont chers, *la vigne produit et dure peu,*

(1) Paris, an X, p. 18.

le commerce des eaux-de-vie est beaucoup diminué... » (1).

Ainsi, la vigne dure peu; elle produit peu : nous l'avons bien vu ci-dessus; nous avons constaté en même temps que si la récolte est abondante, les prix s'avilissent. C'est aussi ce que nous dit Arthur Young (2) : « Tantôt le prix est extrêmement haut, tantôt il est si bas qu'il menace de réduire à la misère tous les vignerons. »

Arrivons donc au point central et essentiel en tous temps, quoi qu'on puisse prétendre, et qui est la *culture du blé,* ou plus simplement et d'un seul mot la culture.

Et d'abord, l'engrais manque (3), puisque le bétail fait défaut. Voilà une nouvelle proposition qui resserre ce cercle vicieux dont nous parlions plus haut : pas de richesse, pas de bétail et réciproquement; pas de bétail, pas d'engrais, et sans engrais point de culture prospère, et par conséquent point de richesse. On voit combien tout s'enchaîne dans les conditions de la fortune publique, et plus spécialement en agriculture.

Cela dit, la culture elle-même, le labourage, les assolements sont-ils bien compris? Les travaux agricoles sont-ils effectués avec l'esprit de suite et l'énergie nécessaires? En définitive, nos cultivateurs font-ils preuve d'intelligence et d'activité? Ni l'une ni l'autre de ces deux qualités ne se révèle parmi nos populations rurales.

A cet égard, le doute n'est pas possible, et les témoignages concordent cruellement.

« On peut avancer, écrit Munier, que, dans cette province, les terres sont mal cultivées; l'on y manque

(1) Tome I, p. 227.
(2) *Voyages en France,* tome II, p. 444. Paris, Buisson, 1794, 2e édit.
(3) Munier, tome I, p. 151 et 414.

de pacages et conséquemment de fumiers. Il est vrai qu'un sol sec et pierreux n'est pas propre à produire quantité de foin; mais l'industrie pourrait suppléer aux épargnes de la nature. Les prairies artificielles réussissent très bien en Angoumois... Je ne puis donc m'empêcher de croire que dans le fait, la *nonchalance*, le peu d'émulation et la pauvreté sont les vrais principes de la pauvre et pitoyable culture de la province d'Angoumois » (1).

Et, en effet, partout il est possible d'obtenir des fourrages : dans l'est, les terres sont froides, c'est-à-dire dépourvues de chaux et de potasse, mais le sous-sol granitique engendre une humidité constante qui permet de créer partout des prairies naturelles; dans le reste du pays, la terre est propre à la vigne, par conséquent elle est riche en potasse et en chaux; par conséquent, donc, les prairies artificielles devront y prospérer. Sans doute, ce sont les découvertes récentes de la chimie agricole qui nous permettent de tenir ce langage; mais des expériences sagement conduites, l'esprit de recherche et d'initiative auraient dû amener les cultivateurs, par la pratique, aux mêmes résultats.

Aussi le célèbre voyageur anglais, Arthur Young, consacre-t-il à la misérable culture de l'Angoumois quelques-unes de ses pages les plus indignées : « J'observerai sur l'Angoumois en général, écrit-il, que la seule méthode possible de cultiver les terres dans une pareille province serait d'y semer du sainfoin et des navets avec jugement; ils n'ont pas d'idée de ces derniers, et le premier, quoique connu, est cependant si mal cultivé, qu'il n'y a pas un acre de terre où on pourrait en recueillir un millier. Quand on cultive les terres de craie selon *la routine observée dans toute la*

(1) Tome I, p. 151.

France, il n'est pas surprenant qu'elle donnent des pauvres moissons. La province ne produit pas le quart de ce que des terres semblables produiraient en Angleterre (1).

Au fait, si notre région, privée de foins naturels, souffre plus que le reste du pays de l'inaptitude du cultivateur à se procurer des fourrages artificiels, elle ne fait que suivre « la routine observée dans toute la France » : « Les Français, ajoute, en effet, Arthur Young, ne sont pas maintenant en état de comprendre combien toutes les espèces d'herbages dépendent d'un cours judicieux des moissons ; ils ne comprennent pas non plus que de pareilles plantes dépendent autant des navets ou de quelque autre plante qui remplisse le même but, que tous les préparatifs qu'ils peuvent faire d'ailleurs ». Mais le cultivateur ne voit de profit que dans la récolte immédiate du blé. « Lorsque le grain est l'objet principal d'un fermier, et que, par ignorance de son état, il s'imagine qu'il n'y a rien de mieux que d'en semer la plus grande quantité possible, sans égard pour toute autre circonstance, on peut supposer qu'il brûle du désir de se procurer ces trois ou quatre récoltes de blé que les *usages barbares* de son pays lui permettent d'attendre. Guidé par des principes semblables, un fermier ne donne aucune attention aux bestiaux et ignore l'art de leur faire produire du grain par un bon arrangement de ses champs. Ils n'ont en France aucune idée de nettoyer parfaitement la terre avant d'y semer du fourrage ; toute l'attention qu'ils donnent à cet objet se porte sur les jachères préparatoires au blé. Le sainfoin se sème ordinairement après une seconde ou une troisième récolte de grains, et dans quelques endroits les fermiers ne pensent pas à cette

(1) Tome II, p. 303.

plante jusqu'à ce que leurs terres soient tellement remplies de mauvaises herbes qu'elles ne puissent plus produire de blé » (1).

Voilà donc la vraie cause pour laquelle nos malheureux cultivateurs n'ont, en définitive, ni bétail ni blé.

Nous avons déjà vu combien faible est la récolte en blé. Arthur Young vient de nous en donner la raison. Écoutons-le faire lui-même le compte de cette triste récolte : « A Roullet, le blé rapporte (par journal) 25 boisseaux (de 45 livres chacun, soit un peu plus d'un quart de sac), la première récolte ; mais la deuxième moisson n'en produit plus que 16, et toutes ces récoltes se font seulement sur les meilleures terres ; les sols médiocres rendent beaucoup moins. A Angoulême, le froment rend 12 boisseaux par journal : le boisseau pèse de 78 à 92 livres ; les terres fortes se vendent 200^{tt}. A Ruffec, on fait les récoltes de blé successivement ; le produit de la première est de 12 à 16 boisseaux de 80 livres pesant ; celui de la deuxième, 6 à 9 ; celui de la troisième, 3 » (2).

Aussi ne doit-on pas être surpris que les cultivateurs de l'Angoumois se livrent, dans leurs terres épuisées, à des cultures indigentes : seigle, baillarge, *méture* (3), et qu'en définitive « la baillarge forme avec le maïs la nourriture du paysan ». « Il est, ajoute Munier, plus attaché à leur culture qu'à celle du froment, qui est l'aliment des riches » ; et notre auteur termine par cette remarque dans le goût du temps : « Il songe à lui ; peut-on blâmer cette précaution dans la nature ? » (4).

(1) Tome II, p. 438 et 439, chap. IX, *Sainfoin*.

(2) Tome II, p. 302, 304, chap. IV, *Angoumois* — « Je connais, dit Munier, des terres labourables dans lesquelles on moissonne pendant dix à douze années consécutives ! » (Tome I, p. 129 ; *aj.* p. 379.)

(3) Munier, p. 434 et suiv.

(4) Tome I, p. 488.

La vérité est que le paysan d'Angoumois est avant tout coupable envers lui-même.

Munier a déjà signalé sa « nonchalance » ; plus loin, il précise davantage en traitant de la culture du blé, au point de vue du sarclage : « En général, on n'aime pas à prendre cette peine en Angoumois... Les laboureurs préfèrent prodiguer la semence, dans l'intention que le grain épais étouffera les mauvaises herbes. Mais peut-on s'aveugler ainsi ? » (1).

On voit que, chez nos populations rurales, à l'*ignorance* correspond une égale *nonchalance,* pour ne pas dire plus. Là est la source véritable de leur misère.

Il nous reste à rechercher la *cause finale,* en quelque sorte, de ce lamentable état des classes agricoles : d'où proviennent donc et cette ignorance et cette nonchalance ?

Sans doute, les impôts sont excessifs sur la terre : on les voit portés au triple de ce qu'ils devraient être ; ils sont, en outre, quant au mode de perception, vexatoires et décourageants ;

Sans doute, un fléau passager, la « chenille du grain », réduit et consume en partie la récolte en blé ;

Sans doute, enfin, la vigne manque, ou presque, à son rôle de porte-richesse, de fournisseur d'écus sonnants.

Mais là n'est pas la cause essentielle du mal : elle est plus générale et vient de plus haut.

Ce qui fait défaut, c'est l'esprit d'initiative : la mauvaise culture qui nous est révélée, et dans laquelle on s'obstine, est bien la preuve que nos campagnes sont les auteurs de leurs propres souffrances. Il y a faute : quels sont les vrais coupables ?

(1) Tome I, p. 406.

Sont-ce les ouvriers agricoles, pauvres et découragés? Ne seraient-ce pas plutôt leurs patrons, attirés ailleurs par le goût d'une vie facile et de plaisirs en apparence plus brillants?

Consultons Munier : « Le sol de l'Angoumois, écrit-il, est tellement divisé en petits fiefs et domaines roturiers de tout prix, qu'ils donnent la facilité aux pauvres Gentilshommes, aux Bourgeois de toutes les classes, même aux Artisans, d'acquérir des fonds de campagne. Cet état, qui pourrait illustrer un gentilhomme enveloppé dans les ténèbres de la pauvreté..., ne convient pas, en général, à l'esprit angoumoisin. Il a trop d'ambition pour ne faire sa cour le matin qu'à ses champs, et pour que sa famille lui tienne lieu d'assemblée sur le soir. Il doit donc négliger la culture et se repaître continuellement d'idées plus séduisantes. Le faux brillant l'engage à changer de nom, à prendre celui d'un fief ou d'un domaine roturier... » (1). Qu'en résulte-t-il? le mépris de la vie rurale : ne l'aimant plus, on ne l'estime plus. « Le revenu des terres de l'Angoumois, continue notre auteur, consiste principalement en rentes et agriers. Les seigneurs laïcs et les bénéficiers qui les possèdent les afferment ordinairement bon prix. Ces sortes de biens-fonds sont ordinairement très estimés; ils n'exigent d'autre soin de la part du fermier que celui de percevoir les rentes et les agriers dans le temps des récoltes. Les petits fiefs et autres domaines, qui demandent une culture suivie, donnent bien plus de peine; les gens riches en font peu de cas et les qualifient de *terres à gratter* » (2).

Aussi les bourgeois préfèrent-ils, pour eux et pour leurs enfants, s'assurer ce genre de « fonds », ou bien

(1) Tome I, p. 109.
(2) Tome I, p. 140.

acquérir quelqu'un de ces innombrables offices qui leur permettent de jouir sans effort de la vie urbaine. Acheter des biens-fonds ne pourrait les attirer que si les terres leur étaient abandonnées à vil prix. « Celui qui achète un fonds en Angoumois, remarque Munier, voudrait encore aujourd'hui, malgré l'abondance de l'argent, ne le payer que sur le pied du produit évalué au denier vingt, ou tout au plus au denier vingt-cinq » (1).

La propriété rurale n'inspire donc que de l'aversion.

Il en est ainsi, du reste, partout en France. Lorsque Arthur Young, arrivant à Nantes, pénètre dans la salle du théâtre, « tout or et peinture, deux fois aussi grande que *Drury-lane* et cinq fois plus brillante », il fait cette réflexion : « Mon Dieu ! dis-je en moi-même, toutes ces landes, ces déserts, ces bruyères, ces genêts épineux, ces trous et ces marais fangeux que je viens de parcourir pendant cent lieues conduisent-ils à ce spectacle? Quel miracle que toute cette splendeur et ces richesses des villes de France n'aient aucune liaison avec la campagne ! Il n'y a pas de doux passage de l'état médiocre à l'aisance, de l'aisance aux richesses ; on passe subitement de la pauvreté au luxe, de la misère des chaumières chez Mlle Saint-Huberti dans un spectale superbe où elle gage cinq cents livres par soirée. La campagne est déserte, ou s'il y a quelque gentilhomme, on le trouve dans un trou où il épargne cet argent qu'il prodigue dans le luxe de la capitale. »

Chez nous, les possesseurs des terres ne consentent à s'en occuper que lorsque le roi les y exile, comme le duc d'Aiguillon restaurant son château : « C'est ainsi, conclut notre voyageur, que l'exil seul peut forcer les

(1) Tome I, p. 185.

Français à faire ce que les Anglais font pour leur plaisir, à résider dans leurs terres et à les améliorer. »

Que faire pour apporter le remède à un si grand mal ?

IV.

LE REMÈDE.

Munier demande l'intervention de l'État. Après avoir constaté, dans le passage plus haut reproduit, que l'entretien des églises annonce la misère des paysans, il ajoute : « Ne serait-il pas à désirer que les revenus des bénéfices du royaume fussent mis en régie pendant une année à chaque mutation, pour les employer aux réparations des églises, des presbytères, à l'entretien des établissements qu'il conviendrait de former pour empêcher la mendicité et soulager les enfants trouvés ? » (1). Pareilles demandes figurent dans les cahiers de doléances (2).

Munier dit encore ailleurs : « Les riches propriétaires qui sont de bonne foi conviennent que s'il était possible de fixer dans la province d'Angoumois la valeur du tonneau de vin (4 barriques) à 70 ᵗᵗ, et la pipe de froment (6 sacs) à 64 ᵗᵗ, toutes les classes de citoyens seraient satisfaites et goûteraient en juste proportion la bienfaisance du gouvernement » (3).

Est-ce donc que l'État est resté inactif ? Loin de là. « Tous les ans, le Conseil assignait à chaque province, sur le produit général des taxes, certains fonds que l'intendant distribuait en secours dans les paroisses. C'était à lui que devait s'adresser le cultivateur néces-

(1) Tome I, p. 112.
(2) Voyez notamment Aubeville, Roullet, Coulonges, Saint-Gervais.
(3) Tome I, p. 153.

siteux. Dans les temps de disette, c'était l'intendant qui faisait distribuer au peuple du blé ou du riz... Le gouvernement central ne se bornait pas à venir au secours des paysans dans leurs misères ; il prétendait leur enseigner l'art de s'enrichir, les y aider et les y forcer au besoin. Dans ce but, il faisait distribuer de temps en temps par ses intendants et ses subdélégués de petits écrits sur l'art agricole, fondait des sociétés d'agriculture, promettait des primes, entretenait à grands frais des pépinières dont il distribuait les produits » (1).

Tocqueville, à qui nous avons emprunté ce tableau des efforts tentés par le gouvernement d'alors en faveur des classes agricoles, explique et l'inanité de ces efforts, et l'exode fatal des propriétaires fonciers, comme il suit : « A mesure que la noblesse achève de perdre ses droits politiques sans en acquérir d'autres, et que les libertés locales disparaissent, cette émigration des nobles s'accroît : on n'a plus besoin de les attirer hors de chez eux ; ils n'ont plus envie d'y rester : la vie des champs leur est devenue insipide. Ce que je dis ici des nobles doit s'entendre, en tout pays, des propriétaires riches : pays de centralisation, campagnes vides des habitants riches et éclairés ; je pourrais ajouter : pays de centralisation, pays de culture imparfaite et routinière, et commenter le mot si profond de Montesquieu en en déterminant le sens : « Les terres produisent moins en raison de leur fertilité que de la liberté des habitants » (2).

Si nous avions à poursuivre notre étude durant les cent dernières années qui ont suivi, nous rencontre-

(1) A. de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, liv. II, chap. II, 4e édit., p. 81.
(2) Liv. II, chap. XII, p. 205.

rions une singulière analogie dans les faits, ou, pour mieux dire, la continuation et la reproduction des mêmes faits.

Sans doute, l'impôt est mieux réparti ; il a perdu son caractère vexatoire. Mais les campagnes elles-mêmes sont-elles plus prospères qu'autrefois ? Avec le développement des moyens de transport dans une mesure inouïe, et l'ouverture de débouchés qui ont fait du monde un seul marché, la vigne s'est à nouveau répandue sur l'Angoumois entier, et la richesse est devenue le partage de nos classes rurales.

Mais voici que la vigne, qui, après l'efflorescence de la première partie du XVIII[e] siècle, « durait peu et produisait peu », après l'épanouissement incomparable qu'elle acquit au siècle présent, a brusquement et totalement disparu.

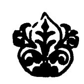
Alors qu'est-il advenu ? Comment caractériser le cultivateur charentais, après la ruine causée par le phylloxéra ? Ignorance et nonchalance, cette fois encore ; point d'activité, point d'énergie, point d'initiative ; retour aux ensemencements successifs en blés ; par suite, rendements dérisoires ; aucune intelligence de ce qu'Arthur Young entendait par la dépendance qui existe entre la production des « diverses espèces d'herbages et un cours judicieux des moissons » ; partout la routine et partout aussi la misère croissante et l'incurable découragement.

Du reste, la classe riche et instruite a définitivement abandonné les campagnes ; elle les a quittées, au temps de la richesse, pour jouir de ses revenus au sein des villes ; elle les fuit, au jour de l'épreuve, pour retrouver et ses revenus par l'agiotage et les spéculations de Bourse, et ses habitudes urbaines par la recherche des fonctions publiques préférées à la vie active et personnelle : les arts usuels, agriculture, industrie, commerce, sont délaissés, sinon méprisés.

Dès lors, que font nos paysans livrés à eux-mêmes, c'est-à-dire à leur faiblesse, à leur inhabileté, à leur misère? Ils invoquent l'aide et le secours de l'État, qui promet tout, essaie de tout, intervient sous toutes les formes dans toutes les sphères de l'activité nationale.

On compte que l'État, par l'enseignement, par la propagation des engrais chimiques, par l'institution du crédit agricole, saura guérir le mal dont souffrent et meurent nos populations rurales. Cette espérance est-elle plus fondée aujourd'hui qu'au siècle dernier? l'avenir le dira.

Il nous a paru intéressant d'établir que le grave problème révélé par l'état présent de l'agriculture était déjà posé, à peu près dans les mêmes termes, il y a cent ans.



LES

TUMULI DU CAUCASE

FOUILLÉS PAR M. LE PROFESSEUR SAMOKWASSOFF

ET LEUR RAPPORT AVEC CEUX DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

PAR

M. LOUIS DE FLEURY

MESSIEURS ET TRÈS CHERS COLLÈGUES,

L'ARCHÉOLOGUE, exposé à s'égarer à chaque instant dans les cantons si mal éclairés du passé, a tout intérêt à élargir le cercle de ses recherches et à faire le plus grand nombre possible de comparaisons. Pour cette raison, nous porterons utilement nos regards vers ces montagnes du Caucase, berceau présumé ou tout au moins défilé d'arrivée de nos races européennes. Nous pensons donc que vous voudrez bien, Messieurs, accorder quelques minutes d'attention aux détails qui vont suivre.

M. Samokwassoff, professeur de droit à l'Université de Varsovie, délégué au Congrès de Tiflis en 1881, a fouillé, dans le district de Piatygorsk, en 1881 et 1882, plusieurs centaines de tumuli et d'autres sépultures antiques, et son rapport a été publié en russe, avec

cinq planches lithographiées, dans les Bulletins du congrès.

Il classe les sépultures fouillées en trois types :

I. — PREMIER TYPE (LE PLUS ANCIEN).

Grands tumuli à larges bases, de 140 à 350 mètres de circonférence, parfois hauts de 15 mètres, isolés ou groupés par deux et par trois. Ils n'ont point été élevés en une seule fois pour un seul mort, mais successivement pour des titulaires successifs, et leur grandeur dépend généralement du nombre des sépultures qu'ils renferment. Pour le premier décédé, on creusait dans le sol et au besoin dans le roc une fosse peu profonde dans laquelle on plaçait le cadavre, puis on la couvrait de dalles de pierre sur lesquelles on entassait de la pierraille et le cône de terre final. Au second mort, on construisait latéralement un tertre pareil, puis on surmontait les deux tumuli accouplés d'une pyramide de terre commune. Ainsi de suite pour les morts suivants, que l'on établissait toujours latéralement, jusqu'à ce que l'on fût arrivé à une certaine hauteur. Alors on inhumait les derniers venus dans le tertre lui-même, en élevant toujours plus haut la pointe de la pyramide commune. On comprend, dès lors, pourquoi ce genre de tumulus n'a pas toujours la forme conique normale et pourquoi l'on y remarque des gibbosités.

Si vous voulez bien observer, Messieurs, que certains tumuli de la Charente ont une forme allongée, et qu'on a rencontré le dolmen à l'une des extrémités, peut-être sera-t-il utile d'examiner, après avoir noté les particularités décrites plus haut, si nos tumuli n'ont pas contenu plusieurs centres de sépultures. Nous n'avons vu qu'à distance, des fenêtres d'un wagon, la motte Tuffau, près de Chef-Boutonne, et nous l'avons prise

de loin pour une fortification; mais si elle est terminée par un cône de terre bien accusé, au lieu de former un retranchement annulaire, elle pourrait fort bien constituer une tombe à étages, comme celles dont parle M. Samokwassoff.

Poursuivons. Notre auteur, ayant fouillé cinq tumuli près de Kyslowodsk, dans les environs duquel on observe une vingtaine de ces grands tertres, a rencontré partout des sépultures multiples, trois au minimum, quatorze au maximum. L'arrangement intérieur des tombes différait non-seulement d'un kourgane à l'autre (c'est ainsi qu'on nomme en Russie les tertres funèbres), mais dans un même tumulus. Les plus simples présentaient une fosse quadrangulaire creusée dans le sol ou dans le roc, longue de 2^m 10, large de 0^m 70 à 0^m 90, couverte de dalles de pierre et par-dessus d'une couche de cailloux de 0^m 70 environ. D'autres fosses avaient leurs parois murées en petites pierres plates sans ciment; d'autres, enfin, se composaient de caisses en grandes pierres plates posées de champ et ayant jusqu'à 2 mètres et plus de longueur, sur 1 mètre et plus de hauteur.

Un seul squelette fut retiré intact. Les os étaient, en général, dans un tel état de décomposition, qu'après l'enlèvement des couvercles, ils tombaient promptement en poussière et qu'il était impossible d'en rien recueillir. L'orientation n'avait rien de fixe. Dans un même tertre, certains morts avaient la tête au levant, d'autres au couchant, au nord, au midi; mais partout la position du mort était identique. Ils étaient couchés sur le dos, regardant le ciel, les bras allongés le long du corps, les jambes étendues.

La plupart des sépultures ne renfermaient que le squelette. Dans dix-neuf d'entre elles on trouva, en outre, les objets suivants :

Sept petits pots d'argile ornementés de traits et de trous, trois avec des anses; dix-huit perles de bronze, une pendeloque ronde de bronze, gravée, avec une boucle; douze anneaux non fermés, en bronze, en forme de serpents; une pointe de flèche à quatre pans, en bronze, avec un long pédoncule; trois pointes de flèches à trois pans; deux pommeaux de bâtons en bronze, longs d'environ 50 centimètres, portant au sommet de grandes plaques ornées de lignes courbes pointillées, se coupant dans toutes les directions; un marteau muni d'un trou, long d'environ 18 centimètres, en corne de cerf du Nord, selon M. Wirschoff, trouvé dans une sépulture inférieure, auprès d'un jeune squelette assez bien conservé pour qu'on ait pu le recueillir; trois pierres à aiguiser, en obsidienne, une petite hache de pierre avec un trou, un marteau en néphrite d'un beau poli, deux pierres plates rondes polies, extrêmement dures (porphyrite), ayant servi, sans doute, à finir les ustensiles en pierre. Dans beaucoup de sépultures, morceaux d'une couleur semblable à de l'ocre. Joignons à cette liste les objets suivants, trouvés par diverses personnes dans les kourganes dévastés de Kyslowodsk : un ciseau de bronze; un poignard de bronze, avec la poignée brisée; un marteau-hache en néphrite, admirablement poli, à pans, avec un trou; une pendeloque de bronze représentant un quadrupède; deux têtes de flèches en bronze, à trois pans; un poinçon de bronze.

Aucune de ces sépultures n'a fourni un seul morceau de fer. Les objets en bronze se trouvaient dans les tombes des étages supérieurs, les objets en pierre dans celles qui reposaient sur le sol.

Les fouilles de Kyslowodsk suggèrent encore à M. Samokwassoff les observations suivantes :

Dans le plus grand des tumuli, celui qui renfermait quatorze sépultures, nous remarquâmes, en enlevant

la terre qui formait le cône de couronnement, qu'on trouvait mélangés avec cette terre, outre des os d'animaux divers brisés et fendus, de nombreux ossements humains sur lesquels on discernait des égratignures et des traces de coups d'un instrument tranchant. Dans une tombe de pierre du même kourgane, le squelette était assez bien conservé pour qu'on vît tous les os dans leurs jointures; or, outre les deux bras de ce squelette, on découvrit à ses pieds un troisième bras humain et un os de mouton, placés tout contre un petit pot qui se trouvait là. Dans une autre sépulture du même kourgane, on put voir le squelette, dont le crâne, les extrémités et tous les gros os étaient en place; or, à ses pieds, rassemblés en tas, étaient un deuxième crâne, une jambe et un os du bassin d'un individu dont les autres os étaient absents; sur le crâne se voyait la trace d'un coup donné, pendant la vie, avec un instrument aigu. Dans une troisième sépulture du même kourgane, auprès d'un pot placé à côté du mort, on trouva une dent de cheval et un fragment de tibia surnuméraire. Dans une quatrième, un os du bassin, également importé. Enfin, dans un autre tumulus fouillé sous la direction du professeur Wiskowatoff, on recueillit aussi dans la terre des fragments d'os humains, et à côté de la sépulture, posé sur une dalle de pierre distincte, un crâne humain.

Ces faits réunis, ajoute M. le professeur Samokwassoff, ont amené chez moi, chez M. le professeur Wiskowatoff et chez toutes les personnes présentes, a conviction que le peuple enterré sous ces grands tumuli était anthropophage.

II. — DEUXIÈME TYPE.

Pas de tumulus ni aucun autre signe extérieur. Nécropoles établies sur des collines. Sous le gazon,

à une profondeur qui varie de 0^m25 à 0^m50, on trouve une fosse carrée pleine de cailloux, de 1^m40 à 2 mètres de côté. Au centre de cette aire est creusé un trou également carré, profond de 0^m70 à 1^m40, dont les parois et le fond sont garnis de petites pierres. Dans les six nécropoles fouillées par M. Samokwassoff, une seule des sépultures, masculine, était couverte d'une large pierre plate, longue de 1^m60, large de 1^m40. Dans deux fosses, le fond était garni d'argile battue. En général, chaque tombe ne contenait qu'un squelette; dans l'une il s'en est trouvé deux, dans une autre trois. Partout les morts étaient placés dans la même posture : assis à l'orientale, le tronc et la tête un peu penchés en arrière, les bras croisés sur les cuisses, de manière à ce que le poignet droit se trouvât sur la cuisse gauche et réciproquement, les jambes repliées sous le corps.

M. Samokwassoff nous donne la description d'une des tombes :

La nécropole que je fouillais, dit-il, avait été entièrement bouleversée par les chercheurs de pierres. En sept jours de travail, je n'ai rencontré que trois sépultures intactes, semblables à celles de toutes les autres nécropoles du deuxième type. D'abord une couche de cailloux dans une fosse carrée de 2^m70 environ de côté, profonde de 1 mètre. Le squelette était assis sur la couche de petites pierres qui garnissait le fond, le dos à l'occident, assis à la turque, comme nous l'avons dit. A ses pieds reposaient deux grands vases de terre; à ses côtés une épée de fer, deux lances, un petit couteau, deux silex, cent têtes de flèches en bronze et une en fer, un bracelet de bronze, deux objets également en bronze, en forme d'entonnoir, et une pierre à aiguiser percée.

Dans des sépultures pareilles on trouva encore deux vases d'argile, trois bracelets en bronze, deux petits os

de signification inconnue, deux pointes de flèches en os et deux en fer, et les restes de deux poignards ou de deux lances rongés par la rouille. Parmi les tombes que les chercheurs de pierres avaient bouleversées pour paver un chemin, on trouva encore deux fragments de miroirs en bronze, deux bracelets entiers, de même métal, deux autres brisés, un anneau de bronze, diverses perles, quatre têtes de flèches en bronze, des fragments de couteaux, de lances, de poignards, et des tessons de vases de terre cuite.

Auprès de chaque nécropole avait existé un village dont les traces étaient faciles à relever. Auprès de celle de Bereg, ce village était défendu d'un côté par un large fossé, et de l'autre par des escarpements naturels. Une couche de terre pourrie, profonde de près de trois mètres, renfermait une quantité d'os brisés de chevaux et d'animaux sauvages, de charbon, de cendres, de poteries ornées de divers dessins. Le sommet même du plateau qui porte la nécropole du grand kourgane est occupé par un retranchement en terre en tout semblable aux horoditsche, retranchements antiques en terre qu'on rencontre dans l'intérieur de la Russie (ajoutons et dans tout le bassin de la Vistule. L. de F.). Il a environ 213 mètres de circonférence. Les remparts et les fossés sont parfaitement visibles, et le tout offre absolument l'aspect d'un horoditsche. J'ai creusé là, dit M. Samokwassoff, jusqu'au rocher, cinq trous d'essai d'une profondeur de $0^{m}70$ à 2 mètres. J'ai rencontré partout, sous le gazon, une couche de décombres, de détritus végétaux, de charbon, de cendres, d'os brisés, de tessons de poterie d'argile, une dent percée d'un animal carnassier, deux têtes de flèches en bronze, un anneau et une épingle de même métal; tous ces objets absolument semblables à ceux que j'avais retirés des sépultures du deuxième type. Cette motte

représentait évidemment la forteresse du village dont la nécropole recevait les morts.

On ne saurait trop regretter que M. Samokwassoff n'ait pas donné le dessin des poteries, ce qui nous aurait permis de les comparer avec les poteries si caractéristiques des retranchements du bassin de la Vistule. Il y a là une étude à faire et, selon nous, des conclusions importantes à tirer; bien plus, il est indispensable d'étendre la comparaison à certains camps que l'on trouve en France et aux poteries qu'ils contiennent. Nous espérons pouvoir fournir avant longtemps, sur ce sujet, une étude à laquelle nous travaillons depuis des années et qui va s'élargissant toujours sous nos mains.

III. — TROISIÈME TYPE (LE PLUS MODERNE).

Ici, nous retrouvons encore les tumuli, mais petits et en groupes nombreux; certains champs des morts en rassemblent jusqu'à deux cents. Ils n'ont qu'une circonférence de 14 à 35 mètres, sur une hauteur de 70 centimètres à 2m 80; aucune tradition qui les concerne ne s'est conservée, ni parmi les Russes, ni chez les Allemands, ni chez les Tartares, et tous étaient également surpris qu'on y découvrît des tombeaux.

Dans les environs du lac de Nicolajewsk, M. Samokwassoff fouilla cent cinq de ces monticules, qui se montrèrent avoir appartenu à une même époque historique et à une même peuplade. Les tertres en terre noire recouvraient des cercueils de planches assemblées avec des chevilles de bois ou de gros clous en fer, à couvercle plat ou légèrement bombé. En général, la caisse était placée sans excavation sur le sol; cependant, dans seize cas, elle reposait dans une excavation peu profonde, de 30 centimètres à 70. Souvent elle était posée sur un madrier ou sur une grosse planche. Dans quelques

tombes, ordinairement féminines, le cercueil était entouré de gros pavés. Six tombes d'hommes nous ont offert, au lieu de cercueils, de gros troncs d'arbres creusés, recouverts de poutres. La longueur de la caisse répondait en général à celle du corps, mais celles des femmes, dans les tombes riches, étaient beaucoup plus longues, plusieurs pouces étant réservés à la coiffure. Dans quelques cas, par-dessus le cercueil, un plancher de madriers formait une voûte. Partout les squelettes occupaient la même position : couchés sur le dos, la tête à l'occident, la face au ciel, les jambes allongées, les bras étendus le long du corps, de sorte que les poignets étaient placés plus bas que les os du bassin. Parfois le corps avait été enduit avec de l'argile jaune du lac ou couvert de petites pierres, de terre ou de charbon; à la tête et aux pieds, dans l'intérieur du cercueil, se trouvaient deux pierres plates posées de champ, et dans deux sépultures de femmes, au lieu de ces pierres, de petites planches pentagonales. Dans la moitié des cercueils, on a recueilli de nombreux objets qui aidaient à distinguer aisément les tombes masculines des féminines. En voici la liste :

Dans les tombes d'hommes :

Six sabres de fer, aiguisés par le bout à la manière d'une baïonnette, avec des restes de poignées en bois, entourées d'écorce de bouleau et ferrées; cent quarante-cinq têtes de flèches en fer, de forme et de grandeur variées, parmi lesquelles cinq exemplaires à double pointe; les restes de sept carquois en bois, garnis d'écorce de bouleau, ornés d'anneaux en fer, de boucles et de diverses plaques; les restes d'arcs en bois avec les bouts en fer; trente couteaux en fer, de diverses formes; trente briquets en fer, de diverses formes et grandeurs, avec leurs silex; quatre bagues en fer et cinq en bronze; restes d'étoffes d'habillement et restes

de cuir de bottes; différentes pendeloques allongées, en argent, pareilles à celles dont on se sert encore au Caucase; boutons d'argent et de bronze, boucles, plaques de diverses formes et grandeurs.

Dans les tombes de femmes :

Douze ornements de tête identiques, chacun composé d'une sorte de trompe d'argent, de plusieurs pouces de longueur, portant vers le haut, enfilée, une feuille de laurier en argent; la trompe finit en gland aigu et est attachée à un entonnoir cousu lui-même à un drap d'or ou d'argent; restes de brocart des coiffures; deux boucles d'oreilles d'argent, forme d'entonnoir; neuf pendeloques d'or et cinq d'argent, en forme de petites feuilles recourbées, à longs pédoncules; dix-sept boucles d'oreilles, d'argent et de bronze, plates et gravées, à bouts non soudés; perles de cornaline, verre et argile; dix pendeloques d'argent, de formes diverses, boutons d'argent, boucles et plaques de diverses grandeurs, huit fermoirs d'argent, deux crochets en bois, quinze bagues en argent, avec des pierres et verres de diverses couleurs; un nécessaire en argent, pendant à une longue chaînette du même métal, avec quatre pendeloques d'argent; autre nécessaire sans chaîne ni pendeloques, avec un reste de cordon en soie; sachets de cuir et de diverses matières, brodés en or, en argent et en soie, dans lesquels on conservait des peignes en os, des poinçons et autres objets; restes d'étoffes en toile, en drap et en soie, provenant des vêtements; restes de chaussures en cuir, avec une plaque d'argent gravée; enfin, onze paires de ciseaux en fer, de diverses formes et grandeurs, pareils à ceux qu'on emploie aujourd'hui pour la tonte des moutons.

A cinq verstes de Kyslowodsk, en face du lieu dit Tretia-Balka, M. Samokwassoff rencontra un groupe de sépultures appartenant aussi à l'âge du fer, mais

présentant de notables différences dans l'arrangement des tombes. Outre soixante kourganes pareils à ceux qui viennent d'être décrits, il y avait seize coffres de pierre enterrés, formés de dalles calcaires épaisses de quelques pouces, longues et larges d'un mètre au moins, recouvertes de dalles semblables. Ayant fouillé six des tertres et onze tombes coffres, on trouva partout des cercueils de bois et les squelettes orientés et couchés comme ci-dessus. Dans les kourganes, on recueillit quatre petits couteaux en fer, de petites boucles en bronze et des ciseaux en fer; dans les coffres, deux sabres de fer, six petits couteaux, deux pierres à aiguiser, deux briquets, quatre pointes de flèches, les restes de deux carquois, une agrafe en argent, une petite agrafe en or, cinq breloques d'argent, de ceintures, un objet en verre, cinq petites agrafes en argent, d'un dessin original, cinq anneaux, une perle en cornaline, une en ambre et deux en verre, deux bagues avec des verroteries bleues, deux larges bracelets en argent, ornés de gravures, et une paire de ciseaux tels qu'on les emploie aujourd'hui à tondre les moutons.

Les trois types de sépultures étudiés et caractérisés par M. Samokwassoff viennent donc de passer successivement sous nos yeux, et nous pourrions clore ce travail; mais il nous faut parler encore d'un grand tumulus que le même archéologue a fouillé à un deuxième voyage, en 1882, et qui rassemblait en lui, selon notre auteur, les trois types réunis. C'était un énorme tertre, ayant environ 213 mètres de circonférence et 12 mètres de hauteur. Laissons la parole au savant russe :

J'attaquai, dit-il, le grand kourgane d'Ostragora par une coupure profonde de 5 mètres sur le som-

met. Sur cette tranchée, on établit un puits de 14 mètres de diamètre, qu'on approfondit jusqu'à moitié de la hauteur du tumulus. En outre, on creusa huit fosses d'essai sur les flancs du kourgane, et sur le flanc septentrional une tranchée large de 7 mètres.

Le résultat démontra que le tumulus était double, formé de deux tertres entassés l'un au-dessus de l'autre à deux époques différentes. Le tertre primitif, inférieur, avait été recouvert tout entier d'une couche d'argile jaune soigneusement battue, qui avait au sommet une épaisseur de 1m 40 et allait en s'amincissant sur les bords. Ce tertre inférieur, ainsi protégé par sa carapace d'argile et haut d'environ 7 mètres, était formé de terre noire extrêmement compacte. Le tertre superposé avait une hauteur de 5 mètres passés et était également formé de terre noire moins compacte.

Sous le tertre supérieur, nous trouvâmes deux sépultures; sous l'inférieur, deux également. En outre, nous rencontrâmes quatre sépultures superficielles postérieurement ajoutées. Total : huit.

Trois de ces tombes additionnelles étaient placées dans la partie culminante du tumulus; par leur arrangement et leur contenu, elles appartenaient au troisième type, tel que nous l'avons décrit. Mêmes cercueils, même position du squelette, mobilier funéraire équivalent, des pointes de flèches en fer, briquet de fer avec son silex, couteau de fer, ciseaux de même, anneaux et perles d'argent. La quatrième sépulture additionnelle trouvée dans la tranchée du flanc nord, à 2m 80 de la superficie générale, renfermait un squelette très décomposé, couché sur le dos, la tête à l'orient, les bras étendus le long du corps; pas de traces de cercueil; à ses pieds, deux vases d'argile, un pot de terre et un plat. Dans ce plat, les restes d'un squelette entier de mouton et un petit couteau de fer courbé; près des

vases, la mâchoire inférieure et la jambe d'un chameau; au poignet gauche, un petit couteau de fer droit et une pointe de flèche en fer.

Cette dernière tombe diffère donc de celles du deuxième type par l'arrangement, et de celles du troisième par les vases alimentaires et les os d'animaux qu'elle contenait et qui ne se rencontrent jamais dans les sépultures vieilles-kabardiennes à petit tumulus. M. Samokwassoff ne croit pas possible d'assigner une date précise à cette variété.

Passons aux sépultures placées sous le tertre supérieur. Elles présentaient deux excavations carrées, éloignées l'une de l'autre de 2^{m} 40, ayant chacune à peu près 1^{m} 70 de côté, creusées dans l'argile jaune qui revêtait le tertre inférieur. Au fond de ces fosses, garnies de pierraille, on trouva des traces de squelettes fort décomposés dont il fut impossible de déterminer la position primordiale, des flèches de cuivre à trois pans, des fragments de plaques de bronze et d'or, un anneau de fil d'or, de petites perles de bronze et d'argile, des mors de bride en fer, une sorte de cuiller de fer, un couteau de fer et un vase de terre.

Les deux sépultures du tertre primitif inférieur étaient placées au ras du sol, à la distance de 8^{m} 50 l'une de l'autre. La première était située au midi, à 9^{m} 20 de la superficie générale et à 3^{m} 50 au-dessous de la couche d'argile dont nous avons parlé. Elle présentait en dessus un carré long de 5^{m} 50 sur 3^{m} 50, bordé, couvert et pavé de dalles de pierre. Sous deux rangs de ces dalles posées à plat l'une sur l'autre, on trouva un squelette d'homme très décomposé et écrasé par les pierres, la tête à l'orient, et auprès de lui une plaque de pierre trapézoïdale, un éclat d'obsidienne et un silex. Le squelette reposait sur une couche d'argile jaune soigneusement battue, mêlée de pierre pilée

menu. Sous ce lit d'argile, épais d'environ 35 centimètres, on trouva une seconde couche épaisse de pierres sous lesquelles gisait un deuxième squelette parfaitement bien conservé, couché sur le dos, la tête à l'orient, la face en l'air, les bras étendus le long du corps ; tous les os étaient enduits d'une couleur rouge éclatante. Derrière le crâne, on découvrit un vase de terre cuite écrasé, un marteau en os avec un trou, deux silex, une jambe d'homme et quelques coquilles.

La deuxième tombe, au nord, avait sa superficie à une profondeur de 9^m 90 du sommet du grand tumulus et à 4^m 20 au-dessous de la couche d'argile. Elle présentait un quadrilatère long de 4^m 20, large de 2^m 80, rempli de pavés sous lesquels on découvrit deux sépultures superposées : celle de dessus étant formée d'un coffre de pierre dont les côtés étaient construits de cinq rangs de dalles posées à plat, le dessus fermé par de grandes et épaisses dalles, et le fond par des dalles semblables étroitement assemblées et servant de couvercle à la sépulture de dessous. Dans ce premier coffre, on trouva un paquet d'os pourris et décomposés, parmi lesquels on distinguait deux crânes de cheval, des extrémités du même animal et une dent d'homme. La sépulture de dessous était formée de quatre dalles, longues de 2^m 80, larges de 85 centimètres, hautes de 80. Sur le fond de ce sépulcre gisait un squelette couché sur le dos, la tête à l'occident, face au ciel, membres allongés. Auprès de lui, un marteau-hache en néphrite, d'une très belle forme et merveilleusement poli, une lance de bronze, un dard de bronze, un ciseau de bronze, douze boutons ou perles plates percées en os, un collier de perles et de pendeloques de bronze de diverses formes et grandeurs, un petit anneau d'argent en forme de serpent, en mauvais état, non fermé, et deux gros vases d'argile en morceaux.

Nous reconnaissons donc dans le grand tumulus d'Ostragora, poursuit M. Samokwassoff, nos trois types d'ensevelissements successifs.

La population la plus ancienne a inhumé ses morts dans des coffres de pierre placés au ras du sol, sous un tertre de 7 mètres de hauteur, recouvert d'une carapace d'argile battue. Ces tombes, semblables à celles des grands tumuli de Kyslowodsk, sont caractérisées par l'absence complète du fer, par les ustensiles en os, pierre et cuivre, et par de grossières poteries d'argile.

Elles appartiennent à un peuple vivant sur le pied de la civilisation du bronze, au plus cinq ou six siècles avant Jésus-Christ, lorsque les peuples scytho-sarmates, occupant le versant septentrional du Caucase, apprirent, par l'entremise des colonies grecques voisines de la mer Caspienne, à connaître l'usage de l'argent et du fer. Au V[e] siècle avant Jésus-Christ, les habitants des bords de la mer Caspienne, nous dit Hérodote, ne connaissaient encore ni l'extraction du fer, ni la manière de l'employer. Ils fabriquaient les armes avec le cuivre, et les ornements avec l'or.

Les fosses carrées du tertre superposé appartiennent incontestablement à un peuple vivant en pleine période du fer. C'est le deuxième type décrit plus haut. Grossière vaisselle d'argile, épées, poignards et lances de fer, reproduisant les formes de celles de bronze, et mêlés à d'autres objets qui se retrouvent dans les sépultures de la Russie méridionale, de l'époque vieille-sarmate, et qu'on peut attribuer aux premiers siècles qui ont précédé et qui ont suivi Jésus-Christ. A cette époque appartiennent les petites flèches à trois pans, en bronze et en fer, les miroirs en métal, les grosses topazes industrieusement taillées, les colliers d'ambre, de coquilles, la monnaie de Chypre, les perles verrucosées

et bigarrées présentant le double exact de celles qu'on rencontre dans les tombes grecques et scythes de la Russie méridionale. M. Samokwassoff donne, dans la planche III, les objets trouvés dans une tombe féminine de ce type, dans le Tchesnok-Kurhan.

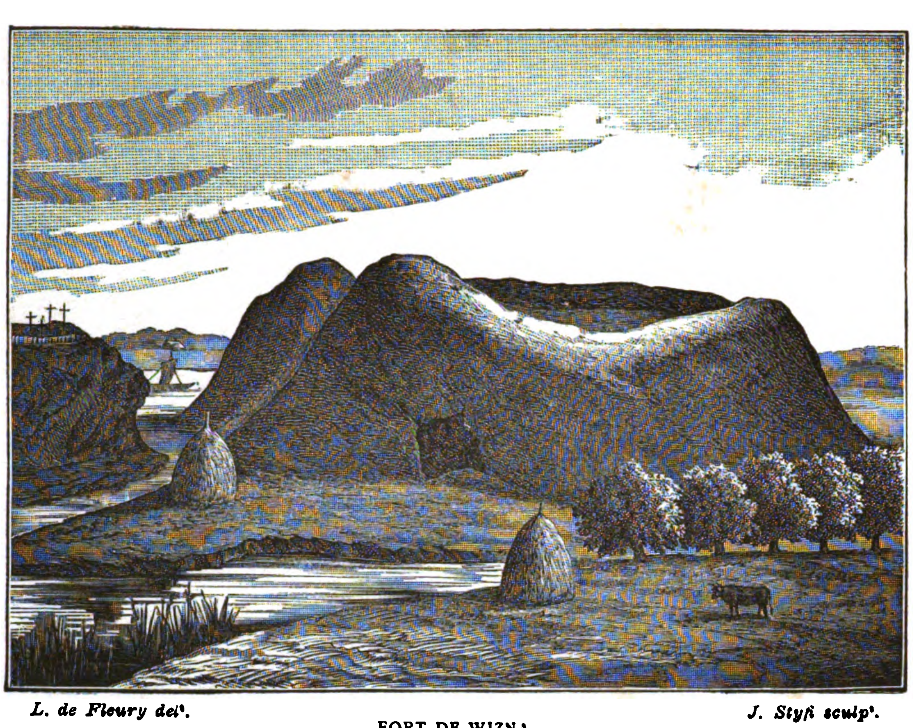
Enfin, le troisième type, le plus moderne, celui des petits tumuli, est reproduit dans les tombes additionnelles du grand kourgane d'Ostragora. Le professeur Antonowicz, qui en a fouillé une grande quantité dans diverses contrées du Caucase, lui donne le nom de Vieux-Kabardien. Il ne remonte pas plus haut que l'invasion en Europe des Tartares de la Horde-d'Or, qui, en se mêlant aux populations locales, ont donné naissance aux tribus nouvelles kabardiennes. Les planches IV et V reproduisent le mobilier de ce type. On a trouvé dans une tombe semblable une monnaie en argent de la Horde-d'Or, et dans deux autres des balles de plomb.

Je joins à ce mémoire les croquis des cinq planches publiées dans les comptes-rendus du Congrès.

Kempa, 30 novembre 1889.

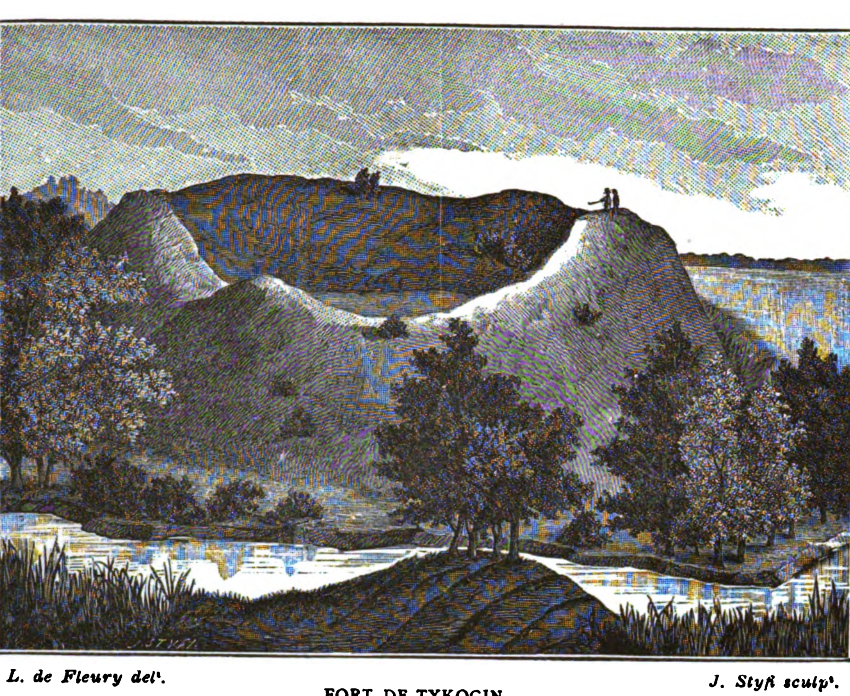
FIN DU VOLUME.





L. de Fleury del^t. *J. Styfi sculp^t.*

FORT DE WIZNA.



*L. de Fleury del*ᵗ. *J. Styfi sculp*ᵗ.

FORT DE TYKOCIN.





L. de Fleury del[t]. *J. Styfi sculp[t].*

FORT DE WNORY.



L. de Fleury del[t]. *J. Styfi sculp*[t].

FORT DE SAMBORY.



L. de Fleury del^t. *J. Styfi sculp^t.*

GROUPE DE TUMULUS D'USNIK (Gouvernement de Lomza).

Table des Matières

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1892.

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

III. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS INSÉRÉS AU PRÉSENT BULLETIN.

FIN DE LA TABLE.

